

UNIVERSITE LUMIERE – LYON 2
INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
THESE Pour obtenir le grade de DOCTEUR DE L'UNIVERSITE LUMIERE-LYON 2
Discipline: Psychologie
Présentée et soutenue publiquement par
Valérie BERTRAND

***DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE
MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE
DANS LE PROCESSUS DE FORMATION
DES REPRESENTATIONS SOCIALES***

Directeur de thèse : Professeur Michel CORNATON
20 décembre 2001

Table des matières

Remerciements . .	1
Résumé en français .	3
Titre en anglais . .	5
Abstract . .	7
INTRODUCTION .	9
PREMIERE PARTIE CADRE DE LA PROBLEMATIQUE .	11
CHAPITRE I. Construction de l'objet de recherche . .	11
SECTION I. L'exclusion : un champ de tensions . .	11
SECTION II. Questionnement et objectif . .	16
SECTION III. Dimension socio-historique .	19
SECTION IV. Dimension culturelle .	28
SECTION V. Perspectives . .	35
CHAPITRE II. SPECIFICITE DE LA QUESTION S.D.F. .	38
SECTION I. L'exclusion comme acte de catégorisation .	38
SECTION II. Désaffiliation et distance aux normes sociales . .	44
CHAPITRE III. Formulation des hypothèses de recherche et plan de travail .	54
SECTION I. Hypothèses de recherche .	54
SECTION II. Plan du développement .	55
SECTION III. Terrain d'enquête . .	58
DEUXIEME PARTIE PROBLEMATISATION DE LA NOTION D'EXCLUSION . .	65
CHAPITRE I. DE LA PAUVRETE A L'EXCLUSION : EVOLUTION D'UNE CATEGORISATION SOCIALE .	66
SECTION I. L'habitat en question .	66
SECTION II. Le thème de l'inadaptation sociale .	69
SECTION III. Précarité et "nouvelle pauvreté" . .	70
SECTION IV. La consécration de l'exclusion . .	75

SECTION V. Un profil nouveau: le S.D.F. . .	82
SECTION VI. Conclusion . .	88
CHAPITRE II. Les mots de l'exclusion .	91
SECTION I. L'exclusion dans le langage commun .	91
SECTION II. L'exclusion : une notion médiatique .	104
SECTION III. Conclusion . .	116
TROISIEME Partie Mise en perspective historique de la question S.D.F. .	119
Chapitre I. Distinguer entre les pauvres .	120
SECTION I. "Bons" et "mauvais" pauvres .	120
SECTION II. Les premières mesures répressives . .	125
SECTION III. Pratiques totalitaires .	127
SECTION IV. La formulation de la "question sociale" .	133
SECTION V. CONCLUSION .	147
CHAPITRE II. Du vagabond au S.D.F.: une trajectoire déviante .	149
Section I. Théories de la déviance . .	149
SECTION II. Cadres juridiques du vagabondage et de la mendicité . .	158
SECTION III. L'ERRANCE PSYCHIATRISÉE . .	174
SECTION IV. Une figure de l'altérité .	193
CHAPITRE III. CAIN, LE PREMIER VAGABOND .	202
SECTION I. Abel et Caïn dans la Bible .	204
SECTION II. Dérivations du mythe .	208
SECTION III. Conclusion . .	212
QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F. DANS LES DISCOURS .	215
CHAPITRE I. L'EXCLUSION ET L'EXCLU DANS LE DISCOURS DE PRESSE .	215
SECTION I. METHODE D'ANALYSE .	215
SECTION II. Les Evénements du 7 rue du Dragon . .	225
Section III. La vague de froid de novembre 1998 .	283
CHAPITRE II. L'EXCLUSION ET L'EXCLU DANS LA PAROLE SINGULIERE .	303

SECTION I. Cadre des entretiens .	303
SECTION II. Analyse des entretiens .	307
SECTION III. Synthèse des discours sur l'exclu et le S.D.F. . .	318
CONCLUSION .	321
1. Rappel de la problématique .	321
2. Réponses aux hypothèses .	323
3. Perspectives .	327
BIBLIOGRAPHIE (399 références) .	329
INDEX DES AUTEURS .	345
INDEX DES CONCEPTS ET NOTIONS .	355
ANNEXE 1. INDEX ANALYTIQUES DU JOURNAL <i>LE MONDE</i> (1982 A 1997). .	361
ANNEXE 2. ARTICLES DE L'ANCIEN CODE PENAL. .	363
ANNEXE 3. ARRETES municipaux REGLEMENTANT LA MENDICITE. . .	365
ANNEXE 4. Articles de presse relatifs aux événements du <i>7 rue du Dragon</i> (1994, 1995). .	367
ANNEXE 5. ARTICLES DE PRESSE RELATIFS A LA <i>VAGUE DE FROID</i> (NOVEMBRE 1988). ..	369
ANNEXE 6. ENTRETIENS NON DIRECTIFS AUPRES D'HOMMES SANS DOMICILE FIXE. .	371
Entretien avec J., hébergé au foyer depuis quatre mois . .	371
Entretien avec T., 31 ans, hébergé au foyer depuis deux mois .	383
Entretien avec F., 47 ans, hébergé au foyer depuis trois mois . .	391

Remerciements

Je remercie chaleureusement mon directeur de thèse, Monsieur le professeur M. Cornaton, pour sa grande disponibilité et sa lecture attentive.

J'exprime ma plus grande gratitude à Madame le professeur A. Houel pour ses conseils avisés et le prêt de nombreux documents.

Je remercie également Madame O. Carré et Monsieur J. Calloud pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de cette recherche.

Enfin, je n'omettrai pas le personnel du centre d'hébergement Notre-Dame des sans-abri ainsi que tous les passagers du foyer qui m'ont acceptée parmi eux. Une pensée particulière pour les participants de l'atelier d'écriture et nos soirées passées ensemble. Qu'ils sachent que j'ai beaucoup appris à leur côté et que cette thèse résonne de ces émotions partagées.

Résumé en français

Cette recherche traite des représentations sociales véhiculées sur l'exclusion et plus particulièrement sur les personnes sans domicile fixe. Les représentations ont été abordées selon leur dimension historique et génétique et ont été entendues comme le produit, sans cesse actualisé, de nos matrices culturelles ordonnant nos catégories du monde. La première partie de cette recherche présente le cadre théorique de la problématique et formule les hypothèses. La deuxième partie fait le point sur les discours scientifiques et doxologiques (médiatiques et usuels) énoncés sur l'exclusion et extrait la figure de la personne sans domicile. La troisième partie met en tension les discours et les pratiques historiquement formulés sur l'errance. A la lueur des théories interactionnistes de la déviance, le portrait de l'homme sans domicile se dessine plus nettement. Vagabond ou S.D.F., celui-ci est enchâssé dans une trame normative construite par les champs juridique et psychiatrique. La dernière partie analyse la mise en scène de l'exclu et du S.D.F. dans le discours de presse à partir de deux événements. Les médias sont définis comme une caisse de résonance des représentations collectives. Enfin, à partir d'entretiens réalisés auprès d'hommes sans domicile, nous avons recherché l'écho du discours collectif dans la parole singulière. La présence de cet écho nous révèle l'existence d'une matrice culturelle associant errance et déviance et alimentant des représentations négatives à l'égard du S.D.F. considéré comme un coupable à l'inadaptation sociale chronique et non comme une victime de la crise économique.

Titre en anglais

From the vagabond to the homeless, place of a cultural and historical matrix in the process of formation of social representations.

Abstract

This research examines social representations of exclusion and, in particular, the homeless. These representations have been analysed according to their historical and genetic dimensions. They have been understood as the product, constantly renewed, of our cultural matrixes of interpretation which order our perception of the world. The first part of this work presents the theoretical approach of the problematic and formulates the driving hypothesis. The second part examines scientific, usual and information set forth regarding exclusion and extracts an image of the homeless person. The third part consists of an historical vision. From labeling and social control theory, the portrait of homeless became clearer. Vagabond or homeless, the person is fit into a framework of norms perception of the excluded and the homeless in the press based on two events. The media's role has been that of an echo of collective representations. Finally, based on interviews with the homeless, we searched for the echo of the collective expression in the expression of the individual. The presence of this echo reveals to us the existence of a cultural matrix associating aimlessness and deviance. Moreover, this matrix feeds negative representations of the homeless considered as guilty of chronic non-adaptation and not as victim of the economic crisis.

Discipline: Psychologie sociale

Mots-clés: catégories, déviance, discours, errance, exclusion, contrôle social, matrices culturelles, normes, presse, représentations sociales, S.D.F., stéréotypes, vagabond, valeurs.

Intitulé et adresse de l'Institut: Université Lumière Lyon 2, Institut de psychologie, 5, avenue Pierre-Mendès France, 69676 Bron cedex.

INTRODUCTION

L'objet de ce travail consiste à analyser les représentations sociales véhiculées sur les personnes sans domicile fixe, communément appelées "S.D.F.", en articulant ces représentations aux cadres de pensée préexistants qui les structurent. Cette orientation génétique sera adoptée en effectuant une mise en perspective historique des représentations sociales. Nous proposons donc une lecture transversale et trans-temporelle des représentations formulées sur l'homme en errance, vagabond hier, aujourd'hui S.D.F, afin de rechercher dans les débats actuels des traces du passé. Plus largement, nous interrogeons, à travers ce travail, le poids de la mémoire dans la pensée sociale et, par extension, tentons de saisir la présence d'éléments invariants orientant notre perception du monde, nos cadres de classification des objets sociaux et les représentations que nous formulons sur autrui.

Depuis plusieurs années déjà, nous frayons avec les territoires de la marge et de l'errance. Nous y avons consacré nos mémoires de maîtrise, de D.E.A. et nos études de criminologie. Cette thèse s'inscrit dans un continuum. Elle est aujourd'hui contemporaine d'une notion que nous avons vu naître et croître, l'exclusion, et nos travaux sont venus rejoindre l'actualité des débats. En sciences humaines, nous sommes régulièrement heurtés par le présent, parfois happés par lui. Toutefois, rien ne serait plus réducteur que de croire en l'immédiateté des phénomènes sociaux et la nouveauté, bien souvent, masque quelques fantômes que l'on croyait à jamais disparus. Bien sûr, les phénomènes évoluent et ne sont pas rigides, néanmoins ils ne sont pas sans mémoire, tout comme l'homme ne naît pas sans héritage, si minime soit-il. Notre objectif sera donc d'inscrire les représentations sociales dans une perspective historique et de les soumettre à la question

afin qu'elles nous révèlent l'héritage dont elles sont porteuses. Cette étude se situe à un niveau d'analyse bien précis, celui que W. Doise a nommé le niveau idéologique. Ce dernier niveau d'analyse et d'explication en psychologie sociale vise les idéologies, les systèmes de croyance et de représentations, d'évaluation et de normes qui justifient ou maintiennent un ordre établi de rapports sociaux.¹ C'est dire si nous souscrivons à la pensée de M. Foucault² prônant la compréhension d'une société par l'étude de ses marges. Cette thèse sur l'exclusion et les exclus, plus particulièrement sur les S.D.F., nous permettra de saisir les valeurs fondatrices de notre société et d'en comprendre peut-être leurs soubassements.

Notre travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche, bien sûr, mais il est aussi poussé par l'action. Depuis de nombreuses années, nous intervenons comme bénévole dans un foyer d'hébergement d'urgence de la région lyonnaise, plus récemment comme animatrice d'un atelier d'écriture. Ces hommes en grande souffrance, profondément disqualifiés, nous ont accompagné tout au long de cette étude qui résonne, en filigrane, de leur présence.

Nous allons tout de suite donner le plan de ce travail afin que le lecteur, grâce à ce fil d'Ariane, puisse se repérer. La première partie de cette thèse expose, à partir d'une question de départ, notre problématique et formule, au final, nos hypothèses de recherche. La deuxième partie se centre sur la problématisation de la notion d'exclusion et tente de déconstruire la catégorie afin d'extraire les sous-types la composant et de décrire, plus spécifiquement, le S.D.F. Nous consacrons la troisième partie à une mise en perspective historique des représentations en étudiant les discours et les pratiques qui ont rythmé, au cours des temps, les traitements de l'homme en errance. Enfin, nous renouons, en quatrième partie, avec l'actualité et présentons l'analyse de deux événements médiatiques mettant en scène les exclus et les S.D.F. Nous considérons, en effet, le discours de presse comme une caisse de résonance des représentations collectives. En dernier lieu, trois entretiens effectués auprès de personnes sans domicile sont présentés. Cet éclairage permet d'entendre l'écho du collectif dans la parole singulière et d'apprécier, par là, l'intériorisation des systèmes de valeurs, de normes et de classification des objets sociaux.

Un plan plus détaillé de notre développement figure, sous forme de tableau, en fin de première partie et fait suite à la formulation de nos hypothèses.

¹ W. Doise, *L'explication en psychologie sociale*, P.U.F. éd., 1982, p. 33.

² M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard éd., 1976.

PREMIERE PARTIE CADRE DE LA PROBLEMATIQUE

CHAPITRE I. Construction de l'objet de recherche

SECTION I. L'exclusion : un champ de tensions

En quelques années, nous sommes passés d'un débat sur la pauvreté résiduelle à une problématique sur l'exclusion. Présente à la "*Une*" des quotidiens, cheval de bataille des élections présidentielles de 1995, objet de sondages divers, l'exclusion se conjugue et se décline à l'infini. Elle a même ses mensuels de presse présentant leur vision du monde: *La Rue, Macadam, Le Réverbère, Sans-abri...*

Ouvrages scientifiques, investigations "journalistico-ethnologiques"³, témoignages de responsables et de bénévoles d'associations⁴, masses compactes de rapports et

³ H. Prolongeau, *Sans domicile fixe*, Hachette éd., 1993.

⁴ P. Giros, B. Sarrasin, *Les survivants du centre ville*, Fayard éd., 1998.

synthèses en tout genre, l'exclusion est au cœur des débats et tous tentent avec difficulté d'en circonscrire le champ.

Peu d'auteurs, d'ailleurs, se hasardent à en donner une définition claire et concise. Selon J. Maisondieu⁵, l'exclusion est avant tout la disqualification inique de l'homme par l'homme. R. Castel⁶ la compare à des états de privation et la remplace par la notion de désaffiliation, plus dynamique. Pour G. Lamarque⁷, l'exclusion est synonyme de précarité, d'élimination et de marginalisation. H. Thomas⁸ la conçoit comme une catégorie de repérage d'états et de processus de déclassement social vus en terme de désocialisation sans resocialisation. Enfin, selon S. Paugam⁹, l'exclusion est devenue le nouveau paradigme traduisant la crise des fondements de la société industrielle.

On le voit, l'exclusion est un sujet vaste. C'est que celle-ci ne se laisse pas réduire à un trait précis ou définitif, elle renvoie plutôt à des séries d'enchaînements et à une interrogation sur la nature du lien social, sur les défaillances de ce lien et sur les processus de déliaison sociale. Sur fond de chômage ou d'emploi précaire associé à une raréfaction du tissu relationnel, l'exclusion interroge les fondements de la cohésion et les éléments qui la fragilisent.

Cette interrogation sur les liens sociaux, dans nos sociétés postindustrielles qui ont vu le déclin du religieux et l'accroissement de la souveraineté individuelle, n'est pas nouvelle. A. Comte s'interrogeait déjà sur le lien social et voyait dans l'évolution de la science une possibilité d'adhésion commune et de consensus. E. Durkheim étudia l'effritement des solidarités mécaniques entraîné par la division du travail et se pencha sur les formes possibles d'une solidarité organique. La période des "trente glorieuses" connut un accroissement de l'emploi et de l'enrichissement économique, l'Etat-Providence prenant en charge les "oubliés de la croissance" ou les "îlots de pauvreté". Cette période donna lieu à des recherches plus spécifiques mettant l'accent sur ce que l'on appelait alors la pauvreté résiduelle.

Depuis le début des années quatre-vingts, la montée du chômage mais aussi les critiques quant au rôle et à l'action de cet Etat-providence ont remis la question du lien et de la cohésion sur le devant de la scène, traduite en terme de nouvelle "question sociale". Les mots et leurs variations ont une valeur. Si cette interrogation sur la cohésion n'est pas nouvelle, la traduction en terme d'exclusion, elle, a de quoi poser question. Construite sur le socle ancien de la pauvreté, l'exclusion va plus loin, elle semble non seulement recouvrir toutes les situations de déliaison mais aussi aplanir la multitude des formes et

⁵ J. Maisondieu, La fabrique des exclus, Bayard éd., 1997, p. 13.

⁶ R. Castel, "De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle", in J. Donzelot, Face à l'exclusion, le modèle français, Esprit éd., 1991, pp. 137-168.

⁷ G. Lamarque, L'exclusion, P.U.F. éd., 1995, p. 3.

⁸ H. Thomas, La production des exclus, P.U.F. éd., 1997, p. 3.

⁹ S. Paugam, L'exclusion: l'état des savoirs, La découverte éd., 1996, p. 7.

origines que celle-ci peut contenir. Si l'on se penche sur les populations étudiées dans les ouvrages axés sur l'exclusion, on trouve les chômeurs de longue durée¹⁰, les personnes atteintes du S.I.D.A.¹¹, les S.D.F.¹², les enfants en difficultés scolaires¹³, les personnes touchant le R.M.I.¹⁴, les immigrés¹⁵, les handicapés¹⁶, les gitans¹⁷... L'ensemble paraît bien disparate. Le terme d'exclusion, employé de façon absolue, amalgame plusieurs processus sociaux ou situations personnelles en même temps qu'il en empêche, par euphémisme, la recherche des causes.

La notion relève du constat ou du résultat mais ne détient en elle aucun pouvoir explicatif. Générique, elle fournit une image codée, immédiatement perçue, une sorte d'image "schème" des individus désignés comme tels. On assiste ainsi à une naturalisation de l'exclusion transformant ce phénomène en une notion impossible à transcender.

Il semble dès lors que l'exclusion, comme le souligne J. Freund, soit "saturée de sens, de non-sens et de contresens (...) et qu'on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi."¹⁸ ou bien encore comme l'écrit S. Paugam que celle-ci "(...) soit si diffuse qu'elle en perd toute signification"¹⁹. C'est justement quand on tente de l'approcher que l'exclusion, notion enflée par l'adhésion qu'elle suscite, se dégonfle en un torrent d'imprécision. Ambiguë et fugitive, elle fonctionne comme un opérateur linguistique en produisant des énoncés dont la démonstration ne serait même pas à justifier. Pour J. Verdès-Leroux²⁰, cette indétermination sémantique fonde, en partie, l'efficacité idéologique de la notion.

A cette difficulté s'ajoute un déplacement du regard. En effet, l'exclusion induit une

¹⁰ P. Valentin, Le chômage d'exclusion, Chronique Sociale éd., 1993.

¹¹ I. Théry, S. Tasserit, "Sida et exclusion", in S. Paugam, op. cit., pp. 363-373.

¹² J. Damon, Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité, Aube éd., 1996.

¹³ L'école contre l'exclusion, Entretiens Nathan, Acte VIII, 1998.

¹⁴ I. Astier, "Chronique d'une commission locale d'insertion", in J. Donzelot, op. cit., pp. 59-82.

¹⁵ S. Mappa, Les deux sources de l'exclusion. Economisme et replis identitaires, Karthala éd., 1993.

¹⁶ A. Blanc, Les handicapés au travail. Analyse sociologique d'un dispositif d'insertion professionnelle, Dunod éd., 1995.

¹⁷ A.M. Mamontoff, "Représentations sociales du travail et choix professionnels: le cas des gitans sédentaires", in M.L. Rouquette, L'exclusion: fabriques et moteurs, P.U.P. éd., 1997, pp. 83-100.

¹⁸ J. Freund (préfacier), in M. Xiberras, Les théories de l'exclusion, A. Colin éd., 1998, p. 11.

¹⁹ S. Paugam, op. cit., p. 7.

²⁰ J. Verdès-Leroux, "Les exclus", Actes de la recherche en sciences sociales, n°19, 1978, pp. 61-65.

vision topographique du monde comprenant un dedans et un dehors, un "côte à côte"²¹ et non plus un face à face. Les exclus seraient ceux ayant franchi une ligne, peut-être de non retour. Selon M. Wieviorka²², l'exclusion donne à voir le vide social qui s'est substitué au rapport conflictuel structurant la société et opposant le monde ouvrier aux maîtres du travail. L'exclusion incarne par là une béance dans le social, mais une béance quasi naturelle ou autonome car on ne parle jamais des "exclueurs" ou de "ceux qui excluent".

L'exclusion se déploie dans une dimension macrosociologique, elle est d'abord sociale et la culpabilité en échoit à la crise, au chômage, à l'économie et à tant d'autres coupables sans visage... Dans ce cadre, l'exclu est présenté comme une victime du "système" et son désir d'intégration ou d'insertion n'est pas, en première lecture, sujet à caution.

A cet inventaire, il convient d'ajouter le brouillage du sens inhérent à la dimension métaphorique de l'exclusion. En effet, à moins d'entendre l'exclusion uniquement dans un registre économique, que serait un individu exclu de toute interaction sociale? L'exclu, loin d'être à "l'extérieur de", est à "l'intérieur de" nos discours. P.L. Assoun a comparé sa position à un exil intérieur, à "une surinclusion car nul n'est plus dépendant du système que celui qui n'en bénéficie pas"²³. L'exclusion tend vers un mode d'insertion spécifique. L'individu qualifié d'exclu est fixé dans nos paroles proférées sur lui mais il est aussi enveloppé par les pratiques institutionnelles dont il fait l'objet.

Si l'exclusion est une catégorie de pensée scientifique floue et équivoque²⁴, elle est néanmoins une catégorie d'action publique. Elle a eu son ministère en 1995 dirigé par E. Raoult²⁵. La loi sur le R.M.I., adoptée en 1988, stipule que "ce revenu (...) constitue l'un des éléments d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion (...)"²⁶. Enfin, elle est, elle-même, l'objet d'une loi depuis 1998²⁷. Cette notion s'est donc peu à peu imposée dans notre quotidien et dans la nomenclature de nos catégories socio-administratives.

La loi qui officialise les cadres du débat et les désignations usuelles a mis l'accent sur le pluriel et sur les différentes formes prises par l'exclusion: l'emploi, le logement, la santé,

²¹ J. Donzelot, J. Roman, "Le déplacement de la question sociale", in J. Donzelot, op. cit., p. 9.

²² M. Wieviorka, "Racisme et exclusion", in S. Paugam, op. cit., pp. 344 -353.

²³ P.L. Assoun, Le préjudice et l'idéal. Pour une clinique du trauma, Anthropos éd., 1999, p. 37.

²⁴ S. Paugam, op. cit., p. 17.

²⁵ Ministère de l'Intégration et de lutte contre l'exclusion. Ce ministère a été créé sous le premier gouvernement d'A. Juppé. Il a été réaménagé lors du deuxième gouvernement sous l'appellation "Aménagement du territoire, Ville et Intégration".

²⁶ Loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion. Titre 1^{er}, Article 1^{er}, J.O du 3 décembre 1988.

²⁷ Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

la culture, la scolarité, la citoyenneté... Les outils à mettre en place dans cette lutte ne pouvaient être que multiples en relevant la diversité des situations d'exclusion ou des éléments générant cette dernière. Ces différentes formes d'exclusion révèlent un éventail de personnes bénéficiant de traitements administratifs variés.

A cet égard, on constate que derrière la notion d'exclusion ou d'exclu se décline, dans nos discours, toute une série de désignations fort diverses brouillant encore un peu plus les pistes: chômeurs longue durée, R.M.istes, précaires, S.D.F... On sait depuis F. de Saussure²⁸, qui avait souligné l'importance des constellations et des rapports associatifs, qu'un mot isolé n'a que peu de sens. Le vocabulaire est organisé en champs dans lesquels apparaissent des unités significatives, des noyaux dotés de sens ou de grains sémantiques appelés sémantèmes et liés les uns aux autres. Utiliser un mot plutôt qu'un autre présuppose toute une stratégie mettant en scène un champ notionnel, une représentation ambiante de l'objet donnant une résonance particulière à ce dernier car en nommant ce qui est représenté, le discours énonce déjà le contenu de la représentation. Si le terme chômeur renvoie à un statut qualifiant le manque d'emploi, celui de S.D.F. souligne d'abord l'absence de domicile (même si la personne est au chômage) et ce sont ces initiales, ces bribes de langage, qui définissent, sur le mode négatif, l'identité en creux de l'individu ainsi désigné.

Si nous envisageons l'exclusion comme un champ de tensions, c'est qu'à côté d'une pensée instituant l'exclusion comme un fléau à combattre et l'exclu comme une victime à réintégrer dans le corps des citoyens, existe une vision toute différente de la pauvreté révélée par les arrêtés anti-mendicité fortement médiatisés depuis 1995. Ces mesures mettent en lumière la complexité de la notion et les contradictions qui l'alimentent.

Décrits par certains maires comme un appel à l'Etat devant l'absence de réponses administratives à l'échelle des communes²⁹, ces arrêtés réactualisent ou pérennisent, par l'emploi même du terme mendicité, des formes anciennes du traitement de la pauvreté en réinscrivant cette dernière dans le champ de la déviance et en sanctionnant certaines pratiques liées à cet état de dénuement. Ces arrêtés ont ramené la mendicité mais aussi le vagabondage, délits abrogés du Code Pénal en 1994³⁰, à une problématique d'ordre public. Mais le débat dépasse le domaine de la norme et du juridique, il est le signe même du dilemme et de l'opacité régnant dans les discours sur l'exclusion, dilemme qui se cristallise sur la question³¹ S.D.F. Présentés comme les

²⁸ F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, (1916), Payot éd., 1985.

²⁹ Les arrêtés anti-mendicité sont apparus avant la loi relative à la lutte contre les exclusions, néanmoins certains sont encore reconduits chaque année.

³⁰ Association de malfaiteurs, vagabondage et mendicité (Section V. C.P.): Vagabondage, art. 269 à 273, Mendicité art. 274 à 276. Dispositions communes vagabonds et mendiants art. 277 à 282.

³¹ Nous employons l'expression de "question S.D.F." en référence à la "question sociale", notion apparue au XIX^{ème} siècle, traduisant l'ensemble des problèmes que connaît une société en mutation et notamment l'appauvrissement de certaines couches sociales de la population.

victimes du froid l'hiver, incarnant "la grande exclusion", mis en scène parfois dans l'image du "cadre supérieur qui a tout perdu", les S.D.F., par la déliaison totale qu'ils symbolisent, génèrent un débat à caractère normatif.

Ces arrêtés ont soulevé une polémique importante. Ils se sont développés sur fond de conflits et donc de prises de position extrêmes autour de la pauvreté ou de l'exclusion. Loin d'être un simple point de détail, ils ont une place centrale dans le débat sur l'exclusion car ils sont révélateurs des enjeux que la notion sous-tend. La question S.D.F. nous renvoie à ces enjeux et à ce champ de tensions, elle nous appelle sur les franges de l'extrême et de la contradiction.

Selon S. Paugam ³², les politiques en faveur des plus démunis dépendent des problèmes sociaux tels qu'ils sont perçus à une période donnée. Ces politiques sont en quelque sorte le produit de la réflexion de la société sur elle-même. En souscrivant à la pensée de M. Foucault ³³ prônant une compréhension de la société par ses marges, **nous restreindrons le cadre de notre recherche aux personnes sans domicile fixe** et ceci pour trois raisons. Tout d'abord, parce que la question S.D.F. supporte le sens mais aussi le poids des contresens contenus dans les discours sur l'exclusion, lui insufflant, par là, sa dynamique. D'autre part, cette question réinscrit l'exclusion dans sa filiation historique en recoupant l'espace de réflexion forgé autour de la pauvreté et des discours normatifs qui l'accompagnent. Enfin, loin des discours de façade compatissants et généralistes sur l'exclusion, la question S.D.F. nous renseigne sur la manière dont notre société pense ses extrêmes, ses limites et son altérité, elle constitue ainsi un indice précieux pour la compréhension de nos valeurs fondatrices.

SECTION II. Questionnement et objectif

Pour le chercheur, l'exclusion pose d'abord un problème d'ordre épistémologique. Notion du langage commun, elle se dérobe à toute définition précise et nous entraîne dans un tourbillon vertigineux en nous plongeant dans un terrible paradoxe, le vide qu'elle incarne saturant les discours. Regroupant en son sein une multitude de phénomènes, la description prime ici sur l'analyse. Dès lors, nous pouvons considérer l'exclusion comme une prénotion au sens où l'entendait E. Durkheim ³⁴ : notion vulgaire que nous prenons pour la chose elle-même. Les prénotions renvoient le plus souvent à l'analogie. Utilisées dans la pratique ordinaire, elles s'opposent à une discrimination rigoureuse des objets, des propriétés de ces objets et des relations constituées par eux et autour d'eux.

Commentant E. Durkheim, P. Bourdieu ³⁵ définit les prénotions comme des représentations sommaires formées par et pour la pratique et qui tiennent leur évidence

³² S. Paugam, La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion, P.U.F. éd., 1993.

³³ M. Foucault, op. cit.

³⁴ E. Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, (1937), P.U.F. éd., 1995, p. 18.

³⁵ P. Bourdieu et Coll., Le métier de sociologue, Mouton éd., (1968), 1983, p. 28.

justement des fonctions qu'elles remplissent. Ici, le danger se dessine et prend corps dans le piège de l'imposition de problématique. Travaillant sur le thème de l'immigration, A. Sayad souligne l'impact de cette imposition: "(...) l'immigré dont on parle (dont parlent la science et toutes les sciences, dont parle le discours politique etc.) n'est à vrai dire que l'immigré tel qu'on l'a constitué, tel qu'on l'a déterminé." ³⁶ Ainsi, il y a "(...) imposition de problématique que le chercheur subit et dont il se fait le relais toutes les fois qu'il reprend à son compte les questions qui sont dans l'air du temps." ³⁷ Cette imposition est très forte quand on étudie des populations dominées ou qui "posent problème", il faut donc veiller à ne pas légitimer telle quelle la notion d'exclusion et à prendre la distance nécessaire à l'analyse.

Nous formaliserons cette distance par un questionnement, matrice première et trame de fond de notre recherche. **Ce questionnement porte sur la façon dont les individus dits S.D.F. sont pensés, représentés mais aussi construits dans et par les discours.**

Nous considérons, en effet, les réalités sociales comme des constructions, le plus souvent inconscientes, historiques et quotidiennes des acteurs individuels et sociaux. Les objets du monde ne nous sont pas donnés immédiatement à voir, ainsi nous ne sommes jamais confrontés au réel sans la médiation au préalable d'un filtre (ou d'une grille de lecture) apposé sur ce dernier. La réalité, mosaïque de représentations sur les objets qui nous entourent, n'émerge qu'au terme d'un processus de symbolisation. Nous pouvons considérer le concret comme le lieu à partir duquel se construit cette réalité. C'est par l'acte de dénomination que celui-ci prend corps, qu'il devient objet d'échange et qu'il se constitue ainsi en réalité. M.L. Rouquette définit un objet social "(...) comme un ensemble réfléchi de pratiques entre les hommes y compris les discours tenus sur ces pratiques(...)" ³⁸ Dans ce cadre, l'objet social est conçu, par l'auteur, comme le référent d'une pluralité de discours et c'est l'ensemble des énoncés produits à son égard qui lui donne sa réalité.

C'est donc moins la réalité des processus menant à l'exclusion que les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion est construite que nous nous proposons d'étudier. Ainsi, nous pensons l'exclusion moins comme objet que comme discours, moins comme situation que représentation.

Pour D. Jodelet, la première caractéristique des représentations est d'être "une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction sociale d'une réalité commune à un ensemble social" ³⁹. Les représentations ne sont pas une simple copie de la réalité, elles sont une organisation et

³⁶ A. Sayad, "Coûts et profits de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°61, 1986, pp. 79-82.

³⁷ P. Bourdieu, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil éd., 1992, p. 210.

³⁸ M.L. Rouquette, *Sur la connaissance des masses. Essai de psychologie politique*, P.U.G. éd., 1994, p. 142.

³⁹ D. Jodelet, "Représentations sociales: un domaine en expansion", in D. Jodelet, *Les représentations sociales*, P.U.F. éd., (1989), 1997, pp. 47-78.

une interprétation de celle-ci, régissant les interactions sociales. L'auteur précise que ces dernières "(...) nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre position à leur égard et la défendre."⁴⁰

Le mode de lecture que nous adoptons induit une dimension arbitraire dans l'existence même des objets du monde, ces derniers ne prenant corps qu'à l'instant où ils sont dénommés par le discours collectif, aussi une mise au point s'impose: nous ne nions pas la réalité de la souffrance psychique et physique de personnes en grande détresse, simplement nous décentrons notre regard en partant non pas de l'objet mais du sujet percevant cet objet et des représentations que celui-ci forge sur le monde.

Bien avant nous, les sociologues étudiant les processus de désignation affirmaient déjà que c'est la réaction sociale qui nous fait connaître les objets et que c'est la pleine connaissance de ces processus de désignation qui permet une mise à distance du sens commun.

Cette mise à distance du sens commun signifie ici prendre du champ. Nous ne considérons pas la notion d'exclusion comme naturelle ou comme un donné. Nous ne qualifierons pas tel ou tel individu d'exclu "en soi" en examinant sa trajectoire de vie. Nous ne posons pas l'exclusion comme axiome de base, nous l'interrogeons en un mouvement de déconstruction précédant la réflexion sur la construction sociale de la réalité. Cette construction correspond, en fait, à la façon dont une société va appréhender dans ses discours mais aussi dans ses pratiques certains de ses membres et cela à travers les représentations qu'elle formule et les catégories qu'elle élabore.

C'est au niveau des discours circulant sur les S.D.F. que nous allons travailler, car les représentations "(...) circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques (...)"⁴¹. En suivant les analyses de A. Greimas⁴², nous ajouterons que la langue a une dimension constitutive de la société et que les systèmes connotatifs portent en eux l'essentiel des représentations qui non seulement inscrivent la culture dans l'homme mais qui la projettent devant lui sous forme d'objets culturels distancés.

Cette recherche n'a donc pas pour finalité de proposer des solutions au douloureux problème de l'exclusion. Elle se propose plutôt d'étudier à la lueur de la pensée sociale l'image de l'individu dit exclu et plus précisément celle du S.D.F. ainsi que les mécanismes qui président à la construction de cette image. Dès lors, ce travail s'inscrit dans l'espace du symbolique, lieu d'échanges et de partage du sens circulant à travers notre société et dans lequel les interactions sociales se tissent.

Nous avons situé notre questionnement sur les personnes sans domicile fixe au carrefour de trois dimensions: une dynamique de sens et de contresens, un héritage

⁴⁰ Idem, p. 53.

⁴¹ Ibid. p. 48.

⁴² A. Greimas, Du sens, Seuil éd., 1970, p. 100 et suivantes.

historique et une inscription culturelle par l'entremise des valeurs fondatrices. **L'objectif de cette recherche consistera à repérer les représentations sociales formulées sur les personnes sans domicile fixe en inscrivant la question S.D.F. dans sa filiation historique et en cherchant les traces de cet héritage dans les discours contemporains sans pour autant renier la dimension actuelle de l'exclusion. Ce repérage des représentations que nous entendons, à la suite de Cl. Herzlich⁴³, comme des formes d'expression sociale et culturelle, nous permettra de remonter, en amont, vers les éléments qui les génèrent.** Nous inscrivons, ainsi, notre questionnement sur les représentations sociales dans une perspective historique et génétique et nous envisageons ces dernières comme révélatrices, à une plus large échelle, d'un système de significations cohérent à l'intérieur d'une société donnée. Dès lors, nous considérons le recueil des représentations véhiculées sur les personnes S.D.F. comme l'étape nécessaire à l'intelligibilité de l'ordre du monde que révèle ou que masque ce nouveau Janus aux deux visages qu'est l'exclusion.

C'est donc, à l'intérieur du vaste territoire de la psychologie sociale, en un point précis que nous inscrivons notre étude sur les représentations: au carrefour de perspectives historique et culturelle et nous allons, dans les deux sections suivantes, exposer les motifs qui ont contribué au choix de cette position.

SECTION III. Dimension socio-historique

1. Bases théoriques des représentations sociales

S. Moscovici, père fondateur du courant de recherche sur les représentations sociales, a développé et dépassé les conceptions d' E. Durkheim⁴⁴ sur les représentations collectives. Ce dernier avait spécifié la pensée sociale par rapport à la pensée individuelle, mais le cadre théorique paraissait flou. Pour S. Moscovici, toute représentation a une texture psychologique autonome et appartient à une culture propre. Rompant avec le behaviorisme, l'auteur affirme "qu'il n'y a pas de coupure donnée entre l'univers extérieur et l'univers de l'individu ou du groupe, que le sujet et l'objet ne sont pas foncièrement hétérogènes dans leur champ commun"⁴⁵. La réaction à l'objet n'est pas une réponse à un stimulus, au contraire, stimulus et réponse se forment dans le même temps. Dès lors, un objet n'existe pas en lui-même, c'est la relation entre un sujet et un objet qui fonde ce dernier. Ainsi, une représentation n'est pas une image ou une reproduction passive d'un objet qui serait existant mais remodèle et reconstruit les éléments perçus dans notre environnement. Les représentations sont des processus, des systèmes transformant les objets de l'environnement immédiat en une connaissance

⁴³ Cl. Herzlich, Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale, Mouton éd., 1969.

⁴⁴ E. Durkheim, "Les représentations individuelles et les représentations collectives", in Sociologie et philosophie, (1924), P.U.F. éd., 1973.

⁴⁵ S. Moscovici, La psychanalyse, son image et son public, P.U.F. éd., (1961), 1976, p. 46.

utilisée dans la vie quotidienne et "déterminent le champ des communications possibles, des valeurs, des idées présentes dans les visions partagées par les groupes et règlent les conduites désirables ou admises."⁴⁶

Les représentations ont une double composante: psychique et sociale. Elles sont d'abord "un processus psychique apte à rendre présent dans notre univers intérieur ce qui se trouve à une certaine distance de nous."⁴⁷ . Il en résulte une "figure" de l'objet. Toute représentation est une représentation de quelque chose. De plus, par cette opération, l'objet est rendu signifiant, il prend du sens en rentrant dans une série de mises en rapports et d'articulations avec d'autres objets qui sont déjà là. Il en épouse, par le jeu de la reconstruction, les propriétés tout en y ajoutant les siennes. Ainsi, dans le réel, la structure de chaque représentation apparaît dédoublée, elle a deux faces qui sont la figure et la signification. Ces modalités définissent les représentations comme un ensemble structuré et organisé. La notion de figure renvoie, ainsi, à une reproduction mais surtout à une expression et à une production du sujet. S. Moscovici ne se réfère pas, dans sa démonstration, à la *Gestalttheorie*, toutefois ce courant de pensée a défini la figure comme une forme émergeant d'un ensemble. Dans ce cadre, l'objet n'existe que dans sa relation avec un fond sur lequel il se détache. W. Köhler⁴⁸ a défini une forme comme une totalité organisée perçue par l'individu. Selon cette école, les éléments constitutifs d'une forme sont interdépendants et l'on ne peut en modifier une partie sans en transformer la totalité. Une forme est composée de données premières ou d'unités perceptives s'imposant à la conscience⁴⁹ et le monde qui nous entoure est entendu comme une mosaïque de formes significatives appréhendées comme un tout. Il faudra attendre les travaux de K. Lewin⁵⁰ sur la théorie du champ pour que la perception devienne une activité et donc une construction de l'environnement par le sujet. Un champ est l'ensemble des éléments en interaction mutuellement interdépendants dans l'ici et le maintenant. L'auteur place l'individu à l'intérieur même du champ, en interaction constante avec le monde extérieur. Dès lors, le champ devient un espace subjectif, rempli par l'ensemble des objets que l'individu, toujours confronté au groupe, se représente. Ainsi, le champ n'est plus une entité extérieure au sujet mais devient une construction sociale et la perception, loin d'être un enregistrement passif ou un décalque de données extérieures, construit la réalité tout en la découvrant. Percevoir, c'est donc comprendre, saisir une signification globale⁵¹ et se référer, implicitement, à un stock de connaissances acquis. Les travaux de S. Moscovici, notamment sa rupture d'avec le behaviorisme et la définition

⁴⁶ Idem, p. 49.

⁴⁷ Ibid, p. 61.

⁴⁸ W. Köhler, Psychologie de la forme, Gallimard éd., 1964.

⁴⁹ P. Guillaume, La psychologie de la forme, Flammarion éd., (1937), 1948.

⁵⁰ A. Marrow, Kurt Lewin, E.S.F. éd., 1972.

⁵¹ J. Stoetzel, La psychologie sociale, Flammarion éd., 1963.

qu'il donne de la figure résonnent de cette école de pensée et la prolongent. Si K. Lewin avait souligné l'impact des interactions à l'intérieur du champ, S. Moscovici insiste sur la deuxième composante des représentations qui est celle d'être sociale, ces dernières étant produites et engendrées collectivement. Dépassant les oppositions que soulève ce débat au sein de la communauté scientifique, l'auteur souligne qu'il ne suffit pas de déterminer l'agent qui produit la représentation mais bien plutôt d'analyser la fonction de celle-ci qui réside dans "les processus de formation des conduites et d'orientation des communications sociales"⁵². Une telle fonction est spécifique et c'est à son propos que l'auteur définit les représentations comme sociales et comme système d'interprétation du monde.

Dans un axe parallèle, D. Jodelet aborde les représentations "comme le produit et le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale de cette réalité"⁵³. Ainsi, les représentations recèlent une double dimension: un aspect constituant (les processus) et constitué (les contenus). Se représenter nécessite, nous l'avons souligné, un acte de pensée spécifique reliant un sujet et un objet absent. La représentation restitue symboliquement cet objet imprégné de la pensée et de l'activité du sujet. Dès lors, deux vecteurs sont présents dans le processus de représentation: une dimension cognitive référant aux mécanismes de la pensée et une dimension sociale.

La signification des représentations est déterminée, comme l'a souligné J.Cl. Abric⁵⁴, par le contexte discursif c'est à dire par la nature des conditions de production du discours. Ce sont ces conditions qui permettent d'accéder aux représentations. Le contexte social joue un rôle dans la signification. La place du groupe producteur des représentations dans le système social mais aussi l'environnement idéologique ne sont pas anodins. Dès lors, les représentations sont toujours, par nature, sociales et sont fondamentales dans la dynamique des interactions et des pratiques. Elles autorisent une compréhension des objets qui nous entourent et, en formulant les cadres de référence de ce savoir commun, permettent la communication sociale sur ces objets. Bien plus, elles définissent l'identité sociale des groupes et tracent les contours des catégories. Enfin, en prenant la forme d'un guide pour l'action, ces dernières sont prescriptives de comportements et reflètent, dès lors, la nature des règles et des liens sociaux dans chaque culture.

2. L'héritage de la pensée sociale

Rester dans une dimension contemporaine et effectuer une lecture a-historique des objets qui nous entourent, c'est parier à chaque fois sur l'apparition d'un nouveau phénomène. C'est aussi croire en une amnésie chronique de nos sociétés et des individus qui les

⁵² S. Moscovici, op. cit., p. 75.

⁵³ D. Jodelet, op. cit.

⁵⁴ J.Cl. Abric, "Les représentations sociales: aspects théoriques", in J.Cl. Abric, Pratiques sociales et représentations, P.U.F. éd., 1994, pp. 11-35.

portent ou bien c'est adhérer à une image de l'homme libre, individualiste et autonome, capable d'inventer son présent, un présent réduit d'ailleurs à néant puisque celui-ci, par définition fugace, serait oublié à la seconde même où il prendrait forme.

Cette vision n'est pas la nôtre. En effet, la perspective qui nous anime renvoie aux produits des élaborations antérieures et aux processus en cours de restructuration. Nous suivons P. Corcuff⁵⁵ quand il affirme que le monde social se construit à partir des préconstructions passées et que ces formes sociales sont reproduites, transformées, réappropriées alors que d'autres sont inventées dans les pratiques et les interactions de la vie quotidienne des acteurs.

On observe toujours un phénomène à un moment daté de son histoire. Ce dernier peut prendre des formes et des significations variables à travers le temps mais c'est en l'inscrivant dans sa propre dynamique de développement et en en cherchant ses conditions de possibilités que ce phénomène peut atteindre un certain niveau de compréhension.

Les recherches sur les représentations ont permis de mieux mesurer la dimension socio-historique de la pensée sociale et le poids de la mémoire dans notre quotidien. Pour J.Cl. Abric⁵⁶, toute réalité est représentée c'est-à-dire appropriée, reconstruite, intégrée dans un système de valeurs dépendant de l'histoire de l'individu ou du groupe et du contexte social qui l'environne. Dans le même esprit, M.L. Rouquette insiste sur la propriété fondamentale des représentations qui est celle d'être historique⁵⁷. Ces dernières, en effet, peuvent être entendues d'abord comme le produit de l'histoire. Nous n'inventons jamais notre pensée à partir du néant. Nous recevons, notamment par la socialisation primaire, mais aussi secondaire, tout un système de valeurs transmis en héritage en tant que modèle culturel auquel nous nous conformons. Illustrant l'inculcation des valeurs sociales, C. Castoriadis nous dit que "la mère est auprès du nouveau-né le porte parole agissant de milliers de générations révolues."⁵⁸ Ces générations font entendre l'écho de leurs voix, c'est ainsi qu'il faut comprendre leur pérennité. Le résultat de cette socialisation sera le fonctionnement adéquat de l'individu au sein du social. Ce qui est transmis dans cet héritage dépasse l'individu qui s'en est fait le médiateur et donne accès à un monde de significations instituées, à un monde déjà-là.

Bien sûr, l'individu n'est pas une simple cire sur laquelle la société apposerait son sceau, il est aussi un acteur et porte en lui l'adhésion au projet social, incarne et réalise la société dans laquelle il évolue. La question ontologique autant que l'opposition entre individus et société est selon, l'expression de C. Castoriadis, une "fallace totale"⁵⁹. C'est

⁵⁵ P. Corcuff, "Éléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme", *Revue française de sciences politiques*, Vol. 41, n°4, 1991, pp. 515-535.

⁵⁶ J. Cl. Abric, "Les représentations sociales: aspects théoriques", op. cit.

⁵⁷ M.L. Rouquette, Ch. Guimelli, "Sur la cognition sociale, l'histoire et le temps", in Ch. Guimelli et Coll., *Structures et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé éd., 1994, pp. 255-266.

⁵⁸ C. Castoriadis, *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe III.*, Seuil éd., 1990, p. 207.

dans l'interaction de ces deux pôles indissociables que sont l'individuel et le social, c'est dans cette dynamique relationnelle que l'individu apparaît.

S. Freud⁶⁰ lui-même n'opposait pas la psychologie individuelle à la psychologie sociale arguant que l'on ne pouvait faire abstraction des rapports qui existent entre l'individu et ses semblables. L'héritage que nous recevons passe par tout un ensemble de pratiques, ne serait-ce que les discours, et se retrouve dans nos représentations du monde.

Les travaux de M. Halbwachs nous ont appris qu'il n'y avait pas de mémoire purement individuelle, celle-ci a une dimension collective et surtout se moule dans les catégories du social en y laissant son empreinte: "Il n'y a peut-être pas un milieu, pas un état des pensées ou des sensibilités d'autrefois dont il ne subsiste des traces (...)"⁶¹ G.N. Fischer⁶² définit la mémoire comme un arrière-fond de savoirs partagés qui assure la pérennité des représentations au sein d'une formation culturelle et sociale.

Parler de pérennité des représentations nous paraît excessif. Les phénomènes sociaux ont leur dynamique, ils ne sont pas immuables ou figés et les changements existent. L'évolution du lexique en est d'ailleurs un indice, le langage étant le reflet de ce qui est nommable et pensable. L'apparition de la notion d'exclusion et le succès de son emploi sont déjà les signes d'une autre façon de se représenter les objets qui nous entourent. Dans cinquante ans, peut-être, le discours collectif ne parlera plus d'exclusion, d'autres mots auront pris le relais. Toutefois, ces mots seront chargés de sédiments et l'écho de la notion se fera entendre par toutes les traces que le travail des hommes aura laissées: textes de loi, mesures administratives, rapports scientifiques... Autant de manières de penser et de concevoir le monde et les problèmes qui se sont posés à une époque donnée. Ces manières de penser se transmettent dans notre quotidien qui modèle, le plus souvent à notre insu, nos lendemains. Les phénomènes d'aujourd'hui sont déjà l'héritage de demain et notre quotidien se construit sur les bases d'hier.

S. Moscovici⁶³ a dégagé deux processus constitutifs des représentations qui rendent compte de la dimension sociale inhérente à toute élaboration cognitive: l'objectivation et l'ancrage. L'objectivation transforme le concept abstrait en un objet du monde réel. La décontextualisation de certains éléments de l'entité objectivée donne lieu au "noyau figuratif". Cette image simplifiée est ensuite naturalisée ce qui lui permet de prendre ainsi les traits de la réalité. L'ancrage est le processus par lequel l'objet de la représentation devient un objet familier, inséré dans des catégories de savoirs préexistants. Le but est ici de rendre familier ce qui est étrange ou nouveau en inscrivant, en amont, l'objet dans un

⁵⁹ Idem

⁶⁰ S. Freud, "Psychologie des foules et analyse du moi", in Essais de psychanalyse, (1921), Payot éd., 1967.

⁶¹ M. Halbwachs, La mémoire collective, (1950), A. Michel éd., 1997, p. 114.

⁶² G. N. Fischer, Le champ du social, Dunod éd., 1990.

⁶³ S. Moscovici, La psychanalyse, son image et son public, op. cit.

réseau de catégories connues. Ces cadres de pensée préexistants sont" (...) tributaires à chaque fois de systèmes de croyances ancrés dans des valeurs, des traditions, des images du monde et de l'être." ⁶⁴ D. Jodelet ⁶⁵ note que l'ancrage intervient aussi en aval de la formation des représentations et en continuité avec l'objectivation. En effet, ce processus confère au savoir sur l'objet une valeur fonctionnelle autorisant l'interprétation de l'environnement et sa gestion.

Les représentations sont toujours l'objet d'un travail du social, notamment par les discours, afin d'incorporer tout élément nouveau dans des modes explicatifs ou des cadres légitimants familiers et acceptables par tous. On atteint ici la dimension consensuelle des représentations qui va, au-delà des clivages de groupes, opérer sur un large champ en maintenant un lien entre les individus, justement par ce consensus. Et c'est ce dernier qui légitimera non seulement l'objet de la représentation mais aussi les discours tenus sur celui-ci, discours qui feront la réalité de cet objet. L'objet ne peut donc jamais être foncièrement a-historique puisque les représentations qui lui donnent sa réalité sociale ou qui la fondent sont inscrites, en amont, dans des cadres préexistants de pensée, dans un "déjà-là" institué.

P. Robert et Cl. Faugeron ⁶⁶, analysant les représentations de la justice et de la délinquance, ont retrouvé des traces de l'histoire, des clichés surchargés d'anciennes figures, travaillés par des mouvements de surface. Ces traces, qu'ils ont dénommées "conserves culturelles", sont portées par la mémoire et, en s'entremêlant avec des éléments nouvellement pensables, forgent nos représentations actuelles.

D. Jodelet ⁶⁷ différencie la mémoire collective (mémoire des groupes dans nos sociétés) et la mémoire sociale (qui est celle de la société). Cette dernière était assimilée par M. Halbwachs ⁶⁸ à des "courants de pensée" qui traversent la société en transcendant les différences entre les groupes ou les classes sociales. Selon G. Namer, "la mémoire sociale est essentiellement une tradition, une réalité du passé qui se retransmet indéfiniment sans être, pour autant, reconnue comme telle" ⁶⁹. Ainsi, cette mémoire n'est pas soumise à une reconnaissance particulière, elle n'est pas créée et entretenue par les groupes sous forme de commémorations ou de fêtes. La mémoire sociale fournit les cadres dans lesquels s'élabore notre construction du monde. Ces cadres qui sont le lieu de ce que M. Douglas appelle le "stockage de l'ordre social" ⁷⁰, sont le plus souvent

⁶⁴ S. Moscovici, G. Vignaux, "Le concept de thémata", in Ch. Guimelli et Coll., op. cit., p. 26.

⁶⁵ D. Jodelet, op. cit.

⁶⁶ P. Robert, Cl. Faugeron, La justice et son public. Les représentations sociales du système pénal, Masson éd., 1978, p. 210. Il est à noter que M. Cornaton, dès 1969, utilise cette expression (polycopié des cours "Culture et classes sociales").

⁶⁷ D. Jodelet, "Mémoire de masse: le côté moral et affectif de l'histoire", Bulletin de psychologie, Tome XLV, n°405, 1992, pp. 239-255.

⁶⁸ M. Halbwachs, op. cit.

⁶⁹ G. Namer, Mémoire et société, Méridiens Klincksieck éd., 1987, p. 224.

invisibles auprès des acteurs qui les vivent et ont, par là, une influence d'autant plus forte sur notre quotidien.

C'est donc dans la lignée des travaux portant sur la mémoire sociale et sur ces "flux de pensée", aux dimensions larges, que notre recherche se déploie.

3. Structure des représentations sociales

Nous avons insisté sur les représentations sociales comme produits de l'histoire. Celles-ci s'inscrivent dans une filiation de telle sorte qu'il est toujours légitime, d'après M.L. Rouquette, "d'entreprendre une recherche en paternité où la psychologie sociale et l'histoire se conjuguent dans l'approche d'un même objet"⁷¹. L'auteur ajoute que les représentations ont une double historicité. Le deuxième niveau se situe, en effet, dans la structuration interne des représentations qui assure la stabilité et la solidité de ces dernières.

S. Moscovici a mis en évidence, par le processus d'objectivation, la présence d'un modèle ou noyau figuratif dans les représentations. Ce noyau, formulé à partir de certains éléments sélectionnés et décontextualisés, a statut d'évidence et constitue, on l'a vu, un élément stable. Son rôle est prépondérant car, en définitive, c'est lui qui va fournir le cadre de catégorisation des nouvelles informations parvenant au sujet sur l'objet représenté. En s'inspirant de ces avancées, J.Cl. Abric⁷² a formulé l'idée que toute représentation est organisée autour d'un noyau central. Ce noyau est caractérisé par deux fonctions: une fonction génératrice (c'est ce par quoi les éléments prennent un sens) et une fonction organisatrice (c'est l'élément unificateur qui va lier les différents éléments de la représentation). Le noyau central est caractérisé par la stabilité, c'est l'élément qui va résister au changement. A côté de ce noyau central, existe un système périphérique, plus souple, plus labile qui assure une fonction de médiation entre les groupes générant les représentations et ce noyau central.

Le système périphérique va supporter les transformations des représentations mais aussi les différences intergroupes liées à ces représentations, il protégera ainsi la stabilité du noyau central pérennisant par là certains éléments contenus dans les représentations. Cette thèse ne nie pas l'évolution ou la transformation toujours possible des représentations: de nouveaux schèmes, en effet, peuvent s'intégrer progressivement au noyau central en traversant la barrière périphérique. Néanmoins, le noyau central structure la représentation et plusieurs caractéristiques lui ont été associées. Tout d'abord, celui-ci est lié à la mémoire sociale (entendu dans le sens de la définition de D. Jodelet), il est donc en interaction avec les conditions historiques, sociologiques et idéologiques d'une société ainsi qu'avec le système de normes auquel cette dernière se réfère⁷³, ainsi sa détermination en est essentiellement sociale. Ensuite, ce noyau

⁷⁰ M. Douglas, Comment pensent les institutions, (1989), La découverte/M.A.U.S.S. éd., 1999.

⁷¹ M.L. Rouquette, Sur la connaissance des masses, op. cit., p. 180.

⁷² J.Cl. Abric, "L'artisan et l'artisanat: analyse du contenu et de la structure d'une représentation sociale", Bulletin de psychologie, n°366, 1984, pp. 861-875.

constitue la base commune, collectivement partagée des représentations sociales, sa fonction est ainsi consensuelle. Enfin, celui-ci résiste au changement. On peut donc ajouter que ce noyau est relativement indépendant du contexte social immédiat de la représentation générée.

Le noyau central d'une représentation est en fait un ensemble organisé d'éléments normatifs⁷⁴ qui constituent le cadre de référence à partir duquel l'objet est socialement évalué et d'éléments fonctionnels qui vont orienter les conduites et les pratiques face à cet objet. C'est ainsi que cette théorie consolide le lien existant entre le noyau figuratif engendré par le processus d'objectivation et le rôle du processus d'ancrage, à savoir, d'une part, l'inscription de tout élément nouveau dans un cadre de pensée préexistant (ou à défaut son rejet dans la zone périphérique), d'autre part, et en aval de la formation des représentations, sa fonctionnalité dans la manière d'appréhender le monde qui nous entoure.

Les "conserves culturelles" transportées par notre mémoire sociale s'inscrivent au cœur du noyau central. Constituées d'éléments pérennes, traces d'une pensée instituée, protégées derrière la barrière périphérique, elles opèrent en silence et façonnent nos discours. Bien plus, elles orientent nos jugements et pèsent sur nos pratiques car le noyau central sert aussi de "guide pour l'action"⁷⁵.

Entendre l'exclusion et la question S.D.F. comme éminemment contemporaines et négliger leur ancrage historique, c'est renier ou, pire, méconnaître les avancées théoriques sur les représentations et la pensée sociales. C'est réduire les représentations à un simple outil de collecte, ne faire d'elles qu'un cliché instantané de notre quotidien et restreindre, par là, leurs possibilités immenses à l'unique domaine de l'observation.

4. L'entremêlement des temps

Interroger l'histoire n'est pas la réécrire, tel n'est pas notre but et nous n'en aurions pas la compétence: les synthèses sur la pauvreté existent et sont le fruit du travail des historiens qui savent dialoguer avec l'archive. Néanmoins, frayer avec l'histoire pour celui qui n'en est pas spécialiste nécessite de situer clairement ses positions.

Selon J.C. Passeron⁷⁶, rien n'interdit à la sociologie les matériaux venus du passé. Nous pouvons prolonger cette remarque jusqu'au domaine de la psychologie sociale. En effet, l'auteur ajoute qu'une discipline est historique dès que ses énoncés ne peuvent être désindexés des contextes dans lesquels sont prélevées les données ayant un sens pour ses assertions. Nous retrouvons ici le souci de M.L. Rouquette⁷⁷ conseillant de toujours dater avec précision les données lors d'une étude sur les représentations d'un objet

⁷³ J.Cl. Abric, "Les représentations sociales: aspects théoriques", op. cit.

⁷⁴ J.Cl. Abric, E. Tafani, "Nature et fonctionnement du noyau central d'une représentation sociale: la représentation de l'entreprise", *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n° 28, 1995, pp. 22-31.

⁷⁵ L'expression est de S. Moscovici.

⁷⁶ J.Cl. Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan éd., 1991.

social. Si la datation des données est primordiale, cela tient bien sûr à l'importance du facteur temps mais aussi à la nature du passé, à la manière dont nous concevons sa portée explicative ainsi que son rapport avec le présent.

M. Bloch ⁷⁸ a défini l'histoire non pas comme la science du passé, mais comme la science des hommes dans le temps. Le temps est alors envisagé comme un continuum. Prolongeant ce courant en travaillant sur les mentalités, F. Braudel ⁷⁹ formula la notion de longue durée associée à un temps plus ou moins immobile dans lequel les structures s'étirent dans la lenteur de leur dynamique. L'histoire des mentalités sera définie alors comme celle des résistances en insistant sur l'inertie des structures mentales. Mais l'inertie ne signifie pas l'immobilisme total: l'idée de discontinuités ou de ruptures, introduite par la génération suivante de l'Ecole des Annales, a mis l'accent sur une temporalité plus limitée. M. Vovelle ⁸⁰, en prenant exemple sur les attitudes face à la mort, illustra le chevauchement des temps s'entremêlant en un tout cohérent ou au contraire se heurtant dans leurs divergences. Il souligna le temps immobile de la mort apprivoisée dont on retrouve les traces dans notre quotidien en même temps qu'il repéra d'autres attitudes aujourd'hui évanouies.

Ainsi, à une vision délimitant clairement les frontières entre le passé et le présent, il faut opposer l'idée d'une alternance des rythmes et l'image d'un va et vient entre le passé et le présent. S. Freud ⁸¹ assimilait la structure de la culture, ou plutôt de la civilisation, à un ensemble de survivances incrustées dans le présent. Dans cette optique, la culture correspond à une mémoire vive agissant sur le présent, ce dernier devenant, dès lors, le tissu supportant l'entremêlement des temps dans lequel on peut lire les traces portées par la mémoire sociale. Selon E. Morin ⁸², il y a un jeu rétroactif entre les différents temps. Le passé se construit dans la représentation que nous nous en faisons à partir du présent qui sélectionne ce qui à ses yeux est historique. Le passé lui-même va éclairer notre présent en nous indiquant la nature de nos préoccupations actuelles quand nous l'interrogeons mais aussi parce que notre présent est travaillé par plusieurs temps, un passé proche et un passé plus lointain dont l'écho résonne ou s'amenuise.

Travailler dans une perspective historique n'est pas croire à la répétition exacte de l'histoire ou à la finalité de celle-ci. Ce n'est pas non plus adhérer aveuglement aux théories plus ou moins "fixistes" de la reproduction sociale reniant tout changement possible. C'est encore moins chercher à tirer des leçons du passé ou, pire, à dater l'apparition d'un phénomène ce qui supposerait de croire en une origine unique de ce

⁷⁷ M.L. Rouquette, Sur la connaissance des masses..., op. cit.

⁷⁸ M. Bloch, Apologie pour l'histoire ou métier d'historien, (1949), A. Colin éd., 1974.

⁷⁹ F. Braudel, Ecrits sur l'histoire, Flammarion éd., 1969.

⁸⁰ M. Vovelle, Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, (1974), Gallimard éd., 1990.

⁸¹ S. Freud, Malaise dans la civilisation, (1929), P.U.F. éd. (1971), 1981.

⁸² E. Morin, Pour sortir du vingtième siècle, Nathan éd., 1981.

dernier. Le non-spécialiste de la science historique pose une question qui s'inscrit dans la temporalité du présent. En se tournant vers le passé (et non pas en se retournant puisque passé et présent s'entrecroisent dans ce jeu des temporalités), il tente, bien sûr, de repérer les stagnations de la pensée sociale mais surtout de dépasser l'observation afin d'aborder le niveau de l'explication. Ce niveau peut être atteint, ou plus modestement approché, en élargissant la focale de notre regard vers une optique trans-temporelle dans laquelle l'objet social inscrit son empreinte en y déployant sa dynamique, nous renvoyant sans cesse à la pensée d'A. Strauss affirmant qu'une "(...) psychologie sociale qui ne se focalise pas sur l'histoire est une psychologie aveugle."⁸³

SECTION IV. Dimension culturelle

1. Lieux de production des représentations sociales

G.N. Fischer définit les représentations comme des "constructions sociales de savoirs ordinaires, élaborées à partir des valeurs et des croyances partagées par un groupe sur la réalité et donnant lieu à une vision des choses qui se manifeste au cours des interactions sociales"⁸⁴. Cl. Herzlich⁸⁵ associe aux représentations sociales l'étude des valeurs, des normes sociales et des modèles culturels.

Tout comportement social obéit à des normes qui s'expriment dans un ensemble de règles admises sans formulation stricte mais correspondant aux attentes de la collectivité. Ces normes se transmettent ou font l'objet d'un apprentissage social et sont la mise en pratique de notre système de valeurs.

Les valeurs peuvent être comparées à des idéaux, à des manières d'être ou d'agir reconnues comme désirables. Ce sont elles qui constituent, en partie, notre univers culturel.

En nous appuyant sur les travaux de P. Vergès⁸⁶ et l'analyse du social que cet auteur propose, nous pouvons considérer les discours comme un ensemble de traces des différents moments de la production des représentations et situer trois lieux de détermination de ces discours: l'idéologie qui permet la mise en perspective des discours au regard du débat actuel, la pratique qui va prendre en compte la position sociale des sujets et enfin le culturel, lieu sur lequel nous allons nous attarder.

A. Les matrices culturelles d'interprétation

⁸³ A. Strauss, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Métailié éd., 1989, p. 186, in V. Haas, D. Jodelet, "Pensée et mémoire sociale", in J.P. Pétard, *Psychologie sociale*, Bréal éd., 1999, pp. 111-160.

⁸⁴ G.N. Fischer, *La psychologie sociale*, Seuil éd., 1997, p. 186.

⁸⁵ Cl. Herzlich, op. cit.

⁸⁶ P. Vergès, "Représentation des nouvelles technologies et détermination idéologique", in V. Aebischer et Coll., *Idéologies et représentations sociales*, Delval éd., 1991, pp. 159-174.

Selon P. Vergès, le culturel correspond à "l'actualisation d'éléments constitués à des moments historiques plus ou moins antérieurs dont on a effacé les conditions de production."⁸⁷ L'actualisation de l'histoire ou d'éléments historiques est d'abord conçue comme une mémoire dans laquelle nous puisons des modes d'interprétation que nous adaptons en fonction des objets et des situations sociales auxquels nous sommes confrontés. Ce lieu culturel produit ce que l'auteur appelle des "matrices d'interprétation". Ces matrices, inscrites dans la mémoire sociale elle-même "transmise par tout un ensemble d'appareils (école, famille, église, mouvements associatifs...)"⁸⁸, ont la particularité de se cristalliser en oubliant les conditions de possibilité qui les ont fait naître. Ainsi, ces dernières perdurent dans notre quotidien sans pour autant que les conditions de leur production nous soient apparentes. Toutefois, ces matrices d'interprétation sont dépendantes des conditions socio-historiques actuelles et ne peuvent être assimilées à de simples principes intemporels, "elles actualisent, au présent, la profondeur historique de notre société."⁸⁹

En étudiant les représentations du travail sous l'angle de l'introduction des nouvelles technologies, P. Vergès met à jour une matrice profondément enracinée dans une mémoire historique reliant modernisation et chômage que l'on retrouve aussi bien dans le conflit d'ouvriers jurassiens au vingtième siècle que dans la révolte des Canuts ou des mineurs de fond. Dans cette optique, le travail de mémoire concerne moins une réminiscence d'événements particuliers, marqués historiquement que des modes d'interprétation de ces événements et c'est à ces matrices que les acteurs font appel afin de comprendre le monde et d'agir sur lui.

Les matrices culturelles sont entendues ici comme le produit d'un lieu de détermination particulier situé au niveau du culturel. Par culturel, P. Vergès entend l'existence de représentations qui ne sont pas réductibles au conflit politique tout en étant de l'ordre de la société⁹⁰. Pour notre part, nous suivons G.N. Fischer⁹¹ qui définit la culture comme un modèle de significations socialement partagées et constitué, avant tout, par des valeurs ou des idéaux formant un système cohérent, organisé autour d'objectifs et servant de critères d'évaluation. Ainsi, la dimension culturelle permet de comprendre les manières collectives d'agir comme des réponses socialement acceptées.

En suivant les analyses de Cl. Lévi-Strauss⁹², nous ajouterons que toute culture peut être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques. Il y a présence du symbolique quand l'objet fonctionnel ou naturel est transformé en quelque chose qui,

⁸⁷ Idem p. 163.

⁸⁸ J.B. Grize, P. Vergès, A. Silem, Salariés face aux nouvelles technologies, Ed. du C.N.R.S., 1987, p. 29.

⁸⁹ P. Vergès, "Représentations sociales de l'économie", in D. Jodelet, Les représentations sociales, op. cit., pp. 407-428.

⁹⁰ Idem

⁹¹ G.N. Fischer, Le champ du social, op. cit.

⁹² Cl. Lévi-Strauss, "Introduction à l'œuvre de M. Mauss", in M. Mauss, Sociologie et anthropologie, P.U.F. éd., 1950.

dans une culture particulière, est chargé de significations. Le symbolique qui se construit par différence ou opposition est la forme immanente d'un monde ordonné et la culture est le lieu visible de cet ordre. Pour Cl. Lévi-Strauss, on ne peut penser séparément culture et société. La théorie symbolique de la société présuppose que cette dernière n'existe que comme institution non naturelle ou biologique. Dès qu'il y a société, un ordre différent de celui de la nature existe.

On sait que l'on ne perçoit le monde que par l'intermédiaire d'une grille qui va nous indiquer le mode de lecture à suivre selon les conventions en vigueur à l'intérieur d'un univers culturel donné. Ces conventions désignent les objets à percevoir auxquels sont associés bien sûr des valeurs mais aussi des types de comportement prescrits. Dans ce cadre, les représentations sociales vont organiser la vision que les individus se donnent de leur environnement et vont conférer aux objets leur statut symbolique. Par le processus de l'objectivation et de l'ancrage, l'objet de ces représentations sera reconnu et intégré dans notre "déjà-là". C'est donc dans un rapport à la norme, puisque le symbolisme est du côté de la règle, ou plus précisément dans une correspondance avec les modèles normatifs en vigueur, que les représentations sociales opèrent. C'est ainsi que l'on peut entendre et suivre G. Vinsonneau quand elle affirme que c'est "(...) dans la dynamique des représentations (...) que se réalise le lien entre le sujet et sa culture."⁹³

F. Héritier définit la notion de matrice comme le "contenant d'un contenu certes variable mais enserré dans des limites strictes de variabilité"⁹⁴. Dans cette optique, les matrices sont des cadres meublés de façon différente selon les cultures. Ce sont, en quelque sorte, des invariants de la pensée humaine et non une survivance d'une connaissance dont nous aurions héritée. La nuance est importante et recoupe les positions de P. Vergès sur l'actualisation au présent des matrices. Loin des fantasmes individuels ou des systèmes idéologiques, les matrices forment des ensembles de significations entrelacées et voilées derrière les apparences, les comportements, les mots et s'imposent en tant que réalité préexistante.

En travaillant sur les catégories du masculin et du féminin, l'auteur a montré comment cette catégorie binaire de l'identique et du différent orientait la forme de notre espace mental et constituait l'armature aussi bien du discours scientifique que de celui des systèmes de représentations et de la parole ordinaire⁹⁵.

Cet arrière-fond culturel, ce "déjà-là" institué ou bien encore ces cadres de pensée préexistants ont fait l'objet de travaux récents. S. Moscovici⁹⁶, en s'inspirant des travaux de G. Holton, a proposé la notion de "thémata" qu'il a défini comme un ensemble de conceptions primaires ou d'idées-force profondément enraciné dans la mémoire sociale et s'exprimant dans des notions communes partagées à l'intérieur d'une culture donnée.

⁹³ G. Vinsonneau, Culture et comportement, A. Colin éd., 1997, p. 94.

⁹⁴ F. Héritier, "Les matrices de l'intolérance et de la violence", in F. Héritier, De la violence II, Odile Jacob éd., 1999, pp. 321-343.

⁹⁵ F. Héritier, Masculin/féminin. La pensée de la différence, Odile Jacob éd., 1996.

⁹⁶ S. Moscovici, "Le concept de thémata", in Ch. Guimelli et Coll., op. cit.

Selon F. Héritier, l'opposition entre l'identique et le différent est fondée sur la différence des sexes, "théma archaïque de ceux qui sous-tendent toute production intellectuelle"⁹⁷. Les "thêmata" sont des idées qui font sens et qui alimentent la production des discours. Ils constituent ainsi des *topoi*, des lieux d'expression du sens commun où ce dernier va pouvoir se développer mais aussi se légitimer. Les "thêmata" sont des cadres de pensée préexistants et c'est autour d'eux que vont se constituer les représentations sociales.

Cette notion, bien qu'encore discrète dans la littérature scientifique, est intéressante dans la mesure où elle exprime une volonté de remonter en amont de la formulation des représentations sociales en recherchant les principes générateurs de ces dernières. Les "thêmata" soulèvent de manière forte la question génétique de toutes représentations. Néanmoins nous privilégierons, dans notre étude des représentations, la mise à jour de matrices culturelles qui peuvent être entendues comme une étape vers la découverte ultérieure de "thêmata". La notion de matrice a fait l'objet de travaux rigoureux et nous fournit une grande richesse théorique. Mieux encore, elle autorise des pontages avec des disciplines voisines et notamment l'histoire. Du côté théorique, F. Héritier a démontré, par ses recherches, l'aspect structural des matrices qui imposent un cadre de compréhension de l'objet et qui impriment leur marque sur la pensée sociale. Pour sa part, P. Vergès, en insistant sur l'amnésie des conditions sociales de production des matrices, gage de leur transformation en cadre interprétatif de la réalité sociale, se réfère implicitement aux travaux de M. Halbwachs et pénètre ainsi le champ de la mémoire sociale. Enfin, en définissant les matrices comme des productions sociales collectives (sans auteur identifiable) et non conscientes, P. Vergès rejoint la notion de mentalité telle qu'elle a été définie par les psychologues et travaillée par les historiens. Ceci nous permet, dès lors, d'enrichir notre perspective socio-historique et de nous nourrir des avancées théoriques effectuées dans ce domaine.

B. Articulation entre matrices culturelles et mentalité

E. Durkheim, pour la sociologie, a décrit la mentalité comme une manière générale de penser dans une société donnée, une "*Weltanschauung*" ou vision du monde en quelque sorte. G. Bouthoul la définira, plus tard, comme "(...) une sorte de résidu psychologique fait de jugements, de concepts et de croyances auxquels adhèrent au fond tous les individus d'une même société."⁹⁸ La mentalité nous renvoie à un système complexe qui tient lieu d'explication du réel et qui autorise des prises de position puisque celle-ci permet le jugement de valeur. Une mentalité ne peut être observable directement, elle ne se saisit qu'au travers des expressions qu'elle génère qui sont de l'ordre des représentations, des comportements, des opinions ou des attitudes. Ainsi, la mentalité fonctionne comme une structure latente révélatrice de notre ethos culturel en s'interposant entre l'univers et nous-mêmes comme un prisme qui nous indique le mode de lecture du monde et des objets qui nous entourent. Selon P. Bourdieu⁹⁹, l'ethos, qu'il applique à l'échelle plus

⁹⁷ F. Héritier, *Les deux sœurs et leur mère*, Odile Jacob éd., 1994, p. 12.

⁹⁸ G. Bouthoul, *Les mentalités*, P.U.F.éd., (1952), 1971, p. 30.

⁹⁹ P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Minuit éd., 1980.

réduite des classes sociales, est un lieu de production non consciente et constitue un stock de prédispositions et de valeurs implicites c'est-à-dire d'éléments qui intègrent une dimension culturelle. En élargissant les propos de l'auteur, on peut ajouter que l'ethos recouvre aussi des cadres de connaissance acquis par les acteurs, orientant leurs actions et fonctionnant comme un modèle culturel dominant à une certaine époque.

Cette idée d'un modèle dominant se retrouve, en histoire, dans la notion de mentalité que F. Braudel décrira comme "une certaine représentation, à une certaine époque, du monde et des choses" ¹⁰⁰. Selon l'auteur, "une mentalité collective dominante anime, pénètre la masse entière de la société. Cette mentalité qui dicte les attitudes (...) est éminemment un fait de civilisation.(...) Elle est le fruit d'héritages lointains.(...) Les mentalités varient lentement, ne se transforment qu'après de longues incubations (...)" ¹⁰¹ J.le Goff essaiera de définir de façon plus systématique la notion en soulignant néanmoins que c'est dans l'imprécision de celle-ci que résident son attrait et sa richesse: "le niveau de l'histoire des mentalités est celui du quotidien et de l'automatique, c'est ce qui échappe aux sujets individuels de l'histoire parce que révélateur du contenu impersonnel de leurs pensées." ¹⁰² R. Mandrou ¹⁰³ verra dans l'histoire des mentalités la reconstitution des comportements et des expressions qui traduisent les conceptions du monde et les sensibilités collectives, les représentations, les mythes et les valeurs reconnus ou subis par les groupes ou par la société globale et qui constituent les contenus des psychologies collectives.

La mentalité est donc entendue comme un phénomène collectif, une toile produite par un arrière-fond culturel inscrit dans notre mémoire sociale et sur lequel se dressent les événements. Les mentalités, dans une perspective historique, privilégient le temps long. Les matrices culturelles, quant à elles, inscrivent la réflexion qu'elles sous-tendent dans une perspective de va et vient temporel arrimée dans un présent qui pose question et c'est pour cette raison que nous avons choisi cet outil théorique. En revanche, les concepts que la notion de mentalité a su forger, et plus particulièrement celui d'outillage mental proposé par L. Febvre ¹⁰⁴, peuvent aisément s'appliquer au fonctionnement des matrices culturelles. L'outillage mental va permettre de qualifier la cohérence de la mentalité et de l'articuler avec ses lieux et ses moyens de production. Cet outillage indique en clair que les représentations collectives formulées de manière consensuelle appartiennent à un ensemble lui-même organisé, les matrices, ancré dans notre mémoire sociale et produit par la culture et donc par un ensemble structuré de valeurs. C'est ainsi que ces cadres de pensée préexistants sont institués et deviennent, pour reprendre

¹⁰⁰ F. Braudel, Grammaire des civilisations, Flammarion éd, (1963), 1993, p. 54.

¹⁰¹ Idem

¹⁰² J. le Goff, "Les mentalités, une histoire ambiguë", in J. le Goff, P. Nora, Faire de l'histoire. Nouveaux objets (T. 3), Gallimard éd., (1974), 1979, pp. 76-94.

¹⁰³ R. Mandrou, "Histoire des mentalités", Encyclopedia Universalis, 1970.

¹⁰⁴ L. Febvre, Le problème de l'incroyance au XVI^{ième} siècle. La religion de Rabelais, A. Michel éd., 1942.

l'expression de M. Douglas, ce lieu de "stockage de l'ordre social".

Les représentations ne sont donc pas autonomes mais correspondent à une production socio-historique dynamique dans laquelle passé et présent s'entremêlent. Elles se révèlent ainsi être un indice manifeste d'une trame culturelle inaccessible à l'observation directe. R. Kaës¹⁰⁵, prolongeant la réflexion de L. Febvre, voit dans cet outillage mental l'ensemble des modèles culturels et éducatifs ainsi que les modes de sociabilité. D'après l'auteur, c'est dans cet outillage, qui forme l'ensemble de la mentalité, que s'ordonnent nos systèmes de représentations mais aussi nos croyances et nos mythes.

Il faut différencier mythes et représentations sociales. Le mythe constitue une science totale ou une philosophie régulant les pratiques, les connaissances, les rites et toutes les interactions de la vie sociale. Les représentations n'ont pas cette étendue, elles ne sont, comme dirait S. Moscovici, qu'une des voies de saisie du monde. Toutefois, nous ne définissons pas le mythe comme une pensée archaïque dévolue aux peuples dits primitifs. Nous n'acceptons pas, non plus, une définition du mythe dans sa version édulcorée tel le "mythe du progrès", le "mythe de la femme"...

Nous pensons le mythe comme élément intemporel d'arrière-fond culturel et il nous semble que sa médiation, même dans notre époque contemporaine, peut être un indice révélateur des systèmes d'interprétation du monde et donc de la grille de catégories instituée par une société. Dès lors, dans notre souci de tendre vers une meilleure compréhension des matrices organisant notre vision du monde, le discours mythique, qui est lui-même un discours culturel, mérite toute notre attention.

C. Le mythe: un discours de "longue durée"

D'après E. Enriquez¹⁰⁶, toute société exige, pour s'instaurer et se perpétuer, de se référer à un ordre légitimant son existence. Cet ordre va tenter d'investir les consciences et de régir les inconscients. Pour cela, il doit se déployer dans un récit qui est le récit mythique. Le mythe est a-historique: en dehors de l'histoire, il nous ouvre le chemin vers celle-ci en nous parlant de l'origine des choses et des événements qui structurent le monde.

M. Eliade¹⁰⁷ a défini le mythe comme une parole qui nous indique que quelque chose s'est passé, le mythe révèle les structures du réel et les modes d'être dans le monde. Ainsi, ce dernier doit se penser à la fois comme élément de civilisation mais aussi comme comportement humain. Selon l'auteur, il paraît improbable qu'une société puisse s'affranchir complètement du mythe dans le sens où ce dernier consiste à créer des modèles d'exemples à suivre. En revanche, le mythe peut devenir moins visible (ou plus dégradé) dans nos sociétés contemporaines qu'il ne l'est dans les sociétés archaïques.

¹⁰⁵ R. Kaës, "Eléments pour une psychanalyse des mentalités", *Bulletin de psychologie*, T XXXIV, n°350, 1981, pp. 451-463.

¹⁰⁶ E. Enriquez, "Le mythe ou la communauté inchangée", *L'Écrit du temps*, n°11, 1986, pp. 66-79.

¹⁰⁷ M. Eliade, *Aspects du mythe*, Gallimard éd., (1963), 1989.

Moins visible ne signifie pas moins actif, la force du mythe, tout comme celle des symboles mis en oeuvre, dans nos sociétés modernes est toujours présente notamment dans l'actualité de la psyché même si sa trace manifeste devient certainement plus floue ou plus opaque. Nous rejoignons ici le courant inauguré par F. Braudel sur la longue durée. Le mythe serait, dans cette optique, lié à l'histoire lente, quasi-immobile et épouserait les traits d'un socle profondément enraciné, d'un invariant culturel sur lequel se dessine notre présent. C'est d'ailleurs cette dimension qui a été travaillée par R. Bastide¹⁰⁸. En étudiant la déportation des esclaves noirs aux Etats-Unis et l'acculturation dont ces personnes ont souffert, l'auteur a mis en évidence la subsistance d'un noyau dur qu'il a qualifié de "coriace", résistant aux efforts de déculturation et situé dans les croyances religieuses mais aussi dans les récits mythiques. Ainsi le mythe peut être la base d'invariants profonds, structurant et légitimant nos valeurs fondatrices, organisant nos matrices sur lesquelles s'érigent nos représentations. Si l'on suit l'analyse de I. Sow¹⁰⁹, le mythe fixe non seulement les conduites mais aussi une hiérarchie des êtres au sein du monde. Il est donc l'écho de la manière dont nous percevons, par le jeu de nos catégories, les objets du monde, et influence par là nos modes de représentations, dès lors il recèle une valeur paradigmatique mais aussi prescriptive.

Le mythe, par sa troublante intemporalité et donc son actualité, est un des révélateurs possibles de l'ordre du monde et de la manière dont nous le pensons.

2. Le collectif et le sujet

En forgeant la notion de représentations sociales, S. Moscovici a suggéré une diversité des contenus des représentations, s'éloignant par là des travaux d'E. Durkheim sur la conscience collective. Selon, M.L. Rouquette¹¹⁰, les représentations sont dites collectives en tant qu'elles sont consensuelles entre les groupes ou sociales si ces dernières se révèlent différentes d'un groupe social à l'autre.

Entamer une étude des représentations dans une perspective socio-historique et culturelle nous place dans cette dimension du collectif. Néanmoins, celle-ci n'entérine pas une coupure radicale d'avec le sujet.

En référence au "*mitsein*", ce monde de l'"on", J. Maisonneuve¹¹¹ souligne que notre monde est un "*mitwelt*": un monde avec autrui. D'emblée, nous sommes plongés dans un monde social. La situation collective correspond à ce domaine du "on", le "nous" étant, en quelque sorte, la différenciation intergroupe découpant l'espace du collectif ou bien l'élément désignant l'unité du groupe¹¹².

¹⁰⁸ R. Bastide, Sociologie de l'Afrique noire, P.U.F. éd., 1945.

¹⁰⁹ I. Sow, Structures anthropologiques de la folie en Afrique noire, Payot éd., 1978.

¹¹⁰ M.L. Rouquette, P. Rateau, Introduction à l'étude des représentations sociales, P.U.G. éd., 1998.

¹¹¹ J. Maisonneuve, La psychologie sociale, P.U.F. éd., (1950), 1985.

¹¹² J. Barus-Michel, Le sujet social. Etude de psychologie sociale clinique, Dunod éd., 1987, p. 29.

C.Castoriadis¹¹³ qualifie l'individu de fondamentalement hétéronome arguant que ce dernier ne fonctionne qu'à l'intérieur d'une culture particulière. La culture, érigée dans le modèle freudien sur la répression pulsionnelle¹¹⁴, fonctionne comme un cadre contenant mais aussi comme un système de dédommagement qui aura en charge de résoudre les tensions créées par cette répression. Ce système de dédommagement de la culture va s'organiser autour de la religion, de la moralité et du mythe.

Les mythes et les légendes apparaissent, dans la théorie freudienne, comme "les souvenirs d'enfance des peuples"¹¹⁵. Ces souvenirs servent de couverture à un souvenir antérieur refoulé qui sera réélabore. Dans ce cadre, le discours collectif va créer un champ où peut se dire ce qui ne doit pas être agi. Ainsi, les mythes nous donnent accès au refoulé et donc à la pensée inconsciente, ils portent en eux la dramatisation de nos conflits psychiques mais aussi les questions spécifiques posées à notre société. R. Caillois¹¹⁶ affirme que c'est dans le mythe que l'on saisit le mieux, à vif, la collusion des postulations les plus secrètes, les plus virulentes du psychisme individuel et des pressions les plus impératives et les plus troublantes de l'existence sociale. Par leur dimension intemporelle, les mythes fonctionnent telles des "conserves culturelles", une mémoire vive en quelque sorte, dont les traces perdurent dans notre quotidien. Au delà de leur rôle latent dans la fondation de l'ordre social, les mythes se situent au carrefour des autres et de nous-mêmes. C'est un tissu "(...) liant ce qui se trouve au plus secret de notre inconscient et ce qui s'expose au grand jour de la culture."¹¹⁷

SECTION V. Perspectives

Nous avons, tout au long de ce premier chapitre, tenté de poser le cadre de notre recherche. Partant du constat de l'indétermination de la notion d'exclusion et de l'obstacle épistémologique que celle-ci recelait, nous avons opéré une rupture en insistant sur les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion était construite. Ainsi, nous privilégions deux outils: la catégorisation et les représentations sociales.

Analysant l'exclusion comme un champ de tensions, nous avons restreint notre questionnement initial à la problématique portée par les S.D.F. L'importance de l'héritage, le poids de la mémoire et l'entremêlement des temps à l'œuvre dans la pensée sociale mais aussi le mode de structuration interne des représentations nous ont conduit à inscrire notre questionnement dans une perspective historique et à rejeter du débat la dimension exclusivement contemporaine de la notion d'exclusion.

¹¹³ C. Castoriadis, L'institution imaginaire de la société, Seuil éd., 1975.

¹¹⁴ Assoun P.L., Freud et les sciences sociales, A. Colin éd., 1993, p. 45.

¹¹⁵ S. Freud, Psychopathologie de la vie quotidienne, (1923), Payot éd., (1967), 1997, p. 60.

¹¹⁶ R. Caillois, Le mythe et l'homme, (1938), Gallimard éd., 1987.

¹¹⁷ A Clancier et Coll., Mythes et psychanalyse, Colloque de Cerisy, Réflexions du temps présent, In Press éd., 1997, p. 1.

Nous interrogeant sur les cadres structurant les représentations, sur ce "déjà-là" institué, nous avons privilégié l'espace du champ culturel et la production de matrices cristallisées que nous définissons comme l'armature de nos systèmes de pensée sociale. Les matrices, inscrites dans notre mémoire, sont transmises par tout un ensemble d'appareils et d'institutions. Loin d'être d'obscurs principes intemporels, elles sont actualisées et orientent nos modes d'interprétation des événements. Ainsi, nous faisons appel à ces dernières pour comprendre le monde qui nous entoure et pour agir sur lui.

Prolongeant cette veine culturelle, nous avons rencontré ce réservoir de signifiants qu'est le discours mythique et sa résonance intemporelle.

Dès lors, la construction de notre objet de recherche apparaît plus clairement ainsi que notre objectif: **étudier les représentations sociales formulées sur les individus dits S.D.F. en repérant les matrices culturelles qui les façonnent. Pour ce faire, nous adoptons une position théorique qui inscrit les représentations dans leur dimension socio-historique et donc dans l'espace de la mémoire sociale et qui les conçoit comme révélatrices d'un système culturel, entendu comme un substrat, et que nous définissons comme l'organisation symbolique d'un groupe comprenant la transmission de cette organisation mais aussi l'ensemble des valeurs soutenant les représentations que le groupe se fait de lui-même et du monde qui l'entoure.**

C'est dans la compréhension de ce dernier point que le discours mythique, considéré par nous comme le lieu possible de l'élaboration des significations et des règles symboliques qui gouvernent les activités humaines, peut nous aider. Dans ce cadre, le mythe nous fournira un éclairage sur la construction et sur les significations latentes des matrices culturelles structurant les représentations sociales véhiculées sur les S.D.F. A la lueur du mythe et de ses dérivations, nous tenterons d'enrichir, *in fine*, notre analyse des représentations. En conséquence, loin de constituer le fil rouge de cette recherche, la portée explicative du mythe n'en sera que la lisière.

Concernant notre position dans cet espace d'étude "multidimensionnel" que constituent les représentations, nous nous référons au balisage effectué par D. Jodelet¹¹⁸ qui a tenté de synthétiser les problématiques de recherches engagées. Tout d'abord, il est à préciser que nous abordons le contenu des représentations comme un champ structuré¹¹⁹. Par là, nous tenterons de découvrir, bien sûr, les constituants des représentations mais aussi de rechercher "le principe de cohérence" structurant ce champ, principe que nous avons désigné sous le terme de matrice culturelle. Notre travail se situe, ensuite, sur l'axe dénommé par l'auteur "conditions de production et circulation des représentations sociales". Cet aspect recouvre les dimensions culturelle et collective comprenant les valeurs, modèles et invariants mais aussi les communications médiatiques, institutionnelles et inter-individuelles à l'intérieur desquelles circulent les représentations et s'étend aux contextes idéologiques et historiques par la présence des institutions et des organisations. Nous évoluerons dans ce vaste champ, à l'intérieur duquel tous ces éléments sont reliés, en privilégiant la dimension culturelle et collective, l'axe

¹¹⁸ D. Jodelet, "Représentations sociales: un domaine en expansion", op. cit., p. 60.

¹¹⁹ D. Jodelet, *Folie et représentations sociales*, P.U.F éd., 1989, p. 46.

socio-historique et l'aspect communicationnel que nous utiliserons comme outil d'analyse.

Nous avons opté pour un regard trans-temporel face à l'analyse des représentations sociales, le but est ici de nous rapprocher du niveau de l'explication en sortant du temps court (le présent) dans lequel une étude des représentations ne s'assimile que trop souvent à une simple récolte de faits ou d'énoncés. Notre problématique, axée sur les cadres préexistants de pensée structurant les représentations sociales, nous enjoint, et cela tout en conservant notre ancrage dans notre discipline, à nous abreuver à d'autres champs scientifiques, notamment l'histoire, la sociologie et, dans une moindre mesure, l'anthropologie.

A première vue, notre objectif peut paraître bien large. Au microscope nous avons préféré la longue vue. Mais cette position est aussi déterminée par la nature de notre objet de recherche qui est pour le moins complexe. En effet, l'exclusion, notion globale et globalisante, écarte l'objet simple, l'explication unique. Elle est incertitude, contradiction, indétermination sémantique, bref elle est elle-même complexité. E. Morin définit la complexité comme une "unita multiplex"¹²⁰ où des éléments hétérogènes, parfois contraires, s'associent pour être intégrés dans une totalité au sein de laquelle ils gardent, malgré tout, leur caractère distinct. C'est en quelque sorte l'expression de l'unité dans la diversité. La méthode complexe doit se nourrir des incertitudes de son objet au lieu d'y succomber et ne pas chercher à simplifier ce dernier en le mutilant. L'auteur propose, afin de mieux appréhender la complexité, d'élargir le champ de notre regard et de tendre vers la trans-disciplinarité, là où les sciences se rejoignent par leurs préoccupations communes. Nous pensons que la psychologie sociale, par sa position de carrefour, même si cette position comme le souligne M. Cornaton¹²¹ est difficile à tenir, peut nous aider à cheminer en ce sens. Les outils que celle-ci a forgés, telles les représentations sociales, se situent aussi, d'après W. Doise, à un carrefour: "Psychanalystes, cliniciens, psychologues, psychosociologues, sociologues, historiens peuvent converger vers ce carrefour tout en croyant se déplacer dans des espaces différents (...)"¹²² Enfin, la richesse que contient la notion de représentation est aussi à respecter. La réduire à une approche unique serait lui faire injure et "enlever à la notion sa fonction d'articulation de différents systèmes explicatifs."¹²³

Après avoir tracé les contours de notre cadre théorique, nous allons, maintenant, étayer notre questionnement sur la problématique portée par les personnes S.D.F.

Nous nous pencherons tout d'abord sur l'acte de catégorisation qui permet la formulation des représentations sociales. Nous tenterons de dégager, toujours d'un point de vue théorique, la figure du S.D.F. du vaste ensemble des exclus. Ce premier travail s'appuiera sur les avancées conceptuelles des recherches menées en psychologie

¹²⁰ E. Morin, La complexité humaine, Flammarion éd., 1994.

¹²¹ M. Cornaton, Le lien social. Etudes de psychologie et de psychopathologie sociales, L'Interdisciplinaire éd., 1998, p. 27.

¹²² W. Doise, "Les représentations sociales: définition d'un concept", Connexions, n°45, 1985, pp. 243-253.

¹²³ D. Jodelet, "Représentations sociales: un domaine en expansion", op. cit., p. 59.

sociale et sur la théorie du prototype établie par la psychologie cognitive. Ces deux approches de la catégorisation sont très différentes¹²⁴. Le modèle prototypique, en effet, en étudie les mécanismes internes sans se référer au poids des interactions. Néanmoins, nous pensons que la psychologie cognitive, malgré sa conception de la pensée humaine très fragmentaire, peut nous être utile dans la compréhension du fonctionnement des catégories. Etant donné que le modèle du prototype s'établit sur la langue et son usage dans la construction et la reconnaissance des catégories, nous pouvons relier pensée individuelle, chère aux cognitivistes, et contextes sociaux. La langue, en effet, reflète les relations sociales intériorisées et révèle, dès lors, la dimension collective de toute fonction mentale et, en particulier, de la pensée.

Dans un deuxième temps, nous ouvrirons notre réflexion sur le champ culturel en privilégiant le domaine des normes sociales et des valeurs. Deux valeurs retiendront notre attention: le travail ou l'utilité sociale et la fixité dans l'espace ou l'appartenance territoriale symbolisée par le domicile.

Ces éléments ainsi développés nous permettront de formuler, dans le troisième et dernier chapitre de cette partie, nos hypothèses de recherche. Nous présenterons ensuite les éléments susceptibles d'y répondre: le plan de notre développement ainsi que notre terrain d'investigation.

CHAPITRE II. SPECIFICITE DE LA QUESTION S.D.F.

SECTION I. L'exclusion comme acte de catégorisation

1. Fonctions et structure des catégories

Pour M. Foucault, l'homme a besoin de nommer pour concevoir et intégrer la réalité: "parler et écrire, ce n'est pas dire les choses ou s'exprimer, ce n'est pas jouer avec le langage, c'est s'acheminer vers l'acte souverain de nomination (...)"¹²⁵. Aucun concept, aucun être n'existe dans la conscience des hommes en dehors de la verbalisation qui lui donne à cet instant réalité. C'est donc la dénomination qui affirme le droit à l'existence car les mots fabriquent la réalité sociale à partir du réel dont ils sont les descripteurs.

Poser l'équivalence entre la notion de catégorie et celle du mot et entendre l'exclusion comme un acte qui catégorise le réel se justifie par le fait que les unités lexicales sont des dénominations et qu'elles ont pour vocation une fonction de désignation. La relation de dénomination s'inscrit dans le processus qui met en rapport les signes avec les choses et se place du côté des relations référentielles. Les catégories et

¹²⁴ G.R. Semin, "Prototypes et représentations sociales", in D. Jodelet, Les représentations sociales, op. cit., pp. 259-271.

¹²⁵ M. Foucault, Les mots et les choses, Gallimard éd., (1966), 1993, p. 133.

les unités lexicales se rencontrent justement dans cet acte de dénomination.

D'après Cl. Hagège, les noms ne sont pas de pures étiquettes: "ils filtrent le réel, le rendant pensable et dicible"¹²⁶. La désignation qui octroie le nom est donc capitale puisqu'elle crée un espace, celui de la catégorie ainsi nommée, dans lequel s'élaborent et se confrontent des représentations.

Penser le monde c'est d'abord le classer puis le catégoriser afin de le représenter. P. Bourdieu insiste sur le caractère performatif du langage: "quand il s'agit du monde social, les mots font les choses. Les catégories en tant que principes de vision et de divisions communs sont au fondement du consensus sur le sens du monde social, elles font le sens commun (la doxa) accepté par tous comme allant de soi"¹²⁷. La catégorisation (ou la classification) suppose un ordre qui permet le rangement, en ce sens, elle est liée à la norme au sens où nommer est une double opération de découpage du réel et d'institution de ce réel.

Pour E. Durkheim¹²⁸, ce qui est appréhendé dans les catégories, c'est une forme instituée du réel, une organisation de celui-ci sur un modèle fourni par les valeurs sociales. M. Mauss¹²⁹ a montré combien cette organisation du réel s'inscrivait dans l'histoire. Les cadres des classifications laissent un effet qui leur survit, ils sont donc historiquement établis. Ces cadres mêmes sont un ensemble d'habitudes mentales, une émanation de nos matrices culturelles, en vertu desquels nous nous représentons les êtres et les faits sous la forme de groupes coordonnés et subordonnés les uns aux autres.

Les recherches en psychologie sociale nous ont appris que les catégories, si elles découpent et organisent le monde en unités signifiantes, simplifient la complexité du réel et enrichissent nos connaissances car nous attribuons quantité de propriétés que nous ne percevons pas sur l'objet mais dont nous savons qu'elles correspondent aux membres de la catégorie à laquelle appartient cet objet. Ainsi, "(...)les catégories permettent de retenir peu de choses à partir de beaucoup d'éléments et d'inférer une multitude de choses à partir de très peu d'éléments"¹³⁰.

H. Tajfel a défini la catégorisation comme "un processus psychologique qui tend à ordonner l'environnement en groupes de personnes, d'objets, d'événements en tant qu'ils sont soit similaires, soit équivalents les uns aux autres pour l'action, les intentions ou les attitudes."¹³¹ Les expériences ont démontré l'effet discriminatoire de la catégorisation sociale avec, comme effet majeur, une exagération des différences inter-catégorielles et

¹²⁶ Cl. Hagège, L'homme de parole. Contribution linguistique aux sciences humaines, Fayard éd., 1985, p. 132.

¹²⁷ P. Bourdieu, "A propos de la famille comme catégorie réalisée", Actes de la recherche en sciences sociales, n°100, 1993, pp. 32-36.

¹²⁸ E. Durkheim, "Les représentations individuelles et les représentations collectives", op. cit.

¹²⁹ M. Mauss, Oeuvres 2. Représentations collectives et diversité des civilisations, (1872), Minuit éd., 1974.

¹³⁰ J.Ph. Leyens, Sommes-nous tous des psychologues? Approche psycho-sociale des théories implicites de personnalité, Mardaga éd., 1983, p. 35.

une minimisation des différences intra-catégorielles. Pour J.Cl. Deschamps, la catégorisation est "le phénomène qui rend compte de la division entre le "nous" et le "eux", entre le "in-group" et le "out-group"¹³².

La notion d'exclusion découpe le monde social sur le mode binaire et désigne ce "eux" plus ou moins nébuleux. Celle-ci, en recouvrant et en nivelant les anciennes catégories de l'handicapologie et de l'assistance, a rompu avec une tradition de traitement différentiel des individus. A première vue, l'exclusion travaille sur l'amalgame et les exclus englobent tous ceux qui, à la manière de ces électrons libres, ont quitté l'orbite et se trouvent en dehors du "système".

Néanmoins, les recherches sur l'organisation interne des catégories, notamment celles d'E. Rosch¹³³, ont révolutionné la conception aristotélicienne de la catégorisation. Travaillant sur la base de données empiriques relatives à l'organisation de la mémoire sémantique, E. Rosch a élaboré la théorie du prototype. Selon l'auteur, tous les exemplaires d'une même catégorie ne sont pas jugés également représentatifs. Ainsi, le processus de catégorisation n'est plus la découverte d'une règle de classification mais la mise en relief de similitudes globales et la formation de prototypes. Dans cette perspective, le prototype devient l'unité centrale autour de laquelle s'organise la catégorie, c'est l'instance qui a le plus fort degré de représentativité.

Les expériences ont montré que les membres prototypes sont catégorisés plus vite que les membres non prototypes et que les prototypes sont généralement formulés en premier quand on demande d'énumérer les membres d'une catégorie. Comme le note G. Kleiber¹³⁴, on ne classe pas un objet dans une certaine catégorie en vérifiant s'il possède bien les traits critères définitionnels de la catégorie, mais en le comparant avec le prototype de cette catégorie.

La catégorisation s'opérant sur la base du degré de similarité avec le meilleur exemplaire, il y a donc à l'intérieur de la catégorie une relation graduelle qui conduit des instances prototypiques aux instances périphériques, ce qui induit que les éléments sont plus ou moins membres de leur catégorie. Il en résulte que les frontières des catégories ne sont pas nettement délimitées, qu'elles s'organisent sur du flou et que les éléments catégorisés n'ont plus, comme dans le modèle classique, un degré d'appartenance plein et égal. Le prototype, quant à lui, peut même correspondre à une entité abstraite et ne pas avoir d'existence matérielle.

On pourrait postuler, dans le cadre de cette conception, que la structure interne de la catégorisation effectuée par l'exclusion fonctionne sur un "gradient de typicalité"¹³⁵, ce

¹³¹ H. Tajfel, "La catégorisation sociale", in S. Moscovici, Introduction à la psychologie sociale, Vol.1, Larousse éd., 1972, pp. 272-302.

¹³² J.Cl. Deschamps, L'attribution et la catégorisation sociale, Lang éd., 1977.

¹³³ E. Rosch, "Classification d'objets du monde réel: origines et représentations dans la cognition", Bulletin de psychologie, numéro spécial: La mémoire sémantique, 1976, pp. 307-313.

¹³⁴ G. Kleiber, La sémantique du prototype. catégories et sens lexical, P.U.F. éd., 1990.

qui expliquerait la labilité et l'indétermination de la notion. La multiplicité des situations et des individus pointée par la notion d'exclusion abonderait dans ce sens. Le S.D.F., cumulant toutes les formes de manque (emploi, logement, famille...) pourrait prendre l'aspect du prototype organisant et étalonnant la catégorie: les individus catégorisés comme exclus seraient ainsi comparés à la situation des S.D.F. et classés en fonction de celle-ci sur un gradient mesurant le degré ou l'intensité de l'exclusion.

Toutefois, la catégorisation des objets sociaux obéit à des règles spécifiques. Si le modèle du prototype peut être intéressant, il faut, selon M. Huteau¹³⁶, nuancer la pertinence des travaux d'E. Rosch. En effet, les catégories sociales sont plus complexes, elles sont définies par des attributs plus variés, plus abstraits et plus nombreux que les catégories naturelles, ainsi la structuration en est plus faible. Ces catégories sont aussi plus mobiles et si l'on peut observer un "gradient de typicalité", celui-ci semble moins homogène que pour la catégorisation des objets naturels. Enfin, le prototype mis en évidence paraît plus fragile.

Partant de ce constat, M.B. Brewer¹³⁷, étudiant les stéréotypes émis sur la catégorie sociale "personne âgée", décela dans le groupe de sujets étudiés la présence de trois sous-types reliés à cette catégorie: "grand-mère", "vieil homme d'Etat" et "troisième âge". L'expérimentation effectuée révéla que les attributs suscités par les sous-types étaient plus nombreux que ceux correspondant à la catégorie englobante et que ces derniers faisaient l'objet d'un consensus important. Continuant dans cette voie, plusieurs auteurs, dont S.E. Taylor¹³⁸, constatèrent qu'une organisation des catégories en sous-types permettait de protéger les stéréotypes contre toute information contradictoire en divisant la catégorie en autant de sous-types que nécessaire.

Ainsi, cette structuration permet, pour les catégories sociales complexes alimentées parfois d'informations contradictoires, comme c'est le cas pour l'exclusion, de préserver le modèle de normes ou de théories naïves à l'origine de l'acte de catégorisation. Par ce mode de structuration interne, la catégorisation est non seulement dynamique mais aussi assez souple pour pouvoir intégrer une multitude d'éléments.

Le problème qui se pose ici est le lien unissant les différents sous-types à la catégorie. E. Rosch s'inspirera à cet égard des travaux de L. Wittgenstein¹³⁹. Prenant l'exemple des jeux, celui-ci nous dit que les catégories se forment sur un réseau de similitudes qui s'entrecroisent. Les jeux forment une "famille" et englobent des choses très

¹³⁵ La formule est de F. Cordier, in "Gradients de prototypie pour cinq catégories sémantiques", *Psychologie française*, 25, n°3-4, 1989, pp. 211-219.

¹³⁶ M. Huteau, "Organisation catégorielle des objets sociaux: Portée et limites des conceptualisations d' E. Rosch", in D. Dubois, *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, C.N.R.S. éd., 1991, pp. 71-88.

¹³⁷ M.B. Brewer cité par J.P. Leyens et Coll., *Stéréotypes et cognition sociale*, Mardaga éd., 1996.

¹³⁸ *Idem*

¹³⁹ L. Wittgenstein, "Investigations philosophiques", in *Tractatus logico-philosophicus*, Gallimard éd., 1972.

différentes : jeux de cartes, de balles, d'argent, olympiques...

La catégorie ainsi désignée fonctionne non pas sur un élément commun à tous les membres mais sur un ensemble de similarités entre différentes occurrences d'une même famille. Reprenant ces études sur la "ressemblance de famille", E. Rosch développera la "version étendue" du prototype en relevant que chaque item a au moins un et probablement plusieurs éléments en commun avec un ou plusieurs autres items de la catégorie mais qu'aucun ou très peu d'éléments sont communs à tous les items.

Ce bref aperçu théorique nous permet d'entrevoir la notion d'exclusion comme une catégorie qui opère un découpage de la réalité et désigne des individus comme extérieurs au groupe. Nous pouvons avancer l'idée que, derrière une apparente confusion, cette catégorie possède un certain degré de structuration interne. L'organisation en sous-types permettrait d'expliquer la multitude de situations individuelles et donc de désignations rassemblées dans cette catégorie: immigrés, handicapés, RMIstes, S.D.F, jeunes de banlieue, chômeurs de longue durée etc... Ces sous-types fonctionnant, d'ailleurs, sur un modèle prototypique ou modèle idéal sans référence obligée à une quelconque réalité. Enfin, et c'est sans doute le point le plus saillant, cette organisation interne induit que tous les individus désignés comme exclus ou appartenant à cette catégorie ne sont pas équivalents. Il y a des individus plus exclus ou moins exclus que d'autres et cette différence se retrouve dans nos représentations circulant dans l'espace de nos discours mais aussi dans celui de nos pratiques car les catégories et les représentations formulées sur celles-ci ne sont pas construites par un individu isolé mais par un individu en société et nourrissent nos interactions quotidiennes.

Si on ne peut parler à propos du sous-type S.D.F. d'instance prototypique, ce dernier incarne, néanmoins, le point extrême de l'exclusion, condensant toutes les formes possibles du manque. C'est sur le manque et la nature de celui-ci que va s'organiser la catégorie des exclus et la déclinaison des sous-types.

Cette déclinaison en sous-types autorise des prises de position diverses et variées envers les individus ainsi dénommés allant de l'élan de solidarité aux textes sanctionnant la mendicité sans pour autant déstructurer la catégorie générale ou "méta-catégorie" des "exclus" entendus, par le sens commun, comme des personnes à secourir.

2. Le poids du stigmaté

Si la désignation permet la catégorisation qui elle-même découpe le monde en une infinité de "eux" et de "nous", l'acte de nommer n'est pas anodin. "Le nom qui donne vie ne va pas de soi, il vient de nous"¹⁴⁰ et plus précisément de ceux qui ont le pouvoir de nommer. D'après J. Calvet¹⁴¹, le droit de nommer est le versant linguistique de l'appropriation. En nommant l'autre, nous le faisons venir au monde en même temps que nous lui assignons une place ou une identité.

On sait que les historiens travaillant sur la pauvreté n'accèdent jamais directement

¹⁴⁰ G. Gusdorf, *La parole*, P.U.F., (1952), 1972, p. 22.

¹⁴¹ J. Calvet, *Linguistique et colonialisme*, Payot éd., 1974, p. 151.

dans leurs sources à la parole des pauvres. "Les pauvres sont des muets qu'il nous faut faire revivre"¹⁴² nous dit J.P. Gutton.

Les pauvres, et plus largement les exclus, sont exclus d'une position d'énonciateurs de leurs discours. C'est du côté des inclus (sans jamais se dénommer comme tels) que réside le pouvoir de nommer l'exclu et de parler. Si les discours sur l'exclusion sont énoncés par ceux qui ne sont pas nommés comme tels, alors qu'en est-il des individus ainsi désignés?

Porteurs d'une identité disqualifiée par le terme même d'exclu, les exclus sont rejetés "des groupes et des places d'où l'on parle"¹⁴³. Les manifestations ou les mouvements sociaux ne sont que rarement portés par des individus "exclus" ou se reconnaissant comme tels dans le sens où ceux qui connaîtraient cet état ne seraient justement plus là pour le dire ou pour en témoigner.

L'exclusion interdit, par la disqualification qu'elle entraîne, l'ancrage identitaire et collectif. Selon P. Bourdieu, "les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent des rapports de force entre les locuteurs (...)"¹⁴⁴. Ainsi, le pouvoir de dire, de "se" dire avec des mots est interdit à l'exclu et cette interdiction est signifiée entre les lignes mêmes du mot exclusion.

Au delà de l'énonciation de soi, c'est la question du passage de l'individu à l'acteur qui émerge en sachant que l'acteur qui parle et qui agit s'insère dans les relations sociales et les transforme. Ce passage semble impossible pour l'individu qualifié d'exclu qui est voué, dès lors, à une mise à mort symbolique en même temps qu'il est exhibé dans son silence.

On sait que les stéréotypes et les préjugés sont interdépendants et forment les deux composantes des catégories sociales. Dans le cas de l'exclusion, c'est la catégorie même qui est à entendre comme un stigmaté, un "attribut qui jette un discrédit profond"¹⁴⁵ sur l'individu. Plus que d'attribut, c'est de relations qu'il convient de parler afin d'être fidèle à la pensée d'E. Goffman, et c'est le nom même de la catégorie qui est un stigmaté puisque cette désignation fonctionne sur le mode négatif et dévalorisant. Les termes d'exclusion et d'exclu, employés de façon absolue, sans complément, sont devenus peu à peu des noms propres où le mot et la chose se confondent.

J. Maisonneuve définit les stéréotypes "(...)comme des schémas perceptifs associés à certaines catégories de personnes ou d'objets, cristallisés autour du mot qui les désigne et intervenant automatiquement dans la représentation et la caractérisation des spécimens de ces catégories"¹⁴⁶. Et ce sont ces dernières qui nous fournissent un

¹⁴² J.P. Gutton, La société et les pauvres en Europe. XVI^{ième} - XVIII^{ième} siècles, P.U.F. éd., 1974, p. 5.

¹⁴³ P. Bourdieu, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Fayard éd., 1982, p. 169.

¹⁴⁴ Idem p. 14.

¹⁴⁵ E. Goffman, Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps, (1963), Minuit éd., 1975, p. 13.

¹⁴⁶ J. Maisonneuve, op. cit., p. 110.

modèle d'appréhension des autres et de nous-mêmes: "Les groupes sociaux offrent à leurs membres une identification d'eux-mêmes en termes sociaux et ces identifications sont dans une très large mesure relationnelles et comparatives: elles définissent l'individu comme semblable à ou différent de, comme meilleur ou moins bon que les membres d'autres groupes"¹⁴⁷. Les catégories, et l'appartenance à celles-ci, sont donc associées à des connotations positives ou négatives. L'exclu est un modèle en négatif. La structuration interne des catégories en sous-types permet un découpage plus fin de la réalité, le sous-type S.D.F. va offrir le modèle négatif extrême et les connotations associées à ce dernier en seront d'autant plus fortes. Si la pauvreté qualifiait le manque sur le mode de l'avoir, l'exclusion travaille sur l'être et débouche sur une identité en creux: l'exclu n'est rien et ce manque en fait toute sa substance. C'est donc à une faillite identitaire et à une souffrance que le sujet désigné comme exclu est confronté.

V. de Gauléjac et I. Taboada Leonetti¹⁴⁸, travaillant sur la notion de "désinsertion sociale", insistent sur le facteur symbolique de l'exclusion. A côté d'un facteur d'ordre économique et d'un facteur relatif à la fragilité ou à l'absence de liens sociaux, ce facteur symbolique correspond aux exigences normatives de la société qui entraînent l'individu défailant dans la dévalorisation et dans la honte. Dans ce cadre, l'exclusion fonctionne comme une sanction rejetant l'individu qui ne respecte pas ces normes. La dévalorisation accompagnant ce rejet sera d'ailleurs intégrée par l'individu "honteux" qui va donc, en amont, adhérer au jugement porté sur lui. Dans cette optique, c'est le dilemme entre l'intériorisation des valeurs et des normes sociales et l'impossibilité de s'y conformer qui va orchestrer cette auto-dévalorisation. Toutefois, il semble, à la lecture des éléments que nous avons développés, que l'acte de catégorisation effectué par la notion d'exclusion entretienne un rapport aux normes plus ambigu. La catégorie des exclus, organisée en sous-types, entraîne des différences de traitements et de représentations véhiculées à l'égard de la multitude des individus rassemblés dans cette catégorie. Le rapport aux normes jouera d'autant plus que l'individu sera jugé comme très exclu et d'autant moins s'il est à la lisière de la catégorie. C'est ainsi que les individus S.D.F., cumulant toutes les formes de manque, seront pris dans ce jeu normatif qui sera lui-même à l'origine du champ de tensions dans lequel la notion d'exclusion se déploie car le manque qu'ils incarnent nous renvoie d'abord à l'envers de la norme.

SECTION II. Désaffiliation et distance aux normes sociales

En introduisant la notion de désaffiliation, R. Castel¹⁴⁹ réfute la coupure statique entre les "in" et les "out" décrite par l'exclusion. Selon l'auteur, trois zones composent l'espace social: la zone d'intégration qui associe travail permanent et liens relationnels stables, la zone de vulnérabilité corrélant précarité du travail et fragilité relationnelle et enfin la zone de désaffiliation associant absence de travail et isolement social. Ces zones ne sont pas

¹⁴⁷ H. Tajfel, "La catégorisation sociale", in S. Moscovici, *Introduction à la psychologie sociale*, op. cit.

¹⁴⁸ V. de Gauléjac, I. Taboada Léonetti, *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Hommes et Perspectives éd., 1994.

¹⁴⁹ R. Castel, "De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle", in J. Donzelot, op. cit.

statiques ou définies une fois pour toutes, leurs dimensions évoluent au gré des conjonctures.

On assiste actuellement à une fracture de la zone d'intégration et à une expansion de la zone de vulnérabilité alimentant la désaffiliation. Deux axes sont ici étroitement corrélés: l'intégration par le travail et l'insertion dans la sociabilité socio-familiale.

En nous appuyant sur ce modèle, nous pouvons inscrire la question S.D.F dans la zone de désaffiliation. Nous ajouterons, néanmoins, une troisième dimension aux deux axes précédemment cités: celle de l'absence d'inscription physique et symbolique dans le corps social. Le manque de domicile, en effet, même si cette situation est le plus souvent corrélée à un isolement social, apparaît comme une rupture plus forte et surtout atteint une visibilité sociale plus importante due au fait que l'absence d'un espace privé entraîne une occupation de l'espace public et une exposition de soi invalidante au sein de cet espace. Le manque d'inscription physique et symbolique dont nous parlons se traduit notamment par l'absence d'adresse, par le manque de fixité et donc par le déficit de place et de position sociales.

1. La dimension du travail et de l'utilité sociale

A. Le travail: une valeur toujours d'actualité

"Que faites-vous dans la vie?" Cette question, apparemment banale et couramment posée, porte toujours sur le travail et révèle la place centrale que celui-ci occupe au sein de notre organisation sociale. Cette question demande, en profondeur, ce que fait l'homme de ses pulsions, comment ce dernier, afin de devenir un être civilisé, les sublime en les inscrivant dans un réseau social. Mais cette question va plus loin, le fait même de la poser implique une justification de celui qui y répond. Derrière cette question, c'est de la présence au sein du social, de la place qu'on y occupe dont il s'agit. Plus fondamentalement, c'est sur un droit à l'existence et sur une évaluation de cette existence que porte la question.

Y. Barel¹⁵⁰ a qualifié le travail de "Grand Intégrateur". Selon l'auteur, ce modèle remplirait trois fonctions essentielles qui sont l'organisation sociale, le maintien de l'ordre et la création du sens. Le travail, qui est lui-même une norme, permet l'intégration sociale et constitue l'une des formes majeures du lien. Le travail, outre qu'il permet le gain financier qui autorise la consommation, définit les identités sociales, les appartenances et organise les rapports sociaux. Avec l'augmentation du chômage, la généralisation des contrats précaires, le débat sur la réduction du temps de travail, nous nous trouvons pris dans un profond paradoxe: cette valeur (ou ce but ultime) acceptée par la plupart des membres de la société deviendrait de plus en plus difficilement atteignable par tous. De fait, certains auteurs jugent le travail comme une valeur moins centrale qu'elle ne l'était auparavant. Selon F. Dubet et D. Marticelli, "si le travail reste encore un des principaux -mais non l'unique- éléments d'intégration sociale, voire d'organisation de la vie sociale, il n'est plus véritablement une matrice de significations et de valeurs."¹⁵¹

¹⁵⁰ Y. Barel, "Le Grand Intégrateur", *Connexions*, n° 56, 1990, pp. 85-100.

Toutefois, les résultats des études effectuées sur le vécu du chômage ou d'enquêtes ayant pour objet les valeurs sociales incitent à plus de pondération. Nombre de recherches soulignent, en effet, la place centrale du travail dans les aspirations des chômeurs. C. Nicole-Drancourt¹⁵², lors d'une étude sur les aspirations de la génération née en 1960, démontre que plus que jamais l'identité sociale passe par l'identité professionnelle. De même pour D. Schnapper¹⁵³, le travail est toujours une norme car il organise notre vie collective en étant le lieu de l'expression des échanges sociaux.

Les enquêtes sur les valeurs sont tout aussi éclairantes. L'étude effectuée sur les valeurs des Français¹⁵⁴ révèle que le travail vient au second rang par ordre d'importance, tout de suite après la famille. Cette étude indique également qu'une majorité de personnes a une attitude positive à l'égard du travail. Seule une minorité considère qu'il serait souhaitable que le travail ait moins d'importance à l'avenir. Les mutations affectant le travail traduisent un glissement vers un mode d'expression plus individualiste privilégiant les qualités en rapport avec l'autonomie et l'épanouissement personnel. Ce n'est donc pas d'un affaiblissement de la valeur du travail dont il s'agit mais plutôt d'une transformation, et même, peut-être, d'une plus grande importance attribuée au travail puisque celui-ci est le garant d'un certain épanouissement personnel. Le travail constitue pour 60% des personnes interrogées "le cœur de la vie" et seulement 22% des personnes "ne travailleraient pas si elles pouvaient faire autrement". Outre ces chiffres, l'enquête démontre une stabilité des valeurs intergénérationnelles: un fond culturel reste commun qui regroupe les mêmes principes moraux. C'est aussi cette stabilité qui émerge de l'enquête effectuée par P. Cousin: "la stabilité des valeurs, depuis trente ans de sondage, nous permet de dire que nous aurions au niveau collectif la prédominance de valeurs collectives de base constituant une sorte de tronc commun assez largement accepté (...)"¹⁵⁵ Dès lors, s'il est important de noter la prégnance de la valeur travail, il est tout aussi intéressant de relever la pérennité des valeurs dites morales et le commun accord jugeant ce qui est bon ou mauvais, bien ou mal notamment au niveau des conduites à adopter, des modèles d'éducation à transmettre, plus largement des modes de vie à suivre. Le travail, qui incarne l'utilité sociale, fait partie de ces modèles et correspond à une exigence normative.

B. Les "inutiles au monde"

¹⁵¹ F. Dubet, D. Martuccelli, Dans quelle société vivons-nous?, Seuil éd., 1998, p. 111.

¹⁵² C. Nicole-Drancourt, Le labyrinthe de l'insertion, La Documentation Française, 1991.

¹⁵³ D. Schnapper, "A propos de la cohésion sociale et de l'âge démocratique", in Quelles valeurs pour demain, 9^e forum, Le Mans, Seuil éd., 1998, pp. 142-152.

¹⁵⁴ J. Stoetzel, Les valeurs du temps présent: une enquête européenne, P.U.F. éd., 1983. Voir aussi: H. Riffault, Les valeurs des Français, P.U.F. éd., 1994.

¹⁵⁵ P. Cousin et Coll., La mutation des croyances et des valeurs dans la modernité. Une enquête comparative entre Angers et Grenoble, L'Harmattan éd., 1996, p. 17.

La ligne de partage que trace l'exclusion opère sur ce premier axe en différenciant les populations qui occupent un emploi stable et celles au statut professionnel plus précaire ou inexistant.

Selon R. Castel ¹⁵⁶, nous assistons à un retour des "surnuméraires": des sujets et des groupes qui n'existent plus socialement au sens où exister socialement traduit une place dans la société. Ainsi, il semble y avoir homologie de situation entre les "inemployables" d'aujourd'hui et les "inutiles au monde" d'hier.

La mention d'inutiles au monde (inutiles à la chose publique, poids inutile de la terre) est une mention que l'on retrouve couramment, à partir du XIV^{ième} siècle, dans les actes de condamnation mais aussi dans les traités sur les gueux ou les vagabonds. L'absence de travail dans une société en marche vers l'organisation capitaliste de la main d'œuvre met en danger l'ordre public et "est perçue comme la racine de tout comportement anomique, c'est à dire violant les normes de l'ordre établi." ¹⁵⁷ Le travail est aussi source de vertu et permet la mise en conformité de populations jugées déviantes: pauvres, vagabonds, prostituées, infirmes divers... On peut d'ailleurs retrouver les traces de cette vertu du travail dans l'actualité et notamment dans les Centres d'Aide par le Travail. le travail est ici considéré comme un outil qui va contribuer à réadapter une population souffrant d'un handicap.

L'assistance des populations sans emploi s'est étalonnée selon la situation de l'individu face au travail et à la capacité ou non de ce dernier à occuper un emploi. Très tôt s'est mise en place une différenciation entre les populations invalides (vieillards, infirmes, jeunes enfants...) se trouvant dans l'incapacité de subvenir à leurs propres besoins, requérant une assistance et une population de "mauvais pauvres", mendiants valides jugés oisifs et hors-normes, devant être sanctionnés et réadaptés. Si la première catégorie était inscrite dans les réseaux d'assistance et participait, dès lors, au lien social, les "mauvais pauvres" en revanche, exclus de cette zone d'assistance, représentaient l'image d'individus désaffiliés.

On le voit, l'idée prédominante dans cette séparation entre les populations nécessiteuses est l'adhésion ou non à la valeur travail et la conformité à la norme de l'utilité sociale. M. Mollat ¹⁵⁸ note, à ce propos, que c'est le travail qui constitue la référence dont dépend la qualité du pauvre. Ainsi, cette séparation va s'organiser sur la possibilité ou l'impossibilité de travailler et va être orchestrée par le soupçon pesant sur l'individu qui n'a pas d'emploi. Celui-ci va devoir légitimer sa situation en mettant en avant son irresponsabilité et son désir d'intégration. Dès lors, cette dichotomie entre les pauvres va s'étayer sur des catégories connotées à des valeurs morales opposant grossièrement le "bon" et le "mauvais", le "positif" et le "négatif", par extension: le "normal" et le "déviant".

Comme on l'a vu plus haut, les catégories fondent les constellations dans lesquelles

¹⁵⁶ R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Fayard éd, 1995.

¹⁵⁷ B. Geremek, Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600), Gallimard éd., 1980, p. 10.

¹⁵⁸ M. Mollat, Les pauvres au Moyen-Age, (1978), Complexe éd., 1992.

l'individu est classé et décodé, elles instituent, par là, notre réel. L'acte de catégorisation opéré par l'exclusion décrit, en partie, la relation que l'individu entretient avec le monde du travail. Les exclus sont ceux qui se trouvent dans une situation professionnelle précaire ou sans emploi. Si l'exclusion est d'abord considérée comme un fléau et les exclus comme des victimes à secourir, on sait, néanmoins, que les catégories et plus largement les cadres des classifications laissent un effet qui leur survit en se cristallisant. On sait aussi, par l'étude de la structuration interne des catégories, que certains individus sont jugés plus exclus que d'autres. La déclinaison de la catégorie des exclus en sous-types va s'articuler sur le manque et la nature de ces manques mais elle va aussi opérer, de façon moins visible, en amont de ces manques en évaluant d'une part les raisons de ces manques (par exemple, le chômage des jeunes diplômés souligne le problème du manque d'expérience professionnelle ou bien encore la désignation "chômeurs longue durée" traduit la difficulté de retrouver un emploi après une longue période d'inactivité professionnelle) et, d'autre part, en évaluant l'adhésion de l'individu au projet social commun ou aux valeurs dominantes qui fondent notre société, et notamment la valeur du travail laquelle, comme les enquêtes le démontrent, est loin d'être obsolète. A cet égard, les recherches effectuées par I. Astier¹⁵⁹ sur les commissions locales d'insertion montrent bien l'importance de l'"effort" demandé aux allocataires du R.M.I. et la méfiance, voire la suspicion, qui pèsent sur certaines catégories de personnes. Dès lors, la déclinaison des sous-types va s'articuler sur un axe: victime-coupable ou victime-responsable de son sort ou encore intégré-déviant. Ainsi, derrière la catégorisation opérée par l'exclusion, on décèle non seulement une perception du monde social sous la forme d'une dichotomie (inclus/exclus) mais aussi, à l'intérieur de cette dichotomie, une organisation hiérarchique des individus révélatrice de l'ordre social, de normes en vigueur, bref d'un système culturel ainsi que d'une définition de ces derniers en termes de "conformes" ou non, "meilleurs", moins "bons" voire "mauvais" ou bien encore "inutiles au monde".

2. La norme de domiciliation

A. Fixité et ancrage territorial

Si le travail inscrit l'individu au cœur des échanges symboliques, le domicile fixe ce dernier dans une inscription physique. Aujourd'hui, on ne parle plus de vagabonds, ni même de clochards, rarement de mendiants, les expressions telles que sans-abri et S.D.F. ont pris le relais. Ces appellations ne recouvrent pas la même réalité sociale. Le terme de mendiant qualifiait d'abord un état de dénuement mais surtout une modalité de l'échange, le mendiant bénéficiait par le jeu du don d'un certain niveau d'intégration sociale. Le clochard, quant à lui, véhiculait l'image d'un homme ayant choisi une vie marginale, travaillant parfois comme chiffonnier, fréquentant les marchés et les arrière-cours des restaurants, pratiquant de temps en temps la mendicité. Ces deux appellations ont ceci en commun qu'elles mettent en scène des personnages inscrits dans le paysage citadin (places publiques, porches d'église...), fixés dans l'espace public et donc plus ou moins familiers. Toute différente était la représentation du vagabond désigné

¹⁵⁹ I. Astier, "Chronique d'une commission locale d'insertion", in J. Donzelot, op.cit.

d'abord par sa mobilité dans l'espace, incarnant la rupture d'avec le corps social.

De prime abord, la représentation des S.D.F. nous renverrait, non pas vers une mobilité, mais plutôt vers une imposition statique d'eux-mêmes dans l'espace public: trottoirs, gares, centres commerciaux couverts, abords des centres d'hébergement... Néanmoins, comme nous l'avons déjà relevé, les initiales S.D.F. marquent une identité en creux, définie d'abord par le manque. Et ce manque s'applique non pas sur le domicile mais sur la fixité de ce dernier, c'est ainsi qu'il nous plonge d'emblée dans une réflexion sur la territorialité et sur l'errance. A cet égard, J. Ménéchal¹⁶⁰, renversant la problématique classique de l'offre matérielle envers des individus "sans" domicile, propose la prise en considération de "sujets" en "errance urbaine" confrontés justement à une "non" offre matérielle. Dans ce cadre, l'errance devient l'aspect central de la problématique portée par les personnes sans domicile fixe. C'est encore d'errance dont il s'agit chez F. Goldberg¹⁶¹ étudiant les conditions de vie d'adolescents ou de jeunes adultes sans domicile fixe. La rue est considérée, par l'auteur, comme une métaphore de l'espace psychique et la fréquentation de cet espace comme une mise à distance des objets parentaux dont le domicile est le symbole. La question S.D.F. est intrinsèquement liée à la notion d'espace et aux modalités d'occupation de celui-ci. A ce stade, il convient de différencier l'errance du voyage ou du nomadisme. Si ces deux derniers aspects conservent toujours un but final, une arrivée dans un lieu privilégié et précurseur, parfois, d'un autre départ, l'errance se situe plutôt du côté du non-lieu ou de l'entre-deux, entre perte et reconquête.

Pister les emplois de la désignation S.D.F. peut se révéler fort instructif. L'expression, en effet, n'est pas nouvelle, B. Geremek¹⁶² la signale en 1488 dans les registres d'écrou du Châtelet de Paris. Celle-ci signifiait alors "sans demeure fixe" et qualifiait l'individu "demeurant nulle part c'est-à-dire partout." La formule peut paraître frappante et si elle renvoie l'individu à une universalité, elle exclut en même temps ce dernier de l'appartenance à la communauté des hommes, que cette communauté soit physique (appartenance à un territoire spécifique tels le village ou le hameau) ou symbolique (intégration dans les échanges et réseaux sociaux).

La notion même de "sans domicile fixe" apparaît, semble-t-il, en 1912¹⁶³ lors de la création du carnet anthropométrique destiné aux nomades et légalise par là une différence de traitement administratif entre les sédentaires et les gens du voyage puisque ce carnet de route tenait lieu, jusqu'en 1969¹⁶⁴, de carte d'identité et constituait une pratique de surveillance des déplacements.

¹⁶⁰ J. Ménéchal, "Sujets en errance urbaine et problématiques identitaires de la spatialité", *Les cahiers du C.R.P.P.C.*, n°4, 1998, pp. 55-58.

¹⁶¹ F. Goldberg, "Une métaphore de l'espace psychique", *Informations sociales*, n°60, 1997, pp. 28- 35.

¹⁶² B. Geremek, op. cit., p. 21.

¹⁶³ S. Wahnich, "L'errant, entre liberté et exclusion", *Politix*, n°34, 1996, pp. 29-46.

¹⁶⁴ J. Cubéro, *Histoire du vagabondage du Moyen-Age à nos jours*, Imago éd., 1998.

Le travail, comme on l'a vu, opérerait une coupure entre les pauvres différenciant les inaptes et les oisifs. Mais cette dichotomie s'est aussi articulée sur la question de la domiciliation car l'assistance suppose le rattachement à un territoire.

De nos jours, le critère de domiciliation administrative (domiciliation dans un centre d'hébergement par exemple) est nécessaire à l'intervention sociale et établit le rattachement de l'individu à une ville ou un département. P. Pichon souligne que "la catégorie socio-administrative des Sans Domicile Fixe s'est imposée (...) non seulement pour signifier l'absence de ces liens sociaux fortement intégrateurs que sont le travail ou la résidence mais encore pour marquer, aujourd'hui comme hier, le lien qu'institue le territoire d'appartenance (...)." ¹⁶⁵

R. Castel ¹⁶⁶ voit dans le désir d'éradication du vagabondage ou de l'errance, une volonté de fixer l'homme à sa tâche et l'articule à l'émergence de la condition salariale. Pour sa part, se référant à l'ordonnance de Jean le Bon de 1350 tentant de limiter les salaires, B. Geremek relie, en partie, l'interdiction de l'errance à la protection du capital des exploitants ¹⁶⁷. Les grandes épidémies entraînent, en effet, une pénurie de main d'œuvre et les individus pouvaient, dès lors, faire augmenter les salaires en vendant leur force de travail aux plus offrants.

Toutefois, au-delà des conjonctures économiques, l'errance pose le problème de l'individu désaffilié, en marge, hors de la sphère d'intégration symbolisée par le travail et/ou les relations sociales et familiales. L'errant incarne l'homme solitaire, en dehors des circuits, ne bénéficiant pas de la protection de la communauté mais, en contrepartie, non assujéti aux normes et libéré de toutes contraintes. Comme le remarque E.H. Riard ¹⁶⁸, l'errance, qu'elle soit choisie ou subie, est un concept flou, aux frontières imprécises avec la délinquance et la marginalité. L'errance déstructure notre organisation spatio-temporelle qui est à la base de notre entendement et de nos repères. Celle-ci nous renvoie au chaos de l'ordre établi, aux failles de notre unité sociale mais aussi à celles de notre unité psychique, bref à un certain désordre et donc à un danger potentiel.

B. Images de l'errance

L'origine du verbe errer est daté du V^{ème} siècle et signifie "aller çà et là". Dans l'ancien testament, l'errance est associée à un savoir implicite quant à la finalité du voyage. L'errance et le doute sont les prémices nécessaires à la découverte ou à la terre promise. Selon A. Birraux ¹⁶⁹, c'est dans le Nouveau Testament que se lit une évolution de l'errance. Bien que le Christ connût une vie de nomade, l'errant se meut peu à peu en un

¹⁶⁵ P. Pichon, "Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe", *Sociétés contemporaines*, n° 30, 1998, pp. 95-109.

¹⁶⁶ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, op. cit.

¹⁶⁷ B. Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours*, Gallimard éd., 1987.

¹⁶⁸ E.H. Riard, "Risque d'errance à l'adolescence: proposition de l'hypothèse de l'oscillation polarisée", *Pratiques psychologiques*, n°1, 1996, pp. 13-21.

fourvoyé, un égaré en perdition que le pasteur se doit de ramener à demeure. Au XII^{ième} siècle, par dérivation, le sens figuré d'errer s'officialise et l'errance devient synonyme "d'erreur", errer, de "se tromper". Ainsi, d'une errance physique ou d'une mobilité spatiale, le sens évolue et aborde les rivages de la raison, de l'esprit mais aussi de l'âme. A cet égard, l'expression familière "errer comme une âme en peine" évoque l'image de ces âmes perdues au purgatoire ou en souffrance, en attente de leur rachat. M. Foucault¹⁷⁰, en prenant l'exemple du *Narrenschiff*, a montré la prégnance de l'association entre errance et folie. Les aliénés d'alors avaient une vie facilement errante: chassés des villes dans lesquelles ils n'étaient pas citoyens, et nous renouons ici avec la question posée par l'appartenance territoriale, ils étaient embarqués de force et vogaient. Enfermés dans le navire, les aliénés étaient exclus du corps social et leur errance physique symbolisait leur errance mentale. Une question émerge, ici, qui deviendra centrale dans les débats sur le vagabondage: si les aliénés sont condamnés à errer dans le labyrinthe de leur esprit, les errants sont-ils tous des aliénés? Néanmoins, cette errance sur l'eau peut aussi prendre la forme du voyage purificateur et nous pouvons associer cet aliéné en quête de raison au pèlerin qui, au cours de ses voyages infinis, espère rencontrer Dieu ou le faire rencontrer à d'autres et tente, lui-même, de mieux se connaître.

Dans le mythe biblique, sur lequel nous reviendrons, l'errance prend la forme du châtement divin. Caïn, premier vagabond sur une terre devenue pour lui stérile, est condamné à l'errance perpétuelle pour l'ignominie de son crime en même temps qu'il est protégé de la mort afin de mieux goûter son affliction. Cette dimension de la peine se retrouve aussi dans la légende mettant en scène l'errance d'Ahasvérus, devenu vagabond pour avoir maltraité le Christ marchant au supplice.

On le voit, l'image de l'errance est multiforme et touche à l'âme, à la raison et son envers la folie, au châtement et à la souffrance. Elle s'applique aussi, dans l'expression du chien errant, à l'absence du maître et donc au défaut de domestication qui condamne à la solitude et qui traduit la dangerosité sociale. L'errance renvoie, par là, à la sauvagerie ou à l'animalité, elle rejette hors de la sphère de l'humanité.

Nous nous sommes appuyé, plus haut, sur le modèle freudien de la culture entendant celle-ci comme un cadre contenant la dimension pulsionnelle. C'est donc dans la culture que l'on peut déceler, en creux, cette pulsion à canaliser ou à civiliser. La culture se situe, dans cette optique, "du côté de la fondation cachée de l'ordre social"¹⁷¹, la société étant l'aspect d'ordonnement visible et concret de cet ordre. L'errance, porteuse de désordre social, est présente dans nos productions culturelles. Ces productions sont, déjà, le lieu de mise en discours de ce danger et constituent, ainsi, une lisibilité mais aussi une tentative de mise à distance de celui-ci.

C. De la dangerosité à l'abjection

¹⁶⁹ A. Birraux, "Notions d'errance", *Adolescence*, n°23, 1994, pp. 13-18.

¹⁷⁰ M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, op. cit., p. 18 et suivantes.

¹⁷¹ P.L. Assoun, *Freud et les sciences sociales*, op. cit., p. 94.

L'errance fait l'objet d'une désapprobation collective. Sur elle, pèse l'opprobre au sens où l'entendait S. Freud¹⁷². L'opprobre est ce qui est considéré comme mauvais par une société et qui est voué à une mise à l'index. Ce mauvais nous révèle en fait, par retournement, la nature de ce qui est bon ou désirable et donc les idéaux d'une société. En vouant à l'opprobre tel ou tel comportement, la société nous indique la part de nous-mêmes interdite parce que révélatrice de nos pulsions. L'opprobre enfreint les normes d'usage ou de comportement. Plus largement, elle viole les lois non écrites de notre culture telle, par exemple, la parole mythique qui est un des vecteurs des idéaux collectifs. L'opprobre se place donc du côté de la notion d'idéal social. Les travaux de M. Douglas¹⁷³ nous ont appris que nos catégories de la perception du monde se construisent sur l'opposition entre le pur et l'impur. La saleté profane et la souillure sacrée contribuent à la constitution d'un ordre symbolique qui procède par des exclusions et des inclusions. Cet impératif d'exclusion constitue l'existence collective et transforme l'organisme social en un système symbolique. Ce découpage du monde débouche sur la formulation de discours et de pratiques séparant le bon et le mauvais et, par extension, validant ou invalidant certains objets, que ceux-ci soient naturels ou sociaux. La saleté relève de ce qui est méprisable, inconvenant ou ignoble, elle trouble un certain ordre des choses et supporte le poids de l'opprobre. Elle est un élément relatif à la marge de l'ordre et se construit sur la formulation de catégorisations fondées sur la différence.

Le même procédé semble être à l'œuvre dans l'élaboration de l'exclusion. Celle-ci est fondée, disions-nous plus haut, sur une problématique du lien unanimement reconnu comme absent ou trop lâche. Mais de quel lien s'agit-il si ce n'est de celui des hommes entre eux? L'expression déjà citée de "côte à côte"¹⁷⁴ traduit bien cette distance spatiale mais aussi symbolique puisque l'échange entre inclus et exclus est, dans cette disposition, impossible. Cette opposition dans l'occupation de l'espace symbolique nous renvoie à une mise à l'écart ou une "mise à l'index" de l'exclu en même temps qu'elle traduit une absence de similarité entre les deux groupes. L'exclu, par son éviction des lieux d'échanges et de partage tissés par le lien social, est dès lors expulsé de la communauté des hommes et disqualifié comme semblable. Ce rejet, ou ce déni de similarité avec l'exclu, pose au final la question de l'altérité mais aussi celle de l'abjection dont elle est, nous semble-t-il, le pendant.

J. Kristeva¹⁷⁵ définit l'abject comme un non-objet de désir, un non-être en quelque sorte. L'abject menace le propre qui sous-tend toute organisation sociale dans sa mise en ordre et donc dans son système d'appartenance et d'exclusion. Rien de commun ne nous lie avec celui qui est touché par l'abjection. Celui qui est abject est (...) méprisé et intouchable: c'est un paria (...) un déchet d'humanité non fréquentable (...)"¹⁷⁶. C'est ainsi que l'abjection réalise la mort sociale de l'autre constitué en radicalement différent de

¹⁷² S. Freud, "L'intérêt de la psychanalyse", in *Scientia*, Retz éd., Vol. 14, 7^{ième} année, 1913.

¹⁷³ M. Douglas, *De la souillure. Etudes sur la notion de pollution et de tabou*, (1967), La Découverte éd., 1992.

¹⁷⁴ Voir *supra*, J. Donzelot.

¹⁷⁵ J. Kristeva, *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Seuil éd., 1980.

soi parce qu'impur ou, plus largement, parce que n'appartenant pas au règne de l'humain. L'effroi de l'abject ou du non-être nous entraîne vers ce qui est différent de l'homme civilisé, vers ce qui peut être entendu comme étranger à notre humanité. L'abjection tend moins à éloigner l'autre qu'à l'ignorer ou le renier dans son statut d'homme. Cette qualification de l'autre comme radicalement étranger à soi-même conduit à la discrimination des populations mais aussi à leur éviction ou à leur élimination physique et réelle. L'épisode tragique de la *Shoah* mais aussi les conflits actuels sous fond de purification ethnique ne sont pas des métaphores. Le discours nazi associant les juifs aux poux, aux rats ou à la vermine¹⁷⁷ était basé sur l'idée d'une souillure à la fois morale et physique se propageant et infestant le corps social tout entier.

Nous avons insisté plus haut sur l'impossibilité pour l'individu qualifié d'exclu de devenir un acteur agissant sur son environnement. Non acteur car interdit de parole et non sujet car radicalement étranger au règne de l'humain, l'exclu est condamné à porter le masque, ô combien tragique, que la réalité du discours lui impose, un masque qui fait de lui un personnage supportant l'altérité et secrété par la collectivité dans son désir de "faire" société.

Plus encore que l'exclusion, qui recèle une imagerie puissante mais aussi une indétermination sémantique découlant de sa dimension métaphorique, l'errance nous renvoie à l'altérité. L'errant est, en effet, un homme qui a quitté sa terre ou son territoire, il représente ainsi la figure de l'étranger dont on ignore l'origine et colporte avec lui l'accent d'un "ailleurs" inconnu et dangereux. Toutefois, si l'on se réfère aux travaux de S. Freud, la construction et le fonctionnement de l'altérité comme négation de l'autre semblent être plus complexes. La culture, cadre conteneur de nos pulsions, nous permet de lire, en creux, la présence de ces dernières et donc cette part interdite de nous-mêmes. Ce sont ces interdits qui constituent l'organisme social comme système symbolique et ce sont eux qui fondent l'abjection catégorisant le monde dans lequel nous vivons, constituant ainsi l'ordre social. Dès lors, l'abjection dont est porteur l'autre (mais aussi l'exclu puisque l'abjection fonctionne sur les modalités de l'insertion et de l'exclusion) nous renvoie d'abord à nous-mêmes. Dans ce cadre, l'autre représente moins une radicale altérité que le dépositaire de notre part maudite. Ainsi, l'abjection se meut dans un jeu spéculaire de ressemblance et de différence d'avec autrui. Une ressemblance tellement claire qu'elle en est niée avec la violence du dégoût qui inscrit de façon radicale l'exclusion de l'autre. Le dégoût mais aussi la peur que nous inspire l'abject se fait d'abord l'écho de ce qui est étranger en nous, de cette partie de nous en deçà de la civilisation.

Selon J. Kristeva, "l'abjection est un phénomène universel, on le rencontre dès que se constitue la dimension symbolique et sociale de l'humain et tout au long des civilisations"¹⁷⁸. L'abjection est non seulement coextensive de l'ordre social à l'échelle collective mais aussi à l'échelle individuelle. Elle est un maillon dans l'articulation de la

¹⁷⁶ J. Maisondieu, *L'idole et l'abject*, Bayard éd., 1995, p. 52.

¹⁷⁷ S. Friedlander, *L'antisémitisme nazi. Histoire d'une psychose collective*, Seuil éd., 1971.

¹⁷⁸ J. Kristeva, op. cit., p. 83.

psyché et du socius. Inscrite dans la constitution même de notre système symbolique, l'abjection dessine des frontières entre le pur et l'impur, le dedans et le dehors, le même et le différent. Fonctionnant sur des oppositions radicalement tranchées, elle imprime son sceau sur nos classifications du monde et sur nos catégorisations sociales. Par là, elle prend la forme d'un invariant de la pensée, structurant nos matrices culturelles, et fait entendre sa voix autant dans les représentations que nous formulons sur autrui que dans les pratiques dont il est l'objet.

CHAPITRE III. Formulation des hypothèses de recherche et plan de travail

SECTION I. Hypothèses de recherche

Les éléments développés dans ce chapitre éclairent d'un point de vue théorique, et sous plusieurs angles, les modalités de la question S.D.F.

Nous avons noté que la catégorie "exclu", malgré une apparente confusion, semble contenir un certain degré de structuration et s'accompagne d'une hiérarchisation de l'exclusion. La déclinaison en sous-types, organisant les catégories sociales, nous permet d'isoler la figure du S.D.F. et de situer ce dernier, fortement stigmatisé, au point extrême de l'exclusion condensant toutes les formes de manque.

En insistant sur le facteur symbolique de l'exclusion, nous avons pénétré le champ des exigences normatives de la société et des idéaux qui les génèrent. Deux valeurs nous paraissent primordiales: l'utilité sociale et l'appartenance territoriale. Ces valeurs se déploient dans un continuum historique et dans nos matrices inscrites dans notre culture fondant l'ordre social. Nous avons relevé que cet ordre s'articule sur des catégories de base de notre perception du monde comme le pur et l'impur qui valident ou invalident les objets sociaux. Prolongeant cette veine, nous avons situé l'exclusion comme une modalité de l'altérité et l'avons reliée au phénomène de l'abjection, corollaire de tout système symbolique de classifications et donc de mise en ordre du monde. Les catégories, instituant notre réel, fondent les constellations à l'intérieur desquelles les individus sont enchâssés. En laissant un effet qui leur survit, elles se cristallisent et opèrent en silence dans notre quotidien.

Nous nous sommes interrogé, au début de ce travail, sur la façon dont l'individu S.D.F. était construit dans et par les discours sur l'exclusion rejoignant en cela une problématique sur la catégorisation et les représentations sociales. En guise de réponse à cette question, nous articulons trois hypothèses:

1. Les représentations formulées sur l'individu dit exclu sont une construction sociale structurée par une matrice trans-historique, elle-même ancrée dans notre mémoire sociale et émanant de notre culture qui est une organisation symbolique ordonnant le

monde qui nous entoure.

Cette matrice culturelle témoigne de l'invariance d'une pensée associant errance et déviance et, dès lors, décline les représentations sur un axe "bon/mauvais" (ou victime/coupable). 2.

Dans ce cadre, le S.D.F., par son errance ou son absence d'inscription territoriale, actualise la figure du mauvais pauvre entaché d'opprobre et voué à l'abjection. 3.

Si ces hypothèses s'avèrent vérifiées, c'est un débat sur la place primordiale de la mémoire dans notre pensée sociale que les hommes se devront d'engager ainsi qu'une réflexion sur nos capacités à penser autrement. C'est aussi un travail sur nos pratiques quotidiennes et plus spécifiquement sur les politiques de l'action sociale qu'il faudra bien, à terme, mener car ces politiques sont une application concrète de notre perception du monde et du regard que nous portons sur autrui.

SECTION II. Plan du développement

Afin de faire travailler au mieux ces hypothèses, nous couvrirons deux niveaux d'analyse.

Le premier de ces niveaux, de portée large, fait l'objet de la deuxième partie de notre recherche. Il s'attache à la problématisation formulée par la notion d'exclusion. Par problématisation nous entendons, à la suite de R. Castel¹⁷⁹, un faisceau unifié de questions qui a émergé à un moment donné. Les discours scientifiques mais aussi les rapports officiels et les dispositifs d'action publique ont institué l'exclusion comme problème social. L'analyse de l'économie interne de ces discours, qui fait l'objet du premier chapitre, nous donnera quelques clefs de compréhension des conditions qui régissent, dans une société déterminée, l'apparition de certains énoncés. Ce travail sur "l'archive" tel que l'avait défini M. Foucault¹⁸⁰ nous permettra de repérer les soubassements de l'exclusion et l'héritage historique dont celle-ci est porteuse. Nous insisterons sur sa genèse et sur les conditions de possibilité des discours qui se réfèrent à la notion. Par là, nous accéderons à l'organisation interne de la catégorie et à ses modalités de construction. Nous tenterons d'extraire du vaste ensemble des exclus la figure du S.D.F. et la spécificité de ce dernier à l'intérieur de ce champ.

Nous prolongerons cette étude sur la problématisation par un deuxième chapitre qui tentera une analyse de l'exclusion dans le langage usuel et dans le discours médiatique.

L'exclusion est d'abord une notion de sens commun et l'étude du lexique peut nous fournir des éléments d'analyse pertinents. Nous examinerons, tout d'abord, les définitions des termes "exclusion", "exclu" et "S.D.F." dans les dictionnaires puis nous étudierons le champ sémantique de ces mots à partir du *Thesaurus Larousse*(1992) et du *Dictionnaire des synonymes* (2000) d'E. Genouvrier¹⁸¹. Ces deux ouvrages ont été choisis du fait de

¹⁷⁹ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p.17.

¹⁸⁰ M. Foucault, "Réponses au Cercle d'épistémologie", *Cahiers pour l'analyse*, n°9, 1968, pp. 9- 40.

¹⁸¹ Bordas éd., (1992), Larousse éd., 2000.

la richesse de leur système de renvois et de leur date d'édition récente. Au niveau méthodologique, nous avons adopté la position du lecteur désireux de s'informer sur l'exclusion et avons épuisé la somme des renvois associatifs et définitifs fournis par les dictionnaires. Nous avons relevé les sens et les passerelles de sens existant entre les mots qui décrivent l'exclusion en insistant sur la valeur dénotative mais aussi connotative de leur définition. Puis, à partir du *Dictionnaire des synonymes*, nous avons tracé une carte révélant la géographie des constellations et des rapports associatifs présents à l'intérieur de ce champ sémantique dans lequel se nichent les représentations. Cette topographie nous a permis d'analyser plus finement la nature des pontages existants entre les termes d'exclusion, d'exclu et de S.D.F et d'isoler la figure de ce dernier. Si nous avons travaillé sur le lexique, cette analyse n'est pourtant pas linguistique car nous ne considérons pas les mots pour eux-mêmes, en tant qu'objets de recherche, mais comme supports sur lesquels s'inscrivent les représentations sociales.

Dans un deuxième temps, nous avons étendu cette étude à la sphère médiatique. Nous entendons celle-ci comme un lieu d'énonciation du discours collectif mais aussi comme un écho des représentations formulées sur le monde. L'exclusion a fait l'objet de nombreux reportages que ce soit pour la presse ou la télévision et le champ des médias est aussi le lieu où la notion s'alimente. En choisissant comme corpus seize années des Index analytiques du journal *le Monde* (1982 à 1997), nous repérerons l'apparition de l'exclusion comme problème social et les différentes désignations de l'exclu employées par ce quotidien. Ce support de travail nous permettra d'analyser la classification de l'information sur l'exclusion effectuée par le journal. Tout comme le *Thesaurus*, les Index s'adressent à un lecteur cherchant une information sur un sujet précis. Etudier le tri, l'indexation et le système de renvois nous renseigne efficacement sur la visibilité de l'exclusion, ses liens d'association ou de synonymie avec d'autres notions, sa place à l'intérieur de ce champ de constellations, bref les représentations que cette dernière véhicule. Nous avons opté pour la même position méthodologique que précédemment en dressant à l'aide de cartes la topographie de l'exclusion, puis nous avons mesuré la surface discursive attribuée à la notion, enfin nous avons construit un tableau présentant les différentes désignations de l'exclu utilisées par le journal. Par désignation nous entendons le fait qu'un signe renvoie à un objet de la réalité extra-linguistique telle qu'elle est structurée par le système de valeurs qui la compose. La désignation par le mot est centrale et référentielle, c'est, d'après C. Guillaumin, "le geste initial de la signification dans le langage"¹⁸². Le consensus sociologique qu'il y a autour du nom qui désigne, repris par les médias, nous fournira des données précieuses quant aux représentations sociales. Concernant le corpus choisi, nous précisons que le *Monde* est l'unique journal à indexer ses articles et que notre étude n'a donc porté que sur ce quotidien. Nous ne considérons pas ce journal comme discours de référence ayant valeur de vérité. Dans notre perspective constructiviste, le journal *le Monde* représente une parole médiatique parmi d'autres même si cette dernière semble plus légitimée que les autres organes de presse par l'élite politique et intellectuelle. Cette légitimation accrue a d'ailleurs son importance dans l'efficacité et la portée du message médiatique. En effet, le traitement de l'exclusion effectué par ce quotidien ou bien encore les différentes désignations de l'exclu

¹⁸² C. Guillaumin, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton éd., 1972, p. 161

que l'on peut y lire seront reconnus d'autant plus vrais ou justes que la réputation du journal est grande. Concernant le bornage chronologique de ce corpus, nous avons étudié les Index analytiques parus entre 1982 et 1997. La borne inférieure correspond au début de la deuxième série d'Index publiée par le journal. La première série d'Index couvre les années 1965 à 1968 inclus. A partir de 1969 et jusqu'en 1981 inclus, ce sont des chronologies mensuelles qui paraissent (proches des Index). Les véritables Index couvrant cette période sont en cours de réalisation. Pour des raisons d'homogénéité du corpus, nous n'avons pas mêlé chronologies mensuelles et Index annuels. Concernant la borne supérieure, les Index de 1998 et des années suivantes sont en cours de réalisation et paraissent, pour l'année 1998, sur banques de données informatisées. Là aussi, pour des raisons d'homogénéité, nous avons rejeté de notre étude l'année 1998. (La totalité de ce corpus qui s'échelonne sur seize années se trouve en Annexe 1). Nous donnerons plus de détails sur le fonctionnement des Index lors de la présentation des résultats.

Ce travail sur la problématisation de l'exclusion articule trois discours de nature différente: scientifique, de sens commun et médiatique. Nous avons décrit l'exclusion comme une "unita multiplex". Afin de mieux cerner cet objet hautement hétérogène, il nous faut prendre en compte cette dimension hétéroclite, l'accepter et même s'y abreuver. La déconstruction que nous proposons nous permettra d'observer que ces discours, si diversifiés soient-ils, s'interpénètrent et se répondent. Et c'est dans ce rapport dialogique que la notion puise son sens et se déploie.

La première étape consistera, ainsi, à décrypter le champ de l'exclusion en respectant sa complexité et à faire émerger la figure du S.D.F. Nous avons privilégié le terme de figure. Celle-ci, en effet, produit des physionomies tout en catégorisant le monde qui nous entoure. Nous nous sommes inspiré ici du portrait figuratif de la coquette tel que la dépeint G. Simmel¹⁸³. La figure condense le sens, donne une forme et se constitue de multiples traits saillants. Ainsi, elle ne correspond pas à une représentation unique et spécifique mais à un ensemble d'éléments lui insufflant cohérence et signification. En filigrane, notre objectif consistera aussi à évaluer la légitimité de la perspective socio-historique que nous tentons. Nous rechercherons, au sein de cette multitude de voix qui construit l'exclusion, des traces de l'histoire lesquelles, telles des socles, supportent les discours contemporains.

Après avoir travaillé le champ de l'exclusion et situé la figure du S.D.F., nous nous emploierons à rétrécir la focale de l'analyse sur ce dernier tout en élargissant le cadre temporel de notre étude. Cette mise en perspective historique fera l'objet d'une troisième partie.

Nous prendrons comme fil conducteur les valeurs de l'utilité sociale et de l'inscription territoriale. L'analyse socio-historique des discours et des pratiques nous autorisera à formuler l'errance comme modèle intemporel organisant la distinction entre les différentes catégories de pauvres. Nous extrairons certains invariants culturels dont on retrouve les traces dans les représentations formulées sur les personnes sans domicile fixe. Nous précisons que nous ne sommes pas allé directement décrypter l'archive, nous avons plutôt relu le travail des historiens afin de mettre en lumière ces données dans une

¹⁸³ G. Simmel, *Psychologie de la coquetterie*, (1909), Rivages éd., 1988.

perspective différente, celle de l'analyse psychosociale des normes et valeurs construisant les modalités de la déviance, doublée d'une position trans-temporelle privilégiant les allers-retours entre passé et présent.

En nous appuyant sur les théories interactionnistes de la déviance, nous analyserons, dans un deuxième chapitre, trois procédés de contrôle social de l'errance: le discours juridique, les pratiques médicales et psychiatriques, enfin les procédés de stigmatisation.

Les discours juridiques comprennent les articles du Code pénal, sanctionnant jusqu'en 1994, le vagabondage et la mendicité ainsi qu'un corpus de dix-neuf arrêtés anti-mendicité pris dans certaines communes pendant l'été 1995 (Annexes 2 et 3). Nous dégagerons les axes articulant les discours normatifs et les motivations sous-jacentes qui ont présidé à leur énonciation tout en recherchant dans les deux types de formulation que sont le Code pénal et les arrêtés municipaux des éléments de continuité.

Nous analyserons, ensuite, le discours médical et la psychiatrisation dont le vagabond fut l'objet au cours de l'histoire et nous mettrons en perspective ces traitements au regard des pratiques actuelles sur les S.D.F. Ainsi, nous soulignerons les évolutions mais aussi les stagnations de la pensée sociale à l'égard de l'errance.

Nous prolongerons cette veine en étudiant les procédés de stigmatisation de l'errant qui ont concouru à l'éviction de ce dernier hors de la communauté des hommes. Sa mise en discours comme sous-homme et les procédés d'animalisation dont il a été l'objet nous permettront de mesurer l'altérité qu'il supporte et l'abjection qu'il incarne.

Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous tenterons, suite à nos interrogations sur les matrices culturelles, de remonter en amont de la production des représentations. Pour cela, nous proposons un éclairage de cette étude à la lueur du récit mythique. Le mythe, parole fondatrice, anonyme et collective fait baigner le présent dans le passé. En souscrivant à la pensée de M. Eliade¹⁸⁴ soulignant que le mythe raconte des événements qui ont eu lieu *in principio*, "aux commencements", dans un instant primordial et atemporel et donc dans un laps de temps sacré, nous analyserons un récit d'origine, appartenant à la culture judéo-chrétienne, le récit du premier crime, du premier fratricide, temps fondateur de la culture puisque le coupable, Caïn, condamné à l'errance construira la première ville. Nous insisterons, plus particulièrement, sur l'origine familiale de Caïn, le châtiment qui le condamne et la marque divine qui le protège. Nous tenterons de suivre la dérivation de ce mythe dans la tradition populaire et d'analyser la façon dont les hommes se sont emparés de cette parole. Ce travail nous permettra d'inscrire la condamnation de l'errance dans le temps cosmogonique et d'en mesurer la dimension stigmatisante. Nous rechercherons les traces de ce récit dans notre mémoire sociale et nous tenterons, *in fine*, un parallèle entre deux figures victimes d'exclusives dont les parcours se croisent, s'entremêlent, et parfois se rejoignent, catalysant les représentations les plus extrêmes: l'errant et le lépreux.

SECTION III. Terrain d'enquête

¹⁸⁴ M. Eliade, *Images et symboles. Essais sur le symbolisme magico-religieux*, Gallimard éd., (1952), 1979.

La quatrième et dernière partie de ce travail sera consacrée à l'analyse de nos données. Afin d'étudier les représentations sociales véhiculées sur les S.D.F., nous avons choisi comme terrain d'enquête deux types de discours: d'une part des discours de presse qui formeront notre corpus principal, d'autre part des entretiens effectués avec des hommes sans domicile, hébergés en foyer d'urgence et qui viendront éclairer notre recherche.

1. Etude de presse

A. Le champ médiatique

Quand un chercheur désire étudier un corpus de presse, au moins deux solutions s'offrent à lui: retenir sur une période donnée tous les articles traitant de son objet de recherche ou bien sélectionner des événements spécifiques mettant en scène cet objet.

Nous avons opté pour ce dernier procédé. Les différents temps à l'œuvre dans la pensée sociale ne sont pas étrangers à cette démarche. L'entremêlement des temps, mis en perspective par les historiens, a inauguré ce "retour de l'événement" et sa réhabilitation comme forme de connaissance¹⁸⁵. G. Duby¹⁸⁶ a souligné l'aspect révélateur de l'événement envisagé comme une crête plus ou moins empreinte de discontinuités et portée par un temps long. Ainsi, l'événement nous donne à lire le fonctionnement d'une société "à travers les représentations partielles et déformées que cette dernière produit d'elle-même."¹⁸⁷

Notre choix a été motivé, dans un deuxième temps, par la nature même de l'événement. En effet, "les événements sociaux ne sont pas des objets qui se trouveraient tous faits quelque part dans la réalité et dont les médias nous feraient connaître les propriétés et avatars après coup avec plus ou moins de fidélité. Ils n'existent que dans la mesure où les médias les façonnent"¹⁸⁸. Ainsi, le journal n'est pas confronté à des faits existant dans le réel mais construit, à partir du réel, un discours événementiel et donc une réalité des faits.

Toute donnée ne fait pas information ou événement. Le tri opéré par le champ médiatique peut être comparé à un cadre filtrant la réalité. C'est ce qu'ont souligné H. Molotch et M. Lester¹⁸⁹ par l'emploi de la notion de "corpus créé", sorte d'échantillonnage produit à partir du réel. Dès lors, le tri n'est pas ce qui se passe réellement mais ce à quoi nous sommes attentifs, ce que nous pouvons lire à travers notre grille culturelle de décodage, en même temps que ce qui est donné à voir du réel par les agents qui ont le

¹⁸⁵ M. Mouillaud, J.F. Tétu, Le journal quotidien, P.U.L. éd., 1989, p. 11.

¹⁸⁶ G. Duby, Le dimanche de Bouvines, Gallimard éd., 1973.

¹⁸⁷ J. Revel, "Evénement", in J. le Goff et R. Chartier, La nouvelle histoire, Retz éd., 1978, p. 167.

¹⁸⁸ E. Veron, Construire l'événement. Les médias et l'accident de three mile island., Minuit éd., 1981, p. 7.

¹⁸⁹ H. Molotch, M. Lester, "L'usage stratégique des événements", in J. Padioleau, L'opinion publique, Mouton éd., 1981, pp. 368-390.

pouvoir de dévoiler ce réel et de discourir sur lui. Chaque société comprend des institutions chargées de sélectionner ce qui est lisible mais aussi dicible: "On sait bien qu'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, que n'importe qui, enfin, ne peut pas parler de n'importe quoi"¹⁹⁰. L'événement n'est pas le fait, il est un discours sur le fait, il est donc un produit social pris dans une stratégie discursive. Cette dernière se fait l'écho de nos grilles culturelles d'interprétation de la réalité, ainsi les journaux tout en polémiquant inscrivent leur discours dans une même matrice discursive et servent de caisse de résonance aux représentations collectives.

Le champ médiatique n'a pas le pouvoir d'imposer de nouvelles représentations, il se situe dans un espace dialogique avec son lecteur qui partage ses positions. En revanche, le journal, substitut de l'espace public¹⁹¹ ou forme de publicisation de cet espace, devient le forum où l'on entend l'écho des voix publiques mêlé à celle du journal. A ce titre, il structure et borne le champ de réflexion. C'est ce que traduit le paradigme des "effets limités" ou le concept "d'agenda-sitting". Dès lors, comme le souligne P. Champagne, "(...)le champ médiatique ne fait que bien souvent renforcer les interprétations spontanées et mobilise d'abord les préjugés et tend même à les redoubler."¹⁹²

En choisissant de travailler sur la presse, substitut de l'espace public, nous recueillerons les représentations sociales véhiculées sur les S.D.F. tout en analysant les univers référentiels du discours collectif et le système de valeurs produisant ce discours.

B. Présentation du corpus de presse

Deux événements ont été sélectionnés:

Tout d'abord l'événement de "*la rue du Dragon*" qui s'articule autour de trois faits marquants: D'une part, la réquisition, le 18 décembre 1994, d'un immeuble rue du Dragon à Paris en faveur de personnes sans abri ou expulsées et organisée par l'association Droit au Logement (D.A.L.), ensuite la manifestation contre les exclusions, le 8 janvier 1995, sous l'impulsion de l'association D.A.L, enfin la tentative d'inauguration d'une université populaire au 7, *rue du dragon*, le 30 janvier 1995.

Nous avons retenu, dans notre corpus, quatre quotidiens: *le Monde*, *Libération*, *le Figaro*, *l'Humanité*

Nous avons travaillé sur la presse politique, "lieu de formation et lieu de résonance du discours"¹⁹³. S. Bonnafous appelle "presse politique" toute presse qui s'assigne comme fonction essentielle de discourir de la "polis" au sens grec de ce terme. Ce lieu spécifique nous permet, ainsi, de saisir les discours émis par une société sur une partie d'elle-même.

¹⁹⁰ M. Foucault, L'ordre du discours, Gallimard éd., 1971, p. 11.

¹⁹¹ La formule est de J. Habermas, L'espace public, Payot éd., 1978.

¹⁹² P. Champagne, "La vision médiatique", in P. Bourdieu, La misère du monde, Seuil éd., 1993, p. 62.

¹⁹³ S. Bonnafous, L'immigration prise aux mots, Kimé éd., 1991, p. 14.

Nous avons sélectionné certains articles des 19, 20, 21 décembre 1994, des 9 et 10 janvier 1995 et des 30 et 31 janvier 1995. La totalité de ce corpus se compose de 26 articles présentés en Annexe 4. Ces trois micro-événements sont reliés par une dynamique visible dans les acteurs mis en scène (les organisateurs de la réquisition sont ceux de la manifestation et de l'inauguration), dans la symétrie des lieux (le "7, rue du Dragon" réquisitionné deviendra le quartier général des manifestants et le lieu de l'université populaire) et enfin dans l'enchaînement temporel qui les relie et qui les transforme en épisodes d'une histoire singulière.

Le deuxième événement se rapporte à la vague de froid du mois de Novembre 1998, nous avons concentré notre analyse sur des portraits ou des figures d'ensemble de S.D.F. dépeints par les journaux et, plus particulièrement, sur le personnage de Marie-Christine décédée d'hypothermie le 22 novembre 1998 à Toulouse. Notre corpus se compose de quatre quotidiens: le Monde, Libération, Le Figaro, l'Humanité et nous avons sélectionné 6 articles datés des 23, 24 et 26 novembre 1998 figurant en Annexe 5.

C. La mise en scène du S.D.F

Les événements que nous avons choisis mettent en scène l'exclu et plus particulièrement le S.D.F. selon des modalités différentes.

Tout d'abord, celle de l'action collective par la réquisition, la manifestation et l'inauguration. Il s'agira dans ce cadre d'analyser la place du S.D.F. dans le champ de la revendication, plus largement dans l'espace du politique et d'en mesurer sa participation ou son absence. Le rôle des "médiassociations", dénommées ainsi parce que conscientes de la participation des médias dans la construction des actions collectives, est aussi à étudier car ces dernières sont les porte-parole des S.D.F., elles parlent en place de ces derniers, produisent et formulent des représentations et prennent position autant par leurs actes que par leurs paroles. Enfin, il s'agira aussi d'extraire la figure du S.D.F. du vaste champ des individus qualifiés d'exclus et d'en étudier ses particularités.

Le deuxième événement, la *vague de froid*, nous permettra de restreindre la focale de notre analyse sur les portraits des S.D.F tels qu'ils sont construits par le journal en dépassant un premier discours, compassionnel et lisse, afin de découvrir la distribution des rôles des acteurs et l'identité réelle des victimes et des coupables.

Concernant notre méthode d'analyse, que nous présenterons en détail au début de notre quatrième partie, nous nous sommes inspiré de l'approche sémiotique développée par A.J. Greimas en la croisant avec les travaux de C. Guillaumin portant sur le traitement des catégories et sur les figures qui en résultent.

2. Les entretiens

La présence, en éclairage, d'entretiens dans ce corpus s'est imposée à nous pour plusieurs raisons. Tout d'abord, travaillant avec une population de personnes sans domicile, il nous semblait intéressant de les associer à cette recherche en leur accordant un statut de témoin privilégié. A ce titre, nous avons effectué des entretiens non-directifs de recherche de type psychosocial et non pas des entretiens de nature thérapeutique ou

clinique. Il n'était pas question pour nous de désigner ces personnes comme exclues, encore moins de rechercher dans leur passé les présages de leurs difficultés actuelles. Effectuant une étude des représentations véhiculées sur les S.D.F., il nous est apparu enrichissant de déplacer notre écoute et d'entendre la parole de ceux qui alimentent et supportent le poids de ces représentations. Nous avons tenté de saisir la manière dont ces individus, fortement stigmatisés au sein de l'espace public et à l'identité disqualifiée, entendent les discours véhiculés sur les S.D.F., les intériorisent ou les reformulent, la façon dont ils négocient leur identité et les stratégies mises en place afin de sauvegarder l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. De plus, il nous paraît primordial d'insister sur le fait que ces derniers produisent eux aussi un discours sur l'exclusion, formulent des représentations et des typologies de l'individu sans domicile. Dans ce cadre, il s'est avéré opportun de confronter les différents discours, leurs décalages mais aussi leurs similarités car ces hommes sans domicile participent au système de valeurs et de normes collectives et contribuent à construire, par les catégories qu'ils élaborent, la réalité sociale. Cette perspective adoptée nous a permis, ainsi, de mesurer l'articulation entre discours collectif et parole individuelle, de mettre à jour les alliances ou les conflits greffés sur cette articulation et d'entendre, par là, l'homme dans sa culture. Concernant ce dernier volet, le choix d'effectuer des entretiens justement auprès de personnes sans domicile a été motivé par l'appartenance de ces dernières à la catégorie extrême de l'exclusion. Dès lors, les représentations formulées seront d'autant plus fortes qu'elles sont énoncées par ceux qui en portent le fardeau. Par là, l'intériorisation d'un discours dominant n'en sera que plus visible.

Trois entretiens de type non-directif seront analysés à la suite de notre étude de presse. Ces derniers ont été effectués sur les années 1999 et 2000 et sont présentés en Annexe 6. L'articulation que nous ferons entre ces différentes données (discours médiatiques et entretiens individuels) reposera sur les représentations et la mise à jour des matrices gouvernant les discours. Pour cela, nous nous extrairons du champ de la revendication médiatique et de l'unique problématique du logement afin de dépasser ce premier discours, simple support sur lequel les matrices culturelles s'expriment. Nous avons privilégié une méthode d'analyse thématique et transversale de nos entretiens afin de rendre audible l'écho du collectif dans la parole singulière. Nous présenterons plus en détail les modalités de passation et le procédé d'analyse en quatrième partie.

3. Récapitulatif

Le lecteur sera surpris, peut-être, de l'organisation de ce travail. Nous avons, en effet, émaillé notre deuxième et troisième partie de ce qu'il est convenu d'appeler des éléments de terrain: corpus lexical (dictionnaires et *Thesaurus*), corpus de presse (Index du journal *le Monde*), corpus de textes de loi (Code pénal et arrêtés anti-mendicité de dix-neuf communes).

Le plus souvent, l'analyse des données est nécessairement séparée des éléments théoriques. Nous avons toutefois suivi les grandes lignes de ce *modus operandi*, réservant l'essentiel de notre corpus (discours médiatiques et entretiens) en vue de la démonstration de nos hypothèses. Cependant, il nous a semblé cohérent de confronter en un même lieu, symbolisé ici artificiellement par des parties, discours savants et doxa,

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Titres de parties	Investigations	Objectifs
<p>Analyse des représentations sociales véhiculées sur l'exclu et le S.D.F. dans les discours.</p>	<p>Analyse d'un corpus de presse composé de quatre quotidiens: <i>Le Monde</i>, <i>Le Figaro</i>, <i>L'Éclair</i>, <i>L'Humanité</i>.</p> <p>- Étude de l'événement du 2. rue de la Loge: réquisition d'un immeuble (articles des 19, 20, 21 décembre 1994), manifestations contre les exclusives (articles des 9, 10 janvier 1995), manifestation d'inauguration d'une université populaire (articles des 10, 11 janvier 1995)</p> <p>- Étude de l'événement vague de froid (articles des 13, 14, 16 novembre 1993).</p>	<p>Étude des représentations sociales formulées par le discours collectif: mise en mots et mise en scène de l'exclu, extraction de la figure du S.D.F., détermination des rôles (les victimes et les coupables), étude des typologies historiques d'exclus.</p>
	<p>Et enfin par l'analyse de trois entretiens semi-directifs de personnes sans domicile.</p>	<p>Étude des représentations sociales formulées dans la parole singulière: typologies d'exclus, articulation entre discours collectif et parole individuelle, éclairage sur les cadres préexistants de pensée et sur leur dimension sociale.</p>

DEUXIEME PARTIE

PROBLEMATISATION DE LA NOTION

D'EXCLUSION

Afin de cerner au mieux la problématisation de l'exclusion, nous analyserons, dans un premier chapitre, la genèse de la notion dans le discours scientifique et les rapports officiels. Ces différents champs discursifs utilisent la notion et en imposent la problématique légitime. L'analyse ou la théorisation de la notion mais aussi le découpage administratif des populations sont sous-tendus par ces instances énonçant un discours qui a valeur de vérité. L'étude de la construction de l'exclusion en tant que problème social dominant ainsi que l'observation de l'évolution des discours nous donneront quelques clefs d'accès à l'organisation interne de cette catégorisation sociale et nous permettront, en dernier lieu, d'extraire de ce vaste ensemble des exclus la figure du S.D.F.

Nous tenterons, tout d'abord, de suivre la généalogie de l'exclusion et de repérer son avènement ce qui nous permettra d'inscrire la notion dans son héritage historique. Nous étudierons, ensuite, les théories formulées sur le S.D.F. en insistant, plus particulièrement, sur les constructions des typologies et les éléments qui motivent leur établissement.

Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les différents mots qualifiant l'exclusion et l'exclu dans le discours commun. L'analyse des réseaux d'associations

construits par le lexique, plus précisément les *dictionnaires* et les *Thesaurus*, nous autorisera à dresser la carte du champ sémantique correspondant à ces deux notions. Nous repérerons ainsi les connotations et les constellations associatives attachées à ces dernières, forgeant un maillage de représentations dans lequel l'exclusion puise son sens.

Prolongeant cette perspective, nous repérerons par l'étude d'un corpus de presse (les Index analytiques du journal *le Monde* de 1982 à 1997) les désignations de l'individu qualifié d'exclu à l'intérieur du champ médiatique. Cette analyse nous révélera les formes d'énonciation, collectivement instituées, de la personne en situation d'exclusion. Ce travail "au ras des mots" constituera le second chapitre de cette partie et complétera notre analyse première du discours officiel.

Nous observerons, ainsi, que les représentations, savantes et communes, s'entrecroisent et se répondent dans ce forum, donnant à l'exclusion sa complexité, sa consistance et sa réalité d'objet social, traçant ensemble les contours de l'exclu et ceux de la personne sans domicile fixe.

CHAPITRE I. DE LA PAUVRETE A L'EXCLUSION : EVOLUTION D'UNE CATEGORISATION SOCIALE

SECTION I. L'habitat en question

1. Le contexte d'après guerre

A la Libération, la France entreprend une vaste tâche de reconstruction. Beaucoup de logements ont été détruits par les bombardements et une population nombreuse vit dans des habitations précaires ou se retrouve sans abri. La question des taudis va alimenter le débat sur la pauvreté et le type de logement habité servira d'indicateur afin de catégoriser les plus pauvres. On parlera, alors, "d'économiquement faibles" et cette catégorie regroupera, dans un vaste ensemble hétéroclite, clochards, familles nombreuses, veuves démunies, handicapés, prostituées... Le syntagme sans-abri, répandu dans les années cinquante, désigne à cette époque les sinistrés ayant perdu leur logement dans les bombardements. Les sans-logis ou mal logés se situent, quant à eux, aux marges du monde ouvrier. Néanmoins, cette nuance de langage est rapidement balayée par la désignation générique "d'inadaptés sociaux". Les premiers centres d'hébergement et de réadaptation sociale apparaissent et leur mission consiste à accueillir mais aussi à réadapter des individus considérés comme "(...) mentalement déséquilibrés ou bien comme des malheureux brisés (...)"¹⁹⁴. La pénurie des logements et les conditions de vie des plus pauvres allaient atteindre une visibilité nouvelle en alertant l'opinion publique.

¹⁹⁴ C. Bachmann et N. Leguennec, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, A. Michel éd., 1996, p. 187.

"Le mouvement des squatters" (1953), utilisant le droit de réquisition des immeubles inoccupés, relogea quelques personnes sans abri ou mal logées. Ce mouvement allait préfigurer une action de plus grande envergure parce que fortement médiatisée: "l'appel de l'hiver 54". Sur les ondes de Radio-Luxembourg, alors que le froid fait des victimes parmi les populations expulsées ou sans logement, l'Abbé Pierre lance "l'insurrection de la bonté" et cet appel semble bien être la première forme d'assistance médiatisée ayant recours à la charité publique ¹⁹⁵. Dès lors, aux individus sans abri, marginaux et isolés se substitue l'image de familles victimes de la pauvreté et confrontées à la pénurie de logements sociaux. la construction des premières cités d'urgence ¹⁹⁶ (conçues au départ comme provisoires) fut une des réponses politiques à cette pénurie et c'est dans l'une d'elles, Noisy-le-Grand, que J. Wresinski officia dès 1956 comme aumônier et créa le mouvement A.T.D (Aide à toute Détresse) Quart-Monde.

2. La mouvance A.T.D Quart-Monde

Jusqu'à la fin des années soixante, l'attention s'est portée sur ce que l'on appelait "la pauvreté résiduelle". Dans une société qui croyait en un avenir radieux et opulent, ces îlots de pauvreté représentaient les familles ou les individus n'ayant pu s'adapter au train en marche de la modernité. Les économistes, en calculant le budget minimal assurant la survie d'un foyer, parlaient de "pauvreté absolue". Les populations rassemblées sous cette désignation devaient être réadaptées et l'accompagnement socio-éducatif qui s'y employait avait aussi pour tâche d'opérer des tris en sélectionnant les populations jugées aptes à être relogées dans des H.L.M. et en les différenciant des familles pour lesquelles la relégation dans le transitoire des cités d'urgence prenait la forme d'une condamnation définitive. Le mouvement A.T.D. désignera cette dernière population, dont il entendait faire partie, par l'appellation "Quart-Monde" en référence au quatrième ordre dont Dufourny de Villiers s'était fait le porte-parole en 1789: "Une partie des plus pauvres aujourd'hui ont pour ancêtres ceux qui apposèrent une croix aux cahiers de doléances établis par l'abbé de Villary en 1789, en lui disant leur nom et leur métier et que Dufourny de Villiers appela par la suite le quatrième ordre." ¹⁹⁷ Cette référence au quatrième ordre suggère le scandale d'une pauvreté qui, malgré la modernité, se pérennise et se transmet de génération en génération. Le mouvement A.T.D. va attirer l'attention sur ces îlots de pauvreté en effectuant une double démarche: tout d'abord, une approche marxiste en mettant l'accent sur ce volant de main d'œuvre du capitalisme représenté par le sous-prolétariat et que K. Marx ¹⁹⁸ avait décrit en terme de *Lumpen-Proletariat*: une communauté d'hommes ne travaillant pas, non insérée dans une lutte des classes, une armée de réserve, en quelque sorte, dans laquelle le capitalisme puisait à son gré. La

¹⁹⁵ P. Sassier, Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique. XVI^{ième}-XX^{ième} siècle, Fayard éd., 1990.

¹⁹⁶ Décret du 31 mars 1954 autorisant la construction de logements de première nécessité.

¹⁹⁷ J. Wresinski, Enrayer la reproduction de la grande pauvreté, Rapport au Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Préparation du IX^{ième} Plan, 1984-1988, La Documentation Française, 1983, p. 101.

¹⁹⁸ K. Marx, Les luttes de classes en France 1848-1850, (1895), Editions sociales, 1967, p. 58.

deuxième démarche sera d'ordre "culturaliste": grâce aux avancées de la sociologie urbaine, des études sous forme de monographies tenteront de rendre compte de la vie des plus pauvres et de l'existence d'une culture propre à cette population. La perspective d'A.T.D. sera d'élargir le domaine de la pauvreté hors de la seule sphère économique en dégagant les mécanismes de production et de reproduction de celle-ci. Pour J. Wresinski, les pauvres sont ceux qui "(...) n'ayant pu entrer dans les structures modernes, demeurent en dehors de tous les grands courants de la vie de la nation."¹⁹⁹

3. Les prémices de l'exclusion

C'est à cette époque que l'exclusion atteint une certaine visibilité à travers plusieurs ouvrages rédigés par J. Klanfer et parus aux éditions *Sciences et Services* (Editions d'A.T.D. Quart-Monde): "*L'exclusion sociale*" en 1965 et "*Le Sous-développement humain*" en 1967. J. Klanfer écrit qu'"être pauvre, c'est se situer en dehors du monde institutionnalisé(...), être exclu des facilités offertes à ceux qui occupent une place reconnue dans la société, être exclu du climat de confiance, d'optimisme qui, dans l'ensemble, prévaut au sein des sociétés occidentales (...)"²⁰⁰ Ainsi, l'exclusion est analysée non pas uniquement comme une caractéristique de la pauvreté économique mais comme le décalage social que subit l'individu démuné. Néanmoins cette analyse n'est pas nouvelle, on la trouve, en effet, chez P. Sécretan qui, déjà en 1959, dans la revue *Esprit*, employait le terme d'exclusion: "Les pauvres sont de notre monde sans en être(...). C'est donc par l'exclusion que je tenterai de définir la pauvreté(...). Le plus tragique dans la pauvreté est peut-être le sentiment d'être exclu d'un monde qui se construit."²⁰¹ Cette idée sera reprise et développée dans la revue *Economie et Humanisme* qui consacra en 1967 un numéro spécial sur ce thème. M. Cornaton²⁰² notera, en effet, que la pauvreté économique s'accompagne d'une misère d'ordre culturel dans nos sociétés modernes. Les biens matériels étant devenus les vecteurs de l'existence et de la communication entre les hommes, le pauvre, ne consommant pas ou très peu, est dès lors isolé de ce vaste marché et par extension du monde qui l'entoure. C'est en terme de "laissés-pour-compte" que J.M. Albertini²⁰³, dans la même revue, décrira les populations du Quart-Monde et tentera une typologie comprenant les travailleurs pauvres (travailleurs immigrés, femmes, ouvriers à bas salaire), les inactifs (personnes âgées, handicapés) et, enfin, les "inadaptés". Cette catégorie des "laissés-pour-compte" qui sera très vite associée au thème de la croissance perdurera en tant qu'appellation générique regroupant des populations aux trajectoires fort diverses.

¹⁹⁹ J. Wresinski, "La science, parente pauvre de la charité", in J. Labbens, *La condition sous-prolétarienne. L'héritage du passé*, Bureau des Recherches Sociales, 1965, p. 9.

²⁰⁰ J. Klanfer, *Le Sous-développement humain*, Editions Ouvrières, 1967, p. 135.

²⁰¹ P. Sécretan, "Sens et non-sens de la pauvreté", *Esprit*, n°273, 1959, pp. 715-726.

²⁰² M. Cornaton, "Pauvreté et misère", *Economie et Humanisme*, n°174, 1967, pp. 54-59.

²⁰³ J.M. Albertini, "Pourquoi des "laissés pour compte"?", *Economie et Humanisme*, op. cit., pp. 5-13.

SECTION II. Le thème de l'inadaptation sociale

Le début des années soixante et dix voit s'installer un nouveau mode de calcul de la pauvreté. A la pauvreté absolue se substitue la pauvreté relative qui envisage la position sociale du pauvre dans la consommation en calculant l'écart entre ce dernier et ses concitoyens. Sont inventoriés "les manques à consommer" qui, en se cumulant, font basculer l'individu dans l'exclusion. Les "conditions de vie" ainsi décrites évaluent la position dans le système de production et dans celui de la consommation. Le 22 juillet 1976, le Comité Economique Européen définit les pauvres comme "(...) les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et activités normaux de l'état dans lequel ils vivent."²⁰⁴

En 1974, l'ouvrage de R. Lenoir²⁰⁵ va tenter d'attirer l'attention des acteurs politiques sur la question de l'inadaptation sociale. En usant de cette thématique, l'auteur ne se centre plus seulement sur l'aspect économique de la pauvreté mais développe une réflexion sur les caractéristiques individuelles et comportementales. Décrite comme un fléau se répandant telle une épidémie, l'inadaptation est décomposée par l'auteur en trois groupes: une inadaptation physique (personnes âgées invalides, victimes d'accident ou de maladie, handicapés physiques de naissance...), une inadaptation mentale (regroupant la palette des handicaps, des plus légers aux plus lourds) et enfin une inadaptation sociale regroupant une population des plus variées: jeunes drogués, fugueurs, enfants placés, délinquants, alcooliques, suicidaires, asociaux et marginaux (regroupant les vagabonds, les habitants des bidonvilles, les prostituées amendées, les délinquants...) et enfin les vulnérables (nomades, émigrés...). R. Lenoir décompte 2 300 000 inadaptés physiques, 350 000 débiles, 500 000 jeunes inadaptés sociaux et 910 000 adultes malades mentaux, suicidaires, alcooliques et délinquants.

Les arguments de cet ouvrage et notamment la typologie des individus inadaptés seront vigoureusement critiqués. J. Verdès-Leroux²⁰⁶ déplorera l'absence d'un classement économique-politique sérieuse entraînée par la notion d'inadaptation sociale en même temps que la coloration criminologique pesant sur certaines catégories d'individus.

Il est vrai que la typologie des exclus que nous présente R. Lenoir n'est pas nouvelle. Nous retrouvons ici la dichotomie entre les pauvres séparant les "bons", représentés dans la typologie de l'auteur par les inadaptés physiques et mentaux, des "mauvais" correspondant aux inadaptés sociaux. En mettant l'accent sur la prévention par le logement ou l'éducation et sur toutes les formes d'aides "psycho-médicales", "d'actions

²⁰⁴ Cette définition est adoptée par le Conseil des Ministres du 19 décembre 1984 sous la forme: "Personnes dont les ressources matérielles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent", in T. Atkinson et Coll., Pauvreté et exclusion sociale en Europe, Rapport au Premier Ministre, Conseil d'Analyse Economique, La Documentation Française, 1998, p. 37.

²⁰⁵ R. Lenoir, Les exclus: un Français sur dix, Seuil éd., 1974.

²⁰⁶ J. Verdès-Leroux, "Les exclus", op. cit.

éducatives", de "suivi de populations à problèmes", l'auteur se réfère aux caractéristiques comportementales des personnes visées et renoue avec les anciennes conceptions hygiénistes. Le réseau d'agents d'assistance et de contrôle des populations tels que les assistantes sociales et les éducateurs auront alors pour tâche de réadapter un individu non conforme aux normes sociales.

Cette augmentation des typologies et la diversité des situations regroupées dans la catégorie de l'inadaptation brouillera les pistes tracées par la pauvreté. Les études statistiques, lesquelles comme le remarque très justement H. Thomas²⁰⁷, participent à l'institutionnalisation de la nouvelle catégorie, tenteront de dénombrer les exclus sans y parvenir. Faute de catégories et de typologies solidement établies, les résultats seront discordants. A titre d'exemple, R. Lenoir dénombrera quinze millions d'exclus, L. Stoléro²⁰⁸ dix...

La perspective de L. Stoléro, s'enracine, elle, dans une visée plus économique que sociale. Prônant le système de l'impôt négatif afin de pallier l'insuffisance des revenus, il s'attache aussi au thème de l'incitation au travail arguant que son système d'imposition rendra le travail rentable et donc attrayant malgré les aides accordées par l'Etat.

Ces deux approches, l'une plus sociale qu'économique, stigmatisent le pauvre comme individu inadapté et pérennisent le débat, toujours sous-jacent, sur l'obligation de travailler. De la position de l'individu pauvre devant cette norme de l'utilité sociale dépend sa qualification. On le voit, la question du chômage n'est pas encore posée et la pauvreté, pour l'instant, s'en distingue encore nettement. Cette dernière, ancrée dans l'inadaptation sociale mais aussi individuelle, fera l'objet d'un débat houleux lors des discussions de la commission du VI^{ème} Plan dont la vice présidence avait été confiée à R. Lenoir. L'appellation "inadaptés sociaux", qui institutionnalisait par cette désignation la représentation de la pauvreté dans le champ de l'anormalité, avait été fortement récusée par le mouvement A.T.D Quart-Monde, membre de cette commission, qui prônait les qualifications de "conditions de vie sous-prolétariennes" ou d'"exclusion du partage"²⁰⁹ réinscrivant, par là, la pauvreté dans le champ du politique et des inégalités sociales.

SECTION III. Précarité et "nouvelle pauvreté"

La crise économique, intervenant au début des années quatre-vingts, se corrèle à une augmentation massive du chômage et des populations, jusque là intégrées, viennent grossir le bataillon des exclus. La "nouvelle pauvreté" et la "précarité" font leur apparition dans le discours social et politique, elles se distinguent du Quart-Monde par le fait qu'elles touchent des populations différentes. En 1979, le rapport Péquignot²¹⁰ souligne deux

²⁰⁷ H. Thomas, op. cit.

²⁰⁸ L. Stoléro, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Flammarion éd, 1974.

²⁰⁹ Rapport des Commissions du VI^{ème} Plan (1971-1975), Handicapés, Inadaptés, La Documentation Française, 1971, p. 198.

²¹⁰ H. Péquignot, La lutte contre la pauvreté, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, 1979, n°9, J.O. n° 366-443, 1979.

formes d'entrée dans la pauvreté: la reproduction qui concerne les familles issues du Quart-Monde et l'accident touchant des personnes vulnérables (peu qualifiées par exemple) qui jusqu'ici avaient une activité professionnelle leur permettant de survivre. Dès 1981, le rapport Oheix ²¹¹ consacre le lien entre pauvreté et précarité et on découvre qu'à côté d'une pauvreté en îlot qui se transmet de génération en génération, le chômage constitue la forme dominante de l'exclusion. En 1985, le Conseil économique et social charge J. Wresinski d'établir un rapport sur la pauvreté. Ce rapport, paru en 1987, sera intitulé par l'auteur "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" ²¹², ainsi la précarité sera reconnue comme problématique spécifique au cœur même de la mouvance A.T.D. Quart-Monde et sera définie par l'absence d'une ou plusieurs sécurités notamment celle de l'emploi permettant aux personnes d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. C'est donc, dans un premier temps, l'appartenance ou non au marché de l'emploi qui va définir l'exclusion. Les nouveaux pauvres comme on les appelle sont nés de la crise économique, leur profil particulier ainsi que leur nombre croissant vont inciter à l'élaboration d'une réflexion nouvelle sur la pauvreté et à la recherche de mesures sociales prenant en compte cette population spécifique.

C'est dans l'articulation entre chômage et pauvreté que va résider la nouveauté de la réflexion. D'après C. Topalov ²¹³, le chômage s'est distingué dès le XIX^{ème} siècle de la pauvreté et les deux catégories ont bénéficié de traitements spécifiques à chacune. Alors que la pauvreté renvoyait à des responsabilités individuelles mais aussi intergénérationnelles, le chômage s'entendait comme la résultante de causes économiques. Les prises en charge institutionnelles se sont alors axées sur l'assistance et le contrôle social pour les pauvres et sur la réinsertion professionnelle, notamment par la création des premiers bureaux de placement, pour les chômeurs. D. Demazière ²¹⁴ souligne à ce propos que les systèmes d'indemnisation ont eux aussi fortement contribué à dissocier les pauvres des chômeurs. Les premiers fonds de secours destinés aux chômeurs distribuaient des allocations subordonnées à une durée minimale de travail. Les pauvres, quant à eux, dépendaient du régime d'assistance. Si le système actuel emprunte la même logique avec, d'une part, un régime d'assurance chômage calculé en fonction de la durée de cotisation et, de l'autre, un système de prise en charge assistanciel, l'augmentation du chômage de longue durée et la redéfinition de la pauvreté en terme de précarité ont contribué à brouiller les frontières délimitées entre pauvres et chômeurs. Cette fusion va avoir pour conséquence une nouvelle représentation du

²¹¹ M. Oheix, Contre la pauvreté et la précarité. Soixante propositions, Rapport au Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, La Documentation Française, 1981.

²¹² J. Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, 1987, J.O. n°6, 1987.

²¹³ C. Topalov, Naissance du chômeur. 1880-1910, A. Michel éd., 1994.

²¹⁴ D. Demazière, "Le chômage de longue durée: placement ou assistance", Revue française des affaires sociales, n°2, 1989, pp. 103-118.

chômage qui ne sera plus considéré comme uniquement accidentel et une redéfinition de la pauvreté, lue en terme de nouveauté, et qui sera extraite du seul champ de l'inadaptation et de la responsabilité individuelle.

Le chômage, entendu comme un des premiers vecteurs de la pauvreté, va réinscrire la question des politiques sociales au cœur du débat et l'accent sera porté sur les différentes formes de solidarité passant notamment par l'instauration du revenu minimum d'insertion déjà en gestation, à cette époque, sous l'appellation "plancher minimum de ressources".

Les chômeurs de longue durée, les travailleurs peu qualifiés, les femmes, mais aussi les jeunes viennent donc se joindre aux familles du Quart-Monde ou aux personnes clochardisées et les approches se focaliseront d'une part sur le dénombrement des nouveaux pauvres, d'autre part sur une définition plus fine des populations précaires et des processus de précarisation. Enfin des acteurs, jusque là silencieux, apparaîtront sur le devant de la scène médiatique et politique, en prônant une nouvelle posture: la "solidarité".

1. Les difficultés de l'évaluation chiffrée

P. Sassier²¹⁵ note que c'est à partir de 1974 que l'on commence à considérer les pauvres non plus comme les simples objets de compassion qu'ils étaient en hiver 54 mais comme une partie de la population dont on tente avec inquiétude d'évaluer le nombre. Néanmoins, compter nécessite, au préalable, de circonscrire son objet. E. Mossé²¹⁶ définira la pauvreté par l'insuffisance de ressources, bien sûr, mais aussi par la précarité du statut social et l'exclusion d'un certain mode de vie matériel et culturel. Elle utilisera la notion de pauvreté relative calculée par rapport au revenu moyen et celle de seuil de pauvreté. L'idée du seuil renvoie à la comparaison d'où émerge le manque. Ainsi, c'est l'analyse des besoins individuels dans une société donnée qui est en jeu et la difficulté consistera justement dans la mesure de ces besoins. La quantification se fera grâce aux chiffres fournis par les associations mais aussi par les centres d'hébergement. Elle s'appuiera, en outre, sur des études statistiques concernant les ménages et recouvrant plusieurs domaines de la vie courante (confort de l'habitat, équipement, accès à la culture, type de loisirs...) Certains chercheurs, tel S. Milano prendront publiquement parti contre ces études en dénonçant "les interrogations métaphysiques sur le comportement des pauvres" ainsi que "les ratiocinations sur la pauvreté relative"²¹⁷, l'urgence résidant selon lui dans l'établissement d'un "revenu social d'insertion". Néanmoins, S. Milano définissant les pauvres comme des personnes disposant d'un revenu inférieur à 50% du revenu moyen, certains chercheurs, comme E. Mossé, ne se priveront pas de souligner les contradictions de l'auteur qui adopte, *in fine*, un calcul en terme de pauvreté relative.

²¹⁵ P. Sassier, op. cit.

²¹⁶ E. Mossé, Les riches et les pauvres, Seuil éd., 1985.

²¹⁷ S. Milano, La pauvreté absolue, Hachette éd., 1988.

2. Processus de précarisation

Bien loin de ces querelles chiffrées, C. Offredi s'interroge sur une approche multidimensionnelle de la précarité, celle-ci touchant toutes les catégories de la population. "Il ne s'agit plus en matière de précarité de dénombrer ou compter les précaires comme on le faisait pour les pauvres mais bien de repérer les formes, voire les processus des ruptures."²¹⁸ Ainsi, de nombreux travaux donneront la parole aux "précaires". Les histoires de vie, les trajectoires individuelles ou familiales rassemblées dans les enquêtes de terrain tenteront de mieux cerner cette nouvelle réalité sociale.

L'emploi même de la notion de "précarité" entraînera, dès lors, non seulement un déplacement de l'objet scientifique mais aussi une évolution des méthodes utilisées afin de mieux appréhender cet objet. Selon, M.A. Barthe, "la pauvreté n'est pas une réalité homogène mais elle est multiforme et multidimensionnelle."²¹⁹ Trois groupes sont désignés: la pauvreté laborieuse recouvrant les travailleurs à bas salaires, la population du Quart-Monde déjà bien connue et enfin les nouveaux pauvres, touchés de plein fouet par la crise économique, qualifiés de "vulnérables" car faiblement qualifiés dans une période où le chômage s'accroît. Ainsi, d'une réflexion sur la pauvreté en terme de transmission ou d'héritage intergénérationnel, le débat va évoluer peu à peu vers la prise en compte d'une pauvreté mouvante qui sera pensée sous la forme de processus touchant des individus qui n'étaient auparavant pas marginalisés.

Cet accroissement des populations touchées par la pauvreté a entraîné un débat de fond sur les "trous" de la protection sociale. L'adoption, en 1988, de la loi sur le R.M.I. avait pour but de mettre en place un "filet" de protection minimum. Cette loi réaffirme le devoir social de la nation vis-à-vis des plus pauvres. Ce revenu s'adresse à "toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi se trouve dans l'incapacité de travailler."²²⁰ C'est la construction du R.M.I. sur un double modèle, d'une part un modèle assuranciel érigé sur le socle du travail, d'autre part, un modèle assistanciel, qui est à l'origine de la formulation du débat sur l'insertion. Ce revenu est subordonné à la notion de contrat engageant l'Etat mais aussi l'individu qui doit montrer une véritable volonté d'insertion sociale. Le R.M.I. est, dès lors, situé dans une position floue entre le droit et le contrat. La mise en place du R.M.I. va fournir une plus grande connaissance des populations et de leur trajectoire notamment par la réalisation d'enquêtes auprès des allocataires et par les comptes-rendus des commissions locales d'insertion. Plusieurs recherches insisteront notamment sur la solitude des personnes touchant le R.M.I. et leur évincement de toute forme de vie sociale. Ce savoir plus étendu ainsi que la généralisation de la précarité va faire le lit, peu à peu, d'une nouvelle réflexion sur la pauvreté formulée, cette fois, en terme d'exclusion

²¹⁸ C. Offredi, "Pauvreté et précarité: repères", *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1985, pp. 129-149.

²¹⁹ M.A Barthe, "Les formes de la pauvreté dans la société française", *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1987, pp. 113-125.

²²⁰ Loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion. Titre 1^{er}, article 1^{er}, J.O. du 3 décembre 1988.

sociale.

3. L'apparition de nouveaux acteurs

La formulation de la question sociale en terme d'insertion réintègre le pauvre dans un statut de citoyen que l'Etat se doit de prendre en charge quand l'obligation du travail ne peut être satisfaite. Cette lecture va entraîner l'apparition d'un nouveau champ de pratiques, celui de la solidarité.

Des acteurs dont le prestige repose sur l'image (chanteurs, comédiens, gag-men...) mais aussi des anonymes vont s'émouvoir de la situation sociale et tenter d'enrayer une précarité de plus en plus menaçante. Les *restaurants du cœur* créés par Coluche, les retours sur la scène médiatique de l'abbé Pierre mais surtout l'accroissement des associations venant en aide aux plus démunis et l'afflux d'un nouveau profil de bénévoles très éloignés de l'image traditionnelle des dames patronnesses vont opérer un basculement des positions envers la pauvreté. La société civile, par l'acte citoyen et solidaire, accusera les faiblesses de l'action étatique et tentera d'imposer de nouvelles représentations. Profitant de dons très généreux mais aussi d'aides des pouvoirs publics, ces nouvelles associations, fortes de leur ascendant sur l'opinion, seront reconnues par l'Etat comme des partenaires actifs et seront consultées dans la mise en place de plans de lutte contre la pauvreté.

La majorité des hommes politiques se rendra d'ailleurs dans les "*restos du cœur*" et encouragera cette initiative dont on aurait pu penser, de prime abord, qu'elle désavouait leur action. Bien sûr, le fait de soutenir une association déjà très populaire dans l'opinion ne peut qu'améliorer une image publique, toutefois ce rapprochement entre les différents acteurs va permettre la formulation d'un discours nouveau et commun sur la pauvreté. Ce discours sera axé sur la solidarité et sur le besoin de tous les partenaires afin de lutter ou de "faire front", le "tous ensemble contre" deviendra d'ailleurs le leitmotiv des différentes batailles (pauvreté, précarité, chômage, S.I.D.A...) La question du lien social est déjà en gestation et ce lien va être mis en scène afin que chacun puisse en mesurer son existence par l'effet conjoint du don médiatisé, des mesures des pouvoirs publics (R.M.I. par exemple) et de la communauté de pensée et d'actions. Les rassemblements physiques ou virtuels par l'intermédiaire de spectacles ou d'appels aux dons seront l'occasion d'expérimenter ce lien mais aussi de le vivre. Les interventions d'hommes politiques seront d'ailleurs là pour annihiler la frontière entre société civile et champ politique traduisant dès lors un espace de réflexion mais aussi de préoccupations commun aux différents acteurs sociaux.

La pénétration d'acteurs du champ médiatique dans la sphère du politique sera à l'origine d'une évolution en matière de loi: l'amendement Coluche, autorisant le dégrèvement de l'imposition sur le revenu des dons faits aux associations, traduira non seulement l'utilité et la légitimité de ces associations dans la lutte contre la pauvreté mais aussi une reconnaissance par l'Etat de ces associations comme partenaires bénéficiant de sommes qui lui étaient initialement versées. Identifiées auparavant à des mouvements plus ou moins "alternatifs", ces associations sont devenues très rapidement des lobbies reposant sur le champ médiatique et sur la séduction d'une opinion publique terrorisée à l'idée de faire partie, un jour, de ces "nouveaux pauvres".

SECTION IV. La consécration de l'exclusion

Les années quatre vingt dix vont être le témoin de l'évolution du débat sur la pauvreté. Les catégories telles qu'inadaptés, handicapés sociaux, Quart- Monde, nouveaux pauvres sont peu à peu abandonnées au profit d'une nouvelle pensée sur notre société et sur son fonctionnement. Dater clairement l'apparition et le succès de la notion d'exclusion est une gageure car c'est plutôt d'une constellation d'interrogations, de recherches et d'actions que le terme émerge.

Toutefois, le courant post-moderne et plus précisément les travaux d'A. Touraine²²¹ contribueront à théoriser l'exclusion comme modalité nouvelle de compréhension et d'énonciation des rapports sociaux. Selon A. Touraine, la société industrielle était organisée sur un axe vertical alimenté par les relations de classes sociales et par les conflits. La société nouvelle, en revanche, s'articule sur un plan horizontal, une relation duale entre les "in" bénéficiant d'une insertion professionnelle, participant aux différentes formes de la vie sociale et les "out" représentés par la cohorte des chômeurs, relégués souvent dans les banlieues, exclus des droits sociaux les plus fondamentaux. Le débat ne s'organisera donc plus sur le thème de la pauvreté et des inégalités mais sur la participation ou non aux modalités de la vie sociale. Ainsi, l'exclusion ne se résumera pas à un simple manque de ressources mais circonscrit un rapport spécifique au monde, celui justement d'en être absent.

1. L'exclusion sur la scène politique

Le thème de l'exclusion se développera peu à peu notamment dans les discours médiatiques et dans la sphère politique. La campagne présidentielle de 1988 avait été organisée autour de la thématique du chômage et de l'insertion. Tous les candidats avaient fait la promesse d'un revenu minimum donné à tous. Le thème de la "*fracture sociale*", illustrant l'idée d'une société duale, sera au cœur de la campagne des élections présidentielles de 1995. Ce thème a mis en scène la dissolution des liens sociaux et les moyens à mettre en oeuvre afin de les restaurer.

L'exclusion s'est vue ainsi conférée un statut symbolique non seulement dans le discours politique mais aussi dans les institutions légitimant ces discours. La création d'un ministère chargé de l'Intégration et de la Lutte contre l'exclusion sous le premier gouvernement d'A. Juppé avait pour tâche de préparer le projet de loi contre l'exclusion. Si un changement global de politique en octobre 1995, abandonnant *la fracture sociale* au profit de la réduction des déficits, fit disparaître ce ministère, la question de l'exclusion perdurera. "*L'Intégration*" mais aussi "*Aide Humanitaire d'urgence*", laquelle par glissement ne concernera plus le tiers-monde mais les populations sans abri, seront autant de catégories de l'action publique se référant à la notion d'exclusion.

Deux ans plus tard, le gouvernement de L. Jospin mettra en place le ministère de

²²¹ A. Touraine, "Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché", in J. Affichard, J.B. de Foucault, *Justice sociale et inégalités*, Esprit éd., 1992.

"l'Emploi et de la Solidarité" liant officiellement chômage et exclusion. La lutte contre l'exclusion sera associée dans ce cadre au plein emploi, envisagé lui même comme générateur principal de lien social. A cet égard, sera créé en 1997, sous l'impulsion du Premier Ministre, un Conseil d'analyse économique. Ce Conseil sera assimilé à une structure de réflexion créée afin d'éclairer le gouvernement dans ses choix. En 1998, ce Conseil publiera un rapport intitulé "Pauvreté et exclusion" dans lequel on peut lire: "ce qui rend le chômage insupportable, ce n'est pas tant qu'il engendre la pauvreté mais qu'il peut conduire à l'exclusion sociale", l'exclusion sociale étant définie elle-même par "de faibles perspectives d'avenir"²²². En 1988, l'exclusion deviendra, par la loi du 29 juillet, une catégorie juridique. Cette "loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions" est décrite "comme un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains (...) qui tend à garantir (...) l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance."

223

On le voit, c'est ici la représentation de l'exclusion comme cumul de handicaps dans une multitude de domaines qui prime en même temps qu'un engagement, par l'Etat, à ce que les individus dits exclus puissent réinvestir le champ de la citoyenneté.

2. Le "droit citoyen" bafoué

L'indétermination sémantique de la notion d'exclusion et la victimisation des exclus vont faire en sorte que puisse s'énoncer un discours consensuel au niveau des différentes familles politiques. L'exclusion, catégorie "bonne à penser"²²⁴, incarne le lieu de réconciliation par excellence: la bataille à engager contre ce fléau devient cause nationale et doit réunir tous les citoyens solidaires. L'exclusion va se détacher de la sphère des discours basés sur la pauvreté et les inégalités au profit de revendications concernant le thème de la solidarité déjà esquissé par les associations dans la deuxième moitié des années quatre-vingts. En 1991, l'Observatoire européen des politiques de lutte contre l'exclusion sociale²²⁵ définissait celle-ci en relation avec la non réalisation des droits sociaux. Les expressions telles que "zones de non-droit" qualifiant les banlieues, chômeurs "en fin de droits" (bien que moins récente) placent l'exclusion au centre d'un débat sur une citoyenneté à reconquérir. Ce droit retrouvé à la citoyenneté pour le pauvre ou l'exclu renvoie la responsabilité du côté collectif. Ainsi, la réflexion s'est tournée peu à peu vers une réinsertion grâce à la participation citoyenne, thématique couplée à l'exclusion. Les conseils consultatifs des citoyens, le développement des maisons de

²²² T. Atkinson, "La pauvreté et l'exclusion sociale en Europe", in T. Atkinson et Coll., op. cit., pp. 11-36.

²²³ Loi n° 98-657 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, article 1^{er}.

²²⁴ C. Frégné, Sociologie de l'exclusion, L'Harmattan éd., 1999.

²²⁵ Observatoire Européen des Politiques Nationales de Lutte contre l'Exclusion Sociale, Premier rapport annuel au Ministère des Affaires Sociales, Commission des Communautés Européennes, 1991.

quartier seront autant de forums conçus en vue d'une réintégration par l'acte de communication des individus dits exclus. S'ajouteront les nombreuses mesures de retour à l'emploi sous forme de stages ou de contrats spécifiques à la situation du demandeur. L'école sera, elle aussi, interrogée, accusée de produire un enseignement à deux vitesses.

Cette politique, inscrite dans une réflexion sur nos institutions et leur fonctionnement, va contribuer à produire une représentation de l'exclusion peu nuancée en même temps qu'une vision métaphorique de l'individu qualifié d'exclu situé dans un espace plus ou moins flou qui est celui de l'absence de participation citoyenne.

Néanmoins, c'est en alimentant une pluralité de discours sur les causes et les remèdes à l'exclusion que la notion opère son tour de force le plus spectaculaire qui consiste non seulement à poser la question des liens sociaux sur la place publique mais aussi et surtout à renforcer la cohésion d'un centre (les "in") débattant sur sa périphérie (les "out"). Symbolisant l'absence, par l'agrégat de l'ailleurs et du manque, l'image de l'exclusion et des exclus ne travaille le corps social que par défaut et cette image sera exhibée par une société que plus rien ne fédère si ce n'est justement, et dans un profond paradoxe, la mise en scène de cette absence.

3. Une vision duale contestée

L'exclusion, objet de nombreuses recherches, notamment dans le champ sociologique, a pris la forme d'un axiome gouvernant toute production scientifique. La pauvreté ou les inégalités ont disparu du discours savant et l'exclusion s'est imposée comme problématique commune aux différents acteurs du champ social. Ainsi, sociologues, économistes, hommes politiques, journalistes, membres d'associations se rencontrent sous cette bannière fédératrice balisant l'espace des discours possibles.

Certains auteurs, néanmoins, ont souligné l'opacité de la notion d'exclusion et ses faiblesses conceptuelles. Appartenant au vocabulaire du sens commun, l'exclusion interdit la théorisation et barre l'accès à une meilleure compréhension de la dynamique de nos sociétés. Entendue par ce courant de recherche comme un mot "écran" que l'on se doit de dépasser, cette notion est remise en question et parfois fortement contestée.

R. Castel²²⁶, dont nous avons déjà cité les travaux, réfute la dimension statique de l'exclusion en termes de "in" ou de "out" et lui oppose une lecture dynamique de l'espace social. En insistant sur la zone de vulnérabilité corrélant des précarités professionnelles et relationnelles, l'auteur souligne la nécessité de se pencher sur les processus qui alimentent, en amont, la zone de désaffiliation. En définitive, c'est la zone de vulnérabilité qu'il convient de mieux comprendre car c'est de son évolution que dépend le degré de cohésion ou de décohésion sociale.

Si R. Castel part d'une perspective de l'effritement du lien social dans une société salariale en pleine mutation, S. Paugam et V. de Gauléjac se sont penchés sur les identités des groupes et les trajectoires individuelles. S. Paugam²²⁷, en étudiant les populations bénéficiant de diverses aides sociales, a proposé le concept de

²²⁶ R. Castel, "De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle", in J. Donzelot, op. cit.

disqualification sociale, renvoyant à la logique de la désignation et de l'étiquetage. De la typologie que l'auteur a créée émergent les "fragiles" (bénéficiant d'aides ponctuelles), les "assistés" (bien connus des services) et enfin les "marginiaux" (situés en aval des dispositifs). Le statut de "fragile" correspond à une entrée dans le réseau assistanciel et à une redéfinition identitaire de l'individu confronté à la disqualification sociale. Si ce statut se pérennise, l'individu devient un assisté et plusieurs possibilités s'offrent à lui afin de négocier au mieux cette nouvelle identité. Quant aux marginaux, l'auteur nous dit que ces derniers sont "à la limite de l'exclusion sociale"²²⁸. Dans cette perspective, l'individu devient un acteur négociant l'infériorité de son statut, s'interrogeant sur les mises en scène de soi et participant dès lors à la construction de son identité sociale. Ainsi ce dernier, loin d'être exclu, agit et tisse un réseau relationnel.

V. de Gauléjac²²⁹, en forgeant le concept de désinsertion sociale sur lequel nous sommes appuyé plus haut, place, lui aussi, l'individu au centre de ses préoccupations. La rupture avec le marché du travail et l'isolement relationnel plongent l'individu dans une exclusion symbolique entraînant, par stigmatisation, mésestime et honte de soi.

Ces trois courants de pensée qui se sont éloignés de la notion d'exclusion insistent sur les processus de désaffiliation ou de désinsertion. La stigmatisation et la disqualification pointées par les auteurs réinscrivent la question de l'acteur ou du sujet au centre de ce débat. Ainsi, loin des généralisations hâtives et indépassables formulées par l'exclusion, ces modèles nous offrent non seulement une plus grande compréhension des facteurs intervenant dans la cohésion sociale mais aussi une analyse des trajectoires individuelles articulées aux effets des contraintes sociales. Néanmoins l'exclusion n'est pas pour autant abandonnée et ce "collège invisible" retient la notion soit comme forme extrême de la désinsertion sociale, soit comme limite inférieure à la disqualification.

La notion d'exclusion ne correspond pas à une catégorie de la pensée scientifique. S'alimentant dans le langage commun, certains voient dans l'usage savant du terme une caution légitimant cette catégorie socio-administrative. Se pose, ici, encore une fois le douloureux problème épistémologique de l'imposition de problématique. Nous avons contourné cette difficulté en choisissant de travailler sur les représentations sociales et sur les discours, producteurs de réalité. S. Paugam, quant à lui, s'il s'insurge contre l'usage de la notion, conçoit l'exclusion comme un "concept- horizon"²³⁰ illustrant les questions fondamentales du fonctionnement de la société, alimentant la production scientifique. Dans cette optique, les recherches se meuvent dans un cadre socio-politique et administratif. Ces différents champs s'alimentent les uns aux autres et forment le paradigme dominant. Les nombreux rapports, émanant pour la plupart de demandes gouvernementales, reflètent la vision des "experts" sur l'exclusion. Ces experts

²²⁷ S. Paugam, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, P.U.F. éd., 1993.

²²⁸ Idem p. 32.

²²⁹ V. de Gauléjac, I. Taboada léonetti, op. cit.

²³⁰ S. Paugam, L'exclusion: l'état des savoirs, op. cit., p. 566.

(chercheurs, praticiens, haut-fonctionnaires) sont, en fait, les énonciateurs de l'exclusion en tant que problématique légitime et les détenteurs du discours "vrai" et "juste". Ces discours nous indiquent les modalités de pensée sur l'exclusion et nous renseignent sur la construction de la catégorie en tant qu'outil nommant et définissant les populations. *In fine*, c'est dans cette énonciation et par elle que la réalité de l'exclusion s'impose.

4. De l'exclusion aux exclus

Selon S. Paugam²³¹, l'exclusion actuelle se différencie de celle pointée dans les années soixante et dix par le fait qu'elle désigne moins une population spécifique que des processus pouvant conduire à des situations extrêmes. Toutefois, de la catégorie générique des exclus, construite et institutionnalisée peu à peu, émerge une classification. L'évolution des désignations et les variations dans les nomenclatures nous informent sur l'organisation interne des catégories alimentant nos représentations. L'exclusion, malgré sa labilité, n'échappe pas à la règle.

Dès 1985, la désignation Quart-Monde disparaît des discours et le promoteur de celle-ci la remplace par l'appellation "grande pauvreté"²³². Cette sous-catégorie va bien sûr recouvrir les familles nombreuses mal logées, survivant grâce aux aides sociales mais elle va aussi s'étendre aux sans-abri ou aux S.D.F., appellation phare des années quatre vingt dix. La désignation "clochard", figure symbolique d'une marginalité choisie et assumée, va disparaître des discours au profit de l'image d'hommes victimes de la crise et de la misère. A côté de cette "grande pauvreté" entendue, pour les familles, dans sa nature transgénérationnelle, prend place la "précarité". Les précaires correspondent à une frange de population fragile directement menacée par le chômage.

Le même type d'organisation de la catégorie se retrouve dans le rapport Chassériaud (1993)²³³. Cette nomenclature sera d'ailleurs reprise ultérieurement dans le rapport "Insertion sociale et économie" (1995)²³⁴ lui conférant par là une légitimité non discutée.

Deux typologies apparaissent. Tout d'abord les "populations en grande exclusion" divisées en trois sous-groupes: d'une part, les personnes en situation de "désinsertion sociale" suite à un chômage prolongé et qui relèvent "d'actions de prévention", d'autre part des personnes qui n'ont "jamais été intégrées" et devant bénéficier d'actions de "requalification sociale", enfin les personnes sortant "d'établissements sociaux, psychiatriques ou pénitentiaires" et nécessitant une "réadaptation sociale". Sont donc rassemblés dans cette sous-catégorie de "grande exclusion" les chômeurs de longue durée, les personnes n'ayant jamais travaillé, les anciens détenus et les anciens malades

²³¹ S. Paugam, L'Europe face à la pauvreté: Les expériences nationales de revenu minimum, Rapport au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation Française, 1999.

²³² J. Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, op. cit.

²³³ C. Chassériaud, Grande exclusion sociale. Questions liées à l'insertion et au devenir des publics en grande difficulté sociale, Rapport au Ministère des Affaires Sociales, 1993.

²³⁴ Insertion sociale et économie, Ministère de l'Intégration et de la lutte contre les exclusions, la Documentation Française, 1995.

mentaux. Les actions à mettre en place se situent, comme nous le voyons, en amont de l'exclusion, dans le domaine de la prévention pour les populations les moins marginalisées, ou bien dans la requalification, que celle-ci soit professionnelle ou "sociale" et nous rejoignons ici les travaux de S. Paugam sur la disqualification, ou bien encore dans le vaste domaine de la réadaptation.

Nous retrouvons la sous-catégorie des inadaptés sociaux établie par R. Lenoir à la fin des années soixante regroupant les asociaux et les marginaux. Cette sous-catégorie de l'inadaptation concerne aujourd'hui les délinquants (ou criminels), les malades mais aussi les personnes sortant d'établissements sociaux. En outre, elle s'applique à une frange de population qui a été exclue du corps social (que ce soit pour une faute ou pour une incapacité à l'autonomie) et qui a été prise en charge par une institution. Ainsi, cette sous-catégorie occupe un espace flou, un entre-deux dans lequel la déviance côtoie la pathologie mentale et la misère sociale.

Juxtaposées à ces populations en grande exclusion, nous retrouvons les personnes "en difficultés" mais qui accèdent "plus facilement à un emploi".

Cette sous-catégorie des précaires est reprise dans le rapport "Précarité et risque d'exclusion en France" établi par le C.E.R.C.²³⁵ et qui s'inspire, nous semble-t-il, du modèle de R. Castel. Trois groupes apparaissent ici: la population "intégrée économiquement et socialement", la population "fragile ou précaire" unissant les personnes ayant un emploi instable (les intérimaires par exemple) et les chômeurs de moins de deux ans et enfin la population "en retrait du marché de l'emploi" (accusant un chômage supérieur à deux ans). Les risques d'exclusion se traduisent soit en "fragilité" pour les intégrés, soit en "retrait du marché de l'emploi" pour les fragiles, soit en "marginalité" pour les populations en retrait. Nous rejoignons le modèle proposé par S. Paugam sur le basculement des marginaux dans l'exclusion sociale.

Ce thème de la marginalité est d'ailleurs récurrent, il s'inscrit, en effet, dans le Rapport d'enquête sur les politiques de lutte contre la grande pauvreté²³⁶. Deux typologies se dessinent: tout d'abord les "non-insérables" évoluant dans une zone de "marginalisation". Pour ces derniers la reprise même d'un emploi n'est pas envisageable du fait de "l'oubli du système" se traduisant notamment par une impossibilité "d'arriver à l'heure et dans une tenue correcte"²³⁷. La deuxième population concerne "les nouveaux publics" qui condensent "les jeunes hébergés dans des C.H.R.S., les familles monoparentales et les immigrés". Les jeunes posent le problème le plus saillant et leur évolution dans la zone de marginalisation est fortement soulignée. Ces jeunes sont décrits comme "manquant de repères, de cadrage social, connaissant des problèmes de toxicomanie et de prostitution, souffrant de l'absence du père et niant la valeur de l'effort."

238

²³⁵ S. Paugam, P. Zoyem, J.M. Charbonnel, Précarité et risque d'exclusion en France, Rapport du C.E.R.C., la Documentation Française, 1993.

²³⁶ Centre d'Economie des Besoins Sociaux, Les politiques de lutte contre la grande pauvreté, Rapport d'enquête, 1995.

²³⁷ Idempp. 124-127.

On retrouve l'importance de cette dernière valeur dans le Rapport de la M.I.R.E. et du Plan Urbain sur l'évaluation du R.M.I.²³⁹ A. Pitrou insiste sur la vision méritocratique et utilitariste d'un tel contrat. En utilisant le terme "d'incasable", l'auteur met l'accent sur le critère d'employabilité gouvernant le traitement réservé aux allocataires. Quand ce critère est absent, les types de contrat mais aussi les populations en bénéficiant prêtent le flanc aux critiques habituelles contre l'aide sociale.

Afin de synthétiser ces éléments, nous rappellerons les deux typologies présentes dans la catégorie de l'exclusion. D'une part, les populations qualifiées de fragiles ou précaires recouvrant des individus peu qualifiés, connaissant des périodes de chômage et bénéficiant d'un réseau relationnel plus ou moins stable. Ces précaires sont, en fait, les "nouveaux pauvres" apparus au début des années quatre-vingts mais dont la situation s'est dégradée et qui ont permis la réunion de deux catégories auparavant distinctes: le chômage et la pauvreté. La deuxième sous-catégorie concerne les populations dites en grande pauvreté ou en grande exclusion reliées aux thèmes récurrents de la marginalité et de l'inadaptation.

Il est intéressant de noter que si la notion d'exclusion est employée fréquemment dans ces rapports, nous ne trouvons pas trace de cette nouvelle figure sociale qu'est "l'exclu". La notion se décline dans l'absolu et son procédé métaphorique interdit la formulation de types-idéaux. Ainsi, nous ne pouvons qu'adhérer à la pensée de S. Paugam arguant que l'exclusion définit moins une population spécifique que des processus dérivant eux aussi, d'ailleurs, vers la métaphore. Ainsi, C. Gros-Jean et C. Padiou²⁴⁰ définissent l'exclusion comme une donnée relative comportant des degrés et qui se mesure par des "faisceaux d'indicateurs" caractérisant les situations individuelles, le fil directeur de ces "faisceaux" étant la notion de "parcours personnel". Cinq degrés d'exclusion sont distingués par les auteurs: le "risque d'exclusion" caractérisé par un ou plusieurs handicaps personnels: pauvreté, difficultés familiales, difficultés graves dans l'enfance, échec scolaire, maladie mentale, illettrisme, origine étrangère. Ces handicaps sont, selon les auteurs, des facteurs prédisposant à l'exclusion bien que "le dénombrement de ces populations ne donne aucune mesure du phénomène de l'exclusion"... Vient ensuite la "menace d'exclusion" dont la réalisation est à la merci du premier incident (généralement la perte d'emploi), l'éventualité de l'exclusion semble dès lors probable. La menace consommée, la "déstabilisation" prend le relais et se traduit par une perte d'emploi, un deuil, une rupture conjugale, une condamnation pénale. Les personnes déstabilisées sont celles qui ne peuvent "surmonter le choc". Survient ensuite "l'enlisement" du chômage et du vide relationnel, enfin la "grande exclusion" consacre la perte de l'emploi, du logement et du réseau relationnel. Ce modèle fonctionne sur la même logique discursive que la notion qu'il tente de mieux cerner. L'emploi du substantif

²³⁸ Ibid.

²³⁹ A. Pitrou, M.H. Bitboul, M. Lemaire, "Quelle insertion pour les "incasables"?", in Le R.M.I. à l'épreuve des faits, Rapport de la M.I.R.E. et du Plan Urbain, Syros éd., 1991.

²⁴⁰ C. Gros-jean, C. Padiou, "Les exclus: comment sortir de l'approche en catégories?", Revue française des affaires sociales, n°2,3, 1995, pp. 5-28.

évite une traduction en terme de "menacés", de "déstabilisés" "d'enlisés", de "grands exclus". Ainsi, plus les étapes sont disséquées et moins la lisibilité de l'individu dont on parle devient claire. Peu à peu moirée, son image s'obscurcit jusqu'à ne devenir qu'un jeu de langage, un procédé métaphorique.

Concernant la population sur laquelle nous concentrons nos recherches, à savoir les S.D.F., ceux-ci incarnent la conjugaison de trois manques: logement, emploi, réseau relationnel et sont, par là, inscrits dans la sous-catégorie "grande pauvreté" ou "grande exclusion". Cette sous-catégorie, comme on a pu le noter, s'inscrit dans l'héritage de la catégorie "pauvreté" et non pas dans celle du "chômage" qui alimente la sous-catégorie "précarité" ou "fragilité". La "grande pauvreté" mobilise des thèmes ayant trait à l'inadaptation et à la marginalisation. Les images des "cas sociaux", des "familles à problèmes", des "cas lourds", des "économiquement faibles", des "habitants de taudis ou bidonvilles", "des mal logés ou sans-abri", du "quart-monde" ou bien encore des "marginiaux" ou des "inadaptés" ont rythmé les discours et orienté les pratiques. Nous allons maintenant examiner la sous-catégorie "grande exclusion" afin d'extraire les modalités de construction du sous-type S.D.F.

SECTION V. Un profil nouveau: le S.D.F.

La mise en place du R.M.I. a donné lieu à de multiples enquêtes afin d'évaluer les dispositifs d'insertion proposés et de mieux connaître les populations concernées. Les enquêteurs pronostiquaient un nombre conséquent de familles bien connues des services sociaux. La surprise fut de taille car beaucoup de ces familles, touchant déjà diverses allocations, notamment celle destinée à l'Aide à l'enfance, ne bénéficièrent pas du R.M.I. En revanche, les résultats de ces enquêtes ont révélé et imposé un nouveau profil dans le paysage de l'assistance, celui d'un homme jeune, sans travail et particulièrement seul. En 1989, 57% des allocataires sont des personnes isolées sans enfant et 47% ont moins de trente cinq ans. Plus d'un tiers sont des hommes et 74% d'entre eux n'ont pas de domicile stable²⁴¹. L'isolement et la jeunesse des allocataires se confirmèrent par la suite. En 1996, on dénombrait 60% de bénéficiaires vivant seuls et 32% étaient âgés de moins de trente ans²⁴². L'évolution des politiques sociales et la mise en place d'un traitement spécifique de la pauvreté a permis la visibilité d'individus auparavant ignorés des services sociaux, absents des statistiques nationales et dont l'existence n'était pas validée. Ces chiffres alarmants se répandirent dans l'opinion publique notamment par voie de presse et reportages télévisuels. Les experts se penchèrent sur cette population spécifique et tentèrent d'une part d'évaluer le nombre de ces sans-abri ou S.D.F., d'autre part de mieux connaître leur trajectoire personnelle.

1. Des chiffres incertains

Dès 1987, un premier comptage figurait dans le rapport rédigé par J. Wresinski²⁴³. Le

²⁴¹ Le R.M.I. Un an après, Bulletin d'Information de la Délégation Interministérielle au R.M.I., n° 7, 1989.

²⁴² Tableaux de l'économie Française, 1996-1997, Rapport de l'I.N.S.E.E., 1997.

chiffre de 400 000 sans-abri avait alors été avancé. Toutefois, la désignation de sans-abri mêlait les populations sans logement ou hébergées à celles habitant dans des taudis ou menacées d'expulsion. Ce chiffre, bien que très imprécis, alimenta la réflexion jusqu'en 1992, date à laquelle paraît un premier rapport tentant de recenser le nombre de S.D.F. Ce rapport émis par le B.I.P.E.²⁴⁴ annonce 202 000 exclus du logement dont 98 000 S.D.F. Les exclus du logement comprennent les S.D.F., les hébergés dans les centres d'accueil et les habitants d'abri de fortune. Ce chiffre provoqua la colère des associations caritatives et le B.I.P.E., organe de la caisse des dépôts, elle-même premier financeur des logements sociaux, fut accusé de minimiser les chiffres. L'année suivante le rapport Chassériaud²⁴⁵ annonce 250 000 S.D.F. et regroupe sous cette désignation les clochards et les jeunes sans domicile en voie de clochardisation. La même année, le chiffre de 627 000 sans-abri figure dans le rapport de l'Observatoire Européen des sans-abri²⁴⁶. Les chiffres proviennent des centres d'hébergement et les responsables de l'enquête insistent sur une sous-estimation du nombre réel ignorant les personnes demeurant en marge des réseaux d'assistance.

La grande variabilité de ces chiffres s'explique par le flou des définitions du S.D.F. Si l'absence de logement stable fédère la catégorie, les questions se posent non seulement au sujet de certains types de logement: abri de fortune, caravanes mais aussi au sujet de la durée d'occupation d'un lieu: centres d'hébergement et de réinsertion, foyers d'accueil...

Les études statistiques nous livrent une lisibilité des problèmes sociaux et chaque organisme, en instaurant ses propres nomenclatures à partir de l'utilisation concrète de l'enquête mais aussi en fonction de son destinataire, institue une réalité qui lui est propre.

Fort de ces controverses, le Conseil National de l'Information Statistique a créé en 1993 un groupe de travail sur les sans-abri, le but étant de mettre en place des outils permettant un comptage fiable. L'établissement de nomenclatures s'est heurté à l'hétérogénéité des logements allant de l'abri de fortune à l'accueil chez des amis. Trois types de situation ont été décrits à l'intérieur desquelles des sous-groupes sont distingués²⁴⁷: tout d'abord, les situations hors normes et hors structures (rue, parking, cave...), ensuite les situations en structures collectives (foyers, asiles de nuit, hôtels meublés, hôpitaux...), enfin des logements ordinaires mais dont la précarité tient à l'inconfort (taudis) ou à l'aspect provisoire de l'hébergement (amis, familles, menaces d'expulsion). Les instruments statistiques auparavant existants étaient basés sur un recensement par l'adresse du logement ou bien choisissaient comme terrain d'enquêtes les foyers d'accueil

²⁴³ J. Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, op. cit.

²⁴⁴ Sans-abri, l'état des lieux, Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques, Rapport à la S.C.I.C., 1992.

²⁴⁵ C. Chassériaud, op. cit.

²⁴⁶ Laissés pour compte: profil des sans-abri en Europe, M. Davy et Coll., Rapport de l'Observatoire Européen des Sans-Abri, 1993.

²⁴⁷ P. Gounot, "Le groupe de travail du C.N.I.S. sur les sans-abri", Courrier des statistiques, n° 71, 72, 1994, pp. 53-56.

et ne permettaient donc pas de prendre en compte la population pointée par le C.N.I.S.

Des pré-enquêtes, effectuées par l'I.N.E.D ²⁴⁸ pendant deux ans, ont affiné les instruments de mesure. La réflexion ébauchée et les résultats de ces travaux ont établi une porosité des frontières entre les catégories et une mouvance des populations. A l'image du type-idéal du S.D.F., s'est substitué un continuum des situations entre une population pauvre vivant dans l'inconfort et la précarité et les personnes sans domicile stable. Ainsi, l'absence de logement a peu à peu été entendue comme un passage ou une situation provisoire et s'est détachée d'une lecture en terme d'état définitif. Ce continuum de situations face au logement a permis une interrogation sur la réelle existence de cette catégorie des S.D.F. que rien, en définitive, ne relie si ce n'est leur position face au logement. Selon C. Soulié, "cette catégorie des sans-abri est un agrégat constitué de l'extérieur et résultant d'un processus de catégorisation (...) à l'œuvre tant sur le marché du travail, du logement que du travail social." ²⁴⁹ Dès lors, c'est la réalité même de l'unité de la catégorie S.D.F. qui est ici mise en cause. Cette variabilité de situations a alimenté un courant de recherches sur les trajectoires individuelles, contribuant, ainsi, à une déconstruction de cette catégorie.

2. L'éclatement de la catégorie

Des recherches effectuées sur les populations bénéficiant du R.M.I. ont établi la catégorie de "l'incasable" regroupant trois types de situations ²⁵⁰. La première concerne une population en attente d'allocations spécifiques ou de pensions. La deuxième regroupe des personnes qui vivent dans une situation installée de précarité plus ou moins organisée alternant les contrats d'intérim et le travail non déclaré. La troisième population se compose d'individus isolés ayant connu de nombreuses ruptures: déracinement géographique, perte d'emploi, réseau relationnel plus que fragile. Figurent ici les femmes isolées, les sans domicile fixe, les alcooliques et les dépressifs.

Ce classement, on le voit, s'appuie sur une lecture normative de l'espace social: les femmes isolées sont différenciées des mères célibataires ou des familles monoparentales qui bénéficient, elles, d'un statut plus clair et qui sont orientées vers d'autres systèmes de prise en charge (l'Aide sociale à l'enfance). La femme sans enfant pose le problème de son inscription sociale et c'est son comportement déviant qui est ici, en creux, stigmatisé. Les sans domicile fixe, quant à eux, sont posés en sous-type homogène fédéré par l'absence de logement. Le champ de la pathologie sociale ou mentale est clairement juxtaposé aux deux précédentes figures. Cette population de la catégorie des incasables est décrite comme "mal vue" ²⁵¹ par les acteurs de l'insertion et c'est la dimension complexe et brouillée de leur parcours individuel qui en est à l'origine.

²⁴⁸ M. Marpsat, J.M. Firdion, "Devenir sans-domicile: ni fatalité, ni hasard", *Populations et sociétés*, n° 313, 1996, pp. 1-4.

²⁴⁹ C. Soulié, "Le classement des sans-abri", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°118, 1997, pp. 69-80.

²⁵⁰ I. Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, Desclée de Brouwer éd., 1997.

²⁵¹ Idem

Ces parcours personnels vont nourrir la réflexion des chercheurs et des experts mais aussi des professionnels de terrain. Deux démarches vont se distinguer, d'une part l'établissement de typologies, d'autre part la recherche d'éléments permettant de rendre compte des processus de désaffiliation et les formes d'adaptation mises en oeuvre par les personnes sans domicile.

A. De quelques typologies

En 1993, une étude intitulée "Les sans-logis" rendue par le Conseil de l'Europe²⁵² va élire comme indicateur de classement les modalités du basculement dans la rue et va différencier les populations ayant connu une suite de ruptures et d'échecs de celles ayant vécu une période d'intégration auparavant normale. Cette typologie emprunte au modèle opposant la "grande pauvreté", intergénérationnelle, liée à l'inadaptation sociale et la "nouvelle pauvreté" plus accidentelle. Cette différenciation par cet indicateur permet, en fait, de mesurer et de pronostiquer les chances d'insertion des populations qui sont évaluées en termes plus positifs pour les individus récemment sans abri. La population ayant vécu une suite de ruptures est identifiée par ce découpage à un îlot résiduel de pauvreté fortement marginalisé. Ainsi, ce tri organise la sous-catégorie de la grande pauvreté en la hiérarchisant et dévoile la figure des "non-insérables" condamnés aux mesures d'assistance et situés au plus bas de l'échelle sociale.

Un deuxième indicateur de classement des populations sans abri est constitué par les modalités d'occupation de l'espace public et plus particulièrement par la dynamique de l'errance. A cet égard, le rapport du C.R.E.A.I.²⁵³ distingue les "routards" qui maîtrisent leur errance souvent assimilée au voyage, "les zonards" qui se déplacent dans l'espace de la ville et les "clochards" à l'activité mobile réduite. Cette thématique de l'errance se retrouve dans le rapport établi par le Secours Catholique²⁵⁴ qui différencie les "routards" voyageant de ville en ville, les "clochards" sédentarisés dans un quartier et les "vagabonds" se déplaçant selon les activités saisonnières du moment. L'organisation de la catégorie est ainsi établie sur trois modèles: l'immobile, le peu mobile (cantonné à un espace réduit) et le mobile. C'est ici la question de l'appartenance territoriale qui gouverne l'établissement de la typologie. Le vagabond, le routard et le zonard s'opposent au clochard fixé dans l'espace de la ville. Néanmoins, les typologies déclinées par ces deux organismes ne se recouvrent qu'imparfaitement. Si le clochard et le routard semblent être pris dans la même définition de fixité pour l'un et de grande mobilité pour l'autre, le zonard (cité par le C.R.E.A.I.) fait figure d'errant urbain alors que le vagabond (sous-type établi par le Secours Catholique) occupe un territoire plus large lié aux possibilités d'embauche. Le vagabond représente à cet égard l'unique sous-groupe entretenant un lien avec le monde du travail. En associant errance et possibilités d'embauche, le Secours Catholique

²⁵² Les sans-logis, Rapport établi pour le Comité directeur sur la Politique Sociale, Conseil de l'Europe, 1993.

²⁵³ Des extraits de ce rapport figurent dans les Propositions pour le logement des personnes défavorisées, Rapport au Premier Ministre, Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, 1993.

²⁵⁴ Idem

renoue avec une vision traditionnelle du vagabond louant sa force de travail au hasard de sa route.

B. La figure de "l'homme célibataire"

J.F. Laé ²⁵⁵, en se penchant, sur "le grand célibataire" s'intéresse moins au manque de logement qu'à la distension des liens familiaux et des liens de proximité qui font basculer l'individu dans la rue. Le "grand célibataire" est décrit comme un homme hébergé par certains membres de sa famille en général féminins (sœur, mère, compagne). Cet homme, s'il rend de menus services, est cependant une source permanente de tensions et de problèmes divers pour ceux qui l'accueillent. Les vols qu'il commet, l'alcoolisme dont il souffre, les dettes qu'il accumule et le peu de soin qu'il accorde à son hygiène personnelle et surtout à celle de son logement ou de sa chambre consomment souvent la rupture et le rejet par sa famille. Commence alors pour ce "grand célibataire" un parcours chaotique et une itinérance entre différents membres de son entourage et centres d'hébergement. J.F. Laé pose la question de l'impossibilité, pour ces individus, de se maintenir dans un lieu à soi en acceptant les aides de l'Etat (Aide au logement par exemple). C'est en terme de comparaison qu'il procède en citant l'exemple "(...) d'hommes (qui) n'ont ni travail, ni femme mais tiennent encore à leur domicile comme à une balise de détresse". ²⁵⁶ Ce point obscur, qu'aucune science sociale, d'après l'auteur, n'arrive à expliquer est la clef de compréhension du phénomène S.D.F. La perte du logement ou l'expulsion par les membres de la famille aboutissent à l'expérience de la rue et aux formes invalidantes de l'exposition de soi ainsi qu'aux stratégies mises en place afin de sauver la face.

C. Une population spécifique: les jeunes

Le rapport rendu en 1994 par J. Guillou ²⁵⁷ a pris pour objet de recherche spécifique les jeunes S.D.F. En étudiant leur trajectoire, l'auteur met en évidence les ruptures successives scandant leur histoire et accorde à la thématique de l'errance une place prépondérante. J. Guillou insiste sur l'existence de groupes de statut contribuant à différencier ces jeunes sans domicile des S.D.F. plus âgés et souligne la lutte entreprise par ces jeunes en vue de se différencier du modèle du clochard. Les alliances existant entre membres d'un même squat ou la fréquentation du même foyer permettent de maintenir un certain lien social et l'errance qui est la leur s'affirme comme une émancipation et une tentative de résoudre dans l'espace public des conflits apparus au sein de l'espace privé. La même année, un rapport remis par F. Chobeaux et intitulé "Jeunes en errance et hébergement festivalier" ²⁵⁸, tente par une recherche-action de comprendre le parcours de ceux que l'auteur nomme "zonards". Ces zonards sont des

²⁵⁵ J.F. Laé, "L'homme à la rue", *Esprit*, n°202, 1994, pp. 15-28.

²⁵⁶ *Idem* p.17.

²⁵⁷ J. Guillou, *Au bout d'être énérvé*, Rapport pour le Plan Urbain, 1994, repris in J. Guillou, *Les jeunes sans domicile fixe et la rue*, L'Harmattan éd., 1998.

jeunes âgés de seize à trente ans se déplaçant dans les villes festivières pendant l'été. En rupture familiale, le plus souvent polytoxicomanes, généralement de sexe masculin, ils se différencient des S.D.F. et des clochards, catégories auxquelles ils ne veulent pas être associés, par leur continuel déplacement en fonction des festivals du moment. Pratiquant la mendicité ou des petits métiers (tressage de cheveux, bars ambulants, cracheurs de feu...), leur principale activité réside dans "l'errance pour l'errance". La saison hivernale les fait revenir parfois et pour un court instant au domicile familial, plus généralement ces derniers sont hébergés chez des amis de rencontre, dans des foyers ou vivent dans des squats.

L'auteur de ce rapport réfute l'idée d'une communauté et l'émergence d'une contre-culture. Leur vie "est plutôt morne et sans joie" et reflète "un enfermement dans une souffrance individuelle et dans une absence totale de sens."²⁵⁹

Pour finir, nous noterons que si F. Chobeaux et le C.R.E.A.I. utilisent dans leur rapport respectif le terme de "zonard", celui-ci désigne, toutefois, une réalité bien différente: une errance itinérante d'individus jeunes pour le premier, une errance exclusivement urbaine et sans limite d'âge pour le second. Dans le vocable forgé par le C.R.E.A.I., les "zonards" de F. Chobeaux se transformeraient en "routards" organisant et planifiant leur destination.

D. Processus de désaffiliation

La typologie construite par les services du S.A.M.U. social mentionne trois types de S.D.F.²⁶⁰ D'une part, les individus fraîchement à la rue et souffrant de leur situation, d'autre part, les personnes en phase d'adaptation et enfin, les clochards refusant toute forme d'aide. Cette typologie nous semble très proche de celle effectuée par A. Vexliard, pionnier des études de psychologie sociale sur les personnes vivant à la rue, et qui, déjà en 1957, distinguait quatre phases²⁶¹. La phase "agressive" de la personne nouvellement démunie et luttant contre cette déchéance, la phase "régressive", ou de repli introduite par la durée de la situation, la phase de "fixation" dans laquelle l'individu commence à faire le deuil de sa situation antérieure et enfin la phase de "résignation" correspondant à l'intégration et à la valorisation du monde nouveau.

D'autres études vont se pencher sur les processus de désaffiliation en considérant les personnes sans domicile comme des acteurs sociaux luttant pour le maintien d'une représentation de soi positive. M. Bresson²⁶² va ainsi créer une typologie déclinant trois

²⁵⁸ F. Chobeaux, Jeunes en errance et hébergements festivières, Rapport au Ministère de la jeunesse et des Sports, 1994, repris in F. Chobeaux, Les nomades du vide, Actes Sud éd., 1996.

²⁵⁹ Idemp. 55.

²⁶⁰ Typologie citée par J. Damon, op. cit., p. 87.

²⁶¹ A. Vexliard, Le clochard, (1957), Desclée de Brouwer éd., 1998.

²⁶² M. Bresson, Les S.D.F. et le nouveau contrat social, L'Harmattan éd., 1997.

modèles: la galère, la zone et la cloche. La galère illustre la situation de personnes ayant perdu fraîchement leur domicile, luttant avec énergie pour sauver la face. La zone correspond à un processus d'adaptation: les zonards connaissent bien le monde de la rue et les adresses les plus intéressantes afin de dormir, se nourrir et se vêtir. L'auteur, en mentionnant l'existence d'une sous-culture avec ses codes, ses rites et ses expressions, réfute la thèse selon laquelle ces individus seraient "désinsérés". Le troisième modèle correspond à celui de la cloche et se caractérise là aussi par l'existence d'une sous-culture en même temps qu'un faible recours aux institutions. Le modèle présenté par l'auteur est assez proche du découpage effectué par le S.A.M.U. social et s'inspire des travaux d'A. Vexliard. De même, on retrouve une définition du zonard identique à celle du C.R.E.A.I. qui circonscrit l'errance de ce dernier à l'espace de la ville.

Prolongeant ce courant de recherche, P. Pichon²⁶³ s'intéresse aux formes du "maintien de soi" en étudiant les modes d'utilisation de l'espace public et plus particulièrement les formes de la mendicité ainsi que les rapports établis avec les services d'assistance. L'idée prédominante est celle de réseaux de survie qui vont être créés et utilisés par l'individu sans logement afin de maintenir le sujet dans une insertion spécifique. L'assimilation de normes, de valeurs mais aussi l'apprentissage des techniques de mendicité permettent à l'individu d'intégrer un groupe et structurent le positionnement de chacun dans cette forme particulière de "carrière"²⁶⁴. Au-delà de la typologie des formes de mendicité forgée par l'auteur, la recherche porte sur la densité et la complexité des liens d'appartenance. Ainsi, tout comme F. Bresson, P. Pichon ne conçoit pas les S.D.F. comme des individus désinsérés. C'est une position inverse qu'occupe S. Roy²⁶⁵. L'auteur réserve la notion d'exclusion sociale à "l'étape ultime du processus de mise en marge sociale" que connaissent les S.D.F. ou les "itinérants-errants", proches de ceux que J.F. Laé nomme les "grands célibataires". Les "itinérants-errants" renvoient à un espace du social associé à l'extrême pauvreté recouvrant des problèmes de logement, un isolement relationnel, des recours à l'alcool et à la drogue accompagnés le plus souvent de maladies mentales. Représentant l'anti-modèle par excellence, "l'itinérant-errant" entretient un rapport négatif avec les normes sociales dominantes et symbolise la figure extrême de la désinsertion sociale.

SECTION VI. Conclusion

Générique et englobante, l'exclusion est devenue le nouvel axiome gouvernant nos discours. Le déplacement de problématique porté par la notion, loin d'éclairer notre compréhension de la pauvreté, contribue à la brouiller. Si certains auteurs dénoncent ce mot-écran et raisonnent en terme de processus, l'exclusion reste néanmoins la référence de la pensée et se transforme, au gré des recherches, en "concept-horizon" ou "forme extrême de disqualification sociale".

²⁶³ P. Pichon, "La manche, une activité routinière", *Les annales de la recherche urbaine*, n°57-58, 1992, pp. 147-157.

²⁶⁴ Expression utilisée par l'auteur.

²⁶⁵ S. Roy, "L'itinérance: forme exemplaire d'exclusion sociale?", *Lien social et politiques / RIAC*, n°34, 1995, pp. 73-80.

C'est principalement sa grande vacuité conceptuelle qui donne à l'exclusion ses pouvoirs évocateur et fédérateur. L'indétermination sémantique de la notion et sa nature pour le moins métaphorique autorisent le consensus politique et social d'un centre s'interrogeant sur son altérité et sur son ailleurs ou bien encore sur sa périphérie et permet la formulation d'un idéal-type de l'exclu pour le moins nébuleux. La preuve en est l'emploi le plus souvent substantivé de la notion. L'hétérogénéité des situations que l'exclusion recouvre, sa portée constatative et non explicative, son raisonnement statique en terme de "in" et de "out" interdisent l'accès à une compréhension dynamique de notre société.

Ces remarques ainsi formulées, on serait tenté de ne voir dans l'exclusion qu'une supercherie ou une simple fantaisie discursive. Il n'en est rien. La notion alimente les études les plus sérieuses et fait les titres des rapports officiels. Dès lors, celle-ci devient catégorie administrative, forme instituée du réel, manière de lire le social.

L'analyse de sa genèse démontre que la catégorie recèle, sous une apparente confusion, un certain degré d'organisation interne. L'exclusion est née de la fusion de deux catégories autrefois séparées et dont elle porte aujourd'hui le poids: la pauvreté et le chômage.

Le thème de la nouvelle pauvreté, inscrit dans une problématique du chômage, a permis le pontage et l'éclosion des discours sur l'exclusion. L'amalgame entre pauvreté et crise de l'emploi est ainsi effectué et l'exclu semble plus à plaindre qu'à blâmer.

Toutefois, cet héritage est encore visible dans la structuration de l'exclusion que les experts, eux-mêmes, divisent en deux sous-catégories: la précarité et la grande pauvreté (ou grande exclusion).

Si la précarité se rattache à la vulnérabilité engendrée par l'accroissement du chômage, la grande pauvreté s'abreuve au thème de la marginalité donnant lieu à des pratiques de réadaptation sociale.

C'est dans cette sous-catégorie que nous trouvons l'individu sans domicile fixe. Dès lors, ce dernier est situé dans un espace de discours mettant d'abord l'accent sur sa position par rapport aux normes et aux valeurs sociales et moins sur la crise économique.

Le discours statistique dont le S.D.F. fait l'objet a contribué à instituer sa réalité sociale en même temps qu'à déstabiliser l'homogénéité de son image. Néanmoins, qu'il soit homme célibataire, jeune routard, zonard, vagabond, itinérant-errant, le S.D.F. est le plus souvent différencié du clochard immobile et peu utilisateur des services d'assistance ce qui nous indique, en creux, une typologie axée sur la question de l'inscription territoriale.

Les débats portant sur son insertion ou sa désinsertion sont partagés et les prises de position antinomiques dépendent, parfois, des modalités d'enquêtes. Etudier, dans une perspective microsociologique, les S.D.F. dans un groupe de pairs ou comparer, d'un point de vue macrosociologique, leur situation par rapport au reste de la population ne peut que déboucher sur des résultats contradictoires.

Le S.D.F. conjugue trois sortes de manque: emploi, logement, relations sociales et familiales. Il est à noter que si nombre d'études soulignent le fort pourcentage d'hommes

appartenant à cette catégorie, très peu font allusion à la misère affective mais aussi sexuelle de cette population. La question du désir et de la difficulté liée à son énonciation n'est pas, en règle générale, abordée. Ce point suggère une vision du S.D.F. amputée d'une dimension fondamentale de la condition humaine. J.F. Laé et A. Farge²⁶⁶ font partie des rares auteurs à relever la complexité de la "figure féminine" dans le récit de S.D.F., incarnée par le maillage de la mère et des sœurs mais aussi par les relations avec les amies, souvent de passage. Ces derniers insistent sur l'impossibilité de construire ou de se maintenir dans une vie privée, expliquant, par là, les arrivées en centres d'hébergement.

Quoi qu'il en soit, tous les auteurs s'accordent à situer le S.D.F. aux confins de la grande exclusion. Ce dernier point confirme notre développement théorique sur l'organisation interne des catégories et nous autorise à penser que l'exclusion est bien une catégorie structurée hiérarchiquement. Derrière la dimension générique de la notion existent donc des individus plus exclus que d'autres. Ainsi, tous les membres de la catégorie ne sont pas équivalents. A l'image d'une vision sociale duale alimentée par l'exclusion, il faut opposer une déclinaison en degrés d'exclusion, le sous-type S.D.F. représentant l'extrémité négative de la catégorie.

En revanche, l'analyse de la genèse de l'exclusion nous a permis de découvrir que la structuration, loin de débiter à la formation des sous-types, s'élabore, en amont, au niveau des sous-catégories (précarité et grande exclusion) qui vont inscrire leur empreinte et orienter, par là, les typologies. Ainsi, la notion porte en elle une lecture et une compréhension du social s'alimentant dans une élaboration antérieure travaillée et remaniée par notre présent. Dès lors, la désarticulation que nous avons effectuée de ce bloc monolithique qu'est l'exclusion nous autorise à inscrire la notion dans son héritage historique.

Nous prolongerons cette inscription dans la troisième partie de cette recherche par une mise en perspective historique de la question S.D.F. afin de cerner les variations et les continuités dans la formulation de cette question. Ce travail nous permettra d'appréhender les grilles de lecture par lesquelles le S.D.F. est décodé et, plus particulièrement, les modalités des discours à caractère normatif dont il est encore aujourd'hui l'objet.

Auparavant, et toujours avec le souci de mieux cerner les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion est construite, nous ouvrons un deuxième chapitre en nous penchant sur le sens des mots "exclusion", "exclu" et "S.D.F." dans le lexique. L'exclusion, avant d'être une catégorie administrative, est d'abord une expression du langage commun. L'enchevêtrement des sens savant et vulgaire lui donne sa signification et c'est, en premier lieu, dans les mots et par les mots que se tissent les représentations.

Nous nous intéresserons ensuite aux différentes nominations de l'exclu telles que nous les avons relevées dans un corpus restreint de presse écrite. Cet exercice nous permettra d'entrevoir la genèse de cette désignation, les évolutions mais aussi les

²⁶⁶ J.F. Laé, A. Farge, *Fracture sociale*, Desclée de Brouwer éd., 2000.

stagnations des dénominations entendues ici comme les formes d'énonciation instituées collectivement sur l'exclusion, autorisant la circulation des représentations sociales et, par là, les révélant.

CHAPITRE II. Les mots de l'exclusion

SECTION I. L'exclusion dans le langage commun

Relever les définitions des termes "exclusion" et "S.D.F." dans les dictionnaires peut fournir des indices éclairants quant à l'usage de ces mots dans le langage courant. En effet, les dictionnaires ne sont pas un inventaire neutre de la langue, en enregistrant le mot, ils fixent sa forme et nous renseignent sur les représentations et sur les usages d'une époque. Comme le dit M. Yaguello, "en tant qu'autorité indiscutable, en tant qu'outil culturel, le dictionnaire joue un rôle de fixation et de conservation de la langue mais aussi des mentalités et de l'idéologie."²⁶⁷ Outre la composante dénotative, la définition du mot donnée par le dictionnaire renferme une composante connotative indiquant à l'aide d'exemples les différents usages du terme. Les exemples donnés forment un ensemble d'assertions sur le monde dans lequel on retrouve les stéréotypes et les contraintes sociales. Nous définirons les connotations, à la suite de M. Yaguello, comme "l'ensemble des valeurs symboliques, idéologiques, l'ensemble des associations d'idées, des émotions, des appréciations, des jugements de valeur que suscitent les mots"²⁶⁸. La composante associative est aussi un indice sur le sens d'un mot car ce sont par les renvois, analogiques ou antinomiques, que la place du mot dans le champ sémantique se dessine. Avant de rechercher la visibilité du terme exclusion dans le langage actuel, nous ferons un bref détour étymologique.

1. Définition et usage du terme

Exclure vient du latin "excludere": "fermer dehors", "ne pas laisser entrer" ou "ne pas admettre". On trouve le verbe sous la forme de "excloure" ou "esclore": "mettre dehors", "chasser" (*Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX^{ème} siècle au XV^{ème} siècle*, (1884), 1969). Au XVI^{ème} siècle, on relève les expressions "excluire": "qui exclut" et "exclure de" (*Dictionnaire de la langue française du XVI^{ème} siècle*). On retrouve la préposition "de" dans les exemples fournis par le *Dictionnaire universel d'A. Furetière*, 1690: "Chasser d'une maison", "Les mauvais anges ont été exclus du paradis". On note, à cette époque, une extension de l'emploi et le terme prend le sens de "Tenir quelqu'un à l'écart de ce à quoi il pourrait avoir droit" spécialement dans le discours juridique (*Dictionnaire historique de la langue française*, Robert, 1992). Mais le verbe et le

²⁶⁷ M. Yaguello, *Les mots et les femmes*, Payot éd., 1978, p. 165.

²⁶⁸ M. Yaguello, *Alice au pays du langage. Pour comprendre la linguistique*, Seuil éd., 1981, p. 185.

participe passé sont toujours suivis de la préposition "de". Comme le note M. Tournier, les "rejetés le sont toujours de quelque part".²⁶⁹ Dès le XIII^{ème} siècle, l'exclusion se voit dotée d'un double sens: "mettre en dehors de" ou "jugé incompatible avec". A l'époque classique, l'exclu est le rejeté et l'exclusion devient un acte, objet d'un jugement spécifique. L'exemple le plus frappant est sans doute le Grand Renfermement tel que l'a décrit M. Foucault²⁷⁰ : les exclus sont assimilés aux reclus, à ceux qui sont enfermés aux marges des villes. L'exclusion est donc ici une sanction sociale, sous la forme d'une mise à l'écart ou d'un rejet, frappant l'individu jugé comme déviant.

Il ne semble pas que l'exclusion ait goûté avant la deuxième moitié du vingtième siècle le succès qu'elle connaît actuellement. D'autres termes, plus précis, correspondant à des catégories et à des typologies spécifiques circulaient dans les discours (hérétiques, fous, vagabonds, lépreux...) et l'exclusion, assimilée à une peine, n'était que la résultante visible de la sanction sociale. Insensiblement, l'exclu deviendra le rejeté de l'ensemble de la société et ne sera plus la victime d'exclusives proférées. L'abandon de la préposition "de" brouillera encore plus les pistes.

Jusqu'en 1985, les termes "exclusion" et "exclu" ne sont pas employés de façon absolue et on trouve dans la plupart des dictionnaires les exemples suivants: "Les exclus de l'armée" (*Quillet, 1956*), "Il a été exclu de l'assemblée dont il faisait partie" (*Littré, 1963*), "Les perturbateurs ont été exclus de la salle" (*Larousse, (1966), 1977*), "Il est vexé d'être exclu de cette fête" (*Le Robert, 1970*), "Les exclus du parti" (*Larousse (1983), 1986*).

Concernant les définitions des termes "exclusion" et "exclure", on note: "Action d'écartier, de ne point admettre" (*Dictionnaire de l'Académie Française, 1932*), "Chasser d'un lieu ou d'une place" (*Dictionnaire de la langue française classique, 1960*), "Mettre quelqu'un dehors" (*Dictionnaire général de la langue française, A. Hatzfeld et A. Darmesteter, 1964*), "Oter le droit de, mettre hors de, interdire à" (*Littré, 1974*), "Mettre une chose à l'écart d'une autre" (*Logos, Bordas, 1977*), "Rejeter d'un groupe, ne pas admettre" (*Trésor de la langue française, 1980*). On notera la pérennité du double sens de l'exclusion: ne pas admettre avec l'idée de laisser autrui à l'extérieur ou bien chasser et donc renvoyer à l'extérieur. Dans les deux cas de figure, le terme définit un rapport de non-appartenance, que celle-ci soit première ou fasse suite à une mesure de renvoi.

C'est en 1985 que l'on trouve les premières formes d'un emploi sans complément: à la rubrique "Exclure": "personne: - Les exclus" (*Le Robert, 1985*). Dans les éditions de 1993 et 1994, on lit en exemple: "Les exclus de la croissance économique" et "La masse croissante des exclus sociaux". A la rubrique "Exclusion", on peut lire: "Exclusion (sociale): marginalisation de certaines catégories sociales. Rejet. Exemple: souffrent d'exclusion les femmes, les drogués, les marginaux, les casseurs, les homosexuels", (*Le Robert, 1993*).

Dans l'édition du *Micro Robert de 1998*, les définitions s'affinent et les emplois se font plus précis, on relève "Les exclus (de la société)". A la rubrique "Exclusion", deux sens

²⁶⁹ M. Tournier, "Des exclus sans exclusivité", *Mots*, n°46, 1996, pp. 123-128.

²⁷⁰ M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, op. cit.

sont exprimés: "Action d'exclure (quelqu'un) et exclusion (sociale): situation de personnes mises à l'écart, qui ne bénéficient pas des avantages minimaux attachés à un type de société."

On retrouve la même évolution dans *Le petit Larousse de 1996*: un exclu étant défini comme "Quelqu'un qui n'est plus considéré comme membre à part entière de la société", l'exclusion étant "La situation de personnes ou de groupes se trouvant exclus".

Les premières remarques que nous formulerons concernent l'entrée récente dans les dictionnaires du sens de l'exclusion tel qu'il est entendu communément et son emploi, sans complément, dans les exemples ainsi que l'hétérogénéité des catégories qu'il englobe. Le sens des mots "exclusion" et "exclu" est donc officialisé et fixé quant à l'usage et l'emploi. A cet égard, quand on compare l'édition de 1998 du *Dictionnaire historique de la langue française (le Robert)* à l'édition de 1992, on note l'apparition du sens actuel de l'exclusion : "Dans les années 1990, le mot s'est répandu dans le vocabulaire social". Ainsi, non seulement l'emploi et l'usage du mot sont fixés officiellement mais la notion même d'exclusion est historisée en tant que manière particulière de saisir et d'énoncer un rapport social lié à un contexte donné.

Concernant le syntagme S.D.F., celui-ci apparaît assez tardivement dans les rubriques des dictionnaires. En revanche, nous trouvons, assez communément, le terme de sans-abri. *Larousse* le consigne dès 1966 dans son *Dictionnaire du français contemporain* et P. Gilbert le relève dans son *Dictionnaire des mots nouveaux* paru en 1971. L'auteur différencie, dans les exemples donnés pour cette rubrique, les sans-abri, définis comme des sinistrés du logement (et nous retrouvons, ici, la définition adoptée dans la période d'après-guerre), des sans domicile fixe associés aux nomades. Ainsi, deux typologies apparaissent: les sans-abri victimes d'accidents divers et les nomades ou sans domicile fixe décrits comme ayant un mode de vie particulier.

Cette typologie se retrouve dans le *Dictionnaire Hachette de 1998*: le sans-abri est défini comme "une personne qui n'a plus de logement" tandis que le S.D.F., mot bénéficiant d'une entrée dans ce dictionnaire sous la forme des initiales, est associé au vagabond et au clochard. L'édition du *Dictionnaire Robert de 1972* ne mentionne pas l'abréviation S.D.F. contrairement à celle de 1993 qui définit ce dernier comme "une personne qui n'a pas de logement régulier", le sans-abri étant "celui qui ne possède plus de logement". Ainsi, la différence entre sans-abri et S.D.F. se fonde, pour l'un, sur la perte du logement, ce qui induit qu'il y a eu auparavant un logement et donc une insertion sociale réussie, et, pour l'autre, sur une absence de logement assimilée à un mode de vie marginal ou en dehors des normes sociales traditionnelles, plaçant dès lors le S.D.F. dans le champ de la déviance.

2. Champ sémantique de la notion d'exclusion

L'étude des *Thesaurus*²⁷¹ et des *Dictionnaires de synonymes*²⁷¹ nous fournit des éléments fort instructifs sur les liens sémantiques existant entre les mots et nous fait découvrir une aire de significations dans laquelle les représentations s'entrecroisent. Le système des

²⁷¹ Liste organisée de termes descripteurs afin d'indexer une documentation relative à un domaine de connaissances.

renvois, sur lequel sont construits ces ouvrages, structure l'information en la hiérarchisant. Les renvois définitifs "Voir" (appelés aussi renvois d'exclusion ou d'équivalence) permettent de gérer la synonymie ou la trop grande spécificité de certains termes. Le renvoi d'orientation "Voir aussi" indique une couverture plus large de la notion se retrouvant dans d'autres descripteurs. Pour H. Neet²⁷², ce renvoi couvre deux relations sémantiques distinctes: l'inclusion de sens (un terme générique peut inclure des notions plus spécifiques) et le voisinage entre descripteurs (relations fonctionnelles entre différentes notions) débouchant sur des associations de mots ou d'idées. C'est, en effet, dans les renvois d'orientation que se tisse le sens. F. de Saussure²⁷³ avait souligné l'importance des rapports syntagmatiques dans le discours où les mots prononcés étaient pris dans une chaîne faisant entrevoir les rapports associatifs entre les termes. Dans cette perspective, M. Merleau-Ponty²⁷⁴ notait que les signes ne sont pas rangés les uns à côté des autres mais qu'ils vont les uns vers les autres en interagissant.

Deux dictionnaires ont été sélectionnés du fait de leur date de parution récente et de la richesse des renvois: *le Thesaurus Larousse de 1992* et *le Dictionnaire des synonymes* rédigé sous la direction de E. Genouvrier paru en 2000. Nous avons suivi le cheminement imposé au lecteur par les dictionnaires et avons épuisé les renvois définitifs et associatifs. Nous restituerons en premier lieu les éléments fournis par *le Thesaurus* puis nous aborderons, sous la forme graphique d'une carte, l'aire sémantique construite par *le Dictionnaire des synonymes*.

A. Le Thesaurus

Le Thesaurus Larousse est organisé selon deux modalités. La première modalité décline les mots selon des thématiques répertoriées et pointe vers d'autres termes. L'exclusion se trouve dans la thématique de "*l'ordre et de la mesure*". Sans doute, l'utilisation du mot dans le langage des mathématiques ("tiers exclu" par exemple) n'est pas pour rien dans cette classification, néanmoins cette problématique de l'ordre se retrouve aussi, comme on le verra, sur le plan de l'espace social. La deuxième modalité explore à partir d'un mot répertorié alphabétiquement dans un index (pour nous l'exclusion), l'univers des notions ou des idées qui s'y rattache. Bien sûr, quelle que soit la modalité de départ choisie et donc le cheminement du lecteur à l'intérieur des notions, la carte sémantique est, *in fine*, la même.

Nous avons effectué une première recherche à partir du mot "*exclusion*", celui-ci nous conduit à "*éjection*", "*mise à l'écart, récusation, rejet*", "*radiation, annulation, effacement, éradication*" et "*rejet, mise au ban, ostracisme, exil, déracinement, peine infamante*". "*Ostracisme*" nous entraîne vers "*expulsion, épuration, discrimination, marginalisation, exil, honte*". "*Rejet*" vers "*répulsion, ostracisme, éviction*". Le terme "*éviction*" débouche sur "*destitution, renvoi, licenciement, chômage*".

²⁷² H. Neet, *A la recherche du mot-clé*, I.E.S. éd., 1989.

²⁷³ F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, op. cit.

²⁷⁴ M. Merleau-Ponty, *Signes*, Gallimard éd., 1960.

Le mot "exclu" est associé à "non-compris" (mathématiques) et "répulsion, ostracisme". "Répulsion" nous entraîne vers "repoussé, rejeté" et l'on croise, ici, les renvois analogiques du mot "exclusion". Il en va de même pour "ostracisme" qui pointe vers "bannissement, exil" mais qui apporte aussi d'autres éléments tels que "damné, maudit. Paria, réprouvé; intouchable, hors-caste. Indésirable, exclu, marginal" et qui nous renvoie, en définitive, vers le descripteur "marginal". Les exemples d'emploi sont "un banni, un exilé, un indésirable, un exclu, un marginal". Le terme marginal se décline sous les formes suivantes: "insociabilité (médical), inadapté, révolté, asocial, farouche, sauvage, solitaire, antisocial, incivique, individualiste".

Les abréviations S.D.F. ne figurent pas dans le *Thesaurus*. En revanche nous avons trouvé *sans-abri* et *sans logis*. Ces deux syntagmes nous renvoient vers "pauvreté" et plus précisément vers les termes de "malheureux, pouilleux, traîne-misère, traîne malheur, va-nu-pieds, clochard, mendiant et vagabond".

Notre première remarque concernera le terme "répulsion" que nous trouvons en accès direct pour "exclu" et en renvoi du mot "rejet" pour "exclusion". Le mot "répulsion" est défini par le *Dictionnaire Larousse* comme "la force en vertu de laquelle les corps se repoussent." Au figuré, il signifie "une vive répugnance pour." Si l'on peut regretter l'absence d'exemple pour mieux nous éclairer, ce renvoi situe, toutefois, directement "l'exclu" dans le champ de ce qui est rejeté ou repoussé parce qu'abject. Ainsi, l'exclusion nous entraîne vers ce qui est mis en dehors d'un espace: "éjection, mise à l'écart, rejet, ostracisme, exil, déracinement, expulsion, renvoi, licenciement". Elle est aussi en lien avec les conséquences pour la personne qui en est victime: "honte, peine infamante, récusation, discrimination". Mais l'exclusion va plus loin, les termes de "radiation, annulation, effacement, éradication" nous conduisent vers l'idée de mort ou de disparition, le terme "épuration", s'il nous renvoie, lui aussi, vers cette idée de disparition signifie d'abord rendre pur ou plus pur en rejetant ce qui pollue et l'on renoue, ici, avec l'abject et la répulsion.

En rencontrant les termes de "réprouvé, hors-caste, intouchable, indésirable", ce nœud se précise et s'amplifie. La figure de l'indésirable symbolise ce qui est rejeté parce qu'en dehors du désir, parce que représentant cet envers du désir qu'est l'abject. C'est, en effet, par le regard et le désir de l'autre, ce désir qui nous enveloppe, que nous existons en tant qu'humain. Ce désir est refusé à celui qui est exclu et qui ne fait plus partie de la communauté des hommes se plaçant, dès lors, du côté du "marginal". J. Damon ²⁷⁵ rapporte que l'expression "indésirable" est celle utilisée par les services de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. afin de désigner les S.D.F. Les gares ou les stations de métro sont en effet un lieu d'accueil, bien malgré elles, et ces organismes ont financé quelques recherches scientifiques mais aussi nombre de mesures, plus pratiques, comme celles, par exemple, de rendre les sièges des stations de métro fort inconfortables pour celui qui voudrait s'y allonger. Cette expression des "indésirables" se retrouve aussi dans le décret-loi de novembre 1938 à l'encontre des "étrangers indésirables" à l'origine de la création des centres spéciaux de rassemblement, autrement dit, en langage moins pudique, des premiers camps de concentration français ²⁷⁶. L'indésirable, exclu du désir, situé dans

²⁷⁵ J. Damon, op. cit.

son envers, doit être éradiqué et la notion d'épuration prend ici son sens le plus tragique.

Cet individu exclu devient synonyme de "*marginal*" et les déclinaisons du terme insistent sur la dimension pathologique: "*insociabilité (médical), inadapté, comportementale: asocial, farouche, solitaire, sauvage, individualiste*", et le non respect des normes qui structurent toute organisation sociale: "*révolté, incivique, antisocial*". Le marginal est ainsi un homme seul, ne supportant pas les contraintes de la collectivité, un homme à la limite de l'humain, un "*sauvage*" à la lisière de la civilisation. Nous retrouvons ici le thème de l'inadaptation sociale développée par R. Lenoir²⁷⁷ s'appuyant sur des caractéristiques comportementales et individuelles.

Enfin, nous ajouterons que si les termes "*exclusion*" et "*exclu*" renvoient à une action de "*rejet*" ou "*d'ostracisme*" effectuée sur la personne qui en devient, ainsi, la victime, on peut relever néanmoins des connotations plus ambiguës ("*indésirable, marginal*"...) Ces connotations renvoient à la dimension normative d'une société et à la sanction morale qu'encourent ceux qui sont dans l'incapacité de respecter ou de partager ces normes communes.

Nous sommes très proches ici des "*outsiders*" de H.S. Becker²⁷⁸, considérés ou étiquetés comme étrangers au groupe, la déviance étant définie dans ce cas, non pas comme la qualité de l'acte commis, mais comme la conséquence de l'application, par le groupe, de normes et de sanctions à un "transgresseur". C'est donc vers le domaine des normes et de leurs transgressions que le champ sémantique de l'exclusion s'étend. Dépassant le langage des mathématiques, c'est d'une problématique de "*l'ordre et de la mesure*" que la notion d'exclusion dépend. Le champ sémantique des syntagmes *sans-abri* et *sans-logis* se différencie de celui de l'exclu. En effet, les deux premiers termes nous renvoient à la *pauvreté*. Plus spécifiquement, nous rencontrons des mots aux connotations péjoratives: "*va-nu pieds, traîne misère, traîne malheur et pouilleux*" qui insistent sur la saleté de l'individu et sa profonde marginalité. Le *sans-logis* ou *sans-abri* est associé au "*mendiant, clochard, vagabond et chemineau*". L'accent est porté sur l'errance de celui qui n'a pas de toit en même temps que sur une marginalité choisie et non pas subie. L'individu est ainsi mis en scène dans une profonde déviance et nous ne retrouvons pas l'ambiguïté que nous avons souligné plus haut concernant les représentations véhiculées sur l'exclu. L'individu sans domicile ne souffrirait pas d'un *rejet* car son *éviction* du jeu social ne serait qu'une conséquence de sa propre volonté. Il faut insister sur cette diversité des champs sémantiques qui n'associent pas dans une même constellation l'exclu et le sans domicile. Le premier est de l'ordre du concept et œuvre dans le domaine de l'appartenance ou non à l'espace social. Le deuxième nous renvoie à des individus. Il travaille, en quelque sorte, sur le visuel et décrit des personnages connus et installés dans la pauvreté et la déviance.

²⁷⁶ R. Castel, "Les pièges de l'exclusion", *Lien social et politiques / RIAC*, op. cit., pp. 13-21.

²⁷⁷ R. Lenoir, op. cit.

²⁷⁸ H. S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, (1963), Métailié éd., 1985.

B. Le Dictionnaire des synonymes

Nous avons construit notre carte sémantique (voir carte n°1 à la fin de ce paragraphe) à partir de trois entrées: "*exclusion*", "*exclu*" et "*S.D.F.*" qui figurent en tant que mot-clef dans ce dictionnaire.

Le but de cette carte est de rechercher les termes organisant les liens entre ces trois notions ou, au contraire, vérifier la diversité des champs sémantiques. Nous considérons ces termes comme des nœuds par lesquels se dessine le maillage du sens nous faisant entrevoir un tissu de représentations. Le sens implique ici la signification du mot mais aussi la direction à suivre, afin de se déplacer dans ce réseau. C'est donc sur l'étude de la composante associative que nous avons porté l'accent. Nous avons, là aussi, suivi le cheminement imposé au lecteur en épuisant les systèmes de renvois et nous avons tenté de restituer la place du S.D.F. au sein de cette constellation associative.

Le terme d'*exclusion* nous conduit vers quatre directions. Pour trois d'entre elles, le cheminement s'avère assez bref. Il s'agit "*d'expulsion*", "*d'exception*" et "*d'ostracisme*". "*Expulsion*" nous entraîne via "*épuration*" vers les termes de "*purification, affinage et purge*". Nous retrouvons ici l'analogie, déjà relevée plus haut dans le *Thesaurus*, entre l'exclusion et le rejet de ce qui pollue. "*Excepté*" est à entendre uniquement dans la locution "*à l'exception de*", nous n'avons donc pas poussé nos investigations plus loin. Le terme "*d'ostracisme*" quant à lui s'associe à "*hostilité*" qui nous conduit vers "*opposition*" et "*haine*". Le chemin s'arrête à ces dernières notions, aucun renvoi n'étant accolé aux substantifs correspondants.

La deuxième direction d'*exclusion*, en revanche, nous ouvre sur un large champ de renvois et c'est par elle que les termes d'exclusion, d'exclu et de S.D.F. se rencontrent. Cette direction fixe l'exclusion dans le cadre du discours actuel puisqu'elle cite en exemple la loi contre les exclusions votée en 1998. A ce stade, le lecteur est renvoyé, afin de compléter sa recherche, aux notions de "*marginalisation*" et "*marginal*". La rupture d'avec l'espace social normalisé est consommée et c'est du côté de "*l'asocial*", du "*baba-cool*" ou encore du "*zonard*" que l'association se prolonge. Le référent commun de cette marginalisation est "*la non- intégration dans la société de consommation*" que nous mettrons en parallèle avec "*les plus démunis*" cités en exemple à la notion d'"*exclusion*." L'espace de référence normalisé dont est exclu le "*marginal*" est d'abord celui de la consommation. J. Baudrillard ²⁷⁹ soulignait que l'objet, dans nos sociétés, n'est pas consommé pour lui-même mais pour le signe social qu'il représente. C'est donc moins le désir de consommer des objets dont il est question qu'un besoin de se différencier et d'exister grâce à ces objets. C'est dans et par l'objet que vont naître les relations interindividuelles et donc un espace de communication entre les hommes. Ainsi, ne consommant pas ou très peu, les pauvres ou les exclus sont d'abord exclus d'un rapport de sens d'avec le monde. Nous retrouvons ici la position développée par la revue *Economie et Humanisme* ²⁸⁰ associant pauvreté économique et misère culturelle. Cette

²⁷⁹ J. Baudrillard, *La société de consommation, ses mythes, ses structures*, (1970), Denoël éd., 1986.

²⁸⁰ M. Cornaton, "Pauvreté et misère", *Economie et Humanisme*, op. cit.

exclusion culturelle conduit vers une marginalisation déclinée selon trois modalités très différentes: l'opposition à la société, le choix de la non-violence et d'un mode de vie écologiste enfin l'implantation géographique dans la formule stéréotypée des "*jeunes de banlieues*".

Cette mention de "*marginal*" va réapparaître, plus loin sur notre carte, en renvoi du mot "*pauvre II*". Elle est associée, cette fois à la catégorie du "*sous-prolétariat*" que nous rapprocherons du *Lumpen-Proletariat* tel qu'il a été décrit par K. Marx: "une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce vivant des déchets de la société, individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans-aveu et sans feu"²⁸¹. Selon l'auteur, le *Lumpen-Proletariat* n'a pas été fortifié par la rude école du travail et c'est cette inutilité et ce parasitisme qui lui sont reprochés. Nous retrouvons ici la dichotomie entre les "bons pauvres", travailleurs exploités et les "mauvais pauvres", oisifs, non inscrits symboliquement dans un lieu ("rôdeurs") et soupçonnés de comportement déviants ("voleurs", "criminels"). Nous noterons de plus la prégnance de l'abject, si le *Lumpen-Proletariat* n'est pas associé, lui-même, directement aux "déchets", il est accusé de s'en nourrir et, pire, d'en vivre et c'est peut-être dans cet acte d'incorporation qu'émerge la condition de sous-homme qualifiant le *Lumpen-Proletariat*. Celui qui vit des déchets rejetés par le corps social dans toute son aversion n'est-il pas lui-même l'ignoble, l'envers de notre humanité?

Cette dimension du travail et donc de l'utilité sociale se retrouve dans la notion de "*paria*" que nous pouvons considérer comme un premier nœud. C'est vers elle, en effet, que convergent, sous forme de renvoi définitif, "*marginal*" mais aussi notre deuxième mot clef: "*exclu*". Dérivé du tamoul *parayan*, le terme de paria définissait la caste des intouchables privés de tous droits sociaux, vivant en dehors des villes. Par extension, le terme décrit celui qui est méprisé et repoussé. Le "*paria*", posé comme synonyme "*d'exclu*", est défini comme celui "*qui a perdu son travail*" en lien avec "*la société industrielle*". La continuité est donc établie entre société du travail et société de consommation comme espace social normalisé. C'est par l'utilité sociale et par le gain, fruit de cette utilité, que la norme de consommation peut être respectée et "*l'intégration*" dans la société acquise. Cette intégration donne accès aux droits sociaux et inscrit, par là, l'individu dans un statut de citoyen.

A l'inverse, le "*marginal*" devenu peu à peu "*paria*" est repoussé de cette sphère et méprisé dans sa différence. Il symbolise l'autre dans toute son infériorité statutaire, un sous-homme sans droits, effrayant, l'envers d'un modèle, celui auquel il ne faut pas ressembler, qu'il ne faut, en aucun cas, approcher et même toucher comme si le simple contact, par quelque obscur pouvoir magique, pouvait imprimer sur l'homme intégré et donc normalisé le sceau de la disgrâce.

Le terme de "*paria*" qui relie "*exclusion*" et "*exclu*" entraîne le lecteur vers le renvoi d'association "*pauvre II*". Ce renvoi forme un nœud vers lequel va converger notre troisième mot-clef: S.D.F. Cette dimension de la pauvreté et les nombreux sens qui lui sont attribués vont orchestrer le réseau des notions et donc le maillage des représentations. A cet égard, le terme "*pauvre*" est toujours indiqué dans les mentions

²⁸¹ K. Marx, op. cit., p. 58.

d'associations correspondant aux différents renvois dont le mot se fait l'écho: "*pauvre*" nous conduit vers "*petit*" qui nous entraîne vers "*faible*" et qui nous renvoie, en définitive, vers "*opprimé*" et "*pauvre*". Même chose pour "*misérable*" qui nous dirige vers "*pauvre*" ou bien encore pour "*mendiant*", dérivé de "*pauvre*" qui nous entraîne vers "*indigent*", lui-même renvoyant à "*misérable*" et "*pauvre*".

Notre troisième entrée, S.D.F., ne fait pas l'objet d'une définition précise et le dictionnaire s'arrête à la traduction du "sigle". Deux directions de recherche sont fournies au lecteur: "*sans-abri*" et "*pauvre*". "*Sans-abri*" est associé à "*sans logis*" et boucle avec ce premier terme. L'exemple cité porte sur les "*structures d'accueil*". Une deuxième série de renvoi accolée à la mention "*sans-abri*" nous conduit vers "*sinistré*" et "*sans toit*" en mettant l'accent sur la perte du logement, définition traditionnelle de la période d'après-guerre. Il est à noter que la mention S.D.F., si elle ouvre sur un champ associatif, n'est pas l'objet, elle-même, de renvois particuliers et ne constitue donc pas une notion de référence contrairement à notre premier mot-clef, "exclusion" que l'on retrouve dans "*ostracisme*" et "*éviction*" via "*expulsion*". Le terme "*d'exclu*" quant à lui se retrouve en renvoi d'association de "*paria*".

Le nœud "*pauvre*", renvoi définitif de "*marginal*" ainsi que de "*sans-abri*", et renvoi d'association de "*paria*" (lui-même renvoi définitif d'exclu), se décompose en deux directions: tout d'abord "*pauvre I*" conduisant à "*méchant I*" et "*misérable I*", ensuite "*pauvre II*" qui se décline en quatre modalités. Nous noterons que si "*marginal*" et "*paria*" nous conduisent uniquement vers "*pauvre II*", les renvois "*défavorisé*" et "*petit*" nous entraînent vers la totalité de "*pauvre*", ainsi le lecteur, malgré la notation spécifique de la direction du mot "*pauvre*", se verra confronté, s'il continue sa recherche, à la globalité du champ recouvert par la notion. Ici les liaisons sont nombreuses et les représentations s'entrecroisent au gré des multiples associations.

La piste démarre par "*misérable I*" sur lequel pointent "*pauvre I*" et le premier sens de "*pauvre II*". Les associations relient "*malheureux*", "*indigent*, *nécessiteux*, *humble*", "*populaire*, *miséreux*, *tiers monde*, *quart-monde*". La "*misère*, *la médiocrité*, *le malheur*, *le labeur besogneux mais aussi la malhonnêteté*, *la tristesse et la saleté*" fondent la modalité de "*misérable I*". On retrouve, dans cette dernière série de termes, les connotations ambiguës accolées au pauvre, plus particulièrement la dimension normative comportementale ainsi que la thématique déjà rencontrée de l'abject traduite ici en terme de "*sale*". Trois autres renvois, correspondant tous au quatrième sens de "*pauvre II*", suivent. Tout d'abord, "*faible II*" sur lequel pointait déjà "*petit*", renvoi de "*défavorisé*", lui-même dérivant de "*paria*". Les "*faibles*" sont, ici, décrits comme des victimes: "*petits*, *opprimés*, *pauvres*" dont la "*défense*" peut constituer un "*idéal*". Viennent ensuite "*mendiant*" et enfin "*marginal*" que nous avons déjà relevé plus haut. Le renvoi "*mendiant*" est une veine riche à exploiter puisqu'il nous entraîne vers "*vagabond I*", "*vagabond II*", "*indigent*" avant de reboucler sur "*pauvre*". L'exemple donné par le dictionnaire situe la mendicité dans le champ de la pauvreté: "*pauvre qui mendie*", mais en fait porter la responsabilité, non pas sur l'individu, mais sur le fonctionnement de nos sociétés: "*les sociétés industrielles fabriquent de plus en plus de pauvres*". A cet égard, les termes de cette assertion ("*industrielles*", "*fabriquent*") font résonner, non pas l'image de notre société contemporaine mais plutôt celle du XIX^{ème} siècle et situent, dès lors, la pauvreté

et la mendicité dans une problématique sociale vieillie. Néanmoins, l'association "*nouveau pauvre*" et "*quart monde*" replace l'exemple dans notre actualité et opère, ainsi, une liaison entre l'exclusion telle qu'elle est entendue aujourd'hui et la question de la mendicité comme fléau social.

Cette réactualisation se retrouve, de façon beaucoup plus prononcée, dans l'exemple donné pour "*mendicité*". Si "*les sociétés industrielles fabriquent les pauvres*", c'est "*la crise économique qui accroît le nombre de mendiants*" ainsi, nous rejoignons l'axe du chômage et de "*l'intégration dans la société de consommation*" sur lequel s'appuyaient les termes de "*marginal*", "*paria*" et "*exclu*".

Deux renvois d'association, "*clochard*" et "*pauvre*" ainsi que deux renvois définitifs, "*indigent*" et "*vagabond II*" structurent la notion de "*mendicité*". Le "*clochard*" est défini comme "*quelqu'un qui vit sans domicile fixe, ni travail, en ville*" et nous conduit vers "*vagabond I*". "*Indigent*" nous entraîne vers les pistes de "*médiant*", "*misérable I*", "*misérable II*", "*pauvre II*" et "*nécessiteux*". Ce dernier terme met en scène "*les familles aidées par l'organisation charitable*" et représente ainsi l'envers du "*clochard*" et du "*vagabond*". Ceux-ci, en effet, ne sont pas décrits comme étant ou devant être assistés, de plus ils sont dépeints dans leur solitude, hors des liens amicaux ou familiaux: "*quelqu'un*", "*une personne*", enfin l'association entre "*vagabond I*" et "*errant*" par la référence aux "*chiens errants ramassés par la police*" les positionnent non seulement dans un registre animalier mais aussi dans un comportement déviant à éradiquer (les chiens errants sont soupçonnés d'être dangereux autant par leur colportage de maladies que par leurs réactions imprévisibles et la fourrière est souvent le lieu de leur euthanasie). On notera, de plus, que le sens premier de "*vagabond I*" amalgame dans une même catégorie "*gitans, nomades et errants*".

Ainsi, deux directions s'affirment: d'une part, les pauvres pris en charge et objets de toutes les charités, d'autre part les errants condamnés à la solitude et renvoyés à leur propre dénuement.

A cet égard, le clochard qui est décrit comme citadin est différencié du vagabond "*qui désigne dans les campagnes une personne sans domicile fixe*". Ici, le dictionnaire mêle deux sortes de réalité: celle de la situation personnelle: "*le clochard vit en ville*" et la réalité du discours "*de la campagne*" qui désigne, dans la langue qui lui est propre, la "*personne sans domicile fixe*" par le mot "*vagabond*". On retrouve d'ailleurs en synonyme de vagabond non seulement le "*clochard*" mais aussi le "*gitan*" comme si le dictionnaire opérât, à cet instant, une traduction en langage urbain. Ainsi, le décalage entre les termes ne seraient pas de l'ordre de la réalité de l'objet mais de la différence des langues, celles-ci désignant par des mots distincts la même réalité: un homme seul, sans travail et sans domicile. Le lien unissant le clochard et le vagabond est donc étroit, et "*l'errance*" pointée par "*vagabond II*" pourrait aisément s'appliquer au clochard.

Nous avons noté, plus haut, que "*l'indigence*", renvoi de "*médiant*" nous entraînait via "*nécessiteux*" vers le domaine de la charité mais "*l'indigence*" nous conduit aussi vers "*misérable II*". Ce terme est aussi alimenté par "*méchante I*", renvoi de "*pauvre I*" auquel est associé directement S.D.F. Le lecteur rencontre, ainsi, avec beaucoup moins de détours "*misérable II*" quand il étudie la constellation associée aux individus sans domicile. S.D.F nous entraîne, en effet, vers la totalité de "*pauvre*" contrairement à

exclusion et exclu n'occupant que l'espace de "*pauvre I*". De plus, les renvois conduisant à "*misérable II*" sont ceux de "*mendiant, vagabond et indigent*". Il faudra donc que le lecteur donne une lecture particulière aux termes d'exclusion et d'exclu pour continuer sur cette voie. Rien de tel pour S.D.F. qui nous conduit directement vers "*misérable II*" où fleurissent les qualificatifs les plus péjoratifs: "*gueux, paumé, pouilleux, crève la faim, fauché*", "*miséreux, traîne misère, meurt de faim*", "*traîne-savates, va-nu pieds*" pour le sens premier. Ici, les connotations de misère et de saleté jouxent celle de la paresse ("*traîne-savates*") et de la mendicité errante ("*va-nu pieds*"). L'amalgame entre les pauvres semble, de prime abord, consommé dans une même appellation (*misérable II*), toutefois la séparation en trois groupes de notions relativise ce semblant de généralité.

Le deuxième sens, quant à lui, désigne l'individu malhonnête, sans foi ni loi: "*coquin, crapule, gueux, bandit*". Nous noterons d'ailleurs le double sens de "*gueux*" désignant autant l'individu pauvre, réduit à mendier que le voleur impénitent. Cette double figure nous semble fort bien révéler les sentiments confus que nous inspire la pauvreté oscillant entre le "bon" ou le "mauvais" et le dilemme que celle-ci nous impose, à savoir la compassion ou la répression.

En guise de résumé, nous tracerons une deuxième carte rappelant les points les plus saillants de notre observation (voir carte n°2 en fin de paragraphe).

Tout d'abord l'alimentation mutuelle d'exclusion et d'exclu par les termes de "*marginal*" et "*paria*" qui relie donc directement ces notions. Le syntagme S.D.F., en revanche, n'appartient pas à la même constellation associative et nos trois entrées ne se rejoignent que dans la *pauvreté* que l'on peut dès lors considérer comme un nœud structurant notre carte nourrissant le jeu des renvois définitifs ou associatifs. Le dictionnaire opère une synonymie entre "*exclusion*" et "*marginalité*" et souligne, en outre, que cette marginalité est décrite comme choisie plutôt que subie au moins pour les deux premières modalités qu'elle recouvre ("*asocial*", "*baba-cool*"). Le terme "*paria*", en revanche, met en scène l'exclu dans un statut de victime subissant les affres de la crise économique. Mais les pistes se brouillent puisque "*paria*" pointe aussi vers "*marginal*". Ce brouillage atteint son apogée avec le mot "*pauvre*" qui qualifie, bien sûr, des personnes en état de dénuement mais associe, de surcroît, des notions relatives à l'irrespect des normes sociales et met en scène, dès lors, des individus coupables et responsables de leurs comportements. Si nos trois entrées se rejoignent sur la carte, le champ sémantique de S.D.F. se distingue néanmoins de celui de l'exclu. S.D.F., en effet, pointe sur la totalité de "*pauvre*" et nous entraîne via "*méchant*" vers "*mauvais, malheureux*" et les deux modalités de "*misérable*". Les termes d'exclu et d'exclusion nous conduisent aussi vers "*misérable II*" mais le cheminement est plus long et emprunte le pontage de "*mendiant, vagabond et indigent*", termes se référant à une pratique contrôlée (articles de Code pénal, arrêtés anti-mendicité) et à une absence d'inscription territoriale. "*Misérable II*" revêt une palette de connotations péjoratives ("*traîne-savates, paresseux, pouilleux, crève la faim...*") et décrit des individus hors la loi ("*crapule, gueux, bandit*"). De plus, les termes utilisés se réfèrent à un lexique vieilli et peu usité de nos jours. Dès lors, la constellation associative du terme S.D.F. puise dans des représentations sur lesquelles se lisent des "conserves culturelles" décrivant l'individu sans toit comme une figure historique déviante. Cette dimension se retrouve aussi dans le champ de représentations alimenté par le

la parution. Chaque Index couvre une année. Les informations sont répertoriées sous des "rubriques" (ou mots-clefs) et classées par ordre alphabétique. Ces rubriques contiennent les résumés des articles parus sur l'année. Ces résumés se constituent, en règle générale, d'une ligne de texte faisant apparaître les points forts de l'article. Il s'avère, parfois, que les résumés correspondent simplement au titre de l'article mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'information est lue et retraitée par le journal. Dès lors, nous pouvons considérer les Index comme un méta-discours, un discours du journal sur son propre discours.

Contrairement à notre première recherche sur les *dictionnaires* et *Thesaurus*, nous ne travaillons plus, ici, sur le lexique décrit par les linguistes comme une urne contenant les mots de la langue, mais sur le vocabulaire que le journal utilise parmi toutes les possibilités du lexique. Le journal, écho des représentations collectives, est aussi le miroir des mots que nous utilisons au quotidien afin de nommer et désigner les objets qui nous entourent.

L'indexation documentaire dégage les informations contenues dans le document, elle en établit la liste sous forme d'index. La procédure d'indexation est conditionnée par la lecture et l'analyse du document afin d'en dégager les concepts (ou notions) essentiels appelés mots-clefs et qui sont donc dérivés du texte ou du titre. Les descripteurs sont les mots-clefs retenus. Les journaux forment des index cumulatifs et n'utilisent pas de *Thesaurus*, les termes étant dérivés des articles, néanmoins leur langage d'indexation subit des contrôles terminologiques et comportent des renvois. Le choix des mots est ici un problème fondamental. La règle qui prévaut est celle de l'unité de sens: un concept est rendu par un seul descripteur. Certains mots-clefs trop flous au niveau de leur sens sont rejetés de l'indexation et font l'objet de renvois définitifs selon la même procédure observée plus haut au sujet du *Thesaurus* et du *Dictionnaire des synonymes*.

Les renvois d'association sont eux aussi présents et permettent d'élargir la recherche. L'indexation est donc la transposition, dans un langage documentaire structuré et hiérarchisé, des mots-clefs relevés. Il est "l'ensemble des termes utilisés pour représenter le contenu des documents à fin de classement"²⁸². En suivant les analyses de J.C. Gardin²⁸³, on peut dire que le produit de l'analyse documentaire est déjà une représentation et le passage du texte brut à cette représentation est une opération sémantique car on substitue au texte en langage naturel une paraphrase (ou dans le langage du *Monde*, une "rubrique") formulée en des termes différents supposant un métalangage où sont définis les éléments constitutifs de la paraphrase. C'est donc une traduction et une modalité spécifique de dénomination du monde et, par extension, les représentations que l'on s'en forge que les mots véhiculent.

La rubrique est souvent suivie d'autres descripteurs appelés en langage documentaire "subdivisions". Ces dernières hiérarchisent l'information et permettent, sans passer par le système des renvois, d'élargir le champ de la rubrique. Ainsi, une rubrique contient les résumés des articles (sous forme de phrases avec autant de phrases que

²⁸² R. Roy, *Classer et indexer*, Bibliothèque du Maine, 1987, p. 24.

²⁸³ J. C. Gardin, *Les analyses de discours*, Delachaux éd., 1974.

d'articles sur l'année), des subdivisions (contenant elles aussi les résumés des articles) et éventuellement des renvois d'associations et des renvois définitifs correspondant à la rubrique ou aux différentes subdivisions.

Nous avons adopté la position du lecteur cherchant des informations sur l'exclusion en assimilant rubrique à catégorie et donc à un découpage du monde effectué par le journal. Nous nous sommes tout d'abord intéressé à la structuration interne de la rubrique "exclusion" ou plutôt de la rubrique "pauvreté" laquelle, comme nous le verrons, constitue le renvoi définitif de l'exclusion. Puis nous avons étudié les renvois définitifs ou d'associations de la rubrique "pauvreté" et donc sa place dans l'espace de l'index. Nous avons élaboré, pour plus de clarté, deux cartes illustrant ces renvois.

Dans un deuxième temps, nous avons mesuré la surface discursive de la rubrique "pauvreté" et ses évolutions, les résultats sont présentés sous la forme d'un tableau et d'un graphique. Enfin, nous avons relevé les différentes désignations de l'exclu dans les titres résumant les articles. Ces désignations sont présentées, elles aussi, dans un tableau.

2. Structuration de l'information sur l'exclusion

Nous avons débuté nos investigations par les années les plus récentes accroissant ainsi nos chances de trouver la rubrique "exclusion" puis nous avons continué nos recherches dans l'ordre décroissant. La rubrique "exclusion" apparaît dans les Index en 1995 non pas comme un descripteur mais comme un mot-clef renvoyant définitivement à la rubrique formée par le descripteur "pauvreté". On note actuellement la même organisation. La rubrique "pauvreté" s'est transformée en 1993 en rubrique dite principale, figurant sur la liste des rubriques les plus importantes présentée par le journal en première page. Si l'exclusion fait son entrée en 1995 comme notion susceptible d'être un moteur de recherche, on observe une organisation de l'information passablement identique à celle notée plus haut dans *le Dictionnaire des synonymes*, l'exclusion s'alimente, là aussi, directement à la source de la catégorie pauvreté.

L'observation des subdivisions de la rubrique "pauvreté" représentées par la carte n°3 (voir fin du paragraphe) fait apparaître une évolution notable de l'organisation de la rubrique et plus particulièrement un fléchissement des renvois. Quatre renvois structurent la rubrique "pauvreté": "association, travail et politique sociale, solidarité, aide humanitaire". Le renvoi "association" correspond à la subdivision "restaurants du cœur" et disparaît en 1993 de la rubrique "pauvreté". "Travail et politique sociale" empruntent le chemin du "RMI", ainsi, la liaison s'établit en 1988 et 1989, années de la mise en place de ce revenu. Depuis 1990, le RMI n'est plus une subdivision de la rubrique "pauvreté" mais se trouve dans le descripteur "salaire". La subdivision "pauvreté et richesse dans le monde" n'aura été présente qu'une année, tout comme "sommet mondial pour le développement social" qui ne concernait qu'un événement ponctuel ainsi que "solidarité".

A l'heure actuelle deux subdivisions perdurent: "aide humanitaire" qui fait l'objet depuis 1992 d'un renvoi définitif vers une rubrique principale et "interdiction de la mendicité", subdivision pleine et ne faisant l'objet d'aucun renvoi créée en 1995 suite à la médiatisation des arrêtés anti-mendicité pris dans certaines villes.

A lire cette évolution, on note que la rubrique *pauvreté* tend à être détachée de l'axe: "*travail/ politique sociale/ association/ solidarité*" que nous pourrions qualifier de pôle actif au profit d'un discours généraliste et d'une subdivision mettant en scène la mendicité et son interdiction. Nous noterons, à cet égard, que c'est à la même période (1995) qu'apparaissent cette subdivision et "*l'exclusion*" comme mot-clef dans l'Index.

La carte n°4 (voir fin du paragraphe) nous présente une vue plus générale en décrivant le champ associatif de la rubrique "*pauvreté*". Deux périodes se dessinent: une période couvrant les années 1987 à 1989 et une période débutant en 1995. Concernant la première période, on note le cheminement de "*pauvreté*" à "*travail, politique sociale, chômage, réinsertion sociale, aide humanitaire, association, solidarité*". Ainsi, la rubrique "*pauvreté*" doit, afin d'acquérir un sens, compléter son discours en pointant vers d'autres rubriques. Deux thèmes se dessinent: d'une part, les mesures sociales et la lutte contre le chômage, d'autre part celui de la solidarité et du monde associatif. La "*pauvreté*" s'étend donc vers deux directions: le champ politique, par l'entremise des actions gouvernementales: politique du travail, lutte contre le chômage, textes de loi sur le R.M.I et le champ de l'assistance individuelle ou collective mettant en scène l'action des associations telles que les restaurants du cœur ou l'aide humanitaire.

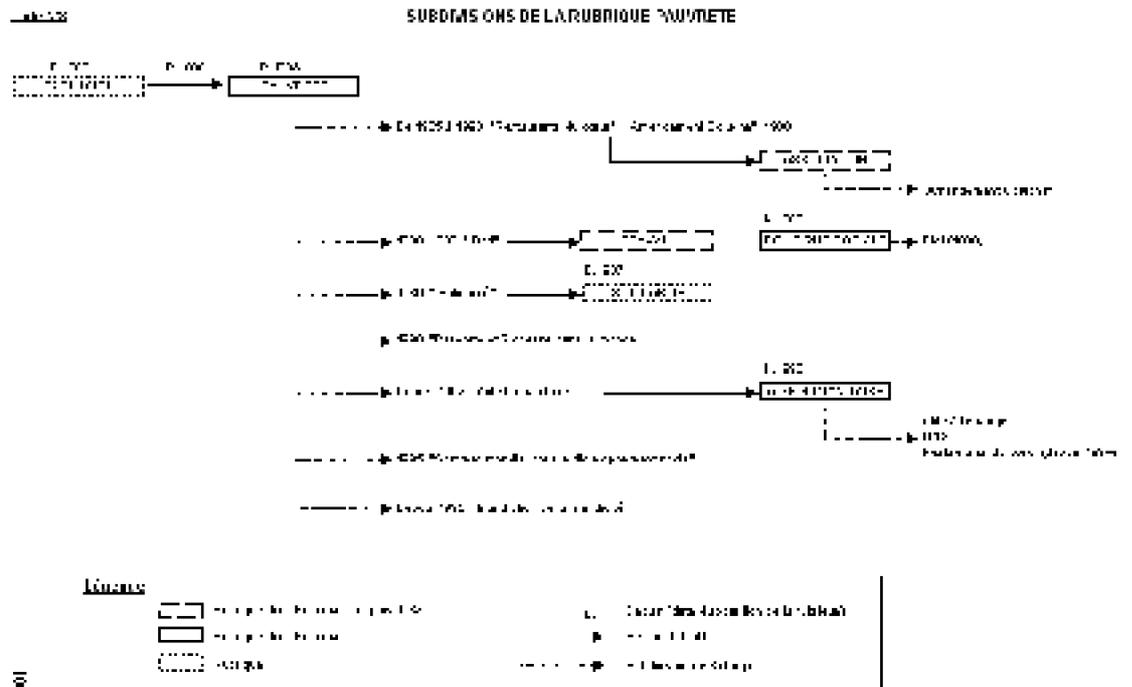
Depuis 1995, un renversement s'est opéré. Si les nombreuses subdivisions de "*pauvreté*" ont pour la plupart disparu, on note que certaines rubriques telles que "*chômage*" et "*politique sociale*" viennent maintenant pointer sur pauvreté. Ainsi, cette rubrique n'énonce plus un discours incomplet nécessitant de puiser son sens ailleurs. Bien au contraire, c'est elle qui va informer les autres rubriques et développer les informations qu'elles délivrent. Dès lors, le lecteur recherchant des articles parus sur le chômage se verra, à partir de 1995, dans l'obligation de passer par la rubrique pauvreté pour accéder aux informations qu'il désire.

L'étude de la surface discursive (voir tableau n°2 et graphique n°1 en fin de paragraphe) indique un accroissement important du nombre d'articles parus en 1995 dans le journal. la surface des discours est cinq fois plus importante en 1995 qu'en 1994. Depuis 1996, on assiste à une diminution des discours, toutefois les chiffres montrent que les années 1996 et 1997 dépassent les surfaces des années antérieures à 1995. Cette année semble charnière à plus d'un titre: le terme d'exclusion s'officialise dans le vocabulaire du journal et l'exclusion devient un mot clef permettant l'entrée dans les Index, la subdivision "*interdiction de la mendicité*" apparaît et complète la rubrique "*pauvreté*" qui devient, par le jeu des renvois, une rubrique située en position de carrefour, enfin, comme on vient de le noter, une augmentation des discours est nettement visible.

Si l'année 1995 est celle de la médiatisation des arrêtés anti-mendicité et des réquisitions opérées par l'association D.A.L., elle correspond aussi à la campagne électorale des élections présidentielles organisée, comme nous l'avons déjà souligné, autour du thème de *la fracture sociale*. Ces divers éléments confirment, si besoin était, l'importance de l'exclusion dans le champ politique et son retentissement dans la sphère médiatique.

A. Carte N°3: Subdivisions de la rubrique pauvreté

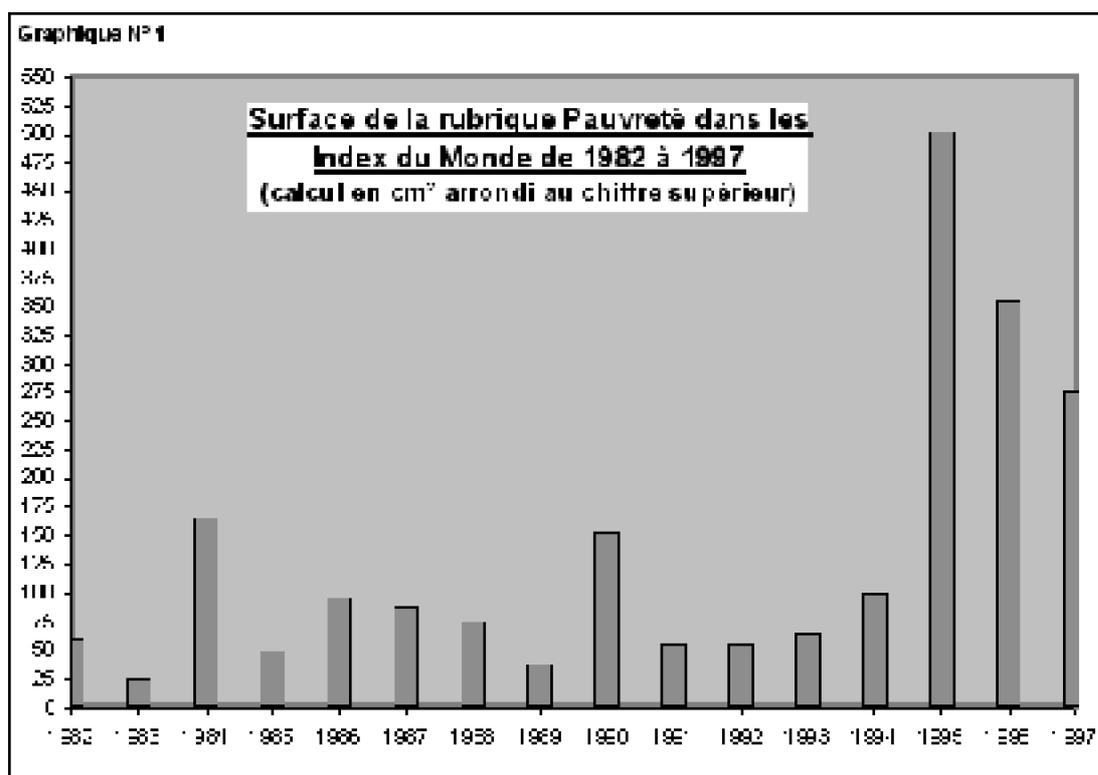
DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES



B. Carte N°4: Renvois de la rubrique pauvreté

Surface de la rubrique Pauvreté dans les Index du Monde de 1982 à 1997
(calcul en cm² arrondi au chiffre supérieur)

Année	Pauvreté
1982	60,00
1983	25,00
1984	165,00
1985	60,00
1986	95,00
1987	87,00
1988	75,00
1989	57,50
1990	150,00
1991	60,00
1992	65,00
1993	65,00
1994	65,00
1995	500,00
1996	365,00
1997	270,00



3. Désignations de l'exclu

Nous avons recensé les désignations de l'individu "exclu" dans les résumés des articles.

Nous avons ôté de notre corpus les subdivisions se rapportant à la *"pauvreté et à la richesse dans le monde"* et au *"sommet mondial pour le développement social"*. Nous avons aussi soustrait les acteurs politiques ou associatifs (Ministres divers, médecins, abbé Pierre...) pour nous concentrer exclusivement sur les personnages de l'exclu. Le but est de dégager les désignations, d'étudier leur distribution dans le temps et d'en mesurer leur évolution. Les résultats sont consignés, pour plus de clarté, dans un tableau (voir tableau n°3 en fin de paragraphe).

Quatre-vingt-deux désignations ont été repérées dans le discours sur la pauvreté. Dans cette masse indistincte, plusieurs catégories se dessinent.

Tout d'abord celle des désignations qui apparaissent dès 1982 et qui perdurent jusqu'à nos jours: *"démunis, les plus démunis, pauvres"*, la catégorie la plus fréquente étant celle de *pauvre* avec trente-trois citations. Cette catégorie représente le noyau "dur" des discours sur la pauvreté et sur l'exclusion avec des désignations mettant en scène une image traditionnelle de la personne en état de dénuement. On retrouve ici ce que nous avons déjà relevé au sujet du lien entre pauvreté et exclusion, la pauvreté étant l'élément de base alimentant le contenu des discours et leurs modalités d'énonciation.

Une deuxième catégorie comprend des désignations moins récurrentes mais présentant néanmoins une certaine constance: *"chômeurs, mères ou femmes seules avec enfants, personnes"* et surtout, depuis 1987, *"sans-abri"* qui est la désignation la plus fréquente de ce groupe avec vingt citations.

Une troisième catégorie est celle des désignations citées de manière sporadique sans stabilité temporelle notable et abandonnées à l'heure actuelle: la majorité des syntagmes composés de *"familles", "personnes", et "gens"*. Viennent ensuite: *"hommes à la rue, indigents, jeunes clochards, jeunes du quart monde, nécessiteux, nouveaux pauvres, vrais pauvres, quart monde, sinistrés, déshérités, "les exclus"* (cités entre guillemets), *malheureux"*.

La dernière catégorie concerne des désignations apparues récemment dans le vocabulaire du journal: *"exclus, inclus, les exclus, familles monoparentales ou en difficultés, indésirables, immigrés, jeunes (en détresse, diplômés, en difficulté, pauvres et français, vagabonds), les 18-25 ans, mal-logés, ménages, mendiants, "sans", S.D.F., sans droits, sans emploi, sans papiers, vagabonds, victimes (de la crise), zonards"*. On retrouve, ici, la position charnière de l'année 1995, un certain nombre de ces désignations, en effet, sont apparues à cette date précise. Avant de nous pencher sur ces dernières, nous allons nous attarder sur les modalités d'énonciation de *"l'exclu"* et du *"S.D.F."*.

Le terme *"exclu"* se décline en sept modalités: *exclus, inclus, "les exclus", les exclus, des exclus, "exclus de" exclus de, personnes "exclues", personnes exclues*. Nous avons distingué, tout d'abord, l'utilisation ou non des guillemets. Les guillemets sont une manière de prendre une distance vis-à-vis du terme employé. Fonctionnant sur le mode du discours "rapporté"²⁸⁴, ils indiquent une coupure entre la langue du journal et celle à laquelle ce mot appartient. Ainsi, la presse se fait l'écho d'un mot communément usité,

²⁸⁴ M. Mouillaud, "Les stratégies de la citation", in M. Mouillaud, J.F. Tétu, op. cit.

sans pour autant en cautionner l'emploi, allant même jusqu'à insister sur la nouveauté ou la marginalité de celui-ci. Peu à peu les termes seront officialisés par le journal qui va les utiliser et donc les incorporer dans son propre vocabulaire. Ainsi, de l'expression "*personnes exclues*" présente en 1984, on passe en 1993 à *personnes exclues*. "*Les exclus*", que l'on trouve une fois en 1984, deviennent *les exclus* sept fois cités en 1995 et quatre fois en 1996. L'expression "*exclus de*", que l'on relève deux fois, en 1987 abandonne les guillemets et se perpétue jusqu'en 1994. On note, ici, une évolution des modalités d'énonciation corrélée à la variable temporelle: plus on avance dans le temps, moins les guillemets se font présents et plus les désignations usuelles pénètrent le discours du journal et acquièrent leur légitimité d'emploi.

Le deuxième élément notable est le peu de succès de l'exclusion au mode du participe passé: "*les personnes exclues*" (avec ou sans guillemets) ne sont citées que deux fois contrairement à l'expression générique "*les exclus*" ou "*des exclus*" que l'on relève dix-neuf fois. L'emploi spécifique "*exclu de*" n'apparaît, lui, que six fois.

L'utilisation de l'article "*les*" dans "*les exclus*" renvoie à une lecture générique de l'expression en même temps qu'à une catégorie comptable ou une sous-classe. Selon G. Kleiber, cette "lecture générique ne dénote que virtuellement et ne met pas en scène une existence spécifique que l'on pourrait identifier à l'aide d'un nom propre, par exemple"²⁸⁵. Une phrase générique est une phrase que l'on prononce sans prendre en compte le contexte de l'énonciation, elle est, en quelque sorte, toujours vraie car non soumise à des points de vue particuliers.

Il n'en va pas de même, en revanche, des syntagmes nominaux comportant l'article indéfini "*des*" ("*des exclus*") qui renvoient à certaines occurrences de la catégorie "exclus". Ces phrases spécifiques sont vraies selon le point de vue du locuteur ou son espace de référence, ainsi elles n'ont pas la même valeur que les phrases génériques.

Le journal utilise plus souvent le mode générique ("*les exclus*" cités treize fois) que le mode spécifique, nous avons donc affaire à un discours global sur l'exclusion qui va s'élargir à tous les individus répertoriés sous cette désignation. C'est d'ailleurs, en 1995, que l'expression subit cette inflation dans son emploi. L'année 1995 voit aussi la consécration du sigle "S.D.F." cité six fois par le journal en l'espace de trois ans se substituant à l'expression pleine "*sans domicile fixe*" que l'on trouve en 1993. Ainsi, c'est sous la forme usuelle des initiales que le terme accroît sa fréquence d'emploi. Auparavant, en 1987 et 1991, on pouvait lire les locutions suivantes: "*gens sans-abri*", gens "*sans domicile fixe*", "*hommes à la rue*". On notera, à cet égard, que nous n'avons pas relevé l'expression de femmes à la rue, ces dernières étant mises en scène uniquement dans leur rôle maternel: "*femmes seules avec enfants*" ou "*mères isolées*" et dans un état de pauvreté qui n'engendre pas nécessairement une absence de logement. On peut supposer que la présence d'enfants autorise une prise en charge ou un hébergement en foyer plus durable. Toutefois, rien n'est dit sur les femmes sans domicile, isolées et sans enfants. La rue, dans le discours du journal, est soit un espace essentiellement masculin soit un lieu qui annihile les différences de sexes dans l'expression S.D.F. Concernant le syntagme "*sans-abri*", celui-ci conserve une certaine

²⁸⁵ G. Kleiber, *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*, Droz éd., 1990, p. 28.

pérennité d'emploi depuis 1987 avec un pic de fréquence d'utilisation en 1995. Sans doute, le point le plus notable réside dans l'apparition de l'expression "*sans droits*", en 1995, que le journal utilisera deux ans plus tard sans guillemets, consacrant ainsi l'expression. Les syntagmes construits à partir du terme "*sans*" seront d'ailleurs fréquemment utilisés à partir de 1996: "*sans papiers*", "*sans logis*", "*sans emploi*" pour aboutir, en 1996, à la désignation générique "*sans*". L'identité du sujet est ainsi construite sur un manque évoquant l'absence d'un élément fondamental et c'est dans cette absence signifiante et par elle que celui-ci se voit désigné. L'individu, peu à peu, n'est plus associé à un manque (emploi, papier, domicile), il est lui-même ce manque incarnant une béance que les mots stéréotypés ou plutôt les bribes de mots (et même parfois les initiales) ne peuvent combler.

Certains termes tels que "*vagabonds, mendiants, zonards, jeunes vagabonds, indésirables, marginaux, immigrés, victimes et jeunes*" feront leur apparition en 1995 ou, pour certains, seront réactualisés après une longue période de sommeil. Ces expressions, parfois péjoratives, semblent être en lien avec les arrêtés anti-mendicité et réactualisent l'autre facette de la pauvreté, à savoir la déviance. A cet égard, on peut noter une augmentation sensible des désignations ayant trait à la jeunesse. Dès 1995, en effet, on voit apparaître les mentions suivantes: "*jeunes défavorisés, jeunes en difficultés, jeunes vagabonds*" et la désignation "*jeunes*" est citée cinq fois la même année. Les années suivantes mentionnent les expressions "*jeunes en détresse, jeunes diplômés, jeunes français pauvres et 18-25 ans*" (qui se réfère à une population trop jeune pour toucher le R.M.I.). On dénombre, en tout, dix-neuf syntagmes comprenant le terme de jeunes. Plusieurs pistes de réflexion peuvent être ici évoquées: la première pointerait cette catégorie spécifique qu'est la jeunesse dans le domaine de l'exclusion, notamment par la thématique du chômage des jeunes et des difficultés d'insertion professionnelle en opérant un basculement dans les discours: l'exclusion touche des "*jeunes diplômés*" et des "*jeunes français pauvres*". Ainsi, le journal s'éloigne d'un discours cloisonnant l'exclusion à une population spécifique connaissant des problèmes d'intégration et crée une catégorie plus ou moins floue (hormis les 16-25 ans), cataloguée comme victime potentielle.

La deuxième piste concerne l'année 1995 et les liens entre les désignations et la promulgation des arrêtés anti-mendicité. Si l'on additionne tous les termes se rapportant à la jeunesse, nous arrivons, pour l'année 1995, à un total de huit désignations. Sur la même année, "*sans-abri*" est cité cinq fois, "*S.D.F.*" une fois, "*mendiants*" quatre fois, "*les exclus*" sept fois et enfin "*pauvres*", qui est une des désignations les plus utilisées par le quotidien, cinq fois. Ces totaux semblent indiquer un lien étroit entre la jeunesse et l'interdiction de la mendicité. Il est d'ailleurs à noter que les premières villes à avoir pris ces arrêtés sont des villes festivières accueillant de nombreux jeunes. Ainsi, la mendicité (et son interdiction) serait une thématique concernant moins les sans-abri ou les S.D.F. qu'une population de jeunes en errance ("*jeunes vagabonds*", "*zonards*"). Cette désignation du "*zonard*" alimente d'ailleurs autant le langage médiatique que celui des experts (Rapport de F. Chobeaux²⁸⁶) et même celui du *Dictionnaire des synonymes*. Si nous avons déjà évoqué la posture du discours "savant" empruntant au sens commun la

²⁸⁶ F. Chobeaux, op. cit.

notion d'exclusion, force est d'admettre que cet emprunt s'étend jusqu'aux dénominations des sous-types tels que "zonards" mais aussi "S.D.F" et "sans-abri". Ces mots qui reviennent sans cesse dans les discours de toute nature, et notamment dans le discours scientifique, n'ont rien de conceptuel et surtout ne correspondent pas à des objets ou des faits réellement définis. Les "zonards", en effet, se transforment en "routards" dans le rapport du C.R.E.A.I.²⁸⁷ et cette imprécision dans l'emploi des termes contribue à brouiller davantage l'image de ceux dont on parle. Toutefois, ces différentes dénominations ont un point commun qui est celui de désigner clairement l'individu comme déviant et donc de l'expulser de la sphère des "victimes de la crise".

A. Tableau N°3: Désignations de la rubrique pauvreté

Tableau N°3 : Désignations de la rubrique Pauvreté dans les Index du Monde de 1992 à 1997

Année	Indice															
1992																
1993																
1994																
1995																
1996																
1997																
1998																
1999																
2000																
2001																
2002																
2003																
2004																

²⁸⁷ Propositions pour le logement des personnes défavorisées, Rapport au Premier Ministre, op. cit.

DEUXIEME PARTIE PROBLEMATISATION DE LA NOTION D'EXCLUSION

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
1885																
1886	1															
1887																
1888																
1889	1															
1890																
1891																
1892																
1893																
1894																
1895																
1896																
1897																
1898																
1899																
1900																

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
1885																
1886	1															
1887																
1888																
1889																
1890																
1891																
1892																
1893																
1894																
1895																
1896																
1897																
1898																
1899																
1900																

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
1885																
1886																
1887																
1888																
1889																
1890																
1891																
1892																
1893																
1894																
1895																
1896																
1897																
1898																
1899																
1900																

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
1885																
1886																
1887																
1888																
1889																
1890																
1891																
1892																
1893																
1894																
1895																
1896																
1897																
1898																
1899																
1900																

SECTION III. Conclusion

Nous avons tenté, tout au long de cette seconde partie, de déconstruire l'exclusion afin d'en repérer les soubassements et les modalités de son institution comme problème social. Les rapports officiels et scientifiques ont transformé la notion en catégorie administrative autorisant la gestion des populations. Le lexique, lui même, a fixé l'usage du terme et a historisé l'exclusion en tant que manière particulière de lire le social.

La structuration interne de l'exclusion s'est construite sur un pontage entre deux sous-catégories autrefois distinctes, la pauvreté et le chômage. Le lexique mais aussi le discours médiatique, écho de la doxa, font de la pauvreté le noyau dur autour duquel s'élaborent les représentations sociales véhiculées sur l'exclu et plus spécifiquement sur le S.D.F.

Cette inscription enracine l'exclusion dans un terreau familier nous fournissant les cadres de nos catégorisations du monde. Cet héritage se retrouve dans la notion d'exclusion puisque cette dernière se décompose en "grande exclusion", liée directement au thème de la pauvreté, et en "précarité", sous-catégorie créée à partir du chômage, alimentant une distinction des populations et donc une formulation en termes de degrés d'exclusion. C'est dans le sillage de l'apparition de certaines désignations, telle la "nouvelle pauvreté" par exemple, que l'exclusion a pu être formulée. Dès lors, l'interrogation mais aussi les inquiétudes que la notion traduit quant à la déliaison qui menace notre société sont d'abord motivées par le fait que cette déliaison touche des populations jusque là intégrées et adhérant aux valeurs qui fondent l'ordre social.

Il n'en va de même pour le S.D.F. situé aux confins de la grande exclusion. Véhiculant des représentations se rattachant au noyau dur de la grande pauvreté, ce dernier en supporte l'héritage et dérive vers le territoire d'une marginalité choisie et d'une inadaptation sociale chronique.

La mise à jour des constellations et des rapports associatifs établissant la topographie du champ sémantique de l'exclusion révèle, à ce propos, des connotations nettement péjoratives. Associé au nomade dans son absence de fixité, le S.D.F. est clairement distingué du sans-abri mis en scène comme une victime ayant tout perdu. Cette thématique de l'errance se retrouve, de manière plus feutrée il est vrai, dans les typologies savantes du S.D.F. organisées autour des modalités de l'occupation de l'espace. Ainsi la question S.D.F. met en perspective un débat moins centré sur la crise économique et donc sur la valeur du travail que relatif à la transgression de la norme de domiciliation et donc de la fixité territoriale.

Cette dimension se retrouve dans le discours médiatique qui relie les arrêtés anti-mendicité à une déviance juvénile empruntant aux thèmes du "voyage", de la "route", bref à une certaine évasion des modes de vie traditionnels.

Toujours dans ce type de discours, nous avons pu noter que l'exclusion, par le jeu des renvois, était devenue une référence obligée pour le lecteur. Cette notion est donc devenue une rubrique moteur qui complète d'autres énoncés. Ainsi, tout comme dans le discours savant, la notion a pris la forme d'un "nouveau paradigme" gouvernant nos

productions discursives.

Catégorie administrative du discours scientifique, rubrique répertoriée dans le vocabulaire médiatique, notion instituée du lexique, l'exclusion, et la compréhension du monde qu'elle impose, sont ainsi légitimées par une pluralité d'énonciateurs s'alimentant les uns aux autres.

Le langage usuel répertorie l'exclusion dans les thématiques de l'ordre et de la mesure et le discours produit s'énonce dans le champ des normes. La figure du S.D.F., située au point extrême de l'exclusion, nous laisse entrevoir, derrière l'image première du malheureux, un tout autre visage, celui d'un homme en errance, solitaire et déviant incarnant un contre-modèle social.

Il nous faut maintenant, afin d'aborder le niveau d'une matrice associant errance et déviance, prolonger cette recherche en rétrécissant la focale de notre investigation et en élargissant le cadre temporel de notre étude. Pour cela, nous effectuerons une mise en perspective historique en repérant, dans les discours et les pratiques, les traces portées par notre mémoire sociale et actualisées dans nos représentations en tentant d'articuler ces dernières aux matrices culturelles qui les sous-tendent.

TROISIEME Partie Mise en perspective historique de la question S.D.F.

Trois chapitres constituent cette partie. Nous étudierons, tout d'abord, la distinction opérée entre les pauvres en prenant comme fil conducteur les valeurs de l'utilité sociale et de l'inscription territoriale. L'analyse socio-historique des discours et des pratiques nous autorisera à formuler l'errance comme un modèle organisant la distinction entre les différentes catégories de pauvres. Nous prolongerons cette analyse en nous penchant sur les conditions d'émergence de la "question sociale" et nous insisterons, notamment à travers le R.M.I. et les débats que cette mesure a alimentés, sur la pérennité d'un halo de représentations mêlant les figures du vagabond et du S.D.F.

A la lueur des théories de la déviance et plus particulièrement du courant interactionniste, nous analyserons, dans un deuxième chapitre, trois procédés de contrôle social de l'errance qui sont le discours juridique, le discours médical et la stigmatisation. Nous lirons les textes du Code pénal sanctionnant la mendicité et le vagabondage jusqu'en 1994 et nous appuierons nos propos sur un corpus de dix-neuf arrêtés anti-mendicité. Le cadre juridique apposé sur l'errance se structure autour de la conception de l'état dangereux alimenté par le sentiment d'insécurité qu'inspirent le vagabond et le S.D.F. Nous tenterons d'articuler ces procédures aux discours répressifs étudiés au premier chapitre. Prolongeant cette analyse du contrôle social, nous nous pencherons sur la nosographie psychiatrique enchâssant l'errance et la traduction de cette dernière en une essence inscrite dans le corps et l'esprit désordonnés de l'individu.

Enfin, en nous appuyant sur les théories de la stigmatisation sociale, nous mettrons en évidence les procédés de mise à distance et d'amplification de la différence, notamment à travers la déshumanisation dont le vagabond fut la victime, en étudiant les portraits du "déchet social", du "monstre", du "primitif" et du "juif errant". Nous mettrons à jour, ainsi, une matrice culturelle articulant absence d'inscription territoriale et déviance sociale.

Après avoir relevé la pérennité de ce halo de représentations formulé sur l'errant, nous tenterons, dans le troisième chapitre, d'éclairer, à la lueur d'une histoire *princeps*, la compréhension d'invariants à la base de nos matrices culturelles ordonnant en catégories cristallisées le monde qui nous entoure. Pour cela, nous lirons le mythe d'Abel et Caïn et nous en étudierons, dans une perspective psychosociale, ses dérivations. Nous retrouverons certains éléments nous enjoignant à voir dans l'homme sans domicile, le fils de Caïn.

Chapitre I. Distinguer entre les pauvres

M. Mollat définit le pauvre comme "celui qui de façon permanente ou temporaire se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation, caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale."²⁸⁸ Une telle définition inclut "tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les asociaux, tous les marginaux."²⁸⁹ " Si le mendiant qualifiait l'individu condamné à demander secours, le pauvre désignait l'indigent mais aussi celui qui, au moindre accident de la vie, pouvait tomber dans la misère. Les *pauperes* s'opposaient alors aux *potentes* et s'aliénaient, afin de survivre, à leur protection. Néanmoins, de ce vaste ensemble des pauvres, des classifications ont émergé distinguant les populations, orientant les pratiques et cela à toutes les époques. Les débats sur la pauvreté et sur la place des pauvres s'instaurent avec l'idée de société et débutent bien avant la période médiévale. Ces débats se font l'écho de la place de chaque homme au sein du groupe social et témoignent d'une réflexion sur les valeurs morales qui fondent l'unicité d'une société.

SECTION I. "Bons" et "mauvais" pauvres

Pour les penseurs Grecs, l'élévation de l'âme, par la pratique des jeux de l'esprit, est une des conditions à l'exercice de la citoyenneté. Faute de temps et de moyens, cette recherche spirituelle est interdite au pauvre qui est condamné à travailler de ses mains afin de subvenir à ses besoins. Le travail est porteur de représentations ambiguës. S'il empêche celui qui s'y consacre à toute forme de pensée, il prend aussi les traits d'un facteur stabilisant le pauvre jugé par Platon comme un être rempli de haine, complotant et

²⁸⁸ M. Mollat, op. cit., p. 14.

²⁸⁹ Idem

respirant la révolution²⁹⁰. Le labeur, pour peu qu'il soit agricole, en lien avec la terre, la nature et donc la vertu, est gage d'ordre social. La mendicité, quant à elle, est fortement réprouvée et les mendiants sont assimilés à du bétail que la cité doit exclure de ses murs²⁹¹. Si le pauvre, condamné à l'infériorité de son statut, ne peut exercer son droit de citoyen, le mendiant est réduit à l'animalité et cette disqualification prend corps dans l'organisation même de la société antique qui fonctionne sur le modèle de l'esclavage. L'errance, courante à cette époque, était alimentée par quantité d'esclaves fuyant leur condition d'hommes asservis mais aussi par des artisans modestes réduits à la misère. A ces populations s'ajoutèrent, peu à peu, des groupes appartenant aux armées barbares dissoutes par les conquêtes romaines mais aussi les survivants des famines ou des villages rasés fuyant vers les villes. L'institution de la propriété privée eut aussi pour effet de chasser des groupes entiers des terres que ces derniers cultivaient.

L'époque romaine formula une représentation péjorative des mendiants et des vagabonds et voyait en eux "des filous livrés à l'ivrognerie et aux vices, y faisant passer le plus clair de l'argent des quêtes."²⁹² A Rome, une loi de *mendicantibus validis* opère la distinction entre mendiants valides et invalides et définit les conduites à tenir envers ces populations²⁹³.

Si l'aube du christianisme allait préfigurer une autre vision de la pauvreté, l'immoralité du pauvre, et plus encore du vagabond, mais aussi le devenir du don et son utilité formeront un ensemble de questions pérennes, sans cesse débattues, orientant les mesures, alternant les réponses de l'assistance à la répression.

La Chrétienté médiévale s'appuiera sur la lecture de la Bible, plus particulièrement du Nouveau Testament, exaltant la pauvreté. Les Pères de l'Eglise placeront la charité au premier rang des vertus et verront dans le pauvre, le corps et le visage du Christ. L'image de Martin, cavalier romain, donnant aux alentours de 337 la moitié de son manteau à un mendiant qui n'est autre que le Christ, frappera les esprits et invitera les puissants au partage et à la charité. Cet idéal chrétien de l'amour de son prochain placera l'Eglise dans une position de médiatrice entre les riches et les pauvres. Sous son impulsion, les premières distributions d'aumônes ou de nourritures furent instaurées. Toutefois, les distinctions entre les pauvres ne sont pas pour autant abandonnées. Dans la partie orientale de la chrétienté, plus précisément à Constantinople, à partir de 382²⁹⁴, les mendiants invalides bénéficient d'une aide alimentaire alors que les mendiants valides sont chassés de la ville, livrés comme colons à leurs dénonciateurs ou rendus à leur maître s'ils étaient esclaves.

²⁹⁰ Platon, *La République*, Gallimard éd., 1966.

²⁹¹ Platon, "Les Lois" (L.XVI), in *Oeuvres complètes*, Les Belles Lettres éd., 1976.

²⁹² M. Cataluccio (préfacer), in B. Geremek, *Les fils de Caïn. Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne (XV^e-XVII^e siècles)*, Flammarion éd., (1991), 1997, p. 7.

²⁹³ J. Damon, op. cit.

²⁹⁴ M. Mollat, op. cit., p. 28.

La capacité au travail fondait la ligne de partage entre les pauvres et l'invalidité posait un problème moral à une société en marche: les malades, infirmes, vieillards, enfants en bas âge que recouvrait la catégorie devaient être assistés dans des établissements spécialisés. Les mendiants valides, en revanche, mettaient en cause l'obligation du travail pour le pauvre, et, par là même, la loi divine.

Si l'abolition de la propriété privée n'a jamais été débattue, les inégalités flagrantes entre riches et pauvres ont été soulignées. Ainsi, en 374, l'évêque Ambroise de Milan rappelle que "la terre a été établie pour tous, riches et pauvres et que la nature nous crée tous semblables."²⁹⁵ La redistribution des richesses par l'aumône est gage de justice car elle légitime la propriété du riche tout en obéissant à l'image du Christ révélée dans sa pauvreté. Il faut comprendre cette attitude par la complémentarité existant entre le pauvre et le riche. Symbolisant le Christ, l'indigent, le *pauper Christi*, si son dénuement n'est pas feint et s'il accepte son sort, fait office d'intercesseur entre Dieu et les hommes, le riche quant à lui, en pratiquant l'aumône, se lave de tous péchés. Cet ordre ainsi respecté donne à une société extrêmement hiérarchisée sa cohérence et octroie au pauvre "méritant" une place sociale spécifique tout en respectant la volonté divine: "Dieu aurait pu faire tous les hommes riches mais il voulut qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aient une occasion de racheter leurs péchés."²⁹⁶ Toutefois, le pauvre, humble et souffrant, n'existe que par cette instrumentalisation, dès lors une condition meilleure lui est interdite puisque son indigence est le gage du rachat des puissants (à titre d'exemple, les pauvres assistés par les Tables du Saint-Esprit ne touchent que deux ou trois kilos de pain par an...)

On comprend mieux ainsi la haine et la méfiance entourant le mendiant valide: jugé menteur et oisif, il n'était pas le maillon reliant Dieu et les hommes. Sa prière n'était pas perçue comme sincère et le don qui lui était fait ne rapportait rien à son bienfaiteur. Dès lors, l'importance de la distinction entre le "vrai" pauvre et le "faux" pauvre (ou le "bon" et le "mauvais" pauvre) prend toute sa mesure: respect de l'obligation de travailler due à l'infériorité de sa condition, respect du bienfaiteur qui ne doit pas être trompé sur la valeur morale du donataire.

L'aumône n'est pas seulement individuelle, le concile d'Orléans en 511 ordonne à l'Eglise de consacrer un quart de ses revenus au soins des pauvres. L'assistance, peu à peu, se développe et les matricules dont la présence est attestée avant 470²⁹⁷ nourrissent les pauvres dans un nombre fixé. La conception chrétienne de l'aumône sera d'ailleurs nettement visible à l'époque carolingienne. Les matricules, en effet, accueilleront douze pauvres symbolisant le collège apostolique et la fonction liturgique de la charité prendra le pas sur la fonction sociale de l'assistance. Les indigents, les malades, les moines ayant fait vœu de pauvreté mais aussi les pèlerins trouveront alors refuge dans les hospices accueillant les déshérités et les "pauvres passants".

²⁹⁵ J. Cubéro, op. cit., p. 16.

²⁹⁶ Formule rencontrée dans la vie de Saint Eloi, citation de M. Mollat, op. cit., p. 61.

²⁹⁷ D'après J. Cubéro, op. cit.

Mais la distinction entre les pauvres est toujours de mise et s'articulera cette fois sur l'errance. Si les malades et les vrais nécessiteux sont accueillis, les vagabonds, faux pèlerins ou encore les moines itinérants appelés aussi *gyrovagi*²⁹⁸ étaient jugés indésirables par les règles monastiques et renvoyés des fondations au bout d'une nuit.

Rejeter les errants en les condamnant aux déplacements était chose courante et les routes furent bientôt encombrées de cohortes de mendiants se déplaçant de ville en ville au gré des distributions, mais aussi de paysans chassés par les disettes ou les catastrophes naturelles, de pèlerins, de professionnels itinérants, de travailleurs saisonniers en quête d'ouvrage. Le concile de Tours préconisa en 567²⁹⁹ des distributions de nourriture suffisantes afin de fixer les mendiants et de vider les routes.

Ainsi, très tôt, les distinctions entre les pauvres s'articulent sur deux axes. Le premier se réfère au travail en séparant les mendiants invalides incapables de s'assumer des mendiants valides irrespectueux de la condition sociale qui est la leur les obligeant à une activité laborieuse. La catégorie du pauvre "honteux", au statut honorable mais tombé dans la pauvreté par accident (dettes, pertes des biens...) et n'osant mendier est située du côté du "vrai" ou du "bon" pauvre "méritant" et bénéficie, à son domicile, d'aides diverses. Cette dichotomie entre les pauvres s'enracine dans la valeur morale du personnage et le respect de sa condition. Elle pose aussi, en filigrane, la question du manquement d'emploi. En effet, nombre de paysans, chassés des campagnes par la misère se rendaient en ville et tentaient de survivre par de petits travaux mais connaissaient, tous comme les saisonniers, des périodes de chômage. L'ambiguïté des politiques d'assistance est déjà posée dans une brûlante complexité et l'image de l'individu valide oscille entre le travailleur recherchant l'ouvrage et l'oisif incorrigible.

Le deuxième axe s'établit sur la fixité territoriale. L'errance effraie bien qu'elle soit fréquente, la mobilité de la population est en effet très forte. En revanche, le désir de fixer cette population se fait entendre dans les textes répressifs. En 574, l'Edit de Chilpéric³⁰⁰ définit les malfaiteurs comme des gens méchants, sans fortune et sans domicile fixe, vivant dans les forêts. Le mode de vie instable et l'absence de rattachement à une communauté et à une famille suscitent la peur et la méfiance. La tradition de la poursuite des serfs ou des esclaves en fuite renforce la suspicion autour de l'errance et rend celle-ci inquiétante et dangereuse. On retrouve cette hostilité à l'époque carolingienne dans les capitulaires de Charlemagne enjoignant les individus ayant commis un délit à ne plus partir en pèlerinage mais à travailler en restant chez eux. L'attitude de l'Eglise est aussi révélatrice de la condamnation de l'errance. L'histoire des Ordres Mendiants est, à cet égard, exemplaire. Au XIII^{ème} siècle, les franciscains, choisissant la pauvreté et le vagabondage au gré des distributions d'aumônes afin de suivre la vie du Christ, seront assimilés à des hérétiques et claquemurés dans des couvents. Si cette image réformatrice du clergé ne pouvait être tolérée par une Eglise jalouse de ses pouvoirs et de

²⁹⁸ B. Geremek, "Le marginal", in J. le Goff et Coll., *L'homme médiéval*, Seuil éd., 1989, pp. 381-413.

²⁹⁹ M. Mollat, op. cit., p. 42.

³⁰⁰ B. Geremek, "Le marginal", op. cit., p. 386.

ses richesses, la question de l'errance incontrôlable et contestataire était en jeu. On retrouve d'ailleurs ce souci dans l'encadrement des pèlerinages qui s'imposera peu à peu avec le concours de la maréchaussée, structurant et organisant la *stabilitas in peregrinatione*. La condamnation des *Goliards* par l'Eglise est aussi prépondérante de cette mentalité collective liant errance et dangerosité. Ces clercs vagabonds, refusant de se fixer dans les structures ecclésiastiques, étaient exclus de la "famille du Christ" et rejoignaient celle, effrayante, du "Diable"³⁰¹.

L'obligation faite à l'homme de se fixer dans une appartenance territoriale mais aussi symbolique se lit dans le système féodal et dans la pratique de l'aveu rattachant le vassal à son seigneur. Le terme d'aveu sera d'ailleurs repris, au XIX^{ème} siècle, pour qualifier le vagabond dans le Code pénal. Accolée à la mention de *sans feu ni lieu*, l'expression décrit l'homme désaffilié, sans protection, hors de la communauté. Se placer sous l'autorité d'un puissant par la pratique du "maimbour" était chose courante pour le paysan libre. La sécurité matérielle était ainsi assurée en échange de services et d'obéissance. Ces pratiques de protection contribuaient à l'établissement et au maintien d'un ordre social fondé sur une organisation laissant apparaître un tissu d'obligations liant les hommes entre eux. La mobilité, si fréquente au Moyen-Age, n'entérinait pas automatiquement une rupture entre les hommes. De nombreux individus pratiquant des métiers ambulants mais aussi des étudiants cherchant un maître ou de jeunes compagnons en formation empruntaient les routes et la distinction d'avec le vagabond sans protection, dépourvu d'une place au sein d'une "société de fidèles ne formant qu'un corps"³⁰², n'était pas toujours aisée. La masse des impôts, les famines, les mauvaises récoltes mais aussi les épidémies entraînaient une quantité d'hommes à se placer sous une autorité mais ces catastrophes accrurent le nombre de mendiants parcourant les chemins en quête de pain.

Aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, la charité individuelle connut un plein épanouissement, de nombreuses fondations furent créées par des laïcs, accueillant les pèlerins sur la route alors très fréquentée de Saint-Jacques-de-Compostelle. La pauvreté, à condition qu'elle soit volontaire, s'ennoblit peu à peu d'une valeur spirituelle et deux catégories de pauvres sont instituées: "les pauvres avec Pierre" regroupant les membres du clergé adeptes d'une pauvreté choisie et les "pauvres avec Lazare" désignant les indigents assistés. Les distinctions partageront cette dernière catégorie en mendiants "honnêtes" ou "malhonnêtes". En 1190, Ugoccione de Pise souligne que secourir les pauvres valides, capables de travailler et de gagner leur vie, signifierait encourager le peuple à passer toutes ses journées dans l'oisiveté et les jeux de hasard³⁰³. L'éthos du travail obligatoire est déjà bien enraciné et se lit dans la thématique de l'oisiveté entraînant tous les vices (les jeux ici, l'ivrognerie pour la période romaine). Les pratiques, plus particulièrement, l'assistance, posent question et les débats révèlent la peur du "mauvais exemple" donné à un peuple vil toujours suspecté des pires désirs ou infamies

³⁰¹ J. le Goff, *La civilisation de l'occident médiéval*, Arthaud éd., 1964.

³⁰² *Idemp.* 319.

³⁰³ M. Cataluccio, in B. Geremek, *Les fils de Caïn*, op. cit.

et dessinent le profil type de l'individu méritant assistance. Cette distinction entre les pauvres sera d'ailleurs instituée dans les manuels des confesseurs vers la fin du XIII^{ème} siècle. Les "vrais pauvres", résignés, acceptant leur sort, domiciliés et connus des réseaux d'assistance seront opposés aux "faux" pauvres, valides, hors des liens sociaux et vagabondant sur les chemins.

SECTION II. Les premières mesures répressives

Les historiens voient dans l'ordonnance de Jean le Bon de 1351 la première mesure répressive prise à l'encontre des mendiants valides (ayant ou non métier) et des vagabonds. Cette condamnation assimile les "gens demeurant partout", les oisifs mendiants, les joueurs de dés et les chanteurs, aux truands³⁰⁴. La sentence est le bannissement de la ville et donc l'exclusion hors des murs de la communauté. En cas de récidive, quatre jours de prison au pain et à l'eau sont prévus. La deuxième récidive condamne les fautifs au pilori et la troisième à une marque au fer chaud apposée sur le front. Cette ordonnance royale enjoint les membres de l'Eglise à ne plus secourir les pauvres valides et oblige les prêtres à conseiller, dans leur sermon, une pratique de l'aumône en faveur "des contrefaits, aveugles, impotents ou autres misérables personnes", en aucun cas aux "gens sains de corps et de membres"³⁰⁵. Les Hôtels-Dieu, quant à eux, étaient déjà priés de n'accueillir les "pauvres passants" qu'une seule nuit. Ces mesures d'exclusion n'ont fait que bien souvent renforcer la misère et l'errance des populations sans ressources contraintes d'aller d'hôpital en hôpital et de ville en ville.

Cette ordonnance fait suite à une première mesure prise en 1350 tentant de fixer les salaires. L'épidémie de peste a fait des ravages parmi la population et la pénurie de main d'œuvre permet aux travailleurs de se louer aux plus offrants et de faire augmenter les salaires. RIVER l'homme à sa tâche, lui interdire le déplacement vers une autre embauche sont les gages de la stabilité des rémunérations allouées par les puissants. B. Geremek retrouve les traces de cette préoccupation en Angleterre en 1349³⁰⁶. L'appareil judiciaire mis en place devait alors punir les réfractaires au travail et les vagabonds mais aussi ceux qui demandaient ou payaient des salaires trop élevés. En France, jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle, ordonnances et mesures diverses vont tenter de lutter contre l'oisiveté et l'errance mais aussi contre la "grant chierté des ouvriers qui ne veulent faire besoigne se ils ne sont payez à leur volenté."³⁰⁷

La conception chrétienne de la charité s'est peu à peu éclipsée au profit d'une gestion laïque de l'assistance, visible notamment dans l'administration des hôpitaux. Au pauvre du Christ se substitue une image péjorative de la pauvreté perçue comme un fléau mais

³⁰⁴ Plusieurs auteurs citent cette ordonnance royale. Pour une lecture complète de celle-ci, se référer à B. Geremek, Truands et misérables dans l'Europe moderne, op. cit., p. 72 et suivantes.

³⁰⁵ Idemp. 73.

³⁰⁶ Ibid. p. 71.

³⁰⁷ Ordonnance royale de 1354.

aussi comme condition inhérente de l'activité laborieuse des journaliers ou des "petits métiers". L'errance, quant à elle, est vécue comme un danger social et la répression du vagabondage par le pouvoir royal se fera plus précise. Pendant que l'assistance aux "vrais" pauvres continue de se développer, le vagabondage devient peu à peu un délit sévèrement réprimé. Dans les sources judiciaires, l'indice d'un mode de vie criminel est souvent formulé par le mode de vie errant de l'accusé. Un exemple, cité par B. Geremek³⁰⁸, est à cet égard frappant. Il s'agit de Girart de Sanceurre, jugé en 1392 pour une affaire de vol de chariot et de filouterie sur le prix d'un cheval. Cet individu qualifié "d'homme oiseux, de vagabond et de sans état" est soumis, en tant que vagabond, à la question, et est condamné "à être pendu comme larron".

Le portait de l'individu dangereux commence déjà à poindre et épouse les marques du refus de travailler malgré un état valide ainsi que l'absence de domiciliation. Un article de l'ordonnance cabochienne dressée par les Etats Généraux de 1413 transformera le vagabond en criminel et imposera à son égard le terme de "caymans" qualifiant tous les mendiants valides, oisifs et errants, soit tous ceux qui ne veulent pas travailler³⁰⁹. Ce mode de vie jugé criminogène par les discours socio-juridiques associe pleinement errance et délinquance. L'assimilation de la "pipée", ces bandes d'escrocs, "demeurant partout" (sans domicile fixe), vivant de rapines et d'escroqueries, ou des "Coquillards", bandes de faux-monnayeurs, à l'errance fait du vagabond un délinquant potentiel. Ne pouvant invoquer aucune protection familiale ou communautaire, ne recevant pas l'aumône, le vagabond, issu des couches pauvres de la société, ne pouvait survivre souvent que grâce à quelques malversations et ce dernier, déjà condamné avant son délit, finissait, en général, ses jours sur l'échafaud.

Au cours du XIV^{ième} siècle apparaîtra un nouvel élément de lutte contre l'oisiveté, les travaux forcés, qui punira l'individu par là où il a fauté. Déjà, en 1367, l'obligation du travail pour le pauvre valide se concrétise dans une ordonnance royale obligeant les "gens oiseux à aller curer les fossés de la ville"³¹⁰. Toutefois, cette mesure ne fut pas appliquée avec rigueur et il faut attendre l'ordonnance de Charles VIII, en 1496, pour que celle-ci prenne tout son aspect répressif: "les vagabonds, ces pipeurs, ruffians et coquins de toute sorte seront envoyés au service de la flotte royale (*les galères*) qui a besoin de bras."³¹¹

Fixer l'errant dans l'obligation de travailler ou le bannir du territoire en l'envoyant voguer sur les galères recouvraient alors deux avantages. Le premier consistait à purger le pays des vagabonds et des désordres que ces hommes sans maîtres commettaient (ou étaient censés commettre dans la mentalité de l'époque), le second était de profiter d'une main d'œuvre gratuite et ces populations, ainsi déclassées, constituaient une armée de

³⁰⁸ B. Geremek, *Truands et misérables...*, op. cit., p. 33.

³⁰⁹ J. Cubéro, op. cit., p. 52.

³¹⁰ *Idemp.* 78.

³¹¹ B. Geremek, *Truands et misérables...*, op. cit., p. 87.

réserve pour le capitalisme en gestation.

Cette politique du travail obligatoire va se prolonger au XV^{ième} siècle par la création des ateliers publics, fruits de la nouvelle organisation de l'assistance. Mais ces mesures seront adaptées aux différents types de population auxquelles ces dernières s'appliquent. Si les mendiants valides recevaient quelques subsides en l'échange d'une activité laborieuse obligatoire, les vagabonds, en revanche, étaient traités tels des prisonniers. Enchaînés deux par deux, de jour comme de nuit, ne recevant aucun salaire de leur travail, "les vagabonds, gens oisifs et coupeurs de bourses" sont employés à des travaux salissants et jugés indignes tel le nettoyage des boues et immondices de la ville.

L'augmentation massive de la pauvreté au XV^{ième} siècle attestée par l'analyse des registres fiscaux laisse entrevoir une nouvelle réalité: le paupérisme. Les villes attirent quantité d'individus ou de familles sans ressources et le pouvoir n'aura de cesse alors de reformuler les politiques d'assistance. Trouver les deniers nécessaires à la prise en charge des mendiants invalides, créer de l'embauche afin de corriger les mendiants valides, chasser des villes et condamner à mort les vagabonds, interdire formellement toute forme de mendicité, tels étaient les termes du débat sur la question sociale. Les pauvres invalides, triés, répertoriés, stigmatisés par un signe de reconnaissance (souvent une croix jaune cousue sur les vêtements) bénéficiaient d'assistance dans la paroisse où ils résidaient. Quand aux mendiants valides et aux vagabonds, véritable lie de la société, le travail obligatoire, le bannissement ou bien encore l'exécution formaient l'essentiel des réponses sociales et la "police des pauvres", créée pour l'occasion, s'appliquait à faire respecter ces mesures.

SECTION III. Pratiques totalitaires

"Les vagabonds sont les gens oiseux, fainéants, gens sans aveu, gens abandonnés, gens sans domicile, sans métier et vacation et, comme les appelle l'ordonnance de la police de Paris, gens qui ne servent que de nombre, *sunt pondus inutile terrae [ils sont le poids inutile de la terre]*.³¹² Cette définition du vagabond, formulée en 1566, par un juriste lyonnais traduit un regard de plus en plus dur sur le vagabond.

Si la Chrétienté médiévale avait accordé une place au pauvre dans sa fonction d'intercesseur, le problème restait entier quant à la situation du pauvre valide. La Réforme protestante de l'assistance et l'accélération par François 1^{er} du mouvement de laïcisation des hôpitaux préfigurent une nouvelle forme de prise en charge des pauvres. En assumant la gestion des hôpitaux et autres lieux d'accueil, le pouvoir royal allait quadriller le pays et préparer la vaste opération du "grand renfermement".

La notion d'utilité sociale et la valeur du travail s'imposeront peu à peu sous l'impulsion des réformateurs en même temps qu'une représentation négative de l'indigence. Les références aux textes bibliques mettant en scène l'obligation du travail seront fréquentes. J. L. Vivès, humaniste Espagnol, rappelle la nécessité de respecter la parole du Seigneur: "Que chacun mange le pain acquis par sa sueur et son travail."³¹³

³¹² Formule citée par B. Geremek, *Truands et misérables...*, op. cit., p. 85.

Pour Calvin, Dieu a condamné l'oisiveté et la nonchalance. Le travail et l'utilité de chacun sont ainsi entendus comme une loi régulant et ordonnant la société. Mais le travail est aussi source de vertu et de bien-être. Lorsque J.L. Vivès plaidera pour la création d'ateliers publics, il soulignera que les pauvres, adonnés au travail, réfréneront les pensées et les occupations mauvaises qui leur naîtraient s'ils étaient inoccupés. Ce dernier prône une réforme de l'assistance et préconise la suppression de l'aumône et la création d'une caisse gérée par les municipalités. Le but est ici d'assister les invalides, de fournir du travail aux valides et de renvoyer les mendiants étrangers et donc les vagabonds dans leur commune de naissance. Les peines infligées aux mendiants et vagabonds réfractaires se résumaient, en règle générale, à la pendaison mais aussi au supplice de la roue que François 1^{er} édicta en 1534 contre les vagabonds. Ce dernier caractérisa la même année les vagabonds comme "oisifs, gens sans aveu qui n'ont aucun bien pour les entretenir et qui ne travaillent, ni ne labourent pour gagner leur vie."³¹⁴

Cette première catégorie juridique recouvrira trois manques qui formeront ultérieurement la qualification du délit de vagabondage dans le Code Pénal: l'absence d'une profession, l'absence de biens personnels permettant la survie, et enfin, l'absence de reconnaissance sociale et de garantie.

Les propositions de J.L. Vivès seront mises en pratique notamment à Lille avec la création d'une "Bourse des pauvres" centralisant les aumônes. Deux éléments sont ici notables. Tout d'abord la volonté d'éradiquer la charité individuelle au profit de la paroisse autorisant, dès lors, le contrôle de la nature du don octroyé (nourriture, vêtements...) tout en s'assurant du bon usage de ce dernier. Le deuxième effet est l'interdiction de la mendicité puisque, en théorie, les pauvres répertoriés sur des listes sont pris en charge par la commune ou la paroisse de leur résidence. Cette mesure aura ainsi pour conséquence une visibilité accrue des vagabonds ne pouvant être assistés et donc susceptibles de mesures répressives et de bannissement. Interdire la mendicité directe avait pour but de vider les villes de la multitude de vagabonds et de mendiants valides. L'ordonnance de Moulins de 1556 viendra compléter cette nouvelle logique de l'assistance en décrétant que les pauvres seront assistés dans leur commune de naissance ou d'habitation sans qu'ils puissent demander l'aumône ailleurs. Pour les réfractaires ayant contrevenu à cette obligation est appliquée la peine de mort.

Néanmoins, encore une fois, ces mesures n'empêchent pas une mendicité encore active dans les villes. L'instabilité économique, les disettes dans les campagnes mais aussi les guerres de religion entraînent une cohorte de malheureux toujours plus importante vers les cités.

Les débats sur l'oisiveté du pauvre et son inutilité sociale s'amplifieront sous l'influence des mercantilistes. Ces derniers souligneront les mauvaises mœurs des mendiants et leurs débordements: fainéantise, vie dissolue, fréquentation des prostituées et des voleurs, vie de couple sans mariage, enfants non baptisés... Fustigeant le luxe et l'oisiveté, B. de Laffemas insistera sur le rôle fondamental du travail: "il ôte à l'âme

³¹³ J.L. Vivès, *De subventione pauperum*, (1525), trad., *De l'assistance aux pauvres*, Valéro éd., 1943, p. 191.

³¹⁴ J. Cubéro, op cit., p. 92.

l'occasion de mal faire, fait trouver les choses bonnes et agréables. La justice, les lois ni la paix ne peuvent subsister sans le travail." ³¹⁵ . Dans une perspective réformiste, le travail est ici punition mais aussi correction morale de l'homme, ainsi l'auteur prescrit de contraindre les pauvres à travailler et de punir les fainéants.

Les premières tentatives de renfermement apparaissent à Paris en 1611, deux hôpitaux sont chargés d'accueillir pour l'un les hommes, pour l'autre les femmes et les enfants. La moralisation des pauvres par le travail et l'enfermement passe aussi par la séparation des sexes. Logés dans des conditions insalubres, nourris chichement, vêtus de bure, soumis à une discipline de fer et à la violence des gardiens qui avaient tous pouvoirs en matière de châtiments, les pauvres travaillent de cinq heures le matin (six heures en hiver) à dix neuf heures le soir (parfois plus). Les hommes sont affectés aux tâches rudes (battre le ciment, moudre le blé...), les femmes et les enfants (même très jeunes) fabriquent des boutons ou tricotent des chaussettes...

L'Edit de 1656, promulgué par Louis XIV, ordonna la création des hôpitaux généraux. Celui de 1662 généralisa à tout le royaume la pratique de l'enfermement afin de lutter contre la mendicité et le vagabondage. Dès lors, les archers du roi arrêteront quantité de mendiants car l'aspect financier n'est pas étranger à ce zèle, des sommes d'argent sont en effet attribuées selon le nombre de "prises". Toutefois, l'hôpital général n'est pas un lieu accueillant tous les indigents, les distinctions entre les pauvres se perpétuent et des traitements très différents sont réservés à chaque catégorie. Deux profils sont tracés: les pauvres valides et invalides placés, de force ou de leur plein gré, à l'hôpital général et les vagabonds ou pauvres étrangers à la commune sommés, par la mise en pratique de l'ordonnance de Moulins, de quitter les lieux et de retourner vers la paroisse qui les a vu naître. Cette différenciation de traitement est importante car elle définit l'hôpital général, non pas comme une prison (même si les conditions de vie y étaient particulièrement barbares et l'enfermement pratiqué de nature totalitaire), mais dans la tradition de l'assistance. A cet égard, le renvoi du pauvre de l'hôpital était prévu par le législateur comme une sanction si l'hébergé avait commis une faute trop importante. Le pauvre était alors emprisonné ou bien jeté sur les chemins et donc condamné à la mendicité et à l'errance ce qui faisait de lui un criminel. De lourdes peines étaient encourues par ces pauvres chassés de l'hôpital et repris ensuite en mendiant: le fouet, la prison et, en cas de récidive, les galères pour les hommes, le bannissement pour les femmes. Ces peines correspondaient aux châtiments réservés au vagabond.

Trois catégories sont ainsi instituées bénéficiant chacune de pratiques sociales spécifiques: l'assistance pour les invalides qui en échange travaillent autant que leur état le leur permet, la mise au travail des valides et l'exclusion des vagabonds. La déclaration de 1662 rappelle que l'hôpital général a été créé afin de "retirer et instruire les enfants délaissés, secourir les vieilles personnes, les infirmes et les invalides, et à dessein de pouvoir reconnaître les véritables pauvres pour les assister et les fainéants qui s'opiniâtrent à la mendicité pour les employer ou les châtier." ³¹⁶ Les vagabonds et les mendiants récidivistes ou "incorrigibles" quittent, quant à eux, la sphère de l'assistance et deviennent exclusivement affaire de police au même titre que les voleurs et criminels et

³¹⁵ in P. Sassier, op. cit., p. 111.

sont donc séparés des pauvres mendiants considérés encore comme membres du Christ à assister. Ainsi, les vagabonds ou les incorrigibles, jugés inutiles au monde, sont quasiment excommuniés des "fidèles". Etrangers à ce corps, ils sont exclus de la communauté des hommes et ne méritent ni assistance, ni procédure de "rééducation". Car c'est bien, entre autres, d'une volonté d'éducation ou de rééducation du pauvre dont témoigne le système d'enfermement. Plusieurs historiens observent, en effet, que le but économique était minime et que le temps consacré à l'enseignement religieux et à la prière était très long. Cette rééducation morale et vertueuse du pauvre par l'enfermement rejoint alors la figure première qu'il représentait, celle d'un intercesseur entre Dieu et les hommes. Les prières en faveur du roi, des prélats, des chefs de la justice, et du royaume tout entier occupent le temps du pauvre et son instrumentalisation instituée et contrôlée est ainsi poussée à l'extrême. A cet égard, le règlement de l'aumône générale de Lyon spécifie en 1628 que la prière doit tenir la première place dans l'occupation du pauvre et que le travail ne doit pas être excessif³¹⁷. Les pauvres sont alors "les remparts autour des villes, ils les défendent par leurs prières car ce sont des sentinelles toujours vivantes."

318

La territorialisation est portée à son extrême et l'architecture symbolique se dessine plus nettement: d'un côté, un centre urbain composé de travailleurs et de nantis, de l'autre, un lieu clos, l'hôpital général, renfermant les pauvres directement reliés à Dieu et censés protéger ce centre, enfin, hors de ces lieux ou à leur frontière, la cohorte des exclus et des bannis, rejetés de l'espace social.

Dans le même temps la construction juridique du vagabond s'affine: "Sont déclarés vagabonds et gens sans-aveu ceux qui n'ont aucune profession, ni métier, ni aucun bien pour subsister, qui ne peuvent faire certifier de leur bonne vie et mœurs par personnes de probité, connues, dignes de foi et de condition honnête."³¹⁹ L'absence d'utilité sociale est clairement formulée et permet d'éviter la condamnation d'ouvriers saisonniers ou de marchands ambulants parcourant les chemins comme ce fut souvent le cas. Surtout, cette définition insiste sur l'appartenance communautaire et sur l'importance des garanties que chaque honnête homme doit être à même de fournir. Etre sans garant équivalait à être un inconnu, un étranger et donc un exclu du corps social. Les expressions de "bonne vie" ou de "bonnes mœurs" insistent sur la conformation à un mode de vie réglé et ordonné selon sa condition. Enfin, être reconnu par une personne de "condition honnête" équivalait à appartenir à cette catégorie sociale.

Néanmoins cette harmonie des corps et des esprits ne sera que chimère: le manque de moyens financiers assurant le fonctionnement des hôpitaux, la révolte du peuple devant des chasse-gueux décidément trop zélés et arrêtant n'importe qui, mais aussi,

³¹⁶ Edit du roi (1661), cité par J. Depauw, "La législation royale concernant les pauvres", Revue d'histoire moderne et contemporaine, T. XXI, 1974, pp. 403-418.

³¹⁷ P. Sassier, op. cit., p. 119.

³¹⁸ A. Godeau, Discours sur l'établissement de l'hôpital général, 1657, in P. Sassier, op. cit., p. 120.

³¹⁹ Edit de la Police de Paris, 1666, in J. Depauw, op. cit.

selon J.P. Gutton³²⁰, la concurrence déloyale des hôpitaux propulsant dans la misère certains petits artisans, auront raison de l'enfermement des pauvres et l'hôpital général se muera peu à peu en prison. En revanche, les distinctions entre les pauvres et les différences de traitements qui en résultent ne sont pas pour autant abandonnées. La déclaration royale du 28 janvier 1687 ordonne que tous les vagabonds et sans domicile soient pris et condamnés à servir sur les galères à perpétuité, les femmes sont, quant à elles, fustigées et bannies. Les mendiants sont condamnés à la même peine en cas de troisième récidive à l'exercice de la mendicité. Ce contrôle de la mobilité des populations atteindra son paroxysme lors d'un édit royal de 1694 obligeant tout individu à travailler sur le lieu de son domicile sous peine d'être qualifié de vagabond. Cette législation répressive, comme le souligne J. Cubéro, montre la suspicion qui s'abat sur le petit peuple qui bouge. Ce peuple laborieux, toujours au bord de la misère, représente un danger pour le pouvoir royal qui craint les révoltes. La mobilité géographique est alors pleinement associée à une insoumission à l'ordre moral et social, un refus de se plier aux normes en vigueur que sont le travail, la reconnaissance sociale et l'appartenance à une communauté ou une confrérie.

Les textes juridiques, en construisant cette catégorie déviante du vagabond, quadrillent le fonctionnement d'une société, en posent les limites et les frontières et nous font lire, en creux, l'obsession par le pouvoir en place de la fixité qui autorise elle-même le contrôle des populations.

Si le vagabond ou le sans domicile représentait l'archétype de cette mobilité tant haïe, une autre figure, celle des bohémiens, allait condenser, dans ce XVII^{ème} siècle finissant, tous les dangers. Ces derniers, dont on retrouve la trace en France au début du XV^{ème} siècle, font l'objet sous le règne de Louis XIV, d'une répression sévère. Accusés de vols, de filouterie mais aussi d'impiété, les hommes sont condamnés aux galères à perpétuité, les femmes et les enfants sont emprisonnés et reçoivent, en guise de rééducation, un enseignement religieux obligatoire.

Toutefois si l'épisode de l'enfermement s'est traduit par un échec, d'autres mesures vont tenter, tout au long du XVIII^{ème} siècle d'éradiquer la mendicité et le vagabondage. Tout d'abord la définition du vagabond évolue: "vagabonds et gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni lieu pour subsister."³²¹ Elle est, cette fois-ci, axée sur l'appartenance territoriale et dénonce la mobilité corrélée à l'absence de domicile mais aussi à l'éloignement de la commune de naissance de l'individu puisque, depuis l'ordonnance de Moulins, la paroisse a en charge l'assistance des pauvres de la commune et devient, par là, le lieu de subsistance de la personne démunie. Pour les individus ainsi dénommés, la déportation en Louisiane et les galères formaient l'ensemble de l'arsenal répressif. La distinction entre les mendiants valides et invalides est conservée. Si l'invalides bénéficie de secours dus à son âge ou à ses infirmités, les mendiants valides sont utilisés par les hôpitaux au curage des fossés, ceux étrangers à la commune sont priés de rejoindre leur paroisse d'origine et d'aller y oeuvrer,

³²⁰ J. P. Gutton, op. cit.

³²¹ J. Cubéro, op. cit., p. 129.

enfin les vagabonds récalcitrants sont condamnés à être marqués au fer rouge de la lettre M et à cinq ans de galères. Quant aux mendiants étrangers officiant en bandes, ils sont assimilés aux brigands et condamnés aux galères à perpétuité. Cette peine se convertira à partir de 1749, date de la suppression des galères, en une condamnation à trois ans de bagne.

A partir de 1764, un nouvel appareil répressif verra le jour, le dépôt de mendicité. Les brigades de la maréchaussée, fraîchement créées, se déploieront dans les centres urbains mais aussi dans les campagnes afin d'arrêter les mendiants et les vagabonds. Les premiers, s'ils étaient domiciliés, étaient relâchés sur le champ, les vagabonds et les mendiants non domiciliés ou mendiant à plus d'une demi-lieu de leur domicile (et donc étrangers à la commune) étaient, quant à eux, retenus au dépôt pour une durée laissée à l'appréciation de l'intendant. En règle générale, la durée d'emprisonnement dépendait du nombre d'arrestations nouvelles et donc de places à libérer... Le but était ici de "recueillir les mendiants dont on ne retient que les mauvais sujets"³²², ces derniers se composant des mendiants étrangers à la commune et des vagabonds errant sur les routes. L'expression de "mauvais sujets" traduit ce clivage des populations assujetties au roi et décrit, de façon péjorative, des individus à corriger ou à isoler car considérés comme irrespectueux des normes et des règles de la vie sociale. Néanmoins les dépôts de mendicité, renfermant de 1764 à 1777 jusqu'à 106 839 personnes, font l'objet de critiques parfois virulentes. La première porte sur le mélange des populations: mendiants, vagabonds, aliénés, vieillards, prostituées, jeunes filles infortunées, enfants se retrouvent tous au dépôt et l'on craint le "mauvais exemple" ou "l'école du crime et du vice". Ce manque de discernement ou de discrimination entre les populations provient en partie du zèle des brigades de la maréchaussée alléchées par les primes allouées par la Province mais aussi par les particuliers, il n'était pas rare, en effet, de dénoncer ses ennemis à la brigade et de payer celle-ci pour une arrestation.

De façon moins anecdotique, c'est sans doute les premiers balbutiements du libéralisme économique qui vont imposer une nouvelle vision de la prise en charge des mendiants et des vagabonds. Sous l'impulsion de J. Turgot, Contrôleur général des finances, une tentative de réforme verra le jour et se soldera par une diminution du nombre des dépôts. L'idée qui est en germe est celle d'une responsabilité de l'Etat dans le traitement des causes et des conséquences de la pauvreté corrélée à une vision négative de la charité accusée de favoriser le vice et à une nouvelle conception du travail assimilé, non plus à une malédiction ou à une obligation méprisable, mais à une richesse sociale. Les institutions charitables mais aussi les pratiques d'enfermement sont ainsi accusées de favoriser la fainéantise tout en gaspillant les potentialités d'une main d'œuvre latente: "Faire vivre gratuitement un grand nombre d'hommes, c'est rendre la condition du fainéant préférable à celle de l'homme qui travaille, c'est par conséquent diminuer pour l'Etat la somme du travail et des productions de la terre (...)"³²³ La vision naissante d'une responsabilité de l'Etat dans le traitement de la pauvreté aura comme conséquence la libération des mendiants des dépôts de mendicité et leur renvoi dans leur commune

³²² Citation du Contrôleur général de Clugny, in J. Cubéro, op. cit., p. 143.

³²³ J. Turgot, Fondation, Encyclopédie, 1757, t. 8, cité par J. Cubéro, op. cit., p. 159.

d'origine afin que ces derniers s'y emploient. En revanche, les vagabonds récidivistes continueront d'être arrêtés et d'alimenter ces dépôts transformés en maison de force. Ces mesures révèlent une modification des représentations véhiculées à l'égard des plus pauvres et une reformulation du rôle de l'Etat. En gestation se lit l'ébauche du "contrat social" et la transformation, encore timide, du mendiant (valide ou invalide) en "victime", ne pouvant, faute d'emploi, subvenir à ses besoins. Toutefois, le projet libéral initié par Turgot avortera et il faudra attendre l'épisode révolutionnaire pour que le rôle de l'Etat soit à nouveau questionné. Entre-temps, la lutte contre la mendicité et le vagabondage redoublera. L'arsenal classique de la répression sera rétabli avec la réouverture en 1776 des dépôts de mendicité dont la création sera rendue obligatoire pour chaque département par le décret impérial de 1808.

La question de la mendicité et du vagabondage commence à alimenter la réflexion sociale. Objet de concours et d'élaboration de nombreux mémoires, elle soulève de multiples interrogations. La tradition chrétienne de l'aumône, l'humilité, les vertus du travail et de l'effort, le chômage subi, les accidents divers, mais aussi les vices, l'oisiveté et le crime fixent les cadres du débat et inscrivent le pauvre dans une sémiotique complexe attentive à séparer le mauvais du bon, à reconnaître le coupable de la victime (ou dans la victime). A cet égard, en 1777, l'abbé Malvaux, synthétisant les mémoires, prônera la clémence pour le mendiant réduit à quémander afin de survivre et la plus grande sévérité envers le mendiant "oisif ou errant, feignant, simulateur ou licencieux"³²⁴.

Le comportement, le mode de vie, et plus tard le "caractère", constituent, déjà, les premiers éléments permettant la distinction entre les pauvres, ils en deviendront, au siècle suivant, les signes intangibles.

SECTION IV. La formulation de la "question sociale"

1. Pauvreté et citoyenneté

Avec la Révolution française, le rôle de l'Etat mais aussi la question du citoyen, de ses droits et de ses devoirs sont débattus: "On a toujours pensé à faire la charité aux pauvres et jamais à faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société et ceux de la société sur lui."³²⁵ L'idée d'une assistance par la nation à l'homme démuné s'impose et c'est dans ce sillage qu'est créé en 1790 le Comité pour l'extinction de la mendicité. Ce comité, présidé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, en proclamant le droit à la subsistance déplace les pratiques de charité vers une politique d'assistance organisée par l'Etat. Dénombrer les pauvres, évaluer les réponses possibles, chiffrer les dépenses constituent les tâches de ce Comité et préfigurent une longue succession de commissions et de rapports formulant, jusqu'à nos jours, les cadres du discours officiel sur la question

³²⁴ Résumé des mémoires sur les moyens de détruire la mendicité en France, abbé de Malvaux, 1779, cité par J. Cubéro, op. cit., p. 166.

³²⁵ Procès-verbaux des séances du Comité de mendicité, in M.A. Barthe, "Pauvreté et Etat- Providence: l'approche du Comité de mendicité 1790-1791", *Revue française des affaires sociales*, n°3, 1991, pp. 167-186.

sociale.

Deux difficultés, d'une étonnante actualité, sont discutées. D'une part, fournir une aide aussi complète que possible aux individus qui en ont besoin ce qui nécessite de construire un système d'assistance puissant et fiable. D'autre part, faire en sorte de ne pas accroître le nombre d'individus à assister et de ne pas encourager l'oisiveté et la fainéantise. Dès lors, le Comité proclamera que le "travail est la seule assistance qu'un gouvernement sage peut donner à l'homme valide."³²⁶ "Il ne faudrait même pas accorder le nécessaire à ceux qui refusent de travailler"³²⁷ et un certain Lelong proposa de placer ceux qui refusent de travailler "dans un endroit où l'eau viendrait et où ils seraient obligés de pomper sans cesse pour ne pas être mouillés"³²⁸. L'activité laborieuse constitue ainsi le cœur du contrat social régulant le principe d'une réciprocité entre l'Etat et ses membres: "Si celui qui existe a le droit de dire à la société: "Fais-moi vivre", la société a également le droit de lui répondre: "Donne-moi ton travail."³²⁹.

Quatre principes seront établis afin d'éviter toute dérive pernicieuse: l'obligation du travail pour le pauvre valide, une aide financière mesurée "afin que l'homme secouru par la nation se trouve dans une situation moins bonne que s'il pût exister par ses propres ressources"³³⁰, une assistance à l'enfance plus que prudente afin de ne pas encourager les abandons d'enfants, enfin des mesures en faveur des personnes âgées qui ne doivent pas "favoriser l'imprévoyance et par conséquent la dissipation et la débauche des ouvriers pendant leur vie".³³¹

La typologie différenciant les bons des mauvais pauvres, déjà dressée sous l'Ancien Régime, sera instituée et deviendra la norme organisant le système d'assistance. La première catégorie va recouvrir la pauvreté laborieuse se composant de familles ou d'individus vulnérables, les chômeurs involontaires susceptibles de ne recourir aux secours que pour une période momentanée et enfin l'ensemble des infirmes, vieillards et enfants. A chacune de ces trois sous-catégories sont associées des mesures spécifiques. Tout d'abord se dessine l'idée d'une épargne afin de prévenir le chômage involontaire des travailleurs saisonniers ou journaliers mais aussi l'imprévoyance de la classe laborieuse dans son ensemble. La volonté d'une limitation des dépenses de la nation en créant un système dans lequel l'individu capitalise afin de subvenir lui-même à ses propres besoins transparait ici en même temps que la nécessité de contrôler le comportement des classes laborieuses toujours susceptibles de se muer en "classes dangereuses" au mode de vie désordonné. Toutefois, ces caisses d'épargne et de prévoyance ne verront le jour qu'en

³²⁶ Idem

³²⁷ Des extraits des débats de ce Comité sont cités par J.P. Gutton, op. cit.

³²⁸ Idem

³²⁹ Premier Rapport du Comité de mendicité, in S. Paugam, "La dialectique de l'assistance", Connexions, n° 62, 1993, pp. 11-34.

³³⁰ Idem

³³¹ M. A. Barthe, op. cit.

1818 et ne toucheront qu'une population de classes moyennes moins touchée par la précarité et plus aisée.

Aux chômeurs involontaires n'ayant pas assez d'épargne pour survivre, le Comité de mendicité impose le travail obligatoire dans des ateliers. Ces derniers, créés pour la circonstance, emploient les individus aux "travaux utiles": aménagement des voiries, défrichements... Sans concurrencer les employeurs privés, ils autorisent une mise au travail de tous les pauvres valides et permettent de s'assurer d'une réelle volonté de travailler et de s'insérer chez l'individu démuné. Dans le cas contraire, celui-ci est automatiquement catégorisé comme un mauvais pauvre et d'autres traitements lui sont alors réservés. La dernière sous-catégorie de pauvres à assister se compose des infirmes, des vieillards et des enfants. Les secours sont, dans ce cas, proportionnels à la dégradation des facultés du travail et sont soumises à l'expertise du procureur de la commune et du chirurgien du canton. Ce système préfigure le fonctionnement de certaines allocations telle l'Allocation d'adulte handicapé. Concernant l'organisation pratique de l'assistance, tout individu se voit attribué un domicile de secours défini comme le "lieu où l'homme nécessiteux a droit aux secours publics". Le lieu de ce domicile est le lieu même de la naissance de l'individu. Cette appartenance de nature, puisque de naissance, liant l'homme à un lieu indique qu'il ne peut exister d'individu sans lieu ou hors des lieux et des liens communautaires symbolisés par le village ou la ville. Mais ce lieu du domicile de secours peut être aussi celui du lieu de résidence si l'individu y occupe un emploi depuis au moins un an: "le droit de secours peut être placé dans le lieu où l'homme qui le réclame s'est rendu, par son travail et sa consommation, utile à ses concitoyens."³³². Le principe de base est d'ordre utilitariste. L'individu peut bénéficier de secours à condition que son travail l'ait inscrit dans une communauté physique construite sur des réseaux d'échanges et de services.

La catégorie des mauvais pauvres, quant à elle, prolonge la longue tradition de la répression. Deux sous-catégories sont construites: les pauvres valides mendiant et ayant un domicile et les vagabonds sans état et non domiciliés. La mise au travail obligatoire sanctionnait les premiers, pour les seconds l'emprisonnement dans les dépôts de mendicité, rebaptisés maisons de correction, ou la déportation vers Madagascar en cas de désertion constituaient l'essentiel des peines.

Les mesures instituées lors de la période Révolutionnaire s'appuient sur deux principes familiers: l'utilité sociale et l'appartenance territoriale. L'aptitude au travail fournit la base de la distinction entre les pauvres et la nécessité de la domiciliation, la condition d'une assistance. Malgré la formulation de la question sociale et les débats sur la citoyenneté, cet épisode ne réussit pas à éradiquer la mendicité, l'ampleur de l'effort financier à déployer n'est sans doute pas étranger à cet échec. Le Consulat et l'Empire, dans leur volonté de contrôle des populations, réaffirmeront le devoir de charité garante de l'humilité du pauvre et d'un ordre social basé sur un réseau de dépendance. Les ateliers publics pour les pauvres valides, les refuges pour les invalides et les pratiques d'enfermement et de déportation pour les oisifs et les vagabonds sont encore requis dans

³³² Article 7, Rapport du Comité de mendicité, in D. Renard, "Une définition institutionnelle du lien social: la question du domicile de secours", *Revue française de sciences politiques*, n°38, 1988, pp. 370-386.

la lutte contre la pauvreté. La détention administrative sera instaurée à l'encontre des vagabonds et après avoir purgé leur peine, ils seront renvoyés sous la surveillance de la Haute police pendant au moins cinq ans. En ce début du XIX^{ème} siècle, la privation de liberté et la surveillance étroite seront les réponses à l'errance: "Le gouvernement pourra le (*le vagabond*) placer dans une maison de travail jusqu'à ce qu'il ait appris à subvenir à ses besoins ou enfin le retenir comme un être dangereux et nuisible, s'il n'y a nul amendement à espérer."³³³

2. Classes laborieuses, classes dangereuses

La distinction entre les pauvres tendra à se moirer et atteindra une nouvelle dimension lors de la première révolution industrielle. L'accroissement démographique et l'ampleur des flux migratoires vers les centres urbains font apparaître une mutation des représentations associant ces nouvelles classes laborieuses urbaines, souvent déracinées et isolées, instables professionnellement, vivant en "garnis" à une population misérable, inconnue et donc dangereuse. Cette instabilité et cette amoralité auparavant réservées au vagabond sont étendues à toute une frange de population. Le travail n'est pas le seul garant des liens sociaux mais il doit être le corollaire d'un attachement communautaire: "Partout ce sont les ouvriers nomades, les gens étrangers à la localité, les vagabonds, les célibataires, tous ceux qui ne sont pas fixés au foyer par la famille, qui ont en général les plus mauvaises mœurs et font le plus rarement de l'épargne... Ceux qui ne voyagent point mais restent toujours dans le même lieu, près des parents ou des amis d'enfance et craignent la censure échappent davantage aux mauvais sujets."³³⁴ La volonté de fixer les populations dans un espace physique et symbolique, la peur de l'homme inconnu et solitaire, transparaissent nettement et nous retrouvons ici les préoccupations du XVII^{ème} siècle à l'origine des mesures contraignant l'individu à travailler sur son lieu de naissance.

Toutefois, des termes nouveaux, décrivant les mutations sociales, émaillent les discours et les rapports officiels. A cet égard, le prolétariat industriel, expression utilisée dans les documents sociaux de la première moitié du XIX^{ème} siècle, traduira moins une classe particulière qu'un mode de vie déviant. C'est par cette expression que le moirage entre les classes laborieuses et les classes dangereuses sera formulé. Les termes de "sauvages", "nomades" et "barbares" sont constamment utilisés pour qualifier cette population et la criminaliser. Pour H.A. Frégier, le prolétaire est un chiffonnier ou un vagabond³³⁵.

L. Lecouturier³³⁶ verra Paris comme un campement de nomades et le Baron

³³³ J. Berlier, Conseiller d'Etat, in J.F. Wagniard, Le vagabond à la fin du XIX^e siècle, Belin éd., p. 27.

³³⁴ H.A. Frégier, Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures, 1840, p. 81.

³³⁵ in L. Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses, (1978), Hachette éd., 1984, p. 602 et suivantes.

³³⁶ Idem

Hausmann³³⁷ comparera la population des garnis à une "tourbe de nomades".

Peu à peu, à partir de la deuxième moitié du siècle, on commencera à distinguer les ouvriers et les classes marginalisées. Il y a, déclare A. Thiers dans un discours de 1850, "(...)une quantité de vagabonds qui ont des salaires considérables, d'autres qui, par des moyens illicites, gagnent suffisamment pour avoir un domicile, qui n'en veulent pas avoir. Ce sont ces hommes qui forment, non pas le fond, mais la partie dangereuse des grandes populations agglomérées, ce sont ces hommes qui méritent à ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, le titre de multitude. C'est la multitude, ce n'est pas le peuple que nous voulons exclure, c'est cette multitude confuse, cette multitude de vagabonds dont on ne peut saisir ni le domicile, ni la famille, si remuante qu'on ne peut la saisir nulle part (...)"³³⁸

La rupture est ainsi consommée et des formes de régulations sociales nouvelles verront alors le jour, plus particulièrement une vaste entreprise de moralisation envers les classes laborieuses par les patronages encadrant la vie de l'ouvrier mais aussi par l'influence du mouvement hygiéniste naissant qui auront pour but d'éduquer les familles. Les autorités combinées du médecin, du professeur et de l'employeur mais aussi l'action des dames patronnesses (souvent épouse du maire ou de l'industriel régional) tenteront d'ordonner et de fixer les comportements dans et hors de l'usine. L'incitation à l'épargne, à la vertu et à l'effort, la politique du logement ouvrier, mais aussi la lutte contre l'alcoolisme, la création de l'enseignement ménager, la formation à la puériculture, l'éviction des femmes mariées des usines afin que ces dernières se consacrent à leur foyer et à leurs enfants seront autant de paroles dogmatiques, construites sur les deux piliers de la stabilité représentés par la famille et le travail, visant à l'acculturation de l'ouvrier aux valeurs de la classe dominante bourgeoise: "Si ta demeure est riante et propre et si le soleil entre gaiement par les fenêtres aux blancs rideaux, se jouant sur les meubles qui brillent, le père et le grand frère ne songeront guère à s'échapper pour courir au cabaret. Oh chère petite Française, comme tu aurais bien mérité de la patrie si, par amour et par adresse, tu arrivais à faire de la maison paternelle un nid réchauffant et confortable d'où l'on ne sortirait que pour aller au travail."³³⁹ Dans cette vaste oeuvre de moralisation des masses, l'enseignant est rejoint et épaulé par le médecin: "Une science est née, la puériculture (...) Son importance sociale est considérable, puisque, en assurant le bon développement de l'enfant, elle permet d'obtenir un maximum de rendement dans le travail de l'adulte (...)"³⁴⁰

L'emploi stable et donc la sédentarisation, la famille et l'épargne sont érigés en un modèle qui exclut le vagabond, membre d'un sous-prolétariat accusé de toutes les

³³⁷ Ibid.

³³⁸ A. Thiers, Discours du 24 mai 1850, in J. Cubéro, op. cit., p. 245.

³³⁹ J. Sevrette, La jeune ménagère, Larousse éd., 1904. Cet ouvrage, écrit par une institutrice, est un livre de lecture à l'usage des écoles primaires de filles. Il a encore été utilisé dans certaines écoles primaires durant l'entre-deux guerres. L. Boltanski en cite de nombreux passages dans son ouvrage, Prime éducation et morale de classe, Mouton éd., 1969.

³⁴⁰ Extrait des Conférences d'hygiène et de puériculture données par le docteur R. Mercier en 1908, cité par L. Boltanski, op. cit., p. 47.

déviances et jugé incontrôlable. Le vagabond rejoint alors l'anarchiste refusant la mécanisation du travail, la répétition des gestes et la servitude de l'homme à la machine. Le "trimard" en sera la figure la plus parlante et qualifiera moins le travailleur se louant au jour le jour que l'homme libre refusant les nouveaux modes de production capitaliste. Mais ce droit à vagabonder, politique et poétique, revendiqué par les libertaires comme la seule réponse possible à une société policée et ordonnée, sera, somme toute, bien éloigné du quotidien du trimardeur ou du chemineau, se louant de ferme en ferme ou sur les chantiers citadins selon l'embauche, exploité et isolé. D'ailleurs le mouvement anarchiste mais aussi le courant socialiste ne s'y tromperont pas et critiqueront vertement cette population sans cause politique, sans accès de révolte, bref sans conscience de classe. Car c'est effectivement la mutation du prolétariat en classe ouvrière, intériorisant les valeurs du travail et de la famille, qui va contribuer à circonscrire le vagabond et tous les groupes déviants (criminels, voleurs, prostituées...) dans une catégorie infamante, celle du sous-prolétariat. L'organisation sociale basée sur la lutte entre les deux classes antagonistes, le capitalisme et la classe ouvrière, va exclure de son sein tous les membres hors-classes. Pour K. Marx, comme nous l'avons déjà noté, le *Lumpen-prolétariat* est vil et méprisable. Selon l'idéologie marxiste, le prolétaire est celui par qui l'émancipation de l'humanité reste possible. L'absence de conscience de classe et d'appartenance à une classe fait du vagabond un être étranger, surnuméraire et inutile dans une société industrielle en marche.

Dès 1896, les individus au chômage seront répertoriés dans une nomenclature spécifique. Auparavant ces derniers étaient regroupés sous les termes génériques de "sans travail" ou "profession inconnue"³⁴¹ et côtoyaient les catégories de mendiants et vagabonds. Cette variation n'est pas que sémantique, elle autorise la prise en charge assurancielles et opère une coupure radicale avec les individus assistés ou condamnés. La suppression du livret de l'ouvrier en 1890 signe aussi la distinction entre travailleur et vagabond. Jusqu'alors, tout ouvrier qui se déplaçait sans ce document était assimilé à un errant. Après 1890, l'ouvrier, moralisé et éduqué, n'est plus susceptible de désordre et est définitivement différencié des classes dangereuses.

La fin du XIX^{ème} siècle connaîtra une répression féroce du vagabondage. Pour la seule année 1899, on dénombre cinquante mille arrestations³⁴². Le débat social sur la mendicité et le vagabondage s'appuiera sur une masse considérable de mémoires et d'enquêtes de terrain effectués par des juristes et des médecins. Trimardeurs, journaliers, saisonniers mais aussi bohémiens et enfants délaissés seront dorénavant enchâssés dans les catégories des discours juridiques, criminologiques et psychiatriques.

L. Paulian, journaliste et rédacteur à la Chambre des députés, ira jusqu'à se déguiser en mendiant, tentant ainsi de pénétrer ce milieu et d'en relever les fourberies en montrant comment "un fainéant peut aisément boire, manger et dormir en exerçant la profession de mendiant."³⁴³ Il préconisera, en outre, une organisation véritable des réseaux

³⁴¹ B. Reynaud-Cressent, "L'émergence de la catégorie de chômeur à la fin du XIX^e siècle", *Economie et statistiques*, avril 1994, pp. 18-25.

³⁴² M. Bresson, op. cit.

d'assistance en faveur des invalides et la création d'une brigade spécialisée dans l'arrestation des mendiants valides. F. Chanteau³⁴⁴, substitut du Procureur à Grenoble, conseillera l'interdiction de l'aumône individuelle qui encourage le vice et la fainéantise. Ces deux dernières mesures ne sont d'ailleurs qu'une survivance des méthodes utilisées sous l'Ancien Régime. Les deux auteurs critiqueront les conditions d'hébergement trop luxueuses à leurs goûts: "le lit de l'asile de nuit doit être dur, le repas frugal. Il faut bannir le luxe et le confort. Il serait souverainement injuste que, sous prétexte de charité, l'homme qui ne travaille pas ou qui ne travaille qu'irrégulièrement fût mieux traité que l'honnête ouvrier qui ne chôme jamais."³⁴⁵ Deux principes sont ici édictés: l'assistance ne doit pas encourager, par des conditions de vie trop bonnes, l'oisiveté et une différence doit absolument et nécessairement exister entre le travailleur et le non travailleur afin que, d'une part, l'oisiveté ne soit pas préférable au travail et que, d'autre part, les travailleurs ne se rebellent pas contre ce qu'ils pourraient considérer comme une injustice. On retrouve les principes édictés par le Comité de mendicité lors de la période révolutionnaire à la seule différence que, cette fois-ci, l'Etat intègre dans son discours la classe ouvrière, ou plus largement les travailleurs, qui vont être utilisés en indice de comparaison, telle la limite inférieure d'un bornage, et associés pleinement au discours normatif dominant.

Selon T. Homberg, magistrat et fondateur en 1879 de la colonie agricole pour enfants et adolescents errants et "rebelles" du Grand-Quévilly, "les vagabonds vivent au jour le jour, ils ne connaissent ni maîtres ni compagnons de travail, mènent une vie errante, n'ont de relations suivies avec personne et ne cherchent à se faire des amis ou plutôt des complices que pour la débauche, sinon pour le crime."³⁴⁶ Cette définition, formulée en 1880, nous donne à lire l'image d'un vagabond quasiment identique à celle dépeinte par l'Ancien Régime et nous indique, en creux, les invariants normatifs sans cesse répétés: stabilité du travail et du domicile, insertion dans des réseaux, reconnaissance par ses pairs et cela quels que soient les termes utilisés: "aveu", "garantie", "protection", et assimile toujours errants et "truands" dans l'amoralité de leur mode de vie. L'oisiveté, la paresse ne sont pas oubliées et F. Chanteau définit le vagabond comme "celui qui, étant apte au travail, volontairement ne travaille pas et ne fait aucun effort pour trouver du travail et se procurer des ressources avouables qu'il n'a pas."³⁴⁷

On le voit, les questions restent sensiblement les mêmes et les réponses ne varient guère: corriger par le travail, exclure par l'emprisonnement, faire disparaître à jamais dans les bagnes de Guyane.

3. Exclusion et insertion

³⁴³ L. Paulian, in J. Damon, op. cit., p. 30.

³⁴⁴ F. Chanteau, Vagabondage et mendicité, Pédone éd., 1899.

³⁴⁵ L. Paulian, op. cit., p. 30.

³⁴⁶ T. Homberg, Etudes sur le vagabondage, Forestier éd., 1880, p. 4.

³⁴⁷ F. Chanteau, op. cit., p. 149.

Sous la troisième république, les assurances sociales s'imposent peu à peu: système des retraites, assistance médicale gratuite (1893), assistance à l'enfance (1904), système des pensions, placement en hospice des vieillards et des handicapés (1905). L'assistance publique a contribué à un meilleur repérage des situations de misère et à une étendue de leur prise en charge. Ce contexte de quadrillage de l'action sociale et l'abandon d'une politique uniquement répressive mais aussi une industrialisation en plein essor développant le système du salariat ont entraîné le déclin d'une perception du vagabondage vécue comme problématique sociale majeure. La sécurité sociale instaurée en 1945, le préambule de la Constitution de 1946 stipulant que la nation doit garantir à tous la protection de la santé et de la sécurité matérielle ont contribué à placer au centre des préoccupations la question du lien social. Le domicile de secours, lui-même, subit des modifications et s'organise dorénavant non plus sur l'appartenance communale mais sur celle plus large mais aussi plus abstraite du département. Dans ce nouveau paysage, des évolutions sémantiques voient le jour. Les termes de mendiant et vagabond disparaissent peu à peu et le clochard fait, dès 1908, son apparition dans la cité. Les bohémiens ou les tziganes laissent la place aux gens du voyage. Les sans-abri seront les sinistrés du logement suite aux effets de la deuxième guerre mondiale et les sans logis ou mal logés décriront des populations marginales. Néanmoins, les deux constantes que sont l'appartenance territoriale et l'utilité sociale sont toujours d'actualité. Ainsi, la loi de 1912 définit les nomades comme "les individus, même de nationalité française, qui circulent en France sans y avoir de domicile ni de résidence fixes à moins qu'ils n'exercent une profession de forain."³⁴⁸ Jusqu'en 1969, le carnet anthropométrique était obligatoire, sauf pour le forain qui n'était pas considéré comme un nomade puisque exerçant une activité professionnelle itinérante. Si la loi abolit ce carnet dans lequel étaient consignées les caractéristiques physiques de l'individu, cette dernière le remplace par le "livret spécial de circulation"³⁴⁹ qui permet de contrôler les déplacements de cette population.

La ville s'enrichit d'une nouvelle figure, celle du clochard, dans laquelle s'entremêlent les images du mendiant et du vagabond. Sans domicile mais le plus souvent sédentarisé dans un quartier, le clochard épouse les traits de l'oisif ou du travailleur irrégulier, mendiant parfois, buvant beaucoup, il passe aussi, dans la mentalité collective, pour un "philosophe", un "contemplatif", ayant choisi ce mode de vie marginal aux accents anarchistes, bref c'est un être décrit comme asocial mais inoffensif. Des asiles de nuit sont créés afin d'accueillir les clochards qui en échange effectuent quelques travaux: blanchisserie, cuisine, nettoyage... C'est encore le modèle de l'utilité sociale qui est ici activé, gage de réciprocité de la part de l'assisté mais aussi garant d'une certaine "réadaptation": "Le clochard c'est avant tout un homme qui a sombré (...) C'est un inadapté social (...) Le symptôme principal de l'inadaptation sociale est l'inaptitude au travail."³⁵⁰ On rejoint ici le courant développé dans les années soixante et dix par R. Lenoir et deux catégories distinctes vont peu à peu s'instituer. La première recouvre la

³⁴⁸ Loi du 16 juillet 1912.

³⁴⁹ Loi du 3 janvier 1969.

³⁵⁰ Frère Thomas de la Trinité, *Clochard mon ami*, 1978, in M. Bresson, op. cit.

population misérable traditionnelle et bien connue des services d'assistance, la deuxième comprend les personnes touchées par la précarité et la pauvreté suite aux effets d'une crise économique qui se prolonge.

A. L'assistance généralisée

En 1959, le décret du 7 janvier ³⁵¹ ouvre l'accès des centres d'hébergement et de réadaptation sociale ³⁵² aux vagabonds. Sous compétence de l'Etat, ces centres sont destinés "aux personnes et aux familles aux revenus insuffisants et qui éprouvent des difficultés pour reprendre une vie normale" ³⁵³. En 1998, la définition évoluera et les centres auront pour mission d'aider les personnes à "accéder à une autonomie personnelle et sociale" (loi du 29 juillet 1998). Le décret de 1976, toujours d'actualité, dresse la liste des publics que les centres ont pour mission d'accueillir pour une durée limitée en principe à six mois: personnes sans logement sortant d'établissements hospitaliers, de cure, de réadaptation, ou d'établissement sociaux ou médico-sociaux assurant l'hébergement de handicapés, personnes et familles qui se trouvent privées de logement par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, personnes et familles françaises sans logement rapatriées de l'étranger, personnes et familles sans logement en instance d'attribution du statut de réfugiés, personnes et familles qui se trouvent hors d'état d'assumer leurs responsabilités sociales ou familiales, personnes libérées de prison ou inculpées et placées sous contrôle judiciaire, personnes en danger de prostitution ou celles qui se livraient à la prostitution, et enfin vagabonds estimés aptes à un reclassement.

C'est l'arrêté du 7 janvier 1959 qui va autoriser la prise en charge de ces vagabonds dont l'aptitude au reclassement sera jugé par une Commission départementale d'aide aux vagabonds présidée par le juge de l'application des peines et comprenant des représentants de la Santé, du Travail et des oeuvres s'occupant de l'accueil des vagabonds. Dans ce cadre, le Procureur de la république, renonçant à des poursuites, consulte le juge sur la possibilité d'un placement dans un centre d'hébergement. Ainsi, le placement est utilisé comme solution alternative à l'emprisonnement mais garde néanmoins sa coloration juridique puisque c'est le juge qui, en dernier ressort, va décider de la commutation de la peine en réadaptation. L'arrêté du 14 septembre 1959 créera ces Commissions d'assistance aux vagabonds et définira les conditions auxquelles doit répondre l'individu afin d'être assisté: être sans logement, sans ressources, sans travail, présumé apte à un reclassement compte tenu des facultés mentales, de l'âge, des aptitudes, accepter l'obligation au travail, la participation aux frais d'hébergement et l'assistance d'un délégué désigné par le juge de l'application des peines.

Ce cadre juridique, nourrissant des pratiques de contrôle social, s'applique à

³⁵¹ Article 185, Code de la Famille et de l'Aide sociale.

³⁵² "Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale" succèdent en 1954 aux "centres d'hébergement" qui accueilleraient pour la nuit des vagabonds.

³⁵³ Décret du 15 juin 1976. Article 185, Code de la famille et de l'Aide sociale.

l'encontre de trois catégories qui sont les vagabonds, les libérés de prison et les condamnés soumis au sursis ou à la mise à l'épreuve. Le vagabond est inscrit non seulement dans le champ du discours pénal mais aussi dans celui des pratiques de contrôle juridique puisque le juge se doit de visiter une fois par an, au moins, les centres accueillant ces trois catégories de personnes. L'amalgame effectué produit un entremêlement de représentations et fixe le vagabond dans une figure de la déviance à neutraliser et à corriger. Dès lors, derrière les mesures d'assistance, ce sont des pratiques de rééducation associées à l'idée de sanction pénale qui se dessinent.

Ces mesures sont, en fait, le fruit des efforts de la Fédération des centres d'hébergement prônant la prévention du vagabondage. Cette Fédération éclairera, par ses travaux sur les origines du vagabondage et la classification des vagabonds, les décisions des Commissions départementales³⁵⁴. Plusieurs causes du vagabondage ont été repérées: tout d'abord une origine sociale touchant deux profils de population distincts: les "isolés ayant quitté imprudemment un domicile et un emploi pour un espoir ou une promesse fallacieuse d'un emploi meilleur" et les jeunes qui "débutent seuls dans la vie", le deuxième profil englobe des individus auparavant insérés et qui par suite de "rupture sentimentale ou affective grave" se retrouvent à la rue. La deuxième cause s'origine dans le chômage ou l'emploi précaire et la troisième dans les conditions sanitaires: sortie d'hôpital, troubles psychiatriques, plus largement maladie conduisant au chômage et/ou à une rupture familiale. L'alcoolisme, s'il figure dans la liste, est pointé comme conséquence d'une inadaptation et non pas comme la cause première du vagabondage. En revanche la "paresse pathologique" est entendue comme une inadaptation "morale" et s'applique aux vagabonds les plus endurcis. Enfin, en dernier lieu est mentionnée la "disposition congénitale" et interroge la médecine et la nosographie psychiatrique. La pathologie s'exprime dans "l'absence de besoins sexuels réels" qui expliquerait le "manque de dignité", le "laisser-aller", la "dégradation", la "compensation alcoolique" et la "désaffection à l'égard du travail".

La classification dressée par la Fédération, sur laquelle s'appuyèrent les travaux de la Commission du vagabondage, dénombre six types de vagabonds: les vagabonds occasionnels, les vagabonds d'habitude récupérables, les non récupérables, les ruraux saisonniers, les vagabonds Nord-Africains et les nomades. Deux figures sont ici superposées et moirées: l'errant (vagabond ou nomade) et l'étranger. Toutefois, deux catégories émergent de façon plus visible. D'une part, le vagabond récupérable définissant l'individu commençant à s'installer dans l'errance mais "qu'une aide sociale peut encore sauver", c'est pour ce dernier que la Fédération des centres se battra et obtiendra la commutation de la peine en placement dans un centre d'hébergement. D'autre part, les vagabonds non récupérables "vivant délibérément en marge de la vie sociale, refusant tout travail régulier, tout domicile, généralement alcooliques et parfois petits délinquants." Ces derniers forment le "résidu non récupérable par les mesures en cure libre."³⁵⁵ C'est sous cette appellation, en effet, que F. François, vice-président de la

³⁵⁴ F. François, "Le vagabondage en France", Rapport présenté aux journées Franco-Belgo- Luxembourgeoises de sciences pénales, 13 et 14 mai 1960, *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°8, 1960, pp. 699-716.

³⁵⁵ *Idem* p. 710.

Fédération des centres d'hébergement, désigne les mesures de réadaptation. L'expression de cure associe le placement en centre d'hébergement à un traitement et le vagabondage à une maladie ou, pourquoi pas, à une addiction et, dès lors, origine celui-ci dans une dimension individuelle. Pour le vagabond d'habitude non récupérable, les responsables de l'Action sociale récusent les peines de prison et encouragent la persuasion et le placement en centre. Toutefois, en cas de refus du vagabond de se rendre dans de tels centres, le placement en milieu fermé est prévu à condition que ce dernier se fasse dans un établissement conçu pour la rééducation et autorise le transfert dans un centre d'hébergement libre "chaque fois que des progrès seront enregistrés dans le comportement du vagabond."³⁵⁶

La catégorisation dessine deux profils du vagabond articulés sur la possibilité ou non d'un retour à un mode de vie normalisé. Le vagabond non récupérable épouse les traits du "mauvais pauvre", néanmoins, les mesures qui lui sont réservées tentent moins de le punir que de le réadapter. On passe ainsi de la peine de prison sanctionnant un délit à l'obligation de soins ce qui indique en clair que l'individu est moins jugé coupable d'un acte de vagabondage que d'une inadaptation sociale inscrite dans son être. Et c'est d'ailleurs dans son comportement, et dans l'évolution de celui-ci, que seront recherchés les signes d'un amendement. Dès lors, le débat va s'extraire d'une longue tradition punitive en rejoignant un discours médical et psychiatrique enchâssant l'individu dans des pratiques de contrôle de son comportement qui passeront notamment par des politiques de prévention. Le maillage mis en place consistera à repérer le vagabond, à prévenir ses troubles de conduite, à réadapter celui-ci selon des actions librement consenties ou, pour les plus récalcitrants, à l'aide de moyens coercitifs. Néanmoins une nouvelle démarche verra le jour et insistera sur la réorientation des missions des centres d'hébergement suite à "l'arrivée d'une population de "nouveaux pauvres" touchée par la crise économique et l'éclatement de la cellule familiale" se surajoutant "aux clientèles traditionnelles des centres: anciens détenus, réfugiés et vagabonds"³⁵⁷. Cette réorientation des missions s'articule sur les dispositifs nouvellement mis en place, R.M.I. et loi "Besson"³⁵⁸ notamment, et transforme les centres d'hébergement en outil d'insertion ce qui implique une ouverture sur les autres partenaires sociaux (missions locales pour l'emploi, structure R.M.I., logement social...)

C'est donc l'apparition d'un profil nouveau des populations bénéficiant d'un hébergement qui va, en pratique, faire évoluer les politiques d'action des centres. A cet égard, ces derniers abandonneront dans leur désignation le terme de "réadaptation" au profit de la mention "réinsertion". Ainsi, la thématique de la réinsertion concerne moins les profils traditionnels de la clientèle des centres, et parmi eux les vagabonds à "réadapter", qu'une population nouvelle qualifiée de précaire ou fragile. Dès lors, nous retrouvons l'entremêlement de nos deux catégories, déjà mis à jour plus haut, bénéficiant de traitements différents: La réadaptation, avant que la précarité ne se déploie avec la notion

³⁵⁶ *Ibid.* p. 712.

³⁵⁷ Circulaire du 14 mai 1991.

³⁵⁸ Loi "Besson" du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement.

d'exclusion, répondant à un comportement individuel inadéquat à corriger et la réinsertion aux connotations dépouillées d'oripeaux moralistes. La modification des désignations répondant à une évolution du profil des populations assistées n'aboutit pas dans les textes à une discrimination qui autoriserait certaines pratiques en faveur des personnes précaires à insérer au dépend de la population traditionnelle de la grande pauvreté. En revanche, les débats sur lesquels se concrétisent ces pratiques font résonner la pérennité de certaines questions relatives au droit et au devoir des plus pauvres ainsi qu'à la distinction des populations composant cette catégorie.

B. Le débat sur l'assistance

Les débats parlementaires de 1988 relatifs au texte de loi instituant le R.M.I. insistent, tout comme l'avait fait le Comité de mendicité de l'époque révolutionnaire, sur le devoir national d'aider les plus démunis. Le rôle de l'Etat est donc réaffirmé et l'assistance octroyée est entendue comme une dette nationale. La similitude de pensée ne s'arrête pas là. En effet, les mêmes interrogations à deux siècles d'intervalle parsèment les discours.

Tout d'abord la question de la contrepartie à fournir par l'individu recevant une assistance. J. Godfrain affirme "qu'en aucun cas, le lien entre revenu et activité ne doit être rompu. Rien ne serait plus grave que de laisser se développer l'idée folle selon laquelle il serait possible en France d'être payé à ne rien faire."³⁵⁹ Toutefois, si l'époque révolutionnaire voyait dans le travail la seule contrepartie possible, les parlementaires, prenant en compte la crise économique et le chômage involontaire, élargiront le cadre de cet échange à l'insertion. Pour J.Y. Chamard, l'insertion est multiforme et va "de la cure de désintoxication ou du cours d'alphabétisation jusqu'à une occupation à temps partiel dans une collectivité locale"³⁶⁰. Le droit au travail inscrit dans la Constitution ne pouvant être honoré sera donc compensé par le droit à l'insertion, que celle-ci soit sociale ou professionnelle. La question du montant du revenu reçoit quant à elle la même réponse qu'il y a deux siècles et la personne assistée "doit se trouver dans une situation moins bonne que s'il pût exister par ses propres ressources"³⁶¹. En 1988, c'est le "télescopage" avec le S.M.I.C. qu'il faut éviter et donc la désincitation au travail³⁶² : "Je vous ai dit notre souci d'éviter tout télescopage par rapport aux ressources d'un foyer au S.M.I.C."³⁶³ J.M. Belorgey précise, à cet égard, "nous nous sommes attachés à conserver une distance de respect avec le S.M.I.C. qui n'a jamais consisté à cautionner le thème de l'incitation à la paresse. simplement, il existe un risque de sentiment d'indignation et de rejet, voire de racisme de la part des travailleurs au S.M.I.C. à l'égard du bénéficiaire du R.M.I."³⁶⁴.

³⁵⁹ J.O., débats parlementaires, séance du 5 octobre 1988, p. 700.

³⁶⁰ Idem p. 689.

³⁶¹ Voir supra, débats du Comité de mendicité.

³⁶² S. Paugam, "La dialectique de l'assistance", op. cit.

³⁶³ C. Evin, J.O., op. cit., séance du 10 octobre 1988, p. 719.

Selon l'auteur, la désincitation au travail n'est pas tant débattue par les parlementaires que par la population et le montant du R.M.I. inférieur au prix minimum du travail est gage de protection des allocataires et de paix sociale. L'Etat, se cantonnant à un simple rôle de gestionnaire des tensions sociales, se désengage ici de tout jugement de valeur et insiste sur une production collective des discours qui ont pour support l'utilité sociale ce qui a pour résultat de légitimer ce thème et d'en accréditer son importance. Nous retrouvons, un siècle plus tard, les préoccupations de L. Paulian³⁶⁵ prenant comme indice de comparaison la classe ouvrière considérée comme limite inférieure d'un bornage. La distance entre S.M.I.C. et R.M.I. est formulée par J.M. Belorgey en terme de "distance de respect", le pauvre se doit d'être respectueux face au travailleur et la mesure de ce respect devra prendre la forme d'une infériorité de revenus et de statut social.

La mise en place du R.M.I. répond à une volonté nationale d'intégration de tous les citoyens. Le droit à l'insertion se substitue au droit au travail inscrit dans la Constitution. Mais ce droit est aussi un devoir et l'allocataire, se trouvant dans une situation moins bonne que s'il travaillait, doit justifier sa situation sociale (chômage involontaire, handicaps divers...) s'engager par contrat à faire des "efforts" en vue de s'insérer et prouver, par ses actes, une adhésion réelle aux valeurs dominantes de notre société. Ainsi, c'est d'abord d'un espace de suspicion généralisée que l'individu doit s'extraire.

Si l'on peut observer une certaine continuité historique entre les discours du Comité de mendicité et les débats parlementaires qui ont présidé à la création du R.M.I., une différence de taille est néanmoins perceptible dans les représentations véhiculées sur les allocataires. La logique interne du R.M.I. gomme, en effet, les différences entre les catégories de pauvres et l'on ne retrouve pas dans les textes de 1988 la problématique soulevée par les mauvais pauvres refusant de travailler ou vagabondant. C'est le principe d'universalité qui prévaut et tous les individus, quelle que soit leur situation, peuvent bénéficier de cette allocation dès l'instant où ils se situent en dessous d'un certain seuil de revenu.

Toutefois, si le vagabondage n'a pas été soulevé à l'Assemblée, l'inscription territoriale de l'individu a fait l'objet de débats et s'est incarnée à travers les S.D.F. "Comment le R.M.I. touchera les sans domicile fixe?"³⁶⁶ Les S.D.F. seront dorénavant rattachés à une association agréée par le Préfet. Ces derniers seront donc domiciliés afin de percevoir une aide. Cette obligation n'est pas uniquement une mesure administrative nécessaire aux modalités de paiement de l'allocation, elle est aussi motivée, dans un rapport signé par l'Inspecteur général des affaires Sociales, par la nécessité de fixer les populations: "l'obligation d'élection de domicile constitue l'élément à partir duquel la stabilisation des intéressés peut se préparer"³⁶⁷, elle a donc une visée éducative, voire

³⁶⁴ J.M. Belorgey, "Lever les malentendus", in R. Castel, J.F. Laé, Le revenu minimum d'insertion: une dette sociale, L'Harmattan éd., 1992, p. 37.

³⁶⁵ Voir supra, "Classes laborieuses, classes dangereuses".

³⁶⁶ G. de Robien, J.O., op. cit., séance du 5 octobre 1988, p. 698.

³⁶⁷ A. Thevenet et Coll., R.M.I.: Théorie et pratiques, Bayard éd., 1995, p. 277.

pédagogique, et préparatoire à l'insertion.

Cette exigence de domiciliation se retrouve, dix ans plus tard, dans la loi relative à la lutte contre les exclusions notamment au sujet de l'obtention de la carte d'identité subordonnée à la production d'une attestation établissant le lien entre le demandeur et un organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le représentant de l'Etat³⁶⁸. On retrouve cette exigence dans le domaine de l'aide juridique et la personne sans domicile dépendra, là aussi, du département dans lequel se situe l'organisme d'accueil³⁶⁹. La loi relative contre les exclusions complétera le code électoral: les citoyens qui ne peuvent fournir la preuve d'un domicile seront inscrits sur la liste électorale où est situé l'organisme d'accueil agréé dont l'adresse figure depuis au moins six mois sur leur carte d'identité ou qui leur a fourni une attestation établissant leur lien avec lui depuis au moins six mois³⁷⁰. On perçoit ici une continuité historique avec les textes relatifs au domicile de secours, l'inscription minimale de six mois permet à l'individu d'être reconnu et accepté par la commune et l'autorise à se muer en citoyen, bref à exister.

Si les débats et les textes de loi relatifs à l'établissement du R.M.I. bannissent les différences de traitements entre les diverses catégories d'allocataires, les pratiques, en revanche, semblent obéir à une autre logique. I. Astier, relatant le fonctionnement des Commissions locale d'insertion³⁷¹ relève que "le plus haut degré de responsabilité est assigné à l'homme célibataire, sans domicile fixe sur lequel plane une grande suspicion quant à sa réelle volonté d'insertion"³⁷², les hommes étant perçus "comme susceptibles de ce réflexe quasi spontané qu'est le vagabondage"³⁷³. On rencontre ici une parole normative sur le comportement individuel inspiré des discours médicaux et psychiatriques du début du dix-neuvième siècle mettant en scène un personnage déviant. C'est sous la catégorie "d'incasable" ou "d'inemployable" que nous rencontrons ce déviant qu'est le S.D.F. Ces personnes sont décrites comme "alcooliques et ayant une habitude de vie errante" ou bien comme "bonnes à rien, paresseuses et marginales"³⁷⁴. Le "réflexe quasi spontané", "l'habitude de vie", la "marginalité" inscrivent l'errance dans le comportement

³⁶⁸ Loi du 29 juillet 1998, Art. 80.

³⁶⁹ Idem Art. 81.

³⁷⁰ Ibid. Art. 82.

³⁷¹ Les C.L.I sont chargées d'émettre un avis pour le Préfet sur la mise en oeuvre et la pertinence de chaque contrat d'insertion et de se prononcer sur le renouvellement du R.M.I par périodes comprises entre trois mois et un an pour chaque bénéficiaire. Cette commission est composée d'élus, de professionnels du travail social et de représentants d'entreprise. La présence de ces derniers acteurs souligne le lien entre insertion et travail ou "l'insertion par l'économique". L'allocataire, absent de ces commissions, fait l'objet de discours mais ne peut en être l'énonciateur.

³⁷² I. Astier, Chronique d'une commission locale d'insertion", in J. Donzelot, op. cit., p. 78.

³⁷³ Idem

³⁷⁴ A. Pitrou et Coll, "Quelle insertion pour les "incasables"?", in Le R.M.I. à l'épreuve des faits, op. cit., p. 250.

et la personnalité même de l'homme ainsi décrit. On est, dès lors, très éloigné d'une vision sociale de la question des sans domicile fixe qui est ici envisagée comme économie interne ou pathologie individuelle. A. Pitrou ajoute que l'allocataire doit être "recommandable au sens plein du terme". L'importance de l'aveu, de l'appartenance physique et symbolique à la communauté est toujours de mise et le S.D.F., tel un vagabond, incarne cet homme désaffilié et isolé dont personne ne veut se porter garant.

Si l'on trouve encore aujourd'hui des "mauvais pauvres", on peut aussi apercevoir derrière les catégories administratives le visage des bons pauvres: "ceux qui souffrent réellement de la précarité, dont le souhait d'insertion est sincère et qui cherchent vraiment du travail."³⁷⁵ Nous revoilà face aux "humbles", aux "méritants", aux "sincères", bref aux "souffrants". Il semble, à cet égard, que la souffrance soit le critère permettant d'apprécier la valeur du pauvre, celle-ci se devant d'être réelle et non entachée par le soupçon. Poursuivant la comparaison, nous retrouvons la catégorie médiévale des "pauvres honteux" actuellement décrits comme "les accidents de parcours, ceux qui ont toujours travaillé régulièrement (...) et qui de façon accidentelle se trouvent réduits à demander le R.M.I., souvent des commerçants ou des artisans ayant fait faillite (...)"³⁷⁶ La suspicion se transforme en compréhension et la pauvreté en accident, induisant, peut-être, que pour les autres elle est inscrite dans l'ordre des choses. De plus, ces allocataires sont décrits comme "réduits à demander", leur statut est donc jugé honorable et leur appartenance au corps social n'est pas sujette à discussion. C'est d'ailleurs l'augmentation des populations jusque là intégrées et touchant le R.M.I. qui inquiète: "le public initialement visé (marginiaux, sans-abri...) tend à diminuer au profit de catégories moins éloignées du salariat traditionnel."³⁷⁷ La chose est dite, le S.D.F., s'il est une victime d'une crise économique qui perdure, n'appartient pas à la catégorie des "précaires" ou des "nouveaux pauvres". S'interrogeant sur le nombre des S.D.F. ne percevant pas le R.M.I., le rapport de la commission présidée par P. Vanlerenberghe insiste sur le fait que "la marginalisation de ces publics est telle qu'ils cessent très rapidement de percevoir le R.M.I. soit parce qu'ils s'excluent eux-mêmes du dispositif soit par manque d'offres d'insertion adaptées."³⁷⁸ Dès lors, considérés comme marginaux, exclus d'une assistance qui se voudrait généralisée à tous, les S.D.F., par le désaveu qu'ils symbolisent, sont soigneusement distingués parmi les allocataires du R.M.I. comme l'étaient, en leurs temps, les vagabonds de la masse des pauvres.

SECTION V. CONCLUSION

³⁷⁵ I. Astier, op. cit., p. 72.

³⁷⁶ Idem p. 73.

³⁷⁷ Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en Europe: guide d'action et description des politiques sociales, Syros éd., 1996, p. 242.

³⁷⁸ R.M.I. Le pari de l'insertion, (T.1), Rapport de la commission présidée par P. Vanlerenberghe, La Documentation française, 1992, p. 20.

L'ethos de la pauvreté élaboré par la chrétienté médiévale a donné aux pauvres une place spécifique au sein de la société. L'économie du salut, reposant sur un échange entre le riche et le pauvre, constitue la dynamique de la charité. Mais le fonctionnement de celle-ci était fondé sur les valeurs morales du pauvre qui se devait d'être souffrant et d'accepter son sort dans l'humilité. L'assistance distinguait, ainsi, les pauvres méritants de la masse haïe des usurpateurs et les débats de l'époque s'interrogeaient sur le pauvre valide, refusant d'obéir au précepte divin du labeur, et se préoccupaient de ne pas encourager l'oisiveté.

La valeur du travail, déjà visible, à cette époque, place l'homme à l'intérieur d'un réseau d'échanges profondément en lien avec l'appartenance territoriale à la commune ou à la paroisse mais aussi à celle, plus symbolique, sous-jacente dans la pratique du servage ou du "maimbour". L'errance de l'homme sans maître et sans travail fixe est porteuse de représentations négatives dans une société structurée par la place hiérarchique de chacun. Toutefois, il faudra attendre la période du Bas Moyen-Age et plus encore l'aube de l'époque classique pour que le vagabondage fasse réellement l'objet de mesures répressives.

La réforme de l'assistance aux pauvres reprendra la distinction entre les mendiants valides et invalides mais accentuera la répression sur le vagabondage. La détention par l'enfermement, l'appropriation par la stigmatisation, l'éloignement dans un espace circonscrit par la déportation ou les galères, et enfin, la mise à mort seront autant de mesures visant à fixer le corps indiscipliné et rebelle de l'errant et à y inscrire l'empreinte du joug social.

La période révolutionnaire ouvrira de nouveaux horizons en redéfinissant le rôle de l'Etat et la nature du contrat le liant au citoyen. L'échange des solidarités par le travail obligatoire, le calcul au plus juste de l'assistance et la nécessité de fixité territoriale baliseront, jusqu'à nos jours, les politiques en faveur des plus démunis.

Les vagues d'accalmie et de recrudescence dans la répression du vagabondage nous enjoignent à lire cette catégorie comme une construction, éloignée de la réalité des faits, donnant lieu à des représentations cristallisant les insécurités d'une époque. La période préindustrielle, notamment, n'a pu exister qu'en rivant l'homme à sa tâche et en transformant le vagabondage en un fléau, accentuant son ampleur et sa dangerosité. Le vagabond, par son errance, représente l'ennemi du contrat social et de l'unité. L'extinction de la catégorie, ou sa relégation dans des espaces moins prioritaires et moins répressifs, est le corollaire de l'avènement de la stabilité salariale. Néanmoins, ce profil du "mauvais pauvre" est encore perceptible que ce soit dans les débats des Commissions des années soixante ou dans ceux des commissions locales d'insertion. Les discours mettent en scène un homme isolé, inadapté, marginal, un contre-modèle social, mais aussi administratif puisque les nomenclatures l'utilisent en bornage extrême de la catégorie.

Distinguer entre les pauvres équivaut à discourir sur ces derniers, à les classer et à les traiter différemment. Trois catégories sont ainsi construites, les pauvres invalides à secourir, les mendiants valides, refusant le travail ou suspectés de ne pas en chercher, enfin, les individus sans domicile et sans travail. Les représentations véhiculées sur ces derniers se déploient dans un espace normatif où le discours juridique s'entremêle au

discours médical façonnant un maillage de pratiques de contrôle.

C'est ce quadrillage, enserrant le vagabond et le S.D.F., que nous allons maintenant étudier à la lueur des théories psychosociales formulées sur la déviance.

CHAPITRE II. Du vagabond au S.D.F.: une trajectoire déviante

Section I. Théories de la déviance

1. Déviance et marginalité

La déviance peut être définie comme "l'ensemble des conduites et des états que les membres d'un groupe jugent non conformes à leurs attentes, à leurs normes ou à leurs valeurs et qui, de ce fait, risquent de susciter de leur part réprobation et sanctions."³⁷⁹ P. Cusson utilise le terme pour désigner un ensemble plus ou moins disparate de transgressions, de conduites désapprouvées et d'individus marginaux. Une précision dans le choix des termes s'impose. Certains auteurs, tel Y. Barel³⁸⁰, différencient déviance et marginalité en accordant à cette dernière une dimension plus vaste, la reliant "à un phénomène essentiellement post soixante-huitard"³⁸¹ et comprenant "les pauvres, les drogués, le suicidaire, le débile léger ou profond, le néo-rural ou néo-artisan, l'homosexuel en colère, le loubard..."³⁸² Toutefois, cette distinction disparaît au profit de l'appellation "déviants sociaux" et nous nous trouvons face à une synonymie des termes.

Il en va de même dans la perspective développée par H.S. Becker³⁸³ qui emploie l'une ou l'autre notion, les définissant comme la non-conformation aux règles de la normalité.

Nous concernant, nous utiliserons le concept de déviance en référence à la perspective interactionniste que nous adopterons et en différenciant celle-ci de la marginalité. La déviance s'inscrit dans une dimension dynamique contrairement à la marginalité qui semble plus statique et qui définit une frange de population par rapport à un centre. La notion décrit des comportements éloignés des normes traditionnelles, bien

³⁷⁹ P. Cusson, "Déviance", in R. Boudon, Traité de sociologie, P.U.F. éd., 1992, pp. 389-422.

³⁸⁰ Y. Barel, La marginalité sociale, P.U.F. éd., 1982.

³⁸¹ Idem p. 38.

³⁸² Ibid. p. 44.

³⁸³ H.S. Becker, op. cit.

sûr, mais qui ne transgressent pas automatiquement ces dernières, ainsi elle n'appelle pas nécessairement, contrairement à la déviance, une réponse sociale.

Nous avons vu que l'errance violait la norme de domiciliation et les valeurs qui lui sont associées comme le travail et la famille. Entendue comme un comportement déviant, elle a supporté des sanctions différentes au cours de l'histoire mais qui toutes avaient le même but, son éradication, que ce soit par la punition, l'éloignement, la réadaptation ou la mise à mort. Nous définirons la déviance comme un ensemble de conduites qui transgressent les normes dans un contexte culturel donné et qui appellent en retour des réponses sociales émises sous forme de sanctions, de rejet ou bien encore de jugements formulés sous une forme négative.

2. "L'évasion": une catégorie de la déviance

R. Merton³⁸⁴, chef de file du mouvement fonctionnaliste, a établi une typologie des actes déviants fondée sur la distinction de deux éléments constitutifs de la structure sociale: les buts culturellement valorisés et les moyens entendus comme l'ensemble des procédés normalisés pour atteindre ces buts. Selon l'auteur, la déviance se développe sur le terrain de l'anomie définie comme une tension entre buts et moyens.

La typologie construite envisage les différentes combinaisons possibles selon que les individus adhèrent ou non aux buts culturels et aux moyens légaux pour les atteindre. Cinq modes d'adaptation sont recensés.

la "conformité", première catégorie, ne relève pas de la déviance car elle se définit à la fois par l'acceptation des buts et des moyens. "L'innovation", en revanche, se distingue par une adhésion aux buts mais un rejet des moyens légitimes et recouvre en général les vols, escroqueries, fraudes... Le "ritualisme" est défini par la sacralisation outrancière des moyens, associée à une indifférence au but (la rigidité du bureaucrate en est, d'après R. Merton, l'exemple type). La "rébellion" conjugue, dans son désir de remplacer l'ordre social, le refus et la substitution des moyens et des buts, il s'agit, en l'occurrence, de l'élaboration d'une contre-légitimité. Enfin, la dernière catégorie, "l'évasion", se caractérise à la fois par un refus des buts et des moyens et s'étend aux individus dont Merton nous dit qu'ils sont dans la société sans en être: "malades mentaux, hallucinés, parias, exilés, errants, vagabonds, clochards, ivrognes chroniques, drogués... Ces individus ont abandonné les buts prescrits et n'agissent pas selon les normes. Cela ne veut pas dire que, dans certains cas, l'origine de leur forme d'adaptation ne puisse pas se trouver précisément dans la structure sociale qu'ils ont rejetée, ni que le fait même de leur présence ne pose pas des problèmes aux autres membres de la société."³⁸⁵

Plusieurs remarques s'imposent. D'une part, la classification des errants dans une catégorie extrême de la déviance refusant et les buts culturels et les moyens normalisés pour les atteindre. Cette position place ces individus dans un espace de déliaison totale, dans un hors-espace social en quelque sorte, qui les rend étrangers à la communauté.

³⁸⁴ R. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon éd. (1957), 1965.

³⁸⁵ *Idem* p. 186.

D'autre part, nous retrouvons la juxtaposition, dans la même catégorie, du malade mental, de l'errant et de l'individu soumis à des conduites addictives. Cette typologie est proche de celle construite par R. Lenoir sur les inadaptés sociaux et porte ainsi l'éclairage sur les failles individuelles. Enfin, la question du refus des buts et des moyens recoupe les études actuelles sur les S.D.F. La catégorie des "incasables" révèle la distance sociale existant entre les groupes touchant le R.M.I. et la difficulté, voire l'impossibilité, pour les pouvoirs publics, de réinsérer les individus désignés comme tels, ces derniers étant considérés comme trop éloignés des valeurs dominantes.

La position de F. Chobeaux, en reliant jeunesse, errance, polytoxicomanie s'inscrit, elle aussi, dans cette perspective et met l'accent sur la rupture sociale provoquée par un refus des buts culturels. Il en va de même pour les figures du "grand célibataire" et de "l'itinérant-errant". L'alcoolisme ou la toxicomanie, le manque de soins personnels, la délinquance occasionnelle et parfois la maladie mentale constituent un ensemble de facteurs qui placent le S.D.F. dans un rapport négatif aux normes sociales.

La typologie élaborée par R. Merton a souffert de critiques lui reprochant son caractère généraliste.

A. Cohen³⁸⁶ en a résumé les faiblesses en trois points: l'oubli de la dynamique des interactions pourtant prépondérantes dans l'émergence de la déviance, l'absence du processus de la réaction sociale et, enfin, l'impasse sur le rapport entre déviance et identité. C'est sur cette base que se sont développées des directions de recherche portant sur les sous-cultures. En étudiant la relation entre délinquance et classes défavorisées, A. Cohen va substituer au modèle mertonien de l'anomie, la notion de sous-culture déviante. La sous-culture désigne, dans ce cadre, l'ensemble des valeurs et des normes partagées par un groupe spécifique autorisant la circulation des communications et des interactions. Dès lors, la conduite du délinquant est jugée normale par rapport aux valeurs de sa sous-culture. Selon l'auteur, différents systèmes de valeurs coexistent à l'intérieur d'une société et toute sous-culture comble un besoin que la culture dominante ne peut satisfaire. L'exemple de la délinquance juvénile dans les milieux populaires, objet d'étude de A. Cohen, suggère une tension entre les valeurs sociales dominantes et celles qui sont reconnues par les membres des classes défavorisées. Condamnés à l'échec, à l'humiliation, ces adolescents se retirent du jeu social en refusant les valeurs qui leur sont proposées et en créant une sous-culture spécifique. Cette sous-culture déviante est établie sous forme réactive et prend donc la forme d'un mode d'adaptation à une situation de disjonction et de tension.

L'existence d'une sous-culture spécifique aux S.D.F. a été avancée par certains chercheurs³⁸⁷. M. Bresson, en construisant une typologie déclinant la galère, la zone et la cloche s'appuie, particulièrement pour les "zonards", sur l'adaptation de l'individu à son milieu et l'adhésion à de nouvelles valeurs: la bonne connaissance des réseaux d'assistance mais aussi les rites, les codes et le vocabulaire spécifiques à ces groupes témoignent d'un fonctionnement normalisé à l'intérieur d'une sous-culture. P. Pichon

³⁸⁶ A. Cohen, *La déviance*, (1966), Duculot éd., 1971.

³⁸⁷ Voir *supra*

développe, elle aussi, cette pensée. En étudiant les formes de la mendicité, l'auteur insiste sur le découpage des territoires mais aussi sur l'apprentissage des techniques. Dès lors, le sujet est placé en position dynamique d'adaptation à un monde jusque là inconnu qui passe notamment par l'apprentissage d'un rôle social nouveau.

Ces deux points de vue s'inscrivent dans la perspective travaillée par R. Cloward³⁸⁸. Pour ce dernier, la déviance est un ensemble de pratiques organisées et gouvernées par un système de valeurs imposant le respect de normes de conduites spécifiques. Reprenant la typologie de R. Merton, l'auteur différencie trois sous-cultures en insistant d'une part sur l'importance de l'environnement auquel l'individu est confronté et, d'autre part, sur l'apprentissage des valeurs et des compétences requises afin de tenir le rôle qui lui est octroyé. La première sous-culture est dite "criminelle": l'individu y est entouré par des pairs incarnant des modèles de réussite et chargés de lui inculquer les valeurs et normes en vigueur. Cette sous-culture codifiée et très organisée réprime fortement tout manquement aux normes fixées. La sous-culture "conflictuelle" regroupe des conduites désordonnées et agressives, non intégrées dans le système de valeurs conventionnel ou dans celui de la sous-culture criminelle. Elle émane d'une population jeune, déshéritée et habitant les taudis ou les quartiers à l'abandon. La dernière sous-culture déviante épouse les traits de "l'évasion". Les individus la composant sont, d'après l'auteur, en situation de "double échec": tout en convoitant des objectifs normalisés, ces derniers ne peuvent les atteindre ni par des moyens légitimes ni par des moyens illégitimes du fait de leur absence d'intégration dans l'une ou l'autre de ces catégories. L'exemple le plus éclairant est celui du toxicomane, ni citoyen ordinaire, ni délinquant.

A. Ogien³⁸⁹ a mis en doute la validité d'une sous-culture de l'évasion. Reprenant l'exemple de la toxicomanie, il démontre que celle-ci, loin d'être simplement une pratique individuelle, s'insère dans un système très organisé et que le toxicomane, ne serait-ce que pour subvenir à ses besoins, entretient avec ses pairs des relations très étroites et bénéficie, dès lors, d'une intégration dans une micro-société spécifique. D'autre part, l'auteur énumère d'autres populations vivant cette situation de "double échec", notamment les chômeurs, les marginaux, les pauvres et les clochards. Ces derniers, d'après A. Ogien, adhèrent aux valeurs dominantes mais ne peuvent s'y conformer sans toutefois pénétrer les réseaux de la criminalité, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux de commettre quelques larcins. Il faudrait alors élargir cette catégorie de l'évasion (comme l'avait d'ailleurs fait R. Merton), néanmoins cette désignation ne devrait s'appliquer, dans l'absolu, qu'à des individus étrangers à toute forme de sociabilité et l'auteur s'interroge, avec raison, sur la possibilité d'une telle réalité.

Les questions que pose la légitimité de la catégorie de l'évasion rejoignent nos interrogations sur l'exclusion. Nous en retiendrons la portée métaphorique et la nature d'un débat axé sur l'adhésion ou non aux valeurs dominantes. Une première lecture nous fait entrevoir une position théorique centrée sur l'absence de réseaux de socialité et sur

³⁸⁸ La théorie de R. Cloward sur la structure des occasions est présentée par A. Ogien, Sociologie de la déviance, A. Colin éd., 1995.

³⁸⁹ A. Ogien, op. cit.

une identité sociale fortement perturbée. La deuxième grille insiste sur la présence d'une sous-culture dans laquelle l'individu à la rue fait l'apprentissage d'un rôle social, adopte des modes de survie et adhère à des valeurs qui ne sont pas celles de la société.

En définitive, le débat général s'attarde sur la nature des infractions commises, construisant les catégories de la déviance et ordonnant la typologie. Si les modes d'adaptation de l'individu à sa situation sociale sont pris en compte, les recherches effectuées sur les interactions se restreignent, néanmoins, à l'espace des catégories et font l'impasse sur les relations pouvant exister entre sous-cultures ou bien entre sous-cultures et culture dominante, séparant ainsi radicalement le déviant de la structure sociale.

Afin d'élargir la réflexion, il convient de se décentrer de la seule figure du déviant, de l'extirper du cloisonnement catégoriel et de le placer au cœur même du social. Pour cela, il nous faut interroger les processus qui président à sa désignation et à sa construction et entendre la perspective interactionniste.

3. Perspective interactionniste

Au courant positiviste, définissant la déviance comme une réalité objective et recherchant les causes des comportements individuels déviants, s'est opposée l'approche interactionniste. Le précurseur de ce que l'on appellera le second courant de l'Ecole de Chicago en est G.H. Mead. Ce dernier considère que le comportement social est à l'origine de la conscience individuelle qui résulte des interactions se manifestant dans des conduites symboliques telles le langage et le jeu contribuant à la création du soi, de l'identité sociale. "Le soi se développe comme résultat des relations que le sujet noue avec la totalité des processus sociaux et des individus qui s'y trouvent engagés."³⁹⁰ Le soi est donc le résultat des interactions entre un sujet et son environnement et va se composer de deux entités qui sont le moi (ensemble des attitudes provoquées par l'extérieur) et le je (somme des réponses de l'individu à cet autrui généralisé).

Reprenant cette thèse sur la construction sociale de l'identité par l'apprentissage de rôles sociaux, H. Blumer crée le terme d'interactionnisme symbolique en insistant sur l'importance de la conversation par laquelle se construisent des significations partagées. La conversation avec autrui s'étend, dans cette perspective, à une conversation avec soi-même et avec la société intériorisée par l'individu permettant à ce dernier d'agir de manière appropriée. Ainsi, l'approche interactionniste met l'accent sur l'apprentissage des rôles sociaux et sur une porosité entre l'individu et le social.

H.S. Becker va s'inscrire dans ce courant en considérant la déviance comme le "produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme"³⁹¹. C'est ici l'aspect construit de la déviance qui prime. Celle-ci est en effet considérée comme une propriété non pas du comportement lui-même mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet

³⁹⁰ G.H. Mead, *L'Esprit, le Soi et la Société*, (1934), P.U.F. éd., 1963, p. 115.

³⁹¹ H.S. Becker, op. cit., p. 33.

acte, c'est donc un mode de réaction sociale spécifique qui constitue la particularité de la déviance.

Dès lors, la perspective interactionniste s'intéressera moins aux caractéristiques des déviants qu'au processus au terme duquel ces derniers sont étiquetés comme déviants ainsi qu'à la manière dont ces individus réagissent à cette stigmatisation.

L'étiquetage de déviant crée un statut spécifique et entraîne une réorganisation des identités individuelles en fonction de ce rôle de déviant qui est assigné. C'est cette redéfinition identitaire de soi comme déviant que H.S. Becker souligne quand il étudie les formes de la "carrière déviante". L'individu, désigné comme déviant, intériorise cette identité et adopte en retour un comportement se conformant à cette désignation.

La théorie interactionniste considère la déviance comme une désignation sociale apposée sur l'individu au terme d'un processus de stigmatisation. Ce courant distingue trois niveaux d'interaction rendant possible l'étiquetage: le niveau interpersonnel de l'entourage et de l'environnement immédiat, le niveau de l'application des règles par les appareils institutionnels de la réaction sociale et enfin le niveau même de l'élaboration des règles sociales et notamment de la loi.

La perspective interactionniste a permis d'élargir les recherches en criminologie axées jusqu'alors sur la personnalité et les causes du comportement du délinquant. L'étude des processus de passage à l'acte a été, depuis, prise en compte, toutefois si l'idée de processus éclaire le cas de la déviance secondaire due à l'intériorisation d'une identité déviante, celle-ci n'explique pas l'acte initial déviant appelant la réaction sociale. Le phénomène de la récidive, par le rôle que les institutions répressives peuvent jouer dans la répétition des infractions, a aussi bénéficié de l'approche interactionniste, néanmoins les limites en ont aussi été posées car tous les individus stigmatisés ne récidivent pas. Malgré ces restrictions, ce courant de recherche, en plaçant la déviance dans une perspective constructiviste, a autorisé une réflexion plus large sur le rôle de la société et de ses institutions dans la fabrication même de la déviance ainsi que dans les processus de désignation du déviant. Par là, elle a réinscrit l'individu au cœur du social et a insisté sur la réciprocité de leurs échanges.

4. Stigmatisation et réaction sociale

La stigmatisation, ou l'attribution de caractéristiques particulières à un individu, est le processus qui donne naissance à des identités déviantes. Elle permet, non seulement, de visualiser l'opposition entre comportements déviants et comportements normalisés mais aussi d'identifier les déviants et d'accroître ainsi leur visibilité.

Les croix jaunes cousues sur les vêtements du pauvre à l'époque médiévale autorisaient la catégorisation de ces derniers et la mise en oeuvre de pratiques d'assistance spécifiques. Les marques d'infamie épousant les formes d'une singularité physique, telles les brûlures au front pour les mendiants valides ou les membres amputés pour les voleurs, assignaient l'individu qui en était porteur à une identité déviante perpétuelle.

Si le stigmate se traduit ici par une violence du pouvoir empruntant les voies de la possession du corps et de sa manipulation sociale, il peut aussi s'inscrire en tant que

différence propre à l'individu. Le manque d'hygiène, la tenue négligée, froissée, démodée d'un homme fréquentant les "vestiaires", les traits du visage marqués et fatigués par la vie dans la rue sont les premiers signes visuels définissant le S.D.F.

Cette constellation d'éléments entraîne une catégorisation immédiate de l'individu rencontré en même temps qu'elle le discrédite. En émulant des stéréotypes associés à ces signes, c'est tout un réseau de représentations qui se trouve être activé mais aussi une grille de comportements possibles: détourner le regard, éviter la rencontre, se préparer, au contraire, à être abordé, donner une pièce ou non...

Cette désignation ne s'arrête pas à ce premier niveau d'interaction qui est celui de l'environnement immédiat de l'individu stigmatisé, elle se prolonge, comme l'avait noté la perspective interactionniste, jusque dans les appareils institutionnels. Les signes physiques sont les indices tangibles à l'origine d'une prise en charge par le S.A.M.U. social (baptisé Veille Sociale dans certaines villes) qui, sillonnant les rues, va repérer l'individu par les attributs qu'il supporte et lui proposer une aide. On retrouve ce même procédé de reconnaissance dans le fonctionnement de "la brigade des bleus" parisienne, ramassant, le plus souvent sans leur consentement et de manière coercitive, les clochards et les S.D.F. les plus désocialisés afin de les conduire à la "Maison de Nanterre" où ces derniers sont douchés, épouillés et restaurés.

Mais le stigmatisme n'opère pas uniquement sur des signes physiques. L'absence de domicile, et cela même si l'individu possède une adresse dans un centre d'hébergement, est le critère par lequel va se construire une identité disqualifiée et déviante. Le discours administratif, en construisant la catégorie des "incapables" sur cette variable précise, fonctionne sur ce processus de stigmatisation et va proposer des solutions, ou plutôt va souligner l'absence de solutions possibles, en s'appuyant justement sur cet attribut qui définit dans ce cas précis l'individu mais aussi les pratiques sociales dont il fait l'objet.

La fonction du stigmatisme, on le voit, permet la désignation de l'individu comme déviant ainsi que sa visualisation au sein du corps social, que cette dernière soit effective dans l'environnement immédiat ou métaphorique dans le fonctionnement administratif. Ce phénomène appelle des modalités de prise en charge de l'individu désigné comme déviant prenant les traits de la sanction ou de la réadaptation, bref différents traitements ayant pour but de neutraliser l'individu et de le normaliser. Dans ce cadre, la stigmatisation prend une fonction de contrôle social.

Mais un autre effet du stigmatisme réside dans le rétrécissement de tous les autres attributs de l'homme³⁹². L'étiquette de déviant apposée sur l'individu va déterminer l'identité de ce dernier dont l'essence principale sera d'être déviant. La désignation par le sigle S.D.F. s'entend, nous semble-t-il, de cette façon. L'identité de l'homme est réduite, d'une part, à des initiales et donc à des bribes de langage et, d'autre part, à un manque, en l'occurrence celui du domicile fixe. Peu importe ici la profession de l'individu, sa situation familiale, sa nationalité... Bien plus, nous avons relevé, lors de l'analyse des Index analytiques du journal *le Monde*, l'appellation des "sans" qui transforme l'individu en une incarnation vivante de ce manque, définissant sur le mode du vide un être en négatif.

³⁹² S. Shoham, "Etude d'un cas de stigmatisme: J. Genet", in D. Szabo, *Déviance et criminalité*, A. Colin éd., 1970, pp. 275-305.

Mais cet étiquetage se prolonge encore. En effet, une fois qu'un processus de stigmatisation est amorcé, d'autres connotations péjoratives viennent se greffer. Dès lors, le stigmate fonctionne, à l'instar du langage, sur le mode des constellations associatives: "(...) Quand quelqu'un a été banni de la communauté, il doit être rendu aussi différent que possible (...) et le processus de stigmatisation accumule sur lui, l'une après l'autre, les épithètes diffamatoires afin de rendre sa ségrégation vraiment évidente." ³⁹³ La maladie mentale, l'alcoolisme, la polytoxicomanie, le désir d'évasion sont les éléments corollaires à la question S.D.F. et viennent compléter les discours. Nous rejoignons ici une représentation d'autrui construite sur le mode de l'altérité radicale et le stigmate va opérer sur cette dynamique de la différence. Il y a, dans le déviant, du "pas comme nous" ³⁹⁴ et il s'agit, par l'entremise du stigmate, d'établir les catégories du "même" et du "différent" et d'amplifier ces différences afin d'isoler le déviant dans sa singularité.

5. Le poids du contrôle social

E. Durkheim ³⁹⁵ fut un des premiers auteurs à constater la permanence du crime dans toutes les sociétés. Cette universalité de la déviance s'accompagne d'une relativité. La déviance est, en effet, le reflet d'un système normatif propre à chaque société et les actes répréhensibles dans l'une ne le sont pas nécessairement dans une autre. Pour l'auteur, le crime est normal et même nécessaire car il initie le changement social. Dans certains cas, il favorise la cohésion du groupe normalisé en canalisant l'agressivité vers un ennemi, comme c'est le cas dans le phénomène du bouc émissaire. Il peut même unifier un groupe dans sa volonté de réintégrer coûte que coûte le déviant par différents procédés de normalisation et de contrôle social.

Le contrôle social est défini généralement comme l'ensemble des dispositifs qui fixent les conduites. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de règles, de sanctions mais recouvrent aussi les domaines de l'éducation et de la socialisation. Ainsi, le contrôle social, comme l'avait souligné E. Durkheim ³⁹⁶, ne peut être réduit à un pur déterminisme externe. L'intériorisation des normes pousse l'individu vers la conformité et l'adhésion aux valeurs dominantes.

Dans une perspective plus critique, le contrôle social correspond à une ensemble de pratiques de pouvoir garantissant l'ordre social et la domination de certaines couches de population au sein de cet ordre. Les pratiques instituées par le contrôle social, servent dans ce cadre, à une hiérarchisation des populations et à la reproduction de la domination d'une classe.

M. Foucault, en travaillant sur les rapports existants entre le pouvoir et le savoir, est

³⁹³ Idem p. 291.

³⁹⁴ G. Aubert, "Le crime entre déviances et normes", XXXI ^{èmes} Rencontres internationales de Genève, Normes et déviances, Neuchâtel, La Baconnière éd., 1987, pp. 263-309.

³⁹⁵ E. Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, op. cit.

³⁹⁶ E. Durkheim, L'éducation morale, (1935), P.U.F. éd., 1974.

sans doute le représentant le plus connu de ce courant. Dans cette perspective, le savoir justifie un rapport de domination. En étudiant les formes de la société disciplinaire ou ce qu'il appelle "l'ordre punitif", l'auteur révèle le passage de la loi à la norme qui va entraîner l'apparition d'un ensemble d'institutions ayant pour vocation de corriger ou de moraliser l'individu déviant: " (...) nous sommes dans la société du professeur-juge, du médecin-juge, de l'éducateur-juge, du "travailleur-social" juge; tous font régner l'universalité du normatif." ³⁹⁷

Ce champ d'étude a été prolongé par de nombreux auteurs et, plus particulièrement, par R. Castel ³⁹⁸. En travaillant sur l'institution, garante de l'ordre public, l'auteur étudie les mécanismes de contrôle et l'assujettissement des populations par la médecine et la psychiatrie. La tutelle exercée sur les individus par les institutions et les professionnels contribue à reproduire une domination et à étendre le contrôle social à toutes les formes possibles de l'anormalité.

Ce courant de recherche a pris pour objet le deuxième niveau d'interactions rendant possible l'étiquetage tel que l'avait formulé la théorie interactionniste. Ce niveau est celui de l'application des règles par les appareils institutionnels de la réaction sociale. Cette dernière recouvre ici les institutions et les pratiques de contrôle qui se trouvent être à l'origine de la déviance. Dès lors, l'individu déviant n'est qu'une production sociale n'existant pas en dehors de ces pratiques. Toutefois, l'interactionnisme symbolique n'avait pas développé un modèle théorique axé sur la domination des populations et les pratiques institutionnelles semblaient jouer un rôle plus mécanique (dans l'application de la sanction par exemple) que constitutif d'un dispositif ou d'une matrice spécifique d'assujettissement et de domination.

Cette réflexion va déboucher, tout naturellement, sur une préoccupation que les interactionnistes avaient placée au cœur du troisième niveau de l'étiquetage, celle de l'élaboration des règles sociales et de la loi. C'est en effet de la légitimité des normes qui définissent la déviance dont il est question et d'une interrogation sur les discours qui, à travers le temps, construisent l'individu comme déviant, anormal ou malade.

Cette question de la légitimité des normes fait l'objet de travaux originaux menés par Y. Barel ³⁹⁹. Pour cet auteur, les pratiques mises en oeuvre tentent moins de contrôler les déviants sociaux que de maîtriser les pulsions collectives de la majorité. Dans ce cadre, c'est le groupe entier qui est objet de contrôle et de régulations par l'intermédiaire des institutions chargées de normaliser les déviants. Ainsi, ces derniers individus sont désignés, à l'ensemble du groupe, comme mauvais exemple à ne pas suivre. Le discours juridique s'inscrit lui-même dans ce courant quand il rappelle la fonction de dissuasion ou de prévention de la peine. Prévenir les passages à l'acte potentiels nécessite des peines exemplaires. A. de Tocqueville écrivait que "(...) le premier objet de la peine n'est pas de réformer le condamné, mais bien de donner dans la société un exemple utile et moral." ⁴⁰⁰

³⁹⁷ M. Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Gallimard éd., 1975, p. 311.

³⁹⁸ R. Castel, Le psychanalyste, Maspéro éd., 1973.

³⁹⁹ Y. Barel, La marginalité sociale, op. cit.

En rappelant à tous les interdits, la peine agit sur la cohésion sociale en la renforçant. Dès lors, l'ensemble des dispositifs de contrôle quadrillant l'espace social, loin d'agir uniquement sur les déviants, tenterait d'imposer à tous un modèle comportemental normalisé.

6. Conclusion

Nous avons vu que le vagabondage était inscrit dans une typologie déviante et plus particulièrement dans la catégorie de l'évasion. Cette représentation de l'errant en tant qu'inadapté social, obéissant à un système de valeur différent de celui adopté par la majorité se prolonge jusqu'à nos jours notamment dans la figure de "l'incassable". A cet égard, certains courants de recherche ont insisté sur la présence d'une "sous-culture" S.D.F. La théorie du "double échec" place l'errant dans un hors-lieu très particulier, rejeté à la fois de la culture dominante et des sous-cultures criminelles. On ne peut ici que souligner la portée métaphorique d'un tel discours et en appeler aux théories interactionnistes qui réinscrivent le déviant au cœur des interactions sociales. La désignation de l'individu en tant que déviant s'effectue au terme d'un processus de stigmatisation. Celui-ci peut prendre des formes variables, marquage physique coercitif, attributs spécifiques, situation administrative particulière mais entraîne toujours une plus grande visibilité du déviant et la mise en oeuvre de processus de normalisation. Ces pratiques de contrôle dépassent la question de la peine juridique, elles se déploient dans un champ plus étendu et c'est le comportement tout entier qui est, ici, objet de normalisation. Bien plus, elles ne se préoccupent pas uniquement du corps du déviant mais tentent, à travers lui, de prononcer et de maintenir l'ordre social.

Mais le stigmate ne se limite pas à ces pratiques de contrôle, il réduit l'homme qui en est porteur et, par là, creuse l'écart entre les catégories sociales, entre le "nous" et le "eux". La confusion des genres est ainsi évitée et le stigmatisé, isolé mais encore plus visible, peut représenter pleinement un modèle en négatif.

Nous allons, dans les trois sections suivantes, nous pencher sur les procédés normatifs sanctionnant l'errance. Dans un premier temps, nous replacerons le vagabond et le S.D.F. dans le cadre du discours juridique puis nous déplacerons notre regard vers la pratique médicale. En dernier lieu, nous étudierons les modalités visant à amplifier l'altérité de l'errant et plus particulièrement les procédés de déshumanisation dont celui-ci fut la victime.

SECTION II. Cadres juridiques du vagabondage et de la mendicité

1. La notion d'état dangereux

Le droit place des bornes et trace des limites. En suivant M. Delmas-Marty⁴⁰¹, on peut

⁴⁰⁰ A. de Tocqueville, *Ecrits sur les systèmes pénitentiaires en France et en Amérique*, (1831), Vol. I., Gallimard éd., 1985, p. 67.

⁴⁰¹ M. Delmas-Marty, *Pour un droit commun*, Seuil éd., 1994, p. 19.

dire que la culpabilité est au cœur du droit pénal. C'est parce qu'il a commis une faute, en transgressant un interdit, que le criminel est puni et c'est ce lien entre culpabilité et punition qui donne à l'interdit pénal sa force symbolique. Mais la peine dépasse la simple culpabilité et le droit pénal ne s'applique pas uniquement comme sanction d'une transgression.

En forgeant la notion de "dégradation", reprise plus tard par la criminologie sous la forme du concept d'état dangereux, les rédacteurs du premier Code pénal ont tenté de protéger la société par la mise à l'écart d'individus jugés comme non conformes à la normalité. Ce courant sera prolongé par le mouvement de la défense sociale qui prônera des mesures de prévention et de réadaptation du délinquant.

Le concept d'état dangereux (formulé aussi sous les termes de *témébilité*, *périculosité* ou encore *redoutabilité*) a été forgé par l'école positiviste et plus particulièrement par Garofalo, magistrat italien, fortement influencé par les thèses de C. Lombroso. On retrouve les prémices de cette notion chez J. Bentham avec l'idée "d'alarme" sociale et plus encore dans la loi du 30 juin 1838 conférant au préfet le pouvoir d'ordonner le placement de toute personne dont l'état mental compromettrait l'ordre public et la sûreté des personnes. L'état dangereux pointe le péril ou le risque qu'encourt une société et peut être défini comme la très grande probabilité qu'un individu commette un délit. Cette notion repose sur deux postulats: d'une part le déterminisme à l'œuvre dans le comportement criminel, d'autre part les fonctions utilitaires de la peine qui se doit d'être réadaptation et non pas uniquement sanction ou, pire, vengeance sociale. Deux éléments sont constitutifs de cet état, premièrement, la capacité criminelle qui désigne "la perversité constante et agissante de l'agent et la quantité de mal qu'on peut redouter de sa part"⁴⁰², deuxièmement l'adaptabilité de l'individu à son milieu. Ces éléments combinés donnent l'"indice de dangerosité". Deux formes d'état sont habituellement distinguées: l'état dangereux permanent ou chronique défini comme une "modalité psychologique et morale dont le caractère est d'être antisocial"⁴⁰³ et l'état dangereux de crise.

Cette notion, sur laquelle s'est construite la criminologie, a permis le pontage entre les discours juridiques et médicaux, plus particulièrement psychiatriques. Comme l'indique M. Foucault, l'individu dangereux "n'est ni exactement malade ni à proprement parler criminel"⁴⁰⁴. La réaction sociale au crime va s'élaborer de façon homogène selon deux pôles articulés l'un à l'autre formant un réseau continu d'institutions médico-judiciaires autorisant un quadrillage de pratiques ayant pour but de neutraliser l'individu et de le normaliser. Dès lors, le traitement des individus criminels ou le repérage des potentialités criminogènes se substituera à l'infamie et à la douleur de la peine. Enfin, la démarche va s'écarter du délit ou du crime commis pour s'orienter vers le comportement déviant dans sa globalité, indice d'une dangerosité latente.

⁴⁰² R. Gassin, *Criminologie*, Précis Dalloz, 1990, p. 648.

⁴⁰³ R. Vienne, "Considérations sur la psychologie, l'origine de l'état dangereux et les facteurs de réadaptation des multirécidivistes", *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1957, pp. 53-63.

⁴⁰⁴ M. Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Gallimard éd., 1999.

Le concept d'état dangereux a fait l'objet de nombreuses critiques. L'absence de méthodes susceptibles d'établir avec certitude cet état en est, sans doute, la plus importante mais le courant interactionniste a aussi dénoncé la dimension normative d'un tel concept et sa portée toute relative puisque dépendante de la législation de chaque pays.

Toutefois, cette conception n'a pas été abolie et la neutralisation de l'état dangereux se lit, en filigrane, dans les textes du Code pénal sanctionnant jusqu'en 1994 le vagabondage. Plus proche de nous, cette préoccupation est à l'origine des arrêtes anti-mendicité qui tentent d'éradiquer la résurgence de ces figures lointaines de l'insécurité que sont le vagabond et le mendiant.

2. La qualification d'un délit

A. La répression du vagabondage

Dans le Code pénal, l'incrimination du vagabondage et de la mendicité appartient au registre de la sécurité publique et à la section "association de malfaiteurs, vagabondage et mendicité".

La sécurité publique est définie comme la situation dans laquelle se trouve une société lorsqu'elle est à l'abri de troubles nés de la commission d'actes délictueux. Si le droit pénal assure la protection de la sécurité publique, on considère que celle-ci "(...) résulte de façon préventive de réglementations assorties de sanctions répressives concernant certaines catégories de personnes dont le statut ou plus encore le mode de vie peut être plus ou moins gravement générateur de troubles pour la collectivité, ainsi en va-t-il des étrangers, des nomades, des vagabonds et des mendiants (...)"⁴⁰⁵

La sécurité publique est, dès lors, la situation vers laquelle tend l'ensemble des dispositions qui ont pour but de neutraliser ou d'éliminer le potentiel dangereux de certains individus. Le vagabondage est ici moins incriminé comme délit ponctuel que mode de vie jugé criminogène car situé en dehors des valeurs traditionnelles. Ainsi, l'arsenal juridique s'est construit sur des mesures *ante delictum* déclenchées par l'état dangereux de l'individu.

Après avoir affirmé dans l'article 269, le délit de vagabondage (les textes sont présentés en Annexe 2), l'article 270 en donne la définition: "les vagabonds ou gens sans-aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession."

On retrouve ici les trois éléments majeurs qui ont défini, dès l'Ancien Régime, la réglementation du vagabondage nous indiquant en creux la pérennité des valeurs dominantes que sont l'appartenance à un réseau social par le travail fixe et l'inscription territoriale. La notion d'aveu reste prépondérante et insiste sur l'absence de garant mais aussi de garantie et donc sur la non-reconnaissance sociale du vagabond. Le domicile doit être certain et correspond à une habitation effective, notoire et ayant une continuité dans le temps. Ainsi, l'hébergement chez des amis ne protège pas de la qualification du

⁴⁰⁵ R. Merle, A. Vitu, *Traité de droit criminel*, Cujas éd., 1981, p. 160.

délict. L'intéressé doit, en outre, justifier de ressources suffisantes et de nature avouable. Toutefois la jurisprudence semble avoir souffert d'hésitations constantes: si les sommes gagnées au jeu ont parfois évité la qualification du délit⁴⁰⁶, certains jugements ont refusé de voir dans les allocations chômage ou la mendicité⁴⁰⁷ une source de revenus avouable et suffisante. Il n'y a pas de délit de vagabondage si l'individu, au moment de son arrestation, a un métier et même si ce dernier se trouve sans travail. Sont incriminées ici, l'oisiveté systématique et les petites activités journalières c'est-à-dire l'absence de régularité dans le travail.

Concernant les personnes sortant de prison, c'est au juge de décider si la recherche de travail est effective ou si la personne entretient manifestement une situation oisive.

A défaut de preuves ou d'actes, le cadre juridique se déploie dans l'espace du doute et de l'évaluation de la moralité de l'individu. C'est autour de l'intention délictueuse c'est-à-dire du choix délibéré d'un mode de vie déviant que s'articule le jugement même si cette intention n'est pas explicitement formulée dans les textes. La qualification du délit fonctionne, en effet, sur le mode négatif, c'est donc au prévenu qu'il incombe de prouver sa bonne foi ou de démontrer le défaut d'intention en invoquant par exemple une infirmité ou son grand âge l'empêchant de travailler ou bien encore l'impossibilité de trouver un travail en raison de la crise économique. On renoue ici avec la traditionnelle séparation opposant mendiants valides et invalides et le prévenu doit se dégager, s'il désire la clémence des juges, de la catégorie des mauvais pauvres. Cette intention délictueuse constitue en quelque sorte un délit moral de fainéantise ou d'oisiveté qui place l'individu dans une position de coupable, accusé de ne pas fonctionner selon les normes de la réciprocité envers l'Etat ou la société.

L'article 271 est consacré à la peine qui s'échelonne de trois à six mois d'emprisonnement. Des mesures administratives telle la surveillance par la Haute Police pendant une durée de cinq à dix ans (devenue en 1885 l'interdiction de séjour) étaient appliquées. Ces mesures prévoyaient la relégation pour les vagabonds "incorrigibles" ayant encouru au moins cinq condamnations. Elles ont été supprimées en 1955 suite à la recomposition du paysage de l'assistance et à l'accueil des vagabonds dans les centres d'hébergement. Nous savons que, depuis 1959, le juge d'application des peines oriente les vagabonds aptes à un reclassement dans les centres d'hébergement et de réadaptation. Le réseau d'institutions médico-judiciaires s'est ainsi développé sur les versants de la répression, de l'assistance et de la normalisation du vagabondage considéré dans les textes non pas comme un acte délictueux mais comme un état qualifiant un individu perçu comme dangereux. La démarche s'éloigne donc de l'interdiction de séjour, forme moderne de la mise au ban ou de la déportation de l'Ancien Régime, pour s'orienter vers le contrôle du corps de l'errant et son inclusion dans un système qui aura pour tâche de le réadapter et de le rééduquer pour peu que celui-ci en montre une certaine aptitude.

Cette inclusion sociale du vagabond se retrouve dans l'article 273 qui renoue ici avec

⁴⁰⁶ Chambéry, 27 décembre 1888.

⁴⁰⁷ Annecy, 8 octobre 1892 et Nancy, 24 octobre 1904.

la législation de l'Ancien régime insistant sur l'appartenance territoriale de l'errant. Le vagabond, peut être, en effet, réclamé et cela même après jugement par sa commune d'origine ou par un citoyen solvable le cautionnant. La figure de la garantie réapparaît ici et le délit de vagabondage disparaît si un tiers accepte de reconnaître au sens plein du terme l'individu en "l'avouant", et donc en le réinscrivant dans la communauté des hommes. En filigrane, ce texte indique que l'errant ne saurait être un homme sans liens et que celui-ci, qu'il le veuille ou non, appartient bien à un lieu. Toutefois, si l'on en croit R. Merle et A. Vitu⁴⁰⁸, cette mesure ne semble jamais avoir été appliquée. Il faut croire ici que le vagabond ayant quitté sa commune de naissance a été oublié ou radié de celle-ci et que son errance l'inscrit comme étranger à tout lieu et lien social.

B. La répression de la mendicité

"Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existe un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité sera punie de trois à six mois d'emprisonnement et sera après expiration de sa peine conduite au dépôt de mendicité." (art. 274). "Dans les lieux où il n'existe point encore de tels établissements, les mendiants d'habitude valides seront punis d'un à trois mois d'emprisonnement. S'ils ont été arrêtés hors du canton de leur résidence, ils seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans." (art. 275)

Ces deux articles prolongent la tradition de l'enfermement des pauvres, que ce soit dans les hôpitaux généraux ou dans les dépôts de mendicité et sanctionnent, comme avant, le mendiant récalcitrant à des peines d'emprisonnement.

Le décret de 1808 avait prévu la création des dépôts de mendicité néanmoins tous les départements n'en étaient pas pourvus. Le double régime a donc été mis en pratique afin d'apporter une solution à tous les cas de figure. Nous retrouvons la constance de la lutte contre l'oisiveté par l'entremise de la dichotomie entre mendiants valides et invalides, les premiers étant punis même en l'absence d'une structure pouvant les accueillir. La validité est laissée à l'appréciation des juges, elle suppose que l'individu possède la vigueur physique, l'âge nécessaire pour chercher un travail⁴⁰⁹. Toutefois, la qualification passe aussi par l'intention délictueuse. Un acte de jugement de 1988 stipule que "eu égard au contexte économique et aux difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi, il n'est pas établi qu'un chômeur en fin de droits ait délibérément choisi ce mode d'assistance."⁴¹⁰

Le cadre juridique de la mendicité, tout comme celui du vagabondage, s'étaye sur la présomption à la paresse ou à l'oisiveté et va tenter d'évaluer la moralité de l'individu. De plus, le discours prolonge les questions relatives à l'inscription territoriale en augmentant les peines à l'encontre des mendiants arrêtés hors de leur canton de résidence.

Mais les dichotomies entre le pauvre valide et invalide disparaissent quand le

⁴⁰⁸ R. Merle, A. Vitu, op. cit., p. 174.

⁴⁰⁹ Sont jugés invalides les amputés, les aveugles et les vieillards. Pau, 21 janvier 1899, Montbéliard, 26 novembre 1903.

⁴¹⁰ Rennes, 29 février 1988.

mendiant usera de menaces, pénétrera dans des maisons, feindra des plaies ou mendiera en réunion. (art. 276) Ces cas de mendicité forment des délits spéciaux et les peines d'emprisonnement prévues peuvent atteindre deux ans. La loi punit, dans ce cas, certaines formes de mendicité jugées plus graves et révélant le potentiel dangereux des individus. Les menaces et la pénétration du domicile violent l'ordre public mais aussi la propriété privée qui fonde, entre autres, les appartenances territoriales. Feindre des plaies équivaut à gruger le donataire et nous retrouvons l'image traditionnelle du mauvais pauvre ne méritant pas l'aumône. Enfin, si le mendiant isolé représente l'image de l'oisif profitant des largesses sociales, son regroupement en bandes effraie et l'inscrit automatiquement dans la criminalité. Le mendiant est, ainsi, tout comme le vagabond un individu dangereux à neutraliser.

C. Les règles communes au vagabondage et à la mendicité

Les causes d'aggravation du vagabondage et de la mendicité sont le travestissement⁴¹¹, le fait que l'individu soit porteur de limes, crochets (bien qu'il n'en ait ni usé ni menacé) ou d'autres instruments propres à commettre des vols ou procurant les moyens de pénétrer dans les maisons. (art. 277) La peine est alors de cinq ans d'emprisonnement. L'article 278 stipule que tout mendiant ou vagabond porteur d'effets d'une valeur supérieure à cent francs sans en justifier la provenance sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Ces deux articles mettent en scène l'état dangereux de l'individu et constituent, à ce titre, le modèle idéal de la mesure *ante delictum*. En effet, le fait d'être porteur de limes traduit, pour le législateur, l'intention du vol. A ce titre, il convient de préciser qu'il n'est pas nécessaire que les limes ou crochets soient trouvés sur la personne, il suffit que ces instruments soient dans le lieu où elle a été arrêtée⁴¹² ou dans la voiture que le prévenu utilisait⁴¹³. Il en va de même pour les effets supérieurs à cent francs, l'individu est alors automatiquement suspecté de les avoir dérobés et le législateur attend de lui une justification. Le vagabond ou le mendiant se trouve, dès lors, dans un espace constant de suspicion dans lequel sont pointées sa malhonnêteté et son immoralité. L'incrimination n'est donc pas fondée sur des agissements antisociaux mais sanctionne un comportement impliquant une certaine probabilité que l'intéressé commette une infraction plus ou moins déterminable.

Certains délits sont aggravés quand ils ont pour auteurs des mendiants ou des vagabonds. Les violences envers les personnes sont punies de deux à cinq ans d'emprisonnement voire de cinq à dix ans si leur auteur se trouve dans une des circonstances exprimées par l'article 277 (art. 279). De plus, les peines établies par le Code pénal contre les individus porteurs de faux certificats, faux passeports ou fausses feuilles de route sont portées à leur maximum quand elles sont appliquées contre des

⁴¹¹ Ainsi en va-t-il des quêtes faites à domicile par un individu revêtu indûment du costume ecclésiastique, R. Merle, A. Vitu, op. cit., p. 177.

⁴¹² Aix, 1^{er} février 1871.

⁴¹³ Code pénal, art. 277. Note extraite de la *Revue de science criminelle*, n°39, II, 1970.

mendiants ou des vagabonds. La loi sanctionne ici l'état dangereux de l'individu qui se révèle par la nature des infractions commises.

Pour finir, il convient de préciser que les délits de vagabondage et de mendicité sont stipulés dans le guide de l'administration locale⁴¹⁴ qui s'adresse aux gardes champêtres, gardes chasse et gardes pêche, agents de police municipale mais aussi aux gardes particuliers, aux gardiens d'immeuble et gardiens de sociétés de gardiennage. Le contrôle social dépasse l'institution juridique et incombe jusqu'aux garants de l'ordre ordinaire. C'est ainsi que le vagabond et le mendiant, figures d'une insécurité majeure, deviennent objets d'une surveillance totale et collective.

3. Une représentation pérenne

En 1953, 9298 condamnations pour vagabondage et mendicité ont été prononcées, ce nombre décroît en 1956 et atteint 4884⁴¹⁵. En 1993, sur 1431 infractions relevées, 15 condamnations seront effectives et il n'y en aura plus qu'une en 1994⁴¹⁶.

Le développement des centres d'hébergement et leur rôle de plus en plus reconnu dans la prise en charge des vagabonds n'est pas neutre dans la réduction du nombre des condamnations. De surcroît, les priorités dans la lutte contre la criminalité ont évolué. Si le vagabondage et la mendicité ont occupé une place de choix dans les préoccupations pénales jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, la délinquance urbaine et la délinquance de violence mais aussi le trafic de stupéfiants sont devenus, au fil des années, des questions bien plus pressantes pour l'ensemble de l'appareil judiciaire. Enfin, le cas de jurisprudence de 1988 ne condamnant pas un chômeur en fin de droits tend à transformer le vagabondage et la mendicité en délits périmés. Le Code pénal de 1810, construit sur la protection de l'ordre et du bien public, servait avant tout à contenir les classes dangereuses et le nouveau Code, entré en vigueur en 1994, a abrogé les délits de vagabondage et de mendicité.

A. La mendicité: un délit redéfini

Dans ce nouveau cadre juridique, le mendiant, extrait de la sphère répressive, semble être devenu un homme plus à plaindre qu'à blâmer. Mais les représentations ne sont pas aussi tranchées.

Si l'on en croit F. Desportes⁴¹⁷, l'abrogation de cette incrimination s'est heurtée à

⁴¹⁴ R. Vidal, Guide pratique de l'administration locale. Manuel des gardes et de police locale, Librairie de la Cour de Cassation, Litec éd., 1983.

⁴¹⁵ R. Vienne, "Le problème du vagabondage. Le point de vue juridique," Revue de droit pénal et de criminologie, n°8, 1960, pp. 757-118.

⁴¹⁶ Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1994, Ministère de l'Intérieur, la Documentation Française, 1995.

⁴¹⁷ Jurisclasser pénal, 1999 (5. 1996).

une vive résistance au sein de l'Assemblée Nationale lors des discussions consacrées aux atteintes à l'Etat et la paix publique. Une solution de compromis, proposée par la Commission des lois de l'Assemblée, a consisté à réprimer la provocation directe d'un mineur à la mendicité: "le fait de provoquer un mineur à la mendicité est puni de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende. Lorsqu'il s'agit d'un mineur de quinze ans, l'infraction définie par le présent article est punie de trois ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende." (art. 227.20) Cet article appartient au registre "de la mise en péril des mineurs" et décline, sur le même mode, l'incitation à la prise de stupéfiants (art. 227.18), à celle de boissons alcooliques (art. 227.19) et l'incitation au délit ou au crime (art. 227.21).

En pratique, cette incrimination est dirigée contre un adulte. La définition de la mendicité est la même que celle dégagée en 1874 par la jurisprudence de l'article 274 de l'ancien Code pénal: "s'adresser à la charité ou à la bienfaisance dans le but d'obtenir un secours tout à fait gratuit et pour lequel on n'offre en échange aucune contre-valeur appréciable."

La définition de la provocation est, dans le discours juridique, traditionnellement subordonnée à trois conditions. Elle doit tendre vers la commission d'une infraction, elle doit avoir été suivie d'un commencement d'exécution, enfin elle doit être accompagnée de menaces, promesses, don, abus d'autorité ou de pouvoir. L'article 227.20, transformant la provocation en infraction principale, en remodèle la définition. Elle est ainsi répréhensible alors qu'elle tend à la commission d'un acte qui ne constitue pas une infraction puisque la mendicité a été abrogée. En deuxième lieu, le législateur précise qu'il importe peu que la provocation ait été suivie d'effets, c'est à dire d'un commencement d'exécution. On retrouve ici les accents des mesures *ante delictum* telles qu'elles apparaissaient à l'époque de la rédaction du premier Code pénal. C'est, en quelque sorte, l'intention d'incitation qui constitue l'infraction et qui est soumise à condamnation. L'appartenance même du délit de provocation au registre de "la mise en péril" prolonge, à cet égard, l'association entre mendicité et état dangereux de l'individu qui l'exerce ou qui incite à la

pratiquer. On observe ainsi que si le délit est abrogé, les matrices enchâssant les discours sur le mendiant perdurent. En insistant sur le péril, elles pérennisent le concept d'état dangereux et aboutissent à instaurer des protections spécifiques à l'égard des mineurs et à maintenir un cadre juridique sur la question de la mendicité.

Le délit de vagabondage, en revanche, semble avoir disparu définitivement. On ne retrouve pas, en effet, d'infraction à la provocation des mineurs à ce type de comportement. Il faut néanmoins préciser que le vagabondage des mineurs s'inscrit, en règle générale, dans le registre de la fugue, nettement différencié de l'errance des adultes ou des S.D.F. actuels. Mais, comme pour la mendicité, les discours se brouillent et si l'Etat, par l'intermédiaire du nouveau Code pénal, n'incrimine plus cette pratique, la question de l'errance va toutefois se poser, corollairement à celle de la mendicité, à l'échelle plus réduite de la ville et de l'occupation de l'espace public. Le législateur, en dépénalisant la mendicité et le vagabondage, en a confié, en quelque sorte, le contrôle au pouvoir administratif lequel se montre pour le moins clément en la matière car si le Code pénal annonçait que le vagabondage et la mendicité étaient des délits et indiquait l'échelle des peines, les mesures administratives, tels ce qu'il est convenu d'appeler les arrêtés

anti-mendicité, adoptent un discours impératif en réglementant et en interdisant ces pratiques.

B. La mendicité interdite

L'année 1995 a vu s'installer un débat politique et juridique, amplement relayé par la sphère médiatique, sur la mendicité dans les villes mais les premières mesures ont été prises un peu plus tôt, en 1993 notamment, par la commune de Montpellier suivie bientôt par Nice, Cannes, Carcassonne, Perpignan. En mai 1995, la municipalité de La Rochelle installe des panneaux dans la ville: "N'encourageons pas la mendicité. Nous risquons de favoriser l'ivresse et l'agressivité sur la voie publique." Les cadres du débat sont ainsi tracés: plus qu'un acte à proprement parler, c'est un comportement qu'il convient d'éradiquer et c'est sur le thème de l'insécurité que les discours et les pratiques vont se développer.

B1. Le mendiant: une figure ancestrale de l'insécurité

La thématique de l'insécurité a épousé de nouvelles formes depuis le processus de décentralisation. Dès 1982, la Commission des Maires⁴¹⁸ sur la sécurité, mieux connue sous l'appellation de "Rapport Bonnemaïson", s'est penchée sur la délinquance, les moyens de la prévenir et de la réprimer. Ce rapport insistait sur le rôle des collectivités territoriales et plus particulièrement sur celui des communes. Ce fut une première étape dans les définitions des politiques locales de sécurité et dans la création des conseils communaux et départementaux de prévention de la délinquance. En insistant sur les rôles respectifs des polices municipales et des associations, cette Commission allait porter en gestation des questions relatives à l'insécurité, aux incivilités mais aussi au sentiment d'insécurité ressenti et exprimé par la population. La Commission des maires de 1982, mise en place par le Premier Ministre et sous le regard des ministres de l'Intérieur et de la Justice, avait pour mission de réfléchir et de proposer des solutions afin d'enrayer ce sentiment. Si le débat a porté sur le logement, l'emploi, la réinsertion, la Commission a aussi ciblé dans ses actions de prévention les "problèmes particuliers que posent certaines catégories de citoyens"⁴¹⁹, à savoir les étrangers, les nomades et les "marginiaux de la misère" désignés aussi par le terme de "routards". Cette dernière population recouvre des jeunes proches du quart-monde dont la marginalisation se radicalise progressivement. Si ces routards sont différenciés des clochards, "leur mode de penser, d'agir et de se comporter s'assimile très rapidement à eux jusqu'à les confondre". La Commission insiste sur le problème que peut poser l'accroissement de cette catégorie notamment le dépassement "du seuil de tolérance au sein de la population". De plus, il est stipulé que "cette nouvelle génération de marginaux pourrait réagir différemment de l'ancienne, avoir un comportement violent, se démarquant des marginaux confinés généralement dans une attitude de résignation."

⁴¹⁸ Face à la délinquance: Prévention, répression et solidarité, Commission des maires sur la sécurité, Rapport au Premier Ministre, La Documentation Française, 1982.

⁴¹⁹ Idem p. 56 et suivantes.

Ces jeunes marginaux sont ici rattachés aux "classes dangereuses" et au sentiment d'insécurité que leur présence au sein des espaces publics entraîne.

S. Roché⁴²⁰ définit ce sentiment comme des manifestations de peurs personnelles (dans la rue ou au domicile par exemple) ou des préoccupations pour l'ordre en général. Le sentiment d'insécurité s'appuie sur le monde vécu des individus tout en faisant référence à un système de valeurs. Il peut être éprouvé s'il trouve des objets de cristallisation adéquats, les plus adaptés seraient à la fois ancrés dans l'histoire des groupes stigmatisés, tels les vagabonds, et pertinents dans l'espace de l'individu subjectivement perçu.

A cet égard, les recherches de H. Coing et C. Meunier⁴²¹, menées dans les années quatre-vingts, démontrent que, outre le vandalisme et les groupes de jeunes dans les cages d'escaliers, la présence des clochards accroît le sentiment d'insécurité et fait partie des incivilités. Les incivilités ne sont pas des actes nécessairement illégaux au point de vue juridique, elles se définissent comme des atteintes à l'ordre public ordinaire tel qu'il est construit dans la vie quotidienne. Ce sont des "menaces qui pèsent sur les rituels sociaux à l'aide desquels chacun évolue l'innocuité de son rapport à autrui."⁴²² Les incivilités incarnent en quelque sorte le désordre proche de soi et la possibilité d'en être victime. Insultes, crachats, graffitis, attroupement d'individus exubérants, mendicité agressive⁴²³ sont autant de comportements vécus comme des mises en question de la culture et comme des menaces à l'intégrité physique. Les actes de mendicité agressive figurent dans une enquête effectuée en 1998 par la Préfecture de police de Paris sur les incivilités. 60% des personnes interrogées les jugent comme insupportables, 22% supportables et 18% extrêmement insupportables⁴²⁴. D'un délit orchestré par le Code pénal, la mendicité, pour peu qu'elle soit agressive (encore que nous n'ayons trouvé aucune définition de la nature de cette agressivité) est devenue une incivilité déstructurant l'ordre de l'espace public, engendrant un sentiment d'insécurité. Celui-ci est lié à une construction sociale de l'individu dangereux, il correspond à une lecture du monde qui nous environne, à une mise en ordre de ce dernier et donc à un classement des populations sur lesquelles se cristallisent ces émotions. Dès lors les arrêtés mis en place par les villes vont tenter, par l'interdiction d'actes spécifiques, de stigmatiser des groupes d'individus incarnant une potentialité de danger permanent.

B2. Les arrêtés anti-mendicité

Notre corpus se compose de dix-neuf arrêtés⁴²⁵ pris en 1995 (voir Annexe 3). Nous

⁴²⁰ S. Roché, Le sentiment d'insécurité, P.U.F. éd., 1993.

⁴²¹ H. Coing, C. Meunier, Insécurité urbaine: une arme pour le pouvoir?, Anthropos éd., 1980.

⁴²² S. Roché, Insécurité et libertés, Seuil éd., 1994, p. 24.

⁴²³ J. Damon, "Les incivilités. Avant-propos", Problèmes politiques et sociaux, n°836, 2000, pp. 3-6.

⁴²⁴ Idem p. 12.

allons tout d'abord inscrire ces derniers dans le cadre de la loi et du pouvoir confié au maire. Nous étudierons ensuite les bases de ces mesures au regard des motivations stipulées dans les arrêtés puis nous commenterons le contenu des articles et la nature des restrictions et des interdictions.

- CADRE JURIDIQUE

En vertu des articles L. 122.22 et L 131.2 du Code des communes, le maire est chargé des pouvoirs de police. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics. Ces articles forment la base sur laquelle s'étaye la réglementation de la mendicité. Le cadre, on le voit, est identique à celui de l'ancien Code pénal inscrivant les délits de mendicité et de vagabondage dans la thématique de la sécurité publique.

L'article 131.2 est complété de plusieurs alinéas. Trois d'entre eux sont systématiquement repris: "la sûreté et la commodité de passage des rues, quais, places et voies publiques", "le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique (rixes, disputes, ameutement et rassemblement dans les rues, bruit...)", enfin, "le soin d'obvier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants ou féroces". L'article L 131.4 est aussi mentionné: "le maire peut par arrêté motivé interdire à certaines heures l'accès de certaines voies de l'agglomération ou de certaines portions de voie ou réserver cet accès à certaines heures à diverses catégories d'usagers ou de véhicules."

La plupart des communes en appellent au Code des Collectivités territoriales (articles 2212.1 à 2212.5 identiques aux articles du Code des communes). Le cadre juridique est complété par l'article R. 610.5 du Code pénal précisant que "les violations des interdictions édictées par les arrêtés sont punies de contraventions", par l'article R. 623.3 stipulant que "le fait d'exciter ou de ne pas retenir un animal susceptible de présenter un danger qui attaque ou poursuit un passant est puni d'une amende" et, enfin, par les articles L 65, L 66, L 79, R 4 et R 5 du Code des délits et des infractions de la circulation sanctionnant l'ivresse publique.

Certaines communes ⁴²⁶ mentionnent, de plus, le règlement sanitaire départemental ainsi que les mesures déjà prises par les préfets relatives aux quêtes sur la voie publique.

La mendicité s'inscrit dans une matrice juridique soulignant le comportement et les incivilités au sein de l'espace public. L'accent est porté sur le maintien de la tranquillité. Sont ainsi sollicités les textes relatifs à la circulation, aux attroupements, au bruit, à l'ivresse, aux animaux, bref à ce qui fait désordre et provoque le sentiment d'insécurité. A cet égard, il convient de noter que la commune de Carpentras mentionne, dans le cadre des éléments réels sur lequel s'étaient les motivations des arrêtés, "les nombreuses plaintes établissant la multiplication d'actions de mendicité agressives et dangereuses

⁴²⁵ Angoulême, Banyuls, Béziers, Carpentras, Compiègne, Mende, Menton, Millau, Montpellier, Nice, Pau, Périgueux, Perpignan, la Rochelle, Sète, Tarbes, Toulon, Toulouse, Valence.

⁴²⁶ Angoulême, Carpentras, Mende, la Rochelle, Pau, Toulouse, Valence.

troublant la sérénité et l'ordre public". Un discours identique est formulé par la commune d'Angoulême. Les "nombreuses plaintes" sont ici associées à "l'exaspération grandissante de la population" ainsi qu'aux "troubles à l'ordre public", aux "problèmes d'hygiène et de salubrité" et aux "risques d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes".

Ces mentions induites par le terme "vu" (tout comme la référence aux articles cités plus haut) inscrivent les plaintes et le sentiment d'insécurité dans un cadre légal et leur confère, par là, une vérité absolue mais aussi une réalité tangible qui vont entraîner les maires à considérer le problème soulevé par la mendicité. L'architecture du discours est ainsi fondée sur l'existence réelle d'un problème ou d'un malaise en même temps qu'elle s'inscrit dans un cadre légal déjà posé. Les considérations des maires préalables à la rédaction des arrêtés réglementant la mendicité seront, dès lors, exprimées dans une stratégie de réponse appropriée à cette situation de désordre et d'insécurité constatée dans les faits.

- CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES

La formulation rituelle "considérant que..." est présente dans tous les arrêtés municipaux. Son rôle est de légitimer le bien-fondé des mesures et des articles.

La première considération que nous retrouvons dans la totalité de notre corpus est d'ordre général et concerne "la sûreté et la commodité des voies de passage". Cette thématique se réfère, en fait, aux articles L 131.2 et L 131.4 et souligne la gêne physique résultant de la présence de mendiants au sein de l'espace public, plus particulièrement "l'entrave occasionnée par la position assise ou allongée d'individus et de groupes d'individus". D'autres considérations sont ensuite exprimées selon des axes différents.

Le premier axe incrimine la conduite ou le comportement de plusieurs manières. Tout d'abord, le "comportement agressif" (Carpentras, Pau, Perpignan, Tarbes, Valence) ou "dangereux" (Mende), ou bien encore "agressif et provoquant" (Montpellier) de certaines personnes, "d'individus marginalisés proférant des menaces" (Compiègne), "créant une situation constante de crainte" (Toulouse), "accompagnés ou non d'animaux" (Béziers, Montpellier, la Rochelle, Sète). Le comportement incriminé est aussi celui "dégradant l'hygiène des espaces publics" (Angoulême, Banyuls, Carpentras, Compiègne, Mende, Menton, Millau, Montpellier, Pau, Perpignan, Tarbes, Toulon). Pour les communes précisant les causes de l'insalubrité, on retrouve, le plus souvent, "la position allongée sur les bancs et le rejet de détrit". La "consommation abusive d'alcool" est dénoncée lorsqu'elle s'accompagne "d'une action de mendicité" (Mende), quand elle encourage "l'agressivité" de groupes d'individus (Béziers, Mende, Montpellier, Périgueux, Sète) qui mendient (Toulon). Les communes de Tarbes et Mende mentionnent dans leurs considérations "le comportement indécent" ou la "tenue contrevenant aux bonnes moeurs" et "incitant à la débauche".

Le deuxième axe de préoccupations se structure autour des animaux et plus spécifiquement des chiens, reliant leur présence à l'agressivité de leur détenteur (Béziers, Montpellier, Sète) ou bien insistant sur le "danger" que constitue la présence de ces chiens au sein de l'espace public (Mende, Menton, Millau, Périgueux, Tarbes, Toulon).

Le troisième axe insiste sur "l'augmentation des actions de mendicité agressives et

dangereuses" (Carpentras, Montpellier, Pau, Périgueux, Perpignan, Tarbes, Toulon). Nous rencontrons, pour la première fois, l'incrimination de l'acte de mendier mais celui-ci est relié au comportement indiquant, en clair, que c'est moins l'action de sollicitation qui est incriminée que la manière dont le mendiant s'y prend. Cet aspect est à relier au quatrième axe de préoccupations des communes stipulant que les troubles à l'ordre public déjà cités "portent préjudice aux formes normales et traditionnelles de la mendicité" (Menton, la Rochelle, Toulon). Sont donc mis en opposition, d'une part les individus en groupe (et on rejoint les textes de l'ancien Code pénal réprimant "la mendicité en réunion") d'autant plus dangereux qu'ils sont nombreux, multipliant les incivilités, bruyants, alcoolisés, licencieux, allongés sur les bancs, accompagnés de chiens, et, d'autre part, le mendiant isolé, silencieux, non alcoolisé, sans chien, connu du quartier où il officie. Le "mauvais pauvre" dangereux se définit par là en opposition radicale au "bon pauvre". Bien pire, ce "mauvais pauvre" compromet par sa conduite abusive la tolérance à l'égard de la mendicité et porte préjudice au "bon pauvre" méritant l'aumône. C'est en quelque sorte ce "mauvais pauvre" qui, déclenchant par ses incivilités la réprobation générale, coupera la dynamique du don et empêchera le "bon pauvre" de survivre. La dichotomie tracée débouche ici sur la définition et l'identification des coupables et des victimes.

Cet aspect se prolonge par un dernier axe mentionnant les efforts effectués par les communes pour "accueillir les S.D.F." (Banyuls, Perpignan), "les sans-abri" (la Rochelle) ou "les personnes démunies" (Valence). Les structures d'accueil existent, encore faudrait-il que ces individus s'y rendent ce qui n'est pas le cas. Il semble ici que la propension à l'errance, thématique sans cesse associée à la représentation du "mauvais pauvre" émerge entre les lignes. La figure du mendiant incriminé se dessine plus nettement et se rapproche de celle du vagabond, homme sans lien et refusant toute aide en vue de sa réinsertion. Dès lors, la mendicité est d'autant plus réprouvée qu'elle est le fait d'individus n'habitant pas la commune et préférant s'exposer au sein de l'espace public. A cet égard, il convient de préciser que les arrêtés anti-mendicité se sont propagés de ville en ville. Les communes craignaient, en effet, l'afflux de mendiants et de S.D.F., chassés des cités interdisant la pratique de la mendicité. On retrouve la préoccupation ancestrale de l'appartenance du pauvre à un lieu et sa prise en charge par sa commune d'origine. L'errant est ainsi coupable de n'avoir aucun lieu et de refuser tous liens, celui-ci est donc jugé responsable de son état et de sa marginalisation.

Ce point de vue semble être confirmé par deux courriers émanant des maires de Carpentras et d'Angoulême⁴²⁷ et justifiant les mesures restreignant la mendicité. J.P. Guillet, adjoint au maire de Carpentras, après avoir souligné les efforts de la ville en matière de structures d'accueil, insiste sur la différence entre "les pauvres" et les "marginaux": "les pauvres ont de la dignité et ne mendient pas sur la voie publique, ils ne sont pas des marginaux". En clair, les arrêtés ne concernent pas la population traditionnelle des plus démunis insérés malgré tout dans le tissu social car respectueux des valeurs dominantes. La marginalité incriminée s'apparente à un choix de mode de vie en dehors des normes conventionnelles et appelle, dès lors, des mesures répressives.

En août 1995, Ph. Douste-Blazy, alors Ministre de la Culture, s'insurgeait contre les

⁴²⁷ Courriers en Annexe 3.

arrêtés anti-mendicité arguant que l'on ne résoudrait pas le douloureux problème de l'exclusion de manière répressive. G. Chavanes, maire d'Angoulême, jugea cette position démagogique et précisa que la ville d'Angoulême oeuvrait sans relâche à la réinsertion des plus démunis. Toutefois, là encore, l'attention est attirée sur la présence de "quelques marginaux". Contrairement à J.P. Guillet, G. Chavanes ne mentionne pas l'existence de la masse des "pauvres", il met en tension le groupe de "marginaux" avec le reste de la population et plus particulièrement "les personnes âgées, les mamans et leurs enfants". La stratégie met en scène une population fragile, effrayée et qu'il faut protéger des incivilités d'individus situés dans les marges de l'ordre social. D'ailleurs, si cette représentation est clairement formulée par le maire d'Angoulême, elle est aussi activée dans la majorité des communes puisque tous les arrêtés stipulent, d'une part, une atteinte à l'ordre public, d'autre part, le devoir du maire de prévenir tout désordre et d'assurer la tranquillité de ses concitoyens.

- LES ARTICLES

La formulation des articles est sensiblement identique pour toutes les communes et s'étaye sur les motivations présentées plus haut.

Le premier article stipule, en règle générale, le devoir de ne pas faire c'est à dire l'interdiction de l'acte de mendicité (Banyuls, Carpentras, Compiègne, Menton, Montpellier, Pau, Perpignan, Périgueux, Tarbes, Toulon) ainsi que la vente de journaux dans les rues (Menton, Toulon) et les quêtes non autorisées (Carpentras, Mende, Valence).

Apparaissent ensuite les articles incriminant un comportement, plus précisément, "le maintien prolongé en position allongée ou l'occupation abusive et prolongée des rues de la part de personnes et d'animaux accompagné ou non de sollicitations" (Angoulême, Béziers, Carpentras, Mende, Montpellier, la Rochelle, Sète, Toulouse). La ville d'Angoulême complète son article par l'interdiction d'accès aux parcs de la ville pour les contrevenants. Les communes de Menton et de Nice sanctionnent "la mendicité assise ou allongée". Celles de Mende, Pau et Tarbes "la position allongée dans les rues de personnes et d'animaux", enfin Toulon proscriit "les occupations en position allongée des espaces et bancs publics" pendant que Millau interdit de "se coucher, de s'asseoir et d'obstruer les voies publiques."

Outre le rappel des normes de comportements au sein de l'espace public qui sont la circulation, le mouvement des piétons et non pas l'appropriation d'un espace particulier transformant celui-ci en domaine privé, on assiste, pour certaines communes, à une fusion entre le comportement incriminé et le deuxième axe que nous avons relevé plus haut concernant les animaux. La formulation dans le même article (et la même phrase) assimile la conduite des hommes à celle des chiens et induit un brouillage entre les règnes de l'humain et de l'animal. Cette confusion résulte de la position des mendiants adoptée dans les rues, jugée similaire à celle des chiens: assise, allongée ou couchée.

Certains arrêtés différencient l'homme et l'animal par la formulation d'un article spécifique interdisant le "regroupement des chiens même accompagnés de leurs maîtres et tenus en laisse" (Béziers, Mende, Menton, Montpellier, Périgueux, Sète). Néanmoins,

on retrouve encore une similarité entre les règnes, émanant cette fois-ci d'une représentation du danger. Celle-ci s'enracine, en effet, dans le même terreau. C'est le nombre et le regroupement qui constituent la menace qu'elle soit canine ou humaine puisque les groupes de chiens sont interdits même s'ils sont accompagnés de leurs maîtres ce qui induit, en fait, une interdiction du regroupement des maîtres. On retrouve, entre les lignes, le danger que représentent les mendiants en groupes et, seule, la commune de Nice explicitera cette préoccupation dans un article spécifique en interdisant "les regroupements d'individus aux abords des centres commerciaux et des marchés".

Toujours dans le registre comportemental, un deuxième axe d'interdiction est formulé concernant la consommation d'alcool. Celle-ci n'est pas autorisée "hors les cafés, les lieux de manifestations locales et les aires de pique-nique en dehors des heures habituelles" (Béziers, Carpentras, Mende, Millau, Montpellier, Nice, Pau, Périgueux, Perpignan, la Rochelle, Sète, Tarbes, Toulon, Valence). L'aspect illicite de l'alcool se construit sur sa consommation hors des lieux normalisés et des horaires traditionnels. Dès lors, cette absorption, non insérée dans un système de codes sociaux, bouscule les valeurs qui lui sont attachées (convivialité, festivités...) et devient dangereuse au sein de l'espace public.

Le domaine de l'hygiène, émanant de considérations sur la salubrité publique, fait lui aussi l'objet de mesures. "L'épanchement d'urine et les exhibitions" sont interdites à Tarbes, de même que les "déjections humaines" à Nice et à Mende ou le fait de "jeter tout objet ou matière susceptibles de salir la voie publique" (Millau, Montpellier). Plus que le jet de détrit, sont incriminés l'urine et l'excrément symbolisant la souillure de l'espace public par l'abject. L'interdit pesant sur ces "côtés honnis de la vie humaine"⁴²⁸ est transgressé ainsi que l'exigence de propreté et de pureté bafouant le système de protection symbolique. Les individus se soulageant au sein de cet espace commun laissent une trace visible révélant à tous la crudité humaine ainsi mise à nue.

Pour conclure sur l'axe du comportement, il nous faut mentionner l'incrimination de certaines conduites révélant un état dangereux. A Béziers, la présence de mendiants et vagabonds dont le "comportement est outrageant à l'égard des bonnes mœurs et dont l'attitude agressive est susceptible d'engendrer peur et panique au sein de la population" est interdite en centre ville. A Mende, Menton et Nice "l'interpellation agressive des passants" est incriminée de même qu'à Toulon qui mentionne "une crainte constante au sein de la population".

Le dernier thème relevé concerne "l'orientation des personnes vers les organismes se chargeant de l'accueil des S.D.F." (Angoulême, Banyuls, Carpentras, Pau, la Rochelle, Tarbes, Toulouse).

La fusion entre les deux catégories, à savoir le mendiant et le vagabond, apparaît clairement et il semble, à la lecture des motivations et des articles, que l'errance constitue le comportement induisant le plus d'insécurité. Interdire la mendicité dans les rues permet une plus grande visibilité de ceux qui la pratiquent. Les comportements réprouvés, générateurs de sentiments d'insécurité, autorisent la stigmatisation des groupes orientés vers des centres spécialement créés pour les personnes en errance. Nous retrouvons, de

⁴²⁸ Formule de S. Freud dans la préface de J. G. Bourke, *Les rites scatologiques de toutes les nations*, (1913), P.U.F. éd., 1982.

manière plus feutrée, les préoccupations et les mesures de l'Ancien régime catégorisant les pauvres et leur réservant des traitements distincts. En 1994, le S.D.F. est évacué de la rhétorique pénale et devient simultanément objet de police administrative. La distinction entre les pauvres est toujours de mise et le discours ne peut pas échapper, à l'échelle locale, à l'empreinte de la norme juridique.

De nombreuses manifestations ont entouré la promulgation de ces mesures, des plaintes ont été déposées par certaines associations et les tribunaux administratifs ont débouté les communes ayant formulé une "interdiction générale et absolue" laquelle n'est pas du ressort d'un maire.

Afin de remédier à cette grande confusion et à cette polémique générale, le Ministère de l'Intérieur rédigea une circulaire ⁴²⁹ précisant les conditions dans lesquelles la mendicité pouvait être interdite et conseilla aux préfets d'en informer les maires "qui ne peuvent tirer avantage d'une situation dans laquelle soit le juge administratif, soit le juge pénal viendraient à censurer un de leurs arrêtés, selon des procédures qui, d'ailleurs, peuvent être rapides." S'appuyant sur le Code des communes, cette circulaire stipule que les mesures doivent être motivées à l'égard de l'ordre public et spécifiées dans l'espace et le temps. Ainsi, le ministère conseille aux maires d'interdire la mendicité dans certaines rues piétonnes, aux abords des centres commerciaux ou dans des lieux de grande attraction commerciale "lorsque s'y réunissent habituellement des individus jeunes et socialement marginalisés dont le comportement (...) suscite un sentiment de crainte de la part des clients et des commerçants" ⁴³⁰. Le Ministre suggère également une mesure provisoire ou périodique "moins vulnérable en droit". Néanmoins, dans l'esprit du texte, la mendicité apparaît comme le révélateur d'une détresse humaine bien que soit précisé au final "qu'elle s'avère manifestement comme une démarche marginale dont le caractère peut, en fonction de circonstances très particulières, constituer une gêne sérieuse voire une menace de trouble localisé à l'ordre public." ⁴³¹

Le message qu'il convient de retenir est celui du discours traditionnel mettant en scène deux catégories de mendiants: les personnes en détresse et les marginaux. La subtilité demandée aux maires se niche, comme il est d'usage, dans la distinction des populations. Secourir l'indigent en détresse qui le mérite, exclure par des mesures répressives celui dont le dénuement reflète un état dangereux.

4. Conclusion

Le cadre juridique enchâssant la mendicité et le vagabondage met l'accent sur le concept d'état dangereux. Des mesures *ante delictum* de l'ancien Code pénal aux arrêtés anti-mendicité de police administrative, le discours insiste sur le comportement déviant de l'individu déstructurant l'ordre public. La suspicion qui pèse sur le pauvre est une

⁴²⁹ Circulaire du 20 Juillet 1995. (Voir Annexe 3).

⁴³⁰ "Interdiction, pendant la période estivale, de certaines activités s'exerçant sur la voie publique, notamment la mendicité", La Gazette, textes officiels intégraux., août 1995, p. 79.

⁴³¹ Idem p. 80

constante, le "mauvais pauvre" est censé être prédéterminé au crime et son regroupement en bandes le fait basculer dans la catégorie des classes dangereuses. La tâche du juge et du maire est délicate car il convient de distinguer entre les pauvres et d'apprécier la moralité de chacun par l'analyse de son comportement. Les arrêtés ont été promulgués avant la loi relative à la lutte contre les exclusions. Certaines communes ont interpellé, par ce procédé, l'Etat sur la question sociale. Toutefois la plupart de ces mesures sont reconduites chaque été. Le tribunal administratif de Pau a émis un jugement en 1995 sur ces arrêtés qui a fait jurisprudence. Ce dernier figure dans le Code général des Collectivités Territoriales à la rubrique "Autres activités s'exerçant sur la voie publique". On peut lire à l'alinéa 171: "Est illégale l'interdiction, au surplus sans aucune restriction dans le temps, d'une part, de la mendicité dans tout le centre ville et d'autre part, des quêtes non autorisées et de la consommation de boissons alcoolisées en dehors des terrasses de cafés et de restaurants, aires de pique-nique et lieux de manifestations locales." Les maires ont donc revu leur copie et ont interdit, pour une période spécifiée, la mendicité dans certaines rues ou places du centre ville. En revanche, l'interdiction des regroupements d'animaux mais aussi les considérations sur les positions occupées dans l'espace public ont, en règle générale, disparu.

Ces arrêtés ne donnent plus lieu à polémique et leur bien fondé n'est pas remis en question. La construction sociale du danger qu'ils formulent semble être partagée par la collectivité entière ce qui légitime leur utilité mais aussi les représentations sociales véhiculées sur les mendiants ainsi stigmatisés. L'acte de jurisprudence, consigné dans le Code des Collectivités Territoriales autorise, en fait, la promulgation de restrictions et d'interdits et, par là, révèle la synchronie des discours juridiques et administratifs sur le vagabondage et la mendicité, première facette du contrôle social de l'errance.

SECTION III. L'ERRANCE PSYCHIATRISÉE

Selon R. Castel ⁴³², l'acte fondateur de P. Pinel se trouve moins dans la libération des aliénés enchaînés que dans l'organisation de l'espace hospitalier. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les catégories mêlées du grand renfermement sont redéployées. La nouvelle classification de l'espace institutionnel s'accompagne de l'ordonnement nosographique des maladies mentales et du traitement moral de l'individu reconnu comme déviant. Ce quadrillage fournira le terreau d'éclosion du mouvement hygiéniste, ensemble de savoirs et de dispositifs mis en oeuvre par la classe politique se nourrissant des connaissances des médecins. Le contrôle des masses laborieuses, des couches les plus pauvres de la population, appartient au registre du médico-social. Déjà, sous l'Ancien Régime, la Société Royale de Médecine avait pour fonction d'éduquer le peuple aux rudiments de l'hygiène. La période post-révolutionnaire érige le médecin en surveillant de la morale et de la santé publique et développera tout un ensemble de discours et de pratiques que M. Foucault a analysé comme forme d'un bio-pouvoir, intégré au politique administrant et contrôlant les corps. Le "corps-machine" des prolétaires dont on doit tirer le meilleur profit, toujours à la frontière du "corps vicié" des classes dangereuses que l'autorité médicale a pour mission de neutraliser. La classe bourgeoise dominante à

⁴³² R. Castel, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, Minuit éd., 1976.

laquelle appartiennent les médecins met en place un continuum de pratiques de reproduction du pouvoir, ciblant les classes populaires afin de les contrôler et, par là, mieux les asservir. La surveillance de la santé, de l'hygiène, de l'alimentation et la lutte contre l'alcoolisme formera le premier mode de cette moralisation des masses. Elle s'étendra à l'habitat et au foyer par la prescription de rôles dévolus aux épouses et aux mères concernant l'éducation des enfants, futurs travailleurs. Elle s'immiscera dans l'intimité des corps en ordonnant les pratiques sexuelles et en bannissant tout plaisir hors de la reproduction biologique. La moralisation des masses sera aussi l'affaire des aliénistes et la médecine mentale épaulera le pouvoir dans cette vaste tâche. D. Esquirol sera d'ailleurs nommé en 1822 président du Conseil de salubrité de la Seine. La discipline, le travail, la morale, la prison et la pratique de l'internement psychiatrique seront les outils mis au service de ce mouvement.

La pratique de l'internement coïncide, d'après M. Foucault, avec le moment où "la folie est perçue, non plus comme un jugement perturbé mais comme un trouble dans la manière d'agir par rapport à une conduite entendue comme régulière et normale"⁴³³. L'asile, en ce début de XIX^{ème} siècle devient ainsi un lieu d'affrontement entre la volonté troublée de la folie et ses passions perverses devenues vices, et la volonté droite du médecin qui a pour tâche, dans ce face à face insensé fait de luttes et de domination, de normaliser ses patients. L'hôpital sera le lieu de la nosographie et de la classification, il deviendra le cadre dans lequel le médecin fera apparaître cette folie dans sa vérité en lui donnant sa visibilité par les nomenclatures et en la dominant par son savoir.

On comprend alors aisément la réaction sociale au vagabondage et les pratiques qui vont peser sur l'errance au XIX^{ème} siècle. Les cadres juridiques, médicaux et psychiatriques vont s'emparer de la figure du vagabond représentant l'antithèse de la norme, il deviendra par là l'idéal type du négatif. Celui-ci, mouvant et désordonné dans un corps mobile et rebelle, sera figé dans la nosographie psychiatrique. Cette société pré-capitaliste qui impose la discipline des horaires et des cadences, la mécanisation des esprits et des corps, rejettera violemment le vagabond, représenté comme un ennemi à éradiquer, un résidu compromettant un ordre social en marche et "le monde ouvrier ne sera vraiment codifié, aseptisé que lorsque aura disparu du corps social, mieux encore, des tendances intimes de l'ouvrier, cette potentialité d'errance, d'insubordination inscrite dans sa nature."⁴³⁴

Mais l'errance, incarnant ce désordre social, est aussi liée à l'irrationalité bousculant un monde réglé et ordonné et rejoint les grandes classifications de la folie. La confusion entre errance et folie n'est d'ailleurs pas nouvelle, M. Foucault la relève dès la fin du XVIII^{ème} siècle, "quand on parlera maintenant d'un homme fou, on désigne celui qui a quitté la terre de sa vérité immédiate et qui s'est lui-même perdu"⁴³⁵. Le langage, vecteur

⁴³³ M. Foucault, Résumé des cours. 1970-1982, Julliard éd., 1989, p. 56.

⁴³⁴ J.Cl. Beaune, Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société. 1810-1910, Champ Vallon éd., 1983, p. 15.

⁴³⁵ M. Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique, op. cit., p. 400.

de nos représentations, définit l'aliénation comme le fait de perdre la raison mais aussi, dans un deuxième sens, de devenir étranger à quelque chose ou à quelqu'un et de s'en éloigner. Le vagabond, marchant sur les chemins ou errant dans la ville, incarne cette altérité lointaine extérieure au corps social. Les discours et les pratiques seront ainsi balisés dans un champ du possible alimenté par une matrice de pensée entremêlant pathologies sociale et mentale. Etudier à la loupe le vagabond et le rendre transparent sera la condition de son éradication.

1. Le vagabond: modèle de la dégénérescence

Dès 1838, Esquirol inscrit le vagabondage dans la nosographie des maladies mentales, plus particulièrement à la rubrique des monomanies qualifiant les délires partiels dans lesquels le malade conserve toutefois une lucidité globale. Mais c'est le modèle de la dégénérescence, élaboré en 1857 par B.A. Morel⁴³⁶, qui va participer à la médicalisation de l'errance. L'auteur recherche la loi gouvernant l'évolution des maladies mentales et les explique par la transmission héréditaire des caractères pathogènes. Cette théorie reconnaît une prédisposition héritée créant une aptitude générale aux troubles mentaux par l'existence de "stigmates dégénératifs" touchant tous les membres d'une même famille. L'alcoolisme, la sous-alimentation, les mœurs dissolues seront autant de tares colportées et amplifiées de génération en génération. Les classes populaires et, à leurs frontières labiles, les classes dangereuses forment le lieu privilégié où s'exprime cette dégénérescence.

Le vagabond est ainsi considéré par l'auteur comme un être incohérent, excentrique et d'une profonde immoralité. La pathologie mentale mais aussi physique s'enchevêtre aux simples défauts ou aux catégories élémentaires de la moralité et cette confusion va donner naissance au thème de la prédisposition constitutionnelle.

Profondément taré, porteur d'une pathologie fatale et chronique, le vagabond pose la question de sa propre réinsertion. Pauvre, malade mental, criminel, tous les attributs lui conviennent et dessinent le profil de l'individu dangereux. A la frontière des pratiques psychiatriques et juridiques, tantôt fou, tantôt délinquant, il faudra trier et répertorier les cas afin de "distinguer entre le vice et la misère"⁴³⁷ prolongeant ainsi les différences ancestrales entre les pauvres. Le modèle médical de la casuistique signera la fin des bandes de vagabonds apparentés aux brigands semant la terreur dans les campagnes. L'errant, citadin ou rural, est dorénavant un homme exclusivement seul et cette solitude pathologique associée à son errance feront de lui un "extra-social"⁴³⁸ hors d'un monde normé et ordonné par la science et la mécanisation. L'enfermement carcéral ou psychiatrique sera, dès lors, entendu comme la seule réponse possible permettant la paix sociale. A cet égard, quelques années plus tôt (en 1839), l'auteur britannique du *Livre du meurtre*⁴³⁹ proposa une méthode plus radicale, celle d'asphyxier les jeunes enfants des

⁴³⁶ B.A. Morel, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, 1857.

⁴³⁷ D. Marie, R. Meunier, *Les vagabonds*, Girard et Brière éd., 1908.

⁴³⁸ A. Pagnier, *Le déchet social, le vagabond. Ses origines, ses formes. La lutte contre le vagabondage*, Vigot éd., 1910.

classes dangereuses condamnés inéluctablement au meurtre et donc à l'échafaud. L'idée d'une mise à mort anticipée de l'individu dégénéré et programmé pour le mal reviendra périodiquement au cours de l'histoire, sous la forme de l'eugénisme ou de la stérilisation forcée, et les médecins n'omettront pas dans leur liste les individus décrits comme asociaux et vagabonds.

Le thème de la dégénérescence alimentera jusqu'à la fin du XIX^{ième} siècle les discours médicaux, sociaux et juridiques. Les avancées de C. Darwin expliquant le mécanisme de l'évolution comme un progrès continu impliquant la variété, loin de détruire ce premier modèle, l'enrichiront. B.A. Morel ne niait pas la variété dans la descendance, les pères alcooliques engendraient des fils épileptiques ou convulsifs, eux mêmes donnant vie à des enfants hystériques, instables, arriérés ou vagabonds mais l'auteur n'expliquait pas cette variété. C. Darwin, en conservant l'idée d'une continuité, ramène le hasard de la variation à une loi scientifique, à un ordre cohérent. Cette théorie s'intègre parfaitement dans la mentalité d'ordonnement de l'époque et la renforce. Bien plus, elle ne pouvait qu'éclorre dans cette *épistémé* très particulière s'appliquant au bio-social régulant les corps et les âmes. Les théories scientifiques et les pratiques qui les prolongent sont elles-mêmes intriquées dans des cadres de pensée balisant les possibilités de leurs propres formulations.

Plusieurs auteurs⁴⁴⁰ soulignent la concordance entre la période de l'âge d'or de la psychiatrie classique et la volonté farouche d'éradiquer le vagabond. M. Perrot⁴⁴¹ rapporte pour la seule année 1890, 20 000 poursuites judiciaires et 50 000 arrestations pour délit de vagabondage. La crise économique et sociale qui sévit n'est sans doute pas étrangère à ce zèle mais il convient d'ajouter le développement de plus en plus pointu des conceptions hygiénistes et la terreur que fait planer l'idée même de la dégénérescence sur la nation entière. Le vagabond, dans ce cadre, deviendra un concentré de tares, il en incarnera l'essence même, le modèle idéal et les médecins se plairont alors à chercher, et à trouver, sur son corps et au plus profond de son âme, des symptômes qu'ils interpréteront comme autant de traits manifestant une inadaptation mentale congénitale et chronique.

En 1861, Trelat distingue deux catégories de vagabonds: les aliénés délirant dans leurs actes mais non dans leur parole et les délinquants ou malfaiteurs méritant l'emprisonnement. S'inspirant de cette typologie, A. Foville⁴⁴², médecin aliéniste, déclinera cinq modalités du vagabondage pathologique: les imbéciles ne pouvant s'astreindre à une résidence fixe, les malades atteints de folie instinctive et se livrant à des actions délirantes périodiques, les épileptiques, les déments qui cherchent toujours à sortir et enfin les aliénés migrants pouvant voyager très longtemps et même sortir des frontières. Ces derniers catalogués aussi en "lypémaniques hallucinés" se divisent en

⁴³⁹ L. Chevalier, op. cit., p. 218.

⁴⁴⁰ J.C. Beaune et R. Castel, op. cit.

⁴⁴¹ M. Perrot, "La fin des vagabonds", *L'Histoire*, n°3, 1978, pp. 23-33.

⁴⁴² A. Foville, "Les aliénés voyageurs ou migrants", *Annales médico-psychologiques*, T. 14, 1875, pp. 5-45.

deux groupes, d'une part les individus souffrant d'un délire de persécution, d'autre part les malades atteints de mégalomanie. Le trait pathologique s'inscrit ici dans le mouvement mais aussi dans l'éloignement, le vagabond est un malade du déplacement mais aussi malade parce que se déplaçant. Cette thématique va devenir centrale chez J.M. Charcot. Etudiant les formes masculines de l'hystérie, il crée la notion d'automatisme ambulatoire définie comme l'impulsion à partir, à aller devant soi, sans but défini avec obnubilation de la conscience. L'exemple le plus frappant sera le psychopathe voyageur. Cette notion est primordiale à plusieurs égards. Tout d'abord, elle s'insère dans la pensée de l'époque et dans le mouvement de mécanisation sociale, l'homme est lu en regard du grand rêve formulé par le pouvoir, celui d'un "prolétaire-machine" aux comportements aseptisés et régulés. D'autre part, cet automate est dérégulé et devient une machine folle aux mouvements imprévisibles. Enfin, ce déplacement est assimilé à une impulsion et donc à une force dépassant l'individu qui devient dès lors soumis à cette pathologie. Sa conscience est d'ailleurs obnubilée, ainsi le vagabond ne s'appartient plus, il devient étranger à lui-même et, par là, à la communauté des hommes qui ne sont plus ses semblables. L'expérience de l'hypnose a permis à J.M. Charcot de dévoiler l'automatisme mental. L'individu, dans ce cadre, possède une structure à laquelle manque la volonté et le sujet est agi malgré lui et devient le jouet d'une force supérieure. L'hystérie, maladie jusqu'alors réservée à la femme d'une grande mobilité d'humeur et d'esprit, touchera peu à peu la sphère virile. Parmi les hystériques, le médecin compte "une forte proportion de gens sans profession avouée, sans domicile fixe, des vagabonds qui couchent sous les ponts (...)" ⁴⁴³ et "l'hystéro-neurasthénie serait chose vraiment fréquente parmi les misérables, les loqueteux, les gens sans aveu qui fréquentent tour à tour les prisons, les asiles de nuit et les dépôts de mendicité." ⁴⁴⁴ L'hystérie virile se caractérise par l'instabilité du corps et le déplacement physique. Dès lors, elle touche les instables sociaux et les vagabonds. La classe laborieuse et les déclassées sont pensés dans le mouvement et la convulsion qu'il faut canaliser et soigner. Irresponsables de leurs actes, soumises à une impulsion, ces populations sans volonté et dégénérées seront fixées dans la pathologie hystérique qui leur assignera un lieu et une place. Toutefois, le médecin s'interroge: "serait-ce que le vagabondage conduit à l'hystéro-neurasthénie ou que celle-ci, inversement, conduit au vagabondage?" ⁴⁴⁵ La question, encore d'actualité, sera récurrente au cours des siècles et pose la question de la place de la pathologie mentale au regard de l'errance. Le vagabond est-il un malade souffrant d'une pathologie curable ou fatale? Est-il un délinquant oisif ayant choisi ce mode de vie aux accents libertaires? Dans le premier cas, le traitement s'impose, à défaut l'isolement au sein de l'asile. Mais les normes et le fonctionnement social ne sont pas remis en débat puisque l'individu n'a pas toute sa raison. Le second cas pose le problème de l'adhésion aux valeurs et de l'individu récalcitrant. Mais, là encore, le cadre social n'en sort pas affaibli puisque l'individu, dans son refus de s'assujettir, est condamné à la folie.

⁴⁴³ J.M. Charcot, Leçons sur l'hystérie virile, (reprise des Leçons du mardi), (1888), Le Sycomore éd., 1984, p. 214.

⁴⁴⁴ Idem

⁴⁴⁵ Ibid.

L'automatisme ambulateur deviendra le modèle de base appliqué aux vagabonds et sera prolongé par les élèves de J. M. Charcot, notamment F. Dubourdiou, E. Régis et A. Pitres⁴⁴⁶ qui, en créant la "dromomanie des dégénérés", concilient les thèses de B.A. Morel et de leur maître. Les vagabonds sont décrits comme des neurasthéniques dégénérés qui ont un besoin impérieux de se déplacer et qui ont horreur du renfermé. La référence à M. Benedikt⁴⁴⁷ est aussi présente. Celui-ci, quelques années plus tôt, insistait sur l'origine congénitale du vagabondage et comptait la neurasthénie et la claustrophobie comme des éléments prédisposants. On ne peut mentionner le modèle de l'automatisme ambulateur sans citer les travaux de P. Janet⁴⁴⁸. Dans une optique différente de celle de J.M. Charcot, l'auteur, médecin et psychologue, étudie la désagrégation de la personnalité et plus particulièrement l'automatisme psychique. Les individus désagrégés souffrent d'un déficit affectif originel responsable d'une "faiblesse psychologique"⁴⁴⁹ et d'un dérèglement visible dans l'automatisme. Les thèmes de la faiblesse psychologique et du déficit originel nous renvoient d'une part, à une moindre valeur du vagabond, homme faible et sans volonté, d'autre part, à une bio-psychologie de l'hérédité. Les patients observés par P. Janet ont conscience de leurs impulsions mais l'origine de celles-ci s'ancre dans ce qu'il nomme la seconde conscience. Dans ce cadre, l'homme perd son unité et obéit à une force ou une volonté qui n'est pas la sienne. On reconnaît sans peine les avancées de J.M. Charcot mais P. Janet développe cette pensée et utilise l'hypnose pour permettre au "sujet inférieur qui existe sous la conscience de s'exprimer". En découvrant l'inconscient, S. Freud sapera cette théorie du sujet inférieur. L'inconscient est un discours autonome qui a du sens, toutefois, ce que S. Freud a appelé la compulsion de répétition⁴⁵⁰ décrivant l'acte par lequel un sujet se place dans une situation douloureuse, reproduisant par là des expériences anciennes, fait resurgir l'idée d'un automatisme gouvernant l'homme.

Cette idée d'une force à laquelle se soumet le vagabond exprimée par l'automatisme, la manie mais aussi par la dégénérescence alimentera quantité de travaux et d'études de cas. Le vagabondage est perçu comme une forme de pathologie constitutionnelle sans lien aucun avec l'environnement social du sujet et ses conditions de vie. Cette thématique a été explorée par toutes les sciences se préoccupant de l'homme en société et l'anthropologie criminelle, plus tard la criminologie, n'a pas échappé à ce courant de pensée.

C. Lombroso⁴⁵¹ dans sa théorie du criminel-né s'intéresse à la constitution

⁴⁴⁶ F. Dubourdiou, De la dromomanie des dégénérés, Thèse de médecine, Bordeaux, 1894. A. Pitres, "L'automatisme ambulateur dans ses rapports avec l'épilepsie", Congrès des aliénistes et des neurologistes de Bordeaux, 1895.

⁴⁴⁷ M. Benedikt, "Le vagabondage et son traitement", Annales d'hygiène et de médecine légale, T. 24, 1890, pp. 493-501.

⁴⁴⁸ P. Janet, Névroses et idées fixes, Alcan éd., 1898.

⁴⁴⁹ P. Janet, La force et la faiblesse psychologiques, Maloine éd., 1932.

⁴⁵⁰ S. Freud, Nouvelles conférences sur la psychanalyse, Gallimard éd., 1932.

⁴⁵¹ C. Lombroso, L'homme criminel, Alcan éd., 1895.

délinquante. S'inscrivant dans l'héritage de la phrénologie de Gall, ce médecin aliéniste décortique les corps et cherche dans la dissection des crânes des criminels et des asociaux les traces d'anomalies ataviques, signes explicatifs de la déviance. Le délinquant est ainsi une espèce particulière d'être humain reconnaissable à certains attributs physiques transmis de façon héréditaire et à certains traits psychologiques spécifiques. Prolongeant ce raisonnement, C. Lombroso insiste sur l'impossibilité de soigner ou de corriger le délinquant, ce dernier étant soumis à ses instincts de base. Dès lors, l'auteur prône une individualisation de la peine qui se doit d'être adaptée à chaque cas: "pour les criminaloïdes (...), les moyens d'adaptation à la vie deviendront de plus en plus fréquents grâce aux cures médicales et à leur utilisation le plus en rapport avec leurs instincts ataviques: la guerre pour les homicides (...), la colonisation dans les terres sauvages et malsaines où ils seraient le moins assujettis à une demeure fixe pour les vagabonds."⁴⁵²

Toujours dans la tradition de l'école positiviste italienne, E. Ferri⁴⁵³ effectue un classement des délinquants en cinq catégories qui a pour but de mesurer le danger que ces derniers représentent et d'individualiser les traitements: les malades mentaux, les criminels-nés, les criminels par habitude, d'occasion ou par passion. Les vagabonds sont associés aux trois premiers types et sont donc, de fait, incurables.

Si cette théorie a connu ses heures de gloire, elle ne sera pas pour autant épargnée par les critiques et notamment par celle de l'École du Milieu Social ou l'école lyonnaise de criminologie. A. Lacassagne⁴⁵⁴ soulignera en effet l'influence du milieu social jusqu'alors passée sous silence, "les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent", et plus particulièrement la valeur du travail. Pour le médecin légiste, le travail rend l'homme libre et son absence, ou son refus, accentue la dégénérescence et la délinquance. S'il est toujours question ici de transmission héréditaire de caractères pathogènes, l'interaction avec le milieu et surtout l'origine sociale du délinquant commence à émerger.

Cette voie sera creusée par A. Marie et R. Meunier⁴⁵⁵ qui insistent sur l'inadaptation par instabilité psychomotrice et déclinent cinq catégories de vagabonds: les vagabonds accidentels ou par nécessité, les vagabonds par raison économique et tempérament, les fantaisistes indépendants, les chômeurs, les névropathes et psychopathes. Si l'on trouve quelques curieuses associations comme les raisons économiques et le tempérament ainsi que la pérennité de la figure du criminel-né de C. Lombroso par la mention des vagabonds par nécessité (c'est à dire par nature), les deux médecins seront néanmoins les seuls à cette époque à mentionner le chômage et la pauvreté comme causes de l'errance.

Néanmoins, ce courant ne rencontrera que peu d'écho. H. Beck⁴⁵⁶ distinguera trois

⁴⁵² Idem p. 544.

⁴⁵³ E. Ferri, La sociologie criminelle, (1888), Alcan éd., 1905.

⁴⁵⁴ A. Lacassagne, L'homme criminel comparé à l'homme primitif, Association Typographique de Lyon, 1883.

⁴⁵⁵ A. Marie, R. Meunier, op. cit.

classes de vagabonds: les invalides, les valides de bonne volonté et les valides professionnels aux frontières de la folie devant être soignés et retirés de la société en tant que "nuisibles". Cette classification légitimée par la science rappelle le discours de l'Ancien Régime et fait appel à une typologie construite sur les valeurs morales de la volonté et de l'effort. Dans le même esprit, A. Pagnier⁴⁵⁷ relève dans son étude de 1910, au titre évocateur, quatre catégories de vagabonds englobant dans la même définition la pathologie mentale, l'immoralité, la crise économique et les revendications ouvrières. L'amalgame entre classes laborieuses et classes dangereuses est complet. Nous trouvons les aliénés et dégénérés, les dégénérés supérieurs, les vagabonds d'occasion, les grévistes et les chômeurs, enfin les vagabonds spécialisés et les romanichels. Les causalités biologiques sont prépondérantes puis viennent ensuite les raisons morales et sociales englobant les excès en tous genre, la paresse, la sexualité trouble mais aussi les mauvaises fréquentations, l'alcoolisme, le manque d'hygiène et enfin la prostitution occasionnelle des mères de familles immorales. Concernant la nosographie psychiatrique, deux paramètres sont retenus: l'impulsion qui nous renvoie, en fait, à l'automatisme de J.M. Charcot ou la dromomanie de F. Dubourdiou, A. Pitres et E. Régis et l'obsession qui affecte le dégénéré supérieur ou le neurasthénique. Si les causes sociales sont mentionnées, elles portent l'accusation sur le mode de vie des classes dangereuses et la nosographie psychiatrique rejoint les théories développées par B.A. Morel et J.M. Charcot.

On retrouve d'ailleurs ces éléments chez A. Joffroy et R. Dupouy⁴⁵⁸ qui tentent, en 1909, une synthèse des travaux rédigés sur le vagabondage. La typologie comprend les faibles congénitaux, les déments, les neurasthéniques, les paranoïaques et les automates ambulatoires. On le voit, les références à B.A. Morel, J.M. Charcot, M. Benedikt mais aussi à A. Foville sont, quarante plus tard, encore d'actualité.

2. Facteurs psychosociaux du vagabondage

Après la première guerre mondiale, la lutte contre le vagabondage cesse d'être une priorité. Le modèle du salariat des ouvriers est en marche et la fixité devient le modèle dominant. La vague de plein emploi succédant à une période de guerre s'accompagne d'une réduction de la précarité économique et des emplois à la journée. La politique répressive cède la place à l'assistance et aux mesures de prévention. L'environnement social, les conditions de vie sont peu à peu pris en compte dans l'établissement du profil de l'individu déviant. Toutefois, les médecins, plus particulièrement les psychiatres, les psychologues mais aussi les criminologues continuent de se pencher sur le phénomène de l'errance en croisant le thème du vagabondage de l'adulte avec celui de la fugue infantine. La marginalité alimentaire, elle aussi, les recherches et va se déplacer sur une nouvelle figure du paysage urbain, celle du clochard, mêlant les images typiques du mendiant et du vagabond.

⁴⁵⁶ H. Beck, Rapports du vagabondage et de la folie, Thèse de médecine, Lyon, 1902.

⁴⁵⁷ A. Pagnier, op. cit.

⁴⁵⁸ A. Joffroy, R. Dupouy, Fugues et vagabondage, Alcan éd., 1909.

A. La fugue: "l'école du vagabondage"

La fugue des enfants et des adolescents est analysée comme une déviance juvénile alimentant le vagabondage des adultes. Elle est entendue comme une habitude prise dans l'enfance et qui à défaut d'être corrigée se perpétue tout au long de la vie.

M. Benedikt⁴⁵⁹ note à ce propos qu'un nombre considérable de vagabonds se recrute parmi les enfants moralement abandonnés et exposés à la séduction de la mendicité, du vagabondage et du vice. Les enfants corrigés très tôt sont en général récupérables et des mesures préventives voient le jour. Les adultes vagabonds jugés incorrigibles se divisent en deux catégories: les errants congénitaux et les vagabonds "innés par habitude", anciens enfants fugueurs. Le modèle essentiellement pathologique s'effrite peu à peu sous l'influence du milieu et des expériences vécues dans l'enfance. Mais les théories de B.A. Morel résonnent encore dans la mention "inné par habitude" qui inscrit au plus profond de l'individu un trait distinctif. A cet égard, M. Benedikt qualifie les enfants fugueurs de dégénérés porteurs d'une hérédité fatale. Ces positions sont adoptées par A. Joffroy et R. Dupouy⁴⁶⁰ qui décrivent trois types d'enfants fugueurs. D'une part "l'enfant normal" qui fuit le domicile par imitation, mauvaises fréquentations ou curiosité. D'autre part, "l'enfant anormal" sur lequel pèse une lourde hérédité, décrit comme un enfant vicieux, gourmand, paresseux, précocement érotique, souvent fils ou fille d'alcooliques, ayant horreur du renfermé (nous retrouvons ici le profil du "dromomane dégénéré" de F. Dubourdieu, E. Régis et A. Pitres ainsi que les attributs immoraux portés par les classes dangereuses), enfin, "l'enfant pathologique", atteint d'une affection mentale souffrant d'épilepsie, de démence précoce ou d'hystérie. Ces travaux vont inspirer G. Néron qui, en 1928⁴⁶¹, insistera sur les causes psychiatriques intervenant dans 80 % des cas de fugues. Vingt ans plus tard⁴⁶², l'auteur mettra l'accent sur les causes sociales et familiales et mentionnera les états psychopathiques comme "des causes rares".

Les théories psychanalytiques, et notamment les travaux de D. Lagache⁴⁶³, ne sont pas étrangères à cette évolution. L'auteur distingue trois formes de fugue: la fuite du milieu, la libération vers l'inconnu et, enfin, la fuite de soi-même. La fugue tend à réduire une tension extérieure au sujet, tension familiale par exemple, ou une tension interne (dans le cadre de la fuite de soi-même) et constitue une des réponses possibles à la névrose d'angoisse. D. Winnicott⁴⁶⁴ associera le vagabondage et la fugue à une carence de soins maternels dans l'enfance. L'errance du vagabond devient alors illimitée dans la

⁴⁵⁹ M. Benedikt, op. cit.

⁴⁶⁰ A. Joffroy, R. Dupouy, op. cit.

⁴⁶¹ G. Néron, L'enfant vagabond, thèse de médecine, Paris, 1928.

⁴⁶² G. Néron, L'enfant vagabond, P.U.F. éd., 1952, p. 3.

⁴⁶³ D. Lagache, Oeuvres II. Le psychologue et le criminel, 1947-1952, P.U.F. éd., 1979.

⁴⁶⁴ D. Winnicott, De la pédiatrie à la psychanalyse, Payot éd., 1969.

quête d'un objet qu'il sait définitivement perdu. Le vagabondage constitue un champ d'expériences dans lequel l'homme en errance va tenter de résoudre la tension existant entre réalité intérieure et extérieure. A. de Ajuriaguerra ⁴⁶⁵ prolongera ce courant théorique en distinguant la fugue, qu'il associe à une crise brève dans l'espace et le temps, du vagabondage révélant une instabilité interne et affective du sujet mêlée à de l'angoisse. Toutefois les fugues, définies comme des espaces permettant la résolution de conflits, peuvent, en cas d'échec, évoluer vers le vagabondage chronique ce qui indique, en clair, un processus de continuité entre les deux phénomènes.

On retrouve ce schéma de pensée dans la perspective criminologique. Selon G. Heuyer ⁴⁶⁶, la fugue est un état morbide accidentel pouvant déboucher sur le vagabondage décrit comme un état morbide habituel. Chez l'enfant, la fugue peut être imputée à une débilité mentale ou à une impulsion, à un déséquilibre du caractère (révolte, paresse, réaction à une menace de punition), ou bien aux conditions du milieu familial. Les mesures qui s'imposent sont, d'après l'auteur, le soin, la prévention et le placement en institution. Le vagabondage des adolescents s'origine dans des causes nettement pathologiques: la schizophrénie, la débilité mentale ("chez l'idiot, ces fugues sont peu importantes car ce dernier est facilement repéré, elles le sont plus pour l'imbécile qui a souvent de mauvais penchants: indiscipline pour les garçons, impudeur chez la fille la poussant à rechercher le plaisir sexuel aboutissant le plus souvent à la prostitution" ⁴⁶⁷). Les causes s'orientent encore dans l'obsession et l'auteur se réfère explicitement au portrait du dromomane et enfin à l'hystérie de l'automate. Chez l'adulte, l'auteur mentionne l'épilepsie, la fugue des maniaques avec référence à l'automatisme ambulatoire, la mélancolie, le délire et les états confusionnels (fugue de l'alcoolique et du dément). G. Heuyer différencie la fugue et le vagabondage de l'adulte en inscrivant ce dernier dans le champ juridique et dans le cadre de la médecine légale. Deux catégories de vagabonds sont mentionnées: les malades souffrant de pathologies mentales (débités, délires, démences, déséquilibres) et les vagabonds d'origine sociale recouvrant une masse pour le moins hétéroclite dans laquelle apparaissent "les instables, les anciens malades mentaux non réadaptés, les condamnés par contumace, les déserteurs, les interdits de séjour, les paranoïaques (méfiants, orgueilleux, susceptibles, finissant souvent comme parasites de diverses administrations: prisons, asiles, pilon des hôpitaux) et enfin, les clochards." Néanmoins, l'auteur précise que le diagnostic psychiatrique de la nature sociale ou pathologique du vagabondage est souvent délicat pour la médecine légale car les facteurs morbides et sociaux sont souvent imbriqués.

Cette difficulté est aussi soulignée par B. di Tullio, qui assimile le vagabondage à un phénomène d'antisocialité et les vagabonds à des hommes socialement dangereux ⁴⁶⁸. L'approche constitutionnelle développée par l'auteur s'inscrit dans le sillage de C.

⁴⁶⁵ J. de Ajuriaguerra, Manuel de psychiatrie de l'enfant, Masson éd., 1977.

⁴⁶⁶ G. Heuyer, Les troubles mentaux. Etude criminologique, P.U.F. éd., 1968.

⁴⁶⁷ Idem p. 425.

⁴⁶⁸ B. di Tullio, Principes de criminologie clinique, P.U.F. éd., 1967.

Lombroso et insiste sur une prédisposition au crime et au délit, toutefois ce dernier rejette l'idée d'une hérédité criminelle spécifique. Deux catégories de vagabonds sont répertoriées. Les vagabonds occasionnels et involontaires et les vagabonds de profession. Néanmoins, l'auteur insiste sur la diversité des errants. Souvent malade mental mais pas toujours, parfois criminel et violent, le vagabond nécessite des mesures thérapeutiques plutôt que des lois pénales. B. di Tullio s'appuie, à cet égard, sur une étude effectuée dans une prison romaine où il découvre sur une population carcérale de mendiants et vagabonds, 78% de malades mentaux. Il tentera d'isoler certains traits caractéristiques des "anormaux psychiques"⁴⁶⁹ constituant le cœur de la catégorie des "criminels constitutionnels". Outre la vanité, l'instabilité au travail, l'intolérance à la discipline et la tendance au mensonge, on trouve la propension au vagabondage. Ces différents traits s'associent à des manifestations psychologiques telles la faiblesse intellectuelle, l'égoïsme, l'immoralité et les anomalies de la sphère sexuelle. Cette propension au vagabondage prend toute sa visibilité dans la personnalité perverse fonctionnant par "réaction d'opposition" opposée à "l'instinct d'imitation" nécessaire à la vie en société.

Le modèle de la dégénérescence a été éclipsé au profit d'une approche psychanalytique centrée sur le sujet et ses tensions internes. Les recherches sur les fugues enfantines ont permis de mesurer l'influence du milieu familial et de l'environnement social présenté comme un facteur prépondérant à l'errance. Néanmoins, les théories criminologiques insistent sur la pathologie mentale du vagabond et replacent ce dernier dans la nosographie psychiatrique et dans le champ de la dangerosité sociale. Considéré comme une conduite déviante et asociale, le vagabondage doit faire l'objet d'une prophylaxie précoce et de traitements médico-psychologique et social rigoureux. Les "instincts", les "tendances innées" sont encore utilisés comme modèle explicatifs. L'origine "sociale" du vagabondage recouvre quant à elle une nébuleuse d'individus empruntant à la sphère juridique (sortants de prison, condamnés en fuite, interdits de séjour...), psychiatrique (anciens malades mentaux) ou sociale en la personne des clochards et des "inadaptés". Néanmoins, le modèle biologique n'a pas pour autant totalement disparu. En 1976, G. Veith et W. Schwindt⁴⁷⁰, recherchant les causes du vagabondage, autopsient les corps de soixante-cinq vagabonds. Ils constatent des ulcères d'estomac, du duodénum et des gastrectomies. On peut éventuellement penser que ces lésions, loin d'expliquer une conduite vagabonde, en sont plutôt le résultat. Disséquant les cerveaux, des anomalies sont retrouvées avec le même pourcentage chez les épileptiques, les personnalités asociales, psychopathiques et les suicidés. Nous ne discuterons pas de la validité de cette recherche et de ses résultats, nous soulignerons, toutefois, que ces travaux, prolongeant la phrénologie et la craniologie, illustrent la survivance d'une pensée qui définit l'errance comme une anomalie physique et mentale inscrite dans la nature de l'individu faisant dès lors l'impasse sur les facteurs sociaux et condamnant l'homme vagabond à l'irréversibilité de sa nature mauvaise.

⁴⁶⁹ B. di Tullio, *Manuel d'anthropologie criminelle*, Payot éd., 1951.

⁴⁷⁰ Recherche américaine citée par M.C. Mouren et Coll., "Le vagabondage: aspects psychologiques et psychopathologiques", *Annales médico-psychologiques*, n°2,3, 1977, pp. 411-447.

B. Une nouvelle figure: le clochard

Les travaux pionniers d'A. Vexliard⁴⁷¹ sur les clochards et les vagabonds vont bousculer les théories explicatives de la déviance. Tout d'abord, ce dernier décrit une population fort éloignée de la classification criminologique de l'individu dangereux. Le clochard est un homme doux, inoffensif, parfois philosophe, implanté dans un quartier où il vit grâce à la mendicité et à de petits travaux. Est réfutée l'idée selon laquelle les clochards ou vagabonds forment un groupe spécifique. L'étude effectuée engage l'auteur à envisager un ensemble hétérogène d'individus. Cette première remarque est de taille car elle signifie qu'il ne peut y avoir de portrait type de l'individu errant. Bien plus, A. Vexliard dément le discours psychiatrique de son époque qui insistait sur les pathologies psychotiques et les déficiences. Cette absence de troubles mentaux particuliers l'amène à renier la figure psychologique d'une "personnalité vagabonde" et à rejeter les théories postulant un déterminisme endogène de l'échec social de l'individu. En dernier lieu, l'auteur souligne la rareté du clochard "par vocation" ou par "choix de vie".

La typologie construite différencie trois types d'individus. Les vagabonds d'origine sociale (ouvriers agricoles, travailleurs saisonniers, vieillards, infirmes, chômeurs...), les vagabonds d'origine individuelle chez lesquels se rencontrent certains traits caractéristiques tels l'instabilité et la névrose d'échec, et enfin les vagabonds déficients mentaux dont l'auteur nous dit que beaucoup d'entre eux sont errants à la suite d'un abandon par leur famille et d'une absence de prise en charge. Concernant les origines individuelles, l'auteur, interactionniste avant l'heure, insiste sur l'importance du milieu social dans lequel évolue l'individu. Dès lors, à profil psychologique équivalent, certaines personnes peuvent être protégées de l'errance alors que d'autres se retrouvent isolées et abandonnées à leur sort. En étudiant la psychogenèse du vagabondage⁴⁷², A. Vexliard note qu'il n'y a rien de fondamental dans l'enfance des vagabonds qui permet de prévoir une probabilité de vagabondage, ainsi il ne découvre ni pathologies mentales spécifiques, ni fugues à répétition. Cette découverte l'amène, là encore, à remettre en cause le modèle explicatif bio-psychologique de "l'instinct de vagabondage" ou de la "tendance innée". En revanche, l'auteur porte l'accent sur certains facteurs fragilisant la personnalité de l'individu et mentionne la dissociation familiale, la misère économique et le chômage. La période dans laquelle s'inscrivent ces travaux est celle où l'on parle d'économiquement faibles, d'îlots de pauvreté ou de pauvreté résiduelle mais aussi de cas sociaux et bientôt d'inadaptés. Le clochard est donc un homme débonnaire, sous-prolétaire et sa désocialisation est expliquée par A. Vexliard en terme de phases et donc de processus aboutissant à une absence générale de besoins expliquant le maintien dans cette situation sociale marginale. Si l'auteur apporte un regard nouveau sur les clochards et vagabonds, il développe aussi une théorie psychosociale de la personnalité en insistant sur ses évolutions et ses transformations.

La perspective interactionniste d'A. Vexliard est, pour les sociologues actuels, un des

⁴⁷¹ A. Vexliard, *Le clochard*, op. cit. A. Vexliard, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, (1957), L'Harmattan éd., 1997.

⁴⁷² A. Vexliard, "L'enfance du vagabond", *Enfance*, n°1, 1953, pp. 63-74.

modèles les plus pertinents de compréhension des phénomènes de désocialisation ou de déliaison sociale. Il n'en va pas de même, en revanche, dans le champ médical, plus largement dans celui de la santé mentale.

Déjà, à son époque, A. Vexliard comptait des détracteurs. H. Duchêne⁴⁷³, en 1957, accuse ce dernier d'avoir présenté le clochard comme un homme normal et de ne pas avoir assez insisté sur les facteurs pathologiques individuels. Outre cette opposition entre pathologie et normalité qu'A. Vexliard reniait, c'est la conception même de la personnalité dans une optique psychosociale qui est ici décriée ou incomprise. Les traits individuels entretiennent, en effet, une dialectique avec le milieu social et ne peuvent de ce fait être isolés. H. Duchêne prolonge cette opposition en mentionnant l'existence de "pulsions masochistes" réintroduisant dans la personnalité du clochard le déterminisme mais aussi la soumission à cette force poussant l'homme à errer tel un "automate ambulatoire" à la conscience obnubilée.

En 1956, alors qu'Alexandre Vexliard avait déjà développé ces nouvelles conceptions dans plusieurs articles⁴⁷⁴, J. Folliet définit "la cloche comme la rencontre de deux fléaux sociaux: le paupérisme et le nomadisme. le vagabondage est alimenté par l'instinct migrateur et la bougeotte survivant chez beaucoup (...) et notamment chez les nord-africains dont un certain nombre garde le goût du semi-nomadisme dans les jambes."⁴⁷⁵ Les références aux théories biologiques et constitutionnelles ainsi qu'à la classification d' A. Foville se mêlent aux conceptions sur les différences, et les inégalités, entre les races. Ces éléments se retrouvent dans la typologie de l'auteur comprenant cinq catégories spécifiques: les paresseux, les ivrognes qui ont sombré, les clochards-nés ou par vocation, les "pas de chance" ("pauvres diables" et enfants placés notamment, l'auteur précise que ces derniers pourraient être dangereux mais que la diminution de leur vitalité les rend inoffensifs), enfin, les clochards occasionnels tombés dans la débine suite à un chômage prolongé, un deuil ou une sortie d'hôpital psychiatrique. Cette typologie reprend, en fait, les travaux datés de C. Lombroso sur la dangerosité sociale (le clochard-né), complétés par certaines vues moralisatrices (le paresseux) et saupoudrés, ça et là, de conceptions plus ou moins sociales (le "pas de chance").

Mais c'est sans doute, B. Durou, médecin, qui sera le plus critique à l'égard d'A. Vexliard. Tout d'abord il accusera ce dernier de ne pas avoir différencié clochards et vagabonds. Pour B. Durou, le clochard est sédentaire et inoffensif, "ce qui frappe l'observateur, c'est la régularité de la vie de ce type de déviant", alors que le vagabond mène une vie errante, "sa profession, son domicile changent tous les jours, il semble dépourvu de sentiments, détaché de tout (...), il ignore la reconnaissance."⁴⁷⁶ A. Vexliard

⁴⁷³ H. Duchêne, cité par L. Mucchielli, "A. Vexliard, un pionnier de la recherche sur les processus de désocialisation", in A. Vexliard, Le clochard, op. cit., pp. 11-62.

⁴⁷⁴ A. Vexliard, "le clochard: les phases de la désocialisation", L'Evolution psychiatrique, fascicule IV, 1950, pp. 619-639 et "Le clochard: le seuil de résistance à la désocialisation", L'Evolution psychiatrique, fascicule I, 1951, pp. 133-150.

⁴⁷⁵ J. Folliet, "Essai sur la cloche en matière de préface", in J.L. Barbier, Le clochard: histoire d'une déchéance, Alsatia éd., 1956, pp. 9-25.

avait, il est vrai, confondu les deux termes en expliquant que ce n'était pas tant la migration qui était importante (devenue d'ailleurs relativement rare) que le fait de vivre en marge de la société régulière. Nous concernant, nous rejoignons la position de ce dernier. Il nous semble, en effet, que le vagabondage correspond à un concept pénal et le vagabond à un idéal-type, un archétype de la dangerosité sociale. Le clochard, en revanche, est l'homme que l'on rencontre dans la rue, sur le "terrain". Différencier les deux reviendrait à donner une existence charnelle à une catégorie juridique et sociale de la déviance qui n'a d'existence que dans les nomenclatures pénales et les statistiques de police. Les historiens, par un travail minutieux sur l'archive, ont démontré que le vagabond était un sous-prolétaire, à la recherche d'embauche, déraciné, parfois "simple d'esprit", enfant abandonné, voleur à l'occasion, recherchant souvent une arrestation lui permettant de dormir au chaud.

Cependant, pour B. Durou, les vagabonds existent encore et l'auteur accusera A. Vexliard d'avoir sacrifié les faits afin de "sauver une hypothèse de travail"⁴⁷⁷ dans laquelle clochards et vagabonds sont confondus dans la misère de leur milieu social. L'élément caractérisant le plus les vagabonds est, selon le médecin, l'incapacité de contact avec autrui. Un autre trait, lisible entre les lignes, est celui du danger que représente le vagabond puisque l'auteur lui oppose le clochard sédentaire et inoffensif. Dans la recherche des causes, B. Durou mentionne les pathologies mentales (délire, idiotie, obsession et impulsion à la marche, épilepsie, perversion, somnambulisme hypnotique). On le voit, l'analyse s'appuie sur la nosographie des aliénistes et des médecins du XIX^{ème} siècle. Il insiste sur la constante perturbation du milieu familial et sur la misère matérielle et morale. Le type du vagabond est un homme célibataire ou divorcé, aux antécédents familiaux chargés (éthylisme), souvent fugueur, ayant souffert d'énurésie tardive, aux tendances suicidaires et à la profonde immaturité affective⁴⁷⁸. Le tableau clinique révèle une constante de la personnalité névrotique. Si les causes sociales et économiques sont mentionnées, il n'en demeure pas moins que les raisons sanitaires, telles les anomalies psychiatriques et somatiques anciennes, constituent les causes profondes du vagabondage et le préfigurent. Cette vision déterministe de la déviance, en totale contradiction avec celle d'A. Vexliard, trouve sa source dans les conceptions biologiques mais aussi dans les théories sur l'hérédité et si la dégénérescence n'est pas mentionnée, son ombre plane néanmoins sur ces travaux.

Ces dichotomies entre clochards et vagabonds pérennisent une matrice de pensée articulée autour de la fixité territoriale et prolongent l'opposition entre bons et mauvais pauvres.

Cette théorie est clairement illustrée par R. Veylon, médecin lui aussi, différenciant le clochard par vocation qui ne demande rien à personne du "sans domicile fixe (le S.D.F.), ce "couche-dehors" , lèpre du corps social, qui fait problème (...), sous-prolétaire vivant

⁴⁷⁶ B. Durou, A. Rimailho, Les vageux dans la société industrielle, Privat éd., 1970, p. 45 et 46.

⁴⁷⁷ Idem p. 42.

⁴⁷⁸ B. Durou, Vagabonds et clochards, thèse de médecine, Toulouse, 1966.

au crochet de la société, sans volonté, ni ligne de conduite (...) ⁴⁷⁹ ". Ce long réquisitoire se poursuit par l'établissement du "portrait-robot" du S.D.F. "Faux-adulte, grand enfant d'âge moyen de 12 ans, imprévoyant, susceptible", bref un être "asocial, instable et buveur". La seule réponse possible réside dans la prophylaxie de l'inadaptation sociale chez l'enfant par des mesures garantissant la stabilité et l'équilibre du noyau familial. Pour l'adulte, il est déjà trop tard et les tentatives de réadaptation ne seraient que "temps complètement perdu".

On retrouve la vision psychiatrique sur l'enfant fugueur du début du XX^{ème} siècle doublée de la représentation de l'adulte vagabond incorrigible, issu des classes dangereuses. On remarque, enfin, par l'établissement d'un "portrait-robot" insistant sur les troubles psychologiques du S.D.F., la profonde opposition entre cette thèse et les avancées d'A. Vexliard révélant l'hétérogénéité de cette population ainsi que l'influence du milieu social.

3. La souffrance psychique des S.D.F.

Le "nouveau paradigme" de l'exclusion a touché de plein fouet le domaine de la santé et plus particulièrement le secteur psychiatrique. Nombreux, en effet, sont les S.D.F. orientés vers les services de médecine mentale, certains y trouvent d'ailleurs refuge sans pour autant être demandeurs de soins ce qui ne manque pas de poser problème aux professionnels. Entre l'asile et le lieu thérapeutique, l'hôpital psychiatrique et ses praticiens doivent redéfinir un espace et les rôles de chacun. L'instauration des soins ambulatoires en hôpital de jour a eu pour effet la mise à la rue de personnes isolées et profondément désocialisées souffrant de troubles mentaux. Enfin, le système de prise en charge des S.D.F. est basé sur l'urgence, que ce soit au niveau de l'accueil ou des soins, et n'autorise pas en conséquence les actions à moyen ou long terme souvent nécessaires. A côté de cet état des lieux, la prise en charge de l'exclusion par la médecine mentale pose une question fondamentale, celle de la place de la pathologie individuelle au regard de la déliaison sociale. Selon J. Maisondieu, la souffrance psychique de l'exclu est plus le résultat d'une maltraitance sociale que celui d'une maladie préexistante. Cela dit, le rôle du psychiatre pose question, "est-il appelé pour aider les populations exclues psychiquement et donc en souffrance ou lui demande-t-on de transformer un mal-être situationnel en maladie personnelle?" ⁴⁸⁰ L'auteur ajoute "qu'il est plus facile de fabriquer des malades que des emplois" ⁴⁸¹ . Par l'entremise de l'exclusion, c'est la place du psychiatre mais aussi son rôle qui est repensé dans le jeu des dispositifs d'aide et de réinsertion sociale. Plus largement c'est la tentative de psychiatrisation de la misère, dénoncée par l'auteur, et verrouillant toute remise en cause du système économique et social qui fait débat. Ce point est d'autant plus épineux que ce sont souvent les travailleurs sociaux oeuvrant auprès d'une population errante qui se tournent

⁴⁷⁹ R. Veylon, "Les clochards sont-ils des hommes?", La presse médicale, n°55, 1963, pp. 2753- 275.

⁴⁸⁰ J. Maisondieu, "Exclusion, psychiatrie et fraternité", L'Information psychiatrique, n°4, 1998, pp. 333-339.

⁴⁸¹ J. Maisondieu, La fabrique des exclus, op. cit., p. 15.

vers le psychiatre. Ces derniers, bien sûr, observent et entendent une souffrance chez les usagers mais vivent, eux-mêmes, cette souffrance au quotidien. Concernant les populations exclues, les psychiatres observent peu de demandes de soin. Certaines équipes psychiatriques vont à la rencontre des personnes sans-abri afin de les orienter vers une prise en charge. Cette position nécessite de franchir les barrières professionnelles de la santé mentale et de travailler en collaboration avec les professionnels du social. Le problème qui se pose est d'ordre éthique et deux écueils sont à éviter, psychiatriser et marginaliser encore plus une détresse sociale, à l'inverse abandonner des sujets en souffrance⁴⁸². Cette souffrance dont il est question jalonne le débat des psychiatres. Elle est, par définition psychique, puisque vécue dans la singularité de la personne, et s'appuie, selon J. Furtos⁴⁸³, sur un contexte social. Dans ce cadre, les populations exclues ne souffrent pas nécessairement de maladies mentales, mais subissent, néanmoins, des conditions de vie déstructurant leur équilibre psychologique et les médecins remarquent des "manifestations psychiques secondaires à des marginalisations progressives accompagnées de souffrances graves sur lesquelles ne s'applique aucun diagnostic connu."⁴⁸⁴

L'existence d'une souffrance psychique largement sous-évaluée a été dénoncée dans le rapport rédigé sous la direction d'A. Lazarus⁴⁸⁵. La sous-évaluation de cette souffrance s'accompagne d'ailleurs d'une surévaluation des maladies mentales et le rapport Lazarus a condamné cette association quasiment automatique entre population pauvre et psychiatrie. Néanmoins, l'évaluation des troubles psychiques de la population des S.D.F. se heurte à la difficulté des recherches de terrain. Les échantillons sont en effet peu représentatifs et les méthodes manquent de fiabilité du fait de la multiplicité des circuits d'aide et des multi-inclusions des individus. A l'inverse, certains sujets passent au travers des mailles des enquêtes.

Des expertises⁴⁸⁶, s'inspirant des avancées du rapport Lazarus, soulignent que les grandes pathologies psychiatriques se retrouvent chez les S.D.F. avec les mêmes taux que dans la population générale. Les personnes à la rue sont toutefois plus atteintes en ce qui concerne les conduites addictives et la souffrance dite "réactionnelle". L'alcool, l'usage de drogues et l'ampleur de la consommation de médicaments psychotropes sont particulièrement inquiétants. Enfin, les résultats des prises en charge sont décevants et s'expliquent par le manque de suivi mais aussi par l'absence de demandes individuelles

⁴⁸² G. Courquin et Coll., "Diogène: mise en place d'une équipe mobile santé mentale et précarité à Lille", in J. Furtos et Coll., Souffrance psychique et exclusion, Actes du colloque de Lyon-Bron, O.R.S.P.E.R.E., 22-24 octobre 1997, pp. 271-274.

⁴⁸³ J. Furtos, "Des clefs pour travailler ensemble", in J. Furtos et Coll., Souffrance psychique et exclusion, op. cit., pp. 29-34.

⁴⁸⁴ M. Thuilleaux, "Exclusion et psychopathologie", in M. Minard et Coll., Exclusion et psychiatrie, Erès ed., 1999, pp. 65-75.

⁴⁸⁵ A. Lazarus et Coll., "Une souffrance que l'on ne peut plus cacher", Rapport du groupe ville, précarité, santé mentale et exclusion, Direction Interministérielle de la Ville et Direction Interministérielle au R.M.I., La Documentation Française, 1995.

⁴⁸⁶ Rapport du groupe de travail, psychiatrie et grande exclusion, Secrétariat à l'Action Humanitaire d'Urgence, La Documentation Française, 1996.

de cures. Le système de l'urgence est, là encore, incriminé, et trop souvent la demande et l'offre matérielles occultent un temps d'écoute psychologique pourtant nécessaire à ces sujets vivant des traumatismes psychiques.

Si ce Rapport souligne l'hétérogénéité de la population sans domicile, deux catégories sont néanmoins repérées. D'une part, les patients psychotiques qui peuvent s'écarter d'un système de soins et tenter de rechercher un équilibre dans une clochardisation, d'autre part les "non psychotiques" qui courent deux risques opposés: être psychiatrisés alors qu'ils ne souffrent d'aucune pathologie mentale, le problème étant social, à l'inverse, ne pas être traités alors que leur état le nécessite. Certaines analyses nosographiques⁴⁸⁷ posent quatre catégories diagnostiques les plus fréquentes chez les patients S.D.F. qui sont tout d'abord les troubles de la personnalité, la schizophrénie, la dépression et la catégorie "sans diagnostic". Cet ordre de fréquence est différent de celui relevé chez des patients non S.D.F. pour lesquels la schizophrénie est le premier trouble observé. Toutefois, certains chercheurs⁴⁸⁸ mettent en cause ce classement arguant que les troubles de la personnalité répondraient à des problèmes plus sociaux que psychiatriques. De plus, la présence de la catégorie sans diagnostic et sa sur-représentation (8% des patients) témoignerait d'hospitalisations motivées plus par une désinsertion sociale que par une pathologie psychiatrique précise.

Les positions de ce "collège invisible", travaillant sur la souffrance psychique et condamnant une psychiatrisation intensive des populations sans domicile, ne font pas l'unanimité et plusieurs auteurs insistent, encore de nos jours, sur les pathologies mentales à l'origine de la désocialisation des S.D.F.

Selon D. Théron⁴⁸⁹, on ne devient pas S.D.F. du seul fait des contraintes économiques, il existe, chez le sujet, une fragilité préexistante. Trois types de S.D.F. sont isolés. Les premiers se retrouvent à la rue par désinsertion consécutive à une perte (chômage, divorce). Cette dernière quelle qu'en soit la cause, en général alcoolisme et dépression, met en lumière la fragilité individuelle. A titre indicatif, l'auteur mentionne que 97% des S.D.F. n'ont jamais appartenu à un groupe (associations, maisons de quartiers, syndicats...) Il nous semble retrouver ici deux thèmes. D'une part, celui de la faiblesse psychologique qui s'origine dans le sujet et qui occulte, par là, le facteur environnemental, d'autre part, celui de l'asocialité de l'homme sans domicile. Ce dernier, solitaire par choix, refuserait toute appartenance groupale et cet élément revêt la forme d'un double indicateur de marginalité et de pathologie mentale.

Le deuxième type de population regroupe les S.D.F. n'ayant jamais connu une insertion sociale réelle, l'auteur dénombre les placements, les abandons, les fugues et le

⁴⁸⁷ A. Drux, F. Susini, D. Robin, "Caractéristiques médico-sociales et consommation de soins des patients S.D.F. dans le cadre du dispositif sectoriel psychiatrique", *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, n°9, juin 1997, pp. 47-58.

⁴⁸⁸ P. Gaboriau, D. Lebleux, "Le thérapeute face au problème des personnes sans logis. Réflexions ethnopsychiatriques sur les S.D.F.", *Annales médico-psychologiques*, n°1, 1996, pp. 20-31.

⁴⁸⁹ D. Théron et Coll., "Les S.D.F. dans la cité. Flux et échouage de vagabonds à Aix-en-Provence", *Prévenir*, n°28, 1995, pp. 137-151.

refus de la vie scolaire révélant une instabilité chez le sujet. Cette position reflète, en totale contradiction avec A. Vexliard, les théories du début du siècle sur le vagabondage juvénile, précurseur de l'errance. Le troisième groupe, enfin, rassemble les malades mentaux dont l'errance s'inscrit dans le tableau clinique d'un trouble psychiatrique.

Cette position est aussi adoptée par E. Rosa⁴⁹⁰ qui décèle, dans la population des S.D.F., une fréquence plus élevée de troubles mentaux et notamment d'épisodes de psychoses maniaco-dépressives ainsi que des schizophrénies précoces et antérieures au basculement dans la rue. J.Y. Charlot⁴⁹¹, dans sa thèse de médecine, décrit l'errance comme un type de pathologie survenant après un trauma ravivant des carences primaires. Dès lors, cette dernière serait préfigurée par une désocialisation lente faisant suite à un élément identifiable. Selon P. Henry⁴⁹², longtemps médecin psychiatre à la maison de Nanterre, 20 à 30% de S.D.F. seraient psychotiques. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter un pourcentage important de névrosés, dépressifs et psychopathes. A l'origine de l'errance, l'auteur note une succession d'échecs depuis la naissance et dénombre cinq types de ruptures qui sont la perte d'identité, l'altération des facultés de jugements, les modifications du schéma corporel, les troubles du rapport au temps et à l'espace et la rupture avec la réalité sociale. C'est l'intensité ou le degré de gravité de ces ruptures qui différencie les clochards des S.D.F., les premiers étant les plus désocialisés.

La population clochardisée, formant l'essentiel des consultations du C.H.A.P.S.A.⁴⁹³, est l'objet d'étude de P. Declerck⁴⁹⁴, psychanalyste. Selon lui, les explications de la clochardisation de certains errants sont à rechercher du côté de leur vie psychique. Les facteurs traumatiques, l'alcoolisme, les déséquilibres constituent le terrain favorable à la désocialisation et les très pauvres sont parfois, inconsciemment, les acteurs de leur propre déchéance. Nombreux sont ceux qui cherchent à défaire leurs liens et vivent dans une "autarcie mortifère" s'accompagnant de "réactions thérapeutiques négatives", de répétitions d'erreurs et de rechutes. P. Declerck souligne la fréquence des pathologies mentales notamment la schizophrénie, la paranoïa, les névroses mais aussi le masochisme et les perversions. Pour finir, il convient d'ajouter que l'auteur différencie de la même manière clochard et S.D.F. Cette distinction est reprise par F. Besson⁴⁹⁵, psychologue et intervenant dans un centre d'accueil de S.D.F. L'auteur se dit frappé par le fait que les S.D.F., alors qu'ils allaient parvenir à une première étape de réinsertion, adoptent un comportement qui les fait automatiquement échouer. De plus, elle note qu'un

⁴⁹⁰ E. Rosa, Santé, précarité et exclusion, P.U.F. éd., 1998.

⁴⁹¹ J.Y. Charlot, Errance et psychose, Thèse de médecine, Lyon, 1982.

⁴⁹² P. Henry, M.P. Borde, La vie pour rien, Laffont éd., 1997.

⁴⁹³ Centre d'Hébergement et d'Accueil Pour les Sans-Abri.

⁴⁹⁴ in R. Dumont, Les paradoxes de la pauvreté, le monde Ed., 1992, pp. 17-19.

⁴⁹⁵ F. Besson, "Approche psychologique de la clochardisation: étude d'un S.D.F. issu de classe moyenne", Pratiques psychologiques, n°1, 1996, pp. 89-91.

certain destin, une puissance, les poussent invinciblement à vivre des situations pénibles. Dès lors, F. Besson émet l'hypothèse que la clochardisation clôt un scénario pathologique et notamment une relation symbiotique avec l'un des deux parents qui aurait pris totalement en charge les besoins de l'enfant. Elle relève, à cet égard, que le décès du parent est un moment clef dans le basculement à la rue. Le sujet, immature et dépressif, ne peut, en fin de compte, obtenir un logement comme si le seul domicile qu'il pouvait avoir était celui du parent symbiotique. Lorsque cette relation est rompue, il se retrouve à la rue et la clochardisation est entendue comme une fin de vie particulièrement dangereuse.

Pour finir sur ce deuxième courant psychiatrique qui origine l'errance dans la structure du sujet, il convient de relever la permanence d'une classification sous forme de typologies mais aussi la pérennité d'une dichotomie, organisée cette fois-ci, sur les figures du clochard et du S.D.F., le premier incarnant, par la désocialisation extrême qu'il porte en lui, la borne inférieure de la pathologie mentale. Toutefois, d'après G. Massé⁴⁹⁶, trois types de S.D.F. sont à distinguer. Tout d'abord les clochards, que l'on voit de moins en moins en psychiatrie, désinsérés, loin des normes et des structures mais finalement peu en errance car fixés dans un quartier. Ensuite, les S.D.F. réinsérables qui ont moins de quarante ans, ayant effectué moins de deux séjours en psychiatrie et souffrant d'une pathologie non psychotique. Enfin, les S.D.F. non réinsérables qui passent à travers les mailles de divers tamis psychiatriques et sociaux. Si l'on met en tension le type du clochard et celui du S.D.F. non réinsérable, on s'aperçoit que le premier est décrit dans une position statique et dans une marginalité peu problématique. La situation du second, en revanche, est plus ambiguë car elle souligne, d'une part, la mobilité du personnage (en contrepoint du clochard fixé) et, d'autre part, le peu d'efficacité du contrôle social puisque l'individu réussit à y échapper. Ce dernier point n'est pas relevé pour la catégorie du clochard pourtant peu utilisatrice des services sociaux. Le S.D.F., errant et incontrôlé, pose le problème de sa non-réinsertion. Différencié du marginal, il incarne, nous semble-t-il, à ce stade, le type même du déviant.

4. Conclusion

La nosographie psychiatrique formulée par les aliénistes a décrit l'errance dans le cadre de la théorie de la dégénérescence. En entremêlant pathologie mentale héréditaire et considérations d'ordre moral, elle a ainsi contribué à stigmatiser une classe sociale dite dangereuse. Cette position bio-psychologique a entraîné certains médecins à étudier la fugue juvénile et à la comprendre comme l'élément précurseur du vagabondage chez l'adulte. Les travaux d'A. Vexliard, en formulant une compréhension de la déliaison sociale en terme de processus, ont mis l'accent sur le facteur environnemental et ont relégué au second plan la causalité individuelle et les troubles psychiatriques. Cette voix résonne encore aujourd'hui dans la problématique à caractère éthique de la psychiatrisation de la misère. Les thèmes de la souffrance psychique et des pathologies réactionnelles réinscrivent l'errance et, généralement tous les processus fragilisant le lien social, dans une perspective interactionniste. Mais cette position n'est pas unique et certaines

⁴⁹⁶ G. Massé, X. Houssin, "Les sans domicile fixe", *Actualités psychiatriques*, n°8, 1981, pp. 39-44.

constantes sont vivaces. La vision causaliste est encore d'actualité et les explications à caractère bio-psychologique toujours sollicitées. Celle-ci peuvent épouser les traits de la "prédisposition congénitale"⁴⁹⁷, ou, plus proche de nous, du "réflexe quasi spontané de vagabondage"⁴⁹⁸. Le deuxième élément persistant réside dans l'établissement de classifications construites selon un système d'opposition entremêlant les traits pathologiques, sociaux et moraux. Ces classifications déclinent les causes de l'errance mais aussi le degré de son intensité et les possibilités de réinsertion individuelle. Le "clochard ou vagabond né" se différencie de "l'accident de parcours" ou du "psychotique". La dimension de l'appartenance territoriale est aussi une composante de ce système classificatoire. Le clochard, s'il est situé aux confins de la pathologie mentale, s'oppose au S.D.F. par son mode de vie appréhendé comme régulier, fixé dans un lieu, enchâssé dans des liens fluctuants mais réels. Le S.D.F., au contraire, est pensé comme incapable de tisser ces liens et d'en accepter le poids. Cette opposition dessine des frontières, cloisonne les catégories d'où émergent, au final, deux types idéaux différenciés, celui du marginal et du déviant, et, par extension, les figures de l'inoffensif et du dangereux.

Il serait toutefois abusif de calquer la vision contemporaine de l'errance sur la matrice hygiéniste. Le thème novateur de la souffrance psychique ouvre des horizons de recherche nouveaux et dynamise les pratiques. La création des services de veille sociale dans les villes insistant sur la volonté du sujet et son libre arbitre en matière de prise en charge a succédé aux procédés d'enfermement coercitifs. De plus, de nouvelles initiatives, impliquant chercheurs et praticiens du social, s'interrogent sur les processus d'accompagnement et tentent des procédés de réinsertion au plus près du sujet en errance. Dans ce cadre, le S.D.F. n'est plus automatiquement pensé dans ses manques mais comme une personne ayant des ressources internes, un avant et un après la rue. Ce glissement du regard a des effets directs et concrets sur la pratique sociale et les politiques de prises en charge des individus à la rue.⁴⁹⁹

SECTION IV. Une figure de l'altérité

Le vagabond, parce que pauvre et errant, est autre. Demeurant nulle part, son ombre se projette partout, au plus profond des représentations et des croyances. Il habite le domaine des peurs collectives et la stigmatisation dont il fait l'objet a aussi pour but de l'identifier comme figure visible du mal et du danger.

1. Les contours de l'abjection

L'assimilation du vagabond à la vermine est chose fréquente. Parasites de l'homme, ces insectes le sont aussi des animaux et représentent la limite du règne du vivant en même

⁴⁹⁷ F. François, op. cit.

⁴⁹⁸ I. Astier, op. cit.

⁴⁹⁹ B. Duez, "L'errance nécessaire. Compte rendu d'une recherche action auprès de population sans domicile fixe", in Les cahiers du C.R.P.P.C., n°9, 2001, pp. 3-12.

temps que l'extrême saleté et la contagion. La métaphore est une constante. En 1764, dans son mémoire sur le vagabondage, Le Trosne⁵⁰⁰ s'inquiétait du nombre "d'insectes voraces", véritable "fléau" pillant les campagnes. Eliminer la vermine et assainir le corps social sont les deux faces d'une même volonté, celle de lutter contre le mal et le désordre. Les vagabonds et autres errants passaient au XVII^{ème} siècle pour colporter la peste, plus tard le choléra, le typhus, la variole. Certains les accusèrent d'empoisonner les puits. En période d'épidémie, les vagabonds sont frappés d'une sanction lourde, l'*anathema sit*⁵⁰¹. L'accès aux villes et aux villages leur est interdit. Se protéger des maladies passe par l'exclusion des errants, socialement moribonds, condamnés à vivre dans un espace intermédiaire entre la vie et la mort.

Les thématiques de la contamination et de l'infiltration sont nettement visibles à partir du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle. Le corps sain, l'espace nettoyé font partie des codes de bonne conduite. A la veille de la Révolution, l'évacuation des immondices est soumise à concours. Lavoisier conseille de donner aux pauvres une charrette traînée par un âne ou un mauvais cheval et de leur faire parcourir sans cesse pendant le jour les voies publiques de la commune pour enlever à l'aide d'un balai les immondices et les conduire au dépotoir. Dans un style plus lyrique, L.S. Mercier s'écrie "Oh si la pelle du boueur pouvait mettre dans le même tombereau toutes ces âmes de boues qui infectent la société et les charrier hors de la ville, quelle heureuse découverte et combien elle serait précieuse à la police!"⁵⁰². Se débarrasser à la fois des vagabonds et des ordures revient à assimiler les deux dans l'identique de leur nature.

Ce thème du déchet se retrouve dans les travaux de A. Pagnier⁵⁰³. Le vagabond, assimilé à un "déchet social", est un "parasite" qui émerge des bas-fonds, des ventres des villes, "toujours insaisissable à cause de son isolement". Pour H.A. Frégier⁵⁰⁴, le danger n'est pas le crime, il est dans les rapports existants entre le monde du travail et les bas-fonds. La coexistence des classes laborieuses et des classes dangereuses s'enracine dans ce terreau vicié.

Le terme de bas-fonds se rapporte à l'égout, à ces zones souterraines et invisibles transportant l'ordure, l'eau souillée, contaminée par les déjections. Le vagabond est cet "homme d'égout", sur lequel s'inscrit l'abject et incarne le symbole de l'impureté. Pour F. Chanteau⁵⁰⁵, il est une "plaie sociale", qu'on entrevoit aisément surinfectée et suintante.

⁵⁰⁰ in J.Cl. Beaune, op. cit.

⁵⁰¹ G. Fabre, Epidémies et contagions. L'imaginaire du mal en occident, P.U.F. éd., 1998.

⁵⁰² L.S. Mercier, Tableau de Paris: les boueurs, 1788, in C. de Silguy, Histoire des hommes et de leurs ordures du Moyen-Age à nos jours, Le Cherche Midi éd., 1996, p. 25.

⁵⁰³ A. Pagnier, op. cit.

⁵⁰⁴ H.A. Frégier, op. cit.

⁵⁰⁵ F. Chanteau, op. cit.

Cet homme impur est condamné, nous l'avons noté plus haut, aux travaux infamants, ingrats, et rebutants: assainir les canaux, curer les fossés, ramasser la boue et les immondices. Le corps à corps avec l'excrément et, finalement, le mélange des règnes entre l'homme sans liens et l'impureté est rendu possible par cette réification abjecte du vagabond. Oter le sale à la sueur de son front, c'est aussi éliminer, par la magie des humeurs, l'ignominie dont on est porteur.

Nettoyer et assainir se lisent dans la volonté de la purge. En 1676, l'Intendant du Béarn proclame "le roi m'a envoyé dans les provinces pour les purger de tous les fainéants et gens de mauvaise vie. Au sentiment d'Hippocrate, ce qui forme les humeurs peccantes est l'oisiveté."⁵⁰⁶ Les hygiénistes, s'ils ont développé les techniques de contrôle social, n'ont rien inventé. Les valeurs morales sont déjà légitimées par la science médicale et il s'agit d'endiguer un désordre qui s'origine dans la contagion des liquides et sécrétions propres à l'homme.

L'épuration n'est pas une simple métaphore. La solution finale est prônée, on l'a vu en Angleterre, pour les enfants des classes dangereuses. En France, le docteur Perdrizet⁵⁰⁷, à la fin du XIX^{ème} siècle, propose la stérilisation des "vagabonds, aliénés et autres dégénérés". L'abomination nazie concrétisera cette volonté. A partir de 1933, les théoriciens de l'eugénisme qualifient d'asociaux les vagabonds, mendiants, prostituées, alcooliques et malades mentaux attribuant leur déviance à une infériorité génétique. La loi du 14 juillet 1933 ordonne la stérilisation des personnes atteintes de "maladies mentales héréditaires". Les asociaux subiront le même sort, les médecins invoquant "l'arriération mentale congénitale", et les vagabonds seront diagnostiqués tels des "faibles d'esprit", "crypto-débiles" ou souffrant d'une "paresse endogène".

La politique eugénique aboutira à l'extermination des malades mentaux jugés irrécupérables parmi lesquels bon nombre d'asociaux. Entre 1940 et 1941, 70 273 "réfractaires aux thérapies" sont gazés dans les centres d'euthanasie. Mais les asociaux sont aussi internés dans les camps de concentration, notamment Buchenwald, Dachau et Mauthausen. En 1943, leur nombre est estimé à 70 000 et la majorité sera exterminée par le travail et le gazage. Comme le souligne B. Massin⁵⁰⁸, l'épisode nazi fut le seul moment dans l'histoire de la modernité occidentale où le pouvoir de vie et de mort fut confié, sans aucune limite, à des médecins et des scientifiques. La neuro-psychiatrie austro-allemande était la plus réputée du monde et la communauté biomédicale allemande adhéra massivement au nazisme.

Après 1945, aucun des scientifiques ayant participé de près ou de loin aux stérilisations et à l'extermination des asociaux ne fut condamné. Tous reprirent leur poste prestigieux au sein d'hôpitaux, de laboratoires et d'universités. Les asociaux forment la catégorie de victimes la plus oubliée du nazisme et leur extermination n'a pas soulevé l'indignation collective. Le constat est amer et nous révèle, en définitive, une mise en acte

⁵⁰⁶ In G. Vigarello, Le sain et le malsain. Santé et mieux être depuis le Moyen-Age, Seuil éd., 1993, p. 119.

⁵⁰⁷ in J.Cl. Beaune, op. cit.

⁵⁰⁸ B. Massin, "La science nazie et l'extermination des marginaux", L'Histoire, n°217, 1998, pp. 52- 59.

de l'écho sourd et lointain de l'invariance d'une volonté.

Nous avons relevé, plus haut, l'actualité de la constellation associative liant les termes d'exclusion, d'épuration et de purge. Le *Thesaurus Larousse* mentionne la notion de répulsion et le *Dictionnaire des synonymes*, en traçant la carte sémantique de l'exclusion, associe à ces thématiques celle du paria et de l'intouchable tout en complétant la figure par les termes de mendiant et de pailleux.

Ce champ de représentations est aussi actif dans la promulgation des arrêtés anti-mendicité: l'encombrement de l'espace public, les déjections humaines et les immondices sont retenus comme les indices prégnants du désordre et du sentiment d'insécurité. Purger et assainir sont des invariants qui résonnent à nos oreilles et l'anecdote que se plaît à narrer J. Damon à propos du S.A.M.U. social est là pour nous le rappeler. "Un particulier appelle les équipes mobiles du S.A.M.U. social parisien pour venir chercher un S.D.F. qui dort au pied d'un immeuble. L'équipe passée et la personne recueillie, le particulier rappelle le S.A.M.U. social pour signaler que l'équipe mobile a oublié de ramasser les cartons..."⁵⁰⁹ L'assistance a cédé la place au nettoyage des immondices (hommes et cartons) et le S.A.M.U. social, loin d'être considéré dans sa mission première de prise en charge de la détresse, prend ici le relais des éboueurs emportant ces "déchets sociaux" si bien décrits par A. Pagnier au XIX^{ème} siècle.

La thématique de l'ordure associée à l'état de vagabond est une constante. Au XIX^{ème} siècle, la figure du chiffonnier catalyse l'abject, la contamination et le danger. Ces derniers, refoulés à la périphérie des villes, habitaient les carrières de la Tombe-Issoire, lieu réputé hanté par les agonisants et les morts. Depuis 1786, tous les charniers de la capitale y étaient déversés et de 1832 à 1852, les condamnés à mort y étaient pendus. Les chiffonniers avaient en charge l'enlèvement des ordures. A la veille de la Révolution, la présence de ces classes dangereuses à l'intérieur des villes pose problème. Le médecin J.H. Ronesse recommande l'usage de paniers pour collecter les ordures: "Au moyen de paniers on ne verrait plus courir par la ville tous ces sales chiffonniers, ramasseurs de cendre, classes nombreuses de fainéants et vagabonds, si dangereux dans une ville comme Paris."⁵¹⁰ Chiffonniers et vagabonds sont assimilés dans l'abjection de leur statut. En 1920, plusieurs cas de peste sont dénombrés à Paris et l'épidémie sera appelée "la peste des chiffonniers". Plus tard, "la biffe" symbolisera le contact avec le déchet et l'ordure. Ce travail de récupération d'objets jetés dans les poubelles ou dans les décharges sera dévolu aux bandes de marginaux, aux familles du quart-monde et aux clochards. Tout un monde "anathémisé", confiné à l'extérieur des villes, dans les "ban-lieux", espace réservé à la population stigmatisée du *Lumpen-Proletariat*.

2. Une figure de la monstruosité

Le vagabond est situé au point zéro de l'humanité. Exclu du contrat social, il est nié dans son statut d'homme et rejoint les catégories de la bête, du primitif et du monstre. Cette

⁵⁰⁹ J. Damon, "La grande pauvreté", *Informations sociales*, n°60, 1997, pp. 94-101.

⁵¹⁰ J.H. Ronesse, *Vue sur la propreté de Paris*, 1782, in C. de Silguy, op. cit., p. 71.

construction de la différence qui s'enracine dans une opposition fondamentale, celle de l'humanité et de l'animalité, est à entendre comme une justification des modes de domination et une légitimation des pratiques empreintes de violence dont le vagabond a fait l'objet.

Si l'on suit les analyses de F. Burgat⁵¹¹ sur la façon dont l'animalité est définie dans son opposition à celle de l'humanité, on s'aperçoit que la déclinaison des manques par lesquels l'animal est pensé s'effectue sur trois domaines qui sont les qualités spirituelles (l'âme), les facultés intellectuelles (la raison et le langage) et les critères de la biologie (de l'os intermaxillaire au chromosome manquant.)

Le vagabond, le mendiant, le criminel, la prostituée sont "les débris de races inférieures très primitives qui se reproduisent entre elles dans les bas-fonds. Ce sont des individus nés avec des caractères propres aux races préhistoriques disparus chez les races actuelles et qui reviennent chez eux par une sorte d'atavisme."⁵¹² A. Pagnier souligne, dans sa thèse, que la tendance nomade est un instinct préhistorique. Le vagabond est un anachronisme, un primitif de l'humanité.

Florian et Cavaglieri⁵¹³, de l'Ecole de criminologie italienne, assimile l'état psychique du vagabond à celui du sauvage et de l'enfant, paresseux, mobiles et empreints de tendances pré-néolithiques. Primitifs et vagabonds se rejoignent d'ailleurs dans les terres lointaines et inconnues par la déportation dans les colonies. L'enfant, lui, n'a pas encore été reconnu comme un individu. Il est un petit animal que l'éducation doit humaniser ou, parfois, redresser par la contrainte.

Le vagabond est défini en opposition à l'humanité au sens où il en représente le seuil ou bien l'enfance. Il signifie l'atavisme d'instincts primitifs au cœur de la civilisation des hommes et semble être le témoin vivant d'un "avant" l'humanisation. Mais l'atavisme dénote que le danger est partout et que cette tendance primitive peut apparaître dans chaque homme d'où la nécessité d'un contrôle social rigoureux.

La dimension primitive du vagabond est observable dans les tableaux cliniques de l'époque. J.M. Charcot, dans sa dix-septième leçon, nous présente le cas de Lap...sonne, 48 ans. Décrit comme dégénéré, déséquilibré, sans domicile fixe, l'homme a l'air abruti, renfrogné, féroce même et sa physionomie est jugée en rapport avec la profession qu'il exerce. Celui-ci est un saltimbanque et joue "l'homme sauvage". Enfermé dans une cage, il dévore de la viande crue en rugissant. Selon le médecin, ce terrible cannibale n'est qu'un malheureux hystérique et sa place est à l'asile où il trouvera protection contre ses propres écarts en même temps qu'il sera mis dans l'impossibilité de nuire aux autres⁵¹⁴.

⁵¹¹ F. Burgat, "La logique de la légitimation de la violence: animalité vs humanité", in F. Héritier, De la violence II., op. cit., pp. 45-62.

⁵¹² L. Bordier, 1879, in C. Blanckaert, "L'anthropologie des criminels", in L. Mucchielli, Histoire de la criminologie française, L'Harmattan éd., 1995, pp. 55-88.

⁵¹³ in J.Cl Beaune, op. cit.

⁵¹⁴ J.M. Charcot, op. cit., pp. 237-247.

Lap...sonne est décrit comme un cannibale, il mange de la viande animale crue. Il appartient, dès lors, au règne de la bête et des bêtes qui se mangent entre elles ou du sauvage méconnaissant le feu et en deçà de la civilisation.

Toutefois, comme le note J.M. Labadie⁵¹⁵, l'idée d'irruption du passé dans l'actuel se modifie. Il n'y a plus retour de l'origine mais régression d'une partie du Moi, tout en hésitant sur la nature de cette dernière qui peut être animale, primitive ou inconsciente. La théorie de l'automatisme ambulateur établie par J.M. Charcot suppose une régression de l'homme soumis à une force qui lui est supérieure. Ce dernier, obnubilé, obéit à la nature première de ses instincts. Dans le même esprit, la "faiblesse psychologique" définie par P. Janet décrit un "sujet inférieur existant au dessous de la couche de conscience". Ce n'est pas un "moi dégradé" qui est à l'origine de cette faiblesse, mais un corps étranger qui prend possession de l'individu et qui s'exprime à travers lui. La bête ou la figure maléfique du diable sommeille dans l'homme et se réveille dans le corps du vagabond.

La primitivité s'inscrit aussi dans le comportement, "les vagabonds recherchent les deux satisfactions primordiales de nature animale: la faim et le plaisir sexuel. Manger et coïter."⁵¹⁶ Elle se lit dans les descriptions physiques insistant sur la laideur de la face (et non du visage). Le front est bas, les yeux cruels et rapprochés, les cheveux drus, la bouche ou la lippe épaisse... "Les hommes dégradés par les viles passions ont le front étroit, cela les rapproche des animaux comme les peuples les plus sauvages."⁵¹⁷ Enfin, le corps, dans sa difformité, révèle la monstruosité: le cerveau est atteint de lésions comme on en trouve chez les "vertébrés inférieurs", la taille est petite, la verge également (elle mesure 8 centimètres de longueur pour un vagabond, 11 pour un voleur, 12.5 pour un souteneur...)⁵¹⁸

D'après M. Foucault⁵¹⁹, la figure du monstre s'étaye sur le caractère composite de l'individu, un homme pourvu d'un corps d'animal (ou l'inverse) ou un mélange des sexes biologiques. Les tableaux cliniques de l'époque hygiéniste dépeignent un vagabond dégénéré, aux multiples tares mentales et physiques parmi lesquelles figurent la masturbation dite effrénée mais aussi certaines caractéristiques telles la "féminité du bassin"⁵²⁰. L'homme vagabond est décrit dans sa déviance sexuelle, il est posé sur une frontière des sexes, un mélange des règnes, entre l'humain et l'inhumain et c'est par là qu'il brise un ordre. Selon G. Canguilhem, "le monstre est un vivant de valeur négative"⁵²¹

⁵¹⁵ J.M. Labadie, "La pensée mise à mal par le crime", *Nouvelle revue de psychanalyse*, n° 38, 1988, pp. 17-35.

⁵¹⁶ A. Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon, 1899, p. 304.

⁵¹⁷ L. Bourdon, 1842, in C. Blanckaert, op. cit.

⁵¹⁸ P. Darmon, "Le criminel-né existe-t-il?", *L'Histoire*, n° 168, 1993, pp. 92-95.

⁵¹⁹ M. Foucault, *Les anormaux*, op. cit.

⁵²⁰ in J. Cl. Beaune, op. cit.

⁵²¹ G. Canguilhem, *La connaissance de la vie*, Vrin éd., 1965, p. 172.

. Il est prisonnier d'un espace intermédiaire, ni mort, ni réellement vivant. Souvent décrit comme stérile, il est condamné à la dissection de son corps. La monstruosité représente une menace d'inachèvement ou de distorsion dans la formation, c'est la survivance d'une forme embryonnaire ou transitoire. Plus largement c'est une infraction à l'ordre des choses. Au XIX^{ème} siècle, la tératogénie transforme la monstruosité en un concept biologique, le monstre est naturalisé, rendu à la règle de la prévision scientifique. Comme le souligne G. Canguilhem, "Le fou est à l'asile où il sert à enseigner la raison. Le monstre est dans le bocal de l'embryologiste où il sert à enseigner la norme."⁵²² Néanmoins, le monstre se terre dans les représentations collectives et dans l'univers de l'effrayant et du fabuleux.

La construction de la catégorie du vagabond repose sur l'établissement d'un contre-modèle catalysant la différence. La pathologie monstrueuse et abjecte couplée à l'idée de la primitivité refoule le vagabond dans la sphère de la sous-humanité mais aussi dans celle de l'extra-humanité.

L'association entre le vagabondage masculin et les caractéristiques physiques féminines n'est pas anodine. Le point de rencontre de ces deux catégories s'origine dans le thème de la prostitution. La prostituée est décrite par les hygiénistes comme un être dégénéré, hystérique et pervers. Les recherches d'A. Corbin⁵²³ révèlent l'existence de la "prostituée-née" décrite en terme de "femelle préhistorique". Les prostituées appartiennent, tout comme les vagabonds, au règne de l'animal, plus particulièrement à celui des "batraciens" au sous-développement affirmé. Le thème du primitif est omniprésent et la prostitution évoque la juxtaposition de l'oisiveté et de l'orgie que l'on rencontre chez les sauvages. La contagion se structure autour du sexe et ces femmes sont vouées à l'abjection de "l'égout séminal"⁵²⁴.

La stratégie discursive est celle que l'on retrouve au sujet du vagabond: propagation des épidémies, primitivité, dégénérescence et abjection. D'ailleurs, vagabonds et prostituées, "résidus des âges anciens, victimes de dégénérescence restaurant l'ancien pithécantrope"⁵²⁵, partagent le même traitement. La déportation dans les colonies les réunit et les envoie rejoindre le primitif. En définitive, le vagabondage féminin se traduit par la prostitution⁵²⁶.

La concentration du monstre et du sexe donne naissance au monstre sexuel jugé irrécupérable et voué inéluctablement à la mort. Le cas Vacher en est un exemple prégnant. Vacher, malade mental et vagabond, est accusé d'avoir de 1894 à 1897 violé et

⁵²² Idem p. 178.

⁵²³ A. Corbin, Les filles de nocces, Aubier éd., 1978.

⁵²⁴ Parent-Duchatelet, De la prostitution dans la ville de Paris, in A. Corbin, La prostitution à Paris au XIX^{ème} siècle, Seuil éd., 1981.

⁵²⁵ A. Pagnier in J.Cl Beaune, op. cit.

⁵²⁶ F. Dubief, La question du vagabondage, Fasquelle éd., 1911, p. 170 et suivantes.

assassiné onze jeunes bergers. L'expertise scientifique effectuée sur Vacher conclut à l'absence de troubles psychiatriques et décrit l'homme comme sadique, sanguinaire, immoral car homosexuel (alors que Vacher était pédophile) et simulateur de folie afin d'échapper à l'échafaud. Vacher sera condamné à mort et exécuté en 1898. Plusieurs médecins dont A. Marie et R. Meunier accusèrent les experts psychiatriques d'être sortis du cadre scientifique et d'avoir pris en considération des éléments d'ordre moral. D'autres médecins ajoutèrent que la responsabilité de Vacher, du fait de ses troubles mentaux et de ses nombreuses hospitalisations, était profondément diminuée. Vacher incarne la figure du vagabond dégénéré, dangereux et "irrécupérable". "Le vagabond est une bête fauve égarée en pays civilisé"⁵²⁷ et l'errance conduit directement au meurtre. A. Pagnier utilisera, dans sa thèse, le personnage afin d'illustrer l'évolution logique de l'asocialité à l'antisocialité, contenue dans l'errance.

Vacher est un symbole. Ne pas le reconnaître comme fou fait de lui un simple vagabond prêt à tous les excès, du seul fait de son absence d'inscription territoriale. Il autorise ainsi la construction d'une catégorie monstrueuse, celle de l'errant, et permet de légitimer la violence des pratiques visant à son éradication.

3. Le juif errant

Le vagabond, par son absence d'inscription territoriale et sa déliaison symbolique, est une figure de l'ailleurs condensant toutes les menaces. Homme de nulle part, sans passé et sans avenir, il est saisi dans la fugacité de son présent. Sa réalité humaine s'estompe peu à peu et se perd dans les représentations de l'abject, du primitif et du monstre. Les discours et les pratiques dont il fait l'objet dissolvent son identité et le transforment en une chimère irréaliste quasi fantasmagorique. Cette appropriation qui le déshumanise fait du vagabond un archétype saisi dans un espace particulier, celui de la légende. Les comparaisons entre le vagabond et le personnage mythique du juif errant sont multiples jusqu'à ne faire de l'homme en errance et d'Ahasvérus qu'une seule et même figure de l'étranger.

Le mouvement hygiéniste a retenu de nombreux cas de vagabonds israélites et a relié errance et "pathologie du juif"⁵²⁸. Le juif est défini, à cette époque, comme un nomade présentant un état mental spécifique: "l'Israélite est particulièrement exposé à toutes les manifestations de la névrose."⁵²⁹ Les débuts de l'affaire Dreyfus, en 1894, ne vont qu'amplifier un antisémitisme déjà prégnant. Le juif est décrit comme sournois, simulateur et cet homme sans terre constitue l'archétype du vagabond. Mieux encore, la médecine associera clinique et légende et verra dans tout vagabond israélite la figure d'Ahasvérus, condamné à l'errance perpétuelle pour avoir maltraité le Christ.

J.M. Charcot, dans sa seizième leçon, nous présente le cas de Klein, jeune israélite hongrois de 23 ans. L'auteur le décrit comme un névropathe voyageur mu par un besoin

⁵²⁷ A. Bérard, "Le vagabondage en France", *Les Archives de l'anthropologie criminelle*, T. 3, 1898, p. 604.

⁵²⁸ H. Meige, *Etude sur certains névropathes voyageurs: le juif errant à la Salpêtrière*, Thèse de médecine, 1893.

⁵²⁹ J.M. Charcot, op. cit., p. 236.

irrésistible de se déplacer sans pouvoir se fixer nulle part. Sa débilitation physique et sa démoralisation profonde en font un déséquilibré et "un véritable descendant d'Ahasvérus"⁵³⁰. Toutefois, selon le médecin, Klein "(...) était peut-être déjà prédisposé à la névrose hystérique; Il est un Israélite, remarquez-le bien et le fait seul de sa pérégrination bizarre nous le présente comme mentalement soumis au régime des impulsions."⁵³¹

L'essence du juif se fonde dans l'errance perpétuelle. Cet axiome scientifique consacre les théories de la dégénérescence et met l'accent sur la "nature profonde" de l'individu. L'errance dont il est question fonctionne sur le mode de l'automatisme aliénant l'individu sans volonté soumis, non plus à la puissance de ses instincts comme c'est le cas chez le primitif, mais à celle de sa faute impardonnable. "L'Israélite voyageur"⁵³² est ainsi pour les médecins le type-idéal d'un état mental particulier, comparable à celui observé dans le somnambulisme, dans lequel le sujet plie l'échine sous le poids du *fatum* de sa race. Les Israélites deviennent, dès lors, les fils consacrés d'Ahasvérus et leur errance éternelle le témoin d'une tragédie culturelle.

H. Meige, médecin à la Salpêtrière, déclarera "nous espérons faire reconnaître que le juif errant de la légende et le juif errant des cliniques ne sont qu'un seul et même type: un névropathe voyageur pérégrinant sans cesse (...), suivi bientôt d'un autre qui lui ressemble en tout point." Les juifs "ont une passion pour la pérégrination."⁵³³

A la passion souffrante du Christ est opposée, comme par retournement, celle du juif pour ses voyages sans but et sans limite. En fin de compte, l'un ne peut advenir sans l'autre. Le Christ et le juif sont des figures inversées et le juif errant est l'élément indispensable à la croyance, il en constitue, en quelque sorte, son principe de réalité et en assure sa pérennité.

4. Conclusion

Nous ferons le point sur nos avancées en reprenant le fil rouge de nos hypothèses. Nous avons observé, dans la première partie de ce travail, que la notion d'exclusion tissait des catégories et que le S.D.F. incarnait l'extrême de la déliaison sociale, les connotations lui étant associées rappelant sans cesse son absence d'inscription territoriale mise en scène dans les discours comme une conduite hors normes. Nous avons ouvert ce deuxième chapitre sur les théories de la déviance en tentant de mettre à jour l'invariance d'une pensée reliant errance et déviance, lisible dans les discours formulés et les pratiques exercées sur le vagabond et le S.D.F.

Le cadre juridique s'est structuré autour du concept d'état dangereux et des mesures *ante delictum* visant à neutraliser le potentiel insécure du mendiant et du vagabond. Cette

⁵³⁰ *Idem* p. 231.

⁵³¹ *Ibid.* p. 236.

⁵³² Expression formulée par H. Meige, *op. cit.*, reprise par D. Marie et R. Meunier, *op. cit.*

⁵³³ H. Meige, *op. cit.*, p. 204.

position est réactivée dans les arrêtés anti-mendicité construits autour du sentiment d'insécurité alimenté par la peur qu'inspirent certains mendiants. Ces derniers, différenciés d'une population pauvre, connue dans la ville et insérée dans les réseaux d'assistance, sont saisis dans leur déviance comportementale et frappés d'anathème. La formulation des catégories s'organise sur la thématique de l'inscription territoriale et l'interdit frappe d'abord l'étranger à la commune autour duquel se condense une constellation de représentations négatives.

Prolongeant l'analyse des procédés de contrôle social, nous avons étudié le regard que le pouvoir médical portait sur le vagabond et le S.D.F. La nosographie psychiatrique a traduit l'errance en une essence, une nature inscrite dans le corps et dans l'esprit désordonnés de l'individu. Qu'il soit dégénéré, hystérique, psychologiquement faible, fragile, immature ou dépressif, l'errant est prédisposé à la déliaison sociale. La thématique de l'inscription territoriale structure les classifications pathologiques et cloisonne les populations. Le clochard, fixé dans un lieu, n'est pas le "S.D.F. réinsérable", lui-même éloigné du "S.D.F. non-réinsérable" voué à ce "réflexe spontané de vagabondage". Ce dernier passe les "mailles du filet" et c'est bien là que réside la problématique qu'il porte en lui. Cet homme, absent des structures d'assistance et de réinsertion, invisible dans la pratique, a pourtant une existence sociale puisqu'il alimente les discours. Toutefois, il reste introuvable dans le réel. Hors des institutions, insaisissable dans les statistiques, sa figure se moire peu à peu et sa réalité s'estompe au profit d'un concept condensant une multitude de représentations qui s'abreuvent dans la résonance d'un procédé de stigmatisation réduisant l'homme à sa seule déviance.

La construction de la figure de l'errant s'établit sur le mode de l'altérité radicale. L'opposition entre le même et le différent se nourrit de l'étrange et de l'effrayant et érige l'errant en un contre-modèle total et parfait. Déchet social, primitif, bête, monstre, possédé ou juif, telles sont les désignations que l'homme supporte, amplifiant sa différence, le fixant dans l'espace de l'irréel et du fabuleux. Radicalement impur, l'homme sans domicile est le témoin de la constitution d'un ordre symbolique organisant le social sur les modalités de l'insertion et de l'exclusion. En définitive, l'errant, n'est pas un homme, il est lui-même une figure symbolique de l'abjection qui le transforme en un archétype culturel et l'évince de l'humanité.

Afin d'approcher la compréhension d'une telle matrice, nous nous proposons d'approfondir encore notre vision trans-temporelle et de fixer notre attention sur la toile supportant et organisant notre arrière-fond culturel. A cette fin, nous tournons notre regard vers ce temps suspendu, a-historique, qu'est le récit mythique, parole *princeps* dans laquelle se raconte l'ordre du monde. Ce dernier chapitre que nous ouvrons se situe à la lisière de notre recherche et, s'il n'explique pas le fondement même de cette matrice, tente d'en apporter un éclairage.

CHAPITRE III. CAIN, LE PREMIER VAGABOND

Selon J. Bottéro⁵³⁴, la Bible est la plus vieille histoire du monde. En cela, c'est une "ère

mythique" qui se confond avec la "mémoire universelle". Les textes de la Genèse ont été composés par des lettrés hébreux qui ont retravaillé les mythes mésopotamiens. Aux luttes des dieux, ils ont substitué l'affirmation du monothéisme et ont doté Israël de récits d'origine lui permettant d'affirmer la dimension irréductible de sa foi devant les religions polythéistes. Dès lors, les textes du Pentateuque sont entendus par certains comme des contre-mythes élaborés par le travail des hommes. En suivant M. Eliade⁵³⁵, nous avons affirmé plus haut que le mythe révèle ce qui s'est passé *in illo tempore*. Il nous dévoile un mystère, un événement primordial et nous raconte comment le Monde et l'Homme sont venus à l'Etre. La présence divine créant ce Monde nous ouvre l'espace du sacré et fait du mythe un modèle pour l'éternité. Nous pensons que la question de la temporalité est primordiale au repérage du mythe.

Pour le croyant, les personnages de la Bible appartiennent, il est vrai, à un temps historique, réel. Toutefois, la dimension religieuse nous fait entrevoir une vision mythique du temps se traduisant par le recouvrement du temps des Commencements, du "grand Temps"⁵³⁶.

L'histoire d'Abel et Caïn s'inscrit dans le temps primordial de la Genèse et de son livre initial, *les origines du monde et de l'humanité*. La Création et la Chute nous racontent le Commencement du monde⁵³⁷, l'avènement de l'Homme et de la Femme, la naissance de Caïn, premier fils du premier acte de chair, premier meurtrier et premier errant sur terre. Par là, nous entendons ce premier et unique fratricide, toujours présent à l'horizon de notre histoire et donc sans besoin de répétition, comme appartenant au registre du mythe ouvrant sur le "grand Temps" et nous dévoilant la loi et l'ordre du monde.

Nous tentons, dans ce dernier chapitre consacré à la mise en perspective historique de la question S.D.F., un éclairage à la lueur de cette histoire et ceci pour plusieurs raisons. Il nous semble que l'acte même de Caïn, le meurtre du frère rompt l'alliance entre les hommes et recoupe, ainsi, la problématique portée par l'exclusion sociale. La notion dénonce, on l'a souligné, une rupture du lien unissant les hommes entre eux et trace un "côte à côte" interdisant l'échange au sein de l'espace symbolique. Le fratricide annihile la reconnaissance de l'autre comme semblable et détruit toute forme de liens. Caïn, expulsé du lieu qui l'a vu naître, s'en ira vers le pays de Nod, celui des fuyards si l'on se réfère à la racine dont le mot est tiré (*nâd* signifie la fuite) et occupe ainsi le lieu même de l'errance. Stigmatisé au sein de l'espace social par la marque de protection divine, il devient un intouchable, symbole vivant de son acte et témoin de la violence humaine.

Le mythe d'Abel et Caïn a connu nombre de dérivations notamment dans la littérature

⁵³⁴ J. Bottéro, "Le mythe et la connaissance de l'autre", *Revue européenne des sciences sociales*, T. XVIII, n° 53, 1980, pp. 121-129.

⁵³⁵ M. Eliade, op. cit.

⁵³⁶ La formule est de M. Eliade.

⁵³⁷ "Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre" (Gen.1). Nous avons utilisé, en référence principale, *La Bible de Jérusalem*, éd. Du Cerf (1973), Desclée de Brouwer, 1975, traduction sous la direction de l'Ecole Biblique de Jérusalem.

et la musique. Jusqu'au XIX^{ième} siècle, la figure de Caïn est celle d'un meurtrier par opposition à Abel le Pur. Chez V. Hugo, Caïn personnifie le coupable poursuivi par le remords et incarne la mauvaise conscience. A la suite de Byron, Baudelaire et Leconte de Lisle verront en Caïn un révolté contre l'ordre du monde. Ces dérivations sont le signe de la forte vivacité du mythe. Ce dernier, récit *princeps*, est d'abord un objet social et cela par son mode de transmission. Il est consigné dans la Bible, texte fondateur de notre culture judéo-chrétienne. Il est raconté de génération en génération. Il circule au sein du social sous forme de croyances ou pose des questions fondamentales sans cesse reprises par la collectivité.

Nous présenterons et étudierons, dans la première section de ce chapitre, le texte biblique et les commentaires que celui-ci a inspirés. La deuxième section sera consacrée à la dérivation du mythe dans les croyances populaires. Plus particulièrement, nous mettrons l'accent sur un entrelacs de représentations reliant Caïn à la figure du vagabond. Notre but n'est pas de nous livrer à un travail d'exégèse ou de théologie. Dans une perspective psychosociale, nous recherchons ce que les hommes ont entendu et fait advenir de cette parole mythique et la manière dont celle-ci, portée par notre mémoire, a inscrit son empreinte sur la pensée sociale.

Nous tentons, ainsi, après avoir relevé la pérennité d'un halo de représentations formulé sur l'errant, de prolonger notre recherche en éclairant, à la lueur d'une histoire *princeps*, la compréhension d'invariants à la base de nos matrices culturelles ordonnant en catégories cristallisées le monde qui nous entoure et structurant les représentations que nous en formulons.

SECTION I. Abel et Caïn dans la Bible

L'homme connut Eve, sa femme; elle conçut et enfanta Caïn et elle dit: "J'ai acquis un homme de par Yahvé." Elle donna aussi le jour à Abel, frère de Caïn. Or Abel devint pasteur de petit bétail et Caïn cultivait le sol. Le temps passa et il advint que Caïn présenta des produits du sol en offrande à Yahvé, et qu'Abel, de son côté, offrit des premiers-nés de son troupeau, et même de leur graisse. Or Yahvé agréa Abel et son offrande. Mais il n'agréa pas Caïn et son offrande, et Caïn en fut très irrité et eut le visage abattu. Yahvé dit à Caïn: "Pourquoi es-tu irrité et pourquoi ton visage est-il abattu? Si tu es bien disposé, ne relèveras-tu pas la tête? Mais si tu n'es pas bien disposé, le péché n'est-il pas à la porte, une bête tapie qui te convoite? Pourras-tu la dominer? Cependant Caïn dit à son frère Abel: "Allons dehors", et, comme ils étaient en pleine campagne, Caïn se jeta sur son frère Abel et le tua. Yahvé dit à Caïn: "où est ton frère Abel?" Il répondit: "Je ne sais pas. Suis-je le gardien de mon frère?" Yahvé reprit: "Qu'as-tu fait! Ecoute le sang de ton frère crier vers moi du sol! Maintenant, sois maudit et chassé du sol fertile qui a ouvert la bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère. Si tu cultives le sol, il ne te donnera plus son produit: tu seras un errant parcourant la terre." Alors Caïn dit à Yahvé: "Ma peine est trop lourde à porter. Vois! Tu me bannis aujourd'hui du sol fertile, je devrai me cacher loin de ta face et je serai un errant parcourant la terre: mais, le premier venu me tuera!" Yahvé lui répondit: "Aussi bien, si quelqu'un tue Caïn, on le vengera sept fois", et Yahvé mit un signe sur Caïn, afin que le premier venu ne le frappât point. Caïn se

retira de la présence de Yahvé et séjourna au pays de Nod, à l'orient d'Eden.

L'histoire d'Abel et Caïn est consignée dans la Genèse constituée de onze versets de ce que l'on pourrait appeler un roman familial. A la naissance de Caïn, Adam et Eve ont déjà été expulsés du Jardin. Le premier cultive une terre devenue ingrate et Eve est condamnée à l'aliénation masculine et aux douleurs de l'enfantement. Caïn est le premier-né. Lorsqu'il apparaît, Eve s'écrie: "J'ai acquis un homme de par Yahvé." Il est suggéré une étymologie rapprochant le nom de Caïn du verbe qânâh (acquérir). Eve nomme et présente ce fils en rapport avec Yahvé, évinçant Adam de la scène paternelle. En nommant ce fils, elle lui donne son existence au sein de ce roman familial mais elle le présente aussi en tant que premier homme né d'un acte de chair. Rien de tel pour Abel, le second. Ce dernier n'est pas nommé par Eve. Défini dans son statut de frère de Caïn, il complète la figure de son aîné. Ce silence qui l'entoure sera aussi le sien puisque nous n'entendrons jamais la voix d'Abel déjà empreint, peut-être, de la sidération mutique des victimes.

Abel sera berger, gardien des ovins. Il représente, par là, l'image du bon et du juste, celle du pasteur veillant sur son troupeau et incarne la tradition du peuple d'Israël. L'image du berger occupe une place importante dans l'Ancien et le Nouveau testament. Jacob décrit Dieu comme son pasteur (Gen. 48, 15). Dieu est le berger des hommes: "Yahvé est mon berger, rien ne me manque." (Psaumes 23, David). "Tel un berger, (le Seigneur) fait paître son troupeau, (...), il les porte sur son sein (Isaïe, 40, 11). Les évangiles opposent aux brigands et aux voleurs la métaphore du Bon Pasteur incarné par Jésus s'occupant des brebis (évangile de Jean, 10). Les hommes sont des brebis attendant le berger (évangiles de Mathieu, 9,36 et de Marc, 6,34). Le Christ est souvent représenté avec un agneau sur l'épaule ou une brebis en perdition. Dans l'art médiéval, Abel est un agneau, symbole de douceur et d'innocence mais aussi d'obéissance des plus jeunes, des cadets, rang de fratrie qui est le sien. Les figures de Jésus et d'Abel se confondent dans le Nouveau Testament. Abel, le juste, est le prototype de la victime innocente et son sacrifice apparaît comme une préfiguration de celui du Christ. "Le sang innocent d'Abel jusqu'à celui de Zacharie" (évangiles de Mathieu 23,35 et de Luc 11,51.) Le sang de Jésus est jugé plus éloquent que celui d'Abel, représenté ainsi comme le premier martyr (épître aux Hébreux 12, 24). Dans la première épître de saint Jean (3, 11 et 12), Caïn est du côté du mauvais, "il égorga son frère car ses œuvres étaient mauvaises, celles d'Abel étaient bonnes". Le fratricide est l'exemple d'actes contraires à la charité fraternelle, "quiconque hait son frère est un homicide" (3, 15). Certains commentateurs⁵³⁸ voient dans Caïn la représentation de l'ancien peuple de Dieu, les juifs. Abel tué par Caïn devient dans ce cadre Jésus assassiné par les siens, plus particulièrement trahi par Judas épousant ici les traits de Caïn.

Caïn "le mauvais" est agriculteur, il n'est pas un veilleur de troupeau et travaille un sol disqualifié par Yahvé depuis la faute de ses parents. Si l'on se réfère au Targoum Onqelos⁵³⁹ (II^{ème} siècle), on apprend que Caïn était un homme travaillant dans la terre. Ce dernier est en quelque sorte enlisé dans cette terre maudite. Mais il l'est aussi dans le corps de ses parents. L'homme a été modelé à partir de glaise et de souffle divin. Caïn

⁵³⁸ Dictionnaire de la Bible, Bordas éd., 1990.

appartient à la terre, il est lui-même terre et travaille la chair de ses parents, la touche de ses mains. Par là, il nous semble que Caïn incarne, bien avant son crime, le registre de la transgression. Jaloux, violent, infidèle au Seigneur, Caïn offre la figure type du persécuteur face à Abel, juste et bon.

Le texte biblique n'explique pas les raisons ayant motivé le refus de l'offrande de Caïn. Cette mystérieuse question a alimenté nombre de commentaires. Dans l'épître aux Hébreux (11, 4), c'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn. Dans le Midrach Rabba⁵⁴⁰ (V^{ème} siècle), Caïn apporte des fruits de la glèbe d'une espèce inférieure: "C'était comme un mauvais intendant qui mange les premières figues mais honore le roi avec des fruits pourris." Le Midrach Tanhouna (VI^{ème} siècle) voit dans l'offrande de Caïn, les restes de son repas. On pourrait formuler l'idée que Caïn choisit le reliquat de sa culture (les fruits de la terre) alors qu'Abel en apporte les prémices en offrant un premier-né à Dieu. Le thème du sacrifice du premier-né est une constante. Celui-ci exigé par un Dieu jaloux ou, au contraire, interdit par la sagesse Divine nous replace dans la problématique portée par Caïn, lui-même, premier-né des hommes et aîné d'Abel. Dans cette optique, Caïn n'est-il pas lui-même, en tant que premier homme né, une offrande que Dieu s'accorde et qui a valeur d'exemple pour l'humanité prochaine? N'est-il pas déjà sacrifié et condamné bien avant son acte? Selon J.J. Marie⁵⁴¹, Caïn se révolte contre un pouvoir divin qui se doit d'être arbitraire et capricieux. En provoquant Caïn par son refus, Yahvé le condamne à l'insoumission et à ses conséquences.

Les commentaires sur l'agrément des offrandes se structurent sur la nature du don. M. Balmory⁵⁴², dans une optique psychanalytique, souligne que Caïn est absent de son offrande. Si Abel apporte des aînés de son troupeau et de leur graisse, Caïn ne donne que les produits du sol qui ne lui appartiennent pas. Le refus par Dieu de cette offrande est à entendre comme un acte d'amour. En effet, si Dieu reconnaissait ce don, il attesterait l'absence du sujet Caïn et accepterait que Caïn lui-même signifie son absence par ce don sans nom.

Ce qui s'ensuit est l'irritation de Caïn et son abattement. C'est aussi le discours de Yahvé s'adressant à Caïn. Un discours qui ne "dénonce pas la jalousie, la colère ou le projet meurtrier de Caïn (...) mais qui questionne directement l'état de Caïn"⁵⁴³. J. Calloud entend dans ce discours de Yahvé une parole profonde mais aussi opaque sur les choix humains visibles à travers les effets que ces derniers ont sur nos vies.

La réponse de Caïn ne sera pas dans la parole mais dans l'agir. Celui-ci invite son

⁵³⁹ Les Targoums sont des textes traduits en araméen, ils ont été écrits tout au long des premiers siècles mais puisent dans une tradition orale beaucoup plus ancienne.

⁵⁴⁰ Lecture rabbinique des textes de la Bible.

⁵⁴¹ J.J. Marie, "Le père des arts, des armes et des lois", in J. Hassoun, *Caïn*, Autrement éd., 1997, pp. 57-72.

⁵⁴² M. Balmory, *Abel ou la traversée de l'Eden*, Grasset éd., 1999.

⁵⁴³ J. Calloud, "Caïn et Abel: l'homme et son frère", *Sémiotique et Bible*, n°88, 1997, pp. 3-25.

frère "à sortir", à aller "dehors", "au champ", dans son espace mais aussi hors du regard de Yahvé. Caïn, en homme libre, a fait son choix et passe à l'acte en tuant ce frère mutique.

C'est après le meurtre que le dialogue entre Yahvé et Caïn s'engage et ce crime affranchit Caïn de sa subordination muette. Jusqu'alors, seul Yahvé avait ce pouvoir de parole. Abel, hors du regard de Yahvé, a disparu de la surface du sol comme si son existence ne s'attestait que par là. Mais son sang crie du sol et ce cri, qui n'est pas de l'ordre d'un langage (et c'est en ce sens qu'Abel restera toujours muet), rappelle que Caïn, cet homme libéré de son frère, n'était pas de prime abord unique. Caïn n'est pas le "gardien de son frère", ce n'est pas un veilleur, ainsi il ne l'a pas sauvegardé mais s'en est au contraire affranchi par le meurtre. Caïn ne s'humilie pas devant Yahvé mais lui répond avec insolence. Toutefois, ce dernier restera lié à Abel par la médiation du sol. Caïn, dans la terre, travaille la chair de ses parents et, dorénavant, le sang de ce frère présent à jamais. Caïn est maudit, le sol deviendra pour lui stérile et il sera "un errant parcourant la terre". La sanction est l'aliénation de Caïn au sol ingrat mais aussi sa course perpétuelle. Comme le remarque J. Calloud ⁵⁴⁴, Caïn est entièrement défini par rapport au sol et sa condition se trouve relative à Abel qui vient d'y être accueilli par l'intermédiaire de son sang. Caïn ne sera pas éloigné de son frère mais dans l'incapacité de le rejoindre et de s'en approprier l'être.

Mais Caïn se révolte contre son châtement et craint la vengeance. Yahvé met un signe sur lui et condamne tout persécuteur à la vengeance infinie. Par là, il réaffirme l'interdit du meurtre et assoit son autorité sur les hommes. Le signe que porte Caïn a souvent été interprété comme le sceau de la malédiction. Les rabbins l'ont décrit tel un rictus, un tremblement permanent, un tatouage et même une corne. Caïn dénonce la présence des assassins dans la cité et représente l'archétype du coupable. Pour cela il doit évoluer dans un espace infini de visibilité.

J. Calloud n'analyse pas ce signe comme une condamnation mais comme l'instauration du sujet divisé. La complétude est interdite à l'être humain et ce dernier est avant tout un être de manque. Tel Caïn, il sera "vaguant" (achoppant) et "buttant" sur cette terre. Il ira en hésitant, cahin-caha et telle sera sa destinée.

Caïn construira une ville, Hénoc, du nom de son fils et développera ainsi la socialité. Plusieurs générations nous sont présentées et les descendants de Caïn seront musiciens, forgerons, bâtisseurs. Ils créeront la technique et les arts, inventions humaines, et donneront vie à la culture et à la civilisation. Néanmoins, Lamek représentera, dans sa violence aveugle, l'excroissance de Caïn: "J'ai tué un homme pour une blessure, un enfant pour une meurtrissure, c'est que Caïn est vengé sept fois, mais Lamek septante-sept fois" (Gen. 4. 23,24). La méchanceté de l'homme sera telle que Yahvé décidera d'effacer, par le Déluge, cette génération corrompue. Seul Noé, descendant de Seth et non de la lignée de Caïn, sera épargné afin de reconstruire une humanité meilleure. L'anéantissement de l'ombre de Caïn est la condition première à la sauvegarde de l'ordre du Monde.

⁵⁴⁴ J. Calloud, op. cit.

Abel mort, Seth (le stable), qui ne sera ni butant ni errant sur cette terre, le remplace dans le cœur de Eve: "Le Seigneur m'a donné une autre postérité à la place d'Abel que Caïn a tué" (Gn.4, 25). Caïn est renié en tant que fils, il n'en a plus la consistance. De fils, ce dernier s'est transformé en homme, en bâtisseur et créateur de culture. Adam est présent, cette fois-ci, sur la scène parentale: "Quand Adam eut cent trente ans, il engendra un fils à sa ressemblance, comme son image (...)" (Gen. 5,3). Caïn et Abel ne ressemblaient pas à leur père, ils incarnaient des êtres incomplets disparus dans la mort violente et le Déluge. La divinité a expérimenté son œuvre de création et, par projection, elle expose l'avenir potentiel de l'humanité et le champ de ses abus. Abel et Caïn seraient ainsi des êtres inaccomplis, sauvages, les brouillons truffés d'erreurs d'une future humanité que Seth se devra d'incarner.

M. Balmory voit dans l'acte de Caïn l'affirmation de soi en opposition à la soumission au surmoi. Il en découle une liberté mais aussi une profonde solitude par le fait d'assumer ses choix et sa vie d'homme. Yahvé incarnerait, dans ce cadre, la fonction de père symbolique, rappelons-nous à cet égard l'absence d'Adam de la scène parentale, et tuer le frère signifierait désobéir au père et s'extraire de son aliénation. Caïn incarnerait, dès lors, la figure de l'insoumis, du révolté, face au pouvoir absolu en totale opposition avec celle d'Abel, veilleur de brebis et enfant du Seigneur.

La figure traditionnelle qui nous est donnée de Caïn est celle d'un homme jaloux, vil, rompant, par son fratricide, l'alliance entre les hommes. Puni par Dieu, il porte sur le front la marque des assassins et sa malédiction l'assigne au territoire de l'errance, ce pays éloigné hors du regard de Yahvé.

Mais Caïn est aussi le protégé de Dieu, il est épargné de la mort. Le signe déposé sur lui le réduit à la seule portée de ce stigmaté et Caïn traduit la présence, au sein de notre humanité, du crime, de la mort et du manque de l'Autre. Caïn, révolté contre le pouvoir de ce père symbolique, qui accepte néanmoins de laisser grandir ce fils, est responsable de ses choix et doit les assumer. Sa marque au front, que nous pouvons entendre comme celle de sa libération, lui ouvre l'espace du sacré et le désolidarise, par là, de la communauté des hommes, brebis pleurant Abel que le Seigneur porte en son sein. Caïn n'est pas dans l'assujettissement, il est un homme libéré, libre et condamné, loin du regard de ce père qui l'aimait et qui s'est résolu pourtant à dissoudre ses fils, à la plus grande des solitudes.

SECTION II. Dérivations du mythe

D'après E. Wolf ⁵⁴⁵, il a toujours existé, parallèlement aux religions officielles, un ensemble de croyances populaires et païennes échappant à l'autorité de l'Eglise. Les mythologies de l'Antiquité, les commentaires rabbiniques portent la trace de ces croyances lesquelles, elles-mêmes, incorporent des fragments de textes bibliques. Jusqu'à l'heure scientifique, ces croyances tenaient lieu de vérité aux médecins, aux historiens, aux penseurs. Ainsi, ces dernières constituaient "les structures implicites de la morale et de la religion, le paysage mental de nos ancêtres." ⁵⁴⁶

⁵⁴⁵ E. Wolf, "Les figures de l'ambiguïté", in J. Hassoun, op. cit.

Caïn, premier assassin, est un être différent, habité par le mal dès sa naissance. Selon le Tiquoné ha Zohar⁵⁴⁷, Caïn relève de l'arbre du bien et du mal, il est le poison que le serpent a inoculé à Eve, en cela son cheminement le conduit à tuer. Pour rabbi Abraham Saba⁵⁴⁸, le premier-né relève du poison que le serpent injecta en Eve. Abel qui est un juste est arrivé second, Caïn, maculé de sang, est apparu le premier. Dans le Targoum Ben Ouziel⁵⁴⁹, on peut lire que Eve a été engrossée par l'ange Sammaël, l'ange du poison, et enfanta Caïn. Ce poison est le venin du serpent que chevaucha l'ange. Rabbi Menahem Recanati⁵⁵⁰ écrit que "de la racine du serpent sort un basilic, Caïn, et que rien ne peut conjurer la brûlure de ce serpent si bien que Caïn s'en trouve intensément rouge." Enfin, les Pirqé de rabbi Eliézer⁵⁵¹ racontent que "Sammaël, juché sur le serpent vint vers Eve qui conçut Caïn. Après quoi, Adam vint vers elle et cette dernière conçut Abel."

L'image de Caïn telle qu'elle est proposée par ces textes s'articule autour de deux points fondamentaux. Tout d'abord Caïn a été engendré dans la faute, son père est le serpent ou le poison, cette idée peut d'ailleurs s'expliquer comme résolution du problème posé par l'absence d'Adam sur la scène parentale. Le deuxième point est l'omniprésence du sang et de la couleur rouge. On peut supposer que le sang dont est maculé Caïn provient de la défloration d'Eve. Une autre explication consisterait à supposer que ce sang indiquerait les premiers flux menstruels de celle-ci. C. Gaignebet⁵⁵² souligne, à ce propos, que les menstrues sont provoquées, dans les mythes, par la morsure (l'accouplement) d'un amant en forme de serpent. Caïn serait donc né d'un coït alors qu'Eve connaissait ses menstrues. Or G. Pichon⁵⁵³ remarque, dans de nombreuses traditions, que les règles sont synonymes d'impureté interdisant tout acte sexuel. Caïn serait donc le fruit d'une transgression. Bien plus, les médecines antiques et médiévales attribuent à cet acte l'origine de la lèpre: "Alzaranius dit que l'enfant devient ladre s'il est engendré du propre sang menstruel"⁵⁵⁴. Le Lévitique associe d'ailleurs lèpre et menstrues dans ses *règles relatives au pur et à l'impur*. La lèpre n'est pas qu'une maladie, elle est le signe d'une impureté condamnant ceux qu'elle touche à vivre dans un espace

⁵⁴⁶ Idem, p. 36.

⁵⁴⁷ Texte du XIV^{ième} siècle, d'après R. Siméon Ben Yohaï (II^{ième} siècle).

⁵⁴⁸ Tseror ha-Mor, (1522).

⁵⁴⁹ Texte du 7^{ième} siècle.

⁵⁵⁰ Texte du 13^{ième} siècle.

⁵⁵¹ Texte du 9^{ième} siècle.

⁵⁵² C. Gaignebet, J. Lajoux, Art profane et religion populaire au Moyen-Age, P.U.F. éd., 1985.

⁵⁵³ G. Pichon, "La lèpre et le péché", Nouvelle revue de psychanalyse, n° 38, 1988, pp. 147-158.

⁵⁵⁴ Cl. Fabre-Vassas, La bête singulière, les juifs, les chrétiens et le cochon, Gallimard éd., 1994.

particulier. La cérémonie dont le lépreux fait l'objet a pour but de l'exclure hors de l'espace social et de l'envoyer vivre en marge des villes dans des quartiers qui lui sont réservés. L'enfant naissant de ce coït a, de surcroît, les cheveux roux ou rouges et porte de façon visible cette trace du sang de sa mère. L'homme roux est jugé impur, violent et sanguinaire. Il propage le sang et laisse des blessures ouvertes et sanglantes. Le sang des roux n'est pas de même nature que celui des autres hommes, il est souvent trop liquide et l'odeur qu'il dégage rappelle celle des règles⁵⁵⁵.

E. Wolf⁵⁵⁶ relie la rousseur possible de Caïn à l'image antisémite du juif roux. Le premier fratricide a longtemps incarné dans l'imaginaire chrétien le peuple juif. L'appellation *Poil de Judas* désignant péjorativement l'homme roux puise, d'ailleurs, dans la tradition biblique et associe le traître aux juifs, frères de Caïn (dans la *Légende dorée*, Judas assassine son frère). Les juifs, s'ils ont été pourchassés en raison de leur déicide, ont parfois été protégés par les papes. Nous avons déjà souligné, par la figure du Juif errant, le rôle de ce peuple, dont la présence atteste l'inscription de l'histoire du Christ dans la réalité. Garants de cette vérité, les juifs doivent être, dès lors, situés dans un espace particulier: maudit et sacré à la fois.

Nous tentons, ici, un parallèle avec la situation du lépreux. Ce dernier, s'il est effectivement retranché du corps social par un rite funéraire, n'est pas mis à mort. Vivant aux frontières des villes, il incarne la figure du mort-vivant. Occupé à des métiers impurs et infamants, il est distingué des hommes ordinaires en même temps que protégé de la mort. Agitant sa crécelle, intouchable, on l'imagine volontiers se déplaçant dans un espace aux contours ambigus. Ni totalement homme, ni entièrement différent, le lépreux incarne le semblable et l'altérité à la fois.

Cet homme impur rejoint le vagabond situé lui aussi dans ce que l'on pourrait nommer des espaces frontaliers. Ce dernier prend, dans les croyances et contes populaires, la figure de l'homme habitant la forêt, l'homme-sauvage, qui ne survit dans ce lieu inhospitalier et dangereux, que par sa qualité merveilleuse et monstrueuse, de mélange des règnes. L'édit de Chilpéric⁵⁵⁷, en 574, définissait les malfaiteurs comme des hommes méchants, sans domicile, vivant dans les forêts.

Au Moyen-Age, le lien entre l'errance et la lèpre se lit dans certains textes. Les règlements concernant les étuveurs de Paris indiquent "que nuls ne prennent en leur maison, étuves et bordiaux, ni de jour et de nuit, mesel ou lépreux, vagabonds ou autres gens diffamés".⁵⁵⁸ Le stigmatisme du lépreux est visible sur sa face, celui du vagabond est porté par son errance et cette marque symbolique rappelle étrangement celle ornant le front de Caïn, traduisant la disgrâce dans le pays de Nod mais aussi la protection divine. La rencontre de l'homme diffamé avec Dieu est fréquente et cette interaction lui donne

⁵⁵⁵ Y. Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Gallimard éd., 1979.

⁵⁵⁶ E. Wolf, op. cit.

⁵⁵⁷ B. Geremek, "Le marginal", op. cit., p. 386.

⁵⁵⁸ C. Gaignebet, J. Lajoux, op. cit., p.51.

cette dimension de l'altérité. Le protecteur des pèlerins, Saint Pérégrin, est un lépreux. La légende raconte qu'un pauvre mesel, enfermé la nuit dans une église, est surpris par une grande clarté, c'est Jésus qui vient prendre possession de la maison. Afin que le lépreux témoigne de son passage, Jésus lui retire la peau de la face et le mesel devient pèlerin, saint patron de tous les voyageurs. Le thème du témoin de la présence divine est omniprésent. Que ce soit pour le juif, le ladre ou Caïn, l'espace en question déborde sur le sacré et c'est en cela qu'il se différencie d'un lieu traditionnel et simplement humain.

La légende de Saint-Pérégrin met en scène Jésus libérant de sa peau un pauvre ladre qui devra, en retour, marcher sur les chemins. Le loup, encore appelé mal Saint-Sylvain, est une maladie souvent confondue avec la lèpre et donne à celui qui en souffre un masque de loup. Oter la peau du visage du ladre équivaut à lui retirer son masque. On peut supposer que le pouvoir divin, s'il peut guérir la lèpre, a le don de l'imprimer et ce sceau s'apparente, alors, au stigmaté infligé à cet être surnaturel, dialoguant avec Dieu. L'histoire de Sylvain, le charpentier, décrit celui-ci couvert d'une peau de loup tout comme Sylvanus, la divinité latine. Le nom de loup ou loup-garou est celui donné, au Moyen-Age, aux gavots. Habitants l'Est de la France, ces derniers, compagnons de Salomon, sont, tout comme Caïn et quelques-uns de ses fils, maçons, charpentiers et bâtisseurs. Les gavots sont des parias considérés comme les descendants des lépreux⁵⁵⁹. Dans les villes, certains quartiers leurs sont réservés, leur accès à l'église se fait par une porte dérobée et il leur est interdit de plonger la main dans le bénitier commun. Si l'on en croit M. Cataluccio⁵⁶⁰, l'épithète "fils de Caïn" s'appliquait aux lycanthropes, aux hommes-loups mais aussi aux vagabonds errant sur les chemins ou vivant dans les bois. Ces derniers incarnaient (comme les faux mendiants) la duplicité et la tromperie. Ce mélange des règnes est souligné par G. Agamben⁵⁶¹. Pendant la période du haut Moyen-Age, le bandit était considéré comme un loup-garou ou un homme loup et cette identité le situait dans un espace symbolique indéfini. Vivant et mort à la fois, l'individu n'appartient à aucun règne. Ni homme ni bête, il occupe un espace d'indétermination entre la lupinisation de l'homme et l'hominisation du loup.

Les personnages sont, dès lors, distribués et la scène emprunte aux thèmes de la stigmatisation, de la monstruosité, de l'errance, et de l'inscription territoriale. Le vagabond, fils de Caïn, homme-sauvage ou homme-loup se confond avec le lépreux, le roux, le juif, tous incarnés dans Caïn, le bâtisseur, fils du serpent, tâché de sang et errant sur un sol infertile. Le stigmaté apposé sur le front de Caïn se transforme, au gré des croyances populaires, en lèpre, loup ou rousseur des cheveux. Situées dans une inscription territoriale qui les marginalise et dans une inscription symbolique qui les exclue de la communauté et de la socialité, ces figures légendaires et merveilleuses occupent un espace interstitiel et sacré, un lieu de médiation entre Dieu et l'homme, l'homme et la bête, le bien et le mal. Ces "hommes-frontières" effrayants ont une importance capitale. Leur présence nous permet de découper l'espace et nous autorisent à le lire en traçant la

⁵⁵⁹ E. Wolf, op.cit.

⁵⁶⁰ M. Cataluccio, préface, in B. Geremek, *Les fils de Caïn*, op. cit.

⁵⁶¹ G. Agamben, *Homo sacer: le pouvoir souverain et la vie nue*, Seuil éd., 1997.

carte de l'identique et de l'altérité. Par là, ils nous rassurent car "ils permettent aux humains de savoir sur quel territoire ils demeurent et où commence le domaine de l'Autre".⁵⁶²

SECTION III. Conclusion

Nous avons proposé, en lisière de notre recherche, un éclairage à la lueur du mythe d'Abel et Caïn. Afin d'en évaluer la portée, nous allons nous recentrer sur notre problématique et faire le point sur les éléments avancés tout au long de ce travail.

Notre questionnement initial portait sur la façon dont les individus dits exclus, et plus précisément les S.D.F., étaient pensés et représentés dans et par les discours. Dès lors, nous nous sommes penché sur les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion est construite. En prenant comme objet les représentations sociales et les cadres de pensée préexistants qui les génèrent, notre volonté était d'inscrire ces dernières dans une perspective socio-historique, dans l'espace de notre mémoire sociale, et de les entendre comme l'écho d'un système culturel conçu comme un substrat. Porté par les analyses conceptuelles sur les catégorisations, nous avons recherché l'organisation interne de cette notion si complexe qu'est l'exclusion et la place du S.D.F. à l'intérieur de ce vaste champ. Le forum, constitué par les discours scientifiques, de sens commun et médiatiques, construit une figure du S.D.F. articulé sur la déviance et s'étaye sur des représentations dans lesquelles nous retrouvons des traces du passé. Encouragé par ces premiers résultats, nous avons effectué une mise en perspective socio-historique en plaçant l'errance comme modèle permettant la distinction entre les différentes catégories de pauvre. La mise en tension des discours sur le vagabond et le S.D.F. a permis de retrouver des similitudes à travers les pratiques de contrôle social et de mettre à jour une matrice assimilant errance et déviance. Les représentations qui en découlent s'éloignent d'un discours compatissant sur l'exclusion et dépeignent un individu au comportement dangereux, suscitant un sentiment d'insécurité, malade mental ou psychologiquement fragile sur lequel l'errance s'inscrit. L'absence d'inscription territoriale et d'appartenance symbolique à la communauté des hommes qui en résulte a transformé le vagabond en un personnage monstrueux et légendaire notamment dans le récit du juif errant. Les croyances populaires dérivées du mythe d'Abel et Caïn se déploient dans l'effrayant conjugué au merveilleux. Nous avons insisté, plus haut, sur la norme de domiciliation et sur la valeur de l'inscription territoriale. L'éclairage du récit mythique et de ses dérivations nous enjoint à insister plus encore sur la thématique de l'espace. L'errance, assimilée à une conduite déviante, déstructure celui-ci en même temps qu'elle en délimite les frontières et les zones d'ombre. Les figures stigmatisées qui se rejoignent dans le personnage de Caïn forment une communauté confinée dans un espace intermédiaire visible topographiquement dans des lieux de relégations où ces populations sont fixées: périphéries villageoises ou citadines (forêts, banlieues, interdiction de séjour dans les centres villes), léproseries, hôpitaux généraux, prisons, dépôts de mendicité, colonies, centres de réadaptation, hôpitaux psychiatriques... Emerge alors une

⁵⁶² E. Wolf, op. cit., p. 41.

problématique du lien social alimenté par la question du lieu. L'exclusion signe une situation de côte à côte interdisant toute interaction, une coupure radicale au sein de l'espace social délimitant des lieux spécifiques. C'est à l'intérieur de ces lieux que les liens se tissent et fabriquent la socialité. La présence et, plus encore, la construction de non-lieux, ce que nous avons appelé plus haut l'espace interstitiel habité par des hommes-frontières à la dimension sacrée, attesterait, par inversion, l'existence de ces espaces socialisés. Ces hommes, nous l'avons observé, ont vocation de témoins. Leur existence garantirait la présence de lieux d'inclusion et d'un espace symbolique dénommé comme tel. En filigrane, se pose alors la question de ces lieux d'inclusion et l'incertitude de leur existence puisque les hommes-frontières nous sont nécessaires à leur localisation. Dès lors, nous pourrions supposer que les discours sur l'exclusion tendent moins à énoncer celle-ci qu'à s'interroger sur les modalités de l'inclusion et ses conditions de possibilité. En définitive, il semblerait que le débat social axé sur la périphérie tente de répondre à une question d'abord posée sur son propre centre traduisant, par là, une cruelle incertitude quant à son existence réelle.

QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F. DANS LES DISCOURS

CHAPITRE I. L'EXCLUSION ET L'EXCLU DANS LE DISCOURS DE PRESSE

SECTION I. METHODE D'ANALYSE

Nous ne reviendrons pas sur l'intérêt, déjà souligné en première partie, d'une analyse des discours de presse relatant un événement pour une étude des représentations sociales. Néanmoins, une fois le corpus choisi et les données extraites, il convient de trouver la méthode la plus apte à faire travailler les hypothèses de recherche. Pour cela, nous nous sommes inspiré de l'analyse sémiotique des textes. Nous présenterons tout de suite les grandes lignes de cette méthode puis, dans un deuxième temps, les aspects que nous en

avons retenus pour l'étude de notre corpus.

1. Le projet sémiotique

La sémiotique se donne pour but l'exploration du sens. A.J. Greimas, qui en est le père fondateur, la définit comme une théorie de la signification: "son souci premier sera d'explicitier, sous forme d'une construction conceptuelle, les conditions de la saisie et de la production du sens (...)"⁵⁶³ Selon l'auteur, tout texte possède une part latente ou "immanente" et le but de la méthode consiste à découvrir cette face cachée. S'écartant du regard psychanalytique jugé peu objectif, la sémiotique se traduit par une position particulière face au texte qu'elle analyse. Tout d'abord, elle préconise de lui rester fidèle afin d'éviter le piège de la subjectivité. S'il n'est pas interdit de mettre le discours étudié en tension avec d'autres sources ou de restituer un contexte de production, toute affirmation de l'analyste sur le sens doit s'étayer sur ce qui est dit ou écrit. Il convient, ensuite, de délaisser la recherche illusoire de la profondeur au profit de la surface du texte. Tout est dit dans les mots et la sémiotique retient ce qui est énoncé mais aussi la forme du texte. De là découle l'insistance d'A.J. Greimas sur la dimension complexe du texte dans lequel s'articulent un donné et les principes mêmes d'interprétation de celui-ci. Dès lors, l'analyste doit trouver et étudier dans le corps du texte le contenu mais aussi l'organisation discursive, clef d'accès à la signification. Le but sera de reconstruire le réseau de relations qui organise tout texte.

En s'inspirant des travaux de F. de Saussure⁵⁶⁴, on peut dire que tout texte comporte un signifiant, une forme linguistique, et un signifié, un contenu ou une histoire. L'analyse linguistique traite du signifiant. Le projet sémiotique, lui, se penche sur le signifié et, s'appuyant sur les travaux de L. Hjelmslev⁵⁶⁵, distingue dans le contenu une composante grammaticale, une forme, et une composante sémantique, une substance. L'analyse, dès lors, opère sur deux directions qui sont la substance et la forme de ce contenu et repère une ordonnance morphologique et syntaxique. C'est l'observation de ces deux composantes qui permet l'exploration du sens. L'impact des recherches menées par L. Hjelmslev se révélera primordial pour A. J. Greimas. Libéré de la vision biface du signe organisé en signifiant et signifié, le projet sémiotique fera naître une théorie de la signification et le discours pourra être entendu ainsi comme une totalité signifiante et non plus comme une addition de signes dans le texte. De plus, une organisation autonome du contenu indépendante de l'expression pouvait être envisageable. Enfin, le décrochage, par L. Hjelmslev, par rapport à la théorie saussurienne du signe autorisa l'étude des deux composantes de celui-ci en terme de "figures" et allait donner lieu à la conception greimassienne des unités figuratives du contenu caractéristiques de l'analyse sémiotique discursive. Selon A.J. Greimas, la signification est corollaire au parcours lui-même constitué de transformations. Le texte est le lieu où se déploient les modifications

⁵⁶³ A.J. Greimas, J. Courtès, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. T.1*, Hachette éd., 1979, p. 345.

⁵⁶⁴ F. de Saussure, op. cit.

⁵⁶⁵ L. Hjelmslev, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Minuit éd., 1971.

construisant le discours et incarne le support de manifestation des parcours signifiants. Le sens se présente, dès lors, comme une suite organisée d'états sémantiques. Le modèle d'analyse de la forme du contenu d'un texte proposé par la sémiotique présuppose une organisation à trois niveaux. Ce modèle est dénommé parcours génératif au sens où les structures le composant sont distinctes mais intégrées dans un modèle général. Trois niveaux organisent les contraintes auxquelles est soumise la production du sens: le niveau de surface, le niveau de la profondeur et, enfin, celui de la manifestation.

Le niveau de surface se structure autour d'une composante narrative qui "règle la succession et l'enchaînement des états et des transformations"⁵⁶⁶ et d'une composante discursive qui "règle dans un texte l'enchaînement des figures et des effets de sens."⁵⁶⁷

Nous avons insisté sur la position sémiotique qui ne conçoit le sens que dans la différence. L'analyse narrative aura pour tâche de décrire les transformations successives lisibles dans le texte en différenciant ce qui ressort de l'état (l'être) et des transformations (le faire). Les énoncés d'état définissent une relation entre un sujet et un objet, que celle-ci soit conjonctive (SVO) ou disjonctive (S^O). Les énoncés de transformations opèrent, eux aussi, sur la conjonction ou la disjonction et décrivent le passage d'une forme d'état à une autre. On appelle programme narratif la suite d'états et de transformations qui s'enchaînent sur la base d'une relation sujet-objet et de sa transformation. Ce programme s'organise sur quatre phases. La performance définit toute opération du faire qui réalise une transformation d'état conjonctive ou disjonctive. Cette opération nécessite un agent appelé sujet opérateur ou sujet du faire. Deux sujets sont donc présents dans l'analyse narrative: le sujet d'état en relation avec l'objet et le sujet opérateur en relation avec une performance. La compétence du sujet opérateur représente l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation de la performance et recouvre quatre éléments: le devoir-faire, le vouloir-faire, le pouvoir-faire et le savoir-faire. Le programme narratif s'organise autour de la performance principale. Le faire transformant l'être sera réalisé selon le devoir, le vouloir, le pouvoir ou le savoir. L'acquisition de la compétence peut être subordonnée au texte ou couvrir la totalité du récit. De la même façon que nous trouvons deux sujets, nous rencontrons deux objets: l'objet de la transformation, appelé objet-valeur, et l'objet modal qui est l'élément de compétence nécessaire en vue de la réalisation de la performance. La phase de la manipulation est constituée par le faire-faire qui enjoint le sujet opérateur à agir et à exercer la performance du programme narratif. Ce faire-faire se traduit par une relation de manipulation, le plus souvent une persuasion, entre le sujet opérateur et le destinataire qui en est l'agent (le sujet opérateur épouse, dans ce cas, le rôle du destinataire). La dernière phase se définit par la sanction qui évalue l'état final consécutif à l'opération de transformation et donc l'action du sujet.

Le schéma d'ensemble du programme narratif déroulant les opérations de transformation s'organise donc autour de quatre phases qui sont la performance, la compétence, la manipulation et la sanction. Ces phases s'appellent logiquement mais ne

⁵⁶⁶ Groupe d'Entrevernes, *Analyse sémiotique des textes*, P.U.L. éd., 1979, p. 9

⁵⁶⁷ *Idem*

se manifestent pas toujours dans un tel ensemble structuré. Toutefois, si l'on parvient à pister une de ces phases, il convient alors d'en rechercher l'organisation afin de reconstituer le programme narratif dans sa globalité. L'analyse narrative se penche sur l'étude du signifié mais n'épuise pas l'étude du contenu d'un texte. Ainsi, elle calque un modèle d'analyse axé sur les transformations sur tous les textes qu'elle rencontre. Il convient d'étudier, toutefois, les formes que prennent ces contenus et qui diffèrent selon le genre des textes.

La deuxième composante du niveau de surface, l'analyse discursive, se penchera sur ces contenus et en décrira la forme et le statut. Cette dernière a pour objectif d'étudier "à partir des articulations signifiantes du plan figuratif, les formes plus profondes de cohérence que celles-ci présupposent (...)" ⁵⁶⁸ Le texte s'organise sur une série de transformations mais aussi sur une organisation des unités du contenu qui habillent les rôles actantiels et les fonctions. L'actant est celui qui accomplit ou subit l'acte et relève d'une syntaxe narrative ⁵⁶⁹. Sa définition est plus large que celle du personnage puisqu'il peut prendre la forme d'un humain, d'un animal ou d'un objet. Cet actant assume un certain nombre de rôles actantiels tout au long de son parcours. Si des rôles thématiques lui sont associés, alors il devient un acteur se déployant dans le discours, mêlant composante syntaxique et sémantique. En prenant l'exemple du lexème "pêcheur", A. J. Greimas ⁵⁷⁰ définit les rôles thématiques comme des représentations, sous forme actantielle d'un thème spécifique, définies par une double réduction: une réduction de la configuration discursive à un seul parcours figuratif réalisé dans le discours et une réduction de celui-ci à un agent compétent qui le subsume. La notion de figure, on le voit, est au centre de l'analyse discursive. Les figures sont portées par le lexique (les mots) et définies tout d'abord par le noyau stable de la signification (définition du dictionnaire par exemple). Néanmoins, le sens se déploie dans un contexte et le discours sélectionne une utilisation spécifique du mot.

Nous avons travaillé plus haut sur la carte sémantique dressée par le *Dictionnaire des synonymes* des mots exclusion, exclu et S.D.F. et nous avons insisté sur les constellations associatives construisant le réseau de sens. L'analyse discursive tentera de repérer ce réseau et les rapports que les figures entretiennent à l'intérieur du texte. Les figures ne sont pas isolées et le discours est comparé à un tissu car "les divers fils qui le tissent sont ici les figures du discours." ⁵⁷¹ Ce réseau est appelé parcours figuratif et l'analyse du texte aura pour but de relever l'ensemble des parcours le constituant. En amont, ces parcours ouvrent la voie à la configuration discursive qui peut être comparée à des micro-récits indépendants de leur contexte et donc autosuffisants. Dans ce cadre, les parcours figuratifs ne sont que des réalisations particulières de configurations plus générales. A cet égard, A. J. Greimas rend compte par l'utilisation de la configuration

⁵⁶⁸ A.J. Greimas, J. Courtès, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage.*, T. 2, Hachette éd., 1986, p. 69.

⁵⁶⁹ A.J. Greimas, *Du sens. II. Essais sémiotiques*, Seuil éd., 1983, p. 49.

⁵⁷⁰ *Idemp.* 64.

⁵⁷¹ Groupe d'Entrevernes, *op. cit.*, p. 92.

discursive de la manière dont une isotopie⁵⁷² culinaire unique se maintient dans le mythe bororo de l'origine du feu. Dès lors, l'étude des configurations discursives, par l'intermédiaire des parcours, nous ouvre la voie vers le repérage des matrices culturelles générant les représentations accessibles par la lecture de ces parcours figuratifs.

Pour finir, nous ajouterons que l'analyse discursive qui tente de révéler les configurations s'organise autour des rôles thématiques. Les parcours figuratifs peuvent être rapportés à un personnage clef jouant un rôle constituant un condensé. En s'appuyant sur *la légende de l'homme à la cervelle d'or* d'A. Daudet, Le Groupe d'Entrevernes extrait le parcours figuratif du comportement de l'enfant qui "trébuche", qui "se tréballe lourdement", qui "heurte". Ces figures de parcours se condensent dans le rôle thématique de "l'enfant gauche" qui contribue à le décrire et à lui donner un certain poids sémantique. L'acteur est ainsi défini comme une figure porteuse de rôles actantiels le positionnant dans un programme narratif et de rôles thématiques définissant son appartenance à un parcours figuratif. Dès lors, l'acteur est à la jonction de l'analyse narrative et discursive et c'est sa présence qui articule les deux composantes constituant le niveau de surface.

La dimension narrative ordonne les formes discursives par l'imposition de relations que celle-ci dessine à l'intérieur du texte. L'analyse de la surface nous permet d'étudier l'organisation selon laquelle se construit le discours. Le passage au niveau profond a pour objectif d'observer la logique qui prévaut à cette organisation. "Si les structures superficielles se construisent au delà des mots en tissant des relations de parcours et des programmes narratifs qui transcendent les simples lexèmes d'un texte, les structures profondes se construisent en deçà des mots en ordonnant ce au nom de quoi sont instaurés ces parcours et ces programmes."⁵⁷³ Ainsi, les structures profondes sont considérées comme sous-jacentes à l'énoncé. Leur étude nécessite tout d'abord l'analyse linguistique des sèmes qui sont des unités minimales de signification. Le travail consistera à rechercher les traits sémiques, le réseau de sèmes, associés aux signifiés. La définition donnée par les dictionnaires permet de rechercher les sèmes communs et différents qu'un mot entretient avec d'autres termes issus du texte. C'est par ce réseau de différences que se produit la tension entre les mots et donc la signification. Le noyau stable d'une figure est cet ensemble de traits minimaux ou de sèmes et débouche sur le parcours sémémique. Les parcours figuratifs s'appuient sur le dispositif sémique afin de réaliser des effets de sens. La sémiotique différencie les sèmes nucléaires traduisant la définition du mot des classèmes ou des sèmes de contexte qui tracent le niveau sémantique de la signification du texte. Les mots, toujours dans un réseau, sont associés à d'autres termes et cette constellation oriente la signification. L'organisation sous-jacente au texte, sa cohérence, mais aussi son homogénéité⁵⁷⁴, sont fournies par l'isotopie qui peut être définie "comme un plan commun (...) qui s'entend comme la permanence de quelques traits minimaux."⁵⁷⁵ Aux deux sortes de sèmes correspondent deux isotopies. Une

⁵⁷² Une isotopie est définie comme la récurrence de sèmes (unités minimales de contenu).

⁵⁷³ Groupe d'Entrevernes, op. cit., p. 115.

⁵⁷⁴ J. Courtès, *Sémiotique narrative et discursive*, Hachette éd., 1993, p. 50.

isotopie sémantique assurant cohérence aux classèmes et donc au texte et une isotopie sémiologique qui autorise un rapprochement des figures entre elles par l'intermédiaire, notamment, des métaphores ou des jeux de mots.

La compréhension de l'articulation des sèmes est à la base du niveau profond. Cette organisation est modélisée sous la forme du carré sémiotique simulant le dispositif réglé des différences constituant la signification d'un univers sémantique donné. Ce carré est défini comme "une structure élémentaire de la forme de la signification, comme une représentation formelle iconique d'un mode universel d'articulation (...)"⁵⁷⁶ Il constitue l'ensemble organisé des relations qui rendent compte des articulations de la signification mais aussi d'opérations qui traduisent le mouvement dynamique du texte. Ainsi, le carré sémiotique autorise la représentation de l'architecture du sens dans un texte et le stockage des résultats de l'investigation. Plus généralement, il permet d'anticiper et de prévoir les relations et les opérations porteuses de signification. Il assure ainsi le lien logique et sous-jacent entre structure profonde et structure de surface. Au niveau profond, la structure élémentaire organise les relations et les opérations et incarne le socle sur lequel se développent les programmes narratifs et les parcours figuratifs du niveau de surface. Mais le carré sémiotique témoigne aussi du troisième niveau, celui des structures de "la manifestation qui produisent et organisent les signifiants."⁵⁷⁷ Ces dernières sont particulières à telle ou telle langue et concernent aussi le support sur lequel elles s'étaient. C'est à ce titre que certains ont pu parler d'une sémiotique de la bande dessinée, de la photographie, de la publicité...

L'analyse sémiotique d'un texte tente, en règle générale, d'embrasser les trois niveaux et cela dans un ordre choisi par le chercheur. Toutefois la méthode greimassienne s'est construite d'abord sur la grammaire narrative et il est fréquent que l'analyse s'arrête à ce premier niveau. La découverte des structures profondes est apparue plus tardivement et a été suivie par l'analyse discursive. Cette dernière s'est imposée dans la description de textes figuratifs mais non narratifs et s'est révélée nécessaire dans l'étude de discours argumentatifs, exhortatifs, bref non exclusivement littéraires. On assiste actuellement à un recentrage, et cela même en sémiotique littéraire, sur la discursivité. Ce nouveau courant émane de l'importance accordée à l'énonciation, appelée encore par A.J. Greimas la discursivisation, définie par l'actorisation, la spatialisation et la temporalisation. L'énonciation est un mécanisme autonome de mise en discours et joue sur la compétence mais aussi sur la performance. La syntaxe discursive place en son centre l'acteur ainsi que sa position dans le cadre spatio-temporel du récit et supporte l'organisation spécifique des contenus manifestes ou qui peuvent se manifester dans les textes. L'instance d'énonciation, et par là l'analyse discursive, empruntent à l'analyse narrative toutefois certains auteurs tels J.Cl. Coquet⁵⁷⁸, en arguant de

⁵⁷⁵ Groupe d'Entrevernes, op. cit., p. 123.

⁵⁷⁶ A.J. Greimas, J. Courtès, T. 2, op. cit., p. 37.

⁵⁷⁷ A.J. Greimas, Du sens. Essais sémiotiques, op. cit., p. 136.

⁵⁷⁸ J. Cl. Coquet, Sémiotique. L'école de Paris, Hachette éd., 1982.

l'autonomie de la discursivité, conteste la nécessité d'une analyse totale du parcours génératif et il arrive que l'on rencontre une analyse sémiotique uniquement basée sur le niveau discursif.

2. Approche sémiotique d'analyse de discours de presse

A. Le niveau discursif

La presse est un lieu stratégique de constitution du discours social. En suivant G. Imbert⁵⁷⁹, nous considérons le journal comme une pratique signifiante, une instance de production du réel et non une reproduction, ce qui présupposerait l'existence d'un sens donné que le journal ne ferait que refléter. Le journal est lui-même un objet sémiotique, doté d'un statut actantiel, d'une compétence émissive, et dont les performances participent d'une mise en spectacle de l'actualité qui engage tout le discours social et met en jeu une structure actantielle complexe. Ainsi, "une telle approche reconnaît au journal une certaine capacité performative (...), celle de proposer du "réel" (de l'informationnel) et simultanément d'offrir une saisie sémiologique de la réalité (discours critique, médiatisé, mais aussi discours réflexif qui donne à voir sa propre production discursive)." ⁵⁸⁰ M. Mouillaud⁵⁸¹ souligne que le réel est un produit symbolique constitué par des signes grâce auxquels le journal s'institue, institue les pouvoirs et institue le lecteur. Le discours médiatique met en scène un événement, des acteurs et des modalités d'énonciation particulières. Il attribue à certains acteurs sociaux des productions discursives, les consacre comme émetteurs et protagonistes d'une action collective.

En empruntant au modèle sémiotique de l'analyse discursive, nous allons tenter d'appréhender le discours produit par le journal sur les exclus et les S.D.F. à partir de deux événements particuliers qui sont, d'une part, la réquisition d'un immeuble vide appartenant à la société Cogédim, d'autre part, la vague de froid qui entraîna plusieurs décès au sein de la population sans domicile.

Nous avons articulé trois hypothèses selon lesquelles les représentations véhiculées sur l'individu exclu étaient structurées par une matrice cristallisée associant errance et déviance, le S.D.F. actualisant, dans ce cadre, la figure du mauvais pauvre. Après avoir repéré la place du S.D.F. dans le vaste champ de l'exclusion au moyen de l'étude des discours scientifiques et doxologiques, nous avons axé l'analyse sur ce personnage et élargi le cadre temporel en recherchant dans les traitements d'aujourd'hui les traces du passé. Il nous faut maintenant replonger dans le présent et confronter nos hypothèses à l'actualité des discours. **Pour ce faire, nous avons privilégié une approche discursive en terme de figurativisation qui a pour but de détecter les parcours figuratifs produits dans le texte.** Afin de percevoir les représentations collectives véhiculées par le

⁵⁷⁹ G. Imbert, Le discours du journal: El Pais, C.N.R.S. éd., 1988.

⁵⁸⁰ Idem p. 43.

⁵⁸¹ M. Mouillaud, "Rhétoriques et stratégies", in J. Gouazé et Coll., Stratégies de la presse et du droit au procès de Bobigny, P.U.L., 1979, pp. 183-212.

journal, nous nous sommes penché sur la production du sens, les procédures de mises en récit et les présupposés sous-tendant les énoncés en relevant les acteurs mis en scène dans le discours, leurs rôles ainsi que le cadre spatio-temporel dans lequel le journal les fait évoluer. Ces éléments ainsi récoltés nous ont autorisé à tracer les parcours figuratifs des personnages, plus particulièrement pour notre étude les exclus et les S.D.F., et nous ont permis de restituer des configurations générales (ou des micro-récits autonomes) fixant le rôle et la place de chacun dans le texte. Ces configurations sont à entendre comme les mises en scène, à l'intérieur du discours, des valeurs et des normes culturelles. Dès lors, nous relierions ces dernières aux matrices culturelles qui structurent les représentations sociales, celles-ci étant traduites dans le projet sémiotique en terme de parcours figuratif. Nous avons relevé les acteurs mis en scène par le journal. Un acteur apparaît comme une figure et peut être individuel, collectif ou, parfois, nommé. Ce dernier doit avoir un rôle thématique et un rôle actantiel. Le rôle thématique est la représentation d'un thème ou d'un parcours thématique (le "pêcheur" ou "l'enfant gauche" par exemple). Le thème est la dissémination tout au long du parcours narratif de valeurs en lien avec les sujets. Le rôle actantiel correspond aux positions modales que les actants assument le long du parcours narratif. Nous avons vu que les valeurs modales se concentraient dans le savoir, devoir, pouvoir et vouloir et que la modalité modifiait le prédicat d'un énoncé. Pour chaque acteur dénommé dans le discours, nous avons recherché les rôles sans toutefois détailler la dimension thématique ou actantielle sans grand rapport avec nos hypothèses. Puis, nous avons noté le cadrage que le journal effectuait de cet acteur et de ses rôles. Nous assimilons cadrage à mise en scène ou halo entourant l'acteur et enrichissant, par les informations ou les détails apportés à la situation, sa figure.

Nous nous sommes inspiré de la méthode sémiotique en ne retenant que les aspects susceptibles de répondre à nos hypothèses. Une méthode, quelle qu'elle soit, est à adapter aux connaissances du chercheur, à sa discipline et à ce qu'il veut démontrer. Effectuer une analyse sémiotique complète d'un discours de presse ne nous semblait pas judicieux, de même que nous n'avons pas tenté dans notre deuxième partie une analyse linguistique du vocabulaire et du lexique de l'exclusion. L'objet de notre recherche n'est pas la langue, les mots ou bien la structure des textes. Nous considérons ces derniers comme des supports sur lesquels les représentations s'expriment et qu'il nous faut interroger. Ils ont ainsi, pour nous, valeur d'outil.

Cette méthode d'inspiration sémiotique que nous adoptons a un double avantage. Le premier consiste à articuler deux niveaux d'analyse générés par des présupposés théoriques voisins, parcours et configuration, représentations et matrice, et de construire un pontage entre notre problématique, nos hypothèses et nos outils d'analyse. Le deuxième, d'ordre plus général, est d'utiliser une méthode inscrite pleinement au programme de la psychologie sociale. F. de Saussure, en effet, définissait la sémiologie, à laquelle s'est abreuée la sémiotique, comme l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale et insista pour que cette science "forme une partie de la psychologie sociale et, par conséquent, de la psychologie générale."⁵⁸²

⁵⁸² F. de Saussure, op. cit., p. 33.

Si nous nous sommes inspirés du projet sémiotique, nous avons aussi puisé ailleurs et notamment dans les travaux de C. Guillaumin⁵⁸³. L'auteur a analysé dans les discours de presse le mécanisme et les constituants centraux de l'idéologie raciste. En partant du postulat que tout texte contient un niveau explicite et implicite, C. Guillaumin a étudié, dans la dynamique de la phrase et du discours, les modalités du rapport à l'autre institutionnellement marqué. Elle s'est ainsi penchée sur l'expression de l'altérité et sur ce qui est clairement dit mais aussi sur ce qui est sous-jacent. En lisant le texte mot à mot, l'auteur s'est posé deux questions, d'une part, celle de la nécessité de la forme employée, d'autre part, celle de la pertinence des informations et l'intention de celui qui les émet. Deux outils ont été mis à contribution qui sont l'effet de halo ou la recherche des connotations des mots dans les discours et la qualification, c'est à dire la désignation et la mention de la catégorie à laquelle appartient l'individu dont il est question dans le discours.

Travaillant sur le processus de catégorisation dont la notion d'exclusion est porteuse autant dans le mode de gestion des populations que dans leur stigmatisation, nous emprunterons la posture de C. Guillaumin en étant particulièrement sensible aux mots employés pour désigner l'exclu et le S.D.F., aux catégories utilisées par le journal ainsi qu'à l'effet de halo les entourant. C'est d'ailleurs dans le cadrage spatio-temporel que nous avons situé le halo, celui-ci donnant l'impression générale qui se dégage de la figure de l'acteur. En bref, nous ne négligerons pas la mise en scène des énoncés, les contenus et la mise en forme de ces derniers. De plus, nous relèverons la stratégie discursive du journal, ses prises de position et la formalisation de celles-ci dans le discours.

B. Applications pratiques

Notre corpus se compose de 26 articles pour les événements ayant trait à la réquisition de l'immeuble: 14 articles datés des 19, 20 et 21 décembre 1994 sur la réquisition; 6 articles datés des 9 et 10 janvier 1995 sur la manifestation contre les exclusions; 6 articles datés des 30 et 31 janvier 1995 sur la tentative d'inauguration d'une université populaire au sein de l'immeuble réquisitionné. A cela, il faut ajouter 6 articles datés des 23, 24 et 26 novembre 1998 relatant *la vague de froid* meurtrière. Notre corpus de presse compte au final 32 articles extraits de quatre quotidiens: *le Monde*, *le Figaro*, *Libération* et *l'Humanité*. Ces quotidiens ont été choisis en raison de leur nature généraliste et politique et de la représentativité de leur prise de position idéologique.

Le premier événement nous permettra de situer la place du S.D.F. au sein des exclus et d'étudier le rôle qui lui est dévolu. Le champ de la revendication et de l'action militante recouvre celui de la performance et de la compétence et nous analyserons les acteurs mis en scène dans cet espace de conflit. Le deuxième événement resserre la focale de l'analyse sur les portraits de S.D.F. mis en scène explicitement comme des victimes. Nous tenterons de relever les parcours figuratifs construits par le journal afin d'accéder au discours implicite et aux modalités d'énonciation distribuant les rôles des victimes et des coupables. Nous suivrons, ainsi, notre fil d'Ariane initial localisant, dans un premier temps, la place du S.D.F. à l'intérieur du vaste champ de l'exclusion, nous recentrant, dans un

⁵⁸³ C. Guillaumin, op. cit.

deuxième temps, sur les représentations qu'il véhicule.

Nous avons opéré un tri dans les articles en ne sélectionnant que ceux pouvant apporter une réponse à nos questions. En effet, comme le précise G. Provost-Chauveau, "lorsque l'on constitue un corpus, on ne s'intéresse pas nécessairement à la totalité des énoncés appartenant aux textes du corpus, on peut ne soumettre à l'analyse qu'un sous-ensemble de ces énoncés, dont les modalités de relevé sont dépendantes des hypothèses de recherche."⁵⁸⁴ Ainsi, nous avons rejeté certains articles tels ceux commentant l'historique de la loi de réquisition ou ceux répertoriant le nombre d'immeubles à loyers modérés construits sur une période donnée ou bien encore les articles relatant l'historique du S.A.M.U. social, bref des articles qui ne mettaient pas en scène directement les acteurs auxquels nous nous intéressons. En revanche, nous avons sélectionné certains articles, apparemment déconnectés de l'événement particulier, mais rattachés toutefois à la problématique de l'exclusion et venant, par constellations associatives, enrichir et orienter le discours sur l'événement tel un article du *Figaro* daté du 31 janvier 1995 (date de la tentative d'inauguration de l'université populaire) commentant un sondage sur "l'utilité du R.M.I."

Outre les articles de presse, nous avons retenu dans notre corpus les titres de la "*Une*". En effet, cette page est la première visible par le lecteur et donne une cohérence à un ensemble de prime abord désordonné. Elle est déjà une mise en scène⁵⁸⁵, une mise en image du monde par le journal et autorise la circulation du discours et du sens. Elle compose, selon l'expression de J. Peytard⁵⁸⁶, une "aire scripturale" (un espace de signification) sur laquelle deux types de lecture sont possibles: celle des titres et celle des articles s'y soumettant.

Nous avons étudié les titres de la "*Une*" se rapportant aux événements sélectionnés mais aussi la juxtaposition spatiale avec les autres articles du jour. La mise en page peut, par effet de contamination, dégager des axes sémantiques spécifiques et orienter le sens de l'énoncé. Ces significations secondes ont un impact d'autant plus fort qu'il opère de manière indirecte.⁵⁸⁷ Nous analyserons les titres de la "*Une*" et les titres des articles car ces derniers servent la même stratégie que les énoncés tout en refoulant dans l'implicite les mécanismes qui ont permis leur création. Le titre plante le décor, l'espace de sens dans lequel l'événement est transcrit. Bien que le titre se rapporte souvent aux photographies de la "*Une*", nous avons concentré l'analyse au discours et non à la mise en image de ce dernier. Nous avons repéré les mots, les expressions, la répartition des acteurs et leurs rôles. Après une première approche lexicale, nous avons travaillé sur les contenus sémantiques tout en prenant en compte les modalités de l'énonciation et la mise

⁵⁸⁴ G. Provost-Chauveau, "Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours", *Linguistique et société*, n°9, 1971, pp. 6-21.

⁵⁸⁵ D. Grojnowski, "Le discours de presse", *Presse Actualité*, n°149, 1980, pp. 45-49.

⁵⁸⁶ J. Peytard, "Lecture(s) d'une aire scripturale, la page du journal", *Langue Française*, n°28, 1975, pp. 39-59.

⁵⁸⁷ D. Grojnowski, "Pour analyser la "*Une*" de "France-Soir"", *Presse Actualité*, n°146, 1980, pp. 44-49.

en forme des titres.

Dans un deuxième temps, les articles ont été analysés et des tableaux récapitulatifs distinguent les acteurs, leurs rôles et le cadre spatio-temporel dans lequel le discours les fait évoluer.

Nous entamerons cette étude par l'événement ayant trait à la réquisition de l'immeuble de la Cogédim en respectant le déroulement des trois micro-événements qui le composent. Chaque micro-événement est découpé jour par jour. Nous commencerons par l'analyse des titres (que nous retranscrivons afin d'en faciliter la lecture), nous présenterons ensuite nos tableaux que nous commenterons (la totalité du corpus de presse se trouve en Annexe 4). Le même procédé sera utilisé concernant l'événement de la *vague de froid* (corpus en Annexe 5). Nous effectuerons une analyse comparative afin de noter les similitudes ou différences dans la construction des discours médiatiques mettant en scène l'exclu et le S.D.F. tout en traçant les contours de la figure de ce dernier.

SECTION II. Les Événements du 7 rue du Dragon

Le dimanche 18 décembre 1994, un immeuble vide appartenant à la société Cogédim et situé à Paris au 7, *rue du Dragon* est réquisitionné au profit de personnes sans logement ou mal logées. L'association Droit au Logement (D.A.L.) dirigée par J. B. Eyraud, le Comité des Sans Logis (C.D.S.L.) créé par J.C. Amara, l'Abbé Pierre, des personnalités du monde politique, scientifique ou médiatique sont à l'origine de cette action. D'autres viendront s'y greffer plus tard car l'événement, fortement médiatisé par les protagonistes, va s'amplifier et le 7, *rue du Dragon* deviendra l'adresse symbolique de lutte contre les exclusions et le "quartier général" d'autres actions, notamment une manifestation contre les exclusions et une tentative de création d'une université populaire dans les lieux mêmes de l'immeuble réquisitionné. A partir du 18 décembre, un bras de fer s'engage et la lutte contre l'exclusion pénètre le champ de l'action collective et devient un enjeu politique avec comme décor l'échéance des élections présidentielles de 1995.

1. La réquisition d'un immeuble

A. Analyse des discours de presse du 19 décembre 1994

Libération et *l'Humanité* font la "*Une*" sur l'opération de réquisition et l'inscrivent dans la rubrique "Événement". *Le Figaro*, en revanche, n'attribue à l'opération qu'un encart à la "*Une*" et place l'article dans la rubrique "*La vie à Paris*".

A1. Les titres

· Le Figaro

– la "*Une*": PARIS

L'abbé Pierre occupe un immeuble avec des sans logis

- Article (rubrique: "La vie à Paris"): Surtitre: Des sans logis investissent un immeuble vide de la rue du Dragon

Titre: l'ultime réquisition de l'abbé Pierre

Sous-titre: très ému, il a annoncé qu'il participait pour la dernière fois à ce type d'opération. IL été reçu par Edouard Balladur.

- Libération
 - la "Une": Surtitre: l'abbé Pierre reçu à Matignon après L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE.

Titre: LES MAL LOGÉS SQUATTENT LA PRÉSIDENTIELLE.

- Article (rubrique "L'événement") Surtitre: Occupation d'un immeuble Parisien a l'appel de l'association droit AU LOGEMENT

Titre: mal logés: L'abbé Pierre repart en CROISADE

- l'Humanité
 - la "Une": Surtitre: coup de colère de l'abbé Pierre

Titre: des sans abri chez le promoteur

- Article (rubrique "Evénement") Titre: A Paris, les sans toit s'installent rue DU DRAGON

- LES CADRAGES

Le *Figaro* opère une restriction géographique de l'opération de "réquisition" par la spécificité du lieu dans le titre de la "Une": "A Paris". Cette restriction se poursuit par la rubrique "La vie à Paris". Le journal témoigne d'un problème local et aucun embrayage n'est effectué sur la détresse des sans-abri en règle générale. La juxtaposition de certains articles, comme celui consacré au restaurant *la Maison Blanche* confère, par contamination, un air anecdotique au discours. Deux acteurs sont présents, l'abbé Pierre et E. Balladur. Il semblerait que l'on assiste à un cadrage politique, toutefois, en citant nommément E. Balladur, le *Figaro* ne désigne pas celui-ci par son statut (Premier Ministre) ni par l'inscription de ce statut dans un lieu symbolique (Matignon). Le journal, par cette stratégie de désignation, évacue la connotation politique et humanise les deux protagonistes. Par là, nous retrouvons le bouclage sur le cadrage anecdotique et local: quelques sans logis ne vont pas déclencher "une affaire d'Etat"... Contrairement au *Figaro*, *Libération* place l'opération de réquisition dans la rubrique "l' Evénement" et opère un cadrage politique de l'opération: la mention de [Matignon] met en scène le lieu symbolique du pouvoir et donc le statut institutionnel. En même temps, le terme de [présidentielle] indique une échéance et cadre l'opération de réquisition dans le champ du politique. Pour *Libération*, les mal logés sont un enjeu et pèseront lourd dans la

campagne présidentielle. Une stratégie identique est utilisée par *l'Humanité*. Si l'événement tient une large place en première page, un autre article, situé en dessous et intitulé "Chirac, le social et ses actes", contribue, par sa juxtaposition spatiale, à conférer à la réquisition un sens spécifique qui renvoie, pour une part, au Maire de Paris, au "social" (thème concernant bien sur les sans-abri) et aux actes de J. Chirac dans ce domaine en mettant en tension la coïncidence de sa parole politique avec la gestion de la ville sur le plan social, gestion apparemment en échec puisqu'il existe des sans toit à Paris. On assiste à un cadrage politique de l'événement où les responsables de cette situation seraient les élus de "droite". En même temps, *l'Humanité* met en scène le promoteur et la société Cogédim et effectue un cadrage politico-financier. Le quotidien reprendra d'ailleurs, en éditorial, les malversations financières de la société Cogédim, proche du Parti Républicain, encore une fois de la "droite".

- LES ACTEURS

Nous avons noté dans tous les quotidiens la distribution constante du rôle d'acteur principal à l'abbé Pierre qui évolue dans les différents cadrages notés pour chaque journal. Celui-ci est situé dans l'ordre de la compétence et de la performance. Il est soit directement l'acteur du Faire: [il occupe], son [ultime réquisition] (*le Figaro*), [repart en croisade] (*Libération*), soit l'instigateur, le commanditaire de l'opération (acteur du Faire-Faire), (*l'Humanité*). Concernant *l'Humanité*, on peut comprendre le fait que les [sans-abri] soient [chez le promoteur] comme la résultante du [coup de colère] de l'abbé Pierre. Ce genre de titre peut être rapproché des titres chocs des faits divers dans lesquels un acte a des conséquences hors du commun parce que l'élément explicatif n'est pas énoncé (exemple: il allume une cigarette: la maison brûle...) Néanmoins, dans tous les cas de figure, l'abbé Pierre, acteur principal, est celui par qui la transformation est possible. Ce dernier est donc un métasujet opérateur responsable, d'une part, d'une transformation conjonctive (mise en relation conjointe par appropriation des mal logés et d'un immeuble) et, d'autre part, d'une transformation disjonctive (disjonction par dépossession de l'immeuble pour la société Cogédim). *Libération* se démarque légèrement de ce cadrage en citant l'association D.A.L. On assiste à l'arrivée d'un nouvel acteur qui, par son appel, serait le destinateur et le manipulateur de deux Faire-Faire: l'occupation de l'immeuble et la croisade de l'abbé Pierre. *Libération*, dès le titre de l'article, ferait entrevoir une autre transformation, celle de l'arrivée de l'association D.A.L dans le champ politique et l'éventuel retrait de l'abbé Pierre. Néanmoins, la position de l'énoncé (surtitre) et la petite taille de la police de caractères confèrent visuellement à l'abbé Pierre le rôle d'acteur principal, interlocuteur de [Matignon], bien présent, dès lors, dans le champ politique de la négociation.

Concernant les personnes mal logées, nous avons noté pour tous les quotidiens un rétrécissement de la problématique de l'exclusion en général à une problématique du logement. Le relevé lexical indique des termes peu variés: [sans-abri] (*l'Humanité*), [sans logis] (*le Figaro*), [mal logés] (*Libération*). La présence de l'abbé Pierre est associée à un horizon lié au problème du logement et, en ce sens, l'événement fait écho au passé de ce dernier. Son nom évoque les combats menés depuis l'hiver 54 centrés sur l'accès au logement.

Le rôle distribué aux personnes [mal logées] ou [sans-abri] paraît confus. On a vu que l'acteur principal de la transformation était l'abbé Pierre. Il semblerait que les [sans logis] soient plutôt situés dans une position d'objet. C'est le [coup de colère] de l'abbé Pierre qui fait en sorte que les [sans-abri] soient chez le promoteur (*l'Humanité*). Nous retrouvons une configuration identique en lisant le *Figaro*, c'est l'abbé Pierre qui occupe un immeuble avec des sans logis (titre de la "*Une*"). Si le surtitre du *Figaro* et le titre d'article de *l'Humanité* placent les [sans toit] (*l'Humanité*), les [sans logis] (*le Figaro*) dans une position d'acteur, la restriction géographique qu'opèrent ces deux quotidiens, [A Paris], et le fait que ce soit le terme [installation] qui soit ici requis, installation qui se situe en aval de l'action de réquisition, restreint l'action des [sans toit] et, par là, leur rôle d'acteur. Le *Figaro* place l'action des [sans logis] en surtitre, énoncé écrit en petite taille et inscrit la [réquisition] comme un acte personnel de l'abbé Pierre. De surcroît, la [réquisition] fait l'objet du titre de l'article qui est de taille typographique plus importante que le surtitre.

Les titres de *Libération* se démarquent de ceux de *l'Humanité* et du *Figaro* en mettant en scène les [mal logés]. Le titre d'article de *Libération* place les [mal logés] dans un rôle d'acteur mais le terme [squatter] indique que les [mal logés] occupent une place indue dans le champ du politique. Indue parce que si ces derniers veulent exercer leur droit de citoyenneté, ils doivent, en quelque sorte, "forcer la place". En même temps, *Libération* met en scène des [mal logés] et non pas des [sans toit] ou [sans logis]. Dès lors, la prise de position dans le champ du politique ne concerne pas l'exclu du logement mais l'individu précaire ou en difficulté.

A2. Les articles

- PRÉSENTATION DES TABLEAUX

- Le Figaro

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
Abbé Pierre	appelle à la réquisition interlocuteur	Appel vibrant Matignon, n'a pas perdu son temps. Négociations rejoint les familles une dernière fois. (discours rapportés)
DAL / Militants	convoquent, hurlent, ordonnent	familles à reloger familles et personnalités bousculées, docilement, elles obtempèrent, roder le scénario, opération, réquisition, jour J, s'attaquer à, s'engouffrer, immeubles repérés (discours rapporté)
Personnalités	prennent responsabilités des familles	représailles judiciaires
A.Jacquard	prend la relève de l'abbé Pierre / de son discours	généticien, professeur, la loi, le droit (discours rapporté)

· Libération

Acteurs	Rôles	Cadrage
DAL, C.D.S.L. / militants	mènent la foule, déboulent, s'arrêtent	secret du lieu, au galop (discours rapporté) réquisition. Cogédim
organiseurs / A.Jacquard	conseillent, consolent	protection des familles, police, B.Tapie
abbé Pierre	a débarqué, s'est adressé à a passé le flambeau	(discours rapporté) police, protection. sous les applaudissements, vieil homme épuisé, ville de Paris, Cogédim: gredins. A l'adresse des hommes politiques
A.Jacquard	prend la relève de l'abbé Pierre	le scientifique. Message aux hommes politiques
abbé Pierre et «4 ou 5 autres»	négoçient avec Matignon	E.Balladur. Intervention policière. Abbé Pierre acclamé (discours rapporté)

· L' Humanité

Acteurs	Rôles	Cadrage
Familles	ont du mal à parvenir au 1 ^{er} rang	balluchon, sacs, valises, grande porte en fer, beaucoup d'enfants. Pluie menaçante. Affiches fanées
	investissent lieux, décident d'exercer leur droit	réquisition, DAL, secret
J.C.Amara Vice pst DAL	parle au mégaphone	Cogédim, scandale, spéculation (discours rapporté)
DAL / C.D.S.L	préparent opération, avertissent presse	spectaculaire, efficace, secret
Militants / Association Personnalités	se rassemblent, organisent la solidarité, parlent, constatent, soulignent	dans la cour (discours rapporté)
abbé Pierre	Tonne	voix fatiguée, Cogédim, ville de Paris (discours rapporté)
abbé Pierre prof. Jacquard J.B. Eyraud	négoçient avec Matignon	force de l'ordre, trouver une solution pour famille. (discours rapporté)

- LES CADRAGES

Nous avons relevé, lors de l'analyse des titres, des différences de cadrage entre les quotidiens. Ces dernières se perpétuent dans les articles. L'*Humanité* prolonge son cadrage politico-financier en juxtaposant à son article, un éditorial consacré à la Cogédim et utilise, afin de donner une impression de neutralité dans ses propos, la stratégie du discours rapporté (J.C. Amara, abbé Pierre) lors de l'évocation de la [Cogédim], des [spéculations], du [scandale] et de la [ville de Paris]. Le quotidien débute par une série de descriptions créant un effet de réalité connoté à la misère et à la souffrance [baluchons, sacs, pluie, beaucoup d'enfants, affiches fanées] et fait entendre sa voix en jugeant positivement l'action [spectaculaire, efficace]. La présence du [on] indéfini, à maintes reprises dans le discours, suscite la confusion et implique le journaliste dans les faits. Le *Figaro* cadre son article sur l'action de l'association D.A.L. et décrit la réquisition à l'aide de figures formant un parcours très spécifique que nous pourrions appeler "guérilla urbaine": [roder le scénario, jour J, opération, s'engouffrer, repérer, bousculés,

obtempérer...] Ce parcours met en scène la violence de l'action et le renversement, dans le récit, des valeurs et de la démocratie, l'anéantissement du droit au profit de la force. Même si la Cogédim n'est pas citée dans l'article, il semble que le rappel à la loi sur le respect de la propriété privée soit prégnant. *Libération* opère un cadrage différent en privilégiant les anecdotes, les "petites phrases" des personnalités indiquant un "vécu" de l'action, créant une certaine complicité avec les acteurs.

Malgré ces différences, tous les quotidiens s'accordent sur un point: le [secret], la [stratégie], figures que l'on retrouve constamment lors de l'évocation de la "réquisition". Le parcours est axé sur la clandestinité de l'action.

- LES ACTEURS

L'abbé Pierre, dans la suite logique des titres, est présenté comme acteur principal. Ce dernier est mis en scène comme l'interlocuteur de Matignon, le négociateur, le protecteur des familles et l'homme qui appelle à la réquisition. Le *Figaro* le dépeint comme le manipulateur de l'opération [il n'a pas perdu son temps] et décrit la "réquisition" comme une joute entre l'abbé Pierre et le Premier Ministre en articulant le récit sur ce que nous pourrions appeler la sanction de l'opération qui est la promesse d'E. Balladur et donc la victoire pour l'abbé Pierre. Un deuxième acteur se détache nettement: les membres de l'association D.A.L. (et dans son ombre le C.D.S.L.). Ces derniers sont considérés par tous les quotidiens comme les acteurs de l'opération: ils sont dans la rue, organisent, parlent au mégaphone, donnent des rendez-vous... On peut les assimiler à des acteurs de terrain, des soldats, directement reliés à l'abbé Pierre. *L'Humanité* sera le seul quotidien à les cadrer dans un rôle de négociateurs présents à Matignon. Concernant les figures discursives qualifiant D.A.L., le *Figaro* utilise un parcours très spécifique empreint de violence [hurle], [ordonne]. Les membres de l'association D.A.L. sont appelés [militants], terme que l'on retrouve aussi dans les autres quotidiens mais uniquement pendant l'opération de "réquisition". *Libération*, par exemple, transforme les [militants] en [organiseurs], une fois les [familles] installées dans l'immeuble. Les personnalités, quant à elles, sont présentées comme "couvertures", chargées de protéger grâce à leur statut les sans logis. Assujetties au D.A.L. dans tous les quotidiens, elles ne font pas partie des acteurs en tant que tels. Seul, A. Jacquard occupe un rôle particulier comme successeur de l'abbé Pierre. Nous avons noté, dans l'analyse des titres, un rétrécissement de la problématique de l'exclusion en général à une problématique sur le logement puis nous avons relevé la différence des termes [mal logés] et [sans-abri / sans toit]. Nous avons remarqué, encore une fois, une évolution du lexique avec l'apparition du terme [familles] et cela dans tous les quotidiens. Les [familles] sont le seul acteur qui évolue pendant le récit en changeant d'appellation. A cet égard, le but de l'opération de réquisition est d'effectuer une transformation, dans le cas présent une conjonction, entre les [sans-abri] et le logement. Dans cette optique, le changement d'appellation serait en quelque sorte le résultat de cette transformation et donc la sanction. La conjonction ayant eu lieu, la transformation de la désignation des [sans-abri] en [familles] peut s'opérer. Toutefois, le discours insiste sur la passivité: [ont du mal à se glisser au premier rang] (*L'Humanité*), [reçoivent des ordres du D.A.L.] (le *Figaro*), [les personnalités prennent la responsabilité des familles] (le *Figaro*), les personnalités [déclarent avoir pris possession de l'immeuble

et héberger les familles] (*Libération*), [tout le monde s'est rassemblé] (*l'Humanité*), nous notons, à cet instant, que le [tout le monde] englobe les associations et les personnalités rassemblées [dans la cour] qui parlent des [familles] installées, elles, dans l'immeuble. Dès lors, les familles sont protégées par l'abbé Pierre et les personnalités, assujetties à D.A.L. et absentes de la place publique, des lieux où l'on parle d'elles.

- RÉCAPITULATIF

Nous avons relevé des différences entre les quotidiens. Néanmoins, ces derniers sont unanimes sur la distribution des rôles: l'abbé Pierre en manipulateur, D.A.L. en acteur de terrain relié à l'abbé Pierre et les personnalités [en couvertures]. [les sans-abri] ou [mal logés] sont devenus des [familles] néanmoins celles-ci, et cela pour tous les quotidiens, ne sont pas considérées comme acteurs de l'événement. On remarque des désignations différentes et, par là, une classification: [les sans-abri] comme objets, les [mal logés] comme pseudo-acteurs de leur révolte mais s'immisçant [squattent] dans l'élection présidentielle et les familles logées mais muettes. Ce serait donc la possession ou non d'un logement et donc l'inscription dans l'espace social qui, en désignant l'individu, lui assignerait un rôle spécifique ou soulignerait justement son absence de rôle dans le fonctionnement de l'organisation sociale. Le terme de [familles] étant celui se rapprochant le plus de la normalité parce qu'institutionnalisé et possédant des règles et des codes.

B. Analyse des discours de presse du 20 décembre 1994

Nous allons étudier les suites données à l'événement et l'exploitation faite par les différents quotidiens. Nous analyserons le journal le *Monde* daté du 20 décembre relatant les événements de l'avant-veille. La presse entière fera la "*Une*" sur la "réquisition".

B1. Les titres

- Le Monde
 - la "Une": M.Chirac demande la réquisition de plusieurs logements

À PARIS

- Article (rubrique "Société") Surtitre: Ayant investi avec des militants un immeuble inoccupé à Paris

Titre: L'ABBÉ PIERRE RÉCLAME L'APPLICATION effective de la loi de réquisition des logements laissés vacants.

- Le Figaro
 - la "Une": Surtitre: Balladur - Chirac: la surenchère sociale

Titre: LES EXCLUS AU COEUR DU DÉBAT

Sous Titre: LE MAIRE DE PARIS DÉCIDÉ À RÉQUISITIONNER LES LOGEMENTS VACANTS DE
protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

LA CAPITALE; LE PREMIER MINISTRE VEUT «REMÉDIER À L'EXCLUSION ET À LA PAUVRETÉ».

- Article (rubrique "Notre vie"):

Surtitre: ALORS QUE JACQUES CHIRAC PROPOSE DE RÉQUISITIONNER SUR PARIS DES IMMEUBLES VACANTS

Titre: MOBILISATION POUR LES SANS ABRI

Sous titre: LE «QUART MONDE» EST DEvenu EN FRANCE UNE RÉALITÉ TELLE QUE DES SOLUTIONS NOUVELLES SONT CONSTAMMENT À INVENTER.

- Article (rubrique "La vie à Paris")

Surtitre: APRÈS L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE LA COGÉDIM PAR L'ABBÉ PIERRE.

Titre: LE MAIRE VEUT RÉQUISITIONNER DES APPARTEMENTS.

Sous-titre: SEULS DES BIENS VACANTS APPARTENANT À DE GRANDS GROUPES FINANCIERS SONT VISÉS. MAIS LA PROCÉDURE RESTE FLOUE.

ENCART: LA VIE S'ORGANISE RUE DU DRAGON.

- Libération

- la "Une": Surtitre: Le Maire de Paris se dit prêt à réquisitionner les logements vacants

Titre: CHIRAC RÉQUISITIONNE L'ABBÉ PIERRE

- Article: (rubrique "L'événement")

Surtitre: 24 HEURES APRÈS L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE INOCCUPÉ PAR DES FAMILLES SANS ABRI

Titre: JACQUES CHIRAC BAT LE RAPPEL DES LOGEMENTS VIDES À PARIS. LE MAIRE DE PARIS TAPE SUR LES «GROUPES FINANCIERS»

- L'Humanité

- la "Une": Surtitre: l'exigence sociale bouscule la droite.

Titre: PREMIER SUCCÈS POUR LES SANS LOGIS.

- Article: (rubrique "Evénement")

Titre: LES MAL LOGÉS N'ATTENDENT PLUS.

- LES CADRAGES

Le *Monde* construit son cadrage sur la loi et la réquisition et effectue une restriction géographique, déjà relevée dans le *Figaro* et *l'Humanité*: [A Paris], présente à la "Une" et

dans le surtitre de l'article. L'opération de réquisition et ses acteurs ne sont pas mis en scène. L'article consacré à la "réquisition" se trouve dans la rubrique "Société". Nous trouvons la notion d'exclusion à la "*Une*" du *Figaro* qui opère un cadrage politique en mettant en scène deux acteurs: J. Chirac et E. Balladur et en plaçant le terme d'[exclusion] dans le discours rapporté d'E. Balladur.

L'exclusion est rattachée au champ du politique et permet de citer les candidats aux élections présidentielles contrairement aux termes de [mal logés] ou [sans-abri] reliés, dans les discours, au problème du logement. *Le Figaro* consacre plusieurs articles aux événements de *la rue du Dragon* mais les distille dans des rubriques différentes, "Notre Vie", "La Vie à Paris" et opère un premier cadrage général et un deuxième plus spécifique. Ce dernier met en scène l'abbé Pierre, la "réquisition" et "la vie (qui) s'organise rue du Dragon" et prolonge la configuration "parisienne" ou "intimiste" de la veille tout en rappelant la "technique de guérilla urbaine" avec le terme [visés]. Le journal met en avant la [Cogédim], les [biens], les [grands groupes financiers] et tente de rassurer les "petits propriétaires" tout en attisant les craintes: [mais la procédure reste floue]. Le quotidien s'interroge sur la disjonction, la dépossession et se penche sur le relogement. Il pose, en quelque sorte, une question cruciale: qui va perdre ses biens ou plutôt à qui vont-"ils" prendre les biens? Le journal utilise dans le titre de l'article placé sous la rubrique "Notre Vie" les syntagmes de [sans-abri] et ["quart monde"]. Les [sans-abri] font l'objet d'une mobilisation pendant que les [exclus], eux, font l'objet [sont au cœur] [du débat]. Dès lors, le terme [exclus] ou [exclusion] est directement connecté au champ du politique, l'article "du" conférant, de surcroît, toute sa singularité au débat: celui de l'élection présidentielle. Néanmoins, en se penchant sur la [mobilisation] citée plus haut, on remarque que J. Chirac n'est pas relié à cette manifestation, la locution [Alors que] traduisant: "pendant que J. Chirac...", "il existe une mobilisation". *Le Figaro* donnerait-il, ici, l'avantage à un autre protagoniste? Le cadrage continue sur la notion de ["quart-monde"] qui est [devenu(e)] pour le journal une réalité. La notion n'est pas accréditée par le *Figaro* (présence de guillemets) et semblait jusqu'alors virtuelle ou éventuelle puisque [devenu(e) une réalité]. Le journal insiste sur l'aspect récent de cette réalité, de cette transformation, avançant que des [solutions nouvelles] sont à [inventer]. Le terme [inventer] induit que les solutions ne sont pas à chercher ou à trouver, verbes généralement employés dans cette circonstance. En se positionnant sur la thématique de l'invention, le quotidien discrédite la réalité sociale du "quart-monde" à moins que des [solutions] comme "la réquisition" ("récupérée" par J. Chirac) ne soient, pour le *Figaro*, que des solutions "occasionnelles", sortes de "pitgeries" de "campagne électorale". On assisterait à un bouclage sur l'avantage donné à un autre acteur du débat politique.

Libération et *l'Humanité* n'emploient pas, quant à eux, le terme d'exclu et continuent leur cadrage sur les [sans-abri] et les [mal logés]. Si *Libération* met en scène J. Chirac, le quotidien ne construit pas, comme la veille, un parcours sur les élections mais restreint ses titres d'une part à la loi de réquisition et, d'autre part, à la ville de Paris plusieurs fois citée. Toutefois, on note une certaine évolution lexicale: ce ne sont plus les [mal logés] qui [squattent] mais les [familles sans abri] qui [occupent]. Le terme [sans abri] ne fonctionne plus comme une étiquette désignant un groupe de personnes (un syntagme) mais qualifie l'état dans lequel se trouve les [familles]. Ces personnes constituent d'abord des familles possédant un statut institutionnel clair et se trouvent, dans un deuxième temps, "sans

abri". On retrouve un bouclage avec les articles parus la veille dans lesquels nous avons noté une évolution concernant les appellations et les rôles: [mal logés], [sans-abri / sans logis], [familles].

Tout comme *Libération*, *l'Humanité* ne parle pas d'exclus mais opère néanmoins un cadrage politique en continuant celui entrepris la veille: [la droite]. Nous notons dans le lexique et la construction des phrases, l'emploi de [mal logés] sujet d'un verbe d'action et donc acteurs d'un Faire et celui de [sans logis] placé comme complément d'objet. La différence marquée entre [mal logés] et [sans logis] se confirme.

- LES ACTEURS

Deux acteurs émergent dans la quasi totalité des quotidiens, J. Chirac et l'abbé Pierre. L'abbé Pierre est présenté comme l'acteur de la "réquisition" ou acteur du Faire: [ayant investi] (le *Monde*), [occupation par l'abbé Pierre] (le *Figaro*) ou bien l'instigateur de la transformation [Chirac réquisitionne l'abbé Pierre] (*Libération*). *Libération* cadre la "récupération" de la "réquisition", symbolisée par la personne même de l'abbé Pierre, au profit de J. Chirac et nous rencontrons une identification complète entre un acteur (abbé Pierre) et son Faire, l'un étant l'égal de l'autre ou n'existant que par lui. Dans une même stratégie, le *Monde* assimile les rôles de J. Chirac et de l'abbé Pierre: pendant que l'un [demande], l'autre [réclame]. Mais c'est surtout sur J. Chirac que vont se focaliser les différents quotidiens avec toutefois quelques nuances dans les discours.

Le *Monde* cadre J. Chirac dans une place où le pouvoir lui échappe: il [demande] la réquisition contrairement à *Libération* et au *Figaro* qui lui donnent une compétence de l'ordre du Faire: [le Maire (...) se dit prêt], [J.Chirac bat le rappel] (*Libération*), [le Maire décidé à...] (le *Figaro*). J.Chirac est tantôt cité nommément, tantôt mis en scène dans son statut de Maire de Paris. Néanmoins, il ne semble pas que la citation par le nom implique automatiquement la désignation de J. Chirac par son statut de candidat. Le *Figaro* cite dans le titre de la rubrique "La Vie à Paris" le statut de J.Chirac: [le Maire]. Le journal prolonge un bouclage sur la dimension "locale" de l'opération de "réquisition" mis en place la veille. Seul ce quotidien met en scène E. Balladur et souligne, par là, le caractère duelliste de la relation entre les deux hommes. *L'Humanité* est le seul quotidien à ne pas citer d'acteur politique hormis [la droite] qui se trouve [bousculée].

B2. Les articles

- PRÉSENTATION DES TABLEAUX

· Le Monde

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
abbé Pierre	tient une conférence de presse. Interlocuteur de Matignon. A désigné son successeur pour «patronner» sur le terrain	Voix fatiguée, tremblante de colère. «apôtre des sans logis». Cohue médiatique à son arrivée Reçu 20 mn (avec A.Jacquard et J.B.Eyraud). Raccompagné sous l'oeil des caméras. Très fatigué (discours rapporté)
A.Jacquard	successeur de l'abbé Pierre. A fait une déclaration	Professeur (discours rapporté)
Militants du D.A.L. / C.D.S.L.	ont investi l'immeuble désireux de reloger des familles	Cogédim. Opération importante. Apparemment réussi
François Léotard Alain Juppé	prennent position en faveur des réquisitions	la même soirée. Tournure politique (discours rapportés)
J.Chirac	parle beaucoup, doit s'expliquer, doit préciser, doit justifier, doit prendre position	la balle est dans son camp. Problèmes immobiliers à Paris. Attaqué par les Balladuriens

· Le Figaro

ARTICLE: «Mobilisation pour les sans abri»

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.Chirac	annonce des réquisitions	Soudaine décision (discours rapporté)
S.Veil	comprend a fait des choses a réuni les propriétaires	bat sa coulpe
Cogédim	prendra des mesures conservatoires	loi de réquisition = mesures drastiques monde de l'exclusion difficilement cernable choses faites pour le quart monde mais pas de politique globale
abbé Pierre	a été raccompagné a obtenu une promesse	joie du D.A.L. Surprise. Non délogement des rebelles
abbé Pierre / D.A.L. / Membres du gouvernement	ont polémique	faits anciens: délogement, sanctions, incident, expulsion. Ministre des affaires Sociales. Squatteurs refusant le relogement
A.T.D. quart Monde	lance une pétition exige	lois programme Période propice aux associations

· Le Figaro

ARTICLE: «le maire veut réquisitionner des appartements»

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.Chirac	a décidé d'engager les réquisitions réunion avec des experts	sur le champ (discours rapporté) vide juridique, procédure floue Afflux de S.D.F. et de titulaires du R.M.I.
OPAC	gère les logements sociaux loge 300.000 parisiens	effort de mise en chantier de logements neufs (discours rapporté)
Candidats au logement	refusent les logements proposés ralentissent la procédure	attributaires réservataires attermoiements

· Le Figaro

ARTICLE: «Une victoire pour le D.A.L.»

Acteurs	Rôles	Cadrage
D.A.L./Militants	perfectionnent leurs méthodes ont atteint leur but prennent l'initiative des opérations, interpellent, demande l'application d'une ordonnance. Veulent réaliser un projet. Etendre le champ de leurs revendications	Actions spectaculaires, médiatiques de préférence. Réquisitions sauvages couvertes par caméras. Caution d'A.Jacquard. Bénédiction de l'abbé Pierre. Subvention annuelle accordée par l'état Adresse symbolique. Cogédim Militants issus de la mouvance alternative et écologiste. Ont su s'attirer la sympathie de l'opinion s'affirment comme une alternative aux partis politiques traditionnels

· Le Figaro

ARTICLE: «la vie s'organise rue du Dragon»

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
Demba	explore l'immeuble il est déçu construit une maison en carton	ne pas s'essuyer les pieds, enjambrer les gravats, parois défoncées, baignoires crasseuses, froid, toiles d'araignées. l'eau froide est installée, les gamins jouent
un commerçant / une voisine	donnent: sapin de Noël / argent	Solidarité joue à plein Voisine bon chic bon genre dans les gravats pétition
Les commerçants	ont manqué les clients dimanche	grincements de dents Conséquences sur les clients, baisse du petit commerce
Les Parisiens	Ont des réactions Sont choqués Jugent sévèrement les politiques	droit des propriétaires s'installer chez les autres s'accordent sur ce point

- Libération

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.Chirac	Accourt à TF1 A suivi l'opération, a disséqué, décidé, reprend l'initiative, s'invite sur TF1, estime, explique. a effacé l'affront de la voiture prêtée A repris à son compte les réquisitions	Terrain Social. E.Balladur Abbé Pierre Un ton au dessus d'E.Balladur Vide juridique avoue le flou S'est attaqué au symbole de la réquisition. Défenseur des plus défavorisés. Coté tapageur et spectaculaire. A Eclipsé programme social d'E.Balladur
D.A.L..	A du mal à croire à l'initiative chiraquienne. Souhaite un RDV avec le Maire. Souhaite la démission d'H.de Charrette	Bonne nouvelle
Côté chiraquien les lieutenants	soulignent, estiment	Autre politique du logement
S.Veil	Comprend	Chez les Balladuriens
A gauche	explique, estime	Même chose
D.Voynet	Apporte son soutien	Les Verts
Tibéri, adjoint	Organise réunion, opération amorcée, contacts pris	DAL absent, aller vite, point juridique flou, appartements prêts, bénéficie J. Chirac

· L' Humanité

Acteurs	Rôles	Cadrage
Militants du D.A.L.	Ont passé la nuitVeillent sur les vivres et les couvertures	EffervescenceAssaut pacifique réussi
Cogédim	Engagement d'une procédure	incertitude, bras de fer
Familles	Ont fait des demandes de logement.Travaillent	Prêtes à payer un loyerMairie de Paris ne propose rien. Bailleurs privés, cherté des loyers(discours rapportés)
E.Balladur	promesse: non intervention de la police.Ne cautionne pas l'opération	Abbé PierreEtat de droit
J.Chirac	Obligé de faire quelque chose	discours de candidat

- LES CADRAGES

Le *Monde* met en avant la médiatisation [sous l'œil des caméras], [cohue médiatique] dont l'intervention de l'abbé Pierre a fait l'objet. Néanmoins, peu de choses sont dites au sujet de la sanction et de la façon dont l'opération s'est déroulée si ce n'est qu'elle est [apparemment réussie] et qu'elle est [importante]. L'article figure dans la rubrique "Société" et évolue au fil du récit vers un cadrage politique [tournure politique] sans toutefois s'attarder sur ce dernier. Simplement, sera mis en scène J. Chirac dans une position assez inconfortable: celui-ci devra s'expliquer sur la différence existant entre son discours et ses actes. Deux encarts se détachent, l'un consacré à la Cogédim, l'autre au problème des logements vides. Le *Monde*, en relatant les démêlés de la Cogédim avec la justice, accuse la politique des logements vides de la ville de Paris. *Libération* opte pour le cadrage polémique en mettant en scène la classe politique et l'échéance de l'élection présidentielle. L'intervention de J. Chirac est relatée comme [spectaculaire] et [tapageuse] cherchant à [éclipser le programme social d'E. Balladur] et le journal mentionne que c'est sur le [terrain social] que la lutte va s'engager. On retrouve l'importance des médias: [accourt à TF1, s'invite sur TF1] déjà aperçue dans l'article du *Monde*. Dans cette optique, les médias insistent sur leur présence au cours de cette campagne et sur leur pouvoir dans la création événementielle qui fera peut-être basculer les élections [sous l'œil des caméras]. On est ici face à un métadiscours dans lequel les médias s'énoncent eux-mêmes en tant que manipulateurs possible d'un Faire.

Le *Figaro* adopte, une fois de plus, une stratégie de distribution des articles. Cette distribution sera plus frappante encore car séparée par des rubriques. L'article présent dans "Notre Vie" met en scène des acteurs politiques, les associations, la Cogédim. Est

opéré un cadrage sur le [monde de l'exclusion] [difficilement cernable] et sur les réquisitions qualifiées de [mesures drastiques]. Le *Figaro* accuse les [squatteurs] de [refuser le logement] proposé. Nous retrouvons cette position dans l'article intitulé "Le maire veut réquisitionner des appartements" dans lequel le journal met l'accent sur les [atermoiements] des [candidats au logement]. L'accusation vise les mal logés, artisans de leur propre malheur ou trop difficiles quant à leurs goûts. Dans l'article intitulé "Une victoire pour le D.A.L.", nous retrouvons l'importance des médias et la manipulation opérée par l'association: les actions sont décrites comme [spectaculaires], [couvertes par les caméras], [cautionnées par des personnalités], [sympathie de l'opinion]. Le cadrage politique s'étend jusqu'aux membres du D.A.L. [issus de la mouvance alternative et écologique], [alternative aux partis politiques traditionnels]. Le *Figaro* est le seul quotidien à consacrer un article entier à "l'organisation de la vie rue du Dragon" citant l'état du bâtiment: [gravats], [baignoires crasseuses], [parois défoncées], [toiles d'araignées] et inscrivant l'opération dans le quartier en mettant en scène les voisins et plus spécialement les commerçants. Ici ce sont les conséquences sur le commerce et le droit des propriétaires qui sont mis en avant et les retombées négatives dont pâtissent les personnes habitant le quartier.

Dans le même esprit que celui des autres quotidiens, *L'Humanité* opère un découpage et présente trois articles: l'un se penche sur les problèmes du logement social et des H.L.M., un deuxième recueille les réactions (discours rapportés) des acteurs de l'opération, un troisième figurant dans nos tableaux est axé sur l'opération de réquisition adoptant un cadrage politique mettant en scène la dualité des deux candidats, J. Chirac et E. Balladur.

- LES ACTEURS

Tous les quotidiens mentionnent le nom de l'abbé Pierre soit comme interlocuteur privilégié de Matignon, cadré dans un espace politique et acteur des négociations (le *Monde*, le *Figaro*), soit comme déclencheur du duel [Balladur-Chirac] (*Libération*, *L'Humanité*). Dans ce dernier cas, l'abbé Pierre n'est pas sujet des verbes d'action mais se situe du côté de la manipulation. La figure de l'abbé Pierre épouse le rôle de celui qui sanctionne un Faire ou bien qui manipule ce Faire par sa simple présence. Il incarne, non seulement, le défenseur des pauvres: [apôtre des sans logis] (le *Monde*), mais aussi celui des associations. La manipulation est plus flagrante encore quand le discours l'associe à D.A.L., acteur de terrain, directement relié au "super acteur" abbé Pierre: il [passe le flambeau] à A. Jacquard pour [patronner sur le terrain] (le *Monde*).

Les membres de D.A.L. sont placés sur le terrain: [ont passé la nuit], [surveillent les vivres] (*L'Humanité*), [ont investi l'immeuble] (le *Monde*). Sont connectées ici des images d'insurrection que l'on peut relier au non délogement [des rebelles] (promesse de E. Balladur) (le *Figaro*). Le *Figaro* consacre un article entier à cette association et à ses acteurs qui [perfectionnent leurs méthodes] décrites comme des [réquisitions sauvages] et les propulse comme nouvelle force politique.

Concernant ces acteurs politiques, J. Chirac, qui [annonce des réquisitions], est déstabilisé par l'ensemble des quotidiens [doit s'expliquer, doit justifier] (le *Monde*), [soudaine décision] [sur le champ] [procédure floue] (le *Figaro*), [accourt à TF1] [a repris à

son compte les réquisitions] [vide juridique] (*Libération*), [obligé de faire quelque chose] [promesse de candidat] (*l'Humanité*). Ce cadrage sur J. Chirac est effectué dans un espace d'affrontement avec E. Balladur [attaqué par les Balladuriens] (le *Monde*), [effacer l'affront de la voiture prêtée par E. Balladur à l'abbé Pierre] (*Libération*), [obligé de faire quelque chose] (*l'Humanité*). E. Balladur est placé en tant que manipulateur du Faire de J. Chirac.

Des acteurs politiques "secondaires" jalonnent les discours. Ces derniers sont nommés par rapport à l'acteur politique principal, J. Chirac, et au manipulateur, E. Balladur: [chez les Balladuriens] où l'on retrouve S. Veil (*Libération*) qui [bat sa coulpe] (le *Figaro*), [les Chiraquiens] (*Libération*) qui [désirent une autre politique] (*Libération*).

Les [mal logés] ou [sans logis] sont peu mis en scène dans les articles. Nous avons découvert, lors de l'analyse des titres, l'apparition du terme [exclusion] directement relié au champ politique, néanmoins nous n'avons pas rencontré l'expression dans les articles. En revanche, quelques figures reconnaissables jalonnent les discours. *l'Humanité* insiste sur le "travail" et spécifie que les [familles] sont [prêtes à payer un loyer]. Les individus [sans toit] (*l'Humanité*) se transforment en [familles] [travaillant] et [prêtes à payer] et donc en personnes normalisées qui n'ont rien "d'extraordinaire" auxquelles le lecteur peut facilement s'identifier. On rencontre ici une "logique de l'exclusion" ou de la "précarité" pouvant toucher tout travailleur, à tout moment.

Rien de tout cela dans le *Figaro* qui accuse les [candidats au logement] ([les sans logis] la veille) de [refuser les logements proposés] et ainsi, par [leurs attermolements], de [ralentir la procédure d'attribution]. La représentation formule une image du pauvre "dédaigneux" qui, se retrouvant à la rue, n'a que ce qu'il mérite, l'O.P.A.C. et l'Etat faisant, eux, [beaucoup d'efforts de mise en chantier]. Le quotidien poursuit par un article consacré à [la vie (qui) s'organise rue du Dragon] en plaçant les "habitants" ou les "occupants" dans une position très spécifique. Après avoir décrit l'état des lieux en accentuant le discours sur la vétusté et la saleté: [baignoires crasseuses, toiles d'araignées, parois défoncées, ne pas s'essuyer les pieds...], le journal met en scène les acteurs et insiste sur l'absence de nettoyage ou de réhabilitation de l'immeuble, tout en précisant qu'il y a [l'eau froide à volonté]. Les acteurs sont passifs, éventuellement habitués par leur appartenance au "quart-monde" (le *Figaro* emploie le syntagme dans l'un de ses articles) à ce genre de vie. L'exemple de l'enfant [construisant] une [maison avec trois bouts de carton] nous incite à penser que la déliaison commence très tôt et que ces personnes sont marginales ou n'ont pas les mêmes valeurs (propreté, salubrité) que la majorité de la population. L'arrivée de la voisine [bon chic bon genre], les pieds [dans les gravats], déplacée et ne pouvant partager ce même espace social accroît la marginalité des habitants. Les [réactions choquées] des voisins et leurs interrogations sur le fait que des [personnes s'arrogent le droit de s'installer chez les autres] dessinent un parcours centré sur l'aspect paradoxal, presque surréaliste de la situation et le renversement des normes sociales en vigueur.

Nous pouvons noter un dernier élément concernant les [sans-abri] ou [mal logés] relevé dans l'article du *Monde*. Le quotidien place les [militants du D.A.L. et du C.D.S.L.] comme acteurs [désireux de reloger les familles]. Ces [familles] à [reloger] ne sont donc plus "sans abri" mais "mal logées". De plus, elles ne sont pas cadrées dans un rôle

d'acteur car elles sont à reloger par d'autres. Mieux encore, le désir même, moteur du Faire et de la transformation n'émane pas d'elles mais de D.A.L.: [désireux de] ce qui donne un effet de sens axé sur la marginalité de ces dernières.

Nous avons donc un bouclage sur ce que nous venons d'évoquer concernant les propos du *Figaro*, à savoir que ces familles se complairaient (parce que "pauvres", "marginales" ou "différentes") dans leur situation peu enviable.

- RÉCAPITULATIF

Nous avons observé la présence continue de l'abbé Pierre et de J. Chirac, le premier déclenchant le discours politique du second. Nous avons noté la "politisation" de l'événement cadré dans le champ de l'élection présidentielle et la performance des acteurs appartenant à la classe politique ou bien, dans le cas de D.A.L., pénétrant peu à peu ce champ. Le terme d'exclusion, relevé dans les titres, est lié au débat politique mais nous n'avons pas relevé de discours abondant sur les exclus ou mettant en scène ces derniers. Néanmoins, quelques détails relevés ici et là sont intéressants. L'*Humanité* cadre [les familles] comme ayant une vie tout à fait normalisée, elles travaillent et peuvent payer un loyer. La stratégie d'énonciation du journal opère sur le thème de l'identification avec le lecteur et les responsables de cette situation sont les politiciens, plus largement la politique du logement mise en oeuvre.

Le *Figaro*, au contraire, opère un cadrage sur la dimension "marginale" ou bien encore [rebelle] (les occupants sont appelés [les rebelles] dans l'article) de ces personnes refusant les propositions de logement, vivant dans la saleté, bref refusant les normes sociales en vigueur. Le *Monde* fait écho à ce discours en décrivant ces dernières comme étrangères à tout désir. En ce sens, ce serait l'inertie, le refus flagrant "d'intégration", l'irrespect des normes qui seraient pointés entraînant la responsabilité entière de ces personnes vis à vis de leurs problèmes de logement. Le *Figaro* s'abreuve au thème des "classes dangereuses" soupçonnées de tous les vices et le refus de s'assujettir aux normes, mis en avant par le quotidien, peut révéler la crainte des troubles et des désordres sociaux engendrés par les "pauvres" irrespectueux.

C. Analyse des discours de presse du 21 décembre 1994

Tous les quotidiens inscrivent à la "*Une*" les suites de l'opération de "réquisition". Mais, déjà l'événement "retombe" et *Libération* comme le *Figaro* atténuent l'importance donnée à ce dernier en ne plaçant qu'un encart sous la rubrique "France" pour le premier et en présentant simplement un dessin sans titre pour le second.

C1. Les titres

· Le Monde

– la "*Une*" Surtitre: En répondant favorablement aux demandes DES SANS LOGIS

Titre: MM. BALLADUR ET CHIRAC TENTENT DE SÉDUIRE L'ÉLECTORAT POPULAIRE

- Article (rubrique "Politique")
Surtitre: LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, NOUVEL ENJEU DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE
Titre: M.CHIRAC DEMANDE LA RÉQUISITION DES LOCAUX INOCCUPÉS
- Le Figaro
 - Articles (rubrique "Notre Vie")
Surtitre: APRÈS LA RÉPONSE DE JACQUES CHIRAC AU PROBLÈME DES SANS ABRI À PARIS
Titres: 1) POLÉMIQUE SUR DES RÉQUISITIONS ANNONCÉES
2) DES PROPRIÉTAIRES SUR LA DÉFENSIVE
3)LES «MALIENS DE VINCENNES»: UN PROVISoire QUI DURE
- Libération
 - la "Une" France. L'abbé Pierre sermonne J.Chirac
 - Article (rubrique "France"): Titre: Mal logés: haro sur l'initiative Chirac
- L'Humanité
 - la "Une" Logement: mettre les réquisitions à l'ordre du jour AU PARLEMENT.
 - Article (rubrique "Société"): Titre: Réquisition: Chirac et Balladur sommés de passer aux actes.

- LES CADRAGES

Le *Monde* effectue une transformation de la rubrique "Société" vers la rubrique "Politique". Sont mis en scène dans le titre de la "*Une*" J. Chirac et E. Balladur, ainsi le discours se déploie dans l'espace des élections présidentielles. Parallèlement c'est [l'électorat populaire] que l'on [tente de séduire], ce dernier serait le réel destinataire de cette action, les "sans logis" n'étant que le moyen de parvenir à cette transformation. Le *Monde*, dans le surtitre de l'article, affirme que [l'exclusion] est [le nouvel enjeu]. Comme nous l'avons déjà noté, la notion n'est utilisée que dans l'espace du politique et devient une problématique détachée des individus qu'elle recouvre. La réalité de l'existence des "sans logis" ou "mal logés" disparaît au profit d'un débat théorique articulé en vue d'un Faire-Faire réalisé ici à travers le vote des électeurs. Le cadrage qu'effectue le *Monde* sur l'exclusion tend à confirmer cette position: [campagne présidentielle], rubrique "politique", association "exclusion/campagne présidentielle".

Toujours dans le champ politique, l'*Humanité* opte pour le domaine de la loi proposée par les élus communistes [le parlement] et raccroche son article principal, consacré au duel Balladur/Chirac, à des articles mettant en scène des élus communistes poursuivis pour avoir [empêché l'expulsion d'une famille] ou bien encore des ouvriers de la centrale

hydraulique de Cusset manifestant contre la baisse d'exploitation et se disant solidaires des familles [sur la voie de l'exclusion] [qui ne peuvent plus payer l'électricité]. Par là, le quotidien "raccroche" les luttes ouvrières à l'événement de la "réquisition" qui donne la grille de lecture des mouvements sociaux en cours. On assiste, en quelque sorte, à un cadrage quasiment identique à celui opéré la veille et l'avant veille: les communistes, les [familles] et les ouvriers contre la "droite" qui ne veut pas légiférer, qui condamne, qui coupe l'électricité, bref qui est responsable de la situation. De plus, les familles étant sur [la voie de l'exclusion], c'est, encore une fois, la problématique de la précarité pouvant frapper tout un chacun que nous retrouvons.

Tout comme l'*Humanité*, le *Figaro* poursuit le même cadrage que la veille et place ses articles dans la rubrique "Notre Vie". Nous notons d'ailleurs que ce quotidien n'a jamais effectué de lecture politique ou événementielle de la réquisition. La polémique entre J. Chirac et les propriétaires balise le parcours et l'accent est porté sur le thème de la propriété privée. Après l'article de la veille consacré à [la vie (qui) s'organise rue du Dragon] (rubrique "La Vie à Paris"), le *Figaro* aborde la question des [Maliens de Vincennes] en spécifiant que le [provisoire dure] (rubrique "Notre Vie"). Par le changement de la rubrique et des acteurs mis en scène, le journal globalise la problématique du logement et opère, dans le titre de l'article, un bouclage sur les "réquisitions" ou les "situations provisoires" qui "peuvent durer" alimentant l'inquiétude des propriétaires. On retrouve la même stratégie que celle déployée la veille: le *Figaro* indiquait que seuls les grands groupes étaient visés mais déstabilisait les petits propriétaires en spécifiant que la [procédure] restait [floue].

Libération ne conçoit pas les suites de l'opération comme un événement. Le cadrage opéré est très succinct et se réduit à la mise en scène des acteurs que nous allons étudier tout de suite.

- LES ACTEURS

Libération insiste sur le désaccord entre l'abbé Pierre et J. Chirac et les relations tendues entre ce dernier et les professionnels de l'immobilier. Critiqué de toutes parts, J. Chirac est placé en position passive d'objet: l'abbé Pierre est sujet du verbe d'action [sermonne], l'expression [haro sur] indique un Faire actuel sur [l'initiative] (le Faire) de J. Chirac prise la veille. Nous retrouvons ce cadrage dans le *Monde* et l'*Humanité* mettant en scène J. Chirac et E. Balladur au sein de la bataille électorale. Ces derniers répondent à un destinataire exigeant d'eux une prise de position [en répondant favorablement ..] (le *Monde*), [Chirac et Balladur sommés de...] (l'*Humanité*). Néanmoins, rien n'est dit sur l'identité des destinataires. A cet égard, il convient de noter, excepté pour *Libération*, la disparition de l'abbé Pierre en acteur principal. Le *Monde* continue son cadrage débuté la veille sur l'absence de pouvoir conféré à J. Chirac: [J. Chirac demande la réquisition] (titre de l'article). Nous serions face aux demandes émanant des associations (ou des associations et des exclus) mais aussi de J. Chirac interpellant le gouvernement et plus précisément E. Balladur. La stratégie du *Figaro* se rapproche de celle choisie par le *Monde* et l'*Humanité*: J. Chirac [répond] à un destinataire, là aussi inconnu, l'ayant interpellé. Toutefois, le quotidien, par l'absence d'E. Balladur dans les titres et par la restriction [à Paris] dans le surtitre de l'article, ne cadre pas J. Chirac au sein du débat

politique et de la campagne présidentielle mais restreint, comme toujours, "l'événement" à un problème local.

Concernant les [mal logés] ou [sans-abri], le *Monde* cadre les [sans logis] dans une position d'acteur ayant fait eux-mêmes une demande aux politiques, mais le titre révèle le réel destinataire de ce Faire qui est [l'électorat populaire]. Si le *Figaro* utilise le terme de [sans-abri], on ne relève pas une position actantielle à leur égard. Même chose pour *Libération* qui emploie le syntagme de [mal logés] sous une forme rappelant celle de la rubrique servant à situer le contexte de l'énoncé. Quant à l'*Humanité*, ce dernier ne mentionne pas d'acteurs exclus et se consacre à l'espace du politique.

C2. Les articles

- PRÉSENTATION DES TABLEAUX

- Le Monde

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.Chirac	A répliqué A demandé la réquisition Est parti à la Réunion A confié à J.Tibéri ajoute un élément social à sa campagne. Prononçait en juin un grand discours. Saute le pas, rebondit A entendu les protestations.	Piqué au vif par E.Balladur qui a réservé un excellent accueil à l'abbé Pierre défendant la cause de ses protégés Sans attendre la réponse de Matignon. Candidat, augmentation des crédits pour le logement construction. Pas d'effet immédiat Effacement de J.Delors Coup de force de D.A.L. Molle réaction d'E.Balladur Déroute ses challengers électeurs de la classe moyenne et de l'U.N.P.I. Réquisitions touchant les groupes financiers. Interdiction faite aux entreprises de financer les partis politiques.
J.Tibéri	Mène l'affaire A réuni les associations Prendre contact avec les groupes immobiliers Transmettra demande auprès d'H.de Charette	Tambour battant Hôtel de Ville

· Le Figaro

Nous ne présenterons pas, sous forme de tableau, l'article consacré au [Maliens de Vincennes] qui, trop résumé, perdrait son intérêt résidant justement dans certains détails. Nous analyserons celui-ci dans les parties cadrages et acteurs.

ARTICLE: «Des propriétaires sur la défensive»

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.Chirac	Annonce le recours aux réquisitions	Spectaculaire, soudaine indignation
H. de Charette	Jette l'anathème sur la Cogédim	Renforce le malaise des grands groupes
Cogédim	A réagi	Mesures conservatoires Indemnisation de l'Etat Procédure floue Vide juridique pour Paris. Cas d'école pour les juristes Qui a le pouvoir de réquisition?

- Libération

DU VAGABOND AU S.D.F .: PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
Abbé Pierre	S'est fâché, a déclaré, s'est souvenu, a accusé J.Chirac	Polémique sur J.Tibéri: avait fait abattre cloisons d'un immeuble squatté (discours rapporté) Dialogue possible avec E.Balladur. Accuse Chirac
Professionnels de l'immobilier	Ont dénoncé, sont étonnés	Solution de courte durée, usines à gaz, décision à la hussarde, peur des propriétaires, procédure floue
Ministre du logement	Ne suit pas J.Chirac Prend à partie D.A.L. Soulève un début de polémique Accuse D.A.L. d'avoir mis sur le pavé les familles Maliennes	Ne pas détruire la politique du logement (discours rapporté) Familles refusent le relogement, ne veulent pas payer un logement Démenti des associations
La droite	Réagit de façon mitigée	(discours rapporté) Cause à gauche, indécence
Les socialistes	Critiquent	Prendre les électeurs de gauche, découverte des problèmes à l'aune de l'élection (discours rapporté)
Les communistes	Déposent une proposition de loi	Aux cotés de J.Chirac

· L'Humanité

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
J.B.Eyraud	A tenu une conférence de presse A réagi aux propos d'H.de Charette A examiné la loi de réquisition Veut rencontrer J.Chirac, veut soumettre une liste d'immeubles vides	Assisté de deux avocats Aucun pouvoir direct de J.Chirac Pas de réponse de J.Chirac
H.de Charette	Ne veut pas détruire la politique sociale du logement A invité les politiques «à garder les pieds sur terre»	Signe d'énervement Emballement sur réquisitions (discours rapporté) Incitations à louer
Les responsables communistes	Ont déposé un projet de loi Ont demandé que la Cogédim soit réquisitionnée Réclament recensement des logements, ouverture de bureaux pour inscription des pauvres sans toit	Coller à la situation Eviter de concentrer les familles dans les mêmes lieux.

- LES CADRAGES

Le *Monde* met en scène J. Chirac, son adjoint J. Tibéri et la demande de réquisition dans l'espace du politique [effacement de J. Delors], [molle réaction d'E. Balladur], [déroute ses challengers], [sans attendre la réponse de Matignon]. Prolongeant ses cadrages déjà développés la veille, le *Figaro* met en avant les craintes des professionnels de l'immobilier et insiste sur la [procédure floue], le [vide juridique] des réquisitions qualifiées de [spectaculaires]. L'indignation [soudaine] de J. Chirac discrédite l'image du candidat et sans inscrire son discours dans une rubrique politique visible, le quotidien adopte néanmoins un cadrage à l'intérieur de ce champ. Les stratégies déployées par *Libération* et *l'Humanité* paraissent assez proches. Ainsi les deux quotidiens ne mettent pas en scène J. Chirac mais le discours d'autres acteurs sur ce dernier. *Libération* opère un cadrage polémique en mettant l'accent sur les réactions négatives à la proposition de J. Chirac pendant que *l'Humanité* continue sur les actions des communistes.

- LES ACTEURS

Ces derniers sont représentés par J. Chirac, les associations (D.A.L., abbé Pierre), les propriétaires et les politiques. J. Chirac et son adjoint J. Tibéri sont au centre des débats et les quotidiens se fixent sur leurs actions largement inscrites dans la campagne présidentielle: [ajoute un élément social à sa campagne, mène l'affaire, annonce le recours aux réquisitions, pourrait faire voter la proposition de loi]. La polémique se

construit autour de la récupération de la réquisition par le candidat et le conflit opposant J. Chirac à E. Balladur. En place et lieu de l'action de réquisition, ce sont le Faire de J. Chirac et ses tentatives de Faire-Faire qui alimentent la presse. Celui-ci est attaqué de toutes parts [abbé Pierre], [professionnels de l'immobilier], [Ministre du Logement], [la droite], [les socialistes] et ouvertement critiqué (*Libération*), pendant que le *Figaro* dénonce l'alliance entre ce dernier et Hervé de Charette contre les propriétaires. On assiste à un cadrage sur l'acteur principal J. Chirac et à un ballet de polémiques s'organisant autour des réactions qu'il suscite et les manipulations qu'il effectue [rebondit] en [déroutant ses challengers] (le *Monde*).

Les [familles], [les mal logés] ou bien encore [les sans toit] sont peu à peu oubliés et ne sont pas placés comme acteurs d'un Faire ou d'un discours sur ce Faire.

Le *Monde* parle de [l'abbé Pierre et de ses protégés] et l'on renoue avec les cadrages effectués le lundi 19 décembre par tous les quotidiens. Assujettis à l'abbé Pierre, les individus sont désignés par lui et par son action. Le *Figaro* continue son enquête sur les acteurs de terrain. Après avoir "zoomé" sur les occupants de la *rue du Dragon*, il se penche sur [les Maliens de Vincennes]. Ces derniers sont en attente de logements et se trouvent [dans une situation de logement provisoire décidée dans l'urgence s'éternisant depuis deux ans]. On retrouve le cadrage du titre "mettant en garde" les propriétaires sur [le provisoire qui dure] mais aussi sur [la procédure floue] des réquisitions développée la veille ne [visant] peut être pas que les sociétés financières... Nous rejoignons, de plus, la position déjà évoquée sur [les candidats au logement] refusant les propositions: [la préfecture reconnaissait (que les) familles refusaient les logements]. Le *Figaro* décrit des familles Maliennes qui travaillent: [une seule est au chômage], [qui ont des ressources suffisantes pour payer un loyer], qui [gagnent comme éboueurs entre 10 000 et 13 000 francs par mois] mais qui refusent de payer un loyer. Ces individus sont dépeints comme [étant à la charge de l'Etat], [la facture s'élèverait à 20 millions de francs] (début de l'article), [la facture (...) se chiffrerait à plus de vingt millions de francs] (fin de l'article). En même temps, les familles Maliennes, logées provisoirement dans des hôpitaux désaffectés gérés par l'Armée du Salut accueillant des personnes en difficultés, sont décrites comme ayant [investi] les lieux, [empêchant l'Armée du Salut d'accueillir d'autres personnes]. Le journal met en scène des "étrangers", ayant beaucoup d'enfants, prenant la place de [personnes en situation de précarité], refusant de payer un loyer et se trouvant à la charge de l'Etat Français. Les thèmes de la responsabilité personnelle et du rejet des normes sociales sont encore activés tout comme l'image du "pauvre" dédaigneux, refusant les propositions de relogement de l'Etat et vivant au crochet de la société.

- RÉCAPITULATIF

Nous avons noté une chute de l'événement dans le débat médiatique, *Libération* et *l'Humanité* ne cadrant plus ce dernier en première page. Concernant les acteurs, J. Chirac, dans son rôle de candidat aux élections présidentielles, est au centre des polémiques et le discours s'étaye sur son action. L'événement de "la réquisition" de la *rue du Dragon* aura évolué vers une polémique politique sur l'application ou non de la loi de réquisition et le départ de J. Chirac, pour l'île de la Réunion, le 21 décembre, aura pour effet de ne plus alimenter le débat et ainsi de faire retomber l'événement. La

transformation aura été axée, en fin de compte, non pas sur la réquisition d'un immeuble mais sur l'ouverture de la campagne des présidentielles avec comme toile de fond, une problématique spécifique, l'exclusion, qui deviendra plus tard la *fracture sociale* et les conflits entre les différents candidats. Nous avons noté, à cet égard, la disparition de l'abbé Pierre et la quasi inexistence des exclus dans le discours médiatique.

D. Conclusion sur la réquisition du 7 rue du Dragon

L'événement aura duré trois jours. Les quotidiens ont mis en scène des acteurs et des problématiques subissant une transformation pendant ce laps de temps. Concernant les acteurs, nous avons noté, pour les deux premiers jours, la présence de l'abbé Pierre, celui-ci étant dépeint comme l'acteur et le manipulateur de l'opération, le négociateur avec le gouvernement et le déclencheur des discours politiques, entre autres celui de J. Chirac fortement déstabilisé par tous les quotidiens. Mais l'abbé Pierre disparaît au troisième jour de l'événement au profit d'acteurs politiques. L'association D.A.L. s'autonomise peu à peu de son assujettissement à ce "super acteur" mais ne parvient pas, en définitive, à prendre la tête du mouvement.

Les médias, eux-mêmes, sont des acteurs à part entière et s'auto-représentent comme manipulateurs de l'événement. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui autorisent l'évolution de la procédure de réquisition dans le champ du politique par l'intermédiaire de la bataille électorale. Néanmoins, rien n'a été formulé concernant l'application effective de la loi de réquisition. Les discours politiques ont fait part de demandes, de promesses mais n'ont pas débouché sur des actions concrètes de moyenne ou grande envergure. De plus, le départ de J. Chirac en direction de l'île de la Réunion aura fait en sorte non seulement de stopper le débat politique sur l'application de la loi de réquisition, mais aussi d'arrêter l'événement médiatique. Il semble que les médias ont formulé dans le champ politique la question du droit au logement parce que les acteurs de ce champ étaient présents dans le débat. Ces derniers ayant quitté l'espace, les médias n'ont pas continué sur cette optique et n'ont donc pas imposé cette problématique du droit au logement. Il y a donc eu interdiction pour les autres acteurs (associations, abbé Pierre, mal logés...) d'alimenter le débat même si ce sont ces derniers qui ont fait en sorte que ce débat soit ouvert.

Concernant les exclus, on a remarqué une évolution du lexique et une typification appréhendant ces derniers par les termes [d'exclus], de [sans logis / sans-abri], de [mal logés] ou bien encore de [familles]. Considérés comme des objets, ils sont évacués, dès le deuxième jour de l'événement, au moment même où le débat médiatique se centre sur les discours politiques. Nous avons noté, au premier jour de l'événement, une transformation des [mal logés] ou [sans-abri] en [familles] occupant une position normalisée au sein du tissu social. Dès lors, la transformation effectuée par la réquisition modifie l'inscription spatiale et, par là, l'identité sociale des mal logés ou sans logis qui acquièrent un statut clair et rassurant. Nous avons relevé que les [mal logés] étaient placés dans une situation où leur rôle d'acteur n'était pas totalement nié contrairement aux [sans-abri] décrits comme assujettis à l'abbé Pierre. Nous trouvons donc des catégorisations de l'exclu construites à partir de l'inscription territoriale signifiant sa présence et son rôle d'acteur au sein du fonctionnement social. Les termes d'exclu et d'exclusion se déploient, quant à eux, au sein du débat politique et la problématique

posée évacue la réalité des [mal logés] ou des [familles] absentes des discours sur l'exclusion. On assiste, dès lors, à une "virtualisation" de l'exclusion, celle-ci faisant l'objet de débats et ne correspondant pas à la représentation des [mal logés] ou [familles]. Ces individus ainsi dénommés se trouvent donc dans l'impossibilité de revendiquer une action au sein du champ politique et de faire valoir leurs droits de citoyens, nous avons rencontré cette qualification dans tous les quotidiens étudiés. Parallèlement, les cadrages effectués sur la vie des habitants de l'immeuble réquisitionné insistent sur la différence et la marginalité de ces personnes. Seul, *l'Humanité* jouera la carte de l'identification mais le discours ne se situera plus dans le champ de l'exclusion mais dans celui de la précarité. Dès lors, deux axes se télescopent, une pensée théorique et politique sur l'exclusion et ses enjeux, des descriptions physiques de personnes réelles jugées inadaptées et désignées par les syntagmes de sans-abri et sans logis. C'est ce double discours sur l'exclusion mêlant virtualité et réalité, qui confère à la notion sa grande complexité et qui crée un espace d'entrechoquement dans lequel se confrontent deux niveaux d'analyse de la situation alimentant deux ensembles de représentations.

2. La manifestation contre les exclusions: une intrusion dans le champ de la revendication?

La manifestation, à l'appel du D.A.L. et du C.D.S.L., contre les exclusions s'est déroulée le 8 janvier 1995. Nous étudierons les discours médiatiques datés du lendemain pour le *Figaro*, *Libération* et *l'Humanité* et du surlendemain pour le *Monde*.

A. Les titres

- Le Monde

- la "Une": la "manif" des sans logis
- Article (rubrique "Société") Titre: Rue du dragon, adresse symbole des mal loges

Sous-titre: LES FAMILLES DE CET IMMEUBLE OCCUPE PAR DES SANS LOGIS ETAIENT EN TETE DE LA MANIFESTATION POUR "UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT"

- Le Figaro

- Pas de Titre à la "Une"
- Article (rubrique "La Vie à Paris" En Bref): SANS LOGIS

MANIFESTATION À LA BASTILLE

- Libération

- la "Une": Surtitre: "droit au logement" veut créer une "université POPULAIRE"

Titre: LES "EXCLUS" S'INTEGRENT DANS LA PRÉSIDENTIELLE

- Articles (rubrique "L'événement"): Surtitre: le ministre du logement parle de primes pour inciter les propriétaires à LOUER

Titre: LES MAL LOGÉS OCCUPENT LA RUE ET LES DISCOURS

- 1) LES EXCLUS MARCHENT DANS PARIS POUR «LE DROIT A UN TOIT»
- 2) RUE DU DRAGON, LES OCCUPANTS INSTALLENT LEUR FOYER
- 3) l'idée folle d'une université sans amphithéâtre

- L'Humanité

- la "Une": pas de trêve pour le logement
- Article (rubrique "Société"): Titre: 50 000 manifestants hier à Paris Pour qu'un toit soit un droit

- Les cadrages

Tout en faisant la "Une" sur la manifestation, le *Monde* ne lui octroie pas une portée événementielle, les articles relatifs à cette dernière sont placés dans la rubrique "Société". Le terme de "manif" employé par le quotidien nous plonge dans le langage populaire ou syndical tout en nous en décentrant par la présence des guillemets. Le cadrage s'articule sur la *rue du Dragon* (titre et sous-titre de l'article) et nous renvoie donc à un fait marqué historiquement et reconnu par le quotidien, l'adresse est qualifiée de [symbole]. C'est par l'opération de "réquisition", mentionnée par l'adresse, que va se construire le sens de la manifestation entendue comme le prolongement de l'action. Le *Figaro* ne confère pas, lui non plus, à la manifestation une portée événementielle et ne fait pas la "Une" sur cette action. Nous notons un prolongement du cadrage effectué sur la réquisition. En effet, le quotidien opte là encore pour la rubrique "La vie à Paris" et ne consacre qu'un encart "En Bref" à cette action. *Libération* et *l'Humanité*, quant à eux, mettent à la "Une" la manifestation. Manifestation qui sera transcrite comme un événement pour *Libération*, située dans les dernières pages de la rubrique "Société" pour *l'Humanité*. On s'aperçoit, par le choix des rubriques et la présence ou l'absence de titres à la "Une", que les quotidiens vont donner une représentation de la manifestation très spécifique, état de fait que nous n'avons pas rencontré auparavant, tous les quotidiens décrivant l'opération de "réquisition" comme un événement majeur. Concernant le *Figaro*, on note que le titre de l'article met en scène l'action [manifestation] sans embrayer sur les revendications c'est à dire sur le discours accompagnant l'acte. Le terme [sans logis] chapeautant le titre pourrait faire office de rubrique et donc d'étiquette renvoyant à une information qui serait une action dénuée de significations puisque privée de discours. En même temps, on assiste à un cadrage du lieu de départ [à la Bastille] qui ôte à la manifestation son caractère actif et mobile de mouvement de foule. Cette dernière renverrait plutôt à un rassemblement dans un lieu spécifique chargé d'histoire.

L'Humanité utilise une stratégie très différente. Tout d'abord, l'emploi de la notion [trêve] dans le titre de la "Une" juxtaposée à des titres tels que [rebondissements] ou des

photographies sur la guerre en Tchétchénie forment un noyau de sens renvoyant à l'action militante. Sur le même axe, le titre de l'article met en avant le nombre de manifestants, le lieu et la revendication. Ainsi, et contrairement au *Figaro*, la manifestation est reliée à un discours d'acteurs. On peut noter, pour finir, que l'*Humanité* met en relation directe, contrairement encore une fois au *Figaro*, la manifestation et la destruction de deux tours d'H.L.M. à Stains, indiquant, par ce stratagème, le paradoxe de la politique du logement et la voix du journal (le *Figaro* juxtapose les deux articles sans effectuer un quelconque lien).

Libération est le seul quotidien à entendre la manifestation comme un événement. Plusieurs pistes sont suivies par le journal. Tout d'abord, le titre de l'article met en scène [les exclus] et [la présidentielle], on trouve un bouclage sur ce que nous avons précédemment avancé, à savoir l'emploi de la notion [d'exclusion] dans le champ du politique. *Libération* est aussi le seul quotidien à évoquer [l'Université populaire], université hors normes car [sans amphithéâtre] et qualifiée, pour reprendre une chanson sur l'école, d'[idée folle]. On repère, dans le surtitre de l'article, un troisième cadrage axé sur la politique du logement [le Ministre du Logement] et les changements annoncés [(...) parle de primes]. Le quotidien se fait donc l'écho des suites de l'opération de "réquisition". Dans le titre de l'article, titre référentiel débouchant sur une multitude de titres, on assiste, par l'emploi de ce qu'il semble être un zeugme, à un cadrage axé sur la manifestation qui n'avait, d'ailleurs, toujours pas été évoquée [la rue]. Puis, le journal se penche sur les [occupants] de la *rue du Dragon* et recueille, pour le lecteur, le mode de vie des "pauvres". Le lien avec les événements de la réquisition est encore présent par la mention de l'immeuble de la Cogédim.

- Les acteurs

Le *Monde* emploie les termes de [sans logis], [mal logés] ou bien encore [familles]. Les [sans logis] sont associés à la manifestation familièrement nommée [manif]. La [manif] étant le Faire des [sans logis], ceux-ci sont situés comme acteurs. L'expression [mal logés] est, elle, couplée à l'adresse [symbolique] de la *rue du Dragon*. Pendant que les [sans logis] manifestent, les [mal logés], installés *rue du Dragon*, font office de symbole. Nous trouvons le terme [familles] dans le sous-titre de l'article. Celles-ci sont reliées à l'immeuble [de cet immeuble], en même temps, ce sont elles qui sont en tête de [la manifestation]. Toutefois, nous retrouvons le syntagme [sans logis], ces derniers occupant l'immeuble et la phrase pourrait se lire de la sorte: les [familles] manifestent pendant que les [sans logis] occupent l'immeuble de ces dernières. Phrase curieuse et confuse contenant, à première vue, un terme de trop. On pourrait, à cet instant, se demander si la stratégie du quotidien ne consisterait pas à faire passer les [familles] en acteur principal de la manifestation, acteur inscrit dans l'espace du discours et dans celui de l'acte politique car la revendication dans ce champ est présente [pour "une nouvelle politique" du logement]. Les [sans logis], quant à eux, [occupant] sur le terrain l'immeuble, participant à la [manif], mais ne s'exprimant pas. Dès lors, cet espace très particulier du politique, autorisant prise de position et discours, serait interdit aux sans logis mais accessible aux familles ayant un statut normalisé. Au sujet du *Figaro*, nous ne pouvons pas parler d'acteurs au sens fort du terme. L'expression [sans logis] s'inscrit dans la droite

ligne du discours déjà tenu le 19 décembre et l'utilisation de ce syntagme en "étiquette" annihile toute position actantielle.

L'*Humanité* met en scène les [manifestants] et leurs revendications. Néanmoins, on ne sait pas qui se cache derrière ce terme générique: les [mal logés], les [sans logis/sans toit], les [exclus], le [D.A.L.]? Par là, l'*Humanité* rassemblerait les individus par un Faire, l'acte même de la manifestation, qui conférerait cette identité globale de [manifestants]. *Libération* répertorie comme acteurs le [D.A.L.] [qui veut créer], (la paternité de [l'Université populaire] lui est donc attribuée), le Ministre du Logement, nommé par son statut, c'est donc ici le champ politique qui est cadré et, enfin, les [exclus], les [mal logés] et les [occupants]. Concernant le terme [exclus], nous avons observé, plus haut, que ce dernier était cité dans le champ politique [élections présidentielles], il nous faut noter maintenant la transformation, opérée par le quotidien, par rapport au titre du 19 décembre: "les mal logés squattent la présidentielle". Nous passons de [mal logés] à [exclus], par là, nous assistons à une évolution d'une problématique. De plus, les individus ne [squattent] plus mais [s'intègrent], la présence de ces derniers dans le champ du politique n'est donc plus indue mais acceptée. Acceptation provenant, justement, de la lutte des individus concernés pour y entrer. On aurait donc, par l'opération de conjonction due à la "réquisition de l'immeuble de la Cogédim", une transformation d'individus "hors jeu" social voulant s'immiscer dans le politique, en acteurs [intégrés]. La présence de guillemets, à cet instant, confirme le fait que les [exclus] seraient en passe de ne plus l'être. En même temps, nous retrouvons les [exclus] comme acteurs de verbes d'action: ils [marchent], revendiquant un [toit] et plaçant leur discours dans le champ du Droit, de leurs droits. On remarque une autre désignation dans le titre qui est celle de [mal logés] qui [occupent la rue et les discours]. *Libération* place donc les [mal logés] comme acteurs du Faire (de la manifestation). Néanmoins, il semblerait que les [mal logés occupant les discours] ne soient justement pas les énonciateurs de ces discours: ils [occupent les discours] tenus par d'autres. En ce sens, il nous faudrait pondérer ce que nous avançons plus haut: les [exclus] ou les [mal logés] "s'intégreraient" ou "occuperaient" un espace discursif dans lequel d'autres parleraient pour eux ou à leur place. Ces derniers n'auraient pas droit à la parole, leur position d'acteur, leur tour de force étant de faire en sorte que d'autres parlent d'eux ou sur eux. Une dernière appellation apparaît, celle d'[occupants], pour laquelle on note une position d'acteur, les [occupants s'installent] et un rappel de ce que nous venons d'évoquer, à savoir la lutte et le tour de force.

B. Les articles

- Présentation des tableaux

L'article du *Figaro*, trop bref, ne figure pas dans nos tableaux mais sera tout de même analysé.

- le Monde

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
Mohamed	A donné son nom, a répété, a hurlé, a ouvert un livret, s'excuse de la réquisition	Guichet, rentre les épaules, vraie personne, veut dire son nom
Collectif d'habitants	Montent la garde contre les sans logis qui postulent Se réunit tous les jours	Adresse = slogan Immeuble sent la peinture et le lapin au vin blanc Réunion obligatoire Agaceries de pallier Vie qui revient
D.A.L.	A monté l'opération A choisi les occupants Submergé par les demandes	Opération marketing. Succès étonne. Quartier à l'opposé des quartiers populaires Fine stratégie. Equilibre entre les occupants. Pas de sans-papier, pas de grandes familles. Nationalités mélangées (discours rapporté)
La maîtresse de maison / l'hôtesse / la dame	Propose boissons Enjouée	Coquetteries d'intérieur = blessures Canapé fendu, tapis moisi, bouilloire noire et gluante. Expulsions
Jean	Ne possède rien S'émerveille	Gens respectables dans l'immeuble. Illettré. Ne mange pas dans l'assiette, l'accroche au mur (discours rapporté)
A.Keita	Papote avec sa voisine	Quartier trop riche Monoprix trop cher, ne connaît pas le quartier (discours rapporté)
A.Jacquard	Travaille sur un projet	Université des exclus Ancien cours Désir Très impliqué dans l'association Création de «Droits devant» (discours rapporté)

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

- Libération

ARTICLE: «Les exclus marchent dans Paris pour le droit à un toit»

Acteurs	Rôles	Cadrage
Les écharpes tricolores, les habitués, quelques politiques, les vieux défenseurs des mal logés	Sont là, parlent	Poignée de personnalités Emportée par quelques milliers de manifestants.
Les exclus, ceux qui craignent de l'être, ceux qui l'ont été	Marchent, réclament un toit	Pas de partis, pas d'associations. Désignation d'une adresse - banderole jaune, mots jetés, slogans familiaux Soudés par le froid et l'expérience
D'autres associations et associations de lutte contre le S.I.D.A.	Revendiquent des logements pour les malades	Exclus par la peur, la bêtise ou la saloperie.

- Libération

ARTICLE: «Rue du Dragon, les occupants installent leur foyer»

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
Militant du D.A.L.	Garde la porte Refuse l'entrée	Assis à l'entrée Demandes d'asiles On frappe à la porte (discours rapporté)
L'ancienne institutrice	Passé dire bonjour, vient chaque jour, s'installe, se glisse dans l'assistance regarde la télévision	Opération filmée par Canal + passe en boucle
Producteur et réalisateur	Sont là, guettent les réactions	Les gens rigolent, abbé Pierre est applaudi
Les occupants	Apportent leurs meubles, refont les peintures	La vie s'organise
Militant	Calme	Heurts avec des sans - domicile (discours rapporté)
Le quartier	Est solidaire S'est dressé contre le projet de la Cogédim	Dîners en ville, on parle d'eux
Les commerçants	Font la tête	Achats coûteux Juste en face des pauvres

· Libération

ARTICLE: «L'idée folle d'une université sans amphithéâtre»

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
E.Balladur	A promis A tiqué, a répondu à A.Jacquard	Non expulsion Université populaire
A.Jacquard	Est passé outre, a déjà invité ses homologues Propose de planter des caméras rue du Dragon	Dispenser le savoir, chercheurs, artistes, intellectuels. (discours rapporté) Appartient à la chaîne du savoir (La «5») (discours rapporté)
J.B. Eyraud Les militants	Autre ambition	Mobilisation des exclus (discours rapporté) Ne pas être exclus du débat présidentiel

· l'Humanité

Acteurs	Rôles	Cadrage
5.000 personnes EnfantsManifestants	Ont défilé	Première manifestation de l'année malgré le froid et le crachin Banderole jaune Les politiques
D.A.L.	Souligne	Continuer à faire pression(discours rapporté)
AIDES et ACT 'UP	Aux cotés des associations Affirment, renchérissent	Marginalité, maladie, logement, Chirac(discours rapporté)
Céline, Philippe, Nadia	Regrettent, se débrouillent, risquent de se trouver à la rue	Précarité, à «bout de nerfs», chômeur(discours rapporté)
Philippe	N'a pas ces difficultés Est solidaire	Responsable commercial Avenir angoissant

- Les cadrages

Le *Monde* met en scène les habitants de la *rue du Dragon* et, prenant appui sur un "témoin", embraye sur la manifestation mais cette dernière n'est relatée que sur quelques lignes situées en dehors du corps de l'article uniquement construit sur la façon dont les habitants organisent leur vie. Après Le *Figaro* et *Libération*, c'est donc au tour du *Monde*

de "zoomer" et d'observer les habitants. En même temps qu'il y a un cadrage sur le mode de vie, ce quotidien, tout comme *Libération*, introduit la question de [l'Université des exclus] et découpe son article en deux parties: mode de vie des [mal logés] et suite à donner concernant l'Université. Le *Figaro* injecte peu d'éléments narratifs et semble s'en tenir aux faits. On remarque, néanmoins, par l'énumération d'acteurs "écologistes" ou "de gauche" un cadrage politique que l'on rencontre aussi dans l'article de *l'Humanité*: la manifestation est traduite en [première manifestation de l'année] et laisse donc entendre que l'année sera riche en opérations de ce type. De plus, on note, dans les discours rapportés, la réapparition de J. Chirac (*l'Humanité* sera le seul quotidien à le citer) mis en scène négativement: [ne fait rien pour les malades]. Ainsi, on assisterait à un cadrage identique à celui relevé le 19 décembre sur les "responsables de la situation", à savoir "la Droite". Sont aussi cités la [précarité] et [l'avenir angoissant], thématiques déjà abordées lors de la réquisition et traduites cette fois par les discours rapportés de personnes "prises au hasard", le journal opérant, à cet instant, des mises en scène de "tranches de vie". *Libération*, par le nombre d'articles, opère des cadrages différents. L'article sur la manifestation évoque le nombre et la puissance des manifestants [poignée de personnalités] [emportée par des milliers de manifestants] mais dans une configuration apolitique et autonome par rapport aux associations. Le nombre volontairement flou des manifestants [quelques milliers] confère au phénomène une ampleur et surtout une évacuation des leaders. Toutefois, seuls *Libération* et *l'Humanité* mentionnent la présence d'associations de lutte contre le S.I.D.A., élargissant, ainsi, la problématique de l'exclusion ne se résumant pas qu'à la pauvreté: [exclus par la peur, la bêtise ou la saloperie] (*Libération*). Concernant l'article sur les [occupants] qui [installent leur foyer], on observe un cadrage sur leur implantation dans l'espace urbain et la réaction suscitée: [le quartier], [les commerçants]. Nous renouons avec l'importance des médias et leur position actantielle, [opération filmée]. Le même procédé réapparaît au sujet de "l'université populaire": [planter des caméras rue du Dragon] et nous nous trouvons face à une observation quasi ethnologique sur la façon dont vivent les [occupants] conférant à ce lieu la dimension d'un espace spécifique, stigmatisant, dans lequel des individus, différents du lecteur, sont observés. La *rue du Dragon* fonctionnerait comme un lieu d'inclusion expérimental dans lequel l'exclusion se transformerait en une réalité enfin visible.

- Les acteurs

Tous les journaux s'accordent à conférer un rôle d'acteur aux manifestants mais les décrivent différemment. Le *Figaro* met en scène [plusieurs milliers de manifestants], les politiques, et anthropomorphise la banderole jaune qui [ouvrait] le défilé, ([banderole jaune mentionnant 7, rue du Dragon]). La manifestation est, dans ce cas présent, la suite de l'opération du 18 décembre. *l'Humanité* met en scène [les manifestants] et la [grande banderole jaune] qui, frappée encore d'animisme, [ouvrait le cortège]. On relève la présence d'acteurs politiques et associatifs et les discours rapportés émanent de D.A.L., cadré comme acteur principal, inscrivant la manifestation comme la suite de la réquisition: [continué à faire pression]. En définitive, on assiste à la même lecture que celle opérée par le *Figaro*. *l'Humanité* rapporte des témoignages comme celui d'une [élève infirmière] craignant la précarité ou bien encore celui d'un [responsable commercial] inquiet pour l'avenir. Par là, les acteurs seraient, bien sûr, des personnes au chômage ou en grosses

difficultés mais aussi des étudiants ou des travailleurs. Par cette stratégie, le journal laisse entendre que le lecteur peut être concerné par la situation et continue dans les modèles identificatoires, processus rendu possible par la grande diversité des témoins. Concernant *Libération* et l'article sur la manifestation, le quotidien distingue deux populations: d'une part les politiques et les associations, d'autre part les [exclus]. *Libération*, par cette distinction, met en scène une transformation: le terme [bien sûr], introduisant l'article, indique l'habitude de voir manifester des acteurs à part entière et prépare la coupure qui introduit la nouveauté: [aujourd'hui]. Le journal insiste sur le changement des principaux acteurs qui sont maintenant les [exclus]. En même temps, on remarque le détachement de ces acteurs des institutions légitimes: [pas de drapeau], [pas de slogans dictés], [ce n'est pas un parti], [ni une association], [pas même un groupe]. *Libération* met en scène des individus épars, uniquement rattachés entre eux par un manque, celui du logement, la [banderole jaune], portant [l'adresse] faisant office de ralliement. L'évacuation du champ politique [ni un parti], [pas de slogans dictés] est flagrante et contrairement à la réquisition qui avait fait l'objet d'une lecture politique mettant en scène les candidats aux élections, on assiste à une dépolitisation extrême de la manifestation et donc des acteurs de celle-ci qui sont, dans le cas présent, les [exclus]. *Libération* fait en sorte "d'exclure" [les exclus] du champ politique uniquement réservé aux acteurs légitimes à savoir les candidats, bien sûr, mais aussi les associations. En même temps, est mise en scène la difficulté de ces personnes à s'exprimer: [seulement des mots jetés comme ça], [des slogans familiaux], [des exigences sans souci d'orthographe], [mot d'ordre sans mot de trop], [pas un cri de trop]. Ainsi, les manifestants seraient des individus isolés, coupés de la parole et du champ politique mais non du Faire, de l'acte de manifestation. Acte qui perd toutefois sa puissance et sa lisibilité puisque coupé des significations politiques et discursives. Nous remarquons un bouclage sur ce que nous avons analysé dans le titre, à savoir que les [exclus] n'étaient pas les énonciateurs du [discours]. Concernant plus particulièrement les individus, nous trouvons: [une vingtaine de travailleurs arabes], [des Africains], [des immigrés échoués], [Léa, un ami de passage, un enfant de rencontre], [une Africaine], [Franck et Titus], [Louis et Lucie], [Gérard], [Vlad] qui sont tous chômeurs, [quelques immigrés isolés]. Contrairement à *l'Humanité*, *Libération* opère une distanciation entre les acteurs de l'événement et le lecteur. Ainsi, ce n'est pas le processus d'identification sur le thème de la précarité qui est recherché mais la désignation d'individus [exclus] qui sont étrangers et/ou chômeurs ou bien "hors normes" (cas de [Léa]).

Trois programmes, illustrés par des discours rapportés, relatent l'installation des [occupants] *rue du Dragon*. Le premier programme décrit l'immeuble comme un "lieu ressource": [on frappe], [on vient demander asile] mais qui dans les faits n'en est pas un: [le militant du D.A.L. qui garde la porte] [secoue la tête]. L'immeuble ne doit pas être confondu avec un foyer ou un centre d'hébergement accueillant des personnes qui [dorment dehors] et qui [gesticulent], en fait des personnes sans domicile. Ce premier programme mettant en scène un S.D.F. demandant asile et [un militant] [obligé de refuser] (discours rapporté) est à rapprocher du troisième programme qui décrit l'installation des [occupants]: [apportent leurs meubles], [ont refait les peintures] mais aussi [les heurts] avec [ceux du rez-de-chaussée]: [quatre sans domicile] accusés [d'être trop souvent soûls]. On assiste à une opération du journal visant à distinguer les [occupants s'installant] et [les sans domicile] [gesticulant], [dormant dehors] et [trop souvent soûls].

Parallèlement, les [occupants] se qualifient eux-mêmes de [gens respectables] qui [n'ont pas à supporter ça] (discours rapporté). Ici, intervient le membre du D.A.L. qui [calme], et [veut régler le problème en douceur] en [voulant leur faire comprendre]. On est donc face à une exclusion opérée par les [occupants] sur les personnes [sans domicile]. Exclusion légitimée par le militant positionné dans un rôle de médiateur de conflits. On pourrait avancer l'idée que l'espace joue un rôle d'étayage identitaire en même temps qu'il sanctionne la position sociale. En ce sens, il a une signification qui lui confère une dimension symbolique: celle d'un espace clos, protecteur où les identités peuvent se (re)construire si, précisément, aucun phénomène de miroir ne renvoie une image négative de cet espace, symbolisée ici par les [sans domicile]: ([on n'a pas à supporter ça]). De plus, la désignation de ces derniers ne s'opère qu'avec le pronom [ils] (c'est le journal qui les qualifie de [sans domicile]), Ce [ils] incarne le réceptacle du "mauvais objet". En ce sens, on pourrait dire qu'il y a toujours plus négatif que soi, que le "mauvais" est, par un mécanisme de projection, toujours l'autre, les [occupants] étant, eux, respectables. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la respectabilité va se cristalliser sur des normes comportementales: [être soûl], [gesticuler].

En même temps qu'il y a rejet du négatif, on trouve l'image positive symbolisée par [le quartier qui est solidaire], [l'ancienne institutrice] qui vient tous les jours mais aussi par le film effectué par *Canal+* [passant en boucle], c'est donc par ces acteurs que l'étayage identitaire va pouvoir s'opérer. Ces acteurs vont, d'ailleurs, former le deuxième programme narratif au sens où si les deux programmes étudiés plus haut opéraient une coupure entre [les occupants] et [les sans domicile], le deuxième programme, lui, montre la différence entre [les occupants] et [l'institutrice], [les producteurs et réalisateurs de l'émission] qui [guettent les réactions] c'est à dire en quelque sorte qui analysent la façon dont cette population se reconnaît et, enfin, [les commerçants] qui souffrent de la présence des [pauvres]. Cet article distingue trois catégories d'individus: [les sans domicile], [les occupants] et les "autres" que nous pourrions qualifier de "normalisés". Les [sans domicile] étant l'objet négatif rejeté par les [les occupants] s'identifiant à des [gens respectables] et normalisés, ces derniers se montrant soit [solidaires], soit "en recherche d'expérience" (film et analyse des réactions), soit en acteurs de rejet [les commerçants]. On peut ajouter que [les commerçants] et [les occupants] ont le même rôle: celui d'exclure. Les uns par recherche de profit, les autres par quête d'identité mais tous étayant leur exclusion sur un objet jugé différent d'eux-mêmes, catalyseur du négatif: [pauvres] ou [sans domicile soûls].

Le dernier article consacré à l'événement de la manifestation porte sur le projet de "l'Université populaire". L'acteur principal en est A. Jacquard et, comme l'indique le surtitre de la "*Une*", l'association D.A.L. Nous retrouvons la présence des médias et la *rue du Dragon* incarne, non seulement, un lieu d'expérience pour les producteurs et réalisateurs du film de *Canal+*, mais elle est aussi un champ dans lequel les médias (la cinquième chaîne en l'occurrence) [pourront planter leurs caméras] et rapporter ce qui se passe dans ce lieu spécifique. La rencontre entre deux mondes sera filmée: le monde [des éminences grises] et celui des [enfants de l'immeuble], rencontre spectaculaire puisque médiatisée. Mais ce sera aussi la rencontre avec le champ de l'exclusion qui sera donné à voir dans toute sa spécificité.

Un deuxième acteur apparaît au cours de l'article: J.B. Eyraud, président de D.A.L. Le but est que [les exclus se prennent en main], que les [responsables d'associations amènent (...) les exclus dont ils s'occupent]. [Les exclus] ne sont pas situés dans une position d'acteur mais auraient quand même un [potentiel] à exploiter. [Potentiel] qu'il ne faut pas laisser gaspiller ou se détruire. [Potentiel] à récupérer et donc "à ne pas laisser à d'autres", les "autres", dans ce cas présent, étant représentés par le danger à savoir [les islamistes ou la drogue] (discours rapporté). *Libération* opère un cadrage sur la thématique de l'exclusion contrairement à l'*humanité* se situant dans la problématique de la précarité généralisée. De plus, *Libération* construit des catégories spécifiques en différenciant [les occupants] des [sans domicile fixe], [occupants] qui redeviennent des [exclus] face aux [scientifiques], [chercheurs] ou encore [artistes]. Il semblerait que la première dichotomie s'étaye sur les notions de comportements et de normes sociales, la deuxième s'effectuant sur le statut et l'activité professionnelle.

Le *Monde* met en scène D.A.L. et la fondation Abbé Pierre comme destinataires. On retrouve les deux protagonistes des événements de décembre. Les personnalités politiques se trouvent [parmi les manifestants] et n'ont donc pas de rôle très spécifique. Concernant les [mal logés] de la *rue du Dragon*, ceux-ci [participent au défilé] comme [d'autres familles sans domicile]. Ainsi, ces derniers seraient cadrés dans un rôle secondaire. La manifestation est annoncée à la "*Une*" par un court encart mettant en scène un témoin [Brigitte]. Le quotidien avance les difficultés de réintégration et de reprise d'une vie normale: [quand je dors dans un lit, je me lève toute cassée]. Le journal insiste sur l'habitude d'une vie "hors normes" ou différente. On retrouve cet élément un peu plus tard: [nous vivons comme des bêtes...], [entre nous, on se reconnaît]. Le *Monde* partage avec *Libération* la même stratégie, construisant des catégories de [l'exclu] très différenciées du lectorat contrairement à l'*Humanité* opérant dans le champ de l'identification et de la précarité généralisée. Le quotidien utilise cette mise en scène de la différence tout au long de l'article par la stratégie des discours rapportés: avec Mohamed, tout d'abord, qui est maintenant [une vraie personne]. Avec [la maîtresse de maison] ou bien encore [la dame] qui, malgré son [air enjoué], son accueil [d'hôtesse], est désignée par [son canapé fendu], son [tapis moisi], [sa bouilloire gluante] rappelant un passé lui collant à la peau. Avec Jean encore, illettré, accrochant des assiettes au mur au lieu de les utiliser pour manger. Avec [A. Keita], pour finir, ne s'adaptant pas à ce [quartier trop riche], fréquentant le [Monoprix trop cher] et qui aurait préféré le quartier populaire de [Belleville].

Sont décrits des acteurs différents du lecteur, ne partageant pas la même culture, les mêmes valeurs sociales, souffrant en quelque sorte d'inadaptation. Simultanément, le *Monde* rejoint *Libération* à travers la thématique de la recherche identitaire: [le collectif d'habitants] qui [monte la garde] contre [les sans logis qui postulent], [immeuble respectable] qui sent [la peinture, le lapin au vin blanc], [agaceries de paliers rassurantes], [la vie qui revient], [il y a des gens vraiment haut (...) 7 000 francs par mois] (phrase de Jean). On remarque, encore une fois, le rôle d'ancrage et d'étayage identitaire joué par l'espace. Espace comportant une dimension symbolique de protection, de construction de soi dans une image normalisée et positive [peinture, lapin au vin blanc], à la manière d'un "Moi-peau". Le "Moi-peau" correspond à "une réalité d'ordre fantasmatique, à la fois

figurée dans les fantasmes, les rêves, le langage courant, les attitudes corporelles, les pensées, et fournisseur de l'espace imaginaire".⁵⁸⁸ Ce Moi-peau, structuré comme une interface entre le dehors et le dedans, fonctionne comme une frontière, une limite et reconnaît des territoires à protéger, ([monter la garde]) de l'agression d'autrui ([les sans logis]). Mais cette recherche est sanctionnée par le *Monde* comme un échec: [le téléphone, le magnétoscope, la T.V. brillent] (le *Monde* informant au passage le lecteur que les "occupants" ne sont pas si pauvres) mais ces [coquetteries] ressemblent à des [blessures] et tout est là, du [canapé] à la [bouilloire], pour rappeler la misère ou les difficultés (maladresse de la phrase de [jean] accentuant encore son inadaptation).

Nous trouvons dans l'article un autre acteur qui est l'association D.A.L. Celle-ci semble avoir un rôle de gestionnaire: elle [choisit] les occupants, instaure des réunions obligatoires, est appelée à la rescousse pour trouver des logements. C'est par elle que sera cadré l'acteur principal de [l'Université des exclus], A. Jacquard. Pour conclure sur l'article du *Monde*, on peut ajouter que le choix des occupants s'est fixé sur des personnes normalisées: [pas de sans papiers], [pas trop de grandes familles]. Par la présence des discours rapportés, le *Monde*, tout comme *Libération*, instaure des catégories: les individus normalisés (D.A.L., A. Jacquard...), les [occupants] qui connaissent des difficultés mais qui ne sont pas déviants et les "autres": [sans logis], [sans papiers] qui n'ont pas été choisis et qu'il ne faut pas faire entrer dans l'immeuble ([monter la garde contre les sans logis]). Le *Monde* ne confère pas à la manifestation une portée événementielle. Comme dans tous les autres quotidiens, l'action se situe dans le sillage de la réquisition et aucun journal ne donnera une suite à cet événement. Certains quotidiens parlent très peu de la manifestation (le *Figaro*) ou utilisent cette dernière pour formuler un discours sur le mode de vie des habitants de la *rue du Dragon* (*Libération*, Le *Monde*).

C. Conclusion sur la manifestation

Tous les quotidiens rencontrent des difficultés à relater cette manifestation et à rendre compte de la mobilisation de personnes dites exclues et donc "absentes", en quelque sorte, de notre société. Ainsi, des articles relatant la manifestation sont mêlés à d'autres portant sur la *vie rue du Dragon*... Nous avons noté, par là, une stigmatisation de ce lieu qui va constituer une sorte de laboratoire dans lequel l'exclu pourra être identifié et observé. Concernant les représentations de l'exclusion, nous avons relevé une dichotomie entre les "S.D.F.", non inscrits symboliquement dans un lieu, au comportement déviant et représentant un danger pour l'ordre social et les "occupants" (les "mal logés" transformés en "familles" seront dénommés [collectif d'occupants]) s'identifiant au groupe dépeint comme "normalisé" par les quotidiens, mais échouant, en définitive, dans cette recherche d'identification. Toutefois, la démarcation entre S.D.F. et occupants est clairement posée puisque l'enjeu réside à ne pas faire pénétrer les sans domicile et à surveiller les lieux afin de le consacrer en espace normalisé. La manifestation s'est révélée être un moyen pour présenter une grille de lecture de l'exclusion s'articulant autour de la création de typifications de l'exclu. Ces dernières vont s'articuler sur une

⁵⁸⁸ D. Anzieu, *Le Moi-peau*, Dunod, 1990, p. 4

différenciation d'avec le lecteur, seul un quotidien choisira la stratégie de l'identification mais celui-ci situera son discours non pas dans le domaine de l'exclusion mais dans celui de la précarité. Concernant les acteurs, nous avons noté, bien sûr, la présence de D.A.L. mais aussi celle des manifestants, ainsi les journaux évitent le terme "d'exclus". Seul *Libération* cadre ces derniers dans un rôle d'acteur mais en évacuant toute symbolique politique. Aucun embrayage n'est effectué quant à l'occupation ou à la présence des exclus dans le champ de la citoyenneté. Les quotidiens opèrent une lecture de l'exclusion basée sur une dichotomie organisée sur la notion d'inscription dans l'espace et se penchent sur la façon dont vivent les individus appartenant à cette catégorie, la manifestation, n'étant qu'un moyen d'appréhender ce phénomène. Le choix effectué par certains quotidiens de ne pas relater la manifestation dénie la possibilité même d'un acte revendicateur de la part des exclus ce que recoupe le fait que, pour les journaux relatant la manifestation, celle-ci soit évacuée totalement du champ politique. Cette manifestation était cadrée comme une suite de la "réquisition", toutefois, il nous a fallu noter l'absence de la question juridique de l'application de la loi de réquisition. On serait donc face à une problématique que l'on pourrait qualifier de "sociale", les rubriques générales des quotidiens sont d'ailleurs là pour le confirmer, et non pas face à une problématique concernant le droit des personnes dites exclues d'être logées dignement et de participer à l'acte de citoyenneté que représente une manifestation.

3. L'inauguration de l'Université populaire: une intrusion dans le champ de la citoyenneté?

Nous étudierons, dans un premier temps, les discours datés du 30 janvier émanant du *Figaro*, de *Libération* et de *l'Humanité*. Puis, nous analyserons les discours du lendemain extraits du *Monde*, du *Figaro* et de *Libération*.

A. Analyse des discours de presse du 30 janvier 1995

A1. les titres

- Le Figaro
 - Pas de titre à la "Une"
 - Article (rubrique "La Vie à Paris") Surtitre: LA RUE DU DRAGON INTERDITE AUX MANIFESTANTS
- Titre: LE D.A.L. SE HEURTE A LA POLICE AU NOM DES SANS LOGIS
- Soustitre: PRÉS DE 800 PERSONNES ONT PARTICIPÉ, SAMEDI ET HIER, À LA MANIFESTATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT AU LOGEMENT(D.A.L.) INTERDITE PAR LA PREFECTURE
- Libération
 - la "Une": la fete interdite de la rue du dragon
 - Article (rubrique "France") Titre: rue du dragon, la fete interdite tourne AUX

ECHAUFFOUREES

- L'Humanité
 - la "Une": (photographie en haut, à gauche d'A. Jacquard)
 - Article (rubrique "France"): Titre: droits devant balladur et pasqua interdisent L'OUVERTURE DE L'ESPACE SOLIDARITÉ

- LES CADRAGES

Seul le *Figaro* ne mentionne pas, à la "Une", les faits relatifs à l'inauguration de "l'Université populaire". Néanmoins, aucun quotidien ne traduira ces faits sous forme d'événement. Le *Figaro* prolonge son cadrage local en plaçant son article dans la rubrique "La Vie à Paris" et traduit l'inauguration en terme de [manifestation]. *Libération* opte pour la [fête], connotant différemment cette action. Le *Figaro* opère un cadrage basé sur [l'interdit] cité deux fois dans l'article et met en scène le conflit opposant [la préfecture/la police] et donc l'Etat aux [manifestants]. *Libération*, quant à lui, avance que la [fête] [tourne aux échauffourées], à la violence, et effectue une transformation de [fête] à [manifestation]. L'élément responsable de cette transformation, non cité dans le titre, étant l'intervention de la police, l'interdit (le devoir de ne pas Faire) et donc l'Etat.

Pour le *Figaro*, l'interdit serait en amont entraînant la qualification de manifestation contrairement à *Libération* mettant en scène un tiers (ou un agent manipulateur) transformant [la fête] en [manifestation]. On peut d'ailleurs noter l'aspect particulier de la "Une" de *Libération*. En effet, le gros titre concerne E. Balladur cadré en tant que candidat à la présidentielle [annonçant une campagne "heureuse"]: [Balladur: le discours de la méthode Couette]. Parallèlement, la photographie de la "Une", placée juste en dessous, est extraite des événements de l'inauguration de "l'Université populaire" et montre une jeune fille souriante agitant un drapeau devant une rangée de C.R.S. au visage fermé (le titre de la "Une" concernant "l'Université populaire" étant écrit en caractères moyens au bas de la photographie et renvoyant plutôt à une légende). Par là, il semble que *Libération* met en scène une contradiction entre les discours du candidat Balladur prônant la sérénité et le [rassemblement] et le Faire du Premier Ministre ordonnant la neutralisation des manifestants. *L'Humanité* place à la "Une" A. Jacquard rapidement interviewé par le journal et continue en page "France" sur un cadrage conflictuel politique. Est mis en scène [l'espace solidarité] dont [l'ouverture] est [interdite] et le quotidien, par là, se réfère à la l'idée de lien social et d'entraide bafouée par le pouvoir en place.

- LES ACTEURS

Aucun acteur n'est véritablement cité dans *Libération*. *L'Humanité*, en effectuant un cadrage politique, met en scène [Balladur et Pasqua] énonciateurs de cet interdit. Quant au *Figaro*, c'est l'association D.A.L. qui est cadrée comme acteur principal. Acteur du Faire puisque, d'une part, l'acte de manifestation lui incombe: [la manifestation de l'association...] et que, d'autre part, c'est cette dernière qui se [heurte à la police]. En

même temps, on remarque que les sans logis ne sont pas présentés comme acteurs [au nom des sans logis]. Ainsi D.A.L., acteur principal et organisateur de la manifestation, serait aussi l'intermédiaire ou le porte-parole des [exclus] absents de cette scène où l'on parle d'eux et où l'on se bat pour eux ([en leur nom]).

A2. Les articles

- PRÉSENTATION DES TABLEAUX

- Le Figaro

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
A.Jacquard L.Schwartzenberg Mgr Gaillot	Résument leurs désillusions	Coprésidents de l'association «Droits devant !» Projet interdit par la police émanation de D.A.L. (discours rapporté)
A.Jacquard	A appelé les manifestants à revenir	(discours rapporté)
Militants de D.A.L.	Voulaient faire sauter le mur	Samedi, armé de masses Laisser entrer une troupe hétéroclite Kermesse du coeur
Artistes, public, «élèves»	Sont restés dehors	Ordre du préfet de police Interdiction
Forces de police	Se sont déployées Ont bouclé le rue Filtraient le passage Contiennent la foule Sont déterminées Ont gagné la 1 ^{ère} manche	Visage fermé Pas d'évacuation de l'immeuble de la Cogédim Femme en boubou Foule s'énerve, poussant Coups de matraques Deux personnes légèrement blessées Dispersion de la foule Le coeur n'y était plus RDV pour le lendemain
Membres de Droits devant	N'ont pas baissé les bras Prennent la parole	Foule acquise à leur cause Discours improvisé (discours rapporté)
Personnalités (J.E.Hallier)	A essayé d'appeler le préfet	D.Voynet J.Ralite impuissant Nouvel échec

· Libération

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
P.Castoriadis P.Schwartzenberg	Devaiant intervenir	Philosophe, professeur Sont encerclés N'en reviennent pas
CRS	Bloquent la rue Ont sorti leurs boucliers, tiennent en l'air des fusils lance-grenades	Préfecture, normes de sécurité, inauguration interdite. Impressionnant dispositif. Contrôle de papiers Commerçants furieux
A.Jacquard Schwartzenberg Mgr Gaillot	(discours rapporté)	Fête, scandale, atteinte à la liberté, culture. Clowns, cracheurs de feu, jongleurs, filles sur échasses
Personnalités	En Première ligne Sont pris dans une échauffourée Ne croit pas aux raisons invoquées par la préfecture	CRS ne savent plus de quel coté se tourner Des gens tombent, front en sang Bagarre, blessés des deux cotés
Anonymes Associations	Ne croit pas aux raisons invoquées par la préfecture	Educateur avec «ses» SDF Relève associative Peur de la mobilisation des exclus

· L'Humanité

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
Les fondateurs de «Droits devant»A.Jacquard	Souhaitaient ouvrir un espace solidarité	Fête, ambiance convivialeMgr Gaillot, P.Schwartzenberg, J.B.Eyraud, D.A.L.Réquisition, CogédimUniversité populaire, espace solidarité. Soins pour sans abri
Préfecture	A interditA déployé les CRS	Sécurité
J.B.Eyraud	(discours rapporté)	Incendie, préfet de police, provocation
CRS	Contiennent, cernent la manifestation, opèrent des allées et venues	Volonté délibérée de créer des incidents.Foule serrée, ballottée, personnes blessées.Indignation d'A.Jacquard(discours rapporté)Jongleurs, cracheurs de feu, comédiens, chanteurs: ambiance bon enfant, fête
Mgr Gaillot A.Jacquard, P.Schwartzenberg	Ont repris la mobilisation	Le lendemain dimanche associations et manifestants Forces de l'ordre toujours présentes (discours rapporté)

- LES CADRAGES

Les faits se rapportant à l'inauguration de "l'Université populaire" vont se dérouler sur deux jours (le samedi et le dimanche) et les quotidiens vont articuler leurs discours sur une continuité et sur le bras de fer opposant les manifestants et les forces de l'ordre. Tous les journaux opèrent un cadrage mettant en scène [les manifestants] (*l'Humanité*), [les manifestants, la foule] (*Le Figaro*), ou bien encore [la foule désireuse de faire la fête] (*Libération*) dans une position conflictuelle avec les [CRS] ou la [Préfecture de police]. *Le Figaro* sanctionne le résultat de l'opération en désignant la préfecture de police comme vainqueur: [a gagné la première manche]. En même temps, l'emploi de cette expression suppose une suite à donner dans les prochains jours. *Libération* laisse entrevoir une suite, non pas aux événements de "l'Université populaire", mais à l'action des associations (telle que le C.D.S.L.) et à l'ouverture de sa permanence d'aide. Par l'emploi

du présent, l'importance des discours rapportés et la fréquence d'anecdotes, le quotidien inscrit son récit dans l'actualité et confère à ce dernier une impression de réalité. L'*Humanité* cadre son discours sur le passé et n'embraye pas sur une suite à donner à l'événement. La sanction est ici l'échec de l'inauguration. Tous les quotidiens, excepté le *Figaro*, décrivent une manifestation [bon enfant] composée de personnalités mais aussi de [clowns, jongleurs, comédiens, chanteurs...] contrastant avec les méthodes de la préfecture de police et le déploiement des C.R.S. Toutefois, le *Figaro* jouera la carte du mépris en qualifiant la [fête] de [kermesse du cœur] et les manifestants en [foule hétéroclite]. De plus, le quotidien insiste sur l'action des C.R.S ne visant pas à [évacuer l'immeuble de la Cogédim] et autorisant l'entrée [à une femme en boubou] [habitante de l'immeuble squatté]. Le quotidien semble avancer, avec condescendance, que les [squatters], habitants illégitimes de l'immeuble, font encore parler d'eux en organisant des [kermesses du cœur]. L'*Humanité* prend position en faveur des manifestants ou de la foule, les [C.R.S] étant accusés d'une [volonté délibérée de créer des incidents] et met en scène son discours dans un contexte politique.

- LES ACTEURS

Tous les quotidiens s'accordent sur les acteurs principaux représentés par A. Jacquard et, derrière lui, Mgr.Gaillot et L. Schwartzberg. Le *Figaro* cadre ces trois protagonistes comme [coprésidents] de l'association *Droits devant* considérée comme une [émanation de D.A.L.]. On retrouve l'association D.A.L. dans l'*Humanité* comme acteur principal de la [réquisition de la rue du Dragon]. Les trois protagonistes cités plus haut sont associés à des discours rapportés, s'exprimant sur les [droits au savoir bafoués] et le [bâillon posé sur la bouche des exclus]. D.A.L., au contraire, endosse le rôle d'acteur de terrain [voulait faire sauter le mur] (le *Figaro*) et aucun quotidien (à part l'*Humanité*) ne rapporte de discours émanant de l'association. Par là, nous observons un bouclage sur ce que nous avons rencontré le 19 décembre, à savoir l'abbé Pierre en acteur principal, négociateur (ou porte-parole) et l'association D.A.L., militante, directement relié à l'acteur principal. Le *Figaro* distribue le rôle de destinataire à A. Jacquard qui [appelle les manifestants à revenir] et le positionne comme le manipulateur à l'origine du Faire. Les manifestants recouvrent les [artistes], le [public] et les ["élèves"]. Le terme d'["élèves"] normalise et rigidifie "l'Université populaire" qui n'est plus un lieu d'échanges. Toutefois, les guillemets indiquent une distance d'avec l'expression et traduisent un jugement du journal sur une entreprise bien présomptueuse...

L'*Humanité* se bornera à mettre en scène les [manifestants] comprenant des personnalités politiques, des associations, des artistes et des anonymes. Le terme d'exclu ne sera pas avancé. *Libération* opère une dichotomie entre [exclus, chômeurs, démunis, sans logis] et [intellectuels, chercheurs, associations ou artistes]. Nous retrouvons les catégorisations établies sur le statut professionnel déjà remarquées dans l'article concernant la manifestation. En même temps, on aperçoit une certaine confusion terminologique. Si les expressions telles que [sans logis] (débat sur le logement), [exclus] (champ politique) sont familières au journal, les notions de [chômeurs] et [démunis] sont nouvelles et confèrent au discours un certain flou. Nous rencontrons, à la fin de l'article, les [S.D.F] reliés à un éducateur dont le discours est rapporté: [un éducateur venu avec

"ses" S.D.F.]. L'emploi de l'adjectif possessif mais aussi la présence des guillemets placent les S.D.F. en situation d'objets sans pour cela que cette situation soit validée par le journal. Néanmoins, cette forme choisie par *Libération* n'est pas fortuite et indiquerait en définitive une représentation commune, non construite par le journal, mais relayée par lui.

- RÉCAPITULATIF

Nous avons observé que l'inauguration ou l'échec de l'inauguration de l'Université populaire ne faisait pas événement. Cette "manifestation", cadrée comme une [fête], ne se déploie pas dans le champ de la revendication politique et les [exclus] n'en sont pas les acteurs. Nous avons retrouvé les dichotomies déjà effectuées auparavant par *Libération* mais nous avons constaté, en règle générale, l'absence des [exclus] dans les discours. Une difficulté à relater les faits est perceptible et se révèle dans le nombre d'anecdotes et de narrations. La manifestation étant interdite et la dimension politique évacuée, les quotidiens ont abordé une problématique floue, celle du savoir ou de la culture et cette transformation des débats pose une difficulté de lisibilité de l'événement perceptible dans la construction du récit.

B. Analyse des discours de presse du 31 janvier 1995

Nous présenterons, dans cette section, les articles du *Monde* et de *Libération* sur les suites de la manifestation ainsi qu'un article du *Figaro* concernant un sondage sur "l'utilité" du R.M.I. Il nous a semblé intéressant d'analyser cet article et ainsi d'étudier les représentations de l'exclusion véhiculées par Le *Figaro*. Pour précision, il est à noter que ce sondage a été commandé par le journal qui le publie le lendemain des événements concernant "l'Université populaire".

B1. Les titres

- Le Monde
 - Pas de titre à la "Une"
 - Article (rubrique "Société"): Titre: La rue du Dragon a vécu deux journées SOUS HAUTE SURVEILLANCE
 - Sous-titre: L'INAUGURATION PAR L'ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT D'UN LIEU CONTRE L'EXCLUSION N'A PAS EU LIEU
- Le Figaro
 - la "Une": Titre: 74 % des Français veulent conserver le RMI
 - Sous titre: SELON UN SONDAGE FIGARO-SOFRES, ILS NE SONT QUE 21% À CONSIDÉRER "QU'IL TRANSFORME LES GENS EN DIFFICULTÉS ET ASSISTÉS PERMANENTS"
 - Titre article (Rubrique "Notre Vie"):

CEUX QUI PLONGENT ET CEUX QUI RELÈVENT LA TÊTE

POUR CERTAINS, LE RMI EST UN PASSEPORT VERS L'INSERTION POUR D'AUTRES NON.
YVES.H. ET ARLETTE.B. TÉMOIGNENT

- Article ("La vie à Paris") Titre: sans logis Entrée filtrée rue du Dragon
- Libération
 - Pas de titre à la "Une"
 - article (Rubrique "France") Titre: : DÉFENSE D'ENTRER RUE DU DRAGON

- LES CADRAGES

Aucun quotidien ne fait la "Une" sur l'échec de l'inauguration de "l'Université populaire". Seuls *Libération* et *Le Figaro* construisent une suite de leur article de la veille. Cette continuité corrobore ce que nous avons remarqué dans l'analyse des articles, à savoir la préparation d'une suite à donner.

Le Figaro fait la "Une" sur le R.M.I et inscrit son discours dans la rubrique "Notre Vie". L'article relatant les événements de l'inauguration est placé dans la rubrique "La vie à Paris" sous forme d'un bref encart, ainsi le journal continue son cadrage local et parisien. *Le Monde* place son article dans la rubrique "Société" et se centre sur la [rue du Dragon] faisant de cette adresse un lieu symbolique qui se passe d'explication, la simple évocation de l'adresse étant déjà parlante. Il est à noter que *le Figaro* et *Libération* emploient la même stratégie. Cette référence suppose donc une connaissance par le lecteur des faits antérieurs et inscrit l'événement dans une continuité historique. Il faut lire le sous-titre de l'article du *Monde* pour apprendre que c'est d'[un lieu contre l'exclusion] dont il s'agit et non pas du "squat" en tant que tel.

L'ensemble des quotidiens opère le cadrage déjà relevé la veille, à savoir, d'une part [les manifestants] (symbolisés ici par l'adresse) et, d'autre part, la police (le *Monde*) ou bien encore [l'interdit] comprenant la préfecture de police et donc l'Etat, énonciateur de cet interdit, [défense d'entrer] (*Libération*). A ce propos, on remarque la position moins extrême du *Figaro*: les entrées sont simplement [filtrées]. Au sujet du *Figaro* et de son enquête sur le R.M.I, le titre de la "Une" présente le pourcentage de Français [voulant conserver le R.M.I], le surtitre, lui, annonce le pourcentage des individus considérant le R.M.I comme une mesure négative. Le journal prend position sur ce dernier pourcentage par l'utilisation du pronom relatif, l'estimant apparemment assez bas: [ils ne sont que 21% à considérer...]. Le titre de l'article met en scène des témoins anonymes et s'interroge sur le devenir des allocataires. Nous ne reviendrons pas sur la notion de sondage et sur l'imposition des questions, d'autres s'y sont déjà penchés et d'une manière plus complète que nous ne pourrions le faire. Néanmoins, nous ajouterons que la remise en question de l'allocation R.M.I, par l'idée même d'un sondage, reflète assez bien la stratégie du *Figaro* lequel, depuis le début des événements (le 19 décembre), opère inlassablement des cadrages sur le mode de vie, le comportement des "exclus" insistant sur l'inadaptation, la responsabilité individuelle de ces derniers et l'argent qu'ils "coûtent" à l'Etat (voir articles

["La vie s'organise rue du Dragon"] ou ["Les Maliens de Vincennes"].

- LES ACTEURS

Le *Monde* opère un cadrage sur l'association D.A.L., acteur principal de [l'inauguration]. Le *Figaro* et *Libération* mettent en scène l'interdit ou le filtrage de *la rue du Dragon*, le titre est donc cadré sur un Faire représenté ici par une énonciation du gouvernement. Aucun quotidien ne place les exclus dans les titres hormis le *Figaro*, néanmoins la position du terme se réfère à un étiquetage ou une rubrique accueillant l'information et on ne peut donc pas véritablement avancer le rôle actantiel des [sans logis].

B2. Les articles

- PRÉSENTATION DES TABLEAUX

Nous ne présenterons pas, sous forme de tableau, les articles du *Figaro*. L'article concernant l'inauguration est, en effet, beaucoup trop bref. Quant à l'article axé sur le R.M.I, celui-ci étant détaché des événements qui nous préoccupent, nous en ferons une analyse à part.

- Le Monde

Acteurs	Rôles	Cadrage
Police	Bloquent, ne laisse passer que les riverains. Oblige commerçants à fermer leurs portes. A distribué des coups de matraque A repoussé les manifestants	Fusils lance - grenades Totalemment disproportionné A.Jacquard, Mgr.Gaillot, L.Schwartzenberg Décision préfectorale
La préfecture de police	A indiqué le nombre de blessés	Cette «réalité» n'apparaissait pas dans les bandes vidéo Intervention de L.Schwartzenberg Ch.Pasqua (l'heure de vérité): perturbateurs, en découdre avec la police
D.A.L.	A réveillé A rejeté les «politiques»	Service d'ordre Aucun représentants politiques ne s'est exprimé publiquement Pas d'idéologie conservatrice mais des courants d'opinion divers
E.Balladur	Discours rapporté	Le gouvernement veut étouffer l'initiative populaire et prétend lutter contre l'exclusion
Les militants	Craignent une manipulation policière	Tenter de rendre indésirable l'université populaire. Quartier, commerçants

· Libération

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
CRS	S'informent, filtrent les entrées	Plus de boucliers, de casques Listes à la main, vertige du flou, semblent gênés
D.A.L.	Plaide la cause des habitants Insiste	Listes incomplètes
Associations / Droit devant	Ont porté plainte	Les permanences ne peuvent plus fonctionner Permanence dehors devant chez LIPP
Denise	Explique, fait son travail, sort ses dossiers, écoute, conseille	Educatrice en retraite bénévole Patrick, Rmiste, 30 ans, Martiniquais Image de cette dame aux cheveux blancs, de cet homme qui mord dans le pain, de ces policiers qui écoutent sans rire. De cette absurdité
Une assistance de la direction de l'action sociale	A écrit au D.A.L.	Maire de Paris Familles menacées d'expulsion A confié familles au D.A.L. Monde à l'envers

- LES CADRAGES

Le *Monde* analyse l'interdiction de l'inauguration par la Préfecture de police et juge sévèrement l'attitude de cette dernière. L'intervention policière est qualifiée de [totalement disproportionnée], le nombre de blessés avancé par la préfecture est mis en doute. Le quotidien conteste la politisation de l'association *Droits devant* mise en avant par Ch. Pasqua interviewé la veille: [certes (...) mais des courants de pensée très divers...]. De plus, un commentaire sur le discours d'E. Balladur portant sur les événements de dimanche accuse le gouvernement [d'étouffer dans l'œuf des initiatives populaires contre l'exclusion] et met ainsi en avant la contradiction de l'Etat sur ce sujet. Enfin, le journal reprend à son compte la question posée par les militants et s'interroge sur la [pression] effectuée par la Préfecture tendant à [rendre indésirable l'Université populaire au sein du quartier]. *Libération* opère un cadrage mettant en scène les [C.R.S] qui [semblent gênés], qui [n'ont plus leur bouclier] mais qui ont néanmoins ordre de filtrer les entrées et sorties. Cette mise en scène est confrontée au tableau dépeignant la [permanence] tenue [devant chez Lipp] du *Comité des sans logis* accueillant un homme [Martiniquais, 30 ans, S.D.F,

R.m.iste] mangeant un [sandwich D.A.L.] devant des [policiers qui écoutent sans rire]. Le paradoxe de la situation et son [absurdité] sont accentués mais *Libération* n'enclenche pas, comme le fait le *Monde*, sur une analyse politique de la situation (interview de Ch. Pasqua non rapportée) et restreint son cadrage à une description des faits et des lieux créant un effet de réalité. Le *Figaro* quant à lui insiste sur le filtrage strict de *la rue du Dragon*, les policiers ne semblant pas [gênés] comme ils l'étaient pour *Libération* et le quotidien ajoute que la permanence du C.D.S.L. n'a pu se tenir devant [la brasserie Lipp]...

- LES ACTEURS

Le *Figaro* met en scène les [C.R.S] s'opposant aux associations. *Libération* organise son discours sur les [C.R.S], l'association [C.D.S.L.] et un [Martiniquais de 30 ans, S.D.F, R.m.iste]. Il est d'ailleurs intéressant de noter le style télégraphique et l'absence de pronom personnel dans les constructions de phrases relatant la vie de cette personne accroissant ainsi la nature "hachée" et chaotique de son parcours. Le *Monde* cite les [C.R.S] face aux manifestants représentés par A. Jacquard, Mgr Gaillot et L. Schwarzenberg. Toutefois, la dimension actantielle des ces trois protagonistes est amoindrie par les discours rapportés émanant, pour le *Monde*, de [Droits devant] et [D.A.L.]. Ce sont donc les associations qui sont mises en première ligne. Nous retrouvons dans ce quotidien Ch. Pasqua et E. Balladur et, par la stratégie des discours rapportés, un cadrage politique.

Concernant l'article du *Figaro* sur le R.M.I, sont mises en scène deux personnes anonymes (un homme et une femme) racontant leur parcours. Le journal décrit la personnalité des [S.D.F], leurs comportements et s'interroge sur l'utilité du R.M.I. Le premier témoignage est celui [d'Yves], 33 ans. Le *Figaro* nous dit qu'il est à la [rue depuis 4 ans] et que [sa vie est une longue errance], une [anesthésie] où [lieux et personnes sont des fantômes]. Est opéré, ensuite, un cadrage sur la notion de travail: [n'a jamais prolongé ses contrats], enchaînant sur un discours rapporté au sujet du comportement: [je buvais], [je n'arrivais jamais à l'heure], [avouait-il]. Le verbe "avouer" confère au discours rapporté une notion de faute "reconnue" par le témoin. Ainsi, le *Figaro* avance que le témoin aurait pu travailler s'il l'avait véritablement voulu et que son échec émane d'une responsabilité personnelle et de problèmes comportementaux qu'il reconnaît lui-même. En même temps, est opéré un cadrage sur le R.M.I. et son inefficacité: [ses 2298 francs(...)s'évaporent en effluves d'alcool en moins d'une semaine], [le R.M.I: l'occasion mensuelle d'une dérive entre potes R.m.istes], [cinq jours suffisent pour sacrifier l'éventualité d'une insertion future]. Cette mesure est décrite comme inutile et même négative puisqu'elle favorise l'alcoolisme et prend la forme d'un gaspillage des deniers publics. De plus, le *Figaro* nous apprend que [ce n'est pas compliqué] d'avoir le R.M.I, qu'il [suffit d'attendre]. On remarque l'attitude passive mise en avant, par le journal, dans le processus du R.M.I et l'absence d'effort individuel à effectuer ou l'absence de mérite. Cette mesure est aussi décrite comme [une simple aide dans la gestion de la précarité], une [formalité administrative] et [non pas un réel contrat social] ou [un réel levier d'insertion]. En nommant [Yves] [le R.m.iste], le journal généralise les problèmes rencontrés par le témoin à toute la population touchant cette allocation. Le quotidien met

en avant comme cause de l'exclusion une responsabilité individuelle qu'il traduit par l'alcoolisme, le "refus" du travail ou bien encore des problèmes psychologiques. Le fonctionnement social n'est pas remis en question excepté pour le R.M.I qui est décrit comme une solution peu opérante, [ne pouvant que rarement désamorcer l'exclusion].

Le cas d'[Arlette] est différent. Elle est décrite, dans le titre, comme [relevant la tête] mais le quotidien insiste, par l'intermédiaire du discours rapporté, sur la difficulté de réadaptation: [on ne peut pas nous demander de passer en quelque mois à un C.D.I, de trouver un logement] et le témoin [analyse] la situation. Ce verbe confère une "véracité", une "lucidité" à ce discours et déresponsabilise, par là, l'Etat: "même si on proposait un travail fixe à l'individu, celui-ci, de toute façon, ne pourrait pas l'assumer"... De plus, [Arlette] est décrite comme reconnaissant elle-même son incapacité et donc sa responsabilité personnelle. Cette dernière est qualifiée comme reprenant une activité: [elle effectue un C.E.S.], mais elle [reconnaît que le chemin est encore long]. Le journal insiste sur l'effort personnel à fournir reconnu même par la personne "exclue". Pour conclure sur cet article, on remarque d'une part [Yves], alcoolique, ne "tenant pas" un emploi, "buvant" son R.M.I et [Arlette], consciente de l'effort à fournir, "analysant" son inadaptation. Dans les deux cas, on note l'évacuation d'une remise en question du fonctionnement social et la responsabilité de la situation incombant uniquement aux individus. Il y aurait, afin de légitimer en quelque sorte l'idéologie dominante de l'utilité sociale, une opération visant à saturer de responsabilités l'individu pour en faire un objet négatif, inadapté au fonctionnement social couplé à une critique sur l'utilité réelle d'une aide fournie par l'Etat.

- RÉCAPITULATIF

L'échec de l'inauguration de "l'Université populaire" n'est pas cadré comme un événement. Les acteurs sont, en définitive, peu nombreux et se résument à l'association D.A.L. en conflit avec la police et donc l'Etat et l'association *Droits devant*, décryptée comme une [émanation] de D.A.L. Nous avons noté l'emploi du terme [fête] utilisé pour décrire l'inauguration et l'évacuation des acteurs (tels que D.A.L. ou *Droits devant*) du champ politique. Ce dernier champ, s'il est utilisé par le *Monde*, sous forme d'analyse et de prises de position, ne sera pas ouvert aux acteurs déconnectés, dès lors, de l'espace de la revendication. Les [exclus] n'apparaissent pas dans le discours excepté pour le *Figaro* qui les désigne par les catégories de [R.M.Istes] et de [S.D.F.] et qui les inscrit dans la remise en question des mesures d'insertion. L'emploi des discours rapportés a pour but d'accroître l'effet de réalité et, par là, de légitimer la véracité des propos.

C. Conclusion sur l' échec de l'inauguration

Tout comme la manifestation, la tentative d'inauguration de "l'Université populaire" n'est pas un événement, ni une revendication mais une "fête" ou, pire, une "kermesse du cœur" interdite par la préfecture de police. Nous n'avons pas noté un cadrage basé sur le droit au savoir ni sur l'action politique. Les quotidiens, piégés par la dépolitisation qu'ils ont effectuée de l'acte, ont eu de réelles difficultés à rendre compte de cette action et les anecdotes ou les petits récits sont nombreux. Certains journaux s'en sont tenus à la narration des faits, d'autres comme le *Monde* ont analysé la position du gouvernement et ont pris partie pour les manifestants. Concernant les acteurs, nous retrouvons l'acteur

principal D.A.L. dont *Droits devant* n'est qu'une émanation, les manifestants et, bien sûr, les forces de l'ordre. Le cadrage opéré est le conflit opposant les associations et les manifestants au gouvernement. Nous avons relevé deux groupes différents de manifestants, d'une part les "exclus" comprenant les démunis, les chômeurs, les sans-abri et, d'autre part, les associations, les artistes, les chercheurs et les intellectuels. La dichotomie mise en place est très générale, contrairement à celle tracée par les événements précédents, et opposent ceux qui ont une activité professionnelle et/ou ceux qui parlent et qui sont légitimés dans leur acte de parole aux "exclus" évincés de la scène actantielle. Toutefois, la population exclue a été présente dans d'autres espaces discursifs comme l'attribution du R.M.I. En résumé, les "exclus" sont d'abord évacués des discours médiatiques se rapportant aux événements ou aux faits principaux en faveur de narrations dépeignant leur mode de vie ou le gaspillage d'argent public dont ils sont tenus pour responsables.

4. Synthèse des événements du 7 rue du Dragon

Nous avons souligné l'aspect révélateur de l'événement lequel agit comme une crête portée par un temps long. Les trois micro-événements que nous venons de lire construisent à partir de faits une certaine réalité sociale gouvernée par une grille d'interprétation du monde. Les catégories de l'altérité acquièrent leur visibilité sur cette scène et les acteurs que nous avons repérés en constituent un échantillon.

Les thèmes de la revendication et du conflit ont ouvert l'accès à l'espace du politique et à celui de la prise de position. Toutefois, ce champ n'est réservé qu'à une élite se déclinant en acteurs caritatifs, associatifs, intellectuels, médiatiques et bien sûr politiques. L'exclu est absent de la scène et devient l'objet dont les groupes dominants s'emparent afin de discourir sur lui. L'exclusion est d'abord un enjeu et, dans le cadre des élections présidentielles, un enjeu de pouvoir. Son énonciation tend moins à l'éradiquer qu'à créer un espace dynamique d'interactions grâce auquel les acteurs "inclus" échangent, parfois sur le mode conflictuel, sur le centre et sa périphérie mais aussi sur les frontières délimitant cette topographie. Le faire-valoir que représente la notion situe son utilisation langagière dans le domaine politique ou ce que nous avons appelé l'espace virtuel. L'exclusion, telle qu'elle est mise en scène, ne se réfère pas à un processus et les exclus à un groupe réel. D'autres mots du lexique sont sollicités pour faire advenir dans les discours la présence des plus démunis. D'autres procédés sont aussi utilisés, notamment les cadrages sur la vie des habitants. L'exclusion quitte ici la sphère des débats et sa concrétisation la fait changer de nature et d'appellation. Tous les journaux s'accordent d'ailleurs sur ce point et abandonnent la notion quand il s'agit de rendre compte de la réalité quotidienne. Mais l'analyse nous révèle une situation plus complexe et un espace symbolique constitué de catégories moins grossières. Nous avons affirmé que le champ de représentations véhiculé sur l'individu dit exclu se déclinait sur un axe bon/mauvais, le S.D.F. actualisant, par son absence d'inscription territoriale, la représentation du mauvais pauvre entaché d'opprobre. Nous avons, de fait, mis à jour des catégories différenciées qui se déclinent sur un gradient organisé sur l'occupation ou non d'un espace. Les [sans-abri] et [sans logis] sont placés en position passive d'objets pendant que les [mal logés] deviennent des [familles] habitant un immeuble réquisitionné par des acteurs

sociaux normalisés (abbé Pierre, associations). Si cette typification est opérationnelle parmi les populations dites exclues, elle perd, en revanche, sa valeur quand le discours oppose "exclus" et "inclus" et les familles, tenues en échec dans leur recherche d'identification positive, rejoignent alors la cohorte des "exclus" posés en contrepoint d'une population normalisée. La marginalité est ainsi accentuée et se lit dans une inadaptation chronique traduite par l'absence de volonté, de désir ou bien par l'irrespect des normes d'hygiène. Les journaux amplifient, à cet égard, la différence entre les exclus et le lectorat et si l'*Humanité* adopte une position inverse, le discours se développe sur le thème de la précarité et non sur celui de l'exclusion. Concernant la figure centrale de notre recherche, le S.D.F., nous avons remarqué qu'il était rejeté par l'ensemble des acteurs. Sa présence, rare il est vrai, n'a servi qu'à illustrer la tentative ratée des familles de se singulariser. Gesticulants, saouls, bruyants, les S.D.F. (mais aussi les sans logis) ne sont pas assimilés aux sans-abri, encore moins aux mal logés et nous retrouvons la dichotomie langagière d'après-guerre, figurant aussi dans le lexique, entre le sans-abri qui n'a plus de logement et le sans domicile associé au nomade qui refuse toute inscription spatiale fixe. Le discours se focalise sur le comportement décrit comme déviant, dangereux et gênant d'un individu dont il faut se protéger et qu'il ne faut pas laisser pénétrer dans l'espace occupé par les familles sous peine de voir ce dernier éclater et disparaître. La simple présence d'un individu désigné par ces trois initiales stigmatise un lieu et le rend inutilisable en temps qu'espace domestique ou espace de vie. La figure rejoint alors l'image de l'homme sauvage, modèle inversé du citoyen civilisé et se confond avec celle de l'homme abject et intouchable rendant impur tout ce qu'il approche. La mise en scène de l'épisode de la rixe opposant le S.D.F. et l'acteur de D.A.L. dans le rôle de médiateur a aussi pour effet de démontrer la normalité des familles, formulant par cette éviction une représentation commune de l'individu en errance, jugé dangereux et déstabilisateur. Même si la question de l'errance n'apparaît jamais clairement dans les discours, celle-ci est présente implicitement comme trait central négatif définissant la catégorie des S.D.F. La figure de ce dernier touchant le R.M.I. repose sur des éléments stéréotypés déjà rencontrés et historiquement datés. Profiteur, oisif, buveur, souffrant de fragilités psychologiques, tel est le portrait de cet homme en perte de repères fortement désocialisé. A cet égard, il convient de noter que si l'action de réquisition a été légitimée par l'ensemble des quotidiens, excepté le *Figaro*, celle-ci n'a pu se faire qu'aux prix du sacrifice des S.D.F. (ces derniers représentant le négatif) et de la transformation des sans logis ou mal logés en familles. La question du droit au logement pour tous qui émerge derrière cette légitimation est, dès lors, rendue inconcevable pour une catégorie jugée et décrite comme déviante. En définitive, cette population est exclue de l'espace du droit et de la loi et donc de l'appartenance au corps des citoyens. Si nous pouvons confirmer la présence du S.D.F. comme repoussoir et catégorie du mauvais pauvre, nous avons découvert un point crucial, celui de la dimension discursive et politique de la notion d'exclusion qui est, dès lors, abandonnée quand il s'agit de décrire le réel. Nous pouvons alors supposer que c'est ce décalage, mêlant plusieurs niveaux de réalité et d'analyses, qui est à l'origine de la complexité de la notion, alimentant des discours multiples qualifiés parfois par certains⁵⁸⁹ d'incohérents.

⁵⁸⁹ P.L. Assoun, J. Freund, S. Paugam, op. cit.

Section III. La vague de froid de novembre 1998

A la fin du mois de novembre 1998, une *vague de froid* s'abat sur la France et fait des victimes parmi la population des sans domicile. La presse s'empare de l'événement le lundi 23 novembre suite au décès de Marie-Christine, morte d'hypothermie, la veille, à Toulouse. Les discours médiatiques s'étendront sur une semaine pour certains quotidiens, sur trois jours pour d'autres et se concentreront sur la mort de Marie-Christine mais aussi sur la politique sociale du gouvernement, le fonctionnement des foyers d'hébergement et la saturation du S.A.M.U. social. Certains journaux décriront plus particulièrement le quotidien des sans-abri à travers des témoignages. Nous avons sélectionné les articles du *Monde*, de *Libération*, du *Figaro* et de *l'Humanité* datés des 23 et 24 novembre relatant le décès de Marie-Christine ainsi que deux articles extraits du *Figaro* (24 novembre) et du *Monde* (26 novembre) mettant en scène des S.D.F. Nous n'étudierons pas ici les discours sur la politique sociale, nous nous concentrerons sur les portraits des S.D.F. tels que les dépeignent les journaux. Par là, nous restreindrons la focale de notre analyse sur ces seuls personnages et nous tenterons, en conclusion, d'articuler les discours sur les exclus construits à partir des événements liés à la réquisition de la *rue du Dragon* à ceux produits exclusivement sur les S.D.F. Nous débuterons l'analyse par le portrait de Marie-Christine puis nous nous pencherons sur les deux témoignages suivants en adoptant la même méthode que celle utilisée pour les événements liés à la réquisition.

1. Le décès de Marie-Christine

Le *Figaro* et *l'Humanité* font la "*Une*" dès le 23 novembre sur la *vague de froid* et consacrent un article au décès de Marie-Christine. *Le Monde* et *Libération* s'en feront l'écho le lendemain.

A. Les titres

Le Monde

- la "*Une*": l'hiver en automne
- Article (rubrique "Société"): Surtitre: LE FROID PRÉCOCE EST PARTICULIÈREMENT meurtrier pour les plus démunis. Plusieurs sans-abri ont trouvé la mort en France

Titre:MARIE-CHRISTINE, MORTE DE FROID DANS UNE TENTE-IGLOO À TOULOUSE

le Figaro

- la "*Une*": Les premiers morts du froid
- Article (rubrique: "Notre vie"): Surtitre: La vague de froid qui s'abat sur la France, en particulier dans le sud, a fait ses PREMIÈRES VICTIMES

Titre: REQUIEM GLACIAL POUR LES SDF

Sous-titre: QUATRE SANS-ABRI SONT MORTS EN TROIS JOURS À PARIS, TOULOUSE ET LA SEYNE-SUR-MER

· Libération

- Pas de titre à la "Une"
- Article (rubrique "Société") Surtitre: Marie-Christine est morte dimanche sous une tente à Toulouse

Titre: "ILS ONT DIT QUE C'ETAIT DE L'HYPOTHERMIE"

Sous-titre: son compagnon raconte leurs destins croisés de sdf

· l'Humanité

- la "Une": titre: les premières victimes du froid
- Article (rubrique "France") Surtitre: SDF. Alors que des températures sont descendues à un niveau inhabituel pour la saison, trois sdf étaient décédés durant le week-end. La prise en charge d'urgence des mal logés ne peut suffire à résoudre les difficultés d'insertion, de logement, de santé qui sont posées.

Titre: PAUVRETÉ: LE FROID A FAIT SES PREMIERS MORTS

Sous-titre: elle s'appelait Marie-Christine

- LES CADRAGES

Deux axes tissent la toile de fond des titres, à savoir les morts et le froid, toutefois, ces derniers seront mis en scène différemment selon les quotidiens. Le *Monde* insiste sur le décalage des saisons et prolonge sa "Une" dans le titre de l'article [précoce]. Ce titre, très vague, cite [les plus démunis] qui se transforment dans le sous-titre en [plusieurs sans-abri]. Mais c'est le titre concernant la mort de Marie-Christine qui éclaire le lecteur sur la cause de la mort [morte de froid], les conditions de celle-ci [dans une tente-igloo] et les lieux [à Toulouse]. Ainsi, le quotidien procède par rétrécissement graduel pour aboutir à une information complète par l'entremise de Marie-Christine qui condense les données transformant son personnage en symbole ou modèle informationnel général sur la *vague de froid*. Le *Figaro* place à la "Une" les [premiers morts] induisant que d'autres suivront. Ces morts se transforment dans le surtitre en [premières victimes]. Les détails sur ces dernières composent le sous-titre, ainsi on apprend que ce sont [quatre sans-abri] [morts] [à Paris, Toulouse et La Seyne-sur-Mer]. Le titre de l'article métaphorise le froid associé à une messe funèbre [requiem]. Nous retrouvons le terme de victimes dans l'*Humanité* mais cette fois-ci directement à la "Une". La centration sur le statut de ces morts et la position du journal sur cet événement s'entend plus rapidement. Le titre de l'article relie la [pauvreté], [le froid], les [premiers morts] et élargit le statut des victimes qualifiées de pauvres. Tout comme le *Figaro*, l'*Humanité* s'attend à annoncer d'autres décès. La forme de l'article sur Marie-Christine humanise celle-ci et le journal se fait le conteur de son

histoire. L'emploi de l'imparfait et l'absence d'un lexique sur la mort extrait le discours du modèle informationnel pour rejoindre celui de la narration littéraire et le registre de l'émotion pudique. Un cadrage sensiblement identique est effectué par *Libération*. Si le surtitre évoque les faits en plantant les conditions et le lieu de ce décès, le titre de l'article laisse la parole, par l'intermédiaire du discours rapporté, au [compagnon] de Marie-christine. Ainsi cette dernière sera parlée dans le registre, là aussi, de l'émotion et du deuil en même temps qu'elle sera humanisée et non pas élevée à titre de symbole impersonnel. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire du [compagnon] de Marie-Christine que le lecteur apprendra les causes du décès, [hypothermie]. Le compagnon se substitue au journaliste mais sa parole est mise en opposition avec un [ils] détenant le savoir sur cette mort. L'acte de catégorisation est posé de façon visible d'autant plus qu'il prend naissance dans la bouche du [compagnon]. Il y a d'un côté ceux qui meurent et les témoins de ces morts et de l'autre ceux qui diagnostiquent, qui ont le savoir et le pouvoir de le faire, et qui ne meurent pas. Mais cette dichotomie tranchée ne doit rien au hasard. Le poids du *fatum* pèse sur les S.D.F, et la mort dans ces conditions, d'après *Libération*, est inévitable [destins croisés de SDF].

Pour conclure sur le cadrage, il faut ajouter que si la *vague de froid* fait la première page des journaux, elle n'est pas considérée comme un événement mais consignée dans les rubriques générales telles "Notre vie" (le *Figaro*), "France" (*l'Humanité*) "Société" (*Libération*, le *Monde*).

- LES ACTEURS

L'acteur principal, et cela dans tous les quotidiens, est le froid. Responsable de la transformation, il fait ses premiers morts (*l'Humanité*, le *Figaro*) ou ses premières victimes (*l'Humanité*, le *Figaro*) et épouse le visage d'un meurtrier (le *Monde*). Son statut actantiel prend toute sa mesure dans le titre de la "*Une*" du *Figaro*, [les morts du froid] (et non de froid). Le froid est ainsi anthropomorphisé, son action est effective et c'est lui qui est jugé responsable de la mort des personnes sans domicile. [Les plus démunis] (le *Monde*), [les sans-abri] (le *Monde*, le *Figaro*), [les S.D.F.] (le *Figaro*, *Libération*), [les mal logés, les pauvres] (*l'Humanité*) incarnent les victimes silencieuses et passives. Sur cette scène, les médias tendent les micros vers Marie-Christine qui endosse le rôle du symbole, vers [son compagnon] (*Libération*) témoin de sa mort et de sa transformation en modèle, vers les experts (médecins, pompiers, police...), enfin vers ces [ils] (*Libération*) diagnostiquant les causes du décès. Le discours va s'entendre de la place des S.D.F. mais il sera traduit et analysé par le journal et cette grille de lecture est indiquée par *Libération* dès le sous-titre de l'article.

Le lexique est en règle générale similaire pour tous les quotidiens. Seul *Libération* se singularise en ne citant pas les [victimes] ou les [morts]. Le *Monde* utilise le syntagme [sans-abri] dans une information générale pendant que *Libération* lui préfère la formule de [S.D.F.]. Le *Figaro* opte, en détaillant l'information, pour l'expression de [sans-abri]. *l'Humanité*, en revanche, se positionne différemment. Le surtitre de l'article peut d'ailleurs paraître étonnant. La première phrase inscrit les [S.D.F.] comme une étiquette et débute par la locution [alors que] indiquant, au temps présent, que les températures sont descendues. La phrase se poursuit au temps de l'imparfait et mentionne les trois S.D.F.

décédés. La tournure de cette phrase indique, tout d'abord, une information générale mais la locution utilisée amoindrit le lien de cause à effet entre le froid et les victimes. La phrase suivante se focalise sur les [mal logés] sans mentionner le froid et les morts mais [les prises en charge], [les difficultés d'insertion, de logement, de santé (...)] L'*Humanité* est le seul quotidien à mettre en avant un autre coupable que le "froid meurtrier", par exemple les politiques sociales, et à ouvrir plus largement le débat sur la [pauvreté], ses causes et ses conséquences. Néanmoins, pour que cette position soit possible et tenable, le journal opère un glissement dans son lexique et transforme les [S.D.F.] en [mal logés]. La question ne peut donc s'amplifier et se politiser qu'en mettant en scène des acteurs qui ont un logement et qui sont donc moins désocialisés que les S.D.F. On retrouve ici les dichotomies déjà soulignées lors de l'épisode de *la rue du Dragon*. Nous avons repéré au sein de la population exclue des acteurs différents et hiérarchisés selon leur statut: les familles, les mal logés et les sans-abri ou S.D.F. En filigrane, ces catégorisations se prolongent et les S.D.F., exclus du droit citoyen, n'autorisent pas la formulation d'un discours politique.

B. Les articles

- Présentation des tableaux

- le Monde

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
Médecins du S.A.M.U.	Découvrent le corps	Ile du Ramier, campements misérables, bois maigrelets, huttes de fortune, tentes rapiécées, royaume des sans-abri
Marie-Christine Soulard	Morte	40 ans, venue de Vendée, maigre, constitution fragile, avec son compagnon, pas totalement démunie, touche le R.M.I., fait ses courses
D. Pelletier	Donne l'alerte trop tard, refuse de quitter les lieux	Son compagnon, recroquevillé avec deux chiens
Le couple	S'est marginalisé	Reclus, bout d'île, avec chiens, campement, tente, ustensiles de cuisine, duvets, couverture
Mairie	Présente des mesures	Centre social, S.D.F., hiver

· le Figaro

DU VAGABOND AU S.D.F. : PLACE D'UNE MATRICE CULTURELLE ET HISTORIQUE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

Acteurs	Rôles	Cadrage
Froid	Fait des victimes	Situation exceptionnelle, corps d'un sans-abri dans un local à poubelles, S.D.F. mort sur un trottoir, corps carbonisé devant un hangar
Coutumier de la manche	Récupère pièces	Bonnet, gants, métro, bonne récolte, hôtel, sans-abri
Services de police	Confirment	Malade, hypothermie
S.A.M.U.	Sont sur place, tentent de persuader, échouent	Constatent le décès
Marie-Christine	Morte	Femme, misère absolue, 40 ans, Vendée, compagnon et deux chiens, épileptique, a choisi de ne pas bouger

· Libération

Acteurs	Rôles	Cadrage
D. Peltier	Narrateur, refuse foyer, refuse de rentrer	La bise souffle, gèle, dos au vent, yeux rougissent, tas de couvertures, a de la famille, n'a pas froid, R.M.I., maçon, chômage, A.S., chiens, pas d'appartement
Marie-Christine Soulard	morte	Hypothermie, épilepsie, 4 enfants, R.M.I., a fait des ménages
policiers	Donnent des nouvelles, proposent de téléphoner, de payer le train	Le ramener chez lui, son frère
Luc	A posé sa tente	Ancien S.D.F.

· l'Humanité

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Acteurs	Rôles	Cadrage
Daniel P.	Répond aux questions, refuse le foyer	Enveloppé dans fine couverture, blotti sous la tente, minuscule toile, exposée au vent, à l'humidité, bouteilles, nourriture, a travaillé, chômeur, R.M.I.
Marie-Christine	morte	Hypothermie, femme de chambre, usine de chaussures fermée
Patrick Roux	Expert, a répondu à l'appel	Morte d'hypothermie
Pompiers, S.A.M.U., policiers	Proposent foyer	
A.S.	Ne trouvent pas de logement	Chiens

- Les cadrages

Tous les quotidiens excepté le *Figaro* débutent leur narration en plantant le décor de la tragédie. Le *Monde* décrit le lieu de vie mais aussi de mort de Marie-Christine en insistant sur le caractère inhospitalier de l'endroit et en l'opposant au Stadium tout proche [haut lieu de la modernité]. Deux espaces coexistent mais aussi deux époques et l'île du Ramier [royaume des sans-abri] nous plonge dans l'anachronisme d'une "cour des miracles" que l'on pensait révolue. *Libération* et *l'Humanité* focalisent leur regard sur [Daniel Pelletier] ou [Daniel P.]. Par l'intermédiaire du discours rapporté, ce dernier nous annonce la mort de son amie et nous autorise à "visiter les lieux" décrits par les journaux. Les rudes conditions de survie, le froid, la misère absolue mais aussi la saleté [bouteilles en plastique], [nourriture pour chiens], [jonchant le sol] (*l'Humanité*) sont les éléments constituant l'ambiance sordide de la mise en scène. *Libération* construit sa narration sur des allers-retours temporels dans la vie du couple ou dans l'histoire de Marie-Christine. Cette forme crée un discours décousu, par bribes, et répond, en écho, à la parole endeuillée du compagnon s'exprimant dans l'émotion et le choc dus à cette disparition. La mise en scène funéraire [enterrement], [dépositoire de l'hôpital], [rapatrier le corps] normalise la mort de Marie-Christine et D. Pelletier se trouve dans une situation que toute personne peut rencontrer à la mort d'un proche. *l'Humanité* découpe son propos en trois séquences. Le premier plan restitue les conditions de vie misérables du couple et le décès par hypothermie de la jeune femme. Puis le journal se penche sur la vie des protagonistes avant l'île du Ramier et notamment sur leur profession antérieure. Se lisent ici les causes du décès qui ne sont pas simplement dues au froid mais, plus

profondément, à la situation économique [usine de chaussures qui a fermé]. Enfin, les derniers propos sont axés sur la vie de Daniel P. après ce deuil. La transformation due à la mort de Marie-Christine est de l'ordre du désarroi et de l'émotion mais n'enclenchera pas un changement de vie matériel pour Daniel P. qui continuera d'endurer, dorénavant dans la solitude, sa situation misérable. La construction d'un discours sous forme de séquence est aussi présente dans le *Monde*. Après le décor, l'annonce du décès et une première explication de celui-ci par un exposé des conditions météorologiques, le journal opère une rupture dans la forme de l'énonciation par un changement de paragraphe et par une locution [(...) pourtant]. Le programme suivant recadre le propos sur la situation financière du couple [minimum vital] qui n'était pas [totalement démun] mais qui s'est [marginalisé] en [vivant reclus (...) avec deux chiens]. Le froid ne serait donc pas le seul acteur responsable de cette mort dont il faut aussi chercher l'explication du côté d'un choix de vie du couple et ce sont ces deux conditions conjuguées qui aboutissent au décès de la jeune femme. Une rupture dans l'énonciation apparaît aussi dans le *Figaro*. Si le récit débute par la narration de la quête dans le métro et la construction d'un discours reliant les décès au froid, l'histoire de Marie-Christine opère une transformation dans le récit [cette fois] et c'est son identité de femme qui sera à l'origine de cette rupture engendrant des détails plus importants sur ses conditions de vie et de mort. Habituellement, c'est une population masculine dont il est question, Marie-Christine, par son statut de femme, va bouleverser les données et la position du journal formulant un discours beaucoup plus copieux. Si la mort d'hommes sans domicile est relatée en une ligne, il faut, quand il s'agit d'une femme, être plus explicite. Le froid bien sûr est le premier responsable et la suite du discours se focalise sur les températures [-10 degrés dans l'Hérault], néanmoins, et de façon similaire au *Monde*, l'explication ne suffit pas et on apprend que la jeune femme, ce soir là, [avait choisi de ne pas bouger]. La aussi, les deux éléments que sont les températures extrêmes et le choix de vie sont conjugués pour expliquer cette tragédie. Avant de développer plus avant ces éléments, nous devons nous pencher sur le lexique utilisé par les quotidiens et plus précisément sur les désignations. Le *Figaro* cite le syntagme de [sans-abri] en mettant en scène le mendiant opérant dans le métro et le décès de [l'un d'entre eux découvert dans un local à poubelle]. Les [S.D.F.], quant à eux, sont désignés uniquement décédés au sein de l'espace public: [mort sur un trottoir], [devant un hangar des chantiers navals]. Dans ce cadre, les sans-abri s'approprieraient un espace public pour le transformer en un lieu insalubre mais privé et s'opposeraient aux S.D.F. demeurant à l'extérieur de tout espace privé ou de toute recherche active de ce genre d'espace. Marie-Christine n'est pas désignée et cela dans aucun quotidien comme S.D.F. ou sans-abri. Son identité féminine semble la protéger de cette qualification: elle est d'abord une femme, une compagne mais aussi une mère. Si l'*Humanité* et le *Monde* n'utilisent pas la qualification S.D.F. ou sans-abri dans leur article, *Libération* met en scène [Luc] et le désigne comme [un ancien S.D.F. qui a posé sa tente]. Dès lors, ce dernier s'étant installé sur l'île du Ramier aurait transformé ce lieu public en un espace particulier et appartiendrait dorénavant à la catégorie des [sans-abri]. La désignation S.D.F. véhicule ici des représentations identiques à celles relevées pour le *Figaro* et insiste sur l'errance des personnages.

- Les acteurs

Les titres mettent en scène le froid comme acteur responsable du décès de Marie-Christine. Toutefois, d'autres personnages apparaissent au fil des récits, la jeune femme décédée, bien sûr, mais aussi son compagnon et, enfin, les services de secours. Tous ces acteurs colorent les discours et le froid, de prime abord seul sur la scène de la culpabilité, verra peu à peu sa responsabilité dissoute ou associée à d'autres éléments primordiaux. Le *Figaro* dépeint Marie-Christine comme une femme de 40 ans, originaire de Vendée, malade et souffrant d'épilepsie. Les services de Police, par la stratégie du discours rapporté, confirment l'état de santé précaire de la jeune femme, [malade, elle est décédée d'hypothermie]. Dès lors, c'est la maladie, aggravée par le froid ou qui a fait en sorte que Marie-Christine n'a pu lutter contre le froid, qui est la cause première du décès. Toujours sur ce thème, le *Monde* spécifie que la jeune femme [maigre et de constitution fragile s'est peu à peu refroidie]. Le froid est ainsi placé non pas comme l'acteur principal du décès mais comme une conséquence tragique de l'état physique de la jeune femme qui n'a pas pu lutter et se défendre. La stratégie de *Libération* est plus complexe. L'explication est ici fournie par le compagnon qui remet en cause le diagnostic des experts arguant que Marie-Christine était épileptique. Le lecteur s'interroge ici et on ne sait, en définitive, si la mort est imputable au froid rigoureux ou à une crise d'épilepsie. Seul *l'Humanité* se démarque en citant les paroles du médecin concluant à un décès par hypothermie. Néanmoins, tous les quotidiens utilisent la technique du discours rapporté pour expliquer les causes du décès se dédouanant d'une position d'expert et la manipulation effectuée en est d'autant plus forte. Après avoir indiqué la cause de la mort qui ne se résume pas qu'au froid, les quotidiens vont tenter d'expliquer le parcours de Marie-Christine et de son compagnon.

Le *Monde* associe pleinement la jeune femme et D. Pelletier, [avec son compagnon] [elle vivait (...) sous une petite tente], [ils s'étaient installés], [comme son compagnon, elle touchait le R.M.I.], [ce minimum vital ne l'a pas empêchée, ainsi que son compagnon, de se marginaliser], [le couple vivait reclus], [leur campement (...)], [ils possédaient même des couvertures et des duvets]. Cette configuration est moins visible dans le *Figaro* [ils avaient installé leur campement] et dans *Libération* [il a le R.M.I. "Marie Christine l'avait aussi".], [ils sont allés camper], et absente dans *l'Humanité*. La description d'une vie de couple apporte au récit des éléments spécifiques dans la compréhension de la tragédie. La configuration évacue toute connotation à la solitude, Marie-Christine n'était pas une femme abandonnée de tous mais partageait son quotidien, misérable il est vrai, avec un compagnon. Les deux protagonistes ne sont pas dépeints dans une situation passive mais sont acteurs d'un Faire: [ils s'étaient installés] (le *Monde*), [ils sont allés camper] (*Libération*), [ils avaient installé leur campement] (le *Figaro*). Le verbe "installer" indique une organisation de leur vie mais aussi un choix, ne serait-ce que dans le lieu de cette installation, et en filigrane une adaptation à ce mode de vie. La tournure de la phrase du *Monde*, [ils possédaient même des couvertures et des duvets] signifie au lecteur le degré surprenant d'autonomie de ce couple de "campeurs". Le verbe "camper" connote une impression de voyage ou de tourisme et, quand cette activité est pérenne, une marginalité indéniable. C'est d'ailleurs ce dernier terme que le *Monde* utilise afin d'expliquer la situation du couple. Touchant le R.M.I., faisant des courses, connu des services sociaux, le couple [s'était marginalisé] et vivait reclus. Daniel Pelletier et Marie-Christine Soulard deviennent à la fin du récit des sociaux isolés ayant choisi un mode de vie désocialisé.

La thématique du choix est primordiale au sens où elle annihile toute idée d'exclusion en mettant l'accent sur la responsabilité individuelle dans la tragédie. Le *Figaro* spécifie que, ce soir-là, la jeune femme [avait choisi de ne pas bouger]. Cette configuration est présente dans les autres quotidiens mais se centre, cette fois, sur le comportement du compagnon qui [refuse de quitter les bords de la Garonne] (le *Figaro*), [refuse de quitter la tente], (le *Monde*), [refuse (d'aller dans) un foyer] (*l'Humanité*, *Libération*). Seul *l'Humanité* donnera les raisons de ce refus et les expliquera par la présence des chiens que [Daniel P.] ne veut pas abandonner. La stratégie de *Libération* est plus ambiguë car le quotidien souligne que le protagoniste ne [veut pas dire pourquoi] et laisse au lecteur l'opportunité d'imaginer les raisons de ce refus. De manière générale, le compagnon de Marie-Christine est mis en scène dans le refus des secours apportés par la collectivité représentée ici par [les médecins du S.A.M.U., les pompiers, la police]. Daniel Pelletier refusera l'argent donné par les policiers pour prendre un train, refusera que son frère vienne le chercher en voiture, refusera que le policier téléphone à sa place. La collectivité [propose], [tente de persuader] mais ne [réussit pas] car le compagnon [refuse] en bloc les foyers mais aussi l'aide de sa famille, [son frère Joël], [il a de la famille aussi] (*Libération*). Dès lors, la responsabilité collective de la situation des personnes sans-abri est évacuée du discours au profit d'un enlèvement individuel dans une situation de désinsertion sociale et de marginalité choisie et non subie. Cette dimension de l'asocialité est aussi présente dans la description du passé des deux protagonistes. Le *Monde* et le *Figaro* font silence sur la question et Marie-Christine ainsi que D. Pelletier n'ont d'existence que dans leur actualité de sans-abri. La stratégie de *Libération* est différente. On apprend, par la bouche du compagnon, que la jeune femme [faisait des ménages. Avant.] mais rien n'est dit sur l'événement qui a fait basculer la vie de Marie-Christine et le lecteur, là encore, est condamné à imaginer ce qui s'est passé. D. Pelletier, lui, était [maçon-coffreur], aucune explication là non plus ne vient nous éclairer sur la perte de cet emploi. Nous apprenons, toutefois, par l'intermédiaire du discours rapporté que ce dernier ne cherche plus de travail, [je ne suis pas feignant mais quand on dort sous une tente...] Jusque là, la position du protagoniste ne prête pas à confusion mais le quotidien enchaîne sur le fait que D. Pelletier, qui avait logé quelques temps dans un foyer, refuse maintenant de s'y rendre sans donner au lecteur d'explication. Le discours place dès lors le compagnon de Marie-Christine dans une position contradictoire et intenable. Ce dernier dit ne plus chercher de travail parce qu'il "couche dehors" mais en même temps refuse de loger dans un foyer. L'appréciation [je ne suis pas feignant] énoncée par D. Pelletier est donc réduite à néant et, si le quotidien ne tire pas de conclusions en défaveur de cet homme, la stratégie mise en place dépeint un individu marginalisé et désinséré. *L'Humanité* en revanche construit un discours fort différent en mettant l'accent sur le passé professionnel du couple victime de la crise économique. Pour Marie-Christine, les ennuis ont commencé quand [l'usine de chaussures (...) a fermé], elle a [fait des saisons en montagne], son compagnon a [travaillé de nombreuses années dans le bâtiment] avant de toucher le chômage puis le R.M.I. Le quotidien inscrit son discours dans la thématique de la précarité du travail ouvrier. On renoue avec la stratégie déployée lors des événements de la *rue du Dragon*. Le discours insiste moins sur la marginalité et la différence d'avec son lectorat que sur une possible identification, l'axe central étant le profit capitaliste au détriment du travailleur exploité et floué.

Si les titres mettaient l'accent sur le froid, coupable de la mort de Marie-Christine, une lecture plus attentive permet de découvrir d'autres responsables. Les acteurs principaux, eux-mêmes artisans de leur propres malheurs, marginalisés et refusant l'aide proposée, ou bien encore malades et fragilisés. Toutefois, le compagnon de Marie-Christine est aussi pointé du doigt. Si ce dernier a donné l'alerte en appelant les secours, il l'a fait [trop tard](le *Monde*). Le *Figaro*, après avoir précisé l'heure de son réveil [13 heures] indique que les médecins ont constaté deux heures plus tard le décès de Marie-Christine sans donner d'explication sur ce laps de temps et le lecteur doit imaginer les raisons de la présence si tardive des secours sur les lieux de la tragédie. Daniel Pelletier a-t-il donné l'alerte à son réveil ou a-t-il attendu? Les secours sont-ils arrivés immédiatement ou non? Pour *Libération*, le compagnon raconte [qu'il dormait] et, pensant à une crise d'épilepsie, [qu'il aurait pu (s'il avait été éveillé) lui glisser une fourchette entre les mains]. Néanmoins, toujours par l'intermédiaire du discours rapporté, on apprend en fin d'article que [quand on est dehors, on dort toujours avec un œil ouvert], la métaphore est d'ailleurs écrite en caractères gras et ouvre le dernier paragraphe. La technique adoptée par le journal contribue à rendre suspect le discours de D. Pelletier et l'on ne sait plus si ce dernier a le sommeil léger, auquel cas il aurait pu sauver sa compagne ou si sa dernière tirade relève du mensonge ou bien de l'ivrognerie, [j'ai rien mangé aujourd'hui, j'ai pas dormi non plus. J'ai bu].

- Récapitulatif

Si le froid épouse le visage d'un meurtrier dans les titres de l'ensemble de la presse, une lecture attentive des articles le dédouane de ce rôle. Marie-Christine, fragile, malade, peut-être épileptique a d'abord succombé à un mode de vie spécifique partagé avec son compagnon. Les discours construisent le portrait d'un couple installé dans une marginalité choisie. La capacité et la possibilité d'effectuer des choix s'avèrent fondamentales et transforment Marie-Christine et D. Pelletier en acteurs tout en les extrayant du champ des victimes de l'exclusion. Si les désignations différencient les S.D.F. et les sans-abri sur l'axe de l'occupation de l'espace, la jeune femme ne sera jamais dénommée de la sorte. Ces syntagmes sont réservés à une population masculine et la mort de Marie-Christine fait événement par l'appartenance de la victime au genre féminin. Compagne, mère, jeune femme, telles sont les catégories utilisées, brossant le portrait d'une S.D.F. La femme est ici représentée non pas par rapport à son inscription territoriale comme peut l'être l'homme mais par son appartenance ou non aux liens constitutifs de la sphère privée ainsi qu'aux rôles familiaux qui lui sont attribués. Son existence est d'abord entendue par rapport à l'homme dont elle incarne l'ombre, "femme de" ou "compagne de" [de D. Pelletier] (de plus, sa désignation par son prénom l'infantilise) et des enfants dont elle est la mère ("mère de 4 enfants"). Un tableau identique est brossé par le *Figaro* au sujet de l'article sur l'attribution du R.M.I. Si nous n'avons pas trouvé mention de la situation familiale de Yves, il est précisé, pour Arlette, sa situation de femme mariée puis divorcée et la présence de ses quatre enfants placés. Ensermée dans une image construite à partir des valeurs de la famille traditionnelle, la femme sans domicile supporte une opprobre plus lourde que celle touchant l'homme et devient une mauvaise épouse et une mauvaise mère abandonnant ses enfants. Toutefois, cette situation familiale est entrevue aussi

comme une possibilité ou un moteur, pour la femme, de se désocialiser de façon moins importante ou de se resocialiser plus rapidement. Les rôles privés traditionnels d'épouse et de mère sont ainsi activés dans les discours pour dépeindre la femme inscrite d'abord dans un espace domestique de domination symbolique. Dès lors, l'errance féminine se décrypte à partir de la sphère privée et intime pendant que celle de l'homme se déploie sur la scène publique et sociale.

2. Portraits d'hommes sans domicile

L'événement de la *vague de froid* a donné l'occasion aux médias d'aborder les politiques sociales mises en place ainsi que de dresser des portraits de personnes sans domicile. Nous avons sélectionné deux articles extraits du *Monde* et du *Figaro* datés des 26 et 24 novembre relatant la situation d'hommes à la rue.

A. Les titres

- le Monde
 - la "Une": cette misere que nous ne voulons pas voir. "Le Monde" a suivi L'ERRANCE DE KARIM, À PARIS.
 - Article (rubrique "Société"): Titre: a paris, la longue errance nocturne de KARIM, SANS-ABRI, PAR ZÉRO DEGRÉ.

Sous-titre: LA PRÉCOCITÉ ET LA DURETÉ DU FROID A RELANCÉ LE DÉBAT SUR LA PRISE EN CHARGE DES EXCLUS. LA NUIT, TANDIS QUE LE THERMOMETRE AFFICHE DES VALEURS NÉGATIVES, KARIM ERRE DE LA HALTE PARIS-LYON AUX URGENCES DE L'HÔPITAL DE LA PITIÉ-SALPÊTRIÈRE. "JE VEUX LA PAIX, DIT-IL, JE VEUX UN LIT."

- le Figaro
 - la "Une": Les SDF, otages du froid

L'AUTOMNE GLACIAL A FAIT UNE DIZAINE DE VICTIMES EN FRANCE, ET PRÈS D'UNE CENTAINE EN EUROPE. CHEZ NOUS, UNE DIZAINE DE SANS DOMICILE FIXE ONT TROUVÉ LA MORT EN RÉGION PARISIENNE MAIS AUSSI À TOULOUSE, MARSEILLE OU YVETOT. L'ASSOCIATION DROITS DEVANT A OCCUPÉ HIER LES LOCAUX DU SAMU SOCIAL À PARIS EN DÉNONÇANT "LES INSUFFISANCES" DU 115, LE NUMÉRO DES URGENCES SOCIALES.

- Article (rubrique "Notre vie"): Surtitre: LA VAGUE DE FROID CONTINUE DE FAIRE des victimes parmi les plus démunis, en France et à l'étranger

Titre: GILBERT OU LA LIBERTÉ À TOUT PRIX

Sous-titre: Ce SDF parisien refuse, comme beaucoup d'autres, de se plier aux règles et AUX CONTRAINTES DES CENTRES D'ACCUEIL. RENCONTRE.

- Les cadrages

L'événement de la *vague de froid* est consigné à la "*Une*" du *Monde* et du *Figaro* et s'étale en gros titres. Les articles figurent dans les rubriques "Société" (le *Monde*) et "Notre vie" (le *Figaro*) et révèlent l'importance accordée aux faits. Le *Monde* débute sa narration par la [misère] et focalise, dans un deuxième temps, son regard sur un acteur sans-abri dénommé Karim et sur son errance nocturne. Un procédé identique est utilisé par le *Figaro*. Le quotidien titre, tout d'abord, sur les [S.D.F.] puis se concentre sur le portrait de Gilbert présenté comme [ce S.D.F.] incarnant le prototype de cette population [comme beaucoup d'autres]. Les journaux nous informent qu'ils sont allés sur le terrain et qu'ils vont restituer au lecteur la réalité quotidienne. Nous retrouvons la stratégie mise en place lors des événements de la *rue du Dragon* et les désignations de [sans-abri] et [S.D.F.] nous plongent d'emblée dans la rencontre. Le terme d'[exclu] est aussi utilisé par le *Monde* mais dans un cadrage axé sur le [débat] relancé par le froid. Nous trouvons ici confirmation de la mise en évidence de deux niveaux de réalité et d'analyses traduits par un lexique différent et déjà relevés lors de l'action de réquisition.

- Les acteurs

Dès le titre de la "*Une*", le *Monde* distribue au lecteur mais aussi à lui-même un rôle d'acteur. Le [nous] recouvre la totalité de ceux qui ne sont pas exclus et le journal porte l'accusation sur l'indifférence de ce groupe. Mais le quotidien va s'extraire de cette culpabilité en nous signifiant qu'il a [suivi] [l'errance nocturne de Karim]. Dès lors, le journal se place en position d'accepter de [voir la misère] et enjoint le lecteur à en faire autant. Ce dernier n'a que deux possibilités, ne pas lire l'article et perpétuer son indifférence ou bien effectuer son rachat en suivant le *Monde* dans son enquête. Le journal se place dans le rôle du reporter aventureux, prenant des risques afin d'informer mais aussi de former le lecteur à la connaissance de ce monde misérable, inconnu et inquiétant. La transformation à l'œuvre dans le discours se centre ici non pas sur les [sans-abri] mais sur la position du lecteur. Le journal sera le responsable d'un Faire (l'enquête) et d'un Faire-Faire car c'est lui, en définitive, qui ouvre les yeux du lecteur afin qu'il accepte de voir la misère. Toutefois, c'est toujours d'une situation dont il est question, en l'occurrence la misère, et non pas d'individus. Le *Monde*, en effet, ne suit pas Karim mais son errance nocturne. Le personnage, interchangeable, n'est qu'un support sur lequel se cristallisent certains éléments tels le froid, la nuit et l'errance, qui semblent nécessaires à la réalisation du portrait des sans-abri. Nous avons relevé lors de l'analyse précédente une inscription territoriale plus flagrante chez le sans-abri que chez le S.D.F. Il semble que le titre du *Monde* contredise nos propos. Cependant, il convient de relever que l'errance de Karim est balisée. Elle se constitue d'allers-retours incessants entre deux points fixes (la halte et l'hôpital) et institués dans la prise en charge des personnes à la rue. De plus, le discours rapporté inscrit Karim dans une certaine normalité de ses désirs: [je veux la paix, je veux un lit]. Rien de tout cela, en revanche, dans le *Figaro* qui centre son discours sur les [S.D.F.]. Ces derniers sont décrits comme [otages du froid] et placés en position d'objets. La formulation est surprenante et il faut lire les titres de l'article pour mieux comprendre la stratégie du journal. La présence d'un otage suppose un ravisseur s'emparant d'un corps et le restituant contre une rançon qui incarne une valeur. Si l'otage est le S.D.F. et le ravisseur le froid, la rançon prend les traits de la liberté et plus

précisément [la liberté à tout prix]. Cette liberté que le S.D.F., et plus particulièrement son prototype Gilbert, veut conserver s'énonce par le [refus (...) de se plier aux règles et aux contraintes des centres d'accueil]. Nous retrouvons les caractéristiques du portrait de D. Pelletier [refusant] toute main tendue et la thématique du libre-arbitre révélatrice d'une marginalité choisie et non pas subie. Le prix à payer au froid pour que ce dernier épargne de sa morsure est la liberté d'agir à sa guise. Si le *Monde* nous dépeint la figure d'un sans-abri à l'errance urbaine modérée proche du sur-place, fréquentant les lieux institutionnalisés et recherchant un lit, le *Figaro* trace les contours d'un homme marginal, en dehors des circuits sociaux, prêt à payer de sa vie son désir de ne pas s'asservir aux contraintes sociales et adepte d'une formule qui pourrait être "plutôt mourir que de se rendre" (dans un centre d'accueil). En définitive, le journal nous informe que quoi qu'il arrive et malgré le froid glacial et les aides possibles, les S.D.F. sont prêts à sacrifier leur vie pour rester à la rue. Cette position spécifique peut être due à l'idéologie du journal. Nous avons relevé, en effet, lors des événements liés à la réquisition de l'immeuble de la *rue du Dragon* un cadrage souvent construit autour de connotations négatives. Néanmoins, les différences de désignations empruntées par le *Monde* et le *Figaro* dans l'élaboration de ces portraits ne sont pas anodines et nous avons noté, toujours pour la réquisition, l'emploi des expressions [sans domicile] et [sans logis] (*Libération*, le *Monde*) quand le discours désirait véhiculer une image hors-normes de l'individu sans logement. Il semble donc que la désignation utilisée donne immédiatement le ton du discours et distribue d'emblée les rôles des victimes et des coupables.

B. Les articles

- Présentation des tableaux

- le Monde

**QUATRIEME PARTIE ANALYSE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'EXCLU ET DU S.D.F.
DANS LES DISCOURS**

Acteurs	Rôles	Cadrage
Karim	Fait la queue, ne sait pas où dormir, mange, retourne à la gare, vole des livres, revend de l'after-shave, vole des cartes, cherche des amis, évite les groupes de sans-abri, essaie de se faire hospitaliser, vole l'épicier, donne une carte, montre ses blessures, remplit une fiche, attend, retourne boire, veut voir un médecin, exhibe son abdomen	Dans la file, grand kabyle, 40 ans, traits taillés au couteau, vin au goulot, ticket contre hachis-parmentier, petit local sans fenêtre, sac de l'assistance, regard embué par l'alcool, toxicomanie, règlements de compte, frère policier, prison, père condamné à mort, côtes cassées, baston, hall, fond du couloir, cinq sans abri, psychiatrie, tentatives de suicide, chercher à boire, bouteilles, bière, mégots, hall de l'hôpital, vieillard au crâne ensanglanté, expulsion, S.A.M.U. social
L'épicier	Le sermonne, lui donne des fruits	Epicerie arabe, les clients, bière
Le psychiatre	L'examine, appelle le S.A.M.U. social	Très froidement

· le Figaro

Acteurs	Rôles	Cadrage
Gilbert	Ne donne pas son nom, déteste qu'on l'enquiquine, garde le campement, casse la gueule (voleurs, flics, photographes, journalistes), critique centre d'accueil, est une vedette, chassent les journalistes, les accuse, les met en garde contre les drogués des Halles	Misérable campement, en équilibre, tentes de fortune, il ne manque rien, réchaud, étendeur, thermomètre, vin, lanternes, 2 degrés, bouche crispée par le froid, doigts jaunis par le tabac, bandes venues de nulle part, vols, centre d'accueil, les arabes, les noirs, pas libre, vol, malade, tourisme, vedette, exploitation, les Halles, les drogués, les méchants
Alexandre	Cherche des illustrés, travaille avec les bouquinistes, fait la manche, a peur du S.A.M.U. social, a peur d'être renvoyé	Petit homme trapu, casquette, mitaines, costume dépareillé, yeux plein de sinusites, yougoslave, plus de papier d'identité, ancien déménageur

- Les cadrages

Le *Monde* débute son article par une description des lieux et de la population. La halte est la première étape du périple que va entreprendre le quotidien dans sa déambulation nocturne. La scène se déroule près de la [gare de Lyon], [sous une voie ferrée], [au bout d'une rue où personne ne s'aventure]. Cette dernière précision transforme les lieux en un endroit peu rassurant fréquenté par les initiés (les sans-abri). Cet espace public devient dangereux par la présence de cette population et l'absence d'individus normalisés. Le *Monde* informe son lecteur qu'il a pris des risques et qu'il a tenté l'aventure en vue d'informer. Nous retrouvons la stratégie mise à jour dans les titres. Le quotidien épouse le rôle du reporter de la misère et s'inscrit dans la généalogie des journalistes enquêtant sur les bas-fonds. La population présente se compose de [jeunes errants, toxicomanes, clochards, travailleurs désargentés]. Au centre, le quotidien "zoome" sur un personnage [grand Kabyle de 40 ans, les traits du visage taillés au couteau, se réchauffant au goulot d'une bouteille de vin]. Le journal ne dit mot sur la préparation du reportage et sur les prises de contact qu'il a pu nouer antérieurement. L'effet rendu est celui du hasard de la rencontre. Karim sera le personnage sur lequel se greffent les images habituellement véhiculées sur les sans-abri. A ce titre, il va représenter un prototype et son parcours permettra, au lecteur, de connaître le mode de vie de ces personnes. Karim ne sera pas un guide car le *Monde* le suivra de loin, sans nouer directement un contact avec lui. Des descriptions des lieux fréquentés, de la population rencontrée parsèment le discours mais

Karim ne sera jamais interviewé et les extraits de discours rapportés s'apparentent plus à des bribes de phrases ou à un commentaire de la situation qu'à une réelle rencontre. L'insécurité des lieux est une constante. Après l'épisode de la rue "coupe-gorge", la gare de Lyon est aux prises d'une [armée de visiteurs nocturnes (qui) envahit les lieux]. Le *Monde* insiste sur la transformation des lieux qui s'opère entre le jour et la nuit. Si le jour les espaces sont reconnaissables et occupent un rôle déterminé, la nuit les voit aux mains d'une autre population qui les distord radicalement. Cette dernière est invisible en journée car perdue au sein d'individus normalisés et n'a donc pas le pouvoir de déstructurer ces lieux. La nuit, au contraire, est le royaume de l'étrangeté: [un manchard], [un autre s'endort dans un photomaton, une bouteille à la main], [un voleur], [un vendeur d'after-shave à moitié prix]. Les lieux sont ainsi le théâtre d'événements inhabituels auxquels ils ne sont pas destinés. On peut lire, dès lors, un chaos du sens, les espaces et les objets ne trouvant plus leur place initiale ou étant récupérés à d'autres fins (dormir dans un photomaton par exemple). Ce premier constat sur la perte des significations va permettre au *Monde* d'enclencher un programme qui aura valeur d'explication. Ce parcours se construit, là aussi, sur les lieux, parsemés de dérives comportementales traduites en terme d'ivrognerie, de toxicomanie et de maladie mentales ou de souffrances psychiques (notamment dans les tentatives de suicide). Le premier espace est la prison que la majorité des sans-abri ont fréquentée, le deuxième est le hall des urgences de l'hôpital. La prison est la sanction à des trafics de drogue, plus généralement à des comportements violents [tapé sur un flic], [sept tatouages "mort aux flics"]. Le journal insiste sur la déviance des personnages par rapport à la loi et aux représentants des forces de l'ordre et injecte, à nouveau, un chaos du sens, les sans-abri, en effet, [éclatent de rire] à l'évocation du [flic tapé] et [vont chercher à boire]. Les valeurs partagées par le groupe sont à l'opposé de celles du lecteur et du journal, et le *Monde* nous transcrit une sous-culture spécifique aux sans-abri violant la loi et ne respectant personne. Le hall de l'hôpital est aussi le témoin de cette inadaptation, le groupe [boit], [fume] et [crie]. [les bouteilles et les mégots jonchent le sol] et la bière circule à flots. Par la présence des sans-abri, le sens des lieux éclate et se dissout. On retrouve la constellation mise à jour lors des événements de la réquisition associant les sans logis et les S.D.F. à l'homme sauvage ou abject auquel il fallait interdire l'entrée de l'immeuble sous peine de voir ce dernier se transformer en lieu impur. Toutefois, le sens réapparaîtra à la fin de l'article. Karim vient consulter pour une blessure corporelle mais c'est un psychiatre, et non un médecin urgentiste, qui le reçoit. Par sa présence et son appel au S.A.M.U. social, ce dernier remet les espaces en ordre et leur redonne leur sens initial. Le centre d'accueil est le seul lieu institutionnalisé réservé au groupe de sans-abri et leur départ vers cette destination libère les espaces normalisés de cette présence incongrue et déstabilisante. Redonner une cohérence et une sécurité au paysage urbain n'est possible qu'en faisant disparaître, à la fin du récit, les sans-abri pris en charge par des organismes spécialement conçus pour eux.

Le *Figaro*, en se centrant sur Gilbert, donne une coloration différente à son récit. Le premier cadrage nous présente un dialogue entre le journaliste et le protagoniste sous une forme humoristique. Les boutades apportent une touche pittoresque associant Gilbert à la figure vieillie du "clochard philosophe" installé dans sa marginalité. Le quotidien restitue l'ambiance des lieux mais le [misérable campement] se transforme dans le

paragraphe suivant en espace aménagé [il ne manque rien] et même en un lieu investi et décoré par les occupants [un thermomètre en émail joliment fleuri] renvoyant à une sensation de confort. Contrairement au *Monde*, le *Figaro* rencontre Gilbert et si les questions du journaliste ne sont pas rapportées, le lecteur les pressent. Aucun mouvement n'est présent dans le récit et le journal nous montre l'image d'un homme installé dans un espace public qu'il s'est approprié. Les centres d'accueil, qui étaient pour le *Monde*, la fin du voyage et la promesse de l'hébergement recherché, souffrent dans le *Figaro* d'une mauvaise réputation. Ainsi, le bouclage avec les titres est effectué et c'est sur la personnalité marginale et asociale de l'acteur que le *Figaro* va construire son discours.

- Les acteurs

Gilbert est l'incarnation de l'individu vivant en dehors des normes et des valeurs. Asocial, il [déteste qu'on l'enquiquine] et reste sur ses gardes en permanence en surveillant son campement. La violence ne l'effraie pas et il sait [casser des gueules] que ce soit [aux photographes, aux journalistes, aux flics ou aux bandes de voleurs]. Le *Figaro* nous informe au passage que cette enquête est risquée et nous renouons avec la stratégie du *Monde*. L'univers des sans-abri ou des S.D.F. comporte des dangers pour les journalistes mais ceux-ci, en informateurs zélés, savent que ce sont les risques du métier et que le lecteur doit néanmoins être informé. Le dernier paragraphe de l'article insiste sur le changement d'humeur de Gilbert et sur sa haine des journalistes, [tout le monde s'en moque, des clodos, ils font vendre du papier c'est tout], [disparaissez]. Mais l'équipe du *Figaro* a du talent et démontre à son lecteur qu'elle a su nouer des liens de complicité car Gilbert la protège, lui donne des conseils, [Attention aux Halles, ils sont méchants. C'est des drogués]. L'homme marginal, celui qui [casse des gueules] même [aux flics] a été approché avec succès, a fait pénétrer dans son monde les journalistes ce qui donne au récit construit par le quotidien une dimension de véracité et même d'honnêteté dans la restitution des dires et des faits. Gilbert est un homme aguerri aux conditions difficiles, il n'a pas froid car [ses pulls], [ses godillots] et [tous ces vieux duvets] lui font [tenir le coup]. Même si sa situation n'est pas confortable, elle est tout de même préférable à la fréquentation des centres d'accueil. Gilbert ne se mélange pas aux [Arabes] et aux [Noirs] car [ça sent chez les gens de la charité]. Le stéréotype à connotation raciste de l'odeur est primordial dans le refus de Gilbert d'aller dans un foyer. Viennent ensuite le vol, les horaires, les repas qui rendent malade. Par la mention d'un discours sur les étrangers, le *Figaro* prend position sur la politique des centres et prolonge ses idéaux déjà mentionnés lors des événements de la réquisition dans l'article sur [les Maliens de Vincennes]. En définitive, Gilbert ne va pas dans les centres car ces derniers, d'après le *Figaro* qui se fait l'écho du discours rapporté, sont occupés par les étrangers installés en France, subvenant à leurs besoins grâce aux allocations. La présence [d'Alexandre] dans le récit n'est pas anodine. Yougoslave, sans-papiers, celui-ci travaille avec des bouquinistes, fait la manche et fréquente les associations caritatives. Deux catégories de populations sont ainsi mises en scène, les étrangers qui profitent des largesses de l'Etat, et Gilbert ainsi que certains de ses condisciples marginalisés et souffrant de la présence des premiers. L'aide accordée aux étrangers se fait au détriment des français. Toutefois, Gilbert n'est pas totalement une victime et son asocialité, son installation dans la marginalité et son

laisser-aller général ([en triturant une longue mèche de cheveux gras]) en font un homme fort éloigné des valeurs dominantes et grandement désocialisé.

Nous avons vu que le personnage de Karim n'était pour le *Monde* qu'un support à la narration de l'errance nocturne des sans-abri. Néanmoins certaines caractéristiques associées à son personnage méritent d'être relevées. Tout d'abord, le journal le désigne comme kabyle sans préciser sa nationalité (il pourrait être d'origine algérienne mais Français). C'est la différenciation physique qui est ici mise en scène et le quotidien insiste sur la taille, l'apparence et les traits du visage. [Les traits taillés au couteau] connotent une impression de dureté et le terme [couteau] celle d'une violence sourde. Les conduites déviantes rythment le parcours. Karim vole mais de façon maladroite et se fait repérer puis réussit dans un deuxième temps son larcin, un piètre butin de cartes postales. Il revend de l'after-shave à moitié prix que l'on devine encore volé. Pour le personnage, [l'argent n'est pas un problème], ses conduites malhonnêtes peuvent, apparemment, lui en procurer, d'ailleurs Karim a fait de la prison et se trouve sous mise à l'épreuve pendant que son père, lui, a été condamné à mort. Toutefois, les antécédents familiaux ne sont pas des circonstances atténuantes, loin de là, puisque son frère est policier à Lyon. Néanmoins, la mention de l'argent qui n'est pas un problème a des répercussions plus larges. Sa condition de sans-abri ne serait pas imputable, ainsi, à une situation financière misérable mais à un mode de vie spécifique et à une inadaptation individuelle.

Aux délits, d'ailleurs, s'ajoute un parcours de toxicomane ancien et lourd puisque Karim a stoppé les drogues dures en abusant, encore aujourd'hui, de drogues douces. Mais Karim est aussi un homme qui trahit ceux qui l'aident. L'épicier en est un exemple frappant. La réponse au don de fruits sera le vol de la bière et Karim, par ce geste, rompt la chaîne de l'échange et de la solidarité. Celui-ci se rattrapera en laissant une carte sur le comptoir, preuve de son comportement incohérent. La figure de Karim est celle d'un homme perdu. Cherchant un lit, mais bousculant les cadres de toute prise en charge, le portrait dérive vers l'inadaptation, les troubles du comportement et s'achève par le tableau psychiatrique attesté par la présence du médecin.

- Récapitulatif

La vague de froid a permis à la presse de construire des figures du sans-abri et du S.D.F. Ces dernières, fort éloignées d'un portrait de victimes méritant compassion et pitié, mettent en scène des hommes dont l'asocialité est prégnante. Les thèmes de la délinquance, de la toxicomanie, des troubles psychiatriques sont très apparents dans le discours du *Monde*. Parallèlement, le *Figaro* insiste sur la violence et l'adaptation de l'individu à un mode de vie marginal. Concernant les désignations, si les deux protagonistes sont du genre masculin, le sans-abri est pris dans une dynamique de recherche de lieu et d'offre d'hébergement contrairement au S.D.F. refusant toute prise en charge vécue comme contraignante par les règles sociales que celle-ci sous-tend.

3. Synthèse de l'événement vague de froid

L'analyse des discours liés aux trois micro-événements de la réquisition de la *rue du Dragon* nous avait livré une figure complexe de l'exclu. L'exclusion, en effet, ne se réfère

pas à un processus et les exclus à un groupe réel. La notion officie dans le champ politique et autorise des discours conflictuels quant aux acteurs mais consensuels quant au découpage du monde qu'elle sous-tend. D'autres désignations sont activées afin de décrire la réalité des catégories. Nous avons vu, dans un premier temps, que les sans-abri et sans logis occupaient une position passive dans les événements alors que les mal logés, plus actifs, se transformaient en familles au statut clair et rassurant. Evacués de la thématique de revendication d'un logement, les S.D.F., mais aussi dans une moindre mesure les sans logis, ont été dépeints en modèle négatif extrême ou catégorie repoussoir. Souillant symboliquement les espaces qu'ils approchent, les rendant impropres à la domesticité, les S.D.F. sont d'abord décrits, implicitement, dans leur absence d'appartenance territoriale et dans l'errance, trait central de la catégorie. L'analyse des discours relatifs à la *vague de froid* nous autorise à prolonger cette veine. Si le froid épouse le visage du meurtrier, une lecture plus poussée dévoile d'autres coupables aux responsabilités plus grandes et, en premier lieu, les S.D.F. eux-mêmes, adeptes d'une marginalité choisie. Le portrait de Karim insiste sur une configuration dans laquelle l'espace perd toute signification et nous renouons, à cet instant, avec l'épisode de la *rue du Dragon*. Cet homme sans inscription territoriale est à la dérive, ses allers-retours incessants entre des lieux, dont le sens est annihilé par sa seule présence, ne peuvent se clore que par une prise en charge spécifique. Le lieu du foyer qui lui est dédié réinjecte la sécurité dans les espaces mais aussi dans l'ordonnancement des catégories sociales. Gilbert, au contraire, désigné comme S.D.F. s'empare d'un espace public en le privatisant à sa guise et ressemble étrangement à D. Pelletier, compagnon de Marie-Christine. Ici les désignations de S.D.F. et de sans-abri se fondent dans le refus d'assujettissement au système social dans son entier, illustré pêle-mêle par la famille, les foyers, les services de secours... Si Karim représente l'homme perdu dans une ville où il n'a pas sa place, Gilbert et Daniel épousent les traits du rebelle. Karim est pris dans une configuration basée sur l'errance et l'absence d'inscription ou d'un endroit à soi, Gilbert et Daniel, eux, dans celle du refus des valeurs dominantes et des normes établies. Karim, le sans-abri du *Monde*, n'est pas une victime mais il n'est pas véritablement un coupable. Sa conduite désorganisée et inadaptée n'est pas revendiquée comme une opposition fondamentale aux valeurs sociales. Il n'est d'ailleurs jamais questionné et entendu. Simple support à une description du monde nocturne, Karim n'est pas un acteur. Gilbert, en revanche, s'exprime haut et fort et le journal organise son discours sur ses paroles énoncées en contrepoint des modèles normatifs. La rue est un monde masculin. Les désignations de S.D.F. et sans-abri ne s'accordent pas au genre féminin. Marie-Christine, la compagne marginale, la mère indigne, est morte. Son identité féminine a fait événement et c'est en cela que le discours s'est amplifié. Mais la jeune femme n'est pas morte de froid, son décès est imputable à la fragilité de sa constitution, conséquence du mode de vie qu'elle a construit et, par extension, choisi.

L'inadaptation, la pathologie mentale, les conduites addictives, l'oisiveté, l'abjection ont rythmé les discours. De cette configuration datée et pourtant si présente, émerge peu à peu la figure du S.D.F. Mais le tableau n'est pas complet, il faut encore y ajouter l'insécurité. Les journalistes ont pris des risques en allant sur ce terrain. Plus que la violence physique, c'est la perte des repères et le chaos du sens qui apparaissent, incarnés par l'homme sans lien. Cet homme-sauvage qui campe aux marges d'un monde

civilisé occupe un espace-frontière, celui de l'inhumanité et représente alors un danger que les journalistes, au péril de leur vie, ont réussi à approcher. La bête fauve, domptée, laisse enfin tomber un énième masque de sa structure gigogne. Elle se transforme, alors, en piètre animal de cirque effectuant le numéro que les médias, catalyseur d'une pensée qui les dépasse amplement, lui intimement de faire. La presse, par l'emploi de ses multiples stratégies (discours rapporté, choix du lexique et des désignations, nature du parcours...) a construit un discours vraisemblable sur les S.D.F. En définitive, elle les a dépeints tels que la pensée sociale se les représente.

CHAPITRE II. L'EXCLUSION ET L'EXCLU DANS LA PAROLE SINGULIERE

Afin d'entendre l'écho des représentations collectives dans le discours individuel et l'expression de matrices culturelles cristallisées, nous proposons, en éclairage, l'analyse de trois entretiens effectués auprès d'hommes sans domicile fixe.

SECTION I. Cadre des entretiens

Rencontrer des personnes sans domicile, confrontées au dénuement et à une grande souffrance psychique, est difficile et souvent douloureux. Etre ému par les situations vécues est une constante et le chercheur, à moins de se placer dans une tour d'ivoire ou de "chosifier" le sujet qui lui fait face, ne peut être que "touché" dans ses interactions. L'objectivité en sciences humaines est un leurre. Se fixer ce but équivaldrait à oublier que toute observation se situe dans un espace d'échanges dans lequel sujet et objet s'alimentent réciproquement. Avoir conscience de sa propre subjectivité et comprendre que le matériel recueilli, dans notre cas des entretiens, en soit imprégné est déjà un premier pas non vers l'objectivité mais vers une certaine prudence et même une modestie dans l'énonciation des résultats de la recherche. Comme l'avait souligné G. Devereux⁵⁹⁰, être conscient de sa propre humanité et la mettre à l'œuvre dans un travail scientifique est certainement la meilleure garantie contre la réification de nos semblables se transformant souvent en mépris quand l'étude prend pour thème les populations pauvres et dominées.

Les difficultés sont aussi d'ordre plus pratique. L'exposition invalidante et stigmatisante de ces personnes au sein de l'espace public trouble les rituels et les codes inhérents à toute rencontre. La distance sociale, que celle-ci soit de classe, de revenus, de culture ne facilite pas la tâche. Les groupes de jeunes errants, présents notamment sur les places du centre ville, sont méfiants envers tout visage inconnu et les individus acceptent difficilement de se séparer du groupe et de s'isoler avec un enquêteur pour parler d'eux-mêmes. Parfois l'incompréhension quant aux buts de l'enquêteur (à fortiori si c'est une enquêtrice) constitue une autre embûche. La toxicomanie et l'alcool

⁵⁹⁰ G. Devereux, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, (1967), Flammarion éd., 1980.

représentent, en outre, un problème non négligeable et peuvent faire échouer la prise de contact ou bien le cours de l'entretien.

Aux rencontres de rue, nous avons opté pour des entretiens effectués auprès d'hommes fréquentant, pour la nuit, un centre d'hébergement dans lequel nous animons un atelier d'écriture. Cette activité nous a permis de tisser des liens de confiance avec les hébergés. Après avoir effectué dix ans de bénévolat dans ce foyer, nous avons, avec l'accord de la direction, mis en place cet atelier qui fonctionne un soir par semaine. L'objectif était de proposer, après le repas du soir, une activité de groupe basée sur l'échange afin de créer un espace de rencontre dans lequel la parole pouvait circuler. L'atelier d'écriture autorise ces hommes à s'extraire d'un discours stéréotypé qu'ils produisent sur eux-mêmes répondant en cela aux attentes institutionnelles. Cette parole quasi-mécanique d'exclu flirtant avec la caricature est certainement un des premiers asservissements de l'homme disqualifié. Rendre à la parole sa pleine subjectivité et à l'homme une part de sa liberté est l'objectif premier. Cet atelier permet que ces hommes qualifiés d'exclus soient pris dans une relation intersubjective et donc parcourus par cette chaîne signifiante que constitue le discours. Ecrire est une façon de se révéler à soi-même et de parler de soi car on écrit toujours sous le regard de l'autre. Lire ses écrits ou parler d'eux est déjà une façon de se mettre en acte, une manière de s'imposer à l'autre tout en acceptant d'être enveloppé par le désir de l'autre. C'est s'interroger sur soi et son identité, accepter d'exister et même le revendiquer. L'atelier n'est pas un lieu studieux où l'on apprend à écrire. C'est un espace commun de plaisir et de convivialité. Au départ, nous proposons un thème réapproprié par chacun puis nous écrivons ou dessinons quelques minutes. Souvent nous déclinons des abécédaires et la lecture des textes réserve bien des surprises. Quand les mots, les rires ou les insultes fusent c'est que le groupe prend corps et que la dynamique de l'échange se tisse. Notre position d'animatrice nous place dans une situation institutionnelle spécifique. Bénévole, nous ne sommes pas confondu par les hébergés avec les travailleurs sociaux de l'institution. Mais nous n'avons pas le même rôle que les autres bénévoles enregistrant les entrées ou servant les repas. Notre tâche est différente, nos modalités d'interactions le sont tout autant et les horaires de l'atelier contribuent à accentuer ce décalage. Nous arrivons quand les bénévoles partent et l'atelier débute vers vingt et une heures. Cela atténue la brisure et la sensation de vide qui en résultent. Il ne reste, en effet, au sein du foyer que le responsable du soir et deux veilleurs de nuit pour une population d'hébergés pouvant atteindre cent vingt personnes. Nous officions dans un "algéco" situé en face du foyer. Cela permet de se différencier du lieu institutionnel et d'installer avec les participants des chaises et des tables que nous empruntons au restaurant du foyer dans une coopération et déjà un premier lien. En règle générale, une dizaine de personnes participe librement à l'atelier qui fonctionne jusqu'à vingt-trois heures, parfois au-delà selon les personnalités de chacun et l'ambiance du soir. Souvent, vers la fin de soirée, les conversations se font plus intimes et se poursuivent sur le ton de la confiance. Le discours devient fleuve, parfois monologue et l'interlocuteur est réduit alors à une oreille que l'on remplit du poids des mots pour s'en libérer enfin. La difficulté est ici d'absorber ces émotions et ces souffrances sans trop les stocker en soi et de se réapproprier un temps de parole pour rétablir l'échange. Certains hébergés arrivent en cours de séance, d'autres repartent au milieu, il n'y a pas d'interdits, ni d'enfermement dans des horaires stricts.

Nous avons proposé à certains membres de l'atelier, sans cesse changeants puisque le foyer est un lieu d'urgence, d'effectuer un entretien. Nous avons choisi la population en fonction des liens que nous avons pu tisser sur quelques soirs. Certains hébergés ont accepté tout de suite, d'autres ont refusé, d'autres encore ont longuement hésité, angoissés à l'idée de parler d'eux-mêmes et de leurs souffrances vécues, puis sans que nous ayons reformulé notre demande ont accepté. Nous avons sélectionné pour l'analyse trois entretiens en écartant de notre corpus les entretiens avortés pour cause d'alcoolisation massive ou de rencontres intempestives avec d'autres personnes se greffant à la discussion. Nous tenions à effectuer des entretiens individuels et non de groupe afin d'approcher au plus près les pensées intimes. Il est à noter que nous avons eu un entretien avec une personne qui ne fréquentait pas l'atelier mais avec laquelle nous avions des liens amicaux. Une autre personne ne venait plus à l'atelier pour cause de fatigue. Cette dernière, en effet, venait de trouver un travail lui imposant des horaires très matinaux et désirait se coucher de bonne heure.

Nous avons opté pour la technique de l'entretien non directif en partant d'une consigne très large. Nous avons expliqué l'axe central de notre recherche et leur avons demandé leur opinion sur l'exclusion, sur eux-mêmes et les personnes qu'ils connaissaient au foyer ou ailleurs. Ce thème de départ très flou a eu comme conséquence de donner une grande liberté à l'interviewé qui a structuré son discours comme il l'entendait. Certains ont débuté par leur histoire et les conditions de leur naissance, d'autres ont tout de suite commencé par leur arrivée au foyer ou leur basculement dans la rue. L'entretien non directif est la technique la plus appropriée, nous semble-t-il, aux enquêtes ayant pour thème les populations marginalisées. Il autorise le temps et l'espace de la rencontre mais aussi celui de l'étonnement. Etre surpris ou dérouter par ce que l'on entend est le premier pas vers la connaissance de l'autre. De plus, en posant des questions pré-établies sur une grille, nous aurions imposé notre vision du monde et aurions confisqué à l'interviewé la mise en discours de lui-même. Par là, le danger était de renouer avec une parole asservie à la catégorie à laquelle l'individu appartient ce qui aurait été paradoxal eu égard à notre position au sein de l'atelier d'écriture et au poids que nous accordons à la parole singulière. Enfin, comme le souligne A. Blanchet⁵⁹¹, l'entretien non directif est un outil essentiel pour étudier les systèmes de valeurs, de normes et de représentations propres à une culture donnée. Chaque individu intériorise des modèles sociaux qui peuvent jouer un rôle explicatif des comportements et c'est cette intériorisation que nous avons recherchée. Il serait naïf toutefois d'imaginer une absence de distorsion dans la non directivité. Les relances et les reformulations, techniques privilégiées de cette méthode, dépendent, bien sûr, des préoccupations du chercheur et nous avons insisté sur les éléments du discours qui nous semblaient pertinents. Néanmoins, nous nous sommes efforcé de faire preuve d'empathie et de neutralité, d'entendre et de comprendre dans la congruence sans pour autant juger ou adhérer.

Les entretiens se sont déroulés en journée dans des bars afin de s'extraire de l'emprise institutionnelle et ont été enregistrés sans que cela pose de problèmes particuliers. Souvent le rendez-vous était fixé le matin à sept heures, à la sortie du foyer.

⁵⁹¹ A. Blanchet, *L'entretien dans les sciences sociales*, Dunod éd., 1985.

Cet horaire permettait d'éviter les éventuels oublis ou une alcoolisation importante qui aurait eu comme conséquence d'annuler l'entretien. Nous n'avons jamais fixé une durée à l'avance et avons stoppé l'enregistrement quand de nombreuses redites étaient perceptibles dans le discours ou quand notre interlocuteur montrait des signes de fatigue. Les temps d'entretien se sont échelonnés entre une heure et demie et trois heures. Certains entretiens ont pu paraître longs, c'est qu'ils ont dérivé vers la conversation. Les personnes que nous avons rencontrées souffrent d'isolement et rares sont les occasions de parler d'eux-mêmes sans qu'il y ait à la clef une mesure institutionnelle à obtenir (repas, nuitée, attribution d'allocations diverses...) L'ennui parsème aussi leur journée et passer du temps avec une personne domiciliée, qu'ils considèrent comme intégrée, rompt la monotonie du quotidien. Enfin, parler de soi a eu pour effet de soulager certains et le discours s'est parfois transformé en une logorrhée difficile à canaliser. Ce flux de parole était aussi pour d'autres un moyen d'occuper l'espace, d'éviter l'échange et, par là, les éventuelles questions génératrices d'angoisse. Nous avons rencontré, il est vrai, des difficultés à clôturer le temps de l'entretien et, en règle générale, nous avons discuté longuement avec la personne et finalement passé la journée avec elle, fréquentant les endroits où elle se rendait habituellement jusqu'à l'ouverture, le soir, du foyer (associations diverses ou lieux ressources, gares, halls de centres commerciaux, lieux de quêtes...) Peut-être avons-nous ressenti une dette dans cet échange et avons-nous donné notre écoute, notre temps, un peu de nous-mêmes pour "rembourser" le don de cette parole si précieuse à nos yeux. Partir à la fin de l'entretien, en emportant les traces enregistrées de la rencontre en vue de rédiger ce travail, en sachant que cette personne allait passer la journée dans l'isolement nous a toujours paru impossible.

Concernant la synthèse des résultats, nous présenterons en premier lieu un résumé des trois entretiens effectués (la retranscription des entretiens figure en Annexe 6). Nous avons, afin de respecter l'anonymat, conservé l'initiale du prénom (il n'était aucunement question de nous octroyer le droit de renommer ces personnes). Nous avons procédé, ensuite, à une analyse thématique transversale. Trois thèmes en lien avec notre problématique et nos hypothèses ont été extraits des discours: la représentation de soi et des autres personnes sans domicile. Nous avons étudié de front ces deux thèmes car l'identité de soi se construit dans les interactions, par opposition ou par identification. Nous avons relevé les processus de catégorisation et d'auto-catégorisation en mettant l'accent sur les désignations employées et sur les connotations émergeant dans les discours. Le deuxième thème est celui de la position individuelle face au travail et à la thématique de l'utilité sociale. Enfin, nous avons analysé les représentations sociales des dispositifs institutionnels, plus largement, du système social et de son fonctionnement. Nous avons ainsi travaillé à partir des valeurs et des normes, fil rouge de nos hypothèses, telles qu'elles ont été énoncées en première partie de ce travail.

Nous n'avons pas étudié les raisons du basculement à la rue, ni les causes des ruptures familiales. Nous n'éviterons pas pour autant ces éléments qui nous semblent prégnants dans la thématique de l'identité. Néanmoins, nous n'avons pas recherché d'explication à la situation actuelle de ces personnes, là n'est pas notre objet de recherche. C'est pour cette raison que nous avons opté pour l'analyse thématique. Comme le dit M. Ch. D'Urung, "le recueil et l'analyse des données (en analyse

thématique) ne visent pas tant la connaissance d'une population de locuteurs que celle de ce sur quoi elle est amenée à se prononcer (...)"⁵⁹² Il s'agit donc "(...) d'obtenir des informations sur un objet: comment il est vécu ou perçu par les personnes ou les groupes, les opinions et croyances avancées, les systèmes explicatifs fournis."⁵⁹³ Nous avons considéré ces personnes sans domicile comme des témoins pouvant nous apporter des informations et non pas comme le support vivant de problématiques individuelles et psychiques explicatives du "basculement à la rue".

Pour finir, nous précisons que nous nous sommes intéressé à la réalité du discours et non pas à la réalité des faits énoncés dans le discours. Peu importe que l'interviewé embellisse une situation ou s'invente une histoire. L'invention ou l'omission lui appartient. Dans cet axe, les stratégies de séduction qui peuvent être effectuées par l'interviewé, parfois présentes dans le discours et touchant notamment à la richesse financière antérieure ou à la personnalité "combattante", sont à entendre comme des tentatives de s'extraire d'une catégorie disqualifiée socialement et, dès lors, comme un indice nous révélant l'intériorisation de ce jugement et donc de ce modèle normatif chez la personne et la souffrance qui résulte de l'impossibilité de s'y conformer. Ne travaillant pas dans une optique causaliste de la situation des personnes sans domicile fixe, ni dans une recherche de critères de diagnostic, ces éléments, qui touchent à l'histoire du sujet, n'ont pas occulté l'objet qui nous intéresse ici, à savoir l'homme porteur de sa culture, se faisant l'écho, par sa parole singulière, des représentations collectives et des matrices cristallisées.

SECTION II. Analyse des entretiens

1. Résumés des entretiens

A. Entretien avec J., hébergé au foyer depuis quatre mois

J. est né en 1955 à Lyon de parents modestes. A quatre ans, suite au décès de sa mère, il est élevé par sa tante et son oncle. Il a trois frères dont il a été séparé et qu'il n'a vu que très rarement. Son père a été peu présent dans son enfance et J. n'en parlera pas dans l'entretien. Suite à des troubles du comportement, il est placé dans un I.M.P. à l'âge de huit ans et en sort à douze ans pour intégrer un circuit scolaire traditionnel auquel il ne s'adaptera pas, accumulant les retards. J. attribue ce placement et son échec scolaire à un "blocage"⁵⁹⁴ car il s'estime être "quelqu'un de très capable". Il garde un souvenir positif de l'I.M.P. ayant rencontré un enseignant auquel il semble s'être beaucoup attaché même s'il souligne "avoir eu un barrage" avec l'épouse de ce dernier. Incapable de passer son certificat d'études par angoisse et stress de l'examen, il est placé comme apprenti chez un charcutier. L'angoisse est un thème récurrent chez J. qui narre ses peurs à l'embauche,

⁵⁹² M.Ch. d'Urung, *Analyse de contenu et acte de parole. De l'énoncé à l'énonciation*, éd. universitaires, 1974, p. 23.

⁵⁹³ Idem

⁵⁹⁴ Les phrases ou expressions citées entre guillemets sont extraites des entretiens.

aux examens professionnels, aux contrôles de la route quand il est arrêté par la police. Il se dit "pire qu'une femme", "prêt à pleurer" dans ce genre de situations. L'apprentissage se passe mal. Exploité par son patron, apparemment abusé sexuellement par le fils, J. est retiré par son oncle (qu'il appelle "mon père" tout au long de l'entretien) et placé dans un restaurant comme apprenti cuisinier. Après une obtention difficile de son diplôme pour cause d'angoisse à l'examen, J. est embauché à la compagnie des wagons-lits et passe son temps à voyager. La période est agréable et il rencontre une amie sur P. qui le quitte "en vidant l'appartement et le compte en banque" alors qu'il était en transit sur Moscou. Fortement ébranlé, "il saute dans le premier train" et part dans le Jura "pour goûter les vins". Il trouve un emploi de serveur dans la région et rencontre sa future épouse, "étudiante, préparant un bac de secrétariat". Ils se marient et partent vivre à O. où J. a quelques connaissances "pour qu'elle puisse trouver un travail". Ils vivront six mois dans une caravane. Salariés tous les deux, ils ont une petite fille qui décède trois jours après la naissance. J. parlera de "choc énorme, pire que pour sa femme". Quinze jours plus tard, J. perd son grand-père paternel qu'il adorait. Le couple quitte O. où repose la petite fille et se rapatrie sur Lyon. J. passe son permis de conducteur routier et s'absente pour des périodes pouvant atteindre jusqu'à quinze jours. Décidant de construire une maison, il cumule un emploi de gardiennage qui l'épuise. Ils ont deux enfants et J. "fait une première dépression" puis une autre. Il est hospitalisé dans une clinique deux fois six mois. A son retour, sa femme le quitte pour un autre homme, chose qu'il ne comprend pas, se dépeignant "comme le mari idéal". Il fait deux tentatives de suicide à bord de son camion et perd son emploi. Son divorce a été prononcé il y a trois ans et J. semble toujours épris de son ex-épouse. Il n'a pas revu ses enfants depuis un an et nous dit souffrir terriblement de cette situation. Peu après, il rencontre une femme qui a deux enfants chez laquelle il s'installe. Cette dernière le met à la porte assez rapidement tout en "lui ayant vidé son compte bancaire en utilisant sa carte bleue". Dormant dans son camion, J. est bientôt renvoyé de son nouveau travail, (encore conducteur routier) pour cause d'alcoolisme conjugué à des prises médicamenteuses et "atterrit au foyer". Sa première impression est désastreuse et il accuse l'institution de pas s'être occupé de lui. Il fréquente assidûment un lieu réservé aux toxicomanes dans lequel il trouve une écoute et surtout un certain calme tout en précisant qu'il ne veut pas "donner l'image d'un camé ou d'un malade du S.I.D.A." J. regrette de pas être retourné à l'hôpital afin de soigner sa dépression nerveuse. Il ne fréquente pas les lieux ressources réservés à l'accueil des S.D.F. les accusant de faire trop de bruit. J. est mécontent des aides qui peuvent lui être fournies et se sent "exclu du social" c'est à dire d'une prise en charge autant financière que morale. Il dit s'occuper des autres hébergés et leur réserver du temps s'ils ont besoin de parler. J. a "fait la manche" avant de toucher le R.M.I. Il raconte qu'il a dû changer son aspect physique pour augmenter ses gains: ne plus se raser, avoir une apparence sale et négligée et a beaucoup souffert de cette humiliation. J. est dans une période difficile car il s'était lié d'amitié avec un hébergé, ancien légionnaire, qui a retrouvé un travail dans une structure d'insertion et qui a quitté le centre d'hébergement. Se sentant profondément esseulé, abandonné, J. nous dit ne pouvoir se lier à personne d'autre et critique les autres hébergés. Leur violence, leur manque d'hygiène les fait ressembler "à des vrais S.D.F." et à "des cloches". J. se pense différent car il "n'a pas ça dans le sang". A notre question sur la nature du "ça", J. nous répond "qu'il y a des gens, que quoique tu fasses pour eux, ils

s'en sortiront pas, car ils veulent pas s'en sortir". Si d'après lui, "certains ont souffert", il n'y a pas que "des accidents de parcours" et "chacun fait son choix". Il évoque les habitudes de saleté, de mendicité, inhérentes à ce genre de personnes et tente, par son isolement, de se différencier de ce groupe qu'il évite. Si J. n'évoque pas le refus du travail de ces populations, il embraye sur son ami qui "a trouvé du boulot" et qui lui manque terriblement. Au final, J. se pose la question d'une éventuelle hospitalisation dans une clinique de repos, estimant que sa place n'est pas dans un foyer.

B. Entretien avec F., hébergé au foyer depuis trois mois

F. a quarante-sept ans et se définit comme "un grand voyageur". D'origine Belge, il a un fort accent Hollandais et parfois trébuche sur le vocabulaire Français. N'ayant pas la nationalité Française, F. ne touche pas d'allocations mais "se débrouille" et "pense positif". Il critique fortement les hébergés du foyer qui "se plaignent", "passent leur temps à pleurer sur leur sort", "boivent leur R.M.I.", volent, revendent les vêtements qu'on leur donne, insultent ceux qui travaillent ou qui les aident, et qui ont un comportement violent. Il les accuse de fainéantise et de "vivre des allocations sans réellement chercher à s'en sortir". Finalement, il les compare à des "bêtes". Il tient pour responsable de cette situation les hébergés eux-mêmes mais aussi les "éducateurs" et le système social dans son ensemble et préconise "d'éduquer" les individus ou de les "placer chez des paysans afin qu'ils travaillent". Toutefois, F. accuse aussi le "manque d'amour" dont ont souffert ces personnes et ajoute "qu'ils ne peuvent rien donner car ils n'ont jamais reçu". F. est un solitaire, il fuit les groupes et passe ses journées à la bibliothèque, au chaud, regardant les images des bandes dessinées. F. nous dit avoir eu beaucoup d'argent par les multiples affaires qu'il a montées et les escroqueries qu'il a commises. Il a connu la prison en Belgique mais aussi au Maroc pour détention de stupéfiants. Il a rencontré un psychiatre "pour voir si j'étais normal" mais a réussi à le duper "j'étais plus malin, j'étais vendeur, j'ai de la psychologie". S'il a aidé des personnes dans la misère, son choix s'est porté sur ceux qui le méritaient. F. ne se sent pas "exclusé" (exclu) car il "s'habille propre et on lui dit Monsieur". Il reste assez discret sur ses relations familiales. Il visite parfois sa mère à laquelle il semble très attaché et qui ne lui en veut pas de ses absences, "ça fait vingt-sept ans que je ne suis jamais à la maison, elle a l'habitude" et téléphone tous les cinq ans à son frère et à sa sœur qui savent qu'il est "un oiseau libre". En revanche, il ne parle pas de son père. Il cite aussi sa "copine" Japonaise qu'il n'a pas vue depuis longtemps mais qui lui envoie des cartes postales du Japon. Son rêve est de se faire construire un bateau pour faire le tour du monde et il collectionne les prospectus. Il nous dit "être tombé beaucoup et souvent", s'être "fait mal" mais ne désespère pas de sa situation et ajoute qu'il ne lui faut "pas grand chose pour qu'il se refasse", espérant "un travail au relais S.O.S." Son projet est d'acheter des objets en vente dans les journaux de petites annonces et de les revendre plus chers afin de s'enrichir. Il compte rembourser ses dettes au foyer mais aussi à sa mère qui a payé un avocat lors de son incarcération au Maroc, faire quelques économies et repartir pour de nouvelles aventures. Toutefois, un soupçon d'inquiétude l'assaille "ça fait un petit moment que j'attends", "j'ai mal au pieds", "il fait froid" et son image, telle une faille, lui rappelle sans cesse sa situation difficile et marginale "t'as vu ma peau? C'est comme si j'avais dix ans de plus", "mais bon, ça revient normal après y paraît quand on est normal".

C. Entretien avec T., hébergé au foyer depuis deux mois

T. a trente et un an et a vécu une enfance douloureuse. N'ayant jamais connu son père, sa mère étant partie à l'étranger, il est confié à sa grand-mère avec laquelle il travaillera, plus tard, dans un bar. Son adolescence est difficile et un éducateur veillera sur lui après qu'il ait commis quelques délits. Il attribue sa perte d'emploi et de logement à "un mariage foireux" et à son divorce. Depuis qu'il a repris une activité professionnelle (il travaille depuis une semaine), il espère retrouver un logement afin d'accueillir son fils auquel il semble très attaché. Son arrivée au foyer fut un moment pénible qu'il "n'oubliera pas", "je me suis dit je peux pas être tombé aussi bas", "j'ai ravalé ma fierté". T. se sent différent des autres hébergés décrits comme "violents" et "voleurs". Le foyer est défini "comme un mode à part" et désigné, dans son discours, par l'expression "là-bas". L'accusation est portée sur l'absence de différenciation entre les individus et T. souffre de la cohabitation avec "les cloches", "sales" et "alcooliques". D'autre part, il insiste sur le fait que le foyer "ne veut pas qu'ils s'en sortent" et que les hébergés "font vivre les associations" et procurent un emploi aux travailleurs sociaux. La promiscuité est vécue sur le mode de la contagion. "La peur de devenir comme les cloches" est prégnante et, afin de se sauvegarder, T. ne fréquente pas les associations ouvertes aux S.D.F. en journée. Il accuse avec véhémence le foyer de ne pas s'occuper de lui et l'épisode du linge donné à laver et rendu trop tardivement revient continuellement dans le discours comme preuve de l'incompétence du foyer et de l'abandon des hébergés. T. se sent profondément disqualifié et compare le centre à un "zoo" ou au "parc de la Tête d'Or" (les "bêtes" le peuplant étant les hébergés eux-mêmes) visité par une population intégrée (étudiants, stagiaires...) La souffrance liée à la perte de dignité et à la disparition de droits fondamentaux est forte et épouse les traits de soins médicaux médiocres: "c'est des étudiants en médecine qui viennent, mais en quelle année ils sont?", d'une nourriture "au rabais": "pour le jour de l'An on a eu des lentilles! T'imagines? Des lentilles...", de la tromperie: "la stagiaire du psychologue, je l'ai chopée, elle nous analyse sans nous le dire. Tu te rends compte, le mec il parle sans savoir et elle, elle l'analyse!". En définitive, "on nous prend pour des cons, à tous les étages". Etre exclu, c'est d'abord être stigmatisé: "il est allé à l'intérim, il lui a dit qu'il était au foyer, la fille elle a pris peur!" C'est aussi être condamné: "dès que tu sors la tête de l'eau, on te la renforce" et, enfin, disqualifié: "t'es un exclu, ils font pas la différence, t'es comme les cloches". En cas d'échec de son projet qui est d'acquérir un logement afin de revoir son fils, T. partira vivre à l'étranger où il pourra "vivre au lieu de survivre". T. vit sa situation comme une injustice et déroule l'histoire de sa femme qui "lui a volé trois chéquiers", du foyer "qui ne lui lave pas son linge", des associations et des travailleurs sociaux qui les considèrent comme des sous-hommes et qui "les laissent bien au chaud dans notre merde", enfin de l'Etat Français, "poubelle de l'Europe" qui distribue de l'argent aux "Arabes et aux Roumains" et non à lui. La fuite vers l'étranger, vers cet ailleurs paradisiaque, intervient ici comme résolution des tensions et qui sait, peut-être, comme la recherche d'une image maternelle et maternante.

2. Analyse thématique

A. Image de soi, image de l'autre

- Avant la rue

J. débute son récit par la mort de sa mère, son placement chez son oncle et sa tante et la dissolution de la fratrie. Il attribue à cet événement les causes de sa "fragilité": "j'étais quelqu'un de très capable mais j'étais bloqué", "tout le monde me donnait des capacités très grandes, enfin assez larges". Ce deuil est vécu comme l'explication d'une situation qui n'avait pas lieu d'être. Il répète souvent qu'il était un enfant capable intellectuellement et que ses échecs ont toujours été le résultat d'une "angoisse" et d'une déstabilisation: "j'avais la haine contre ma tante", "elle prenait la place de ma mère", "c'est des trucs de gosse". Cette angoisse récurrente est présente dans toutes les expériences où il y a confrontation à l'autorité notamment les examens et les contrôles routiers et le pousse à adopter un comportement qu'il juge féminin ou plus que féminin, "j'étais pire qu'une femme". Cette position féminine revient régulièrement dans le récit sous des expressions variées: l'attachement à la figure masculine de l'éducateur se fait en contrepoint "d'un petit barrage avec sa femme", le choc du décès de sa fille l'atteint plus que son épouse: "pour moi, encore pire", il est le mari idéal car il effectue des tâches ménagères et les soins aux enfants de nature peu gratifiante: "passer la serpillière", "langer les gosses", "et pourtant je suis d'un âge où les hommes mettent les pieds sous la table", il a été abusé sexuellement, la rencontre au foyer de son ami légionnaire "c'était pas mon protecteur, mais bon..." A ce comportement passif de l'homme fragile s'oppose l'abus. J. aide, mais on profite de cette gentillesse et les femmes qui se succèdent sont des ingrates. "Bonne pomme", il "a sorti une fille de ce bazar", il paye "les stages de langues étrangères", "les traites de la voiture du beau-père". Finalement, on le trompe, on le quitte ou on le jette dehors, lui ravissant même ses droits de visite sur ses enfants. Alors les départs s'enchaînent, "j'ai sauté dans un train", "j'ai tout plaqué", comme les dépressions qui lui autorisent une inscription dans un espace de soins médicalisés et de prise en charge ainsi qu'une identité de personne, non pas malade car le terme n'est jamais employé, mais fragile, angoissée, abusée et persécutée car trop gentille et incapable de se défendre. A ce stade, la gifle distribuée à chacune des femmes ayant partagé sa vie est moins vécue comme un acte violent que comme une réponse vengeresse à une souffrance qui lui a été imposée. On retrouve le poids de l'image féminine dans le discours de T. Ce dernier, comme J., a souffert d'une absence maternelle et d'une désertion paternelle. Toutefois, T. n'attribue pas les causes de sa situation actuelle à une blessure d'enfance mais à un "mariage foireux", "tout ça, ça vient d'un mariage foireux". Le "tout ça" recouvre sa situation de sans domicile mais aussi la souffrance d'être éloigné de son fils et la peur de reproduire le modèle parental défaillant. L'ex-épouse de T. n'est pas à proprement parler responsable de la dissolution du couple, "on avait des mots", "j'buvais des coups", "elle rentrait pas ou c'était moi". Néanmoins, c'est d'elle que provient le divorce, la séparation d'avec le fils: "ça, je lui en voudrai toute ma vie", les problèmes financiers: "elle m'avait dépensé trois chèquiers", "j'ai huit cent mille francs de découvert" et, par extension, la situation générale de T.: "j'arrive pas à m'en remettre". Contrairement aux deux témoignages précédents, F. décline tout de suite son identité: "je suis un grand voyageur", "je suis un oiseau libre". Par opposition à J. et à T. chez lesquels on relève un

"avant" le foyer, il semble que F. ait toujours vécu de façon plus ou moins marginale. Les liens familiaux sont distendus depuis longtemps (l'image paternelle est là aussi absente du discours) et les épisodes de travail alternent avec des incarcérations en Belgique et au Maroc. Le "business" n'est pas le travail, "c'est pas parce que j'ai presque jamais travaillé de ma vie que je suis feignant". F. est un homme d'affaires qui tombe et puis remonte, opportuniste et se jouant de la vie. "Malin", "il a de la psychologie" et sait énoncer un discours qui, à défaut d'être ancré dans le réel, le met en scène dans un décor qui lui semble flatteur et valorisant. Sa nature "d'oiseau libre" en fait un solitaire, endossant la responsabilité des expériences vécues sans épouser un rôle de victime, mais aussi sans qu'aucun personnage consistant n'habite son récit ou ses pensées.

- L'arrivée au foyer

L'arrivée au foyer est un choc. Pour J. et T., elle reste gravée dans la mémoire. Mais ce sont moins les lieux qui posent problème que la confrontation aux autres hébergés qui renvoient en miroir une image de soi déchue et une blessure narcissique douloureuse: "j'ai vu deux, trois personnes et je me suis dit non, j'y vais pas", "rien que de voir les gens, j'me suis dit, non, je peux pas être tombé aussi bas" (T.), "j'ai failli foutre le camp" (J.) Mais un soir, où la vie à la rue n'est plus tenable et supportable, on pousse la porte et on s'inscrit: "y'a eu la petite période de froid, j'ai mal supporté" (J.), "c'était l'hiver et tout, je me caillais" (T.). Le foyer est le dernier recours: "qu'est-ce que tu veux faire, hein?" L'hébergement d'urgence dévalorise le sujet et le disqualifie immédiatement: "j'ai ravalé ma fierté, tout ça quoi, et j'y suis allé quand même" (T.). Il consomme la rupture d'avec la vie "d'avant" et inaugure une plongée vers un inconnu effrayant, presque irréel et lointain auquel l'individu va devoir se confronter: "c'est vraiment un autre monde, là-bas" (T.).

- Les eux et les ils: stratégies d'opposition face aux autres hébergés

La sauvegarde narcissique de soi passe par une mise à distance des autres, accompagnée d'une dépréciation. Plusieurs catégories d'hébergés sont ainsi construites dans les discours. J. désigne ces derniers par l'expression "des gens comme ça". Selon lui, la moitié de la population du foyer se compose de "cloches". Les "cloches" sont aussi présentes dans le récit de T.: "tu vas comparer les cloches et puis les autres?", "j'étais vers Perrache mais avec les cloches, c'est le bordel". Les clochards sont décrits comme profondément dégradés, "sales", "alcooliques" et se laissant aller: "j'avais pas noué mes lacets, j'étais sans chaussettes, comme les cloches" (T.). Les clochards sont positionnés au niveau le plus bas de l'échelle sociale et de la déchéance. Se retrouver face à eux est une expérience effrayante au sens où ils peuvent représenter l'avenir pour les témoins: "tu te dis, t'imagines si je devenais comme lui? Alors ça te fout les boules grave" (T.). Toutefois, les "cloches" sont assimilées à des personnes qui n'ont pas eu de chances: "c'est pas leur faute", "t'en as qui ont tellement souffert qu'ils se laissent aller", "tu peux pas leur en vouloir", "t'as peur de l'enfoncer encore plus, alors tu restes". On renoue avec une dimension traditionnelle du clochard inoffensif et plus à plaindre qu'à blâmer. Mais la revendication profonde est de se différencier d'eux et de ce qu'ils incarnent en étant catégorisé autrement. Les témoins souffrent de subir le même traitement et de partager des lieux communs: "tu vas manger tranquille et une cloche s'assoit en face de toi" (T.),

"là-bas, ils font pas la différence, t'es comme les autres" (T.). La deuxième catégorie repérable recouvre ceux "qui sont entre les deux" (T.) Ces derniers sont placés entre les "cloches" et "ceux qui travaillent ou qui veulent vraiment s'en sortir" (T.). Les "entre-deux" sont ainsi décrits comme devenant peu à peu des "cloches" puisque n'appartenant pas à la catégorie qui veut vraiment s'en sortir. Ces derniers peuvent être rapprochés de la masse de "tous les autres", correspondant aux "vrais S.D.F." (J.). Ces "vrais S.D.F." ne sont pas "des accidents de parcours", "ils ont ça dans le sang". Contrairement au témoin qui se considère comme un "accidenté", et aux "cloches" qui ont souffert et à qui on ne peut en vouloir, les "entre-deux" ou les "vrais S.D.F." "ne peuvent pas changer car ils ne le veulent pas". Le thème de l'inscription de la marginalité dans la nature et dans le corps ("dans le sang") se traduit socialement par "les combines pour taper la manche", l'habitude de ne "pas se laver" (J.). Cette stratégie autorise les témoins à conserver une estime d'eux-mêmes en mettant à distance cette population et en l'inscrivant dans un parcours où la normalité est exclue et toute chance de réinsertion impossible. Les témoins ayant connu un "avant" le foyer ainsi qu'une vie normalisée conservent ainsi leurs chances de se projeter dans un avenir meilleur puisque ils ne sont pas des "vrais S.D.F." Plus généralement, on retrouve l'intériorisation de la figure déjà rencontrée de "l'incasable" à l'inadaptation chronique, et les éléments forgeant la représentation de l'homme marginal, sale et vivant au crochet de la société, ayant choisi ce mode de vie et ne désirant pas en changer. La position de F. est plus radicale encore. Les autres, désignés par le pronom "ils", représentent la "majorité de ceux qui sont à l'accueil". "Voleurs, alcooliques, feignants, violents, passifs, lâches", ils sont, au final, désignés "comme pas humains", "plus pires qu'un animal" qui se bat pour survivre. Toutefois, ce n'est pas la nature de l'homme qui est ici explicative mais le "manque d'éducation" et "le manque d'amour". F se considère comme "différent", "plus humain" car il a été aimé. Il n'est pas exclu car "il s'habille propre et n'est pas saoul comme un âne". L'exclusion est ainsi interne: "ils s'excluent eux-mêmes", et devient la conséquence d'un comportement individuel. Une dernière catégorie, beaucoup plus vaste, recouvre les étrangers. Ces derniers sont "Arabes" ou "Roumains" et assimilés à des déchets: "la France, c'est la poubelle de l'Europe" (T.). L'argent qu'ils reçoivent est vécu comme une injustice par T., tout comme l'aide qui leur est apportée et ces derniers sont désignés comme des profiteurs qui savent exploiter le système d'aide: "les gens qui sont vraiment dans le besoin, y'a rien, on est tout seul". La transformation de l'expression "les gens", en pronom "on", a pour effet de délimiter les catégories et d'opposer les véritables nécessiteux dont fait partie le témoin à la globalité des étrangers. Ces derniers sont aussi présents, plus discrètement il est vrai, dans le discours de J.: "y'a pas que des étrangers, hein, ça, il faut le dire aussi". Les étrangers sont mentionnés lorsque le récit se focalise sur l'impossibilité de sortir de la situation de sans domicile par manque de volonté. J. tente de rétablir la vérité en contrecarrant le stéréotype qui était le sien mais tout en le formulant et donc en y adhérant puisqu'il insiste sur l'aspect surprenant d'une telle information. Les connotations racistes se retrouvent encore dans l'épisode mettant en scène le jeune Algérien: "tu as des mecs qui sont fragilisés, moi j'en ai connu un, c'était un Algérien, pourtant il était super gentil, un mec adorable". Le "pourtant" introduit une rupture dans le discours et vient conforter, comme une exception, la règle d'incompatibilité entre la nationalité algérienne et le caractère sympathique.

Parallèlement à cette mise à distance et à ce dénigrement des autres, se maintient une identité positive, si F. se sent "plus humain", J. "ne peut pas se faire des amis avec des gens comme ça" et T. nous rappelle "qu'il ne dort pas en bas" et "que l'on ne peut pas comparer les cloches et puis les autres". En définitive, l'autre est un étalon et les probabilités de réinsertion et d'avenir meilleur sont mesurées à l'aune de la désinsertion d'autrui: "y'en a qui sont plus malheureux que moi, donc moi ça va" (T.).

- Les lieux

Les lieux fréquentés et évités s'inscrivent dans la résonance des représentations véhiculées sur les autres hébergés. F. passe ses journées dans la solitude et fréquente la bibliothèque municipale. Il y trouve la chaleur, le calme mais aussi le contact avec des personnes normalisées: "comme ça, je parle avec quelqu'un qui est normal". L'accueil en journée, les associations ("le bateau", "les bonnes sœurs") sont accusés de ne rien apporter, "c'est gâcher son temps", "jouer aux cartes", "raconter des conneries". Les espaces sont vécus comme des aires de définitions individuelles et fréquenter des lieux qui ne sont pas réservés à une population de sans domicile extrait l'individu de cette catégorie et lui assigne une autre identité, plus gratifiante. Ce constat est encore plus audible dans les discours de T. et J. J. refuse de se rendre à la Péniche arguant du bruit qu'il y règne et de l'impossibilité d'y réfléchir dans le calme. Nous retrouvons ici les traits de comportement associés aux S.D.F. dénaturant les espaces et les rendant impropres à toute occupation. J. préfère se rendre à la "pause D." L'environnement médical et la centration de cet espace sur le soin et la prise en charge tant physique que psychique l'autorise à se conforter dans son identité "d'homme dépressif" et "angoissé" et, dès lors, à rejeter l'étiquette de S.D.F. Néanmoins, J. "ne veut pas qu'on le prenne pour un camé ou un malade du S.I.D.A." Là encore, le stigmate est trop lourd à porter. Il vient "boire un café" et "réfléchir" ou "dire bonjour" pendant "une demi-heure". S'opposant aux catégories sociales jugées déviantes, J. consultera le médecin "à son cabinet" s'il en ressent le besoin et se glissera parmi les patients traditionnels d'une salle d'attente. La position de T. est différente au sens où il vient de trouver un travail depuis une semaine. Cette identité sociale normalisée retrouvée le conforte dans ses choix de fréquentation d'espaces. Il se rend au foyer quelques minutes avant la fermeture des portes et passe l'après-midi dans un bar du même arrondissement. Il mange, boit quelques verres, écoute la musique et profite, en fin d'après-midi, de l'arrivée de groupes d'étudiants qui mettent un peu d'ambiance. Les associations sont dénigrées et accusées d'appartenir à un système qui rend passifs les hébergés: "j'avancerais pas, je serais complètement déphasé, y rendent les gens cons". Refuser de fréquenter les associations peut s'entendre comme une stratégie de sauvegarde de soi-même permettant d'éviter la confrontation avec les autres S.D.F. et avec le miroir qu'ils incarnent. Cela permet aussi de ne pas établir de relation codifiées par la solidarité ou sur le modèle de l'assistance avec des personnes dites intégrées, bénévoles ou professionnelles, et de ne pas réduire son discours à sa situation d'exclu et aux problèmes rencontrés au quotidien. Nouer des contacts dans une dynamique neutre (barman, étudiants, bibliothécaires...) autorise à se mettre en scène comme un client ou un lecteur et à abandonner, pour un temps, l'étiquette de S.D.F. Le regard social est ainsi moins lourd et les échanges verbaux sont enfin libérés d'un statut

d'homme socialement disqualifié.

- Perspectives d'avenir

La projection dans un avenir meilleur est présente dans les trois entretiens. Cette dernière est établie, là aussi, sur une opposition avec les autres hébergés décrits comme condamnés au statut de S.D.F. parce que fréquentant les associations dans lesquelles ils perdent toute énergie: ""ils pleurent à l'accueil" (F.), "Y rendent les gens cons"(T.), "les gens comme eux, c'est fini, y'a plus rien" (J.). Le projet de F. est de faire construire un bateau afin de visiter le monde. S'il ne lui faut pas grand chose pour pouvoir redémarrer, on perçoit néanmoins un doute dans le discours: "ça fait un petit moment que j'attends" et une image de soi dégradée. Le passage sur l'état de sa peau nous semble révélateur d'un vernis qui s'écaille et dont il a conscience. Le masque tombe et F. nous dévoile ses doutes mais aussi sa lucidité quant au rôle qu'il joue. A cet égard, il se considère "comme pas normal" et estime que "la vie à la rue, c'est pas une solution". Ses dires réduisent à néant la mise en scène de lui-même dans l'espace du jeu et de l'opportunisme ainsi que le projet qu'il énonce. La position de T. est différente. Travaillant, il espère conserver cet emploi et louer un appartement afin de reprendre une vie de père de famille. En cas d'échec, le départ à l'étranger, à Tahiti plus précisément, s'impose comme solution de rechange. Vivre et non survivre sans connaître de problèmes financiers et conjugaux semble être la première des motivations. La projection dans l'avenir et le choix de l'étranger sont motivés par le problème actuel de T. qui est le manque d'argent. Toutefois, l'image de la mère, partie pour un ailleurs, est peut-être aussi à entendre dans cette vision paradisiaque des terres lointaines. J. élabore aussi son avenir sur le départ. Non pas pour l'étranger comme F. et T., mais pour la clinique de repos. Le statut social de malade ou de dépressif, et par là, l'identité individuelle qui en résulte, seront ainsi acquis au profit de l'étiquette dévalorisante de S.D.F.: "le foyer, tout ça, c'est pas tellement pour moi", "la clinique, ça serait mieux". C'est aussi un cadre contenant et rassurant qui est ici recherché et qui n'est pas offert par le centre d'hébergement: "il n'y a pas l'approche", "j'aurai jamais dû faire confiance".

B. Le travail et l'utilité sociale

Ces deux thématiques apparaissent comme des valeurs intériorisées par les trois témoins. J. avait une activité professionnelle (cuisinier, serveur, puis conducteur routier) tout comme son ex-épouse. Le décès de son grand-père l'a beaucoup affecté et il explique son attachement au vieil homme par le fait qu'il "avait fait la guerre, qu'il avait travaillé dur, que c'était un cheminot". Plus que d'amour, c'est "d'estime" dont parle J., et donc de respect pour les valeurs qu'incarnait le grand-père. Le travail permet d'avoir aussi "l'esprit occupé": "tant que je suis occupé intellectuellement ou manuellement, ça m'arrive d'y penser, mais moins". Il est vécu comme un dérivatif et un soutien. La perte de l'emploi est dans le cas de J. la conséquence d'une faute professionnelle (alcoolisation conjuguée à des prises médicamenteuses) provoquée par un divorce. La valeur du travail et la norme que celui-ci représente ne sont jamais remises en cause par J. même si ce dernier n'est pas actuellement dans une démarche de recherche d'emploi mais plutôt dans celle d'une reconstruction de lui-même. T. nous informe "qu'il a toujours travaillé jusqu'à la

dernière période". Là aussi, la rupture avec le monde professionnel fait suite à la séparation conjugale: "j'rentrais plus, j'allais plus bosser". Le travail est pour T. le moyen d'avoir un logement et d'accueillir son fils. Par là, il représente le garant d'un statut normalisé de père.

L'identification ou l'opposition avec les autres hébergés se construit aussi sur la variable travail: l'ami de J., le seul qu'il pouvait avoir dans ce milieu, a retrouvé une activité chez un pépiniériste. Les autres hébergés "ne veulent pas s'en sortir" (J.), "il y a ceux qui bossent, qui veulent vraiment s'en sortir" et les autres (T.). Nous retrouvons la même dichotomie chez F. Les hébergés sont décrits comme des "feignants" et il cite, en exemple, le cas de l'homme préférant mendier "avec sa pancarte" plutôt que de travailler sur un chantier ou bien les personnes arrivant trop tard sur les marchés et ne trouvant plus d'embauche alors que lui se levait tôt pour décharger les camions. Il insiste encore en nous disant "que c'est parce que j'ai pas souvent travaillé que je suis feignant". La fainéantise est ici associée à un trait de caractère ou à la nature individuelle. Ne pas avoir d'activité professionnelle, comme F. à l'instant où il nous parle, n'est pas une preuve intangible de ce défaut. Cette précision permet au témoin de sauver la face et de se différencier de la masse des hébergés.

Le travail est aussi rédempteur et permettrait de faire disparaître la misère en même temps qu'il inculquerait les valeurs sociales. Travailler chez les paysans et manger ce que l'on a gagné est prôné afin de socialiser et de remettre dans le droit chemin les hébergés qu'il considère "pires que des bêtes".

C. Dispositifs institutionnels et système social

Les associations ainsi que le centre d'hébergement sont fortement critiqués pour le peu d'aide qu'ils fournissent: "y s'occupent pas de nous, y nous foutent dehors le matin", "y veulent pas qu'on s'en sorte" (T.), "on les jette le matin à sept heures" (F.), "y'a des gens fragilisés, y cherchent pas à savoir" (J.). Le lexique employé renvoie à l'idée de rebut qui est "jeté" et à une gestion inhumaine des situations de détresse. F. a pris une distance avec le foyer, il dit savoir "se débrouiller et penser positif". Les récriminations contre l'institution passent par la voix de ces "ils" qui ne sont pas pris en charge ou éduqués tels qu'ils devraient l'être. Deux catégories se dessinent nettement, "les feignants qui pleurent à l'accueil" et les autres, peu nombreux qui "positivent" et veulent s'en sortir. Dès lors l'exclusion se lit dans les interactions quotidiennes et s'origine dans le manque de volonté de se conformer à un modèle de vie en société. Les positions de T. et J. sont différentes de celles de F. Selon J., le foyer n'offre pas des lieux d'écoute propices à une prise en charge individuelle et il se voit dans l'obligation de fréquenter les institutions réservées à une population nécessitant des soins médicaux spécifiques et une approche relationnelle différente. On retrouve néanmoins cette position chez F. qui nous dit que "les éducateurs savent faire les papiers mais que c'est la personne qui compte" et que c'est elle qu'il faut "éduquer". Contrairement à F., J. se sent exclu. Mais cette exclusion se déploie à une échelle macro-sociologique: "on est exclu du social". L'exemple de l'assistante sociale qu'il a eu l'impression d'ennuyer avec ses problèmes est à cet égard révélateur. J. se sent abandonné mais aussi refoulé par le système. L'absence de prise en charge rapide et de soutien tant financier que moral le condamne à la solitude et à se réfugier dans une

identité de malade ou de "dépressif". L'épisode de la "manche" est éclairant. J. a dû épouser un rôle et pour cela se vêtir d'un costume (ne pas se raser, enlever ses lunettes...) La conformité à l'image traditionnelle du mendiant a été une expérience humiliante et l'on mesure ici la distance qui peut exister entre les aspirations individuelles profondes et le rôle social adopté. Cette tension entre le "je" et le "moi", alimentée par ce paradoxe, entraîne une souffrance identitaire de "soi". Si être exclu peut se traduire par une sensation d'abandon social, c'est aussi se soumettre à des rôles sociaux humiliants auxquels on a dû mal à se conformer. On rejoint ici la représentation de soi comme rebut dont se débarrasse le centre et à fortiori le système social dans son ensemble. On retrouve ce sentiment chez T. qui critique avec beaucoup de virulence le foyer d'hébergement et, par extension, les politiques sociales. Tout comme J., T. se sent prisonnier d'un rôle mais aussi disqualifié dans son statut d'être humain. La nourriture de mauvaise qualité, les soins médicaux médiocres mais aussi les "expériences" des stagiaires ou des étudiants le positionnent dans un statut de sous-homme et même de bête: "c'est comme le parc de la Tête d'Or". Etre exclu, c'est "se faire enfoncer la tête sous l'eau chaque fois qu'on la ressort". C'est ne pas être aidé, bien sûr, mais c'est aussi faire vivre ceux qui travaillent. C'est appartenir à un groupe sacrifié et humilié qui a son utilité dans la pérennité du système social. Etre exclu, c'est aussi subir le stigmate: "quand il lui a dit qu'il était au foyer, la fille à l'intérim, elle a eu peur". Etre exclu, en définitive, c'est subir la domination d'un système, dans lequel on est un pion perdu dans la masse: "y font pas la différence entre nous". L'exclusion agit sur plusieurs niveaux, elle ne concerne pas uniquement la misère matérielle ou l'absence de travail et de logement. T., qui a retrouvé une activité professionnelle et qui dort au foyer en attendant ses premiers salaires, se sent lui aussi exclu. L'appartenance à une catégorie stigmatisée et dénigrée fonctionne telle une invalidation sociale mais institue aussi des rapports sociaux spécifiques et contraint l'individu désigné comme exclu à épouser des rôles jusqu'alors inconnus. Cet état de fait assigne l'individu à une place à part, un non-lieu social en quelque sorte, à l'intérieur duquel il se sent abandonné mais dont il ne peut s'échapper faute d'aides extérieures. Prisonnier de son statut, l'individu l'est aussi de son identité jugée négative et intériorisée comme telle. Fuir autrui et les lieux qu'il fréquente, s'opposer radicalement à lui, invectiver les politiques sociales peuvent devenir des stratégies mises en avant par les trois témoins afin de "sauver la face" et de se sauvegarder. A cet égard, celle de J., relevée à la fin de son discours, est édifiante. Après avoir critiqué le fonctionnement de l'aide d'urgence, il ajoute: "j' comprend aussi le problème du social, y'en a quoi que tu fasses ils s'en sortent pas, parce qu'ils peuvent pas, parce que bon, à un moment donné, faut vouloir aussi." Dès lors, le problème ne puise pas son origine dans les institutions, mais du côté des "vrais S.D.F.". Ne faisant pas d'efforts, ces derniers démoralisent les professionnels et déstabilisent un système qui serait à la base positif. En même temps que J. dédouane le fonctionnement social, il se compose une image normalisée correspondant au modèle dominant: "je veux m'en sortir" et rend responsable de leur misère les S.D.F. eux-mêmes. En définitive, la responsabilité de la situation de J., inconfortable et invalidante, n'incombe pas à lui-même, ni réellement à un abandon par le système social mais aux "vrais S.D.F." déréglant, par leur attitude marginale, l'ensemble du système de prise en charge.

SECTION III. Synthèse des discours sur l'exclu et le S.D.F.

Nous avons ouvert cette section dans le but d'entendre l'écho des représentations collectives dans la parole individuelle. Par l'analyse des discours de presse, nous avons vu se dessiner des sous-catégories de l'exclu, ce dernier correspondant d'ailleurs plus à une entité qu'à un individu ou à un groupe réel. Si les mal logés, par l'entremise de la revendication et de l'action collective, se transforment en familles, les S.D.F., les sans logis et, dans une moindre mesure, les sans-abri font partie d'une catégorie stigmatisée et disqualifiée. Le choix d'un mode de vie asocial et l'adaptation à cette situation sont les deux caractéristiques principales émanant des discours. La pathologie mentale, l'oisiveté, l'addiction, la violence et l'abjection complètent le portrait. L'analyse des entretiens individuels confirme cette figure générale du S.D.F. Les stratégies déployées par les témoins sont autant de recours afin de se différencier de la masse des hébergés et de s'extraire de cette population. Les procédés s'abreuvent aux stéréotypes déjà rencontrés et les récits construisent des catégories différenciées. D'une part, le clochard, l'homme déchu, sale et alcoolique. Ce dernier est hors réseau et toutes chances de réinsertion lui sont barrées. Toutefois, celui-ci n'inspire pas de danger immédiat pour deux raisons. La première est que son image fortement dégradée le situe au plus bas de l'échelle sociale et l'identification à sa déchéance, bien que possible, est incertaine car lointaine. La deuxième est que cet individu ne se révolte pas contre le système et semble plus à plaindre qu'à blâmer. Les causes répertoriées par les témoins se situent dans la souffrance et le manque de chance et dédouanent, par là, le clochard d'un choix d'un mode de vie marginal et donc d'une responsabilité individuelle. Nous sommes ici très proche d'un certain courant psychiatrique différenciant les clochards, loin des normes mais statiques, des S.D.F. "non réinsérables" car passant à travers les mailles du filet institutionnel. Nous renouons, ainsi, avec une vision délimitant les territoires de la marginalité et de la déviance.

Ce dernier espace est celui occupé par "la majorité de ceux qui sont à l'accueil", "ceux qui sont entre les deux" et "les vrais S.D.F." La figure met l'accent sur la fainéantise, la violence, le vol, bref des traits de comportement dont la responsabilité est portée par l'individu lui-même. Habitué "à faire la manche", "sale", "ne voulant pas s'en sortir", le S.D.F. ne respecte rien, que ce soient les espaces qui lui sont consacrés ou les travailleurs sociaux. Plus généralement, celui-ci ne partage pas les valeurs communément admises et les normes qui en sont les traductions. Les trois personnes que nous avons interviewées partagent cette opinion et il convient de préciser que si un des témoins travaillait depuis une semaine, les deux autres n'étaient pas dans cette dynamique. Tout en étant hébergés dans un foyer d'urgence, ayant mendié pour l'un, "roulé sa bosse" pour l'autre, ces deux témoins ne s'identifient pas comme S.D.F. Le syntagme recouvre, nous l'avons vu, des stéréotypes prégnants, une identité dégradée et un mode de vie hors-normes. Bien sûr, s'en différencier équivaut à conserver une image de soi positive. Mais il y a plus, le portrait du S.D.F., tel qu'il apparaît dans sa rigidité, nous renvoie à un idéal-type et non à un individu réel. Celui-ci est construit en tant que modèle de référence catalysant les jugements les plus négatifs.

Nous rejoignons, à cet instant, cette figure de l'altérité, aux contours abjects et monstrueux, qui n'existe que dans l'espace de l'irréel et du fabuleux. Le S.D.F. n'a pas d'existence charnelle et l'expression est une étiquette stéréotypée apposée sur autrui dans un mouvement de différenciation et de dénigrement. En définitive, le personnage prend le masque d'une figure symbolique et d'un archétype culturel condensant l'envers de la norme. Cette représentation collective, que nous avons mise en évidence plus haut, est audible dans la parole du sujet qui témoigne, ainsi, non seulement de l'existence d'un lien actif entre l'individu et le groupe mais aussi de la survivance, dans la pensée individuelle et sociale, d'une matrice associant errance et déviance.

CONCLUSION

Arrivé au terme de ce travail, nous rappellerons notre problématique ainsi que nos hypothèses. Nous résumerons ensuite les éléments développés en deuxième et troisième partie et synthétiserons les résultats de l'analyse de nos données. Enfin, nous relèverons certains points qui mériteraient d'être approfondis.

1. Rappel de la problématique

Notre objectif était d'effectuer une mise en perspective socio-historique des représentations sociales véhiculées sur les personnes sans domicile fixe en nous penchant sur les matrices culturelles qui les structurent. Nous avons tout d'abord défini l'exclusion comme un champ de tensions dans lequel coexiste une pluralité de discours brouillant le sens mais aussi la visibilité de la notion. Celle-ci, en effet, relève du simple constat et ne détient aucun pouvoir explicatif. Sa dimension générique fournit une image schème des individus désignés comme tels et amalgame des processus sociaux variés en occultant, par euphémisme, la recherche des causes. Catégorie floue de pensée scientifique, thème de conversations, objet de loi et de débats politiques, l'exclusion, telle une "unita multiplex" se compose d'éléments hétérogènes associés dans une totalité. Les discours sur les S.D.F. en sont un exemple frappant et l'étude du regard que nous posons sur cette population nous offre la compréhension de notre société par le lieu de ses

marges. Les politiques en faveur des plus démunis dépendent des problèmes sociaux tels qu'ils sont posés à une époque donnée. Ces politiques constituent le produit de la réflexion de la société sur elle-même. La question S.D.F. supporte le poids des contresens alimentés par la notion d'exclusion en réinscrivant les interrogations sur la pauvreté dans un cadre normatif. Dès lors, cette question ouvre sur un espace de recherche plus large, celui de la construction de l'altérité, par extension, celui des valeurs fondatrices de toute société. Dans une perspective constructiviste, nous avons posé une question, fil rouge de cette recherche, portant sur la façon dont les S.D.F. étaient pensés, représentés et construits par et dans les discours sur l'exclusion. Nous n'avons donc pas travaillé sur la réalité des processus menant à l'exclusion mais sur les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion est construite. Dès lors, nous avons pensé l'exclusion moins comme objet que comme discours, moins comme situation que représentation.

Les avancées théoriques sur les représentations sociales ont mis en lumière leur dimension historique. S. Moscovici a dégagé le processus d'ancrage et a souligné l'importance des cadres préexistants de pensée, tributaires des systèmes de croyance ancrés dans les valeurs. Dès lors, les représentations que nous forgeons sur le monde peuvent être entendues comme révélatrices d'un système de significations cohérent à l'intérieur d'une société donnée. J.Cl. Abric, en forgeant la théorie du noyau central, a insisté sur la résistance au changement et le poids de la mémoire sociale sur notre perception et nos représentations. Conforté par ces apports, nous avons suivi la piste socio-historique des représentations en les inscrivant dans une perspective génétique. Nous nous sommes appuyé, pour cela, sur les travaux de P. Vergès et F. Héritier qui ont mis à jour la présence de matrices culturelles qui actualisent la profondeur historique de notre société. Ces matrices, que nous assimilons à des cadres préexistants de pensée et de classifications, se cristallisent et laissent un effet qui leur survit. Nous les avons définies comme l'armature de nos systèmes de pensée sociale. Inscrites dans notre mémoire, transmises par tout un ensemble d'appareils et d'institutions, nous faisons appel à ces dernières afin de comprendre le monde qui nous entoure et d'agir sur lui. En croisant ces éléments avec les apports de l'histoire des mentalités, nous avons affirmé que les représentations n'étaient pas autonomes mais correspondaient à une production socio-historique dynamique dans laquelle passé et présent s'entremêlaient, témoignant d'une trame culturelle (et donc d'un système de valeurs) inaccessible à l'observation directe. Dès lors, notre interrogation sur les représentations s'est inscrite dans le repérage des matrices culturelles qui les façonnent.

Nous avons analysé l'exclusion comme une catégorie découpant et instituant le réel. Tout cadre de classifications laisse un effet qui lui survit, ces cadres sont historiquement établis et sont une émanation de nos matrices en vertu desquelles nous nous représentons les objets du monde. La personne sans domicile fixe incarne le point extrême de l'exclusion condensant toutes les formes de manque. La catégorie à laquelle elle appartient subit le poids du stigmatisé et de la disqualification sociale. Le S.D.F. est, en effet, situé en contrepoint de deux valeurs que sont le travail et l'inscription territoriale. La première de ces valeurs, toujours active malgré un chômage croissant, le place dans une position "d'inutile au monde". La deuxième le rejette de toute appartenance symbolique à

la communauté des hommes et le renvoie à une altérité radicale. Nous savons que les catégories de la perception du monde se construisent sur l'opposition entre le pur et l'impur. L'ordre symbolique procède par inclusion et exclusion. La distance spatiale que recouvre la notion d'exclusion et la mise à l'écart de l'exclu nous renvoient à l'opprobre et à l'abjection. Partant de ces éléments, nous avons articulé trois hypothèses. La première entend les représentations formulées sur l'exclu comme des constructions sociales structurées par une matrice trans-historique, émanant de notre culture que nous avons définie comme une organisation symbolique ordonnant notre environnement. Notre deuxième hypothèse affirmait que cette matrice, en associant errance et déviance, déclinait les représentations sur un axe victime/coupable ou bon/mauvais. Enfin, nous avons posé une dernière hypothèse selon laquelle le S.D.F., par son absence d'inscription territoriale, actualisait la figure du "mauvais pauvre" entaché d'opprobre et voué à l'abjection.

2. Réponses aux hypothèses

Nous avons, tout au long de notre développement, tenté de couvrir deux niveaux d'analyse.

Le premier niveau s'est attaché à faire émerger la problématisation de l'exclusion. En nous abreuvant à la complexité de la notion, nous avons écouté les discours scientifiques mais aussi doxologiques et avons déconstruit l'exclusion afin de mesurer son historicité et repérer la figure du S.D.F.

Nous avons découvert que l'exclusion autorisait, par le biais de la "nouvelle pauvreté", le pontage entre la pauvreté et le chômage. L'exclusion se divise, dans le discours des experts, en deux sous-catégories: la précarité et la grande pauvreté. Cette dernière sous-catégorie alimente des discours organisés sur le thème de l'inadaptation sociale et le S.D.F., fixé à l'intérieur de cette grille, épouse les traits de "l'incasable". L'analyse de la genèse de l'exclusion permet d'observer que la structuration interne de la notion, loin de démarrer à la formulation des sous-types, s'élabore au niveau des sous-catégories. Ces dernières portent en elles des traces historiques toujours actives. Ainsi l'exclusion formule une compréhension du social qui s'alimente dans une élaboration antérieure remaniée par notre présent et porte un héritage historique prégnant. Si la notion d'exclusion paraît, de prime abord, vide de sens, elle alimente néanmoins les réflexions les plus sérieuses et recèle un système complexe de classifications des populations, construit par les experts et les scientifiques, reposant sur une hiérarchie des situations de déliaison. Dès lors, nous avons pu observer une déclinaison des catégories orchestrée par l'adhésion aux valeurs communes. Dans cet axe, le S.D.F., sans travail et en errance, est posé en contre-modèle.

Afin de mieux cerner les effets du travail d'énonciation à travers lesquels la réalité de l'exclusion prend corps, nous avons prolongé notre déconstruction en analysant un corpus issu du langage commun. L'étude du lexique démontre que le discours s'abreuve au noyau dur de la pauvreté. Les constellations associatives du syntagme S.D.F. révèlent

des connotations péjoratives centrées sur l'errance individuelle et la déviance qualifiant cette conduite. Ces connotations se retrouvent dans les désignations médiatiques et, à l'heure des premiers arrêtés municipaux réglementant la mendicité, c'est l'irrespect des normes qui est pointé, plus précisément la marginalité, empruntant aux domaines de l'évasion et du voyage. Le discours usuel répertorie l'exclusion dans les thématiques de l'ordre et de la mesure et s'énonce dans le champ des normes. De ce forum de voix d'où émerge "l'unita multiplex" qu'est l'exclusion, une idée dominante s'impose, celle d'une hétérogénéité des populations exclues divisées en deux sous-catégories construites sur deux thèmes pérennes: l'assurantiel, regroupant les situations de précarité, et l'assistanciel, définissant des populations jugées socialement inadaptées. Dès lors, derrière l'image première du S.D.F., victime de l'exclusion, s'esquisse un autre contour, celui d'un homme marginal ou déviant, profondément étranger aux valeurs dominantes.

Ces premiers éléments, ainsi collectés, nous ont autorisé à approfondir notre mise en perspective historique en effectuant une analyse des discours passés et présents sur l'homme en errance.

Nous avons ouvert notre réflexion en insistant sur la domiciliation ou l'appartenance à la commune comme critère de distinction entre les pauvres. Le traitement social du vagabond a pris la forme de pratiques répressives et son errance l'a catalogué dans une catégorie déviante. Les théories contemporaines de la déviance inscrivent le clochard et le vagabond dans la catégorie de "l'évasion" et décrivent ces individus comme indifférents aux objectifs sociaux normalisés. Cette désignation a placé le vagabond, et soumet encore le S.D.F., à des pratiques de contrôle social.

La première de ces pratiques s'élabore dans le cadre juridique. L'ancien Code pénal et la réglementation actuelle de la mendicité se rejoignent dans la dénonciation des troubles à l'ordre public et le danger et l'insécurité que représentent ces individus au sein de l'espace collectif. Les dichotomies entre les pauvres apparaissent pleinement et les jeunes errants de passage sont nettement distingués des individus connus et fréquentant les centres d'hébergement comme l'étaient, en leur temps, les vagabonds des mendiants nés sur la commune. Si le droit et la police administrative ont tenté d'interdire ou de réglementer ces conduites déviantes, le discours médical, lui, les a fixées dans la nosographie psychiatrique. Dégénéré ou hystérique, le vagabond est d'abord un malade et il faudra attendre les travaux d'A. Vexliard pour que les facteurs sociaux soient reconnus et soumis à l'analyse. A l'heure actuelle, de nouvelles prises en charge sont apparues ainsi que de nouvelles problématiques de soin, notamment la question de la souffrance psychique. Toutefois, si l'on remarque un changement dans les discours et les pratiques, on peut encore observer quelques traces, discrètes il est vrai, dans les nomenclatures psychiatriques. La trilogie du clochard "hors réseau" mais fixé dans un quartier, du "S.D.F. réinsérable" et du "S.D.F. non-réinsérable" découpe les territoires de la marge et fait apparaître les catégories du "marginal", du "pauvre méritant" et du "déviant". Le S.D.F. "non-réinsérable" est un homme en mouvance, fréquentant peu les dispositifs institutionnels. Son classement dans cette catégorie le condamne, de manière quasi définitive, à occuper un espace situé hors de la communauté des hommes.

Nous avons relevé que cet espace était de nature irréelle et fabuleuse, habité par les figures de l'abject et du monstrueux. Homme d'égouts et de travaux impurs, le vagabond

incarne l'envers de notre humanité. Son errance naturelle, inscrite dans son corps, le figure en modèle inversé et sa présence nous est nécessaire afin de nous penser humains, mais aussi pour accréditer nos croyances et nos productions culturelles et religieuses. Le mythe du juif errant est d'ailleurs là pour en témoigner. Poussé par nos interrogations sur la production de ces matrices culturelles trans-historiques, nous avons tenté un éclairage à la lueur du récit mythique. La figure de Caïn, condamné au pays de l'errance, rejoint, dans les dérivations du mythe, celle du lépreux, de l'homme sauvage, de l'homme-loup et du vagabond. Ces figures légendaires et sacrées occupent un espace interstitiel et se muent en hommes-frontières délimitant les territoires de l'inhumanité. Témoins de l'existence de zones de non-lieu, ces derniers auraient vocation à nous garantir la présence d'un centre à la localisation incertaine. En définitive, le débat axé sur les marges et, en filigrane, sur l'exclusion tente de répondre à une question d'abord posée sur le centre (et sur les modalités d'inclusion) trahissant, par là, une cruelle incertitude quant à son existence.

Nous avons, en quatrième partie de ce travail, renoué avec le temps présent. L'analyse des discours de presse nous a permis de répondre de manière plus complète à nos hypothèses. Nous avons mis en évidence la présence de sous-types distribués selon leur degré d'intégration, leur adhésion aux valeurs dominantes et leur conformité aux normes. Cette typologie, présente dans les analyses des experts et des scientifiques, se retrouve dans le discours médiatique. Les catégories sont hiérarchisées et l'individu sans domicile fixe appartient à la population la plus disqualifiée. Nous pouvons donc affirmer que la notion d'exclusion, de prime abord générique et englobante, cache un système de classifications des sujets sociaux mais aussi de discrimination puisqu'elle impose une grille d'évaluation et de jugements lisible dans les réponses institutionnelles fournies aux populations désignées comme exclues. Les catégories "d'incasable" et "d'inemployable", recouvrant les S.D.F., les alcooliques, les dépressifs et les femmes isolées avec enfants, en sont un exemple prégnant et nous indiquent un découpage catégoriel motivé par la conformité ou non aux normes sociales. Nous avons noté que le S.D.F. pérennisait l'image du "mauvais pauvre". Les qualifications qui lui sont accolées (oisif, feignant, alcoolique, malade, errant, inadapté...), et que nous retrouvons dans les discours émanant des experts mais aussi des médias, sont sensiblement identiques tout au long de l'échelle temporelle que nous avons déroulée.

Nous avons relevé, de plus, et au-delà des polémiques tenues entre les différents journaux, qu'était visible une même matrice discursive unifiant l'ensemble des discours. Ces derniers, en effet, sont organisés sur la différence existant entre les exclus et le lectorat. Les populations exclues, plus particulièrement les S.D.F., représentent une altérité radicale et si certains organes de presse utilisent une stratégie identificatoire, c'est alors le thème de la précarité (et non pas celui de l'exclusion) qui est exploité. Le S.D.F. est dépeint dans son inadaptation aux valeurs dominantes mais surtout dans un éloignement de ces mêmes valeurs. Il occupe un espace périphérique, indéterminé au sein du social. D'ailleurs, sa présence dans des lieux chargés de sens et socialisés introduit la confusion la plus totale. A cet instant, c'est l'homme, en lui-même, qui représente une faillite du sens et qui contamine les espaces qu'il traverse. Ce que nous avons remarqué pour le discours médiatique rejoint l'analyse que nous avons effectuée

de la dérivation du mythe d'Abel et Caïn. La problématique que porte en lui l'homme en errance s'inscrit dans la lecture, la définition et l'appropriation des espaces et de leur sens. Homme-frontière entre l'humain et l'inhumain, l'ordre et le désordre, le sens et l'insensé, l'errant, ou celui qui n'a pas d'inscription territoriale forte, interroge l'espace car sa présence en bouleverse la signification prédéfinie. L'errance est condamnée par les multiples discours normatifs dont elle fait l'objet. Ces discours sont la manifestation de la présence de l'ordre symbolique dans la culture. Nous avons défini plus haut la culture comme le cadre contenant de nos pulsions. A cet instant, l'errant deviendrait l'image de l'homme reflétée par un miroir magique montrant la profondeur, et non la surface, de chacun et ses désirs les plus enfouis. L'interdit du meurtre du frère, la condamnation de Caïn, sont autant de paroles fondatrices d'un ordre culturel dans lequel l'errance humaine est présente. Le contrôle social a toujours voulu fixer l'errant dans des lieux-prisons ou dans le jeu des catégories discursives, juridiques ou médicales. Lutter contre *les fils de Caïn*, c'est tenter de gommer le forfait de leur père. L'enjeu se situe dans le respect de l'ordre symbolique et donc dans les efforts mis en place afin de combattre l'errance, si besoin en inventant les coupables. L'interdit du meurtre est fondateur, éradiquer l'errance reviendrait à annihiler son châtement et à détruire l'ordre culturel. L'errant est là, confiné dans un espace clos et défini par les discours normatifs, tel un témoin. Le danger qu'il représente réside dans le risque de le voir, un jour, déborder de cet espace et déstructurer l'ordre culturel.

Ce constat nous autorise à souligner la présence d'invariants dans la pensée sociale et l'existence d'une matrice culturelle stable associant errance et déviance. L'absence d'inscription territoriale positionne, bien sûr, l'individu comme étranger et dangereux. Mais cet homme, témoin vivant, est aussi un sacrifié et ses chances de réinsertion sont minces. Le poids de la responsabilité individuelle pesant sur ses épaules dédouane la collectivité d'une quelconque responsabilité. Cet état de fait sauvegarde la typologie construite et le traitement réservé aux catégories et, dès lors, pérennise nos cadres de classifications et de compréhension des objets sociaux.

Ces derniers éléments se retrouvent d'ailleurs dans la parole individuelle et sont donc intériorisés. L'analyse des entretiens a démontré la pérennité d'une typologie effectuée à partir de modèles stables, à savoir le "bon pauvre" (le clochard malchanceux) et "les autres" ou "les vrais S.D.F." déstabilisant, par leur comportement déviant et leur refus d'assujettissement à certaines normes, tout le système social de prise en charge. La stratégie sous-jacente est, là aussi, la sauvegarde des cadres de compréhension du monde et le maintien d'un système de valeurs dans son ensemble. Les catégorisations construites par nos trois témoins ont dressé la carte des victimes et des coupables et ont insisté, comme l'ont fait les discours médiatiques, sur la responsabilité individuelle et sur le choix d'un mode de vie marginal. Mais une interrogation subsiste. Les personnes interviewées se trouvent dans une situation de sans domicile fixe mais se différencient de cette population par des stratégies d'opposition. Il faut, bien entendu, entendre un refus d'identification et la volonté de se maintenir dans une image positive de soi-même. Néanmoins, nous avons avancé l'idée que le S.D.F. représentait un idéal-type sans consistance réelle. Dans ce cadre, il épouse les traits d'un contre-modèle à l'altérité radicale dans lequel personne ne se reconnaît. Cette vacuité autorise la catégorisation

d'autrui sous cette désignation et permet, au niveau individuel, la sauvegarde narcissique de son image, la croyance qu'il y a toujours plus désinséré que soi, et que tout espoir d'un avenir meilleur reste possible. Au niveau collectif, ce contre-modèle agirait comme une borne délimitant les espaces d'intégration en dressant la cartographie des territoires de la marginalité et de la déviance et en faisant émerger un centre qui aurait fonction de repère normalisé. Pour conclure, nous pouvons ajouter que c'est l'errance qui dessine les contours de la catégorie à laquelle appartient le S.D.F. et que cette dernière continue à articuler la distinction entre les pauvres. Derrière le paravent de la commisération générale, il nous semble entendre la pérennité de quelques vieux démons et la voix d'une volonté collective: celle de croire en un "monde juste" dans lequel les S.D.F., volontairement inadapés et coupables, n'ont que ce qu'ils méritent.

3. Perspectives

Plusieurs pistes mériteraient de retenir notre attention pour un travail futur. Tout d'abord, concernant plus particulièrement la thématique de l'exclusion, il serait nécessaire d'analyser la "virtualité" de cette notion. Nous avons appris, en effet, que celle-ci concernait le débat politique mais ne recouvrait pas l'existence de groupes réels, d'autres désignations, nous l'avons vu, sont sollicitées. Une analyse détaillée pourrait nous indiquer plus clairement ce que la notion recouvre. Nous avons postulé une interrogation sur la présence d'un centre incertain et la remise en question des modalités actuelles d'insertion. Les exclus prendraient la forme de témoins ou d'étalons prouvant, par leur simple présence dans nos marges, la réalité de lieux et formes d'inclusion. En définitive, les débats axés sur la notion traduiraient la cohésion d'un centre s'interrogeant sur son fonctionnement par l'entremise de discours formulés sur sa périphérie et seraient donc fort éloignés des questions pratiques et quotidiennes de prises en charge des plus démunis.

Toujours dans l'axe de l'exclusion, il faudrait relire, à la lueur de notre développement, les systèmes de politique sociale. Chercher les soubassements de ces derniers de façon détaillée permettrait d'évaluer le bien-fondé de certaines mesures. S'interroger sur les catégorisations hâtives et sans appel ainsi que sur les disqualifications et les souffrances individuelles engendrées nous semble aussi urgent afin de rendre à tous une capacité pleine et entière de s'insérer ou de se réinsérer socialement.

Sur un axe plus théorique, il serait intéressant de poursuivre la piste socio-historique des représentations et d'affiner notre compréhension du fonctionnement des matrices culturelles. Dans ce cadre, il conviendrait d'analyser plus finement l'écho du collectif dans la parole individuelle et de mieux saisir la position de l'homme dans sa culture. Nous avons, dans ce travail, mis en perspective l'existence de "conserves culturelles". Toutefois, nous avons relevé des évolutions, notamment dans le discours et les pratiques psychiatriques. Il serait temps, maintenant, de mieux analyser les processus de changements et de concentrer nos regards sur ce que J.CI. Abric appelle la "barrière périphérique". Cette position ne nie pas l'historicité des représentations et la présence de

matrices imposant leur vision du monde. Au contraire, le système périphérique est aussi là pour protéger la stabilité de nos systèmes de classifications. Toutefois, certains éléments s'intègrent au noyau dur et sont porteurs de trans-évolution. Après la mise en perspective socio-historique que nous venons d'effectuer par l'intermédiaire de l'analyse des productions discursives, la tâche qui nous incombe maintenant est celle de l'observation des changements et de leurs modalités d'intégration dans le noyau dur des représentations. Pour ce faire, il conviendrait d'interroger les événements nouveaux touchant aux pratiques, notamment professionnelles, mieux circonscrire le rôle de ces dernières et leur restituer leur importance. Par l'analyse des discours et des pratiques, nous pourrions approcher, plus finement que nous l'avons fait, la dynamique des phénomènes sociaux et la place qu'occupe la mémoire sociale à l'intérieur de cette dynamique ainsi que l'entremêlement des temps dans la pensée collective. Encore fallait-il auparavant s'assurer du bien fondé de cette veine de recherche en soulignant la dimension historique des représentations, c'est ce que nous avons tenté de prouver par ce travail lequel, espérons le, pourra inciter à la réflexion et au débat.

BIBLIOGRAPHIE (399 références)

- Abric J.C.I., "L'artisan et l'artisanat: analyse de la structure d'une représentation", *Bulletin de psychologie*, n°336, 1984, pp. 861-875.
- Pratiques sociales et représentations*, P.U.F. Editions, 1994.
- Exclusion sociale, insertion et prévention*, Erès Editions, 1996.
- Abric J.C., Tafani E., "Nature et fonctionnement du noyau central d'une représentations sociale", *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°28, 1995, pp. 22-31.
- Aebischer V., *Idéologies et représentations sociales*, Delval Editions, 1991.
- Affichard J., de Foucault J.B., *Justice sociale et inégalités*, Esprit Editions, 1992.
- Agemben G., *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Seuil Editions, 1997.
- Aïn J., *Errances. Entre dérive et ancrage*, Erès Editions, 1996.
- Ajuriaguerra J., *Manuel de psychiatrie de l'enfant*, Masson Editions, 1977.
- Albertini J.M., "Pourquoi des laissés pour compte?", *Economie et humanisme*, n°174, 1967, pp. 5-13.
- Anzieu D., *Le Moi-Peau*, Dunod Editions, 1990.
- Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1994*, Ministère de l'Intérieur, la Documentation Française, 1995.
- Assoun P.L., *Freud et les sciences sociales*, A. Colin Editions, 1993.
- Le préjudice et l'idéal*, Anthropos Editions, 1999.

- Astier I., "Chronique d'une commission locale d'insertion", in Donzelot J., *Face à l'exclusion: le modèle Français*, Esprit Editions, 1991, pp. 59-82.
- Revenu minimum et souci d'insertion*, Desclée de Brouwer Editions, 1997.
- Aubert G., "Le crime entre déviations et normes", XXXI Rencontres internationales de Genève, *Normes et déviations*, 1987, pp. 263-309.
- Au bout d'être énervé*, Ss. la direction de J. Guillou, Rapport pour le Plan Urbain, la Documentation Française, 1994.
- Bachmann C., Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, A. Michel Editions, 1996.
- Balmory M., *Abel ou la traversée de l'Eden*, Grasset Editions, 1999.
- Barbier J.L., *Le clochard: histoire d'une déchéance*, Alsatia Editions, 1956.
- Barel Y., *La marginalité sociale*, P.U.F Editions, 1982.
- "Le grand Intégrateur", *Connexions*, n°56, 1990, pp. 85-100.
- Barrus-Michel J., *Le sujet social. Etude de psychologie sociale clinique*, Dunod Editions, 1987.
- Barthe M.A., "Les formes de la pauvreté dans la société française", *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2, 1987, pp. 113-125.
- "Pauvreté et Etat-providence: l'approche du comité de mendicité 1790-1791", *Revue française des affaires sociales*, n°3, 1991, pp. 167-186.
- Bastide R., *Sociologie de l'Afrique noire*, P.U.F Editions, 1945.
- Baudrillard J., *La société de consommation, ses mythes, ses structures*, Denoël Editions, 1970.
- Beaune J.C., *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société. 1810-1910*, Champ Vallon Editions, 1983.
- Beck H., *Rapports du vagabondage et de la folie*, Thèse de médecine, Lyon, 1902.
- Becker H.S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, (1963), Métailié Editions, 1985.
- Belorgey J.M., *La France et ses pauvres*, Syros Editions, 1987.
- Benedikt M., "Le vagabondage et son traitement", *Annales d'hygiène et de médecine légale*, T. 24, 1890, pp. 493-501.
- Bérard A., "Le vagabondage en France", *Les Archives de l'anthropologie criminelle*, T.3, 1898, pp. 599-607.
- Bertrand V., "L'exclusion: une mosaïque du sens", *Le Croquant*, n°19, 1996, pp. 101-105.
- "Perte du lien et quête identitaire dans le processus d'exclusion sociale", *Canalpsy*, n° 39, 1999, pp. 12-13.
- "Du vagabond au S.D.F.: une représentation pérenne de la déviance?", *Journal des psychologues*, n°188, juin 2001, pp.80-81.
- Besson F., "Approche psychologique de la clochardisation: étude d'un S.D.F. issu de classe moyenne", *Pratiques psychologiques*, n°1, 1996, pp. 89-91.

- Birraux A., "Notion d'errance", *Adolescence*, n°23, 1994, pp. 13-18.
- Blanc A., *Les handicapés au travail. Analyse sociologique d'un dispositif d'insertion professionnelle*, Dunod Editions, 1995.
- Blanchet A., *L'entretien dans les sciences sociales*, Dunod Editions, 1985.
- Blanckaert C., "L'anthropologie des criminels", in Mucchielli L., *Histoire de la criminologie française*, L'Harmattan Editions, 1995, pp. 55-88.
- Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, (1949), A. Colin Editions, 1974.
- Boltanski L., *Prime éducation et morale de classe*, Mouton Editions, 1969.
- Bonafous S., *L'immigration prise aux mots*, Kimé Editions, 1991.
- Bottéro J., "Le mythe et la connaissance de l'autre", *Revue européenne des sciences sociales*, T.XVIII, n°53, 1980, pp.121-129.
- Boudon R., *Traité de sociologie*, P.U.F. Editions, 1992.
- Bourdieu P., *Le métier de sociologue*, Mouton Editions, 1968.
- Le sens pratique*, Minuit Editions, 1980.
- Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard Editions, 1982.
- Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil Editions, 1992.
- La misère du monde*, Seuil Editions, 1993.
- "A propos de la famille comme catégorie réalisée", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°100, 1993, pp. 32-36.
- Bourke J., *Les rites scatologiques de toutes les nations*, (1913), P.U.F. Editions, 1982.
- Bouthoul G., *Les mentalités*, P.U.F. Editions, 1952.
- Braudel F., *Grammaire des civilisations*, Flammarion Editions, 1963.
- Ecrits sur l'histoire*, Flammarion Editions, 1969.
- Bréban B., *La pauvreté, un destin*, L'Harmattan Editions, 1984.
- Bresson M., *Les S.D.F. et le nouveau contrat social*, L'Harmattan Editions, 1997.
- Bresson Y., Guitton H., *Repenser la solidarité*, Univers Editions, 1991.
- Burgat F., "La logique de la légitimation de la violence: animalité vs humanité", in Héritier F., *De la violence II*, O. Jacob Editions, 1999.
- Caillois R., *Le mythe et l'homme*, (1938), Gallimard Editions, 1987.
- Calloud J., "Caïn et Abel: l'homme et son frère", *Sémiotique et Bible*, n°88, 1997, pp. 3-25.
- Calvet J., *Linguistique et colonialisme*, Payot Editions, 1974.
- Canguilhem G., *La connaissance de la vie*, Vrin Editions, 1965.
- Castel R., *Le psychanalisme*, Maspéro Editions, 1973.
- L'ordre psychiatrique, l'âge d'or de l'aliénisme*, Minuit Editions, 1976.
- Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard Editions, 1995.
- "De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité

- relationnelle", in Donzelot J., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit Editions, 1991, pp. 137-168.
- Le RMI, une dette sociale*, L'Harmattan Editions, 1992.
- "Les pièges de l'exclusion", *Lien social et politiques/RIAC*, n°34, 1995, p. 13-21.
- Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, Seuil Editions, 1975.
- Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe III*, Seuil Editions, 1990.
- Champagne P., "La vision médiatique", in Bourdieu P., *La misère du monde*, Seuil Editions, 1992, pp. 61-79.
- Chanteau F., *Vagabondage et mendicité*, Pédone Editions, 1899.
- Charcot J.M., *Leçons sur l'hystérie virile, (reprise des Leçons du mardi)*, (1888), Le Sycomore Editions, 1984.
- Charlot J.Y., *Errance et psychose*, Thèse de médecine, Lyon, 1982.
- Chevalier L., *Classes laborieuses, classes dangereuses*, (1978), Hachette Editions, 1984.
- Chobeaux F., *Les nomades du vide*, Actes Sud Editions, 1996.
- Clancier A., *Mythes et psychanalyse*, Actes du Colloque de Cerisy, In press Editions, 1997.
- Cohen A., *La déviance*, Duculot Editions, 1966.
- Coing H., Meunier C., *Insécurité urbaine: une arme pour le pouvoir?* Anthropos Editions, 1980.
- Commission des maires sur la sécurité: face à la délinquance, prévention, répression et solidarité*, Rapport au Premier Ministre, la Documentation Française, 1982.
- Contre la pauvreté et la précarité: soixante propositions*, Ss. la direction de M. Oheix, Rapport au Ministère de la santé et de la sécurité Sociale, la Documentation Française, 1981.
- Coquet J. Cl., *Sémiotique. L'école de Paris*, Hachette Editions, 1982.
- Corbin A., *Les filles de noces*, Aubier Editions, 1978.
- La prostitution à Paris au XIX^e siècle*, Seuil Editions, 1981.
- Corcuff P., "Eléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme", *Revue de sciences politiques*, vol. 41, 1991, pp.515-535.
- Cordier F., "Gradients de prototypie pour cinq catégories sémantiques", *Psychologie française*, 25, n°3-4, 1988, pp. 211-219.
- Cornaton M., "Pauvreté et misère", *Economie et humanisme*, n°174, 1967, pp. 54-59.
- Le lien social. Etudes de psychologie et de psychopathologie sociales*, L'Interdisciplinaire Editions, 1998.
- Courquin G., "Diogène: mise en place d'une équipe mobile santé mentale et précarité à Lille", in *Souffrance psychique et exclusion*, Actes du Colloque Lyon-Bron, Ss. la direction de J. Furtos, O.R.S.P.E.R.E., 1999, pp. 271-274.
- Courtès J., *Sémiotique narrative et discursive*, Hachette Editions, 1993.
- Cousin P. et Coll., *La mutation des croyances et des valeurs dans la modernité. Une*

- enquête comparative entre Angers et Grenoble*, L'Harmattan Editions, 1996.
- Cubéro J., *Histoire du vagabondage du Moyen-Age à nos jours*, Imago Editions, 1998.
- Damon J., *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, Editions de l'Aube, 1996.
- "La grande pauvreté", *Informations sociales*, n°60, 1997, pp. 94-101.
- "Les incivilités. Avant propos", *Problèmes politiques et sociaux*, n° 836, 2000, pp. 3-6.
- Darmon P., "Le criminel-né existe-t-il?", *L'Histoire*, n°168, 1993, pp. 92-95
- Delmas-Marty M., *Pour un droit commun*, Seuil Editions, 1994.
- Demazière D., "le chômage de longue durée: placement ou assistance", *revue française des Affaires sociales*, n°2, 1989, pp. 103-118.
- Depauw J., "La législation royale concernant les pauvres", *Revue d'histoire contemporaine*, T. XXI, 1974, pp. 403-418.
- Deschamps J.Cl., *L'attribution et la catégorisation sociale*, Lang Editions, 1977.
- Devereux G., *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*,(1967), Flammarion Editions, 1980.
- Dhoquois R., *Appartenance et exclusion*, L'Harmattan Editions, 1989.
- Doise W., *L'explication en psychologie sociale*, P.U.F. Editions, 1982.
- "les représentations sociales: définition d'un concept", *Connexions*, n°45, 1985, pp. 243-253.
- Donzelot J., *Face à l'exclusion: le modèle Français*, Editions Esprit, 1991.
- Douglas M., *De la souillure. Etudes sur la notion de pollution et de tabou*, La Découverte Editions, 1967.
- Comment pensent les institutions*,(1989),La découverte/MAUSS Editions, 1999.
- Dubet F., *La galère: jeunes en survie*, Seuil Editions, 1993.
- Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Seuil Editions, 1992.
- Dubet F., Martucelli D., *Dans quelle société vivons-nous?*, Seuil Editions, 1998.
- Dubief F., *La question du vagabondage*, Fasquelle Editions, 1911.
- Dubois D., *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, CNRS Editions, 1991.
- Dubourdieu F., *De la dromomanie des dégénérés*, Thèse de médecine, Bordeaux, 1894.
- Duby G., *Le dimanche de Bouvines*, Gallimard Editions, 1973.
- Duez B., "L'errance nécessaire", *Les Cahiers du C.R.P.P.C.*, n° 9, 2001, pp. 3-12.
- Dumont R., *Les paradoxes de la pauvreté*, Le Monde Editions, 1992.
- Durkheim E., *Sociologie et philosophie*, (1924), P.U.F. Editions, 1973.
- L'éducation morale*, (1935), P.U.F. Editions, 1975.
- Les règles de la méthode sociologique*, (1937), P.U.F. Editions, 1985.
- Durou B., *Vagabonds et clochards*, Thèse de médecine, Toulouse, 1966.
- Durou B., Rimailho A., *Les vageux dans la société industrielle*, Privat Editions, 1970.

- Drux A. et Coll., "Caractéristiques médico-sociales et consommation de soins des patients S.D.F. dans le cadre du dispositif sectoriel psychiatrique", *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, n°9, 1997, pp. 47-58.
- L'école contre l'exclusion*, Entretiens Nathan, Acte VIII, 1998, Paris.
- Eliade M., *Images et symboles. Essais sur le symbolisme magico-religieux*, Gallimard Editions, 1952.
- Aspects du mythe*, Gallimard Editions, 1963.
- Enrayer la reproduction de la grande pauvreté*, Ss. la direction de J. Wresinski, Rapport au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Préparation IX° Plan, 1984-1988.
- Enriquez E., "Le mythe ou la communauté inchangée", *L'Ecrit du temps*, n°11, 1986, pp. 66-79.
- L'Europe face à la pauvreté: les expériences nationales de revenu minimum d'insertion*, Ss. la direction de S. Paugam, Rapport au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la Documentation Française, 1999.
- Fabre G., *Epidémies et contagions. L'imaginaire du mal en occident*, P.U.F. Editions, 1998.
- Fabre-Vassas Cl., *La bête singulière, les juifs, les chrétiens et le cochon*, Gallimard Editions, 1994.
- Febvre L., *Le problème de l'incroyance au 16° siècle. La religion de Rabelais*, A. Michel Editions, 1942.
- Ferrand-Bechmann D., "La pauvreté", *Problèmes Economiques*, n°1993, 1986.
- Férréol G., *Intégration et exclusion dans la société française*, P.U.L. Editions, 1993.
- Ferri E., *La sociologie criminelle*, Alcan Editions, 1905.
- Fischer G., *Le champ du social*, Dunod Editions, 1990.
- La psychologie sociale*, Seuil Editions, 1997.
- Foucault M., *Les mots et les choses*, Gallimard Editions, 1966.
- "Réponses au cercle d'épistémologie", *Cahiers pour l'analyse*, n°9, 1968, pp. 9-40.
- L'ordre du discours*, Gallimard Editions, 1971.
- Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard Editions, 1972.
- Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard Editions, 1975.
- Résumé des cours, 1970-1982*, Julliard Editions, 1989.
- Les anormaux. Cours au collège de France, 1974-1975*, Gallimard Editions, 1999.
- Foville A., "Les aliénés voyageurs ou migrants", *Annales médico-psychologiques*, T.4, 1875, pp. 5-45.
- François F., "Le vagabondage en France" *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°8, 1960, pp. 699-716.
- Frégier H., *Des classes dangereuses de la population des grandes villes*, Alcan Editions, 1840.
- Frétigné C., *Sociologie de l'exclusion*, L'Harmattan Editions, 1999.

-
- Freud S., "L'intérêt de la psychanalyse", *Scientia*, Retz éd., Vol. 14, 7^e année, 1913.
Essais de psychanalyse (1921), Payot Editions, 1967.
Psychopathologie de la vie quotidienne, (1923), Payot Editions, 1967.
Malaise dans la civilisation (1929), P.U.F. Editions, 1971.
Nouvelles conférences sur la psychanalyse, Gallimard Editions, 1932.
- Friedlander S., *L'antisémitisme nazi. Histoire d'une psychose collective*, Seuil Editions, 1971.
- Furtos J., "Des clefs pour travailler ensemble", in *Souffrance psychique et exclusion*, Actes du Colloque Lyon-Bron, Ss. la direction de J. Furtos, O.R.S.P.E.R.E., 1997, pp. 29-34.
- Gaboriau P., Lebleux D., "Le thérapeute face au problème des personnes sans logis. Réflexions ethnopsychiatriques sur les S.D.F.", *Annales médico-psychologiques*, n°1, 1996, pp. 20-31.
- Gaignebet C., Lajoux J., *Art profane et religion populaire au Moyen-Age*, P.U.F. Editions, 1985.
- Gardin J.C., *Les analyses de discours*, Delachaux Editions, 1974.
- Garnier-Muller A., *Les "inutiles", survivre en banlieue et dans la rue*, Editions de l'atelier, 2000.
- Gassin R., *Criminologie*, Précis Dalloz, 1990.
- Gauléjac de V., Taboada Léonetti I., *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Desclée de Brouwer Editions, 1994.
- Geremek B., *Truands et misérables dans l'Europe moderne*, Gallimard Editions, 1980.
La potence ou la pitié: l'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours, Gallimard Editions, 1987.
- Les fils de Caïn. Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne*, Flammarion Editions, 1991.
- Giros P., Sarrasin B., *Les survivants du centre ville*, Fayard Editions, 1998.
- Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit, 1975.
- Goldberg F., "Une métaphore de l'espace psychique", *Informations sociales*, n°60, 1997, pp. 28-35.
- Gouazé J. et Coll., *Stratégies de la presse et du droit au procès de Bobigny*, P.U.L. Editions, 1979.
- Gounot P., "Le groupe de travail du C.N.I.S. sur les sans-abri", *Courrier des statistiques*, n°71, 1994, pp. 53-56.
- Grande exclusion sociale, questions liées à l'insertion et au devenir des publics en difficultés sociales*, Ss. la direction de C. Chasseriaud, Rapport pour le Ministère des Affaires sociales, la Documentation Française, 1993.
- Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Ss. la direction de J. Wresinski, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, J.O. n°6, 1987.
- Greimas A.J., *Du sens*, Seuil Editions, 1970.

- Du sens II. Essais sémiotiques*, Seuil Editions, 1983.
- Greimas A.J., Courtès J., *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. T.1, Hachette Editions, 1979.
- Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. T.2, Hachette Editions, 1986.
- Grize J.B. et Coll., *Salariés face aux nouvelles technologies*, Editions du C.N.R.S., 1987.
- Grojnowski D., "Pour analyser la "une" de France-Soir", *Presse Actualité*, n°146, 1980, pp. 44-49.
- "Le discours de presse", *Presse Actualité*, n°149, 1980, pp. 45-49.
- Gros-Jean C., Padiou C., "Les exclus: comment sortir de l'approche en catégories", *Revue française des affaires sociales*, n°2-3, avril-septembre 1995, pp. 5-28.
- Groupe d'Entrevernes, *Analyse sémiotique des textes*, P.U.L. Editions, 1979.
- Guillaume P., *La psychologie de la forme*, Flammarion Editions, (1937), 1948.
- Guillaumin C., *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton éditions, 1972.
- Guillou J., *Les jeunes sans domicile fixe et la rue*, L'Harmattan Editions, 1996.
- Guimelli Ch. et Coll., *Structure et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé Editions, 1994.
- Gusdorf G., *La parole*, P.U.F. Editions, 1952.
- Gutton J.P., *La société et les pauvres en Europe (16°-18° siècles)*, P.U.F. Editions, 1974.
- Haas V., Jodelet D., "Pensée et mémoire sociale", in Pétard J.P., *Psychologie sociale*, Bréal Editions, 1999, pp. 111-160.
- Habermas J., *L'espace public*, Payot Editions, 1978.
- Hagège Cl., *L'homme de parole. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Fayard Editions, 1985.
- Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Alcan Editions, 1935.
- La mémoire collective*, (1950), A. Michel Editions, 1997.
- Hassoun J., *Caïn*, Autrement Editions, 1997.
- Henry P., Borde M.P., *La vie pour rien*, Laffont Editions, 1997.
- Héritier F., *Les deux sœurs et leur mère*, O. Jacob Editions, 1994.
- Masculin/féminin: la pensée de la différence*, O. Jacob Editions, 1996.
- De la violence I. et II., séminaires*, O. Jacob Editions, 1999.
- Herzlich Cl., *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale*, Mouton Editions, 1969.
- Heuyer G., *Les troubles mentaux. Etude criminologique*, P.U.F. Editions, 1968.
- Hjelmslev L., *Prolégomènes à une théorie du langage*, Minuit Editions, 1971.
- Homberg T., *Etudes sur le vagabondage*, Forestier Editions, 1880.
- Houel A., *De l'amant à la mère. Une quête féminine*, Thèse de psychologie, Paris 7,

1992.

- Huteau M., "Organisation catégorielle des objets sociaux: Portée et limites des conceptualisations d'E. Rosch", in Dubois D., *Sémantique et cognition. Catégories, prototype, typicalité*, C.N.R.S. Editions, 1991, pp. 71-88.
- Imbert G., *Le discours du journal: El País*, C.N.R.S. Editions, 1988.
- Insertion sociale et économie*, Ministère de l'Intégration et de la lutte contre l'exclusion, la Documentation Française, 1995.
- Janet, P., *Névroses et idées fixes*, Alacan Editions, 1898.
- La force et la faiblesse psychologiques*, Maloine Editions, 1932.
- Jeunes en errance et hébergements festivaliers*, Ss. la direction de F. Chobeaux, Rapport au Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1994.
- Jodelet D., *Les représentations sociales*, P.U.F. Editions, 1989.
- Folie et représentations sociales*, P.U.F. Editions, 1989.
- "Mémoire de masse: le côté moral et affectif de l'histoire", *Bulletin de psychologie*, n° 405, 1992, pp. 239-255.
- Joffroy A., Dupouy R., *Fugues et vagabondage*, Alcan Editions, 1909.
- Kaes R., "Eléments pour une psychanalyse des mentalités", *Bulletin de psychologie*, n°350, 1981, pp.451-463.
- Klanfer J., *Le sous-développement humain*, Editions ouvrières, 1967.
- Kleiber G., *la sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, P.U.F. Editions, 1990.
- L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*, Droz Editions, 1990.
- Köhler W., *Psychologie de la forme*, Gallimard Editions, 1964.
- Kovess V., "La psychiatrie face aux problèmes sociaux: la prise en charge des RMIstes à Paris", *L'Information psychiatrique*, 1995, n°3, p. 273-285.
- Kristeva J., *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Seuil Editions, 1980.
- Labadie J.M., "La pensée mise à mal par le crime", *Nouvelle revue de psychanalyse*, n°38, 1988, pp. 17-35.
- Labbens J., *La condition sous-prolétarienne. L'héritage du passé*, Bureau des recherches sociales, 1965.
- Sociologie de la pauvreté, le tiers monde et le quart monde*, Paris, Gallimard Editions, 1978.
- Lacassagne A., *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*, Association Typographique de Lyon, 1883.
- Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Association Typographique de Lyon, 1899.
- Laé, J.F., "L'homme à la rue", *Esprit*, n° 6, 1994, pp. 15-28.
- Les récits du malheur*, Descartes Editions, 1995.
- Laé J.F., Farge A., *Fracture sociale*, Desclée de Brouwer Editions, 2000.
- Lagache D., *Œuvres II. Le psychologue et le criminel, 1947-1952*, P.U.F. Editions, 1979.

- Laissés pour compte: profil des sans-abri en Europe*, Rapport de l'Observatoire Européen des sans-abri, la Documentation Française, 1993.
- La lutte contre la pauvreté*, Ss la direction de H. Péquignot, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, J.O. n°366-443, n°9, 1979.
- Lamarque G., *L'exclusion*, P.U.F. Editions, 1995.
- Le Goff J., *La civilisation de l'occident médiéval*, Arthaud Editions, 1964.
- Faire de l'histoire*, Gallimard Editions, 1974.
- La nouvelle histoire*, Retz Editions, 1978.
- Les marginaux et les exclus de l'histoire*, P.U.F. Editions, 1979.
- L'homme médiéval*, Seuil Editions, 1989.
- Lenoir R., *Les exclus: un français sur dix*, Seuil Editions, 1974.
- Leyens J.P., *Sommes-nous tous des psychologues? Approche psychosociale des théories implicites de la personnalité*, Mardaga Editions, 1983.
- Stéréotypes et cognition sociale*, Mardaga Editions, 1996.
- Lombroso C., *L'homme criminel*, Alcan Editions, 1895.
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en Europe: guide d'action et description des politiques sociales*, Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Syros Editions, 1996.
- Maisondieu J., "De la détresse sociale à la souffrance psychique", *Annales médico-psychologiques*, Vol.149, n°6, 1991, pp. 525-530.
- L'idole et l'abject*, Bayard Editions, 1995.
- "Stress du chômage et maladie mentale", *Annales médico-psychologiques*, vol. 153, n°1, 1995, p.71-74.
- "Non savoir et exclusion", in *Santé et insertion, un défi à l'illettrisme*, la Documentation Française, Paris, 1995, p. 119-124.
- La fabrique des exclus*, Bayard Editions, 1997.
- "Exclusion, psychiatrie et fraternité", *L'Information psychiatrique*, n°4, 1998, pp. 333-339.
- Maisonneuve J., *La psychologie sociale*, P.U.F. Editions, 1950.
- Mappa S., *Les deux sources de l'exclusion. Economisme et replis identitaires*, Karthala Editions, 1993.
- Marie D., Meunier R., *Les vagabonds*, Girard et Brière Editions, 1908.
- Marrow A., *Kurt Lewin*, E.S.F. Editions, 1972.
- Marspsat M., Firdion J.M., "Devenir sans domicile: ni fatalité, ni hasard", *Populations et sociétés*, n°313, 1996, pp. 1-4.
- Marx K., *Les luttes de classes en France 1848-1850*, (1895), Editions sociales, 1967.
- Massé G., Houssin X., "Les sans domicile fixe", *Actualités psychiatriques*, n°8, 1981, pp. 39-44.
- Massin B., "La science nazie et l'extermination des marginaux", *L'Histoire*, n°217, 1998, pp. 52-59.

- Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, P.U.F. Editions, 1950.
- Œuvres 2. *Représentations collectives et diversité des civilisations*, (1872), Minuit Editions, 1974.
- Mazel O., *L'exclusion: le social à la dérive*, Editions Le Monde, 1996.
- Mead G.H., *L'Esprit, le soi, la société*, (1934), P.U.F. Editions, 1963.
- Meige H., *Etude sur certains névropathes voyageurs: le juif errant à la Salpêtrière*, Thèse de Médecine, Paris, 1893.
- Ménéchal J. "Sujets en errance urbaine et problématiques identitaires de la spatialité", *Les cahiers du CRPPC*, n°4, 1998, pp. 55-58.
- Merle R., Vitu A., *Traité de droit criminel*, Cujas Editions, 1981.
- Merleau-Ponty M., *Signes*, Gallimard Editions, 1960.
- Merton R., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon Editions, 1957.
- Milano S., *La pauvreté absolue*, Hachette Editions, 1988.
- Minard M. et Coll., *Exclusion et psychiatrie*, Erès Editions, 1999.
- Mollat M., *Les pauvres au Moyen-Age*, Hachette Editions, 1978.
- Molotch H., Lester M., "La stratégie de l'événement", in Padioleau J., *L'opinion publique*, Mouton Editions, 1981, pp. 368-390.
- Moreau de Bellaing L., *La misère blanche, le mode de vie des exclus*, L'Harmattan Editions, 1988.
- Les sans domicile fixe, un phénomène d'errance*, L'Harmattan Editions, 1995.
- Morel B., *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, Alcan Editions, 1857.
- Morin E., *Pour sortir du vingtième siècle*, Nathan Editions, 1981.
- La complexité humaine*, Flammarion Editions, 1994.
- Moscovici S., *La psychanalyse, son image et son public*, P.U.F. Editions, 1961.
- Introduction à la psychologie sociale*, Larousse Editions, 1972.
- Moscovici S., Vignaux G., "Le concept de thématique", in Guimelli Ch. et Coll., *Structure et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé Editions, 1994, pp. 25-72.
- Mossé E., *Les riches et les pauvres*, Seuil Editions, 1985.
- Mouillaud M., "Rhétoriques et stratégies", in Gouazé J., *Stratégies de la presse et du droit au procès de Bobigny*, P.U.L. Editions, 1979., pp. 183-212.
- Mouillaud M., Tétu J.F., *Le journal quotidien*, P.U.L. Editions, 1989.
- Mouren M.C., et Coll., "Le vagabondage: aspects psychologiques et psychopathologiques", *Annales médico-psychologiques*, n° 3, 1977, pp. 411-447.
- Mucchielli L., *Histoire de la criminologie française*, L'Harmattan Editions, 1995.
- Namer G., *Mémoire et société*, Méridiens Editions, 1987.
- Neet H., *A la recherche du mot-clef*, I.E.S. Editions, 1989.
- Néron G., *L'enfant vagabond*, P.U.F. Editions, 1952.

- Nicole-Drancourt C., *Le labyrinthe de l'insertion*, la Documentation Française, 1991.
- Offredi C., "Pauvreté et précarité: repères", *Revue Française des Affaires sociales*, n° 2, 1985, pp. 129-149.
- Ogien O., *Théories ordinaires de la pauvreté*, P.U.F. Editions, 1983.
- Sociologie de la déviance*, A. Colin Editions, 1995.
- Padioleau J., *L'opinion publique*, Mouton Editions, 1981.
- Pagnier A., *Le déchet social, le vagabond. Ses origines, ses formes. La lutte contre le vagabondage*, Vigot Editions, 1910.
- Passeron J.Cl., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Nathan Editions, 1991.
- Paugam S., *La disqualification sociale: essai sur la nouvelle pauvreté*, P.U.F. Editions, 1991.
- La société française et ses pauvres*, P.U.F. Editions, 1993.
- "La dialectique de l'assistance", *Connexions*, n°62, 1993, pp. 11-34.
- L'exclusion: l'état des savoirs*, Editions la Découverte, 1996.
- Pauvreté et exclusion sociale en Europe*, Ss la direction de T. Atkinson, Rapport au Premier Ministre, Conseil d'Analyses Economiques, la Documentation Française, 1998.
- Perrot M., "la fin des vagabonds", *L'Histoire*, n°3, 1978, pp. 23-33.
- Pichon G., "La lèpre et le péché", *Nouvelle revue de psychanalyse*, n°38, 1988, pp. 147-158.
- Pichon P., "La manche: une activité routinière", *Les annales de la recherche urbaine*, n°57, 1992, pp. 147-157.
- "Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe", *Sociétés contemporaines*, n°30, 1998, pp. 95-109.
- Pitres A., "L'automatisme ambulatoire dans ses rapports avec l'épilepsie", *Congrès des aliénistes et des neurologistes de Bordeaux*, 1895.
- Péju S., *Scènes de la grande pauvreté*, Seuil Editions, 1985.
- Peytard J., "Lecture(s) d'une aire scripturale, la page du journal", *Langue Française*, n°28, 1975, pp. 39-59.
- Pitrou A., *La vie précaire*, P.U.F. Editions, 1978.
- Platon, *La république*, Gallimard Editions, 1966.
- Les lois*, Les belles lettres Editions, 1976.
- Les politiques de lutte contre la grande pauvreté*, Centre d'économie des besoins sociaux, Rapport d'enquête, la Documentation Française, 1993.
- Précarité et risque d'exclusion en France*, Ss. la direction de S. Paugam, Rapport du C.E.R.C., la Documentation Française, 1993.
- Premier rapport annuel au ministère des Affaires sociales*, Commission des Communautés européennes, Observatoire européen des politiques de lutte contre l'exclusion sociale, la Documentation Française, 1991.

- Prolongeau H., *Sans domicile fixe*, Hachette Editions, 1993.
- Propositions pour le logement des personnes défavorisées*, Rapport au Premier Ministre, Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, la Documentation Française, 1993.
- Provost-Chauveau G., "Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours", *Linguistique et société*, n°9, 1971, pp. 6-21.
- Rapport des Commissions du VI° Plan: Handicapés, Inadaptés*, la Documentation Française, 1971.
- Rapport du groupe de travail: Psychiatrie et grande exclusion*, Secrétariat à l'action humanitaire d'urgence, la Documentation Française, 1996.
- Rapport du groupe: Ville, précarité, santé mentale et exclusion*, Ss. la direction d'A. Lazarus, Direction Interministérielle de la ville et Direction Interministérielle du R.M.I., la Documentation Française, 1995.
- Renard D., "Une définition institutionnelle du lien social: la question du domicile du secours", *Revue française de Sciences politiques*, n°38, 1988, pp. 370-386.
- Reynaud-Cressent B., "L'émergence de la catégorie de chômeur", *Economie et statistiques*, avril 1994, pp. 18-25.
- Riard E., "Risque d'errance à l'adolescence", *Pratiques psychologiques*, n°1, 1996, pp. 13-21.
- Riffault H., *les valeurs des Français*, P.U.F. Editions, 1994.
- Le R.M.I. à l'épreuve des faits*, Rapport de la M.I.R.E. et du Plan Urbain, Syros Editions, 1992.
- Le R.M.I., un an après*, Bulletin d'information de la délégation interministérielle au R.M.I., n°7, 1989.
- R.M.I., le pari de l'insertion*, Ss. la direction de P. Vanlerenberghe, Rapport de la Commission interministérielle, la Documentation Française, 1992.
- Robert P., Faugeron Cl., *La justice et son public. Les représentations sociales du système pénal*, Masson Editions, 1978.
- Roché S., *Le sentiment d'insécurité*, P.U.F. Editions, 1993.
- Insécurité et libertés*, Seuil Editions, 1994.
- Roques M., "Les effets psychologiques du chômage", in P. Tap, *Marginalités et troubles de la socialisation*, P.U.F. Editions, 1993.
- Rosa E., *Santé, précarité et exclusion*, P.U.F. Editions, 1998.
- Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale: repenser l'Etat- Providence*, Seuil Editions, 1995.
- Rosch E., "Classification d'objets du monde réel: origines et représentations dans la cognition", *Bulletin de psychologie*, 1976, numéro spécial, pp. 307-313.
- Rouquette M.L., *Sur la connaissance des masses. Essai de psychologie politique*, P.U.G. Editions, 1994.
- L'exclusion, fabrique et moteurs*, P.U.P. Editions, 1997.
- Rouquette M.L., Guimelli Ch., "Sur la cognition sociale, l'histoire et le temps", in Guimelli

- Ch. et Coll., *Structures et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé Editions, 1994, pp. 255-266.
- Rouquette M.L., Rateau P., *Introduction à l'étude des représentations sociales*, P.U.G. Editions, 1998.
- Roy R., *Classer et indexer*, Bibliothèque du Maine, 1987.
- Roy S., "L'itinérance: forme exemplaire d'exclusion sociale", *lien social et politiques/RIAC*, n°34, 1995, pp. 73-80.
- Sans-abri: l'état des lieux*, Bureau d'informations et de prévisions économiques, Rapport à la S.C.I.C., 1992.
- Les sans-logis*, Rapport établi pour le Comité Directeur sur la politique sociale, Conseil de l'Europe, 1993.
- Sassier P., *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique 16°-20° siècle*, Fayard Editions, 1980.
- Saussure F., *Cours de linguistique générale*, (1916), Payot Editions, 1985.
- Sayad A., "Coûts et profits de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°61, 1986, pp. 79-82.
- Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Gallimard Editions, 1994.
- "A propos de la cohésion sociale et de l'âge démocratique", in *Quelles valeurs pour demain*, 9° forum, Le Mans, Seuil Editions, 1998.
- Sécretan P., "Sens et non-sens de la pauvreté", *Esprit*, n°273, 1959, pp. 715-726.
- Semin G.R., "Prototypes et représentations sociales", in D. Jodelet, *Les représentations sociales*, P.U.F. Editions, 1989.
- Sevrette J., *La jeune ménagère*, Larousse Editions, 1904.
- Shoham S., "Etude d'un cas de stigmat: J. Genet", in D. Szabo, *Déviance et criminalité*, A. Colin Editions, 1970.
- Silguy C., *Histoire des hommes et de leurs ordures du Moyen-Age à nos jours*, Le cherche-midi Editions, 1996.
- Simmel G., *Psychologie de la coquetterie*, (1909), Rivages Editions, 1988.
- Souffrance psychique et exclusion*, Actes du colloque de Lyon-Bron, Ss. la direction de J. Furtos, O.R.S.P.E.R.E., 1997.
- Soulié C., "Le classement des sans-abri", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°118, 1997, pp. 69-80.
- Sow I., *Structures anthropologiques de la folie en Afrique noire*, Payot Editions, 1978.
- Stoetzel J., *La psychologie sociale*, Flammarion Editions, 1963.
- Les valeurs du temps présent. Une enquête européenne*, P.U.F. Editions, 1983.
- Stoléru L., *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Flammarion Editions, 1974.
- Strauss A., *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Métailié Editions, 1989.
- Tajfel H., "La catégorisation sociale", in Moscovici S., *Introduction à la psychologie sociale*, Vol I., Larousse Editions, 1972, pp. 272-302.

-
- Thérond D. et Coll., "Les S.D.F. dans la cité. Flux et échouage de vagabonds à Aix-en-Provence", *Prévenir*, n°28, 1995, pp. 137-151.
- Théry I., Tasserit S., "Sida et exclusion", in Paugam S., *L'exclusion: l'état des savoirs*, La Découverte Editions, 1996, pp. 363-373.
- Thèvenet A., *RMI: Théorie et pratiques*, Bayard Editions, 1995.
- Thuilleaux M., "Exclusion et psychopathologie", in Minard M., *Exclusion et psychiatrie*, Erès Editions, 1999, pp. 65-75.
- Thomas H., *La production des exclus*, P.U.F. Editions, 1997.
- Tocqueville A., *Ecrits sur les systèmes pénitentiaires en France et en Amérique*, (1831), Gallimard Editions, 1985.
- Topalov C., *Naissance du chômeur. 1880-1910*, A. Michel Editions, 1994.
- Tournier, M., "Des exclus sans exclusivité", *Mots*, n°46, 1996, pp. 123-128.
- Tullio B., *Manuel d'anthropologie criminelle*, Payot Editions, 1951.
- Principes de criminologie clinique*, P.U.F. Editions, 1967.
- Urung (d') M.Ch., *Analyse de contenu et acte de parole. De l'énoncé à l'énonciation*, Editions Universitaires, 1974.
- Valentin P., *Le chômage d'exclusion*, Chronique Sociale Editions, 1993.
- Verdès-Leroux J., "Les exclus", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°19, 1978, pp. 61-65.
- Verdier Y., *Façons de dire, Façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Gallimard Editions, 1979.
- Vergès P., *Salariés face aux nouvelles technologies*, CNRS Editions, 1987.
- "Représentations sociales de l'économie: une forme de connaissance", in D. Jodelet, *Les représentations sociales*, P.U.F. Editions, 1989.
- "Représentations des nouvelles technologies et détermination idéologique" in Aebischer V. et Coll., *Idéologies et représentations sociales*, Delval Editions, 1991, pp. 159-174.
- Veron E., *Construire l'événement*, Minit Editions, 1981.
- Vexliard A., "Le clochard: les phases de la désocialisation", *L'Evolution psychiatrique*, IV, 1950, pp. 619-639.
- "Le seuil de résistance à la désocialisation", *L'évolution psychiatrique*, I., 1951, pp. 133-150.
- "L'enfance du vagabond", *Enfance*, n°1, 1953, pp. 63-74.
- Introduction à la sociologie du vagabondage*, (1957), L'Harmattan Editions, 1997.
- Le clochard*, (1957), Desclée de Brouwer Editions, 1998.
- Veylon R., "Les clochards sont-ils des hommes?", *La presse médicale*, n°55, 1963, pp. 2753-2756.
- Vidal R., *Guide pratique de l'administration locale. Manuel des gardes et de police locale*, Librairie de la Cour de Cassation, Litec Editions, 1983.
- Vienne R., "Considérations sur la psychologie, l'origine de l'état dangereux et les facteurs de réadaptation des multirécidivistes", *Revue de science criminelle et de*

- droit pénal comparé*, 1957, pp. 53-63.
- "Le problème du vagabondage. Le point de vue juridique", *revue de droit pénal et de criminologie*, n°8, 1960, pp. 757-118.
- Vigarelo G., *Le sain et le malsain. Santé et mieux être depuis le Moyen-Age*, Seuil Editions, 1993.
- Vincent B., *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, UGE Editions, 1979.
- Vinsonneau G., *Culture et comportement*, A. Colin Editions, 1997.
- Vivès J.L., *De l'assistance aux pauvres, (1525)*, Valéro Editions, 1943.
- Vovelle M., *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux 16° et 17° siècles (1974)*, Gallimard Editions, 1990.
- Wagniart J.F., *Le vagabond à la fin du XIX° siècle*, Belin Editions, 1999.
- Wahnich S., "L'errant, entre liberté et exclusion", *Politix*, n°34, 1996, pp. 29-46.
- Wieviorka M., *Racisme et modernité*, Editions La Découverte, 1992.
- "Racisme et exclusion", in Paugam S., *L'exclusion: l'état des savoirs*, La Découverte Editions, 1996, pp. 344-353.
- Winnicott D., *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Payot Editions, 1969.
- Wittgenstein L., *Tractatus logico-philosophicus*, Gallimard Editions, 1972.
- Xiberras M., *Les théories de l'exclusion*, Méridiens Editions, 1993.
- Yaguello M. *Les mots et les femmes*, Payot Editions, 1978.
- Alice au pays du langage*, Seuil Editions, 1981.

INDEX DES AUTEURS

Abric J.Cl., p. 31, 32, 37, 38, 39, 562, 573.

Aebischer V., p 43.

Affichard J., p. 128.

Agemben G., p. 374.

Ajuriaguerra J., p. 323.

Albertini J.M., p. 116.

Anzieu D., p. 464.

Assoun P.L., p. 19, 49, 54, 84.

Astier I., p. 17, 78, 256, 257, 341.

Atkinson T., p. 117, 130.

Aubert G., p. 274.

Bachmann C., p. 113.

Balmary M., p. 366, 368.

Barbier J.L., p. 329.

Barel Y., p. 73, 261, 276.

Barthe M.A., p. 124, 233, 235.

- Bastide R.**, p. 53.
- Baudrillard J.**, p. 169.
- Beaune J.Cl.**, p. 310, 313, 342, 345, 348, 351, 352.
- Beck H.**, p. 319.
- Becker H.S.**, p. 167, 262, 269, 270.
- Belorgey J.M.**, p. 253, 254.
- Benedikt M.**, p.316, 320, 321.
- Bérard A.**, p. 353.
- Besson F.**, p. 338, 339.
- Birraux A.**, p. 83.
- Blanc A.**, p. 17.
- Blanchet A.**, p. 533.
- Blanckaert C.**, p. 348, 350.
- Bloch M.**, p. 40.
- Boltanski L.**, p. 240.
- Bonafous S.**, p. 101.
- Borde M.P.**, p. 337.
- Bottéro J.**, p. 359.
- Boudon R.**, p. 261.
- Bourdieu P.**, p. 23, 49, 62, 69, 100.
- Bourke J.**, p. 304.
- Bouthoul G.**, p. 48.
- Braudel F.**, p. 40, 49, 52.
- Bresson M.**, p. 150, 151, 242, 246, 265.
- Burgat F.**, p. 348.
- Caillois R.**, p. 55.
- Calloud J.**, p. 366, 367.
- Calvet J.**, p. 68.
- Canguilhem G.**, p. 351.
- Castel R.**, p. 15, 71, 76, 81, 91, 132, 133, 137, 166, 275, 253, 275, 308, 313.
- Castoriadis C.**, p. 33, 54.
- Champagne P.**, p. 100.
- Chanteau F.**, p. 243, 244, 344.
- Charcot J.M.**, p. 314, 316, 317, 320, 349, 350, 354.

Charlot J.Y., p. 337.
Chassériaud C., p. 136, 142.
Chevalier L., p. 239, 312.
Chobeaux F., p. 149, 150, 196, 264.
Clancier A., p. 55.
Cohen A., p. 264, 265.
Coquet J.Cl., p. 389.
Corbin A., p. 352.
Corcuff P., p. 32.
Cordier F., p. 65.
Cornaton M., p. 36, 59, 116.
Courquin G., p. 334.
Courtès J., p. 380, 384, 387, 388.
Cousin P., p. 75.
Cubéro J., p. 81, 212, 213, 219, 223, 228, 229, 230, 232, 233, 239.
Damon J., p. 17, 150, 165, 211, 242, 294, 346.
Darmon P., p. 350.
Delmas-Marty M., p. 279.
Demazière D., p. 121.
Depauw J., p. 226, 227.
Deschamps J. Cl., p. 63.
Devereux G., p. 529.
Doise W., p. 12, 59.
Donzelot J., p. 15, 17, 18, 71, 78, 86, 132, 256.
Douglas M., p. 36, 37, 50, 85.
Dubet F., p. 74.
Dubief F., p. 352.
Dubois D., p. 65.
Dubourdieu F., p. 316, 320, 322.
Duby G., p. 99.
Duez B., p. 342.
Dumont R., p. 338.
Dupouy R., p. 320, 322.
Durkheim E., p. 16, 23, 28, 48, 53, 62, 274, 275.

- Durou B.**, p. 330, 331.
- Drux A.**, p. 336.
- Eliade M.**, p. 52, 97, 359.
- Enriquez E.**, p. 52.
- Fabre G.**, p. 343.
- Fabre-Vassas Cl.**, p. 371.
- Farge A.**, p. 154.
- Faugeron Cl.**, p. 36.
- Febvre L.**, p. 50, 51.
- Ferri E.**, p. 318.
- Firdion J.M.**, p. 144.
- Fischer G.**, p. 34, 42, 43, 45.
- Foucault M.**, p. 12, 22, 61, 83, 91, 100, 159, 275, 280, 308, 309, 310, 350.
- Foville A.**, p. 313, 320, 329.
- François F.**, p. 248, 250, 341.
- Frégier H.**, p. 238, 239, 344.
- Frétigné C.**, p. 130
- Freud S.**, p. 33, 41, 54, 85, 87, 304, 317.
- Friedlander S.**, p. 87.
- Furtos J.**, p. 334.
- Gaboriau P.**, p. 336.
- Gaignebet C.**, p. 371, 373.
- Gardin J.C.**, p. 182.
- Gassin R.**, p. 280.
- Gauléjac de V.**, p. 70, 133.
- Geremek B.**, p. 76, 80, 82, 210, 213, 215, 217, 218, 219, 220, 222, 373, 374.
- Giros P.**, p. 15.
- Goffman E.**, p. 69.
- Goldberg F.**, p. 80.
- Gouazé J.**, p. 390.
- Gounot P.**, p. 143.
- Greimas A.J.**, p. 12, 308, 384, 385, 386, 389.
- Grize J.B.**, p. 44.
- Grojnowski D.**, p. 396.

-
- Gros-Jean C.**, p. 139.
- Groupe d'Entrevernes**, p. 382, 385, 386, 387, 388.
- Guillaume P.**, p. 382, 385, 386, 387, 388.
- Guillaumin C.**, p. 93, 103, 393, 394.
- Guillou J.**, p. 148.
- Guimelli Ch.**, p. 33, 35, 47.
- Gusdorf G.**, p. 68.
- Gutton J.P.**, p. 68, 228, 234.
- Haas V.**, p. 42.
- Habermas J.**, p. 100.
- Hagège Cl.**, p. 61, 62.
- Halbwachs M.**, p. 34, 36, 48.
- Hassoun J.**, p. 365, 370.
- Henry P.**, p. 337.
- Héritier F.**, p.46, 47, 48, 348, 562.
- Herzlich Cl.**, p. 27, 43.
- Heuyer G.**, p. 323, 324.
- Hjelmslev L.**, p.381, 382.
- Homberg T.**, p. 243, 244.
- Houssin X.**, p. 339.
- Huteau M.**, p. 65.
- Imbert G.**, p. 390.
- Janet P.**, p. 316, 317, 350.
- Jodelet D.**, p. 24, 25, 30, 35, 36, 38, 42, 44, 57, 59, 60.
- Joffroy A.**, p. 320, 321.
- Kaes R.**, p. 51.
- Klanfer J.**, p. 115.
- Kleiber G.**, p. 64, 193.
- Köhler W.**, p. 29.
- Kristeva J.**, p. 86, 88.
- Labadie J.M.**, p. 349.
- Labbens J.**, p. 115.
- Lacassagne A.**, p. 318, 350.
- Laé J.F.**, p. 147, 148, 152, 154, 253.

- Lagache D.**, p. 322.
Lajoux J., p. 371, 373.
Lamarque G., p. 16.
Lazarus A., p. 334, 335.
Lebleux D., p. 336, 583.
Le Goff J., p. 49, 50, 99, 213, 215.
Leguennec N., p. 113.
Lenoir R., p. 117, 118, 119, 137, 166, 246, 264.
Lester M., p. 99.
Levi-Strauss Cl., p. 45.
Leyens J.P., p. 63, 65.
Lombroso C., p. 279, 317, 319, 324, 329.
Maisondieu J., p. 15, 333.
Maisonneuve J., p. 54, 70.
Mappa S., p. 17.
Marie D., p. 319, 359.
Marie J.J., p. 365.
Marrow A., p. 29.
Marspsat M., p. 144.
Martucelli D., p. 74.
Marx K., p. 114, 170, 241.
Massé G., p. 339.
Massin B., p. 345.
Mauss M., p. 45, 62.
Mead G.H., p. 268, 269.
Meige H., p. 354, 355.
Ménéchal J., p. 80.
Merle R., p. 282, 285, 287.
Merleau-ponty M., p. 163.
Merton R., p. 262, 263, 264, 266, 267.
Meunier C., p. 294.
Meunier R., p. 312, 319, 355.
Milano S., p. 123.
Minard M., p. 334.

Mollat M., p. 77, 209, 211, 212, 214.
Molotch H., p. 99.
Morel B., p. 311, 312, 316, 320, 321.
Morin E., p. 41, 58.
Moscovici S., p. 27, 28, 29, 30, 35, 37, 39, 47, 51, 53, 63, 70, 562.
Mossé E., p. 122, 123.
Mouillaud M., p. 99, 192, 390.
Mouren M.C., p. 326.
Mucchielli L., p. 328, 348.
Namer G., p. 36.
Neet H., p. 162.
Néron G., p. 322.
Nicole-Drancourt C., p. 74.
Offredi C., p. 123, 124.
Ogien O., p. 266, 267.
Oheix M., p. 120.
Padieu C., p. 139.
Padioleau J., p. 99.
Pagnier A., p. 312, 319, 343, 346, 348, 352, 353.
Passeron J. Cl., p. 40.
Paugam S., p. 16, 17, 18, 19, 22, 133, 134, 135, 137, 139, 234, 243, 491.
Péquignot H., p. 120.
Perrot M., p. 313.
Peytard J., p. 396.
Pichon G., p. 371.
Pichon P., p. 81, 151, 266.
Pitres A., p. 316, 320, 322.
Pitrou A., p. 138, 256, 257.
Platon, p. 210.
Prolongeau H., p. 15.
Provost-Chauveau G., p. 395.
Rateau P., p. 53.
Renard D., p. 236.
Reynaud-Cressent B., p. 242.

- Riard E.**, p. 82.
Riffault H., p. 74.
Rimailho A., p. 330.
Robert P., p. 36.
Roché S., p. 293, 294.
Rosa E., p. 337.
Rosch E., p. 64, 65, 66.
Rouquette M.L., p. 17, 24, 32, 33, 37, 40, 53.
Roy R., p. 182.
Roy S., p. 152.
Sarrasin B., p. 15.
Sassier P., p. 113, 122, 224, 227.
Saussure F., p. 20, 162, 381, 393.
Sayad A., p. 23.
Schnapper D., p. 74.
Sécretan P., p. 115, 116.
Semin G.R., p. 60.
Sevrette J., p. 240.
Shoham S., p. 273.
Silguy C., p. 343, 347.
Simmel G., p. 95.
Soulié C., p. 144.
Sow I., p. 53.
Stoetzel J., p. 30, 74.
Stoléru L., p. 119.
Strauss A., p. 42.
Szabo D., p. 273.
Taboada-Leonetti I., p. 70, 133.
Tafari E., p. 39.
Tajfel H., p. 63, 70.
Tasserit S., p. 17.
Tétu J.F., p. 99, 192, 590.
Thérond D., p. 336.
Théry I., p. 17.

-
- Thomas H.**, p. 16, 118.
Thuilleaux M., p. 334.
Tocqueville A., p. 277.
Topalov C., p. 121.
Tournier M., p. 158.
Tullio B., p. 324, 325.
Urung (d') M. Ch., p. 535.
Valentin P., p. 17.
Vanlerenberghe P., p. 258.
Verdès-Leroux J., p. 18, 118.
Verdier Y., p. 372.
Vergès P., p. 43, 44, 45, 46, 48, 562.
Veron E., p. 99.
Vexliard A., p. 150, 151, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 337, 340, 567.
Veylon R., p. 332.
Vidal R., p. 288.
Vienne R., p. 280, 288.
Vigarello G., p. 344.
Vignaux G., p. 35.
Vinsonneau G., p. 46.
Vitu A., p. 282, 285, 287.
Vivès J. L., p. 222, 223.
Vovelle M., p. 41.
Wagniart J.F., p. 237.
Wahnich S., p. 81.
Wieviorka M., p. 18.
Winnicott D., p. 322.
Wittgenstein L., p. 66.
Wresinski J., p. 113, 114, 115, 120, 135, 142.
Xiberras M., p. 18.
Yaguello M., p. 157.

INDEX DES CONCEPTS ET NOTIONS

Abjection, abject: p. 84, 86, 87, 88, 89, 90, 97, 165, 170, 173, 303, 342, 344, 347, 351, 352, 353, 357, 490, 520, 526, 528, 560, 564, 567.

Arrêtés anti-mendicité: p. 20, 21, 96, 165, 177, 185, 187, 195, 196, 204, 207, 291, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 305, 306, 307, 346, 356, 565.

Asocial(aux): p. 117, 137, 164, 166, 169, 176, 178, 209, 246, 312, 317, 325, 326, 332, 337, 345, 346, 353, 507, 508, 521, 523, 524, 558.

Cadre(s) de pensée préexistant(s): p. 11, 35, 47, 50, 313, 376.

Catégories sociales, sous-catégories: p. 19, 26, 31, 34, 35, 46, 51, 53, 60-67, 69, 70, 77, 78, 85, 89, 90, 96, 103, 104, 118, 121-123, 127, 129, 135, 139, 144, 149, 153, 155, 160, 191, 203, 207, 208, 216, 226, 235, 236, 242, 246, 248, 249, 251, 254, 256-258, 260, 267, 268, 274, 278, 281, 293, 296, 304, 306, 308, 311, 313, 318, 319, 321, 324, 329, 335, 336, 341, 348, 351, 356, 361, 376, 394, 461-463, 465, 487-489, 510, 522, 525, 526, 547, 549, 551, 555, 558, 563-568, 570.

Catégorisation(s): p. 37, 55, 59, 61-66, 68, 71, 77, 78, 85, 88, 90, 110, 144, 203, 250, 271, 376, 394, 443, 476, 495, 497, 535, 571, 573.

Chômage: p. 16-18, 20, 44, 73, 74, 78, 119-122, 124, 126, 128, 129, 136, 137, 139, 140, 153, 164, 174, 178, 185, 186, 196, 203, 214, 232, 235, 241, 249, 253, 254, 283, 319, 328, 329, 336, 340, 458, 509, 563, 564.

Chômeur(s): p. 17, 20, 67, 74, 78, 121, 122, 128, 131, 136, 137, 191, 235, 267, 286,

289, 319, 327, 459, 476, 487.

Classes dangereuses: p. 235, 238, 239, 242, 254, 289, 293, 306, 308, 311, 312, 319, 320, 322, 332, 345, 430.

Clochard(s): p. 79, 112, 122, 136, 142, 147, 149, 150, 154, 161, 164, 167, 174, 175, 192, 245, 246, 263, 267, 272, 293, 294, 321, 324, 326-332, 335, 338-341, 347, 356, 518, 520, 547, 558, 559, 566, 567, 571.

Conserves culturelles: p. 36, 39, 55, 177, 573.

Contrôle social: p. 96, 121, 207, 248, 273-275, 288, 307, 340, 344, 349, 356, 376, 566, 570.

Criminalité: p. 267, 286, 289.

Criminel(s): p. 137, 170, 219, 226, 241, 266, 277, 279, 280, 311, 317, 318, 325, 348.

criminel-né: p. 317-319.

Culture, sous-culture(s): p. 19, 26, 28, 31, 33, 41, 45-47, 50, 54, 55, 84, 85, 87, 89, 90, 97, 104, 115, 123, 130, 149, 151, 265-268, 277, 294, 301, 361, 365, 368, 464, 477, 520, 529, 533, 536, 564, 570, 573.

Dégénérescence: p. 311-313, 317, 318, 325, 331, 340, 352, 354.

Déliaison: p. 16, 17, 21, 203, 264, 328, 333, 340, 353, 356, 428, 565.

Délinquance: p. 36, 82, 220, 264, 265, 289, 292, 318, 524.

Délinquant(s): p. 117, 118, 137, 220, 250, 265, 267, 279, 312, 313, 315, 317, 318.

Dénomination(s): p. 24, 61, 156, 181, 183, 196, 197.

Désaffiliation: p. 16, 71, 72, 133, 134, 146, 150.

Désaffilié(s): p. 77, 82, 216, 257.

Désignation(s): p. 19, 20, 25, 61, 62, 67, 69, 78, 80, 93, 94, 110, 112, 114, 119, 133, 136, 142, 156, 188, 184, 191-196, 198, 203, 251, 252, 267, 268, 270-273, 277, 357, 394, 400, 409, 410, 415, 450, 452, 459, 460, 504, 510, 513, 515, 524, 525, 526, 527, 535, 555, 556, 571, 572.

Désinsertion: p. 70, 133, 134, 136, 152, 154, 336, 507, 550.

Désinséré(s): p. 151, 152, 339, 508, 571.

Désocialisation: p. 16, 328, 336, 337-339.

Désocialisé(s): p. 272, 333, 338, 491, 497, 507, 523.

Déviance: p. 21, 90, 96, 137, 162, 167, 178, 195, 204, 205, 207, 208, 241, 248, 260-266, 268-271, 274, 276, 317, 321, 326, 330, 331, 345, 351, 356, 357, 376, 391, 519, 559, 560, 564-566, 570.

Déviant(s): p. 76, 78, 145, 159, 170, 174, 177, 197, 205, 229, 239, 241, 256, 261, 262, 265, 266, 268-278, 280, 283, 306, 308, 321, 325, 330, 340, 341, 377, 465, 466, 490, 491, 523, 551, 566, 567, 571.

Disqualification: p. 15, 69, 133, 134, 137, 152, 210, 563, 573.

Disqualifié(s): p. 1, 2, 68, 86, 104, 272, 364, 530, 536, 542, 543, 551, 556, 558, 568.

Enonciation(s): p. 24, 55, 69, 93, 111, 128, 135, 154, 156, 181, 191-193, 376, 389, 390, 395, 397, 429, 480, 503, 528, 562, 565, 566.

Errance: p. 11, 13, 80-84, 87, 90, 96-98, 146-151, 167, 175, 196, 204, 205, 207, 210, 213-215, 218-220, 226, 264, 278, 285, 291, 300, 304, 307, 309-311, 315, 319, 321-327, 337, 339-342, 352, 354-356, 360, 369, 373, 375-377, 391, 484, 490, 491, 504, 511, 513-515, 523, 525, 526, 560, 564-570, 572.

Errant(s): p. 83, 84, 87, 97, 98, 147, 152, 154, 174, 176, 208, 213, 219, 220, 230, 233, 242-244, 249, 256, 259, 263, 264, 277, 278, 284, 300, 310, 312, 321, 324, 327, 330, 333, 337, 338, 340, 342, 343, 353-357, 360-362, 367, 368, 372, 374-376, 518, 529, 566, 567, 569, 570.

Etat dangereux: p. 207, 279, 280-282, 287, 288, 291, 304, 306, 356.,

Exclu(s): p. 11, 14, 18- 20, 25, 26, 59, 61, 65, 67-71, 77, 78, 83, 86-94, 102, 103, 110, 111, 115-120, 128, 130-133, 135, 137, 139, 140, 142, 153, 155, 156, 158-160, 163-172, 174-178, 181, 184, 191-194, 196, 203, 227, 228, 258, 333, 334, 347, 375, 385, 390, 391, 394, 395, 397, 403, 413, 414, 429, 434, 442, 443, 447, 449, 450, 456-459, 462, 463, 465-467, 470, 475-477, 480, 486-492, 497, 513, 525, 530, 539, 540, 543, 548, 549, 551, 555-560, 564, 569, 572.

Exclusion: p. 11, 12, 15-27, 34, 39, 55, 56, 58, 61, 63, 65-72, 75, 77, 78, 85, 95, 101, 104, 105, 109-112, 115, 117, 119-121, 123, 125, 127-131, 153, 155-169, 171-173, 175-181, 183-187, 191, 193, 194, 196, 203-205, 218, 226, 244, 252, 255, 267, 301, 306, 332, 333, 343, 346, 356, 357, 360, 376, 377, 380, 385, 391-396, 398, 402, 409, 412, 413, 425, 427, 429, 432, 442-444, 447, 457, 460-462, 466, 477, 479, 481, 483, 485, 488-491, 507, 510, 525, 528, 532, 549, 555, 556, 561-569, 572.

Genèse, génétique (approche): p. 11, 27, 47, 91, 110, 153, 155, 156, 562.

Hygiéniste(s), (théorie hygiéniste, hygiénisme): p. 239, 308, 313, 341, 344, 350, 352, 354.

Hystérie: p. 314, 315, 322, 323.

Inadaptation: p. 116-119, 122, 137, 139, 140, 146, 166, 204, 246, 249, 250, 313, 319, 332, 464, 480, 486, 490, 520, 523, 524, 526, 548, 565, 569, 572.

Inadaptés sociaux: p. 112, 116-119, 127, 137, 140, 164, 166, 246, 260, 164, 277, 326, 328, 444, 486, 526, 566, 569.

Insécurité, (sentiment d'insécurité): p. 207, 260, 281, 288, 292-294, 296, 297, 304, 346, 356, 376, 519, 527, 566.

Interactionnisme, (interactionniste): p. 42, 96, 207, 262, 268-270, 272, 276, 277, 281, 327, 328, 340.

Inscription, (appartenance) territoriale: p. 60, 83, 89, 90, 96, 147, 154, 177, 178, 204, 207, 208, 214, 215, 229, 237, 245, 255, 259, 282, 284, 286, 292, 296, 307, 331, 341, 353, 356, 375-377, 443, 489, 510, 514, 525, 563, 564, 569, 570.

Invariants: p. 11, 46, 52, 53, 57, 88, 96, 208, 244, 346, 361, 570.

Juif errant: p. 208, 353-355, 372, 376, 567.

Légende(s), (figures légendaires): p. 208, 353-355, 372, 376, 567.

Lexique: p. 34, 92, 110, 156, 177, 182, 203, 204, 385, 392, 409, 414, 443, 489, 490, 495-497, 504, 513, 527, 555, 565.

Lien social: p. 16, 59, 77, 86, 126, 129, 133, 149, 152, 166, 245, 236, 285, 340, 377, 469.

Marginal(aux): p. 79, 162, 164-166, 169-177, 193, 245, 246, 256, 260, 306, 328, 340, 341, 428, 429, 515, 520-522, 524, 526, 541, 545, 548, 557, 559, 566, 567, 571.

Marginalité: p. 82, 136-139, 153, 167, 176, 193, 204, 256, 261, 262, 300, 321, 337, 339, 428, 429, 444, 455, 490, 506, 507, 509, 510, 515, 520, 523, 525, 548, 559, 565, 571.

Matrices culturelles: p. 23, 43-48, 50, 51, 53, 56, 57, 62, 74, 88-90, 97, 100, 104, 105, 205, 208, 276, 291, 296, 310, 331, 341, 357, 358, 361, 376, 386, 391-393, 528, 530, 536, 560-564, 567, 569, 570, 573.

Mémoire sociale: p. 11, 32, 34, 36-39, 41, 42, 44, 47, 48, 50, 55, 56, 64, 90, 98, 205, 232, 233, 242, 342, 359, 361, 376, 546, 562, 563, 574.

Mendiant(s): p. 76, 79, 164, 167, 171, 173-175, 177, 192, 195, 196, 209-217, 219, 221, 223-226, 228, 230-233, 236, 242, 245, 246, 259, 260, 271, 281-283, 285-288, 291, 292, 298-300, 302-304, 306, 307, 321, 325, 345, 346, 348, 356, 374, 504, 556, 567.

Mendicité: p. 21, 68, 79, 96, 149, 151, 173, 174, 176, 185, 187, 196, 207, 210, 221, 223-226, 228-233, 235, 237, 242, 243, 252, 254, 266, 279, 281, 283, 285-292, 294-302, 304-307, 315, 321, 326, 377, 539, 565, 566.

Mentalité(s), (histoire des mentalités): p. 40, 48-51, 157, 215, 220, 246, 313, 563.

Monstre(s), monstruosité: p. 208, 347, 348, 350-353, 357, 373, 375, 376, 560, 567.

Morale, moralité, moralisation, immoralité, immoral: p. 54, 75, 77, 87, 166, 209, 211, 213-215, 224, 225, 227, 229, 238-240, 249, 258, 275, 277, 280, 283, 286, 287, 306, 308, 309, 311, 319, 320, 330, 344, 352, 353, 370, 539, 555.

Mythe(s): p. 50-55, 57, 83, 97, 108, 359-361, 370, 371, 375, 376, 386, 567-569.

Normalisation: p. 274, 278, 284.

Norme(s): p. 12, 13, 21, 38, 43, 46, 60, 62, 66, 71, 73, 74, 76-79, 82, 85, 96, 104, 118, 119, 143, 151, 152, 154, 162, 166, 167, 171, 177, 178, 204, 205, 229, 231, 235, 261-266, 269, 275, 276, 283, 300, 302, 305, 309, 315, 339, 351, 356, 377, 391, 428, 430, 441, 447, 459, 461, 463, 509, 515, 521, 526, 533, 535, 538, 553, 559, 560, 565, 566, 568, 569, 571.

Oisiveté: p. 217, 219, 220, 222, 224, 232, 234, 243, 244, 249, 283, 285, 286, 344, 352, 526, 558.

Ordre, désordre social: p. 12, 22, 27, 37, 45, 48, 50, 52, 53, 55, 62, 70, 73, 74, 76, 78, 82, 84-90, 114, 116, 163, 167, 175, 181, 184, 203, 205, 210, 216, 220, 229, 236, 237, 242, 257, 263, 275, 278, 279, 286, 288, 289, 293-297, 299, 301, 305, 306, 310, 313, 334, 336, 340, 342, 344, 346, 351, 353, 357, 360, 361, 366, 368, 389, 393, 401, 406, 409, 415,

430, 431, 459, 464, 466, 474, 483, 487, 503, 519, 520, 529, 564, 566, 569, 570.

Pauvreté: p. 15-17, 19-22, 40, 68, 70, 112-130, 135, 136, 138-141, 146, 152, 153, 164, 167, 169, 171, 173, 176-178, 183-191, 195, 195, 203, 204, 209, 211-217, 219, 221, 231-233, 235, 237, 246, 252, 257, 319, 328, 457, 495, 497, 564, 565.

Pauvre(s): p. 68, 76, 77, 81, 96, 113-119, 121-125, 127, 131, 132, 139, 144, 153, 169-177, 191, 192, 195, 196, 207, 209-214, 216, 218-229, 232-238, 252, 254, 257-261, 267, 271, 283, 285, 300, 301, 304-306, 308, 311, 312, 329, 335, 338, 342, 343, 346, 373, 374, 376, 426, 428, 429, 448, 461, 464, 495, 496, 529, 566, 572.

Pauvres (bons): p. 170, 213, 214, 217, 218, 221, 257, 259, 260, 286, 299, 331, 567, 571.

Pauvres (mauvais): p. 77, 90, 170, 213, 214, 217, 220-222, 235-237, 250, 254, 259, 286, 299, 300, 306, 331, 391, 430, 441, 489, 491, 564, 567.

Pensée sociale: p. 11, 26, 28, 31, 32, 39, 42, 48, 56, 90, 97, 105, 361, 527, 563, 570.

Précarité: p. 16, 72, 120-122, 124-126, 132, 136, 137, 140, 143-145, 153, 155, 203, 235, 246, 252, 257, 320, 427, 432, 441, 444, 456, 459, 462, 463, 466, 485, 490, 509, 564, 566, 569.

Représentations sociales (collectives): p. 11-13, 20, 23-47, 49, 50, 51, 53-59, 62, 67, 70, 71, 79, 88, 90, 92-100, 102-104, 110, 111, 119, 121, 162, 167, 168, 171, 172, 177, 178, 181-183, 203-205, 207, 208, 210, 222, 232, 238, 248, 254, 259, 260, 272, 274, 277, 288, 289, 300-302, 307, 310, 332, 336, 342, 346, 351, 353, 356, 357, 361, 364, 376, 380, 385, 386, 388, 391-393, 395, 428, 444, 446, 476, 489, 490, 504, 528, 533, 535, 536, 548, 550, 556, 560-564, 573, 574.

Répression: p. 54, 176, 211, 219, 229, 232, 236, 242, 259, 281, 284, 285.

S.D.F.: p. 11-13, 17, 20-22, 24, 26, 27, 39, 55-57, 59, 61, 65, 67, 70, 71, 79, 80, 89, 90-92, 95, 97, 98, 100, 102-104, 110, 135, 140-144, 148-152, 154-157, 161, 162, 164, 165, 168, 169, 171, 172, 175-178, 192, 194, 196, 203-207, 255-258, 260, 261, 264, 265, 271-274, 277, 278, 291, 299, 300, 304, 332, 333, 335-342, 346, 356, 357, 360, 376, 379, 385, 390-395, 397, 460, 466, 476, 487, 489-492, 496, 497, 504, 510, 513-515, 520, 521, 524-527, 539, 542, 548, 550-553, 557-569, 571, 572.

Souffrance psychique: p. 25, 332-334, 336, 340, 341, 528, 567.

Stéréotype(s): p. 65, 66, 69, 70, 157, 272, 522, 549, 558, 559.

Stigmate(s): p. 68, 69, 271-274, 278, 311, 369, 373-375, 551, 556, 563.

Stigmatisation: p. 96, 97, 134, 207, 259, 270-273, 278, 304, 342, 357, 375, 394, 465.

Stigmatisé(s): p. 89, 104, 145, 221, 270, 272, 278, 294, 307, 347, 360, 377, 543, 557, 558.

Travail: p. 18, 44, 60, 72-82, 119, 121, 125, 134, 141, 144, 145, 147, 148, 170-172, 184-186, 204, 210-214, 217, 218, 220-227, 229, 231, 232, 234-238, 240-244, 246-249, 250, 252-254, 257, 259, 260, 262, 282, 283, 286, 309, 318, 325, 344, 345, 427, 484, 485,

486, 508, 509, 532, 538, 539, 541, 545, 551, 553, 554, 556, 563, 565.

Utilité sociale: p. 60, 73, 75, 77, 89, 96, 119, 170, 171, 207, 222, 224, 227, 237, 245, 246, 254, 486, 535, 553.

Vagabond(s): p. 11, 76, 79, 84, 97, 117, 147, 154, 159, 161, 164, 167, 173-175, 177, 192, 195, 196, 207, 208, 210, 211, 213, 215-232, 236-239, 241-251, 257, 258, 260, 261, 263, 278, 279, 281, 282, 284, 285, 287-289, 294, 300, 304, 310-319, 321-328, 330-332, 341-354, 356, 359, 361, 372-376, 566-568.

Vagabondage: p. 21, 81, 83, 96, 207, 215, 219, 223, 225, 229, 232, 242, 245, 248, 249, 255, 256, 259, 260, 277, 281-284, 286-289, 291, 295, 306, 307, 309, 311, 313, 315-317, 320-330, 337, 340-343, 348, 351, 352, 357.

Valeurs: p. 12, 13, 17, 22, 26, 28, 32, 33, 35, 43-50, 53, 56, 57, 60, 62, 71, 73-75, 77, 78, 89, 92-94, 96, 101, 104, 110, 138, 151, 154, 157, 194, 303, 204, 207, 209, 213, 214, 216, 222, 240, 241, 253, 254, 257-268, 275, 277, 282, 287, 290, 294, 300, 303, 315, 316, 318, 319, 344, 351, 365, 377, 383, 391-393, 407, 428, 464, 489, 511, 514, 519-521, 523, 526, 533, 535, 553, 554, 559, 562, 563, 565, 566, 568, 569, 571.

Vocabulaire: p. 20, 132, 161, 182, 186, 192, 193, 204, 265, 392.

ANNEXE 1. INDEX ANALYTIQUES DU JOURNAL *LE MONDE* (1982 A 1997).

Cet index n'a pas été fourni par l'auteur.

ANNEXE 2. ARTICLES DE L'ANCIEN CODE PENAL.

Ces articles n'ont pas été fournis par l'auteur.

ANNEXE 3. ARRETES municipaux REGLEMENTANT LA MENDICITE.

Ces arrêtés n'ont pas été fournis par l'auteur.

ANNEXE 4. Articles de presse relatifs aux événements du *7 rue du Dragon* (1994, 1995).

Ces articles n'ont pas été fournis par l'auteur.

ANNEXE 5. ARTICLES DE PRESSE RELATIFS A LA *VAGUE DE FROID* (NOVEMBRE 1988).

Ces articles n'ont pas été fournis par l'auteur.

ANNEXE 6. ENTRETIENS NON DIRECTIFS AUPRES D'HOMMES SANS DOMICILE FIXE.

Entretien avec J., hébergé au foyer depuis quatre mois

J.- Bon, ben, je m'appelle J., je suis né en 1955, en septembre, de parents modestes: mon père était tapissier, ma mère ne travaillait pas et à quatre ans, j'ai perdu ma mère. J'ai trois frères dont un qui me suivait, le dernier, et lui il avait trois ans et il a souffert aussi énormément... J'ai été élevé par ma tante, c'est à dire par la soeur de ma mère sur décision juridique au tribunal des enfants. Mon frère aîné a été élevé par ma grand mère maternelle, lui aussi sur décision juridique. Mes deux autres frères ont été élevés par la D.D.A.S.S. sur décision juridique. Donc on a tous été séparés, enfin séparés oui et non quoi, deux ont été beaucoup plus séparés que d'autres, mais durant toute notre enfance, mes deux frères, je ne les ai vus que... D'ailleurs, même jusqu'à maintenant, j'ai dû les voir à peu près que huit jours. On s'est jamais côtoyé et quand on s'est côtoyé c'était pour s'engueuler, bon parce que y'a eu une jalousie qui s'est faite parce que eux ont pas compris que le tribunal avait accordé une faveur à deux et pas à eux, donc, comme

personne de la famille pouvait se permettre de les élever parce que bon, y faut avoir les moyens de pouvoir les élever, donc ça été très difficile pour eux de l'accepter... Voilà...

I.- Tu as été élevé par ta tante, alors...

J.- Oui, alors avec ma tante, ça a été dur parce que je l'ai rejetée. C'était la haine que j'avais que je rejetais sur ma tante, la haine de pas avoir ma mère, que c'était elle qui remplaçait ma mère... Bon, ben, ça, c'est des idées de gosse, en fait. Mais bon, pendant trois, quatre ans, pour ma tante ça a été très difficile. Bon, avec mon oncle, ça s'est pas trop mal passé mais y'a eu ce passage qui a été difficile. En plus de ça, j'avais le passage que notre père il s'occupait pas de nous, pas du tout. J'ai jamais eu un cadeau de Noël ou un cadeau d'anniversaire, ou un petit billet, rien. Mon père nous a jamais donné quoi que ce soit même aux deux enfants qu'étaient à la D.D.A.S.S., c'était pareil... Il n'a jamais d'ailleurs essayé par la suite de vouloir nous récupérer... Et alors suite à des difficultés scolaires, j'ai été obligé heu... d'aller dans un institut médico-pédagogique à l'âge de huit ans et j'y suis resté quatre ans. Parce que j'accumulais du retard, beaucoup de retard c'est à dire que j'étais quelqu'un de très capable mais j'étais bloqué, j'avais envie de rien faire. Donc j'ai récupéré mes années de retard et je suis reparti de cet institut médico-pédagogique avec un an d'avance parce que j'avais trouvé quelqu'un avec qui je me sentais bien avec lui, et j'étais malheureux quand il partait en vacances. J'étais un enfant qui changeait du jour au lendemain. Il s'absentait et ça allait plus, alors j'ai longtemps conversé avec lui et puis sa femme aussi, elle travaillait à l'institut et j'avais beaucoup de sympathie pour elle, mais bon y'avait un petit barrage avec elle. Et puis, bon, j'ai dû quitter cette école et tout le monde pensait que ça s'améliorerait mais ça s'est amélioré grâce à lui et non à cause de ma condition personnelle quoi. Donc je suis retourné à l'école normale, à l'école heu... normale quoi, j'ai repris deux années d'étude que j'ai complètement foirées parce que de nouveau ça n'allait plus. Je redéprimais, je voulais plus rien foutre, mais bon, ça, personne comprenait que je déprimais, aussi bien les médecins que les psys, personne le comprenait... Alors, après, y'a eu le certificat d'études qui a été assez folklorique: mon père, enfin je l'appelle mon père mais en fait c'est mon oncle, alors il m'a descendu devant l'école pour passer le certificat d'étude, une heure après j'peux te dire que j'étais loin de l'école parce que j'ai eu les jetons, parce que à chaque fois qu'il y a un examen, j'angoisse énormément... Parce que aussi bien à l'école primaire que n'importe quelles études que j'ai pu faire, tout le monde me donnait des capacités très grandes, enfin assez larges, et c'est moi, c'est moi qui n'arrivais jamais... Les compositions, par exemple, et ben j'en étais malade, je dormais pas de la nuit d'avant, mais j'le faisais pas voir et personne le voyait, et encore maintenant j'ai peur pour aller voir un patron, pour une embauche, et ben j'les ai comme ça [*geste*], énormément, et tout le temps. A chaque fois que j'me suis fait arrêter sur la route, c'était une trouille, c'était inimaginable, pire qu'une femme, parce que y'a des femmes qui paniquent, elles savent plus où elles en sont, c'est tout juste si elles se mettent pas à pleurer, mais bon moi j'en suis quasiment là, pourquoi j'suis comme ça moi j'en sais rien moi, j'ai rien à me reprocher, mais bon moi aussi j'en suis quasiment là... Mais bon, mon père m'a dit: bon, ben puisque y'a rien à tirer de l'école, y m'a dit: il faut que tu fasses quelque chose. J'ai dit: pas de problème et donc j'ai choisi la charcuterie, charcutier-traiteur, et j'suis tombé sur un patron à l'époque qu'était un vrai salaud. J'me

suis engueulé avec lui et j'me suis barré, j'suis rentré chez moi. Quand mon père a su ce qui se passait réellement, il m'a dit: t'as raison. Alors, j'ai fait trois mois chez lui et j'me suis barré. Parce que j'ai fait partie de la dernière année des dérogations où on avait le droit de travailler à quinze ans, heu... J'avais eu cette dérogation qu'avait été acceptée, donc j'avais commencé et quand mon père s'est aperçu que je travaillais dix-huit heures par jour et que je couchais avec le gamin, le fils du patron, et ben il pas trouvé ça tellement intelligent, ni sain donc, heu... Quand je dis mon père, en fait, c'est mon oncle, hein? ok?

I.- Oui, d'accord.

J.- J'y pense, maintenant. Et en fait, si tu veux, bon, donc j'ai arrêté la charcuterie et il avait trouvé, par le biais d'un restaurant, un apprentissage à faire parce que lui il était client dans ce restaurant. Par force majeure si tu veux parce que lui il travaillait chez X à S. et eux, ils faisaient des séminaires chez eux, des stages, donc j'ai fait trois ans d'apprentissage chez eux et ça s'est bien passé sauf pour l'examen... Bon parce que je suis tombé sur deux chefs: le neveu à P. et puis un autre que je connaissais pas, je crois qu'il faisait partie de la famille P. mais j'suis pas sûr, et c'était les correcteurs. Ils connaissaient bien mon patron et la façon dont j'ai présenté les choses c'était super bien, mais j'ai craqué au moment de le faire, j'ai pris la peur, j'ai pris la peur en plein examen... Ils m'ont quand même donné mon C.A.P. J'ai tenté le brevet professionnel, la même chose m'est arrivée, j'ai eu, quand même, le brevet professionnel mais ça a été assez limite, mais bon je l'ai quand même, j'l'ai pas eu par piston mais par mes propres moyens...

I.- Et après?

J.- Et ben, ensuite, j'ai travaillé pendant six, sept ans dans la restauration. J'ai travaillé dans les wagons-lits, j'ai voyagé là, déjà. Je faisais le Train Bleu, le Train Rouge, je faisais le Mistral, j'sais pas si t'as connu tout ça?

I.- Non, c'est quoi?

J.- Et ben, le Train Bleu il existe encore, le Train Bleu c'était le Paris-Madrid via Bordeaux et le Train Rouge c'est le Paris-Moscou, l'Orient-Express, enfin ce qu'ils appelaient l'Orient-Express c'était, en fait, l'Etoile du Nord. ça m'a toujours fait rire et dans les dernières années, ils l'avaient baptisé l'Orient-Express, c'était le Paris-Bruxelles-Amsterdam, pourquoi Orient, j'ai jamais su... Enfin bref, et puis après, j'ai rencontré mon premier amour qui s'est très mal passé d'ailleurs [*rires*] Et oui, déjà, parce que bonne pomme que j'étais, ben je le suis resté. C'était une fille que j'avais connu en boîte, à P., et si tu veux, bon, ben, elle travaillait pour la boîte mais enfin elle entraînait plutôt qu'autre chose et j'suis tombé amoureux de cette fille et puis bon, ben, à cette époque là j'avais vingt piges, on s'en foutait, on regardait pas la qualité et cette fille je l'ai sortie complètement de ce bazar... On est resté un an ensemble et, un jour, en rentrant de Moscou, elle avait vidé le compte, l'appartement, et elle s'était tirée. J'lai revue trois ans après, j'lui ai mis la claque de sa vie. ça s'est très mal passé, j'crois que c'est la première fois que j'ai giflé une femme... [*long silence*]

I.- La première fois?

J.- J 'texpliquerai... Mais y'en a pas eu cinquante, va! [rires] Alors, ensuite, j'suis parti dans l'Jura et j'ai rencontré ma femme, enfin, bon, mon ex-femme, elle était encore étudiante. Ouais bon, parce que faut que j'te dise, j'en avais marre de P., alors bon j'ai sauté dans le premier train, ouais j'suis comme ça, moi! [rires] et j'suis arrivé à T. J'avais envie de goûter aux vins du Jura parce que c'est des vins qui sont très spéciaux et que j'connais pas du tout et j'aime le vin, enfin le bon vin. Donc j'étais parti comme ça et j'me suis installé dans un hôtel, bon, ben, l'hôtel, ça coûte cher, hein, même à l'époque, c'était en 76, donc j'ai cherché un boulot, un job, n'importe quoi et je connaissais le directeur de l'école hôtelière de T. J'lai croisé dans la rue comme ça et on a commencé à discuter. Il m'a dit: qu'est-ce-que tu fais? Et j'lui ai dit que j'avais atterri là parce que je voulais connaître les vins du Jura, et il m'a dit: viens à l'école, on discutera et j'ai passé huit jours à l'école comme ça et je donnais un petit coup de main de temps en temps. Il m'a dit écoute: j'connais un restaurateur et j'vais voir s'ils ont besoin d'un cuistot et en fait ils cherchaient un serveur. J'dis: écoute, tu me fais huit jours de formation et puis j'attaque, j'lui demande si c'est possible, j'fais huit jours de formation et paf, il m'embauche! Donc, de là, j'ai connu ma femme en fait, elle était étudiante, heu... elle préparait un bac de secrétariat et elle avait besoin d'aller faire deux stages: un en Angleterre et un en Espagne pour perfectionner ses langues. Comme ses parents n'étaient pas fortunés parce qu'ils étaient sept à la maison et tout, et ben moi, hop, bon prince, j'ai payé les deux formations. Enfin, bon, elle avait une bourse mais sa bourse ne suffisait pas pour la durée du stage donc j'ai complété. J'ai payé deux fois mille cinq cents francs à l'époque. Donc, elle est partie, elle a fait ses deux stages, elle est revenue, elle a passé son bac et on s'est marié. Elle avait dix-huit ans, six ans de moins que moi, donc on s'est marié et le lendemain même, quand on a eu payé tout notre mariage, le restau, enfin tout le bazar, il nous restait deux cents balles en poche et on s'est tiré. On est parti et on a atterri à O. parce que, pour elle, le boulot était très difficile à trouver dans le Jura et il fallait une grande ville pour qu'elle ait des chances de pouvoir démarrer quoi. Comme j'connais des gens qui étaient à O., ils nous avaient proposé de nous héberger le temps qu'on puisse s'installer quoi, donc on est allé s'installer là-bas. On a vécu dans une caravane pendant six mois, on a passé l'hiver quand même, on s'est marié au mois d'août et on a eu notre appartement au mois de février, donc, heu, ouais, c'est ça fait six mois. On a commencé à travailler et puis j'ai eu du pot, j'suis rentré à X dans un atelier, et j'ai amélioré de douze pour cent la production et j'ai été embauché et on est resté heu... Six mois comme ça... Et puis on a décidé d'avoir un enfant... Donc le temps a passé, cet enfant est venu au monde et, malheureusement pour nous, on l'a perdu trois jours après. Et là, ça a été un choc énorme, très, très dur pour ma femme ce qui était normal mais pour moi encore pire, j'ai très mal accusé ça... Et quinze jours après, j'ai perdu mon grand-père paternel qui était quelqu'un que j'estimais énormément parce que pour moi c'était un bonhomme: il avait fait la guerre, c'était un gars qui avait travaillé dur, il était cheminot, et je l'estimais beaucoup. Et donc, du jour au lendemain, on a décidé de quitter O. tout de suite... Et puis, tu sais, c'était très important pour moi que l'enfant soit une petite fille, j'peux pas encore l'expliquer parce que je me pose encore la question, mais j'ai réfléchi à tout ça et pourquoi j'avais décidé que j'aurai une petite fille et, en fait, donc, on est revenu sur Lyon et on s'est installé. On est resté trois ans en H.L.M. et, là, j'ai décidé de construire une maison. Mais c'était assez difficile parce que là j'ai passé mon permis et

j'suis devenu routier et c'était dur parce qu'il fallait que j'assimile la route, il fallait assimiler les week-ends, il fallait que j'assimile le fait d'entamer un travail qu'il fallait que je termine avant de repartir, j'pouvais repartir pour huit jours comme pour quinze jours ou plus, donc c'était assez difficile et financièrement on n'était pas non plus énormément riches. Heu..., il a fallu qu'on tire sur la ficelle et il a fallu que je finance ma cave et mon garage moi-même, donc par la suite, un an après j'ai décidé que chaque week-end rentré, j'me mettais à ma maison le jour et j'allais faire du gardiennage la nuit, donc j'dormais quand j'avais le temps, j'essayais de récupérer plutôt sur la route qu'autre chose. Et puis, heu, ben les années ont passé, ça s'est bien décanté. J'ai fait une première dépression, dépression nerveuse qui a été assez dure, enfin j'ai loupé un p'tit peu des passages en fait, parce que quand on était locataire, on a eu A., tout s'est bien passé et quand j'ai eu fini ma maison on a eu S. et tout s'est très bien passé aussi. C'est des enfants que j'aime beaucoup, enfin que j'estime beaucoup et qui m'aiment. J'le pense encore, malgré ce qui se passe mais bon, c'est la vie, hein? [*Silence*]

I.- Ils ont quel âge?

J.- Alors, A., vient d'avoir quatorze ans et S. vient d'avoir heu... huit ans... Alors bon, j'ai fait cette dépression et suite à cette dépression, heu... qui a été très longue, heu, j'ai commencé à me douter de quelque chose du comportement de ma femme mais bon j'étais encore heu... assez fou, j'ai toujours adoré ma femme, même encore maintenant, malheureusement, j'y pense encore alors des fois je l'aime tellement et puis après je la hais, enfin tu vois c'est un truc de fou quoi, j'suis maso parce qu'avec tout ce qu'elle m'a fait enfin, bon... Et puis, si tu veux, un an après, j'ai rechuté parce que tout était devenu presque réel sans en avoir de confirmation parce que je ne voulais pas découvrir la vérité et je ne cherchais pas à la découvrir, donc c'était des rumeurs qui courraient et elles courraient un peu trop fort quoi, et puis si tu veux, quand j'suis rentré, huit mois après cette dépression, oui parce que j'étais parti deux mois sur le plateau, tu sais, en maison de repos suite à mon hospitalisation, parce qu'en fait j'ai été hospitalisé deux fois six mois à la clinique S. à un an à peu près d'intervalle et puis la deuxième période de dépression, j'ai décidé de changer d'air, de prendre un peu d'altitude pour essayer de faire le vide et puis, heu... essayer de me déstabiliser de tous ces médicaments parce qu'en fait ça m'aidait pas psychologiquement et puis intellectuellement, je pouvais pas assimiler les deux et j'avais demandé à être en maison de repos et avec une diminution progressive des médicaments jusqu'à euh... un arrêt total. Un arrêt total de manière à ce que moi je puisse aussi me remettre en question sans l'aide d'un médicament parce que ça te brouille et quand j'suis rentré, ma femme m'a dit: c'est pas la peine de rentrer. J'avais fait creuser la piscine, quand je suis rentré, ma piscine, ils me la livraient et comme cadeau j'ai vu arriver un camion, c'était un camion de déménagement et j'attends encore les explications de ma femme, les vraies... J'attends les vraies... Parce que si tu veux, après, j'ai fait des dépressions puis j'ai fait deux tentatives de suicide. La première, c'était à B. en Allemagne, je voulais rentrer dans un bus avec mon camion et puis au dernier moment j'ai vu qu'il y avait des gosses et bon j'ai contre-braqué mais j'ai failli provoquer un accident monumental. Et puis le deuxième, c'était en Italie où j'avais choisi G., alors celui-là, il était calculé: j'savais qu'à onze heures, G. était très difficile à passer et que de ce côté de l'autoroute, j'pouvais arriver dans le ravin, bon ce qui a fait, c'est que la remorque elle m'a fait chier quoi, c'est tout, [*rires*] Le camion, y voulait bien mais la remorque, elle, elle m'a

retenu, putain je l'emmerde celle-là, j'l'ai maudite, j'peux te le dire, et je la maudis encore... Et j'ai jamais voulu revoir un médecin, disons que j'encaissais sur moi-même, heu, j'estimais que j'étais assez fort pour pouvoir m'en sortir. Mais ça a été de catastrophe en catastrophe pendant trois ans, ça a été la galère... J'ai réussi à bosser un mois, après bon, ça déconnaît, j'ai jamais été viré si tu veux, mais mon patron m'a demandé de bien vouloir m'arrêter quoi, parce que les gens sont pas dupes, ils le voient bien, y le voyait bien que j'étais dépressif et personne veut prendre la responsabilité à ce niveau là, c'est trop cher, ça revient trop cher, un accident, tss... Tu peux bousiller une société, surtout maintenant, avec les nouvelles lois... Donc, j'te dis, le maximum que j'ai fait c'est pratiquement un an, puis après j'ai fait deux fois six mois puis après pfeu... C'est pour ça que j'te disais mardi que j'peux pas reprendre la route parce que si c'est pour aller refaire des conneries c'est pas la peine. Donc y faut que j'ai l'esprit beaucoup plus occupé ce qui est sûr et certain, parce que tant que je suis occupé aussi bien manuellement qu'intellectuellement ça m'arrive d'y penser mais moins. Je pense moins à ces trois dernières années de merde, si je pense trop loin, c'est là que c'est catastrophique, parce que bon ça fait trois ans le divorce maintenant... Mais j'me suis même pas présenté au divorce parce que c'était trop dur pour moi, ça fait qu'elle a fait ce qu'elle a voulu, elle a divorcé comme elle a voulu, comme elle l'a entendu, alors j'ai revu mes enfants depuis le divorce mais là ça fait plus d'un an que j'les ai pas revus, parce qu'on se voyait mais en cachette de mon ex-femme parce qu'elle voulait plus me les donner. Alors j'avais entamé une procédure, la demande était faite et j'attendais la convocation et quand j'ai amené les cadeaux de Noël, elle a refusé que je vois mes enfants alors comme j'étais déjà dans une demi-dépression ça s'est très mal passé et c'est là que j'lui ai mis une tarte sur la figure, ça c'est la deuxième tarte... [rires] Et la prochaine, la troisième tarte elle l'a prise mais c'en est une autre oui, parce qu'y a un an, j'ai fréquenté parce que j'ai voulu me remettre quand même, enfin refaire ma vie parce que peut-être j'me suis dis que ça allait peut-être me sauver, j'en sais rien. J'ai rencontré une femme, par l'intermédiaire de son père d'ailleurs, mais involontairement, hein, c'était pas prémédité, j'ai sympathisé avec elle, ça a accroché quoi. Elle avait deux enfants et avec les enfants ça accrochait bien, y'avait aucun problème et puis bon, au bout de six mois, j'ai trouvé que l'argent défilait assez vite, mais moi j'lui avais laissé tout, entière confiance, toujours bonne pomme moi, parce que bon les tartes c'est pas moi quoi, j'aurai jamais fait du mal à une mouche, si on m'avait pas fait du mal, tu comprends ce que je veux dire? Parce que ma tante et mon oncle peuvent te le dire, ils ont jamais compris mon geste, la seule raison qu'ils m'ont donnée, c'est vraiment t'as eu du mal, j'ai dit: ça, c'est mon problème. Parce que moi, j'ai vu ma mère pleurer parce qu'elle me voyait pleurer et elle savait que j'avais mal et j'me cachais pour pleurer... et elle a jamais, jamais voulu me parler ou me conseiller, jamais... Elle m'a toujours laissé venir à elle, parce que ma mère, ma tante, je l'adorais... Par la suite je l'ai adoré, parce que j'lui en ai fait voir, énormément: les premières années ont été très difficiles pour elle, très dures, du style j'te fais prendre une douche, j'te change, j'te mets nickel-chrome, dix minutes après j'lui disais: j'ai fait dans ma culotte, j'avais six, sept ans, j'étais un vrai salaud, un salaud. Par contre, quand on me fait du mal j'suis très long à le faire payer mais j'le fais payer et ça fait mal, ça fait très mal, faut que ça soit en haut de la souffrance mais j'te le dis franchement, honnêtement, j'aurai jamais fait du mal à une mouche, non, enfin, des fois ça passe... Le problème avec cette jeune amie c'était qu'y

avait quelque chose qui collait pas dans les comptes, alors elle me fait: pourquoi? J'lui dit: écoute ça fait deux mois y'a un trou de mille deux cent balles, elle me dit: non, non, c'est pas possible, j'lui dit: écoute, j'te laisse carte blanche, d'accord, j'te laisse la carte bleue, ok, moi je prends ma carte journalière, c'est à dire j'ai un compte mais j'peux tirer que sur la région Rhône-Alpes, d'ailleurs moi j'aurais dû faire le contraire, si tu veux, parce que moi, étant sur la route, s'il m'arrivait un pépin j'étais marron, c'est des cartes de la région, en plus comment veux-tu que j'me tire à l'étranger avec ça? Enfin, bon... En fait, j'me suis aperçu que c'était moi qui payais les traites de la voiture de son père, là j'ai poussé une gueulante, j'ai poussé ma gueulante et ça s'est arrêté. Seulement le jour où elle m'a foutu à la porte, elle m'a fait un p'tit trou de deux mille balles, enfin pas le jour exactement, la veille, la veille. Elle m'a dit: tes affaires sont devant la porte, tu peux partir! J'lui ai dit: t'es sûre de ce que tu fais? Elle me dit: ouais, j'lui ai dit: t'as aucune autre raison? Elle me dit: c'est clair, j'veux plus te voir, j'lui dit: t'es chez toi, tu fais c'que tu veux, mais pense à une chose: tu risques de faire très mal aux enfants. Enfin bon, en plus, elle avait plus ma carte bleue, elle me dit: elle est restée dans le distributeur, j'lui dis: quand? Y'a huit jours, elle me répond. J'lui dis: quoi? Et c'est aujourd'hui que tu me le dis? Bon, alors qu'est-ce-que je fais? Je pouvais pas y aller le soir même, le lendemain, j'avais une réunion c'était un samedi, une réunion au C. avec le patron et les employés bon, ça me turlupinait, ça me turlupinait, à un moment donné, c'était onze heures, j'lui ai dit: il faut absolument que j'y aille. Putain, j'arrive à la banque, y'me dit: mais dites donc vous recevez vot'courrier? Y'me dit: j'vous ai envoyé un accusé de réception, vous avez deux mille francs de découvert en plus de l'autorisation... Y'me dit: oui, on était bien d'accord sur le contrat pour la carte bleue, j'vous accordais deux mille francs de découvert, éventuellement, vous avez besoin, je vous refais une petite marge mais doucement, ben oui c'était convenu comme ça... Alors y me dit: ben oui, mais au total, c'est quatre mille francs que vous avez de découvert. J'lui dis comment? Là j'comprendais pas là, j'repasse à la maison, j'lui dis: donne-moi les comptes, elle me dit: c'est tout dans tes cartons, elle me dit tu dégages, j'lui ai dit: écoute, y'a un trou de deux mille balles. Bon, elle a dit: c'est pas vrai! J'lui fais voir les comptes, y'avait moins quatre mille cent et quelques, elle me dit: c'est pas moi, si t'es pas content, tu vas te faire enculer, bon j'lui ai pas décollé la tête mais presque, j'lui ai dit: j'vais les payer les pots cassés, t'es une vraie saloperie... [*silence*] Et voilà comment on atterrit au Père Chevrier! [*Silence*]

I.- C'était quand ça?

J.- En octobre. J'suis arrivé le onze octobre parce que ça c'était au mois de septembre. Et puis fin septembre, colères sur colères, rage de me faire blouser pour pas dire autre chose, j'ai tout plaqué, j'ai pris ma colère, enfin ma colère, c'était pas une colère en fait, c'était un re-début de dépression quoi... Alors j'ai encore tout plaqué quoi et puis j'me suis fait virer parce que j'étais plein, j'avais avalé des cachetons et puis de l'alcool en même temps, mon patron l'a su et on s'est engueulé, j'ai été licencié pour faute grave, parce que bon j'étais pas dans mon état, je l'ai insulté, j'lui ai dit: tu mets ce que tu veux sur le motif, j'en ai rien à foutre, de toutes façons j'irai même pas la chercher ta lettre, y m'a dit: j'te l'envoies, j'lui ai dit: c'est même pas la peine de m'envoyer, j'ai plus d'adresse! ça faisait huit jours que j'dormais dans son camion, il l'avait même pas vu, parce que bon j'étais chez elle. Parce qu'avant de la connaître, j'étais toujours en international et quand j'rentrais et que j'avais les enfants, j'étais à l'hôtel où y'avait quatre, trois lits j'veux dire ou

alors j'prenais deux chambres qui étaient communicantes, ça me coûtait la peau du cul mais enfin bon ça c'est pas grave, j'avais mes gosses, j'étais heureux et eux étaient très heureux aussi parce qu'ils dormaient à l'hôtel, ils étaient chouchoutés parce qu'on était toujours au même hôtel, c'était à l'hôtel C. à B. et c'étaient les petits dieux, on allait à la patinoire, on allait au cinéma, au mini-golf, on se marrait vachement quoi et elle, ce qu'elle a pas supporté, c'est que ce que je faisais, elle, elle pouvait pas le faire. Moi, j'bouffais mes douze mille balles pour mes gosses, bon j'me gardais une partie de mes frais pour que je puisse vivre sur la route mais j'bouffais sans exagérer dix mille balles facile pour quatre jours par mois, un week-end sur deux, mais bon c'était pour eux... Alors j'ai dormi quinze jours dans ma voiture et puis j'ai atterri ici parce qu'en fait, si tu veux, j'ai cherché de l'aide, comme j'étais à D. j'ai cherché de l'aide à comme qui dirait le C., tu sais c'est une espèce de machin social qui s'occupe de la réinsertion, tout ça, des gens en difficulté quoi et y m'ont donné des adresses. Mais, tu sais, c'est des genres d'endroit que tu connais pas quand t'as jamais fréquenté, tu sais pas à quoi t'attendre, alors, j'ai atterri au Père Chevrier donc parce que bon y'a eu la petite période de froid au mois d'octobre que j'ai mal supporté, bon j'te dis, j'ai quand même quarante trois ans, j'ai plus vingt piges, dors dans une voiture et tu m'en diras des nouvelles. [rires] Tu fais à peu près un mètre soixante dix, hein? Tu verras [rires] Et, attention, que sur la banquette arrière hein? Tu verras c'est assez folklo [rires], c'est folklo... [silence]

I.- Et quand tu es arrivé au foyer, comment ça s'est passé?

J.- J'ai failli foutre le camp en fait, mais j'me suis dit que ça me servirait pas à grand chose de foutre le camp parce que j'me suis dit que ça m'aiderait pas plus. Et comme on m'avait dit que y'avait du social, que y'avait des gens qui entouraient, on m'avait dit, bon pas des monts et merveilles, mais on m'en avait dit du bien, donc j'ai fait confiance. Et j'aurais jamais dû faire confiance, j'aurais peut être dû re-rentre dans une clinique, je sais pas, j'ai peut être eu raison, j'ai peut-être eu tort, je sais pas, mais enfin bon, c'est moi le seul juge en fait. [silence]

I.- Et tu as vu quelqu'un au foyer?

J.- Non parce que j'ai pas confiance alors c'est pas la peine... Alors bon j'vais à la "pause D.", j'sais pas si tu connais?

I.- L'accueil pour toxicomanes?

J.- Oui, mais on peut aller boire un café tout ça même si on l'est pas, on te dira rien. J'ai revu l'ancien docteur que j'ai connu pour la naissance d'A. qui travaille à mi-temps là-bas, alors bon, elle m'a pas reconnu, mais moi, c'est par sa voix que j'lai reconnue, parce qu'elle a une voix un peu spéciale, j'me suis dit: cette femme j'la connais, enfin cette voix, j'la connais mais j'l'avais jamais vue et j'suis resté une heure et j'ai jamais eu l'occasion de voir son visage alors ça m'a emmerdé, ça m'a turlupiné pendant trois, quatre jours, alors j'ai décidé d'y retourner pour aller voir et j'suis tombé nez à nez avec elle et j'lui ai dit: vous, vous êtes le docteur X, elle me fait: oui, pourquoi, j'lui dit: vous me reconnaissez pas ? Elle me dit: vous me rappelez quelqu'un mais je vois pas qui, alors j'lui dit: D., alors, elle me dit: vous êtes pas marié à la belle-fille X et j'lui dis: si, alors on a discuté, bon elle a été vachement surprise parce que bon, beaucoup de gens ont été très, très surpris, énormément surpris, tu vois ce que j'veux dire? Parce qu'on s'aimait très

profondément et bon personne a compris le comportement qu'elle a eu parce que moi j'étais le mari, heu le mari, ce qu'on appelle le mari idéal, j'étais l'homme idéal, parce que ça a été très rapide, en l'espace d'un an et demi ça était heu... Mais sans que je m'en aperçoive... Mais j'ai eu la preuve, la preuve parce que bon moi, j'm'en foutais, on me disait t'es le mari idéal, tu passes la serpillière, tu fais à bouffer, tu langes les gosses parce que bon les gens de mon âge, de l'époque, dix ans en arrière, bon, la femme au foyer, toi tu rentrais du boulot les pieds sous la table... Alors, bon, ça a surpris beaucoup de monde... [silence]

I.- Et à la "pause D.", comment ça se passe?

J.- Et ben, j'y vais, je vais boire mon café et puis comme ça j'peux réfléchir à certaines choses très tranquillement sans être emmerdé parce que bon quand les gens sont dans le cirage, t'as pas de bordel, t'as pas de bruit c'est pas comme quand tu vas à la Péniche. A la Péniche, y jouent à la belote, bon j'ai rien contre hein, mais bon si tu veux c'est plus bruyant, c'est machin, alors si tu veux de temps en temps, j'vais là-bas, mais bon j'y vais pas souvent: une fois par semaine ou moins alors quand y me voient pas, y sont vachement étonnés... Surtout elle, puis elle me dit: ben, vous savez que si ça va pas, vous venez me voir; hein? J'lui dis: non, moi j'suis pas dans leur cas hein, oui je sais très bien, elle me dit mais si vous avez besoin vous venez me voir, parce que bon j'lui ai expliqué parce qu'elle savait déjà une partie de ma vie mais pas complètement non plus, donc suite à ça, j'lui avais expliqué et elle m'avait dit: bon, écoute, si tu as besoin, tu viens me voir. Mais ça me fait chier parce que je sais que ça sert à rien, regarde les deux stages que j'ai fait en clinique, ça m'a servi à que dalle! La preuve: c'est que j'suis toujours au même point, j'suis toujours à craquer. Parce que, bon, quand tu te vois trois jours après, tu dirais une espèce de zombie à moitié démantibulé qui sait plus où il en est ou qui il est, et ben je vais te dire, tu te poses quand même des questions, tu te demandes si tu vas rester comme ça ou si tu vas revenir droit et quand tu rentres, tu te dis: mais, en, fait le premier stage que j'ai fait ça a servi à que dalle et c'est là que tu te poses des questions. Et puis, de toutes façons, j'irai pas la voir à la "pause D." si j'y allais, j'irais à son cabinet... [silence]

I.- Pourquoi?

J.- [silence]. Parce que heu... C'est peut-être psychique, je sais pas, mais j'ai l'impression, heu, enfin j'veux pas donner l'image, une fausse image en fait. J'veux dire vis à vis des autres, j'veux pas que ça soit interprété comme heu... que j'suis camé ou heu... que je sois malade éventuellement du S.I.D.A. Heu... j'l'admettrai pas. Parce que bon quand j'y vais boire un café c'est pas pareil, on sait que je viens pour boire un café parce que bon on m'a posé souvent la question: qu'est-ce-que-tu fais là? Bon, ben, je viens dire bonjour à des amis, je bois mon café, je reste un quart d'heure, vingt minutes et je m'en vais, alors ça peut paraître bizarre, j'sais pas, non? [Négation de la tête] ça te choque ou pas, toi?

I.- ça me choque pas non, si tu vas là-bas, c'est que tu as trouvé quelque chose ou que tu en attends quelque chose...

J.- c'est vrai qu'il y a plus de chaleur, c'est vrai qu'il y a plus de chaleur parce que bon, y sont entourés par une infirmière et puis y'a deux autres personnes... heu... de la

D.D.A.S.S., j'sais pas, quelque chose comme ça et en tant que médical, c'est pas des psys tout ça et ces gens heu... Ben ils ont une façon d'aborder la personne heu... et ben j'ai pas trouvé ici au Père Chevrier, parce que bon y te laissent venir et ça m'avait vachement marqué parce que bon quand tu rentres pour la première fois chez eux on t'explique, et à la fin on te dit: bon ben, si vous voulez un café, c'est là, si vous avez une petite faim, y'a des gâteaux, vous amenez ce que vous avez envie et puis c'est tout. Par contre quand tu rentres, on te demande pas tes papiers d'identité, on t'appelle par ton prénom si c'est le tien, si c'est pas le tien on s'en fout, donc si tu veux c'est une mise en confiance qui est faite sûrement plus pour les camés que les gens comme moi, hein ? C'est logique, non? Mais, bon, tu fais ce que tu veux, t'as envie de discuter, tu discutes sinon non. Par contre, si tu veux ici [*au foyer*] quand tu veux voir quelqu'un en fait, soit pour une aide momentanée, hein, ça peut être cinq minutes comme ça peut-être un peu plus long, ben tu l'as pas, on te pose une question: bon, qu'est-ce qui va pas? Et puis c'est tout, si tu veux tu n'as pas heu... J'dirai pas une chaleur parce que c'est pas des gens qui peuvent se permettre de perdre du temps à ce point là, mais bon tu n'as pas cette approche, je suis sûr que, même dans beaucoup de cas, ici, au Père Chevrier, tu as des gens qui ont besoin de cette approche, ils attendent quelque chose et ils peuvent pas l'avoir parce qu'ils l'auront jamais. C'est ce que je reproche, c'est ce que je reproche, tu as des gens qui sont fragilisés par quelque chose, mais, en fait, ils cherchent pas à savoir... Moi, j'en ai connu un, heu, c'est un algérien, pourtant il était super gentil, c'était un mec adorable. J'l'ai vu criser deux, trois fois, mais méchant, les tables tout ça, ça volait, et un jour, j'l'ai croisé près du foyer. J'lui ai dit: bonjour, mais j'avais les jetons en fait, j'avais les j'tons parce que tu sais qu'il était lunatique, hein, tu te rappelles? [*hochement de tête*] Alors j'lui dis: bonjour, ça va? J'lui dis: tu veux qu'on discute un peu? Si tu veux pas, c'est pas grave, on s'en va. Y m'a dit: pas maintenant. J'lui dis: écoute, le jour où t'as besoin de discuter, viens me voir. Deux jours après, le Père Chevrier lui a envoyé une lettre comme quoi y voulait le virer parce que heu... Bon, ce qui était normal en fait, il est venu me trouver, y m'a dit toi t'es français, moi j'parle mal le français alors explique moi. En fait il lui demandait d'aller faire un stage, d'aller passer une visite chez un psychologue et un psychiatre et si cette démarche n'était pas suivie, il serait obligé de quitter l'enceinte de la société. Bon, ben à expliquer c'était pas facile parce que lui psychologue et psychiatre, y comprenait pas. Pour lui, il avait compris qu'ils le traitaient de marteau et c'était vachement dur hein, j'ai mis une journée pour lui faire comprendre qu'en fait, si tu veux, ils le foutaient pas dehors mais qu'ils désiraient qu'il y ait un certain soin qui se fasse et ils le gardaient. Après j'ai chopé son référent le soir, c'était X. J'lui ai dit vous avez tourné la lettre comme des salauds, là, déjà, y sait pas lire, y sait pas écrire, lui envoyer un courrier où vous écrivez comme des salauds, heureusement qu'il tombe sur un français qui veut bien encore perdre son temps parce que le pauvre là... Alors maintenant vous faites quoi? Tss... Et ben, en fait, ce pauv'gars j'ai essayé de l'aider tant que j'ai pu mais y s'est mis à avoir de la haine et y'a eu un problème avec une histoire de couteau et je sais pas si à l'heure actuelle y serait pas en prison... C'était un pauv'gars: il a perdu sa mère et son père d'après ce que j'ai compris parce que c'était assez difficile à comprendre, alors il aurait perdu son père et sa mère qui étaient algériens, les deux en même temps et sous ses yeux et il a pas supporté, il devait avoir une douzaine d'années, il a vingt-trois ans maintenant ou vingt quatre, ah mais non il doit avoir au moins vingt cinq ans puisqu'ils

l'ont accepté ici... Et donc, en fait, si tu veux, c'est ce que je reproche, on te balance n'importe quoi, n'importe comment sans savoir si ça va être bien perçu, mal perçu et si ça risque de poser un problème au plan moral et ben on s'en fout complètement, c'est pour ça que je suis en haine avec cette histoire de social, j'ai la haine contre ce mot là et quand on parle des exclus c'est là, en fait, qu'on est exclu: on est exclu du social. Moi, quand j'ai vu l'assistante sociale et que j'lui ai présenté mon dossier des A.S.S.E.D.I.C., j'ai eu l'impression que ça l'emmerdait et quand j'y suis retourné et que j'ai demandé une aide financière ben c'était pareil mais bon elle aurait pu comprendre que j'en avais marre de faire la manche. [Silence]

I.- Tu fais la manche?

J.- Ouais, mais bon, déjà, ça été très humiliant, mais bon si tu veux survivre quand t'as pas une tune... Bon, ça aurait été un bon moyen pour arrêter de cloper mais bon t'es bien content de rentrer dans un café et traîner une heure ou deux... Alors bon j'avais mon petit coin, j'faisais mes cinquante, soixante balles en deux heures à peu près. Alors la première fois que j'me suis présenté avec mes lunettes, tout le monde me regardait de travers, j'étais bien rasé, bien rasé, hein, alors les mecs y m'regardaient et puis j'ai mis deux, trois pièces jaunes dans ma main, t'sais, mais en fait, j'étais trop propre, et j'vois un pote, c'était un gars que j'connaissais parce qu'on avait mangé ensemble, j'lui dis: j'comprends rien, comment que tu fais toi pour faire cent balles en deux heures, moi j'ai même pas fait trois francs en une heure et demie? Et c'est là qu'y m'a dit: enlève tes lunettes, tu fais bourgeois, mais bon sans lunettes j'y vois à peu près de loin mais ça s'arrête là, enfin bon j'avais pas besoin d'y voir là, alors y m'dit ton pantalon, tu le remplaces par un jean un peu, hein... Et puis tu verras, ça ira mieux. Et effectivement, j'ai laissé passé une semaine, j'ai dit tant pis, j'étais sale, pas rasé enfin la totale quoi et la semaine d'après j'y suis retourné et ça a marché mais c'est humiliant, c'est très humiliant... Alors c'est les femmes qui donnent le plus et j'ai vachement été surpris parce que ce sont les femmes qui possèdent le moins qui en donnent le plus, souvent, tu verras facilement une mémé, tu vois, qui a une boîte d'oeufs, elle va te donner dix balles... Par contre, j'ai trouvé un secteur par la suite du côté du cours Charlemagne, le dimanche, où alors là ça m'a vachement frappé d'ailleurs parce que tu as la moitié des gens y te donnent dix balles et puis un p'tit pain ou un croissant ou une baguette... Mais bon le jour où j'ai touché mes A.S.S.E.D.I.C., j'suis allé à l'hôtel et je me suis payé une bonne cuite, j'en avais assez chié pour les avoir, j'me suis dit: allez, hop, j'me fais la totale! J'ai mangé au Sofitel, j'ai couché dans un hôtel pas loin, j'suis monté avec une bouteille de whisky, le lendemain matin quand j'me suis réveillé, elle était vide, j'avais dû la boire et comme j'avais attaqué dans l'après-midi, putain t'aurais dû voir ça, [rires]. Alors j'ai rattaqué d'entrée le matin parce que j'avais la gueule de bois et là ça a été mieux. Mais j'dis que c'est des expériences à faire même quand on en n'a pas besoin et j'pense qu'il faut le faire pour se rendre compte de ce que ça fait, parce que ça fait quelque chose quand on a tout eu, bon j'dis tout eu, j'm'entends, hein! Quand on a bien vécu et qu'on se retrouve comme ça j'crois que ça fait poser beaucoup de questions qui restent en bonne partie sans réponse mais bon peut-être que ça viendra... C'est pour ça que quand tu te poses une question, il faut que tu sois dans un contexte ou tu peux réfléchir parce que c'est pas le tout de te dire: et ben qu'est-ce-que que je fous là? ça sert à rien parce que si tu te poses cette question, la réponse c'est que t'es un con, d'accord? Par contre, si tu te poses

la question dans un contexte, un endroit où tu te sens bien et que tu peux obtenir tout au moins un dixième de cette réponse, tu peux espérer quand même arriver à une réponse alors des fois ça peut venir tout de suite comme ça peut attendre parce que toi même t'as pas compris la question que tu te posais, j'sais pas si j'm'exprime bien, là... C'est pas toujours évident surtout pour quelqu'un qui a un niveau, heu... un coefficient tout à fait normal quoi, j'suis pas... Parce que heu... Bon j'peux être satisfait de ma réponse mais il va peut-être encore me manquer quelque chose, d'accord? Et là, à la "pause D.", j'ai la tranquillité, ça m'est arrivé, tu vois, de demander la chambre de repos parce que j'étais gêné par un bruit ou par quelqu'un, donc on m'accordait une demi-heure la chambre de repos et je m'allongeais, je m'allongeais pas, je faisais ce que je voulais. Mais, bon, tu vois, là, de nouveau, j'en arrive à déprimer, tu vois ça fait une quinzaine de jours j'me sens mal à l'aise mais vraiment mal à l'aise quoi. Là j'ai mon pote qu'est parti, j'me sentais bien parce que bon c'est pas que c'était mon protecteur mais j'avais confiance en lui, je savais que quoi qu'il arrive à nous deux on aurait pu se dépatouiller. C'était un mec que j'aimais beaucoup parce qu'il me comprenait aussi et moi j'le comprenais, on a discuté beaucoup, échangé des idées et tout, et on se comprenait bien. Alors, ça m'a fait chier en fait, si tu veux, j'en ai même été jaloux qu'il aille bosser, c'est con hein? Tu sais, il est parti vendredi dernier, c'est con hein d'en arriver là? C'est idiot, hein? Surtout à quarante-trois ans, à quarante trois ans, on n'a pas... Au contraire, j'étais vachement content d'un côté mais ça me faisait chier parce que bon... T'as pas le droit d'être jaloux du bonheur des autres quoi, surtout pas là, pas là, pas dans ce contexte, tu peux être jaloux de ton voisin, j'le conçois mieux mais quand t'en as un qu'est dans la merde, qui se fait chier qu'arrive à dépatouiller son problème parce que j'peux te dire que, lui, son problème, il était aussi chiant... Il est parti, il avait pas une tune, moi j'lui ai donné ce qui me restait, puis il a réussi à avoir une aide par S.O.S. Relais, donc il a pu partir avec un peu d'argent, parce qu'il avait toujours pas son R.M.I... Maintenant il fait de la livraison de fleurs pour un horticulteur, surtout qu'il a eu du mal à le décrocher parce qu'au départ il lui avait refusé la place parce qu'il pouvait pas faire la navette entre S. et L. parce qu'il avait pas de véhicule, alors il lui avait refusé la place et ensuite, il l'a rappelé une semaine après en lui disant qu'éventuellement il pourrait lui prêter sa caravane. Alors, si tu veux, j'ai été vachement heureux pour lui parce que j'me suis dit: même si c'est pour un mois, il a l'habitude: c'est un ancien légionnaire, il sait ce que c'est hein? Donc j'étais vachement heureux, mais quand je l'ai lâché, putain...

I.- Et tu as pas lié d'autres amitiés?

J.- Non, c'est pas possible, quand tu vois ce qu'il y a...

I.- C'est à dire?

J. J'peux pas me mettre avec des gens comme ça, c'est pas possible, t'as la moitié qui sont quasiment des cloches et c'est par leur faute, heu... T'en as qui ont souffert tellement qu'ils se laissent aller, alors bon, tu peux pas leur en vouloir et puis bon t'as tous les autres... Parce que faut savoir, bon, c'est pas que des accidents de parcours, là heu... c'est des vrais, hein c'est quasiment des vrais S.D.F., ils ont ça dans le sang, bon ben là aussi c'est comme ça et tu peux rien y changer... Et puis y sont pas plus heureux pour ça même si y'se rendent pas compte...

I.- hum, quand tu dis ils ont ça dans le sang, c'est quoi qu'ils ont?

J.- Ben tout ça quoi, même si c'est pas leur faute... Pas se laver, taper la manche avec les combines, regarde, moi j'savais pas hein, ben c'est normal, c'est pas pareil... Mais bon, moi j'comprends le problème du social parce que quoi que tu fasses pour eux, ils s'en sortent pas parce qu'ils peuvent pas parce que bon, à un moment donné, faut vouloir aussi... Et y'a pas que des étrangers, hein, ça il faut le dire aussi... Regarde mon copain, bon ben lui ça y est, il a trouvé même si ça dure pas, bon ben, même si c'est dur pour moi, bon ben c'est bien pour lui... C'est vrai que c'est dur, j'ai les nerfs qu'il soit parti... Voilà... C'est pas évident, tout ça... Mais c'est vrai que là j'me sens mal, vraiment mal... Bon peut-être qu'y faudrait que je refasse un stage à la clinique, ça m'a servi à que dalle l'aut'fois mais bon ça serait peut-être mieux pour moi, parce que là, bon ben j'me rends compte que j'suis en train de redéprimer encore une fois, alors peut-être que je serais mieux là-bas en fin de compte, parce que le foyer, tout ça c'est pas tellement pour moi...

I.- Tu te sens différent, en fait?

J.- Ben quelque part, oui quand même... *[silence]*

I.- Mais tu te sens différent par rapport aux gens qui sont là-bas ou par rapport à ce que le foyer peut t'apporter?

J.- Ben, les gens, c'est ce que j'te disais tout à l'heure, tu peux rien faire avec eux quoi, c'est fini, y'a plus rien... Disons heu... et j'dis ça sans, enfin heu... en les respectant... Chacun fait ses choix à un moment donné même si bon peut-être que y'en a qu'ont pas trop choisi mais bon, y'en a qui restent comme ça quoi... Non et puis bon, moi ça m'apporte pas, le foyer parce que bon, moi j'ai besoin de calme aussi pour toutes ces questions, là... Donc oui, là j'crois que la clinique, ça serait mieux, enfin y faut que j'vois tout ça et puis qu'on me prenne...

Entretien avec T., 31 ans, hébergé au foyer depuis deux mois

I.- ça fait combien de temps que tu es au foyer?

T.- Ca fera deux mois dans quatre jours, tu vois je les compte hein?

I.- Oui, je vois... Et avant le centre? (coupe)

T.- Ben avant le centre, j'avais la bagnole et puis après on me l'a volée, mais bon c'est ma faute j'la bougeais jamais, ben j'avais pas l'essence alors ils l'ont embarquée...

I.- qui ça?

T.- Ben j'sais pas on me l'a volée ou c'est peut-être les flics parce que quand elles bougent pas ils les remarquent, y passent devant et tout, y surveillent, total y les embarquent et toi t'as plus rien... Alors j'ai été vers Perrache mais bon là-bas avec les cloches c'est le bordel et puis j'étais vers la fosse et puis bon j'avais pas trop envie de rester vers la place C. parce que c'est là que j'travaillais avant, alors t'imagines ma

grand-mère...

I.- Tu travaillais à la place C.?

T.- Oui avec ma grand-mère qui tenait le bar. Mais de toutes façons, le bar ça aurait été terminé parce que ma grand-mère elle l'a vendu, mais là elle attend les sous et elle a presque pas de retraite, et, en plus, elle l'a vendu y'a plus de trois mois mais elle a pas les sous parce que c'est bloqué chez les huissiers. Et j' peux pas aller habiter chez ma grand-mère parce que dans ma famille il dirait que c'est pour l'héritage, mais moi j'ai mon honneur même si ma grand-mère elle pleure... Tu crois que ça lui fait plaisir de me voir comme ça? Elle en est malade la pauvre vieille... Surtout que mes oncles, ils sont à L., y'en a même un qu'est milliardaire, il est associé dans le casino de D., lui il est dans les machines à sous... J'ai toujours travaillé jusqu'à la dernière période...

I.- Tu avais déjà quitté le bar quand ta grand mère l'a vendu?

T.- Ouais, bon j'texplique: tout ça, ça vient d'un mariage foireux , et c'est là que j'ai plongé. J'ai divorcé y'a cinq ans et j'ai un enfant de huit ans. Quand on s'est séparé, j'ai pas eu, comment dire, de visite pour mon fils, c'est elle qui l'a eu, enfin je veux dire la garde. A l'époque, elle m'avait dépensé trois chéquiers, j'ai, heu, huit cent mille francs de découvert que j'peux pas rembourser. Alors, je la revois quand je vais voir mon fils, on parle d'autres choses et d'autres, on se dispute pas, non, mais moi je lui en veux... Là où j'lui en veux le plus à ma femme, c'est rapport à mon fils. C'est qu'elle m'a empêché de le voir grandir quoi, ça je lui en veux et je lui en voudrai toute ma vie et depuis ce moment là, j'arrive pas à m'en remettre. C'est pas question des femmes parce que ça, des femmes, on peut en avoir, mais c'est rapport à mon fils: elle m'a enlevé ce à quoi je tenais. Mais c'est mon fils qui fait que je m'accroche à l'avenir sinon ça en vaut pas la peine... Moi je le voyais pas grandir, je le voyais pas évoluer et ça c'est dur. Voilà quoi.

I.- Et c'est suite à ton divorce que tu as quitté le bar?

T.- Ouais, ben tu sais comment ça fait, on avait des mots avec ma femme, elle rentrait pas ou alors c'était moi et puis j'buvais des coups ... Et puis bon après j'en ai eu marre et puis j'suis parti...

I.- Tu es parti où?

T.- Oh pas loin, j'trainais la journée, j'rentrais plus, j'allais plus bosser... Mais ma grand-mère, elle le savait, elle lui avait dit l'autre, elle me cherchait pour la pension et puis le procès... J'y crois pas tsé... C'est elle qui se barre et en plus elle vient faire chier ma grand-mère. Bon ben ça aurait été pour mon fils, j'veux bien mais je savais bien que c'était pour elle le fric, j'le savais... Et puis oh, avec tous les chèques qu'elle a fait que c'est à moi maintenant de rembourser... Mais je demande rien, c'est ma fierté et ma revanche parce qu'on a tous une revanche à faire et là c'est la mienne, rapport à mon fils. Là, maintenant, ça va parce que je travaille dans la viande. Je débite de la viande, on a dix secondes pour débiter, c'est pour des raviolis. Mais j'sais pas jusqu'à quand je vais faire ça. J' peux pas avoir d'appartement encore, rapport à la caution parce que j'attends ma première fiche de paye. C'est pour ça que j'suis au centre. Ça fait deux mois que j'y suis... C'est dur...

I.- Tu te rappelles du premier soir où tu es arrivé?

T.- Ah ça j'oublierai pas, non, la première fois où j'y étais, j'suis rentré, j'ai vu deux, trois personnes et j'me suis dit non, j'y vais pas, ça fait rien, je dors à la rue parce que... Rien que de voir les gens, j'me suis dit, non j'peux pas être tombé aussi bas, c'est pas parce que j'ai pas de travail que j'suis tombé aussi bas, puis j'ai ravalé tout ça, ma fierté quoi, et puis j'y suis allé quand même... C'est vraiment un monde à part là-bas... Mais bon c'était l'hiver et tout, j'me caillais, j'avais plus de bagnole et tout... alors hein, qu'est ce tu veux faire?

I.- Et maintenant?

T.- Ah ben maintenant, euh... que j'ai dit à tout le monde que je travaillais bon, tout ça, et ben ils s'occupent de moins en moins de moi: ils me lavent pas mon linge, j' demande une chemise, y m' la donnent pas. On dirait vraiment qu'ils veulent qu'on reste dans la merde où on est quoi, tu vois... C'est comme le matin y nous mettent dehors à sept heures, bon, moi je veux bien, pour chercher du travail, tout ça, mais le week-end, y pourraient pas nous faire dormir une heure ou deux de plus? Le week-end, y nous foutent dehors le matin et on fait rien parce que, pratiquement, tout est fermé, alors vous traînez dans la rue, vous avez pas le choix... Alors j'ai quelques copains mais ça vaut rien parce qu'on prend une amitié mais après on vous fait une crasse, alors qu'on fasse une crasse à quelqu'un qui a de l'argent, moi j'veux bien, mais qu'on se vole entre nous, non. On est tous là, tous là pour la même raison c'est parce qu'on s'en sort pas. Mais y'a des gens qu'ont pas de scrupules, ils voient un plus faible et hop! C'est comme au début du mois, là y'a le R.M.I. alors y sont tous bourrés ou alors c'est le vol. C'est le grand cirque là bas, enfin tu connais, mais faut pas intervenir, faut se tenir à l'écart, c'est des trucs entre eux, c'est des violents... C'est ça qu'est dommage, on pourrait faire des amitiés mais y'en a toujours qui font des arnaques. C'est vraiment un monde à part là-bas. Le problème c'est une fois que vous êtes entrés dans le système, y veulent pas que vous en sortiez, les associations, elles font tout pour pas que vous vous en sortiez. T' imagine le centre sans les mecs? Quelque part, en dons et avec les allocs de la D.D.A.S.S., les associations elles sont riches, non? Heureusement qu'on est là pour eux, si y'avait pas nous, y'aurait encore plus de chômeurs parce que tous les gens des associations ils sont payés pour ça, c'est pour ça qu'y veulent pas qu'on se sorte du système sinon ils auraient plus de travail. Moi, j'suis pas rentré dans le système parce que l'après-midi, j' suis toujours ici à... [nom du bar]. C'est vrai que quand j'ai fini mon travail, j'pourrais aller au chaud, boire des cafés à l'oeil dans les associations mais j'avancerais pas, je rentrerais vraiment dans leur système, c'est à dire que j'arriverais le soir, j'serais complètement déphasé, j'aurais été au chaud, ben c'est bien... Total, avec ça, y rendent les gens cons, ils les enchaînent dans le système et on n'en sort plus. Et moi qui suis gentil et très très sentimental et ben j'arrive à devenir méchant, y'a des fois j'me reconnais plus mais c'est ce système qui m'a rendu comme ça, la rue quoi et puis toutes ces associations qui nous laissent au chaud dans not' merde...

I.- Qu'est-ce que tu attendais? De quoi tu avais le plus besoin quand tu es arrivé?

T.- Ben (soupir), j'sais pas moi. Bon déjà un truc plus propre et puis j'sais pas qu'y nous prennent pas pour des cons quoi...

I.- C'est à dire?

T.- ...

I.- Quand tu dis qu'ils nous prennent pas pour des cons, qu'est ce que tu entends par là?

T.- Ouais, bon (au barman: Et, deux autres!) Bon ben, j'sais pas, j'sais pas moi, tu veux un exemple?

I.- Ben oui, tiens, des exemples!

T.- Et ben, dimanche soir, par exemple, j'donne mon linge à laver et on me le rend déjà que vendredi et y'avait pas de caleçons, pas de chaussettes, ceux là, ils étaient pas lavés, alors j'ai demandé des chaussettes et y'avait pas de paires de chaussettes alors qu'ils en vendent à coté [*le vestiaire*] mais y'en avait plus, normal ils les vendent, les gens font des dons et, eux, y les vendent, alors le soir, y peuvent plus rien nous donner parce qu'ils ont tout vendu... Ils vendent les dons! C'est comme la bouffe, la bouffe qu'y nous donnent c'est la bouffe des écoles. Y'a que quand les écoles sont fermées qu'y sont obligés de faire à manger et de payer. Mais qu'est-ce-qu'ils nous donnent en fin de compte? Nous, pour le jour de l'An on a mangé des lentilles, t'imagines? Des lentilles... Comme s'ils avaient pas pu faire un effort de s'dire bon, ben, c'est l'jour de l'An...

I.- Et ton linge, alors, tu l'as eu quand?

T.- Ah ben, un vrai bordel, j'me suis baladé le soir, le pantalon ouvert sans chaussettes, j'avais pas lacé mes chaussures et j'ai dit à X [*un des responsables du soir*]: voilà ce qu'on fait de moi, j'ai même pas de linge, j'suis comme les cloches... Si c'est ça aider les gens à s'en sortir. Alors, y me disent tu le laisses le matin, mais moi j'travaille, comment j'fais pour le laisser? Parce que j' travaille dans un laboratoire agréé par la C.E.E., maniaque, maniaque avec la propreté. C'est dans la viande à G., j'fais des raviolis... Ils veulent pas qu'on s'en sorte... Le soir, on peut pas s' coucher avant huit heures et demie, j'me lève à trois heures... Tu crois pas qu'y pourraient me prêter un lit deux heures l'après-midi pour que je me repose? Ben non... Jusqu'au jour où on craque, on craque... Soit tu deviens drogué, soit tu deviens alcoolique, le boulot, t'en a plus rien à foutre, ta propreté, toi-même, ta dignité, tout ça, c'est foutu et c'est ce qu'y veulent. Y'en a peut-être une vingtaine des comme moi mais y nous croient tous pareils, y font pas la différence entre nous, y savent pas faire la différence. A force de fréquenter des gens comme ça, on devient comme eux et sans s'en rendre compte, hein. On s'en rend pas compte, on le devient petit à petit... Nous on est des merdes, l'autre fois tu connais G? [*un hébergé*] Il est allé à l'intérim, quand il lui a dit qu'il était du centre, la bonne femme elle a pris peur, elle a eu peur... C'est ça exclu en fait... Toi tu peux pas savoir ce que c'est mais si tu veux savoir et ben c'est ça... Du moment qu'on veut sortir la tête de l'eau, on vous prend la tête et on vous la renforce bien...

I.- Quant tu dis ils font pas la différence entre nous, tu penses à quelle différence?

T.- Ben attends, tu vas comparer les cloches et puis les autres, hein? Oh, moi je dors pas en bas! (*dortoir du bas réservé aux alcooliques*) (rires) Mais bon c'est pas leur faute c'est sûr, mais là-bas ils font pas la différence, t'es au centre, t'es comme les autres. Bon y'a des étages, alors y mettent les cloches avec les cloches, après ceux qui sont entre les deux, après ceux qui bossent, qui veulent vraiment s'en sortir mais alors des fois, l'autre,

tu sais X [*un des responsables du soir*] y veut les mettre à l'étage, une semaine par mois, alors j'texplique pas le bordel pendant une semaine, tu peux pas savoir tout le bordel dans les dortoirs. Y'a que des mecs qu'ont rien à foutre là- haut, ils sont sales et tout... C'est comme au réfectoire, alors toi tu vas t'asseoir, tu vas manger tranquille et t'as une cloche qui va venir s'asseoir en face de toi, alors toi, tu te dis quoi? Tu changes de table ou tu restes? Ben, t'as tellement peur de heu... l'enfoncer encore plus que tu restes en face de lui et tu te poses des questions, tu te poses des questions... Tu te dis: t'imagines si je devenais comme lui? Alors après ça te fout les boules, ça t'énervé. ça t'énervé grave... Et ça y peuvent pas le comprendre. Toi, tu rentres, n'importe qui rentre au centre, t'es un exclu, t'es un exclu, ils voient pas plus loin que le bout de leur nez. Du moment que tu rentres au centre, t'es un exclu, y cherchent pas, y font pas la différence...

I.- Tu disais tout à l'heure que tu te posais des questions, tu t'imagines un jour être comme eux, tu as peur de devenir comme eux?

T.- Des fois oui, certains soirs... Mais bon, j'suis pas comme ça, j'suis quand même plus... enfin, un peu plus haut quoi... Mais bon y faut pas y rester trop longtemps parce que sinon c'est le système qui te fait devenir comme eux. Enfin, bon moi à côté j'suis pas malheureux, moi ça va, y'en a qui sont plus malheureux que moi, donc, bon moi ça va...

(Echange de bons mots avec le barman qui passe et reprise d'une tournée)

I.- Dis donc t'es connu ici...

T.- Ah ouais, j'viens tout l'temps... j'arrive après mon travail, j'mange un petit bout de fromage, je bois deux, trois ballons, après j'me mets sur une banquette et puis j'attends le soir pour l'ouverture, j'bois des gin-gini des fois et puis un p'tit verre, j'attends le plus tard possible d'aller au centre...

I.- Tu vas pas dans les assocés, l'après-midi?

T.- Putain non, j'prèfère rester là. Non mais c'est ce que j'te disais: j'avancerais pas, j'entrerais vraiment dans le système, au lieu de nous aider vraiment avec un petit logement, ils nous foutent tous la dedans et voilà... J'prèfère être là tout seul, toute la journée et basta! Non mais ça m'dégoute, putain, ça me dégoute...

I.- Quoi ?

T.- Tout ça, plein de trucs. Regarde par exemple, c'est comme le docteur ici qui vient, y viennent pas gratuitement en plus c'est ceux qui sont à l'université qui viennent, tous ceux qui sont en étude. Et ils sont en quelle année? Alors, on nous dit que c'est gratuit mais y faut pas prendre les gens pour des cons... Dans les associations, on est des bêtes rares, comme au parc de la Tête d'Or, en cage. Voilà: alors çui-là il a fait ça, çui-là il a ça, çui-là ça, çui-là il est là pour ça... Des bêtes... On en a marre, on est vingt à penser ça, des mecs de mon âge ou même plus vieux qu'ont la tête sur les épaules et on en a marre. C'est comme moi la paire de chaussettes, ça semble con, mais pour rester propre, pour être dans le monde et ben c'est dur... C'est pas normal... Quand tu me disais c'est quoi exclu, et ben c'est ça exclu, on est exclu et on fait vivre le monde. Si on n'était pas là, y'aurait pas sept millions de chômeurs, y'en aurait au moins trois millions en plus... C'est comme au centre, y'a plein de lycéens des écoles et le psychologue ou le psychiatre il a un stagiaire enfin, bon, c'est une fille, mais j'lai chopée parce qu'elle m'a fait parler. Et j'lui

ai dit alors qu'est-ce que tu- penses de moi? T'es là pour m'étudier non? Alors elle me fait: non, j'suis là pour discuter et puis j' suis en stage pour me former. J'lui ai dit: arrête, y faut pas prendre les gens pour des cons, elle m'analyse. En fait, on t'étudie, on te demande pas, le mec qui se rend pas compte, t'imagines? Elle fait un rapport sur lui, il le sait pas... C'est comme les gamins qui viennent, y sont là pour t'étudier, t'es une bête humaine, c'est un peu le zoo... [silence] Le parc de la tête d'Or...

I.- Mais dis-moi alors, pourquoi t'as accepté qu'on se rencontre pour l'interview? (rires)

T.- (rires) Non mais là ça a rien à voir, c'est pas pareil... Bon, heu... Déjà, tu m'as dit franchement, tu me demandes si tu peux enregistrer... Et puis bon, on se voit dehors, l'après-midi au bar, après on bouge ailleurs c'est pas pareil... Et puis bon, on t'a vue avec D. Et puis on m'a dit que t'avais bougé avec L... Putain, d'ailleurs t'es pas dégoûtée, j' t'admire d'avoir vu L. [rires] Mais qu'est-ce tu lui trouves? Qu'est-ce qu'il t'a dit? Çui-là, tss... Il a un costume mais ça fait des semaines qu'il a le même, en plus y s'lave jamais, c'est pas vrai qu'y va prendre sa douche chez les bonnes soeurs, t'as vu ses cheveux? L'aut'fois qu'il disait qu'elle lui lavait le dos, tu t'rappelles, non mais attends, y va plus çui-là! J'vois bien la bonne sœur lui laver le dos! (*fou rire*) En plus, y joue au martien, non mais si, y joue au martien, mais il a demandé comment on faisait pour l'avoir, la prime [*le fond social d'urgence*], il a demandé au hollandais, l'aut' fois... Tu vois bien que ça l'intéresse le fric lui aussi, tss...

I.- Et ta grand-mère, tu la revois?

T.- Ouais, mais bon la pauvre, elle est malade de tout ça, j'la vois une ou deux fois dans le mois à peu près...

I.- C'est ta grand mère maternelle ou paternelle?

T.-Maternelle, heu non paternelle, enfin si maternelle, oui, oui c'est ça maternelle quoi...

I.- C'est la mère de ta mère?

T.- Oui, c'est ça, ben de toutes façons c'est bien simple, les autres j'les ai pas connues parce que mon père j'l'ai jamais connu, il était parti à ma naissance.

I.- Il avait quitté ta mère quand tu es né?

T.- Ouais même avant, alors tu vois ça fait... (geste)

I.- Et tu as vécu ça comment?

T.- quoi? (brouhaha)

I.- Tu as vécu ça comment? Le fait de ne pas avoir connu ton père...

T.-(*soupir*) Ben, bon ça m'a manqué un peu, quand même, parce que quand je pense à mon fils j'veux qu'il ait un père donc c'est bien que quelque part y'a un manque... A l'école ou des trucs comme ça, t'es pas comme les autres enfin bon des histoires de mômes quoi...

I.- hum, hum... Mais tu m'as parlé de ta grand mère qui était seule, alors je sais pas, ses enfants vont pas la voir? Ses filles?

T.- Ben tu sais de fille elle en a qu'une déjà et puis, enfin bon c'est ma mère et elle est partie, j'avais quatorze ans et elle a fait une lettre au juge, une lettre d'abandon, donc c'est ma grand mère qui m'a pris...

I.- Une lettre d'abandon?

T.- Ben ouais, elle est partie à l'étranger et puis bon, elle voulait pas m'emmener et puis bon c'est vrai j'avais fait deux, trois conneries...

I.- Des conneries?

T.- Ouais, pas grave, genre voler une caisse ou un autoradio, mais bon elle en avait marre et puis j'avais un éducateur alors bon tu comprends... A seize ans j'ai travaillé dans le bar avec ma grand mère, j'me tenais hyper peinard et tout aurait bien été si je m'étais pas marié hein voilà... Enfin bon, c'est la vie, mais j'regrette pas parce que moi j'ai mon fils j'ai quelque chose, bon en un sens j'suis orphelin, en un sens puisque bon... Mais y'en a qu'on rien à quoi se raccrocher ben moi j'ai mon fils... Tiens regarde [*montre des photos: son fils et lui en photomaton*], ça c'est les photos qu'on a faites quand on s'est vu l'autre week-end...

I.- Dis donc, il te ressemble, hein?

T.- Ouais, les chats font pas des chiens. [*sourire*] Alors, tu vois, moi j'me raccroche à mon fils sinon, ça en vaudrait pas la peine, y'en a qui se raccrochent à leur mère... ça fait survivre parce que vivre c'est pas ça... [*silence*]

I.- C'est quoi, pour toi, vivre?

T.- Et, ben, vivre c'est quand on vit pour soi même, égoïste, on vit pour sa gueule. Survivre c'est vivre avec les autres, aller au boulot le matin, toucher sa paye en redonner la moitié aux impôts. Vivre c'est regarder la nature, prendre soin de soi, aller à droite, à gauche, au cinéma, pas dépenser un sou pour l'Etat, là tu vis pour ton bien être. Survivre c'est avoir ton appartement, payer l'électricité... Regarde quand t'as quinze jours de vacances et de toutes façons t'as pas de sous et ben tu restes quinze jours chez toi, et ben tu survis, tu te reposes chez toi deux, trois jours et après quand tu t'es reposé, tu tournes en rond, ben tu pètes un plomb. Bon, on me donne une semaine de vacances, ben j'suis content: deux, trois jours j'vais me reposer. Quand j'ai de l'argent, j'vais voir mon fils mais quand t'as pas d'argent, t'es comme un con, après que t'es bien reposé, ben tu fais quoi? Tu restes devant la télé. Et quand tu regardes le soir, tu te dis qu'est ce t'as fait de ta journée? Rien parce que t'as pas un rond. Là tu survis, tu vis pas... (*geste au barman*)

I.- Tu le vois souvent, le petit?

T.- Ben, une fois dans le mois, c'est déjà pas mal... Bon, tu vois, l'autre fois, de vendredi soir à dimanche, j'ai dépensé deux mille cinq cent balles... Bon, j'ai vu le petit et ce qu'on a fait, il l'aura toujours en mémoire. Déjà, j'lui ai offert ses cadeaux de Noël le samedi matin: mille balles. Après, on est allé dans un bar, y'avait des jeux, j'lui ai donné cent balles pour lui. Bon, après, le midi, on a mangé au restaurant, après on est allé au cinéma. L'après-midi, il a vu du mimosa, il a voulu acheter deux, trois bouquets pour sa mère, bon ben j'lui ai donné les sous. Après on est retourné dans un bar, il a joué aux jeux et à sept heures du soir, on a été à l'hôtel, on a pris une chambre... Là ça a été la

vie, on a vraiment vécu. On est entré dans un bar, bon tout ça, on a marqué les gens, on a marqué les gens donc on a vraiment vécu pour nous, on n'a pas vécu pour les autres, bon on a peut-être fait vivre d'autres personnes mais bon... Mais on a vraiment vécu pour quelque chose, on n'a pas survécu là, on a vraiment vécu notre journée à nous. Mais bon c'est dur après pour lui et pour moi mais c'est comme ça, c'est la loi, le système... Au tribunal, la juge elle m'a dit qu'on n'enlève pas un enfant à sa mère... Enfin, bon, moi j'sais pas mais quand tu fais un enfant t'es deux, non? j'sais pas... Y'a des moments où on ferait bien de l'enlever. Les juges devraient faire la différence mais ça y savent pas. Bon, enfin, maintenant elle s'en occupe mais imagine si elle s'en n'était pas occupée. Parce que c'est quand même moi qui lui ai changé ses couches, qui le faisait manger, j'ai fait énormément de choses pour lui... Ben voilà, on laisse les enfants à la mère et on s'étonne après qu'il y ait des enfants qui soient malheureux toute leur vie. Parce que je voudrais pas faire ce que mon père m'a déjà fait avec moi, enfin, moi je réagis comme ça mais y'en a combien qui réagisse comme moi? Moi j'en connais un depuis deux mois, et ben en deux mois, je l'ai jamais vu téléphoner, c'est bien que quelque part y'en a qui s'en foutent. Et pourtant j'suis pas allé bien loin à l'école, j'me suis arrêté au sixième étage, c'est vrai... Mais bon peut-être qu'après je l'aurais mon fils, on verra avec le boulot, l'appartement et tout...

I.- Tu penses pouvoir vivre avec ton fils, un jour?

T.- Ouais, à onze ans, maintenant ils peuvent choisir mais bon si y veut pas tant pis, je partirais à l'étranger

I.- A l'étranger?

T.- Ouais, l'étranger c'est mieux, parce que le système français: tu travailles, tu payes, ça m'intéresse pas. Moi j'voulais être un français moyen, mais bon un enfant, une femme qui travaille pas et quand vous touchez quatre mille huit cent francs et que le dix du mois, il vous reste que des patates à bouffer, c'est pas la vie... A l'étranger, je serai mieux. J' partirai à Tahiti parce que là-bas on n'a pas besoin d'argent pour vivre, y'a des ressources naturelles. Déjà t'habites dans une cabane, y'a des noix de coco, y'a de la vanille, tu manges les poissons que tu pêches toi parce que là-bas on mange pas de viande. Y'a des ressources naturelles, t'as pas besoin d'avoir un franc en poche, enfin si à part pour s'acheter des bouteilles d'eau, t'as pas froid, avec un rien tu peux vivre. Les gens y s'aident, y pêchent en commun, y sont heureux. Y'a pas de problèmes de couple parce que justement y'en a pas un qui a dépensé trop d'argent...

I.- Mais tu crois que l'argent y'en a pas là-bas?

T.- Si, c'est sûr mais bon c'est pas pareil... regarde chez nous, tu veux bouffer, tu payes. Moi j'veux voir mon fils, j'paye on va pas rester dehors toute la journée C'est toujours l'argent... C'est comme le R.M.I., on vous donne deux mille balles par mois et vous fermez votre gueule et ils ont la paix. C'est comme les arabes, enfin bon moi j'suis pas raciste, mais la France c'est quand même bien la poubelle de l'Europe! Un exemple: tu prends tous les arabes, tout ça, au centre, ils attendent qu'une chose, c'est leur prime pour repartir là-bas! Parce que si vous restez en France trois mois, on vous donne une prime de soixante mille francs pour retourner chez vous, pas cons les mecs, hein? Moi j'ferais pareil, t'attends ta prime et tu te casses... C'est comme les Roumains, tout ça...

L'autre jour, y'a eu deux cents roumains qui sont arrivés sur Lyon. Qu'est-ce-qu'ils ont fait? Ils ont touché leur prime de trois mille balles et ils sont repartis, et voilà et les gens qui sont vraiment dans le besoin et ben y'a rien, on est tout seul. Nous, on n'a même pas une aide. C'est comme les papiers, il en manque toujours un parce que c'est mal rempli alors y faut repartir, alors que eux ils vont voir une assistante sociale, y font remplir les papiers et une fois que les papiers sont remplis, ils sont sûrs de toucher et voilà! Et y'a énormément de choses comme ça, énormément... Et nous, on n'a rien. Au centre, ils ont rien, on peut rien demander et c'est pourquoi y s'en sortent pas... Enfin bon, moi j'ai mon fils et il est dans ma tête même si j'le vois pas tout le temps... Donc c'est bon...

Entretien avec F., 47 ans, hébergé au foyer depuis trois mois

F.- Alors moi je suis un grand voyageur, j'ai fait presque tous les pays du monde. Je suis un oiseau libre. C'est tout ce que je possède, ma liberté. Là, ça fait quelques temps que je vais à l'accueil, le soir, mais là-bas, les gens n'ont rien dans la tête parce qu'ils n'ont pas un éducateur qui les suit: ils les mettent dans un accueil et on les jette dehors le matin à sept heures et jusqu'à sept heures le soir, rien. Alors, on peut regarder la télé en face [*les algécos*] à cinq heures et demi mais la télé c'est rien parce que ça n'apprend rien, ça t'apporte que des conneries. Le soir, on te donne à manger et ça y est, les éducateurs sont là pour te prolonger ton truc [*la carte*], pour les papiers y sont forts mais c'est pas les papiers qui comptent c'est la personne même qui doit être aidée. Mais moi c'est le problème : dès que tu touches rien, t'as droit à rien. Moi, j'ai pas de carte pour séjourner et comme je suis Belge, j'ai droit à rien. Tu vas dans une organisation, t'as droit à rien. Dès que tu touches, tu as droit à tout et y'a quelque chose qui cloche là: c'est celui qui a rien qui a le plus besoin et c'est celui qui a, qui en a encore plus. C'est pas bon comme système pour les autres...

I.- Le système n'est pas bon pour toi?

F.- Non, pas pour moi, parce que moi ça m'intéresse pas parce que moi j'essaie de m'en sortir, ça prend un peu plus de temps que j'avais prévu mais je m'en sors parce que moi je sais me débrouiller et je pense positif aussi. C'est le premier truc que tu dois faire, c'est penser positif parce que dès que tu penses positif, tu vas vivre positif, c'est un truc que j'ai appris depuis que je suis enfant parce que j'ai beaucoup appris. Bon, alors celui qui a un R.M.I, pour lui c'est différent: tu peux rester à l'accueil de nuit, être négatif, rester à l'accueil, aller au bateau [*association La Péniche*], boire le café et puis tu encaisses le premier du mois et le cinq du mois tu as tout bu avec un ami, et après tu vas tranquille à l'accueil ou chez les bonnes soeurs: tu vas jouer au con là-bas, parce que moi j'appelle ça jouer au con parce que c'est gâcher son temps, aller jouer aux cartes et raconter des conneries et ça c'est quatre vingt quinze pour cent des gens, au moins...

L'accueil de nuit c'est pour une première démarche, pour chercher un appartement parce que quand tu cherches un appartement, t'es obligé aussi de chercher ta bouffe

parce que le restaurant, tout ça là, c'est fini. La plupart qu'y sont là, y vont chercher dans les vestiaires des trucs, y vont les vendre sur les marchés mais ils le savent ça, et ben, les autres, y donnent quand même, alors les gens y donnent des trucs pour un pauvre et l'autre y va profiter, y va vendre et y va chercher après sa bouteille avec... Moi, si j'ai des sous, je donne rien, fini, je préfère le brûler...

I.- Tu as aidé des gens en leur donnant de l'argent?

F.- Oui, j'en ai eu des sous, j'en ai aidé des gens, je leur ai payé des costumes, l'électricité et c'était pas petit comme note: quarante mille balles belges, ça fait quand même heu... cinq, six, sept mille balles... J'ai jamais redemandé. Moi, j'ai eu de l'argent en pagaille, c'est pour ça que je m'en fous, j'ai eu des millions en Belgique, en France, en Hollande, dans tous les pays... Mais je suis pas radin, mais quand je dois donner dix francs si c'est pour lui acheter une bouteille de vin alors je donne pas parce que je vais le mettre encore plus dans la merde et eux ils demandent que d'être dans la merde et se plaindre d'être dedans. Deux ou trois jours y se plaignent pas: le jour du R.M.I., là, ils sont dans les cafés... Après, ils se plaignent qu'en France ils ont pas les moyens, qu'ils sont pas aidés, qu'ils ont rien, qu'ils sont exclusés [exclus].

I.- Tu t'es déjà senti exclu toi-même?

F.- Mais non! Mais tu es jamais exclusé parce que si tu t'habilles propre, tu rentres n'importe où... Si tu es pas soul comme un âne aussi: moi je vais à la bibliothèque, quand je demande une information on me dit: Monsieur, on me dit pas: casse-toi... Dans un café c'est pareil, eux, ils se font excluser parce qu'ils emmerdent tout le monde, ils engueulent les gens quand ils donnent rien. Quelqu'un qui fait la manche, tu lui donnes rien, dès que t'es deux mètres plus loin, il te traite de salaud. Mais, quelqu'un qui a travaillé et qui a ses sous, il fait ce qu'il veut avec ses sous, il a travaillé... C'est lui qui a travaillé, c'est pas une pute, il travaille pas pour les autres. C'est la vérité, on prend tout le monde pour une pute. Le soir, à l'accueil, y demandent des cigarettes, moi, j'en donne pas, j'suis pas une pute, il avait qu'à s'en acheter. L'autre fois, il était fâché, il m'a jeté un bol de soupe sur la tête parce que je ne voulais pas lui donner une cigarette. Quand eux ils ont les moyens, ils jettent leurs sous aux drogues ou à l'alcool, moi j'suis pas une pute qui va les faire manger, ils respectent rien et personne, ils prennent tout le monde pour des putes, ils ont même pas une conversation normale, en plus, quand on dit: travail, ils partent...

I.- Quand tu dis "ils", tu penses à certaines personnes?

F.- Tu veux les noms? J'te les donne! [rires]

I.- Non, non, simplement qui tu mets derrière ces "ils"?

F.- La majorité de ceux qui sont à l'accueil, de toute façons, s'ils sont toujours là, c'est qu'ils le veulent bien et puis ils vont dans tous les endroits où on leur donne, c'est des feignants... Et je suis sûr de ça parce que j'ai été à Bordeaux avec une femme il y a sept ans. La femme m'aimait et avait une entreprise et elle était en faillite parce que les gens ont joué avec elle. Tu sais, ici, les Français font pas confiance aux femmes, c'est des machos. Et là, j'avais dit: bon, je suis le maître de chantier, ouais on dit comme ça?

I.- Ouais, j' crois...

F.- Et tu me laisses faire ce que je veux et je vais remonter ton entreprise. Elle m'a dit

d'accord. Et là y'en avait un avec une pancarte, il cherchait du travail. J'ai dit pourquoi pas, je vais lui donner une chance... Je lui propose, il me dit: maintenant je peux pas, mais demain matin. J'ai dit: d'accord, demain matin je viens te chercher. Le lendemain, j'étais là mais lui il était pas là, j'ai dit: ça fait rien... Et dans une autre rue je l'ai trouvé, toujours avec sa pancarte, et il me dit: ouais, j'avais pas le temps... [rises] Je lui ai dit: tu t'es sauvé, il me dit: mais demain je viens. Le jour après, il est pas venu, il faisait encore la manche et là j'ai fait un scandale parce qu'il voulait pas travailler alors il voulait me taper mais il doit pas jouer comme ça, et, tu sais, ils sont tous ici comme ça. Ils ont quand même des sous, en plus ils engueulent l'accueil, des remarques par-ci par-là, mais c'est gratos personne t'oblige à bouffer, ils jettent les plateaux! Moi, quand ça me plait pas, j'bouffe pas, je réclame pas parce que c'est donné. Ils emmerdent tout le temps tout le monde: ils obligent les bénévoles à nettoyer les tables, ils respectent rien, ils pensent à eux et c'est tout et y veulent pas travailler. J'ai vécu à T., à B., à N., à P., partout, et y sont tous, tous, pareils...

I.- Comment tu te trouves par rapport à eux?

F.- Moi, j'suis différent, j'me sens plus humain, eux ils sont pas humains parqu'ils ont pas d'honneur, ils sont pas humains... Ils sont encore plus pires qu'un animal, parce qu'un animal y fait la bagarre quand il a faim ou pour se défendre. Eux, ils font la bagarre pour le plaisir, pour faire voir qu'ils sont ici mais en même temps y sont lâches parce qu'ils s'attaquent aux vieux qui ont des cannes, aux femmes bénévoles, mais quelqu'un qui peut bouger normal ils l'attaquent pas. C'est des gens qui ont déjà le couteau ou la fourchette dans la main pour attaquer, ils sont sauvages, ouais ils sont sauvages...

I.- Pourquoi, d'après toi, ils sont comme ça?

F.- Moi j'pense qu'on doit leur donner d'abord une éducation. Ils ont manqué d'éducation alors c'est pas leur faute peut-être, mais ils ont aussi tous manqué d'amour et ça c'est sûr, c'est le plus grand manque que tu peux avoir dans ta vie, l'amour. Moi j'ai passé une période où je manquais et pourtant j'avais des sous mais ça suffisait pas. Je roulais en Ferrari, pas un petit peu des sous que j'avais...J'avais des sous en pagaille mais j'étais pas heureux parce que j'avais pas d'amour. Mais j'ai quand même connu l'amour parce que ma mère, elle m'aimait, et ma famille j'y suis le bienvenu, on me dit pas: casse-toi. Mais j'ai un principe, je ne veux pas me remonter sur le dos de quelqu'un que je connais très bien, c'est pour ça que je ne demande rien à ma famille. Si je téléphone au Japon, le jour d'après elle m'envoie vingt mille et elle est là [son amie japonaise]. Si je téléphone en Belgique, ils sont là mais je veux pas ça, c'est ma vie. Ma mère, elle a travaillé pour moi jusqu'à ce que j'ai vingt ans presque, pourquoi je vais la laisser encore travailler? C'est comme ma copine, je l'ai prise parce que je l'aime bien, pas parce qu'elle a des sous. Moi, je dois être capable de faire ma vie parce que dès que tu commences à demander, c'est que tu es pas capable. Moi je veux pas faire comme les autres là-bas, pleurer à l'accueil, moi je suis positif, n'importe quoi que je fasse c'est moi qui le provoque, c'est comme quand tu te fais voler, c'est pas le voleur le problème, c'est toi qui a pas bien regardé tes affaires et lui il a fait son métier... Et voilà... [silence]

I.- Tu parlais de ta famille tout à l'heure, tu as des contacts encore?

F.- Oui, enfin, je la vois pas souvent ma famille. Je l'ai vue il y a trois mois. Ma mère,

elle me connaît: ça fait vingt-sept ans que je suis jamais à la maison, elle a l'habitude... Ecrire et téléphoner c'est un truc que j'fais pas tellement. J'ai un frère et une soeur, je leur téléphone tous les cinq ans mais quand je passe en Belgique, je les visite tous mais après bon, ils savent que je suis un oiseau libre et si je vais voir une copine, je reste pas, mais la liberté c'est la plus grande chose qu'on peut avoir. Ma copine, elle est maintenant retournée au Japon [*montre des cartes postées du japon lui étant adressées sur T.*], mais bon moi j'suis pas jaloux, si ma copine elle a couché avec quelqu'un, je dirais: c'est normal, je vais pas l'engueuler... Ca fait quatre ou cinq mois que j'ai pas eu de ses nouvelles, mais si elle en trouve un autre, si elle est heureuse avec, je vais pas être jaloux, je vais être content pour elle: c'est ça l'amour. Enfin, y'a pas beaucoup de gens comme moi, mais moi j'connais la vie, j'suis pas un propriétaire, j'la considère pas comme ma propriété, quand on se voit c'est parce qu'on aime se voir, y'a jamais une obligation, c'est un truc ça les obligations que j'aime pas... Enfin, dès que j'ai les sous, je la fais venir, mais je veux pas qu'elle dépense les sous, une femme ne doit jamais payer, parce qu'une femme elle donne tout, beaucoup plus qu'un homme peut donner. Pourquoi tu veux la faire encore payer? [*rires*] Avec tout ce qu'elle te donne... Les sous c'est rien, moi j'suis heureux. Etre en vie et en bonne santé, c'est être heureux, c'est déjà une possibilité, il faut vouloir être bien dans sa tête. Quand je tombe, et là je suis tombé, je me suis fait mal et je suis tombé beaucoup et souvent mais je m'accroche, je me dis: ça va aller, mais j'ai jamais pleuré. J'ai dit: bon, j'ai fait une connerie, je regarde quelle connerie j'ai faite pour pas la recommencer, c'est ça la vie, tout le monde peut faire ça... Moi j'ai escroqué l'Etat, les assurances, les banques, chez moi en Belgique, mais ça c'est des gens qui escroquent, mais moi j'suis plus malin qu'eux, j'ai une expérience dans le business depuis que je suis enfant et ils prennent tous des claques. Mais, bon, je peux pas rentrer en Belgique parce que j'ai des problèmes avec l' Etat... Parce que quand j'étais jeune, j'ai monté une affaire, je faisais de l'import-export, en quatre mois j'avais quatre mille clients, j'avais des contrats, c'était une boîte de chauffage, ça m'a rapporté trois mille francs par client, par mal non? Et puis, après, ils m'ont dit que j'étais un escroc, ils m'ont mené devant le tribunal, j'ai perdu le business... Et, depuis, chaque fois que je vais en Belgique, j'essaie d'escroquer un peu l'Etat pour me venger. Alors j'ai eu de l'argent, j'ai travaillé, je l'ai dépensé, j'en ai donné aussi, ça fait pas de mal, mais uniquement à ceux qui le méritent. J'ai eu dans ma vie des passages vides et des passages où j'avais de l'argent... Je suis allé au Portugal, j'ai vendu du linge, je me suis refait mais j'ai fait beaucoup de conneries dans ma vie. J'ai aidé des gens, des familles ou des femmes seules qui étaient pauvres et le méritaient mais pas pour coucher avec, hein. J'ai aidé des gens qui étaient dans la merde et qui l'avaient pas cherché...

Mais moi, pour que je me refasse, il me faut pas grand chose, peut être y'a un travail au relais S.O.S. pour moi mais c'est pas cent pour cent sûr, ça fait trois semaines maintenant que j'attends après eux et ils ne m'ont pas dit. Si je peux travailler deux ou trois semaines et gagner mille ou mille cinq cents francs, ça me suffit et après je repars parce que l'argent, je le double chaque jour, je fais du commerce : j'achète pas cher et je revends très cher et je m'enrichis: à peu près mille francs par jour je peux gagner, il faut compter un mois ou un mois et demi pour arriver à repartir et à se mettre dans un hôtel mais j'ai pas pleuré, moi, j'ai demandé un travail. C'est pas parce que j'ai presque jamais travaillé de ma vie que je suis feignant: quand tu es obligé de faire quelque chose, tu dois

le faire. Quand j'aurai les sous, hop je fais construire le bateau et je pars faire le tour du monde. Je paierai le foyer parce que moi je laisse pas de dettes derrière moi et je m'en sortirai, je m'en sors toujours parce que quand même j'ai gagné du fric dans ma vie et là j'attends, ça va repartir. Bon, j'ai un peu de mal en ce moment et puis là, il fait froid... [silence]

I.- Et qu'est-ce-que tu fais la journée?

F.- Ben, souvent je suis seul parce que je préfère être seul qu'avec des gens de là-bas parce qu'ils racontent que des conneries ou ils pensent qu'à boire ou répéter qu'ils sont dans la galère toute la journée, c'est pas la peine de dire tous les jours: je suis dans la galère, il faut se dire comment je peux en sortir. Mais je veux pas penser toute la journée à des trucs négatifs, c'est pour ça que je préfère être seul, alors je vais à la bibliothèque, je suis au chaud, je regarde des bandes dessinées parce que les livres c'est trop compliqué, desfois y'a un étudiant qui me parle, alors comme ça je parle avec quelqu'un qui est normal. Comme avec toi, ça me plaît, on est au chaud, on boit un café au lait, toi t'es pas perdue ou exclusee... Mais c'est eux qui s'excluent eux-mêmes, ils se font excluser, quand tu dis à tout le monde: je suis exclusé, alors là tu es exclusé. Au lieu d'être poli, tu es brute, tu es mal habillé, tout le monde a les mêmes moyens parce qu'on naît nus et on retourne nus, sans rien. La plupart essaie de jouer quelqu'un d'autre pour faire voir aux autres qu'ils sont supérieurs, mais ils le sont pas, on se fait voir et au foyer, quand ils sont là-bas, ils font les supérieurs mais ils sont tous seuls et ils pleurent parce qu'ils ont peur. Ils ont pas été éduqués par leurs parents, ils ont regardé la télé et puis c'est tout... En plus, ils ont jamais rien reçu, alors ils peuvent rien donner. Tu vois, la solution, ça serait de mettre un mec chez des paysans à la campagne, ils le formeraient, ils lui donneraient à bouffer, s'il veut rien faire il fait rien, mais je suis sûr qu'en six mois la pauvreté elle est finie parce que vivre dans la rue c'est... Là, il ira aider, et ça les changera d'avoir besoin d'un petit peu de sous parce qu'avec le R.M.I...

I.- Tu dis vivre dans la rue c'est...

F.- Ben c'est pas une solution, tu deviens une bête mais bon eux, ils pleurent et font pas d'effort et là c'est des bêtes... C'est comme le psychiatre, personne y va, mais il faudrait que les drogués ou les alcooliques soient obligés d'y aller pour renouveler la carte sans ça y ils y vont pas, parce que tu commences à boire ou prendre des drogues pour une raison et il faut trouver la raison. Moi, je l'ai pas vu parce qu'en Belgique j'en avais vu un en prison pour voir si j'étais normal mais j'étais plus malin que lui et le psychiatre il a laissé tomber parce que quand j'étais vendeur, je passais chez dix clients et ben les neuf achetaient alors j'ai des connaissances sur les gens, j'ai de la psychologie... Tiens, je vais te faire revoir le bateau! [sort de sa poche un dépliant publicitaire].

I.- Ah! Dis donc! Mais tu penses l'acheter un jour?

F.- Mais non, je vais pas l'acheter, je vais le faire construire dans une usine! Tu as vu le prix dessus? Quinze mètres! Là c'est l'extérieur... Regarde le séjour, la chambre du capitaine, la chambre pour les invités, la cuisine, c'est un beau bateau, hein? Regarde les douches...

I.- Ouais, il est beau mais il est pas donné quand même, hein?

F.- Ben moi je le trouve pas si cher... C'est les prix... En plus il faut ajouter le truc pour nettoyer l'eau, tout ça, il faut rajouter au moins cent mille balles. Le problème, actuellement, c'est les mille cinq cents pour commencer... Et le bateau, j'ai dans la tête, et je garde cette idée parce que la plupart des gens, ils ont quelque chose dans la tête et ils arrêtent avant d'arriver parce qu'ils disent que c'est impossible. Moi j'ai roulé en Ferrari... Tout est possible. Moi, mon truc, c'est d'acheter les choses que les gens vendent dans le journal, les petites annonces, tu achètes un tiers de la valeur et tu revends beaucoup plus cher, mais il faut avoir la mise de fond, je compte mille cinq cents ou deux mille francs pour ça. Moi, je reste pas sur mon cul à attendre comme les autres, j'peux travailler, je sais qu'il faut se lever tôt. Quand j'ai travaillé sur les marchés, je me levais tôt et je travaillais, les autres ils arrivaient trop tard et ils pleuraient parce qu'il y avait plus de travail. Mais, bon, là, en ce moment, j'suis toujours fatigué et puis j'ai mal aux pieds... Et puis t'as vu ma peau, c'est comme si j'avais dix de plus, mais bon ça revient normal après y paraît quand on est normal. Quand j'aurai des sous j'boiterai plus, parce que là, en ce moment, ça fait mal, mais bon pleurer c'est pas la solution, ça ouvre pas les portes, au contraire, tu restes dans la galère. Quand tu pleures, c'est que c'est trop tard, de toutes façons c'est que c'est de ta faute. Si j'avais pas piqué de la drogue, j'aurais pas été en prison au Maroc et là, le problème, c'est que j'ai dû contacter ma mère pour l'avocat et, elle, elle a payé, elle a payé pour moi, et c'est le problème rapport à mon frère alors ça me gêne... Il faut que je reprenne tout ce que j'ai perdu, ça sera pas long si je peux arriver à décoller tout de suite parce que là ça fait un petit moment que j'attends et puis j'ai le tour du monde à faire...